This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

A
16
.R3
v.85

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

QUATRE-VINGT-CINQUIÈME VOLUME

ANNÉE 1888-1889. — TOME Ier

DEUX VOLUMES SEMESTRIELS CHAQUE ANNÉE

PAR ABONNEMENT : 12 FRANCS

PRIX DE CE VOLUME : 10 FRANCS

REIMS

CHEZ F. MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

23, rue du Cadran-Saint-Pierre, 23

M DCCC XCI

Digitized by Google

NOTA

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les Ouvrages publiés par l'Académie appartient tout entière à leurs auteurs.

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
8-22-30
22443

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

Séance publique du 4 Juillet 1889 (1)

DISCOURS D'OUVERTURE

PRONONCÉ

Par M. l'abbé Ch. CERF, Président annuel

ÉMINENCE,

MESSIEURS,

Comme les rivières retournent à leur source, ainsi la reconnaissance remonte volontiers vers le bienfaiteur pour le bénir et le louer. Semblable au parfum, que l'on ne peut tenir captif, elle tend toujours à se répandre et à se manifester. Voilà pourquoi j'éprouve en ce moment

(1) La Séance publique de l'Académie s'est ouverte à deux heures et demie, dans les formes ordinaires. S. É. le Cardinal Langénieux, M. le Dr H. Henrot, maire de Reims, siégeaient avec les autres membres titulaires et un certain nombre de correspondants venus du dehors pour cette solennité. Une assistance nombreuse, choisie et très sympathique, remplissait la vaste salle. A la suite du discours d'ouverture *(Éloge de Godinot)*, prononcé par M. l'abbé

Digitized by Google

le besoin d'offrir publiquement mes remerciements à mes vénérés collègues qui m'ont appelé cette année à l'honneur de présider leurs travaux. Voilà pourquoi la noble cité de Reims multiplie tous les jours les témoignages de sa reconnaissance : statues des places ; plaques commémoratives des édifices ; noms des rues ; tables de marbre placées à l'entrée des maisons hospitalières, où sont inscrits, en lettres d'or, sous les yeux des malades ou des infirmes, les noms de leurs bienfaiteurs. Voilà pourquoi l'Académie, qui a la mémoire du cœur, fait revivre sans cesse, dans ses *Annales,* les personnages oubliés et conserve avec un soin religieux le souvenir de ceux qui lui ont appartenu. Vous entendez encore le remarquable travail que vous lisait ici l'année dernière notre secrétaire général, sur le savant et regretté M. Louis Paris. Vous vous souvenez des regrets si bien exprimés par notre confrère à la mort de MM. Lebourq, Lefort, Tourneur, Loriquet. A qui doit-on d'avoir dans

Cerf, président, le compte rendu des travaux de l'année a été lu par M. Jadart, secrétaire général, et les rapports sur les concours d'histoire et de poésie ont été présentés ensuite par MM. L. Didier et Plançon. Le public a particulièrement goûté la lecture des beaux vers empruntés à la pièce d'*Alain Chartier*, en l'honneur de Jeanne d'Arc. Enfin, l'audition musicale donnée par M. H. Marteau, le jeune violoniste rémois, doué d'un talent dont l'éloge n'est plus à faire, avec l'accompagnement de M. J. Grison, vient dignement clore cette réunion. Les récompenses ont été proclamées, les médailles remises aux lauréats et la séance est levée à quatre heures et demie. Voici le programme de l'audition musicale : 1° *Variations sur une gavotte de Corelli* (1653), par Tartini (1692) ; — 2° *Romance*, par H. Léonard; — 3° *Mazurka*, par H. Wieniavoski. — Il y eut aussi exposition de plusieurs dessins et moulages artistiques, par MM. Auger, J. Alard, L. Marx, Bertozzi, P. Dubois et de photographies, par M. J. Trompette.

Digitized by Google

Reims la statue de Colbert ? A l'Académie. A qui devra-t-on de voir bientôt celle de Jeanne d'Arc ? A l'Académie. Elle a fait un chaleureux appel, et la cité tout entière lui a répondu.

Tout à la pensée de la reconnaissance, je me suis senti inspiré d'essayer l'éloge de l'un des plus grands bienfaiteurs de la ville, de l'abbé Godinot. La tâche est délicate, je le sais : je l'entreprends cependant volontiers pour mettre en honneur un homme insigne à bien des titres, *Insignis multiplici titulo* (1).

Deux traits caractérisent la vie de M. Godinot : ses erreurs théologiques et ses nombreux bienfaits. Ne voulant pas abuser de votre bienveillante attention, ni vous ravir trop du temps qui doit être si bien employé par nos nouveaux collègues que l'Académie est si heureuse de posséder dans son sein, et par un jeune artiste rémois dont le talent rendrait jaloux Orphée lui-même, je me bornerai à considérer M. l'abbé Godinot comme bienfaiteur de la ville.

Les statuts de l'Académie d'ailleurs me défendent de parler politique et religion. Je suis heureux de m'autoriser de ce règlement pour taire une partie regrettable de la vie de ce généreux chanoine. Il m'est plus agréable de jeter un voile sur les erreurs dans lesquelles il s'est laissé entraîner; je le voudrais si épais qu'elles fussent sinon effacées, du moins oubliées pour toujours. La gloire du bienfaiteur de la cité serait alors sans nuage.

Faute de renseignements qui se réduisent à quelques épigrammes, à quelques odes ou complaintes et à quelques lignes d'un journal, les biographes ont très peu parlé de M. Godinot. Sans trop savoir, les uns le

(1) *Liste des prébendes du Chapitre*, par M. le chanoine Lecomte.

Digitized by Google

louent, les autres le condamnent. Il ne faut pas s'en étonner; à cause de ses idées religieuses, il eut des ennemis acharnés et des défenseurs passionnés, comme les rédacteurs des *Nouvelles ecclésiastiques*, pamphlet janséniste qui se publiait clandestinement à Paris, sur un bateau, sous le règne de Louis XV. Ce journal, considérant M. Godinot comme un martyr, le défendit avec beaucoup de violence et déversa sa bile sur ses confrères du Chapitre qu'on nous permettra de défendre. Le premier couplet de la complainte suivante, composée par M. Clicquot-Blervache, prouve ces divergences de sentiments :

Or, écoutés, petits et grands,
Un des tristes évènements,
Causé par la mort d'un chanoine,
Qui donna tout son patrimoine,
Et qui fut, après son trépas,
Vilipendé par des ingrats;
C'était un bon citoyen,
Et qui nous a fait du bien,
Qu'on en gardera la mémoire
Tant qu'on aura de l'eau à boire.

Du milieu des appréciations diverses et exagérées sur M. Godinot, il est difficile de faire sortir la vérité. C'est cependant ce à quoi je vais m'attacher. Je tâcherai d'être vrai. J'éviterai de ne prendre sur ma palette que les couleurs favorables au portrait que je veux esquisser. Je ne m'appuierai que sur des documents certains. Je serai très heureux si, par cette étude sur M. Godinot, je puis démontrer que

Dans les murs, hors des murs, tout parlait de sa gloire.

Digitized by Google

* * *

Jean Godinot, prêtre, docteur en théologie, chanoine de l'Église métropolitaine de Reims, grand vicaire de la Sainte-Chapelle de Paris (1), grand vicaire de Saint-Nicaise de Reims (2), naquit en cette ville, en 1661, d'un corroyeur peu fortuné, père de sept enfants. Il fit ses études chez les Jésuites, qui cherchèrent en vain à se l'attacher à cause de son rare mérite et de ses talents remarquables. Au sortir de ses études, reçu docteur en théologie, il se rendit à Paris pour se perfectionner dans les sciences et dans la piété.

De retour à Reims, il obtint un canonicat dans la collégiale de Saint-Symphorien, et desservit en même temps la paroisse de Saint-André, qui en dépendait.

L'archevêque de Reims, Maurice Le Tellier, frappé de son savoir, le mit à la tête de son séminaire. En 1685, son nom figure comme chapelain de la chapelle de Saint-Jean-Baptiste à la Cathédrale (3). Le 16 juillet 1692, il est élevé à la dignité de chanoine de cette église : la 43e prébende étant devenue vacante par la mort de

(1) Varin, *Archives admin.*, tome III, page 851. Dans une pièce de 1719, Godinot signe : ..... *Grand vicaire de la Sainte-Chapelle de Paris.*

(2) Pierre tumulaire de Godinot, à la Cathédrale, et les biographes.

(3) « Jean Godinot succéda à Ch. Godinot, le 18 aoust 1685, « qui lui-même succéda au dit Jean, *causâ permutationis*, le « 14 juillet 1687, comme chapelain de la chapelle de Saint-Jean-« Baptiste, 2e chapellenie du côté gauche. » *(Livre des chapellenies*, imprimé en 1641, avec une liste à la main des chapelains après 1641. — *Bibl. de l'Archevêché.)*

Digitized by Google

Le Féron (1). Il habitait dans la maison canoniale, rue de la Prison-de-Bonne-Semaine, aux Petites-Fontaines, avec un frère et deux de ses sœurs. En 1737, il y était encore avec sa sœur Jeanne (2). A la porte coulait une fontaine, au-dessus de laquelle on lisait : *Eau la plus saine*.

L'abbé Godinot étant syndic de la faculté de théologie, 1706, reçut de Mgr de Mailly la constitution *Unigenitus*. Il l'accepta d'abord (3), puis il se rétracta le 8 mars 1717 et défendit ses idées avec une telle opiniâtreté qu'il fut exilé par lettre de cachet du roi, en 1720 (4), avec sept de ses collègues de l'Université. Un an après, à la mort de Mgr de Mailly, il revint à Reims.

D'après la lettre de cachet, ne pouvant assister aux offices où l'archevêque était présent, il ne put venir au sacre de Louis XV, célébré le 25 octobre 1722 (5). Mgr de Rohan l'aimait cependant; il le recevait souvent (6). Le roi Louis XV eut également pour lui de

(1) Joannes Godinot, Remis, doct. théol. virtute graduum, per obitum D. Le Féron, 16 julii 1692. Vir multiplici titulo insignis, ob aquas Vidulœ in civitatem introductas, Xenodochiis et domibus pauperum largitates quam plurimas, scholas christianas amplissimas dotatas, urbem a luti et sordium fœtore purgatam, et in ecclesiâ remensi multa tam suis quam fabricæ sumptibus (altare majus, cancellos ferreos, stallos chori, B. M. Virginis et alias capellas) elaborata. — (*Liste des prébendes de la Cathédrale*, dressée et écrite par M. Lecomte, chanoine de la Cathédrale, mort le 14 août 1821.)

(2) Tarbé, *Essais sur Reims*, page 297.

(3) *Pièces justificatives*, I. — *Reims pittoresque*, ve livraison, p. 73, an. 1835.

(4) *Histoire du collège des Bons-Enfants*, par M. l'abbé Cauly, page 506.

(5) Veyenne.

(6) Dans un rituel de la province de Reims, 1697, sur le dernier

Digitized by Google

l'estime. Étant de passage à Reims, en 1744, se rendant à Metz, il se le fit présenter pour le remercier de tout ce qu'il faisait dans la cité.

Les disgrâces de l'abbé Godinot ne l'empêchèrent pas d'être renommé syndic de la Faculté. Il fut même sénéchal du Chapitre pendant plusieurs années, comme l'attestent des pièces de 1711, 1713, 1719. Cependant, à cette dernière date, il était déjà en lutte avec l'autorité.

Quand M. Godinot revint de l'exil, il reprit sa place au chœur, suivit les offices, mais en même temps il cultiva ses vignes de Verzenay et de Bouzy (1). Il avait un très grand talent pour choisir et combiner ses raisins. Ses vins étaient très recherchés pour leur saveur et leur qualité. En les vendant, il amassa une fortune considérable qui excita la jalousie.

On blâma l'intelligent chanoine du commerce qu'il faisait, avec l'assentiment de son archevêque. Alors il faut blâmer les Bénédictins de la Champagne, et D. Pérignon en particulier, d'avoir inventé le vin mousseux si célèbre, le trésor de nos contrées, les délices des gourmets, la richesse de tant de familles. Il faut blâmer les Chartreux, qui composent et vendent leur liqueur inimi-

feuillet de garde, l'avocat Blavier, receveur du Chapitre, auquel appartenait le volume, écrivit des notes relatives à M. Godinot : il affirme la double amitié de l'archevêque et du roi : « Le roi a voulu le voir en allant à Metz et il a applaudi à tout ce qu'il faisait pour la décoration de l'église, dans laquelle cependant il ne peut rester quand Mgr l'Archevêque s'y trouve. Et ce en conséquence d'une ancienne lettre de cachet. Il est cependant très bien venu du prélat, qui le voit à tous ses voyages et luy fait plus d'accueil et d'amitié que tous les autres chanoines ensemble. »

(1) Il a laissé un mémoire sur la culture de la vigne, reproduit dans le *Spectacle de la nature*, de Pluche, t. II, page 345.

Digitized by Google

table, avec laquelle ils font tant d'heureux et soulagent de si nombreuses misères.

Le noble usage que M. Godinot fit de sa fortune, acquise par son industrie, prouve qu'il n'avait qu'un but : le bien de ses concitoyens. Mais parce qu'il était bon administrateur, économe et frugal, certains l'accusèrent d'avarice, étayant leur dire sur l'anecdote suivante : « Lévesque de Pouilly le visitait souvent, on dit même que pendant un an il vint tous les jours chez lui, pour lui causer des eaux de la ville qui le préoccupaient beaucoup et pour solliciter son généreux concours (1). Un soir, le Lieutenant des habitants étant entré chez son ami, qui s'éclairait avec une simple lampe, celui-ci, sans se déranger, le fit asseoir auprès du feu, éteignit la lampe et dit : « Nous causerons tout aussi bien sans voir clair, il ne nous faut pas de lumière pour nous entendre. » — En effet, ils s'entendirent si bien que le Lieutenant des habitants gagna sa cause et obtint de M. Godinot 230,000 fr. pour l'amélioration des eaux de la ville. Tous les avares ne sont pas aussi généreux.

M. Godinot était également bon et patient dans la vie privée. Revenant un jour de promenade, poursuivi et insulté par un homme pauvrement habillé, il garde le silence; mais, arrivé devant sa demeure, il se retourne, invite l'insulteur à entrer, en disant : « Mon ami, depuis si longtemps que vous parlez, vous devez être altéré, venez vous rafraîchir. » Celui-ci hésite, mais captivé par la douceur du chanoine, il cède, et bientôt, échauffé par les fumées des mousseux, il raconte sa misère et celle de sa famille. Godinot, voyant que le besoin seul avait déterminé cet homme à commettre sa mauvaise action.

(1) *Pièces justif.*, II. — *Reims pittoresque*, page 75, note I.

Digitized by Google

lui remet vingt-cinq louis, le laissant libre de les lui rendre plus tard. Celui-ci, touché jusqu'aux larmes, se jette aux pieds de son bienfaiteur; il veut lui faire connaître le nom de celui qui l'avait payé pour l'insulter : « Arrêtez, dit Godinot, ne prononcez pas ce nom, je ne veux pas être porté à le haïr. »

M. Blavier, avocat et receveur du Chapitre, dans des notes écrites par lui, sur la garde d'un rituel de 1697, dit que M. Godinot, publiquement insulté par un magistrat et traité de fripon, l'invita doucement à entrer chez lui pour lui prouver qu'il n'avait pas de rancune.

*
* *

J'arrive aux traits saillants de la vie de M. Godinot, qui a été une vie toute de bienfaisance. Le généreux chanoine a soixante-dix-sept ans environ; il va commencer à répandre ses largesses sur la ville. « Toutefois, « avantd'exécuter ce qu'il avait à cœur depuis longtemps, « et voulant que sa générosité fut pure et irréprochable, « de concert avec la sœur qui lui restait, ou après la « mort de cette dernière, l'abbé Godinot donna à ses hé- « ritiers non seulement ce qu'il avait eu de patrimoine, « mais il y ajouta encore des marques de générosité. « Dans ce dessein, il les rassembla tous, jusqu'aux « enfants des cousins issus de germains, composant neuf « branches plus ou moins nombreuses; à chacune d'elle « il donna 6,000 livres par neuf constrats de donations, « des années 1736 et 1737, prélevant ainsi sur sa fortune « en argent comptant 54,000 livres qui excédaient, à

Digitized by Google

« ce que l'on croit, de près de 20,000 livres son ancien « patrimoine (1). »

Ses parents ne furent pas contents de cette détermination ; ils se plaignirent amèrement ; M. Godinot n'en poursuivit pas moins ses vastes projets.

Déjà, en 1711, étant sénéchal, il avait fait ses premiers essais dans la Cathédrale, en changeant plusieurs autels de place aux frais de la fabrique. Ses marchés étaient des mieux rédigés : Il se révélait déjà, dit M. Louis Paris, dans son *Mémoire sur le mobilier de Notre-Dame :*

Ses pareils à deux fois ne se font pas connaître,
Et pour leurs coups d'essai veulent des coups de maître.

Ce n'est qu'en 1739 que le chanoine bienfaisant paiera de ses deniers tous les embellissements qu'il entreprendra dans la Cathédrale, et pour lesquels il dépensera plus de 120,000 francs.

*
* *

Avant de les signaler, énumérons ses autres bienfaits dans la cité. Sa première pensée se porte sur les enfants pauvres, auxquels il procure le bienfait de l'instruction, imitant en cela son ancien confrère du Chapitre, le Bienheureux de La Salle. Du pauvre enfant

Par d'impérissables bienfaits,
Il a pris en main la défense.
Dès lors, affranchi du lien
Où le captivait l'indigence,
Le pauvre instruit peut vivre honnête homme et chrétien (2).

(1) *Reims pittoresque*, page 74.

(2) *Ode sur la mort de M. Jean Godinot*, par Clicquot-Blervache. — (Godiona, *Pièces justif.*, III. — *Reims pittoresque*, page 80.)

Digitized by Google

Le 3 mai 1738, Godinot fonde des écoles gratuites sur la paroisse de Saint-Hilaire. Les enfants de Saint-Symphorien et de Saint-André avaient le droit d'y venir aussi : mais leurs parents ne pouvaient ni contrôler, ni choisir les maîtres. Le fondateur donna pour ses écoles 30,000 francs, garantis depuis par quatre fermes (1). Il répara également à ses frais et meubla la maison Thierry-Gounel, donnée antérieurement à la paroisse, à la condition que l'on y ferait le catéchisme tous les dimanches après vêpres, et que l'instruction serait donnée gratuitement aux enfants qui ne pourraient payer la légère rétribution scolaire demandée. Cette maison, sise au marché à la laine, tenait à la veuve Eustache Calmé (2).

Était-ce à son âme attendrie
Sur nos maux et nos excès,
Assez de ces premiers essais
De ses bontés pour la patrie ?
Non, il arme encore sa pitié
Contre un monstre dont la furie
Attaque des mortels la plus belle moitié (3).

Il donne à l'Hôtel-Dieu, en 1740, une somme de 24,000 fr., pour la construction d'un asile pour les cancéreux (4).

(1) Mss. Sutaine-Maillefer. *(Bibl. de la Ville.)* — Les fermes étaient : 1° au terroir de Tour et Recouvrance, achetée le 3 août 1739, au prix de 5,133 livres ; 2° à Trugni, le 31 décembre 1739, valant 2,200 livres ; 3° à Banongne, 9 février 1740, 5,872 livres 10 sols ; 4° à Mar-sous-Bourque, 6 avril 1740, 2,874 livres.

(2) M. Ern. Arnould, ouvrage sur l'*Inst. primaire à Reims*, 1848.

(3) Ode citée.

(4) Les administrateurs acceptent la donation, mais ne pouvant construire sur les terrains de cet hospice, ni sur ceux de l'hôpital

Digitized by Google

Cette donation ne fut pas la seule que M. Godinot fit aux hôpitaux. Il donna encore 42,000 fr. à l'Hôtel-Dieu (1). Une partie de cette somme servit à reconstruire le portail donnant sur la rue du Trésor (2).

La plus grande des libéralités de M. l'abbé Godinot, celle qui lui valut le plus de gloire et de remerciements, fut la remise d'une somme de 230,000 fr., faite à la ville pour l'amélioration des eaux et l'établissement des fontaines (3).

de Saint-Marcoul, ils louèrent une maison attenante à ce dernier établissement et lui donnèrent le nom d'hôpital Saint-Louis. Les malades furent confiés à des femmes dépendantes des Religieuses de l'Hôtel-Dieu, qui elles-mêmes, chaque semaine, au nombre de deux, visitaient les cancéreux et leur prodiguaient les soins que réclamait leur état. L'Hôtel-Dieu fournissait les vivres, mais la maison avait sa pharmacie. En 1751, on construisit pour les malades une chapelle dédiée à saint Louis.

Les habitants du quartier réclamèrent pendant longtemps contre l'établissement et le développement de cet asile. Ils ne gagnèrent leur procès qu'en 1778. Alors l'hôpital Saint-Louis fut transféré à la Buerie ou Buanderie, où il demeura jusqu'en 1841, époque où les malades furent définitivement soignés à Saint-Marcoul. A l'origine, l'hôpital Saint-Louis avait huit lits : trois pour les hommes et cinq pour les femmes ; plus tard, il en eut dix-sept : onze pour les femmes et six pour les hommes, grâce à de nouveaux dons. Parmi les bienfaiteurs se trouvent le chanoine Villot, l'abbé Guérin, l'abbé Vingt-Deux, l'abbé Ch. Charuel, qui, ensemble, donnèrent 21,000 fr. : l'abbé Villot (1777), 3,000 fr. ; l'abbé Guérin (1778), 8,000 fr.; l'abbé Vingt-Deux (1817), 6,000 fr.; l'abbé Charuel, 4,000 fr. — *(Almanach de Reims*, 1870.)

(1) *Histoire de Reims*, de M. de Saint-Marceaux, et tous les biographes.

(2) M. Ern. Arnould, *Notes sur l'instruction à Reims*, 1848. — La clef du cintre de la porte, sculptée avec beaucoup d'art, représentait la sainte face de Notre Seigneur. Cette pierre est conservée dans la crypte de l'Archevêché.

(3) *Pièce justif.*, II, dans laquelle on voit l'action de Lévesque

Digitized by Google

Jusqu'au milieu du XVIIe siècle, la ville fut privée d'eau salubre. Le cardinal Ch. de Lorraine avait conçu le projet de réunir les sources des eaux de Sacy, de Sermiers et de Bezannes pour les amener dans Reims; la mort ne lui permit pas de réaliser son projet. Henri IV commença, sans l'achever, le canal dit la Rivière neuve pour faire passer dans la ville les eaux de la Vesle. Ce que le grand cardinal ne put accomplir, ce que le bon roi ne sut achever, Godinot eut le bonheur et la puissance de le réaliser :

A son eau pure et salutaire
Assignant des chemins nouveaux,
De nos besoins, par ses travaux,
Il rend la Vesle tributaire ;
Et son cœur, toujours généreux,
Force la nature contraire,
La soumet à nous faire un destin plus heureux (1).

Il offre à la ville d'abord 80,000 fr., pour faire disparaître ou voûter les égoûts et les aqueducs construits derrière la Madeleine, dans les rues de l'Arquebuse et du Longaux, et dans lesquels séjournaient constamment des eaux croupissantes.

Ce n'est pas assez de délivrer les habitants de ces eaux malsaines, il faut leur procurer une eau salubre. M. Godinot consacre à cet effet une somme de 100,000 fr. Il s'entend avec le P. Féry, Minime de Reims, qui, en 1747, construisit une puissante machine hydraulique, au moyen de laquelle les eaux de la Rivière neuve sont

de Pouilly dans cette grande entreprise. — (*Reims pittoresque*, 1835, p. 75.)

(1) Ode citée.

Digitized by Google

déversées dans les divers quartiers de la ville, au moyen de dix-sept fontaines.

Certains auteurs affirment que le célèbre naturaliste Pluche fut consulté par le P. Féry. Honneur donc à ces trois Rémois qui réalisèrent cette grande entreprise.

La fontaine qui la première reçut et versa les eaux de la Vesle était à l'extrémité de la rue des Créneaux. Elle porta d'abord le nom de fontaine Saint-Timothée, puis celui de fontaine Godinot. C'était justice, puisque le généreux chanoine avait donné 50,000 fr. à la ville pour la faire construire (1).

Le 5 août de l'année 1747, dans l'après-midi, on fit l'essai des nouvelles fontaines. Ce fut un jour de réjouissance publique, de bonheur pour nos aïeux, de satisfaction pour le bienfaiteur, de gloire pour le moine Féry (2), que l'abbé Godinot, avec le Lieutenant des habitants, était allé chercher au couvent des Minimes, pour le conduire au Château-d'Eau (3).

Ils étaient accompagnés des conseillers de la ville, des autorités, d'une foule considérable, des arquebusiers et des hocquetons sous les armes (4).

Au signal donné, l'eau jaillit, le canon des remparts tonne, la foule acclame Godinot qui, placé sur une petite éminence, contemplait, les larmes dans les yeux, cette touchante scène. M. Tarbé dit que le bienheureux chanoine reçut dans une tasse d'argent quelques gouttes d'eau qu'il but devant toute la foule.

(1) M. de Saint-Marceaux, *Notes sur Reims*, art. Godinot.

(2) *Pièces justif.*, IV.

(3) M. Tarbé, *Essais sur Reims*, dit que c'était à la fontaine Saint-Timothée.

(4) *Pièces justif.*, V. — *Reims pittoresque*, page 76.

Digitized by Google

*
* *

Pendant que M. Godinot répandait ainsi ses bienfaits, donnant aux enfants pauvres l'instruction, aux malades abandonnés un asile, à ses concitoyens une eau saine et salubre, il poursuivait dans la Cathédrale les travaux qu'il y avait malheureusement entrepris dès l'année 1739.

En 1739, l'admirable autel du Saint-Laict et ses riches sculptures, la clôture de pierre et les nombreuses statues tombent sous le marteau démolisseur. Les peintures de Robert de Lenoncourt, refaites depuis, grâce à une généreuse bienfaitrice, sont impitoyablement grattées (alors on disait nettoyées). M. Godinot prit part à cet acte de vandalisme, en acceptant les démolitions et en s'engageant à entourer de grilles en fer la chapelle déflorée.

De 1741 à 1745, il remplace par de hautes grilles style Louis XV les clôtures en pierre du chœur, du sanctuaire et de l'arrière-chœur.

Il renverse en 1742 l'autel et le tombeau du cardinal de Lorraine. Le remarquable jubé de Colard de Givry disparaît en 1744, et avec lui tout un monde de statues de la dernière élégance.

La lumière arrive sans encombre dans le chœur, les stalles neuves vont y faire leur apparition l'année suivante (1).

Le maître-autel avec ses colonnes d'argent, ses courtines de soie, ses fiertes d'or et d'argent, disparaît à son

(1) L'enlèvement des vitraux des bas-côtés de l'église avait été commencé, il est vrai avant, l'entreprise des travaux que nous signalons, comme le prouve Mgr Tourneur dans un rapport à l'Académie, sur les vitraux de Notre-Dame ; toutefois, en 1747, M. Godinot, à ses frais, fit placer plusieurs fenêtres blanches.

Digitized by Google

tour, mais non sans difficulté cette fois ; M. Godinot dut parlementer (1).

M. l'abbé Godinot mourut le 15 avril 1749, âgé de quatre-vingt-huit ans, et laissa à la ville le reste de sa fortune pour l'entretien des œuvres qu'il avait créées (2). Ses parents attaquèrent le testament ; ils perdirent ; mais le Conseil de ville, par reconnaissance pour M. Godinot, ne voulut pas leur laisser payer les frais du procès, il les dispensa même de toutes charges publiques (3).

* * *

Bien des choses ont été dites sur les derniers moments (4) et sur la sépulture de M. l'abbé Godinot, en

(1) Le 10 janvier 1747, M. Godinot écrit au Chapitre : « Je, soussigné, chanoine de l'Église de Reims, reconnais que, quoique j'ai déjà donné plus de 100,000 livres à notre Chapitre, je veux bien encore, pour concilier les esprits de nos très chers confrères, accepter la proposition qu'ils m'ont faite de donner 20,000 livres pour l'achèvement de l'autel, au moyen de quoi ils m'ont assuré que je serais le maître de tous, ce sont leurs termes. Je veux donc bien, pour parvenir à une paix durable, donner 20,000 livres en tout, compris les 3,000 que j'avais offertes pour l'achèvement de l'autel, suivant le dessin de M. Gabriel, fait il y a dix-huit mois, en exécution des ordres du roi. Le dit dessin, agréé par le Chapitre, approuvé par Son Altesse Mgr l'Archevêque, marché fait et presque exécuté par les ouvriers choisis et appelés pour cet effet, dans lequel dessin mon dit sieur Gabriel y a employé l'or de l'ancien autel déjà fondu et mis en lingots prêts à être ciselés. Au moyen de cette acceptation, je continuerai les ouvrages au dit autel, comme j'ai conduit ceux des autres ouvrages jusqu'à présent. « GODINOT. »

(2) *Pièce justif.*, VI. — *Reims pittoresque*, page 75.

(3) *Pièce justif.*, VII. — *Reims pittoresque*, page 75.

(4) *Pièce justif.*, VIII. — *Reims pittoresque*, page 77.

Digitized by Google

faveur duquel et contre lequel ont été composées des odes et des épigrammes qui souvent visaient le Chapitre (1). Le jour même de l'enterrement, une main traçait ces vers railleurs sur la porte du préau :

Ci-gît l'autre Moïse
Qui pour n'avoir pas cru
Mérita d'être exclu
De la terre promise.

M. l'abbé Godinot a été enterré à la Cathédrale, avec toutes les cérémonies d'usage, avec les honneurs dus à sa dignité, au son des cloches, en présence des autorités et d'un grand nombre de citoyens. La lettre d'invitation suivante en fait foi. Je puis produire un exemplaire de cette pièce unique et rare, qui certainement n'a pas été composée pour le bien de la cause que je défends :

« Vous êtes priez au Convoi et Enterrement de « Messire Jean Godinot, Prêtre, Docteur en Théologie, « Chanoine de l'Église métropolitaine de Reims et « Grand Vicaire de l'Abbaye de Saint-Nicaise, décédé « le 15 avril 1749, sera inhumé le mercredi 16, au Préau « de la dite église, fin des Vèpres.

« Aux vigiles le jeudi 17, fin des Vèpres, et le lende- « main au service, à 9 heures. »

Ainsi, M. l'abbé Godinot a reçu les honneurs de la sépulture ecclésiastique. Ses confrères, loin d'avoir cherché à éteindre sa mémoire, ont laissé une inscription toute à sa gloire. Ce n'est pas une pièce perdue dans les feuillets d'un registre de délibérations, ou cachée dans les cartons d'un poudreux cartulaire, c'est une épitaphe

(1) *Pièce justif.*, IX, Complainte.—Tarbé, *Rom.*, *Chants populaires*, tome IV.

Digitized by Google

gravée sur une grande pierre, visible à tous les yeux dans la Cathédrale. Elle a été composée, sur la demande du Chapitre, par le chanoine Delsaux, dont les éloges sont d'autant plus flatteurs qu'il ne partageait pas les opinions religieuses de son confrère :

« Très renommé par sa munificence, M. Jean Godi-
« not, Chanoine de l'Église métropolitaine de Reims,
« Docteur en Théologie, Vicaire général de Saint-Nicaise,
« se distingua par son zèle pour la décoration de la
« maison de Dieu, témoin les autels qu'il éleva, le chœur
« qu'il orna d'un pavé de marbre, de stalles et de grilles.
« Sa libéralité inépuisable est montrée dans ces fon-
« taines, ces hôpitaux, ces écoles chrétiennes dont il
« enrichit la cité. Tant de monuments de sa prodigalité
« envers le temple du Seigneur, envers sa patrie, con-
« sacreront le souvenir éternel de ce citoyen que les
« gens de bien doivent admirer, les riches imiter à l'en-
« vi et tous vénérer. Il mourut le 15 avril 1749, âgé
« de quatre-vingt-huit ans. Qu'il repose en paix (1). »

Trouve-t-on beaucoup de pareilles plaques commémoratives dans nos édifices publics? Quand les étrangers visitent la Cathédrale et qu'ils lisent la pierre tumulaire de Godinot, ils emportent tous de lui, grâce à ses confrères, une très haute idée. Cette pierre, entre bien d'autres monuments, prouve que l'Église a le souvenir du cœur et qu'elle est toujours heureuse de rendre hommage à ses enfants, comme le témoignent les récentes et si remarquables fêtes célébrées en l'honneur du B. Urbain II et du B. J.-B. de La Salle, tous deux chanoines de Reims ; comme le témoignent celles qu'elles préparent à Jeanne d'Arc.

(1) Épitaphe latine, *Pièce justif.*, X. — *Reims pittoresque*, p. 78.

Digitized by Google

L'épitaphe composée par le chanoine Delsaux n'est pas le seul témoignage élogieux que l'on peut citer. Il y a encore une ode, en dix-sept strophes, de Clicquot-Blervache, parlant au nom des membres de la petite académie littéraire qui se réunissait chez M. Félix de La Salle (1). Il termine ainsi :

Grand Dieu, qui, pour servir d'exemple,
En a fait présent aux mortels,
Pour le culte de tes autels
Et pour la gloire de ton temple :
Tu le couvres de ta splendeur
Dans ce séjour où tu contemples,
De tes saints éprouvés l'immortelle grandeur.

Que doit-on penser de ce magnifique éloge décerné par la petite académie rémoise, quand on lit les vers suivants?

Qu'ils le vantent d'avoir, par un tour d'artifice,
Par le renversement de maints et maints autels
Aboli tant qu'il put, chez nous le sacrifice
Et le culte de l'Eternel !
Dans leur ville autrefois pieuse et catholique
Lui seul abattit plus de saints
Que, dans leurs transports fanatiques,
N'en brisèrent jamais et Luther et Calvin.

L'épigramme est sanglante, trop sanglante, mais qui oserait, de nos jours, blâmer ceux qui ont condamné des travaux incontestablement regrettables.

Toutefois, avec M. Nanquette parlant devant l'Académie, en 1844; avec Mgr Tourneur, dans son rapport

(1) *Pièce justif.*, III, Ode de M. Clicquot-Blervache. — *Reims pittoresque*, p. 80.

Digitized by Google

sur les vitraux de la Cathédrale, nous dirons que les critiques si justes que l'on doit faire des prétendus embellissements de M. Godinot s'adressent moins à l'homme qu'à l'époque où il vivait. Alors, hélas! et en conscience on travaillait au nom de l'art. Au nom de l'art, les plus grands esprits appelaient barbare le style gothique. Le style Louis XV d'ailleurs, avec ses ravissants contours, ses délicieuses productions, ses bois si élégamment sculptés, alors comme de nos jours, tournait toutes les têtes. Il fit invasion partout, il a laissé des traces de son passage dans toutes les églises de France. Beau, admirable en lui-même, il n'est pas plus acceptable dans les églises gothiques, que sur la scène un empereur romain revêtu d'un habit à la française de la dernière mode et de la meilleure coupe.

Dans tous les cas, M. Godinot n'a jamais agi seul. Il prenait l'avis de ses confrères, qui souvent lui adressaient leurs remerciements, comme le témoigne le livre des délibérations capitulaires (1). On prenait toujours l'avis des hommes les plus compétents, des Gentillastre de Reims, des Servandoni de Paris : les plans, devis, mémoires signés par eux en font foi. L'Académie d'alors, elle-même, faisait parvenir ses félicitations. Le seul tort du bienfaisant chanoine, c'est d'avoir été riche et géné-

(1) M. Godinot ayant été attaqué après sa mort, pour la destruction du jubé, par le *Journal de Verdun*, décembre 1752-1753, le Chapitre y répondit. Nous y lisons cette phrase : « La reconnaissance que l'Eglise de Reims doit à M. Godinot, chanoine, pour toutes ses grandes libéralités, ne permet pas de rejeter sur ce bienfaiteur la démolition du jubé pour y substituer une grille magnifique, ayant orné tout le contour du chœur et de l'arrière-chœur de pareilles grilles. » (*Le Jubé*, par M. L. Paris, Reims, 1885, page 23.)

Digitized by Google

reux, d'avoir été l'exécuteur des hautes œuvres. Remercions le Ciel qu'il n'ait pas été plus riche; il aurait été capable de refaire la Cathédrale elle-même.

Les travaux de M. Godinot ne furent pas seulement critiqués par certains de ses concitoyens, plusieurs incriminèrent les intentions qui le faisaient agir:

Ci-gît qui mieux eut fait pour sa mémoire
De faire ses parents
Heureux, reconnaissants,
Que d'acquérir la vaine gloire
D'être célèbre dans l'histoire
A leurs dépens.

Laissons à M. Lévesque de Pouilly le soin de répondre à cette accusation, sans valeur parce qu'elle est trop intéressée. Dans un discours prononcé le 17 février 1751, le Lieutenant des habitants de Reims affirme que la vanité ne fut jamais le mobile de la conduite de Godinot: « Tous ceux qui l'ont connu ont pu s'apercevoir « que les motifs de ce bienfaiteur ont été aussi hé- « roïques que ses actions..... Sa générosité toujours « égale, soit qu'il fut contredit ou loué, annonçait qu'un « principe supérieur à la vanité présidait à tous ses mou- « vements et dirigeait toute sa conduite (1). »

(1) *Pièce justif.*, XI. — *Reims pittoresque*, page 77.

Digitized by Google

*
* *

La ville de Reims l'a toujours ainsi compris, et voilà pourquoi elle a glorifié l'abbé Godinot toutes les fois qu'elle en a trouvé l'occasion.

Pour mémoire, en terminant, je vais grouper ici tous les témoignages de reconnaissance donnés à M. Godinot; plusieurs sont peu connus, et quelques-uns sont perdus ou sont exposés à l'être. L'Académie de Reims sera heureuse d'en conserver le souvenir.

En 1748, la ville fit placer une plaque commémorative sur le Château-d'Eau : « A la mémoire de M. Jean Godi-
« not, chanoine de l'Église métropolitaine de Reims,
« bienfaiteur de cette ville, qui lui doit l'établissement
« de ses fontaines, l'an de grâce 1748. M. Jean-Louis
« Lévesque de Pouilly, Lieutenant des habitants. »

Quelques années après, M. Godinot étant mort, une autre table de marbre fut mise sur la fontaine en pierre, dessinée par Adam en 1756 et construite contre le portail, du côté du palais. La fontaine a disparu; la plaque est elle-même bien exposée à disparaître, on y lisait :
« L'an de grâce 1756, le corps de ville a consacré ce
« monument de sa reconnaissance, à la mémoire de
« M. Jean Godinot, Chanoine de l'Église de Rheims, le
« père des pauvres, le modèle des citoyens, auquel la
« ville doit ses fontaines. »

En 1800, la municipalité, voulant donner une nouvelle marque de reconnaissance à M. Godinot, fit peindre sur

Digitized by Google

une table de bois, qu'on plaça à la fontaine Puisieux, connue sous le nom de fontaine Saint-Maurice :

A LA MÉMOIRE DE JEAN GODINOT
NÉ A REIMS, EN MDCLXI
CITOYEN GÉNÉREUX
IL CRÉA DE SES PROPRES DENIERS
DE NOMBREUX ÉTABLISSEMENTS DE CHARITÉ
ET MIT LE COMBLE A SES BIENFAITS
EN FAISANT COULER DANS NOS MURS
LES EAUX SALUTAIRES DE LA VESLE
L'AN MDCCXXXXVII
LES RÉMOIS RECONNAISSANTS

Pour un aussi grand bienfaiteur, était-ce bien le bois qu'il fallait ? En 1813, il fut question d'ériger une fontaine monumentale au milieu de la Couture, surmontée du buste de Godinot. Le socle aurait été orné des deux statues assises sur les degrés du monument Louis XV.

Ces magnifiques statues, affectées à ce monument, prouvent l'importance que l'on voulait lui donner et le désir que nos édiles avaient d'exprimer leur témoignage de gratitude. Le projet ne fut pas exécuté, mais en 1825, sur la fin de mai, on rétablit l'inscription suivante de la fontaine, près la halle Saint-Remi :

Digitized by Google

M. JEAN GODINOT
NÉ A REIMS EN 1661
DOCTEUR EN THÉOLOGIE
CHANOINE DE L'ÉGLISE MÉTROPOLITAINE
ET VICAIRE GÉNÉRAL DE L'ABBAYE DE SAINT-NICAISE,
APRÈS AVOIR DONNÉ DE SON VIVANT
A SES PARENTS LE BIEN QU'IL AVAIT
REÇU DE SES PÈRES
APRÈS AVOIR DÉCORÉ LES TEMPLES,
FONDÉ DES ÉCOLES GRATUITES, OUVERT UN
ASYLE A DES MALADES JUSQU'ALORS
ABANDONNÉS
A CONSOMMÉ TOUS SES BIENFAITS PAR L'ÉLÉVATION
ET LA CONDUITE DE CES EAUX SALUTAIRES
L'AN DE GRACE 1747
M. Y. LEVESQUE DE POUILLY, LIEUTENANT DES HABITANTS
ET Y. F. ROGIER, CONSEILLER DU ROY ONT FAIT PLACER
EN 1757
CETTE INSCRIPTION QUI A ÉTÉ RÉTABLIE EN
1825
PAR DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL
M. RUINART DE BRIMONT ÉTANT MAIRE DE LA VILLE.

Enfin, après bien des hésitations, la municipalité se décida à construire un monument commémoratif qui fixerait tous les souvenirs relatifs à M. Godinot, perdus à la Révolution, et qui honorerait surtout ce généreux bienfaiteur. Je laisse la parole à M. Jadart (1) :

La place de Saint-Pierre-les-Dames fut choisie pour l'installation de ce monument, qui fut exécuté en fonte

(1) *Les Statues de Reims en 1888*, LXXXIe volume des *Travaux de l'Académie*, p. 348.

Digitized by Google

de fer sur les dessins de l'architecte de la ville, M. N. Brunette. Lui-même raconte que son projet primitif était très modeste, mais qu'il dut en modifier le caractère, lorsque les travaux étaient déjà en cours d'exécution (1). Un admirateur du charitable chanoine, habitant sur la place même, avait laissé par testament une somme affectée à l'embellissement de la fontaine, et il fallait en agrandir les proportions. Le type de cette fontaine existe dans les dessins de Georges Baussonnet, dessinateur rémois du XVIIe siècle, comme projet destiné à la cour de l'Université. La réalisation moderne n'en rend qu'imparfaitement l'effet gracieux, mais il fallait nécessairement en modifier le couronnement. Au lieu d'une figure de l'*Alma mater*, le fût supporte une statue allégorique de la ville de Reims, à laquelle un génie présente un médaillon reproduisant le profil des traits de Godinot, d'après le type si expressif du buste conservé au Musée de Reims. La partie inférieure offre une garniture d'ornements divers, coquilles, tortues, petits génies, cygnes, bouches d'où l'eau s'échappe pour emplir la vasque. On lit sur le montant quatre inscriptions ainsi disposées. Sur la face principale :

A
JEAN GODINOT
NÉ A REIMS EN 1661
MORT EN 1749
LA VILLE
RECONNAISSANTE

Plus bas, dans un cartouche : *Brunette, architecte.*

(1) *Souvenirs archéologiques*, 1885, 57.

Digitized by Google

Sur la face du midi :

SA MUNIFICENCE
AVAIT DOTÉ REIMS
DES FONTAINES PUBLIQUES
ÉTABLIES EN 1747
SOUS LA DIRECTION
DU R. P. FÉRY

Plus bas, dans un cartouche : *Cordier, ingénieur.*

Sur la face au levant :

EN 1843
ELLES ONT ÉTÉ REMPLACÉES
PAR
DE NOUVELLES FONTAINES
SUR UN SYSTÈME
PLUS EN RAPPORT
AVEC LES BESOINS
DE LA CITÉ

Plus bas, dans un cartouche : *A. Miel, fonderie de Tusey (Meuse).*

Face au nord :

M. C^es MAURICE
A CONTRIBUÉ
POUR 10,000 FRANCS
A L'ÉRECTION DE CE MONUMENT
INAUGURÉ EN 1843

Cette année, 1843, on frappa une médaille à l'effigie de Godinot avec ces mots : *Joh. Godinot qui* A. MDCCXLVII

Digitized by Google

Digitized by Google

J. Trompette, Ph. — 1889. J. Royer, Ph.

JEAN GODINOT,

Chanoine de Reims,

d'après le Tableau original de Ferrand de Monthelon.

UNIV. OF MICH.

Digitized by Google

Urbem. aquis. salubribus ditavit. Sur l'exergue, on voit la fontaine avec ces mots : *Aquæ. uberius. redivivæ. sumptibus. civium et ædilium. curâ. Remis* A. MDCCCXLIII.

A l'Hôtel de Ville, sous le portrait de Godinot peint par Ferrand de Monthelon, sont écrits ces vers :

Du pieux Godinot, en contemplant l'image,
Peins-toi ce citoyen et philanthrope et sage,
Qui, consacrant ses biens au culte des autels,
Mérita d'être admis au rang des immortels.
Les cœurs reconnaissants lui doivent leur hommage
Pour avoir de son or fait un si noble usage.

On voit également à l'Hôtel de Ville le buste en terre cuite du bienfaisant chanoine, exécuté en 1748, une année avant sa mort, par H.-N. Cousinet. L'inscription suivante accompagne le portrait :

MONSIEUR J. GODINOT,

« Chanoine de l'Église de Reims, après avoir décoré « des temples, ouvert un asile à des malades jusqu'alors « abandonnés, a couronné tous ses bienfaits en pro- « curant à sa patrie les eaux salutaires de la Vesle, l'an « de grâce MDCCXLVII. »

Vit-on jamais, pour un seul homme, autant de témoignages réunis dans une même ville? Ils prouvent qu'à toutes les époques les Rémois furent reconnaissants pour leur généreux bienfaiteur, que les gens de bien doivent admirer, *boni admirentur;* que les riches doivent imiter et imitent en effet, *divites æmulentur.* De nos jours, des émules de Godinot, de généreux citoyens, des

Digitized by Google

négociants en vin ont pris une large part à la création de grandes œuvres à Reims; aussi leur nom sera vénéré comme celui de Godinot, *omnes venerentur*.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES [1]

I

Erreurs et luttes religieuses de M. Godinot.

L'abbé Godinot était syndic de la faculté de théologie en 1706, lorsque M. de Mailly, successeur de M. Le Tellier, y fit apporter la constitution *Unigenitus* : il l'accepta d'abord, mais s'en étant repenti, la réclamation authentique de la faculté fut son ouvrage. Il adhéra à l'appel des quatre évêques avec la faculté de théologie, le 8 mars 1717 ; le 22 du même mois avec le Chapitre, le 26 avec l'Université et en qualité de syndic, il présenta à son archevêque une conclusion par laquelle la faculté déclarait persister dans la résolution de laisser aux candidats la liberté de signer purement et simplement le formulaire, où, relativement à la paix de Clément IX, la faculté ne croyait pas qu'il lui appartînt de réprouver une signature qui avait été agréée et autorisée en 1668.

Exclu par lettre de cachet, avec six chanoines, des assemblées du Chapitre, et, par une nouvelle exclusion, du chœur de la Cathédrale pour le jour du sacre de S. M. Louis XV, 25 octobre 1722, et les jours où le nouvel archevêque, M. de Rohan, assisterait à l'office, l'abbé Godinot n'en fut pas moins réélu syndic par les suffrages unanimes de la faculté. Il est vrai qu'il ne jouit pas longtemps de ce nouveau témoignage d'estime, car une lettre de cachet vint l'exclure, lui et treize autres docteurs, pour toujours des assemblées.

(1) Nous publions ces pièces justificatives, laissant aux auteurs la responsabilité de leurs affirmations.

Digitized by Google

I

Effort de M. Lévesque de Pouilly pour l'amélioration des eaux de la ville.

M. de Pouilly s'assujettit pendant près d'une année entière à rendre tous les soirs visite à M. Godinot. En lisant ces mots, on pourrait penser que l'abbé Godinot n'était nullement porté pour l'établissement des fontaines, et qu'il ne se décida à y donner les mains qu'obsédé par les importunités de M. de Pouilly. Cela demande à être éclairci. L'abbé Godinot, dans le bien qu'il méditait et qu'il se proposait de faire à sa patrie, n'avait jamais fixé son attention à l'eau si utile au peuple et aux fabriques. Cela était nouveau pour lui, il fallait le convaincre, et la chose était d'autant plus difficile, que l'argent qu'on désirait obtenir de lui pour les fontaines était par lui destiné à une autre bonne œuvre, ce qui explique tout. D'ailleurs, l'abbé Godinot, a dit l'abbé Desaulx, chanoine de Reims, qui lui était très opposé quant aux opinions qui divisaient alors l'Église, « n'était point exempt de payer à l'humanité son tribut d'imperfection : attaché avec raideur à ses vues et à ses desseins, il semblait avoir médité le nombre et la nature de ses bienfaits en même temps que sa fortune. Tout objet qui n'était point entré dans ce plan avait près de lui l'exclusion; insensible à tous les traits de la critique ou de la censure, inaccessible au pouvoir séducteur de la louange et de la flatterie, il apportait aux objections ou aux nouvelles propositions une tranquillité inflexible que rien ne pouvait vaincre, et que son âge rendait presque respectable ; prévenant, pressant même dans ses bienfaits, il voulait cependant que son goût en dirigeât seul l'exécution, et plutôt que de renoncer à cette espèce d'empire, il mettait à prix son triomphe et étouffait la contradiction sous le poids de ses nouvelles largesses : enfin, magnifique et tout à la fois économe dans les

Digitized by Google

dons, il croyait trouver, dans le détail qu'il s'en était réservé, le moyen de les étendre et de les multiplier encore : ce qui acheva de faire de lui un de ces hommes uniques, nés autant pour l'étonnement que pour le bonheur de leur patrie ». — *(Éloge historique de M. de Pouilly.)*

C'est ce qu'il fit notamment pour les fontaines ; on peut le voir par le livre des *Conclusions* qui se trouve au Cartulaire de la ville.

III

Ode sur la mort de M. Jean Godinot.

Toi, dont l'implacable furie,
Avide de meurtre et de sang
N'épargne ni vertu ni rang
Pour assouvir ta barbarie,
Mort, sanguinaire déité,
Je gémis avec ma patrie
Du plus barbare coup que ta main eût porté.

Au gré de ton cruel caprice,
Farouche tyran des mortels,
Si pour honorer tes autels,
Il te manquait un sacrifice,
N'est-il plus de coupables jours
Dont nos vœux et dont la justice
Demandaient à ta faux de moissonner le cours ?

Mais dans ta fureur obstinée,
Tu ne connais point d'autres lois
Que celle du bizarre choix,
D'une rage aveugle, effrénée.
Nous succombons tous sous tes coups,
Et la plus belle destinée
Est celle dont ton bras se montre plus jaloux.

Digitized by Google

Que dis-je? pourquoi me répandre
En regrets vains et superflus,
Et du grand homme qui n'est plus
De mes pleurs arroser la cendre?
Le plus brillant et le plus beau
De son âme pieuse et tendre,
S'est pour nous affranchi des horreurs du tombeau.

Abandonnés à la nature,
Tels on voit de jeunes ormeaux,
De leurs inutiles rameaux,
N'offrir que l'informe verdure,
Qui, soumis à de tendres soins,
Eussent été par la culture
De nos délassements les utiles témoins.

Ainsi l'orphelin, dont l'enfance,
Victime d'un sort douloureux,
Gémit sous le joug rigoureux
D'une involontaire ignorance,
Étayé du ferme soutien
D'une généreuse assistance,
Eût été comme nous utile citoyen.

De cette triste et dure offense,
Allégeant le pénible faix,
Par d'impérissables bienfaits,
Il a pris en main sa défense.
Dès lors, affranchi du lien
Où le captivait l'indigence,
Le pauvre instruit peut vivre honnête homme et chrétien.

Était-ce à son âme attendrie
Sur nos maux et sur nos excès,
Assez de ces premiers essais
De ses bontés pour la patrie?

Digitized by Google

Non, il arme encore sa pitié
Contre un monstre dont la furie
Attaque des mortels la plus belle moitié.

A ses victimes déplorables,
D'un mal contre elle conjuré,
Il ouvre un asyle assuré,
Par des dons à jamais durables;
Ainsi, ne bornant point le cours
De ses bontés inaltérables,
Il veut les prolonger au delà de ses jours.

Il consacre à l'Être suprême,
Ornant son auguste séjour,
Ces biens qu'il tient de son amour,
Ces biens qu'il n'eut pas pour lui-même.
C'est par cet emploi solennel
Qu'un cœur qui l'adore et qui l'aime
Reconnaît les bienfaits qu'il tient de l'Éternel.

A son eau pure et salutaire
Assignant des chemins nouveaux,
De nos besoins, par ses travaux,
Il rend la Vesle tributaire :
Et son cœur, toujours généreux,
Force la nature contraire,
La soumet à nous faire un destin plus heureux.

Contre l'inévitable piège,
Dont la mort menace nos jours,
Pour les hommes d'un tel secours
N'est-il donc point de privilège ?
Non, la vertu n'a point de droits
Sur son pouvoir qui nous assiège ;
Et jusque sur le trône elle attaque les rois.

Digitized by Google

De fleurs allons couvrir sa cendre,
Nous de ses biens usufruitiers,
Nous qu'il fait encore héritiers
De ceux qu'il n'a pu nous répandre
Par un immortel souvenir,
D'un citoyen si bon, si tendre,
Consacrons la mémoire aux siècles à venir.

Dans ce moment toujours terrible,
Où se séparant de son corps
On voit l'esprit avec efforts
Secouer sa chaîne pénible :
Le sien avec tranquillité
Toujours serein, toujours paisible,
S'envola dans le sein de la divinité.

Tel un fleuve sur son passage
Qui répand la fécondité,
Après, de son cours respecté,
Avoir fait un si noble usage,
Va remettre ses flots chéris,
Comme un dernier et juste hommage,
Au vaste réservoir dont ils étaient sortis.

Ainsi sa grande âme asservie
Au bien, aux lois, à la vertu
Qui seuls ourdirent le tissu
De son auguste et sainte vie,
Se rend avec sécurité.
Tendant vers le Dieu qu'elle envie,
Dans le vaste océan de son immensité.

Grand Dieu, qui, pour servir d'exemple,
En a fait présent aux mortels,
Pour le culte de tes autels
Et pour la gloire de ton temple ;

Digitized by Google

Tu le couvres de ta splendeur
Dans ce séjour où te contemple,
De tes saints éprouvés l'immortelle grandeur.

IV

Machine hydraulique.

Extrait du livre des *Conclusions*, du 11 septembre 1747 :

« L'abbé Godinot exposa au conseil les difficultés presque insurmontables de trouver des pièces de bois de cinquante pieds de hauteur, pour construire le Château-d'Eau, dans lequel la machine devait porter les eaux dans la cuvette, construite à soixante-cinq pieds d'élévation, et proposa un moyen aussi sûr et moins coûteux pour faire venir les eaux dans la ville, en les forçant par des pompes foulantes de monter dans les tuyaux posés sur un plan incliné dans le canal venant de la foulerie aux fossés de la ville, dans lesquels seraient construites deux arcades portant un mur qui recevrait le tuyau qui introduirait les eaux dans Reims. »

La cuvette se trouvait alors placée sur le rempart et les eaux n'y parvenaient qu'après avoir parcouru toute la longueur du canal, et après être montées sur un mur incliné de vingt-trois degrés. Le conseil approuva le plan proposé par l'abbé Godinot, et le pria de donner ses ordres pour le faire exécuter. Ce changement au plan du Minime ne fut pas heureux, et l'on se vit obligé d'y revenir deux ans après.

V

Lettre d'un magistrat.

« Le vénérable vieillard était placé sur une petite éminence, d'où il pouvait contempler son ouvrage et la multitude des spectateurs. On voyait briller sur son visage cette douce satis-

Digitized by Google

faction, cette joie pure que font goûter les bienfaits. Près de lui était placé le sage maire, trop modeste pour s'attribuer la part qu'il avait à l'exécution. Il jouissait paisiblement du bonheur des autres; ses regards se portaient alternativement sur le bienfaiteur, dont il partageait le contentement, et sur le peuple, dont les acclamations venaient retentir sur son cœur. Dans l'instant que les eaux jaillirent, vingt mille voix se joignirent au bruit du canon des remparts, bénissant à l'envi l'heureux Godinot, et lui souhaitant les plus longs jours. Touché, attendri jusqu'au fond de l'âme, je sentais des larmes délicieuses se répandre sur mes joues, je mêlais malgré moi mes cris à ceux du peuple reconnaissant. O mon ami, qu'il est beau, qu'il est doux de faire le bien! pourquoi l'humanité, ce sentiment si naturel et si sublime, est-elle si rare parmi les hommes? qu'elle pourrait produire de grandes choses! »

VI

Cela ne put suffire. Le conseil de ville obtint du roi Louis XV 180,000 livres, et plusieurs personnes y contribuèrent aussi. On cite entre autres Jean-François Rogier, qui fut Lieutenant des habitants en 1751, pour une somme de 3,000 livres. L'abbé Pluche, pour au moins 40,000 livres, valeur des biens qu'il possédait lors de son décès et qu'il laissa à la ville pour cet objet; Antoine Rempenaux, Clerc et Jacques Callou, chacun pour 1,000 livres.

VII

Le testament de l'abbé Godinot a été attaqué en nullité par quelques-uns de ses héritiers, qui furent déboutés de leur demande et condamnés aux dépens par arrêt de la cour du 27 décembre 1749. Le conseil de ville, pour la mémoire des bienfaits de leur généreux parent, et voulant que sa reconnaissance s'étendit même sur ceux de sa famille qui ont contesté

Digitized by Google

ses dispositions, a conclu, le 5 janvier 1750, à ne jamais leur demander les frais du procès. Il fit plus encore : aussitôt après la mort de Jean Godinot, il s'empressa d'obtenir de M. Pelletier de Beaupré, commissaire déporté dans la province, la permission de diminuer de moitié la capitation de ses héritiers et de les exempter de logements militaires et de toutes les charges publiques.

VIII

Pourquoi faut-il qu'au milieu des sanglots qu'on entendait de tous côtés se soient mêlées des récriminations et des plaintes contre les chanoines, dont quelques-uns, la vérité nous oblige à le dire, y avaient malheureusement donné lieu. On a écrit que, sur le point de refuser la sépulture à l'abbé Godinot, leur confrère, les chanoines ne s'y étaient déterminés qu'à la réclamation générale de ses concitoyens ; que, refusant de l'enterrer, ils ne cédèrent qu'aux ordres pressants et réitérés de l'autorité civile ; d'autres, que le conseil de ville avait résolu de le faire inhumer avec la plus grande pompe dans l'église des RR. PP. Cordeliers. Cela n'est point exact. Le Chapitre, ou pour mieux dire les chanoines présents, au nombre de trente-cinq, car le Chapitre se composait alors de plus de soixante membres, ne céda ni aux clameurs publiques, ni aux ordres de l'autorité, mais à la raison et à ses propres convictions. L'affaire fut mise en délibération, ce fut sans doute une chose bien inconvenante ; il fut décidé, à la majorité d'une seule voix, dix-huit contre dix-sept, que les prières et les cérémonies seraient faites suivant l'usage, et qu'il serait enterré dans le préau de la Cathédrale, comme cela se pratiquait pour tous les chanoines.

Digitized by Google

Digitized by Google

Tout d'abord, Monsieur le Prévôt,
Qui n'est ni gauche, ni manchot,
Partisan d'une bonne cause,
Très éloquemment leur propose
D'inhumer avec tous honneurs
Leur confrère et leur bienfaiteur.

Pareille proposition
N'eut point eu d'opposition
Sans la loyoliste cabale
Qui, ne craignant point le scandale,
Voulait que sur lui l'on vengea
Le déshonneur de Molina.

Le plus fougueux de ces gens-là,
Le poing fermé, se signala;
Le Camus, faut-il qu'on le nomme?
Prétendant bien défendre Rome,
Donnait l'enfer pour logement
A cet homme si bienfaisant.

Mais le Prévôt adroitement
Et notre habile Lieutenant
Conduisirent si bien la chose,
Qu'on lui fit creuser une fosse,
Et qu'on l'enterra poliment
Avec un grand contentement.

Or, prions le doux Rédempteur,
Pour éviter le grand malheur
D'avoir jamais aucune prise
Avec Messieurs les gens d'église,
Nous aurions dès ce monde-ci
Enfer, et purgatoire aussi (1).

(1) *Bibl. de Reims*, manuscrit de Taissy. — Jean Godinot.

Digitized by Google

X

Epitaphe latine (1).

Hic Jacet,
Munificentiæ fama notissimus
Dominus Joannes Godinot.
Præsbiter Remus
Ecclesiæ Metropolitanæ Canonicus,
Sacræ theologiæ doctor,
Abbatiæ sancti Nicasii vicarius generalis
Quo zelo decorem domus Dei dilexerit,
Enarrant
Aræ quas erexit,
Chorus quem pavimento marmoreo, sellis et cratibus
Adornavit.
Inexaustam illius beneficentiam
Prædicant
Fontes Xenodochiæ, scholæ Christianæ.
Tot profusionis in templum et patriam
Monumenta
Posteritati consecrabunt civem,
Quem boni admirentur, divites æmulentur,
Omnes venerentur.
Obiit anno salutis 1749 die aprilis 15
Ætatis 88

R. I. P.

(1) Cette épitaphe était sur la tombe de Godinot, dans le préau. Elle fut apportée dans la Cathédrale au moment de la Révolution. Les mots R. I. P. furent ajoutés quatre ans après le décès, par H. Clignet, grand chantre du Chapitre.

Digitized by Google

XI

« Ceux qui méritent le plus la reconnaissance du public ne l'obtiennent pas toujours tout entière de leur vivant; on ne découvre bien toute leur grandeur que quand ils se montrent à nous dans l'éloignement des lieux ou des temps; mais est-on leur compatriote ou leur contemporain, on aime à secouer le joug de la supériorité qu'ils semblent usurper sur nous par leurs bienfaits, et l'on cherche à s'en venger par des censures : est-on forcé de louer leurs actions, on se dédommage sur leurs motifs; ne peut-on se dispenser d'applaudir à la fin qu'ils se sont proposée, on se console par la critique des moyens qu'ils ont choisis. Un retour si contraire à celui qu'un bienfaiteur serait en droit d'espérer le décourage presque toujours et l'abat, s'il n'a que la vanité pour appui. L'abbé Godinot a essuyé tous les traits de cette malignité : ont-ils jamais suspendu ou même ralenti son inclination bienfaisante ? n'a-t-il pas eu quelquefois à combattre des contradictions d'autant plus capables de déconcerter l'amour-propre qu'elles étaient suggérées par des intentions droites, et appuyées sur des raisons spécieuses; sa générosité toujours égale, soit qu'il fut contredit ou loué, annonçait qu'un principe supérieur à la vanité présidait à tous ses mouvements et dirigeait toute sa conduite. »

Digitized by Google

Digitized by Google

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Pendant l'Année 1888-89

Par M. H. JADART, Secrétaire général

MESSIEURS,

La suite de vos travaux s'est continuée cette année dans notre milieu calme et studieux, ouvert néanmoins, vous le savez, à l'initiative généreuse et à l'activité dont profite le bien public. Le tableau d'ensemble qu'il vous est imposé d'entendre en cette séance prouvera une fois de plus que, malgré des pertes cruelles, malgré deux séances levées en signe de deuil, notre Académie n'a pas déserté son devoir et qu'elle a noblement renforcé ses rangs.

Si les lectures et les conférences ont subi cet hiver un

Digitized by Google

certain ralentissement, il faut l'attribuer à des causes générales qui entraînaient cette année beaucoup d'esprits vers d'autres préoccupations. Pourquoi aussi avons-nous à regretter que de nombreux ouvrages offerts à l'Académie et distribués à des rapporteurs ne soient pas plus rapidement de la part de ceux-ci l'objet d'un instructif compte rendu? Nos volumes annuels n'en seront pas moins très remplis, mettant au jour plusieurs œuvres d'une incontestable utilité. Les *Mémoires de Jean Maillefer, négociant et bourgeois de Reims au* XVII*e siècle,* vont y être commencés, comme la suite de Pussot et de Coquault. Le second fascicule du *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims* y prendra aussi une large place, offrant la description des édifices religieux de la ville. C'est votre programme, Messieurs, de ne pas faire de bruit au dehors, pour mieux accomplir au dedans votre véritable mission.

SCIENCES

M. Valser vous a communiqué un rapport qu'il a rédigé, en collaboration avec M. Grandval, sur une question essentielle pour l'industrie rémoise : *La falsification de l'acide oléique commercial par l'acide linoléique;* notre confrère a démontré les inconvénients de cette falsification en ce qui touche le dégraissage des laines, puis, mettant le remède à côté du mal, il a indiqué les moyens de reconnaître sûrement la substance dangereuse. Ce rapport est donc un service rendu à l'une des branches de notre production locale, et vous avez décidé son impression pour en faire bénéficier nos concitoyens.

Digitized by Google

S'inspirant d'une longue expérience des mœurs et des besoins populaires en ce qui concerne le mariage dans les classes indigentes, M. Henri Givelet vous a lu tout un cahier de doléances aussi émouvantes dans leur réalité que graves dans leurs conséquences. Les conditions nécessaires pour contracter une union légitime deviennent, vous a-t-il dit, de plus en plus difficiles à remplir pour de nombreux ouvriers des grandes villes, à mesure que les familles se dispersent et que des causes multiples rendent plus lourdes les règles que le législateur de 1803 a consacrées. Aussi, sans se livrer à des critiques stériles contre l'ensemble de notre législation, notre confrère a émis divers vœux de réforme sur certains points précis : diminuer le nombre des actes à produire, limiter les consentements nécessaires, abréger des formalités trop longues pour notre époque. Est-il un devoir social plus urgent à faciliter à cette heure dans notre pays que le mariage, la seule garantie de notre force morale et de l'avenir de la population française? Aussi, vous avez décidé que l'initiative de M. Henri Givelet serait suivie près des autorités compétentes et soumise à l'utile contrôle de la publicité.

Sur la demande de M. le Ministre de l'Intérieur, M. le Dr H. Henrot, maire de Reims, a mis en tableaux graphiques, pour l'Exposition universelle, la *Monographie de la Ville de Reims depuis le commencement du siècle*. Vous avez jugé, Messieurs, de l'étendue de cette enquête, fruit des plus amples informations historiques, monumentales, économiques, industrielles, agricoles et hygiéniques, car notre honorable confrère a bien voulu nous en détailler les éléments. Non seulement les tableaux exposés à Paris donnent cette multitude de chiffres d'une façon claire et saisissante, mais un relevé d'ensemble

Digitized by Google

additionne les totaux, qui suffiront aux recherches contemporaines et stimuleront de semblables récapitulations de plus en plus utiles et précises dans l'avenir.

BELLES-LETTRES

Nos séances, dit-on, manquent souvent d'attraits pour les esprits tournés vers la littérature contemporaine. Ceux d'entre vous qui ont entendu M. Piéton offrir, dans une simple causerie, le compte rendu de plusieurs pièces de poésie, protesteront contre cette accusation. Le charme de cette critique, entremêlée de la lecture des passages saillants, comme sait la faire notre confrère, a été séduisant et profond. Le recueil intitulé *Crimée* (1), d'un genre mâle et guerrier, et le volume annuel des *Jeux floraux*, d'une note plus douce et champêtre, en ont fait tous les frais.

M. Soullié n'a pas voulu non plus laisser s'écouler l'année, sans vous donner la fin de son étude littéraire et morale sur l'un des chefs-d'œuvres de la Fontaine : *Philémon et Baucis*. Son analyse pénétrante et ferme a détaillé les aspects si divers de ce petit poëme, et a complété les travaux persévérants de notre confrère sur l'immortel fabuliste.

M. L. Demaison, lauréat du prix de la Grange à l'Académie des Inscriptions, pour la publication du poëme *Aymeri de Narbonne,* honneur qui rejaillit sur notre Académie, vous a soumis une étude sur les versions en prose de la chanson de *Fierabras*. On sait qu'à

(1) *Crimée*, poëme par L. Delahaye, réédité par H. Delahaye, 1889.

Digitized by Google

la fin du xve siècle, les chansons de geste étaient depuis longtemps tombées en désuétude. La plupart de nos romans, malgré des remaniements successifs, étaient encore trop archaïques et trop peu en harmonie avec les goûts de cette époque ; on les mit alors en prose, et ils acquirent sous cette forme une nouvelle popularité. L'invention de l'imprimerie ne fit qu'accroître cette vogue ; elle assura à plusieurs d'entre eux un succès qui a duré jusqu'à nos jours. Le roman de Fierabras, déjà si goûté des lecteurs du moyen âge sous sa forme poétique, si nous en jugeons par les nombreux manuscrits qui nous en sont parvenus, a été sans doute un de ceux qui ont le plus attiré l'attention des remanieurs du xve siècle. Nous en avons deux versions en prose, l'une manuscrite, conservée à la Bibliothèque nationale, l'autre imprimée en 1478 à Genève, sous le titre de « Fierabras le Géant », et rééditée fréquemment dans la suite. Notre confrère a examiné à part chacune de ces versions dans ses rapports avec la chanson primitive, et recherché sur quelle famille de manuscrits elle a été faite, puis il a étudié les procédés des remanieurs, la manière dont ils ont abrégé ou développé l'original, et les motifs des modifications qu'ils lui ont apportées.

Votre secrétaire général vous a entretenus de la magnifique collection d'incunables que possède la Bibliothèque de la ville, et dont le catalogue s'imprime en ce moment. Il vous a expliqué les caractères de ces cent quatre-vingts précieux volumes, tant au point de vue de l'histoire qu'au regard de l'art : la variété des prologues, la singularité des explicit, la naïveté des illustrations, et en outre la curiosité que présentent les notes marginales, les ex-libris et les reliures. Malheureusement nul incunable n'a pour nous la saveur du terroir, puisque

Digitized by Google

l'imprimerie ne fut introduite à Reims qu'au milieu du XVIe siècle. Néanmoins, quel noble sujet d'orgueil pour un bibliophile rémois que de contempler tant de richesses réunies depuis des siècles dans nos murs par d'intelligents amateurs ou de studieuses communautés, devenues notre propriété commune, trésor accessible à tous et à toute heure, merveilles que l'on se dispute ailleurs à prix d'or et que l'on feuillette avec amour. Puisse l'inventaire qui va mettre en relief notre édition *princeps* d'Homère, nos bibles, nos légendes dorées, nos classiques, nos reliures de Grolier, attirer le public jeune et intelligent vers cette belle portion de notre patrimoine littéraire !

HISTOIRE

Tandis que dans la région voisine on remet en honneur pour l'instruction populaire les noms glorieux des enfants de notre province, il vous a semblé utile de rendre ici le même hommage à nos compatriotes. Déjà, sous la Restauration, un certain nombre de plaques commémoratives ont été posées au souvenir du grand Colbert, de Pluche et de Godinot ; on a récemment indiqué de la sorte la demeure de la famille de La Salle. Des monuments peu coûteux, de simples inscriptions, comme on en voit tant dans les villes d'Italie, fixeraient sur d'autres noms l'attention du visiteur, embelliraient les piliers trop nus de nos églises et les frontons d'édifices publics ou de maisons particulières : ici travaillait D. Marlot, à l'ombre des cloîtres de Saint-Nicaise ; là s'écoula l'enfance de Mabillon, près du collège des Bons-

Digitized by Google

Enfants; là encore était le logis de Bergier, de Rogier; ailleurs habitait Lévesque de Pouilly; dans cet hôtel on offrit l'hospitalité à Richelieu ; dans cet autre logeait Napoléon, au soir de la bataille de Reims; là naquit Drouet d'Erlon, sous le toit d'un charpentier; ici enfin, dans l'étroite rue de l'École-de-Médecine, enseignèrent La Framboisière, Rainssant, Caqué, et tous ces médecins rémois ressuscités avec leurs thèses par notre confrère, M. le docteur Guelliot. Pourquoi aussi ne pas inscrire dans le vestibule du palais municipal la liste des lieutenants des habitants, dont M. Ch. Givelet a fait revivre l'armorial et la biographie? Tout ceci, Messieurs, est un rêve dont vous rendit confidents votre secrétaire général, et il ne tiendrait qu'à vous, avec le concours de nos édiles, d'en faire assez vite une réalité.

Cet ordre d'idées m'amène à vous parler d'une communication de notre vénérable président d'honneur, au sujet de l'épitaphe du prince Armand-Jules de Rohan, l'un de ses prédécesseurs sur le siège de saint Remi. Ce prélat, mort en 1762 à Saverne, sur la terre d'Alsace où sa famille joua un rôle très brillant, repose dans l'ancienne collégiale de cette ville et sa tombe a reçu récemment une inscription rappelant à la postérité ce nom si français des Rohan, grâce à l'initiative et par les soins du clergé alsacien.

S'appropriant le jugement que portait récemment M. le duc d'Aumale sur le grand Condé, transfuge de la cause qu'il avait si glorieusement servie à Rocroi, M. L. de Piépape nous a montré de son côté l'erreur de Turenne, passant en 1650, avec armes et bagages, du côté de la Fronde et de l'Espagne. Spectacle inouï de voir ce noble serviteur de la couronne pactiser avec ses plus redoutables adversaires ! Mal lui en prit, car il

Digitized by Google

subit peu après sa désertion cet échec commencé sous les murs de Rethel et devenu une déroute dont les monts de Champagne ont gardé le souvenir. Ces faits, bien connus dans leurs grandes lignes, n'avaient pas encore été étudiés sur place, ni approfondis dans les papiers et les relations du temps. Notre confrère a patiemment accompli ce travail ; il a saisi le fil des évènements, retracé les divers épisodes en un langage clair et ferme, et composé du tout une notice dont la lecture vous a captivés et ne séduira pas moins les correspondants de nos volumes.

L'origine de la famille de La Salle était l'un des points restés obscurs dans la biographie du célèbre éducateur des classes laborieuses, dont Reims s'honore d'être la patrie. Fallait-il attribuer à cette féconde famille une souche chevaleresque, des aïeux remontant dans la nuit des âges et gagnant les chevrons brisés de leurs armoiries en l'an 808, près d'Alphonse le Chaste, roi des Asturies ? Assurément non, Messieurs, mais il faut en rabattre plus encore. En effet, au cours d'une notice sur les personnages rémois de la famille, votre secrétaire général avait produit comme authentique la mention d'un livre d'heures, manuscrit de la Bibliothèque de Reims, faisant de l'un des ancêtres, Menault de La Salle, un chevalier, homme d'armes de Charles VIII, compagnon de Bayard en Italie. Cette mention parut suspecte à de plus habiles et fut déférée au jugement de M. Léopold Delisle qui déclara que l'inscription n'était qu'une pure supercherie. Il fallait conclure, et M. L. Demaison vous a lu une note succincte et précise reléguant dans le domaine des fables les traditions antérieures au XVIe siècle. A partir de cette date, les de La Salle sont à Reims d'honorables marchands bourgeois,

Digitized by Google

dont les affaires prospèrent et conduisent plusieurs de leurs membres aux charges de judicature et de finance, en sorte que, malgré leurs alliances avec la noblesse, ils ne forment pas l'une de ces races nobles comprises dans le *Nobiliaire de la province de Champagne* entrepris par Caumartin à la fin du XVIIe siècle. Il faut donc voir en eux, comme chez les ancêtres de Colbert, une lignée anoblie par la plus pure noblesse, celle qui s'acquiert par le travail et les vertus héréditaires (1).

Vous n'avez pas attendu, Messieurs, l'anniversaire séculaire de 1789, pour produire les documents nécessaires à l'étude de ces jours d'enthousiasme et de rénovation, « de cette belle aurore, » comme l'appelait Prévost-Paradol. En 1869, M. Henri Paris a édité les cahiers du Bailliage de Reims qui ont été fréquemment consultés cette année. M. Ponsinet a étendu cette intéressante recherche en vous lisant en son entier le cahier du tiers-état de la ville de Sainte-Menehould, qu'il a patiemment transcrit sur l'original ; de son côté, votre secrétaire général a édité le cahier de la Faculté de droit de Reims, en a analysé les termes et dévoilé les conséquences par la biographie d'un des membres de cette école, René Viellart, l'un des hommes de 1789 restés fidèles à leurs principes, serviteur du droit et de la justice, mort en 1808 président à la cour de cassation, où il fut le digne émule d'Henrion de Pensey (2).

On a toujours considéré Nicolas Bergeat, le dernier vidame du chapitre de Reims, comme l'un des plus

(1) Cfr. *Revue de Champagne et de Brie*, octobre et décembre 1888 et mars 1889.

(2) *Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes*, Reims, Matot, 1889, p. 156.

Digitized by Google

habiles sauveurs des richesses d'art de nos églises pendant la Révolution. M. L. Paris et M. Ch. Loriquet ont produit sur son rôle de conservateur les plus probants témoignages, mais une biographie d'ensemble n'avait pas été écrite sur cet homme d'ancien régime, fin lettré, bibliophile et collectionneur. Votre secrétaire général a tenté cette étude, de manière à offrir un aperçu de sa vie sous deux aspects tout différents, et aussi à présenter le tableau sommaire des objets recueillis et préservés par ses soins. Sans percer le mystère qui enveloppe certains actes dont il fut l'auteur ou la victime, sans faire d'apologie, ni célébrer Bergeat à l'égal d'Alexandre Lenoir, nous devons être reconnaissants envers sa mémoire pour la noble tâche qu'il accomplit à une époque où lui seul était à même de rendre un pareil service à la cause des beaux-arts (1).

Nous ne pouvons sortir du domaine de l'histoire, sans dire qu'à maintes reprises il a été question de Jeanne d'Arc. M. Ponsinet s'est fait l'écho de toutes les découvertes de M. Siméon Luce, à mesure qu'elles étaient communiquées à l'Académie des Inscriptions ; vous avez ainsi été fixés sur l'emplacement du lieu natal qui était décidément en Champagne, et sur l'état de fortune relative où Jacques d'Arc se trouvait parmi les habitants de Domrémy. Mais surtout vous vous êtes entretenus du grand évènement de l'année en ce qui nous concerne : l'apparition de la statue de la Pucelle, par M. Paul Dubois, au Salon de 1889. « Il y a longtemps, écrivait à ce sujet M. George Lafenestre, qu'une œuvre d'art ne nous a donné une commotion aussi vive et

(1) *Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements à Paris en 1889*, volume annuel publié par la direction des Beaux-Arts.

Digitized by Google

aussi profonde. Il faut penser aux chefs-d'œuvre les mieux venus, les plus spontanés et les plus savants à la fois de la Renaissance, pour trouver un accord pareil de l'inspiration et de l'exécution (1). » Nos éloges, nos critiques, nos impressions personnelles seraient superflus en ce moment ; attendons que la main du maître ait porté sur sa création le dernier coup de ciseau avant de la livrer au fondeur, et le bronze nous apparaîtra bientôt dans sa puissante réalité, image vivante et tangible de la scène incomparable du 17 juillet 1429.

ARCHÉOLOGIE

Chaque année, Messieurs, la Cathédrale suscite quelque travail original, et c'est justice de revendiquer ici le mérite qui en revient à leurs auteurs. M. l'abbé Delaporte vous a adressé un tracé d'épures, fruit d'études comparatives approfondies, dont M. Lamy a présenté l'analyse et encouragé la suite en s'y associant lui-même.

Il était impossible que l'historien de Notre-Dame de Reims n'apportât pas, dans l'année de sa présidence, un détail nouveau sur le monument qui sera l'objet du culte de sa vie entière : M. l'abbé Cerf vous a entretenus, Messieurs, du *Rational*, ornement liturgique porté par les archevêques de Reims, depuis une haute antiquité jusqu'au XVIe siècle probablement. Cet insigne, privilège d'un nombre très restreint d'autres églises, se retrouve sur les statues de nos pontifes, dans les voussures des

(1) *Le Salon de 1889*, par George LAFENESTRE, *Revue des Deux-Mondes*, 1er juin 1889, p. 656.

Digitized by Google

portails ou dans les vitraux de l'abside, de même que son usage est précisé dans les rituels et les cérémoniaux. Distinct du pallium, qui se porte encore aujourd'hui, le rational aura disparu par un inconcevable oubli de la tradition et surtout peut-être par suite des changements apportés dans la forme des vêtements sacerdotaux. Puisse cette tradition se renouveler bientôt !

M. l'abbé Cerf, se faisant l'émule de notre confrère M. le docteur Guelliot, a ajouté aussi un nom aux célébrités médicales de Reims, en la personne de Guy de Chauliac, chanoine de Reims, du moins par le titre, célèbre comme écrivain et comme médecin de plusieurs papes (1).

Notre président vous a également offert une notice sur un autre personnage originaire de Reims, Louis Destable, chanoine d'Auxerre, dont le portrait est conservé dans la salle capitulaire (2). Enfin, il vous a parlé des grands travaux poursuivis à la Cathédrale, de la nouvelle charpente des bourdons qui ont repris leur sonnerie au jour de Pâques, du nettoyage des grandes voûtes, de la restauration du Sagittaire, au sommet du pignon sud du transept, restauration conduite avec une scrupuleuse fidélité par les soins de M. Darcy, architecte diocésain.

L'église de l'ancien prieuré de Binson, par un bonheur réservé aux édifices longtemps abandonnés et que les caprices de la mode n'ont pas embellis, avait conservé de précieux restes de sa décoration séculaire :

(1) Guy de Chauliac, *Bulletin du diocèse de Reims*, 4 mai 1889, n° 18.

(2) Louis Destable, chanoine, *Bulletin du diocèse de Reims*, 22 décembre 1888, n° 51.

Digitized by Google

le Crucifix de l'arc triomphal, sculpture sur bois d'un noble caractère, et toute une suite de pierres tombales allant de l'époque chrétienne jusqu'à nos jours. Vos secrétaires, Messieurs, aidés par M. l'abbé Compant, ont eu à cœur de déchiffrer et de publier dans le *Bulletin monumental* ces curieuses inscriptions. Il appartenait à S. É. le cardinal Langénieux, qui se fait un devoir et un titre d'honneur de relever l'antique sanctuaire, d'y remettre chaque chose à sa place ; il a voulu rendre à la lumière ces épitaphes jusque dans leurs moindres débris, et offrir sur les côtés du cloître le modèle d'une de ces collections épigraphiques, trop rares en France, et dont les églises de Rome nous offrent tant d'exemples. Par les soins de M. Thiérot, inspecteur des édifices diocésains, ces dalles tumulaires seront fixées sur la muraille, offrant d'abord le fac-similé du monument chrétien conservé au Louvre et dont le Musée de Reims doit un moulage à l'obligeante bienveillance de M. A. Héron de Villefosse, membre de l'Institut ; viendront ensuite les figures des prieurs et des chevaliers, parmi lesquels nous reconnaîtrons le célèbre Guillaume de Châtillon, capitaine de Reims pour les Anglais, en 1429, qui s'enfuit à l'approche de la Pucelle et reconquit plus tard Épernay à la cause nationale.

Les voyages de notre confrère, M. L. Demaison, nous sont toujours profitables : il vous a raconté sa visite aux célèbres monuments de Burgos et de Pampelune, au musée lapidaire de Poitiers, si convenablement installé dans le temple de Saint-Jean par la Société des Antiquaires de l'Ouest, et aux ruines de Sanxay, dont la conservation vous intéresse doublement puisque vous avez participé à leur rachat. Elles sont malheureusement en mauvais état : le temple, les thermes, le théâtre

Digitized by Google

n'ont pas été l'objet, faute de ressources, des mesures de protection indispensables.

Tenant à montrer ce que doit être la collaboration d'un fidèle correspondant, M. l'abbé Chevallier vous a apporté le fruit de ses dernières recherches sur les carreaux émaillés, sur les archives domestiques, sur toutes les curiosités rurales. Notamment, il vous a fait connaître, avec l'aide intelligente de M. Caillet, maire de Sarcy, la riche décoration sculptée qu'avait reçue l'église de cette commune au XVIe siècle, ses retables, son jubé, dont il ne reste malheureusement que de minces débris. Le canton entier de Ville-en-Tardenois sera successivement fouillé avec la même conscience.

J'ajoute encore à ce compte rendu de l'archéologie, que vous avez accueilli avec plaisir pour être exposées à cette séance diverses productions d'artistes rémois pleins d'avenir : une vue du château de Muizon par M. Auger, notre fidèle collaborateur ; un grand dessin de la façade de l'église Saint-Nicaise, œuvre de M. L. Marx, qui reproduit l'estampe de Nicolas de Son en proportions quatre fois agrandies ; et plusieurs moulages très soignés de M. Bertozzi fils, pris sur les ivoires du musée et sur les sculptures de la Cathédrale.

Enfin, Messieurs, à votre dernière séance vous émettiez un vœu en faveur de la préservation des ruines si connues de l'abbaye de Vauclerc, près Craonne (Aisne), dont l'un des co-propriétaires, M. Touloureaux, maire d'Amifontaine (Aisne), vous a soumis des vues photographiées. Ces restes sont grandioses, surtout le grenier d'abondance qui est classé comme monument historique. Déjà l'État a pris à sa charge la moitié de la dépense de réfection des toitures ; le zèle des sociétés savantes et d'opulents amateurs de la contrée saura venir en aide

Digitized by Google

aux propriétaires pour parfaire la somme de 6 à 7,000 fr. jugée indispensable par l'architecte du gouvernement pour sauver ce rare spécimen de l'architecture monastique agricole.

ENVOIS DES CORRESPONDANTS

Il est de tradition, Messieurs, de publier les titres des nombreux envois de vos correspondants ; je n'ai donc qu'à leur adresser ici l'expression de notre gratitude, en leur donnant assurance du charme et du profit que nous apporte leur collaboration. Leurs noms seuls suffiront à vous rappeler leurs travaux : MM. le baron de Baye, A. Bourgeois, Buzy, Cheysson, H. Colin, Germain, Jacquinet, Landouzy, de Lapparent, Méric, Frédéric Moreau, F. Plateau vous ont tenus au courant des découvertes et des productions mises au jour autour de nous et même à l'étranger.

En outre de cette contribution pour ainsi dire obligatoire, votre bibliothèque s'est enrichie de plusieurs bons ouvrages connus et déjà appréciés du public : l'*Étude* de M. Duval-Arnould sur *Sidoine Apollinaire*, la *Vie de Nicolas Roland,* par M. l'abbé Alex. Hannesse, et l'*Histoire de Cernay-les-Reims*, par M. Ch. Bosteaux, lauréat de notre dernier concours.

Je dois exceptionnellement signaler, d'après le vœu de la Commission d'histoire, l'ouvrage de votre correspondant, M. Hubert Colin, bibliothécaire de Charleville, sur l'*Histoire et la Biographie du département des Ardennes*. Le premier volume vient de paraître et nous souhaitons vivement l'achèvement de l'œuvre utile entreprise par notre confrère, avec la bienveillance de nombreux souscripteurs.

Digitized by Google

DÉCÈS ET ÉLECTIONS

Depuis cinq ans, Messieurs, la mort n'avait atteint personne dans nos rangs, et nous comptions avec honneur parmi nos vétérans des noms inséparables de notre existence même. Trois d'entre eux vous ont quittés cette année, et vous savez quelle perte nous en avons ressentie, quel deuil nous portons encore : le doyen de notre compagnie, Mgr Tourneur, dont la place était si grande en cette ville et dans toute la région, votre ancien secrétaire et président, l'écrivain si pur, l'archéologue si compétent, l'orateur aimé de vos premières séances; et après lui, l'érudit rémois par excellence, M. Ch. Loriquet, votre interprète pendant plus d'un quart de siècle à pareil jour, le gardien de vos traditions et l'infatigable organisateur de vos concours. Ils ont été l'un et l'autre, à un mois d'intervalle, subitement enlevés de ce monde dans le calme studieux de leur retraite. Ils nous laissent un héritage lourd à porter, un vide difficile à combler, mais aussi une moisson de gerbes abondantes dont nous pouvons être fiers de garder le dépôt. Nous transmettons leurs œuvres dans nos volumes qui seront consultés à cause d'eux, ici même et dans le monde entier de l'érudition, mais leur place sera surtout fidèlement gardée dans nos cœurs, comme celle des ancêtres et des inspirateurs féconds qui enseignent au delà de la tombe.

Le troisième de nos confrères décédés appartenait depuis sept ans à notre compagnie et il y jouissait de cette haute estime et de cette respectueuse considération dues à une longue carrière, utile à la science et à la

Digitized by Google

patrie : M. F. Lefort, inspecteur général des ponts et chaussées, avait rempli les postes les plus élevés de la hiérarchie, et rendu des services de premier ordre pour la construction de chemins de fer dans le Nord et dans les Vosges. Il nous réserva le fruit des recherches spéculatives qui firent l'occupation de son active vieillesse : une étude très approfondie sur la chronologie en général et la production d'un document sur saint Bénézet et la construction du pont d'Avignon.

Vous réunissez, Messieurs, tous les titres de nos morts à l'estime et à la considération publique ; vous produisez leurs portraits, vous voudriez éditer leurs derniers travaux arrêtés par la main cruelle du temps, voués trop souvent à l'oubli. Aussi, bien qu'il en fasse l'objet d'une publication spéciale, vous avez appris, comme une consolation, que M. l'abbé Gillet poursuit sur Mgr Tourneur une étude biographique dont l'ampleur ira de pair avec l'existence si remplie de notre éminent confrère.

Les rangs de nos confrères honoraires et correspondants n'ont pas été davantage épargnés. Il en est deux surtout qui, à des titres divers, ont bien mérité de vous : M. Arthur Barbat de Bignicourt, esprit délicat, aimable causeur, fin chercheur des beautés littéraires, enlevé si prématurément et si soudainement, que personne d'entre nous n'a pu lui adresser notre adieu reconnaissant. Nous lui devions en effet beaucoup ; maintes fois il fit ici d'attrayantes lectures, avec l'à-propos et l'abandon d'un confrère essentiellement rémois, fidèle à ses souvenirs, plein de bonne grâce et d'urbanité dans ses relations. Tel nous nous le rappellerons, avec l'amer regret d'une si prompte séparation.

L'autre correspondant dont nous déplorons la perte

Digitized by Google

est ce bon vieillard, M. Lebourq, qui manifesta tant d'attachement à l'Académie, apporta un concours si dévoué et si constant à nos recherches, à tous nos travaux : il classa notre bibliothèque et la catalogua mieux encore, il nous laisse de très utiles recueils sur la démolition de l'église Saint-Nicaise et sur la configuration des anciens remparts de Reims. Honneur à ces hommes qui ont le culte de l'histoire de leur patrie et la servent, selon leurs goûts et leurs loisirs, jusqu'au dernier jour !

Vous avez encore perdu un confrère rémois, dont les services remontent à une date reculée, M. Cochard, l'un des fondateurs et des administrateurs les plus intelligents de l'établissement du gaz à Reims.

Enfin, Messieurs, au dehors deux noms considérables disparaissent de notre liste : Mgr Besson, évêque de Nîmes, qui se rattachait à vous par une origine commune avec le cardinal Gousset, par sa notice sur ce prélat et par son panégyrique du pape Urbain II ; — M. le comte Riant, membre de l'Institut, fondateur et directeur de la société de l'Orient latin, érudit d'une incomparable précision, écrivain d'une profonde sagacité, de la race de ceux qui illuminent et utilisent l'érudition en la mettant au service des plus grandes causes. La cause de la France fut au premier rang de ses travaux dans le vaste champ des croisades, et ils contribueront à faire respecter la position prépondérante qu'occupe encore notre pays dans ces régions visitées par nos héros.

Les changements de résidence sont venus aussi rompre d'affectueux liens, en nous enlevant trois membres titulaires : M. le docteur V. Lemoine, professeur à l'École de Médecine, qui avait acquis (chose rare en province) une notoriété étendue dans le domaine des sciences na-

Digitized by Google

turelles; ses collections, formées sur notre sol, étaient ici un stimulant pour ses compatriotes et un attrait pour les étrangers. La capitale nous l'a ravi malgré nos instances et nos regrets, et le dernier Congrès des Sociétés savantes nous a appris avec quel zèle il y poursuivait ses travaux. M. Bertinet, élève de Jamin, professeur de physique au lycée de Reims, continue également à Paris, au lycée Charlemagne, des études en voie de devenir des découvertes et dont vous aurez eu la primeur; vous aurez à déplorer son absence, chaque fois qu'on réclamera un confrère obligeant et zélé pour rendre compte d'une expérience ou pour donner au public une lecture toujours instructive. Enfin, les mêmes causes nous ont privé, presqu'aussitôt son élection, du concours de M. Jacquinet, professeur de rhétorique au lycée, concours plein de promesses très sincères de la part de votre élu, et qui nous l'a prouvé depuis son départ en nous adressant son édition de *Britannicus*.

Ces trois confrères nous appartiennent encore par le titre de membres honoraires, titre que vous avez conféré également à MM. Anatole de Barthélemy et Gaston Paris, membres de l'Institut, pour leur bienveillante et déjà longue sympathie à notre endroit.

Il fallait pourvoir, par la même élection, au vide si considérable produit dans nos rangs, et donner cette preuve de vitalité qui rend une société immortelle, alors que ceux qui la composent disparaissent tour à tour. Vous vous êtes inspirés, Messieurs, de vos propres traditions en vue de ce renouvellement, et vous avez appelé pour ainsi dire les successeurs-nés de leurs devanciers : M. l'abbé Cauly, déjà correspondant, occupe la place de Mgr Tourneur, dont il fut le disciple et l'ami ; — M. le docteur Colleville, déjà lui aussi notre cor-

Digitized by Google

respondant, perpétue pour sa part notre alliance avec l'École de Médecine ; — M. Plançon, proviseur du Lycée, a repris au milieu de nous la haute situation qu'y avaient acquise ses prédécesseurs, et M. L. Didier, professeur d'histoire, continue de même la tâche de ses collègues si laborieux et si dévoués ; — M. Ernest Brunette, architecte, recouvre le fauteuil de son père, notre ancien confrère, le seul de nos fondateurs survivants et auquel nous adressons ainsi les vœux d'un inaltérable souvenir ; — enfin, M. Paul Henriot, ingénieur des mines, outre qu'il appartient au même corps que M. F. Lefort, ramène sur notre liste un nom bien rémois et de longue date familier à nos travaux.

Mais ce n'était pas assez de pourvoir aux places vacantes, il fallait nous entourer de collaborateurs et d'auxiliaires qui formeraient la pépinière de nos concours, l'avant-garde de nos chercheurs, la couronne de nos compatriotes déjà célèbres dans les sciences et dans les arts.

Vous avez élu dans ce but :

Membres correspondants, à Reims :

MM.

Jubert (Amédée), avocat.

Petitjean (Th.), vice-président de la Société des Amis des Arts.

Membres correspondants, en France :

MM.

Auger (E.), dessinateur, à Trigny (Marne).

Baulmont, contrôleur des Contributions directes, à Charleville.

Digitized by Google

MM.

Buache (l'abbé), vicaire, à Châlons.
Chavailliaud (Léon), statuaire, à Paris.
Colle (Alph.), statuaire, à Charleville.
Compant (l'abbé), chanoine honoraire, à Binson.
Dallier (Henri), organiste de Saint-Eustache, à Paris.
Deperthes (Ed.), architecte, à Paris.
Guelliot (Ch.), docteur en médecine, à Vouziers.
Héron de Villefosse (Etienne), docteur en droit, à Paris.
Lannois (l'abbé), curé de Thugny (Ardennes).
Laurent (P.), juge de paix, à Asfeld (Ardennes).
Laurent (P.), archiviste des Ardennes, à Mézières.
Louis, professeur de philosophie au Lycée, à Charleville.
Lucot (l'abbé), archiprêtre de la Cathédrale, à Châlons.
Méric (E.), professeur honoraire à la Sorbonne, à Paris.
Pellot (Paul), membre de la Société française d'archéologie, à Rethel.
Saint-Marceaux (René de), statuaire, à Paris.
Stein (H), archiviste aux Archives nationales, à Paris.
Tausserat (Al.), archiviste au Ministère des Affaires étrangères, à Paris.

Membres correspondants, à l'étranger :

MM.

Haudecœur (A.), religieux bénédictin, à Londres (Angleterre).
Nimal (Henry de), conservateur du Musée, à Charleroi (Belgique).

Si la moisson est abondante, vous avez voulu, Mes-

Digitized by Google

sieurs, que les travailleurs fussent nombreux, et que, réalisant le vœu de l'Évangile, ils puissent apporter tous une gerbe pleine : *Messis multa, operarii multi.*

Aujourd'hui même, Messieurs, vous ajoutez à notre séance, dans la personne d'un jeune et très aimé compatriote, M. Henri Marteau, le charme d'un talent musical dont la valeur, appréciée bien au loin, ne peut être nulle part mieux accueillie qu'au sein de l'Académie de sa ville natale. Notre affectueuse gratitude lui revient de droit, et avec lui nous remercions son habile accompagnateur, M. J. Grison, dont les échos de ce palais connaissent de longue date les savantes mélodies.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE & D'ARCHÉOLOGIE

par M. L. DIDIER. Membre titulaire.

La géographie administrative n'est pas toujours d'accord avec les traditions qui ont établi des rapports naturels entre certains groupes de populations. Reims en est peut-être l'exemple le plus frappant : l'ancienne métropole de Reims et de la Gaule-Belgique, la capitale religieuse de la Champagne a été sacrifiée dans l'organisation administrative de la Révolution ; on l'a rattachée à un département qui a pour centre la vallée de la Marne ; elle s'est vue séparée des régions de l'Aisne et de la Meuse, qui avaient toujours accepté sa suprématie. Et cependant les habitudes anciennes ont survécu ; Reims est restée, malgré tout, le centre d'attraction de toute la région des Ardennes. Elle a conservé les sympathies des populations de la Meuse, qui s'obstinent à la considérer comme leur métropole. L'Académie peut en fournir des preuves nombreuses et anciennes : parcourez le

Digitized by Google

tableau de ses travaux historiques, vous en trouverez peu qui traitent de Châlons ou de la région de Sézanne, presque tous ont pour objet Reims et la région ardennaise. Il en est de même des envois faits par les correspondants, et des ouvrages présentés à nos concours. Cette année, presque tous les ouvrages que leurs auteurs ont bien voulu soumettre à notre appréciation nous sont venus de cette province fidèle, ancienne vassale, sur laquelle nous ne voulons réclamer d'autre privilège de suzeraineté que celui de lui témoigner une reconnaissance bien sincère et une affection fraternelle.

Malgré notre bienveillance, nous n'avons pas dû oublier nos devoirs de juges, et nous avons eu le regret de ne pouvoir récompenser tous ceux qui se sont présentés. Nous félicitons l'auteur d'un *Essai sur Saint-Vaubourg* des efforts sérieux qu'il a faits pour nous transcrire des chartes anciennes, mais elles étaient déjà connues, et l'auteur a pu les trouver dans l'*Histoire d'Attigny*, de l'abbé Hulot; il a eu le mérite de nous raconter une légende curieuse des mœurs féodales concernant la construction du château de Day; nous l'encourageons vivement à continuer ses travaux d'histoire locale, et nous nous permettons de lui donner le conseil de mieux utiliser ses documents dans un récit plus suivi.

Un autre candidat a eu la curiosité de se lancer dans l'interprétation difficile des *Étymologies ardennaises*. Pour ces sortes de recherches, la bonne volonté ne suffit pas et les analogies apparentes sont souvent trompeuses. On retrouve quelques étymologies celtiques, mais la plupart sont latines; beaucoup de villages, correspondant à d'anciens domaines romains, ont conservé le nom du propriétaire. C'est là une interprétation certaine, et l'auteur a été mal inspiré en croyant pouvoir affirmer

Digitized by Google

que les désinences désignant ces anciennes propriétés viennent d'un mot latin *(Ignis)*, avec lequel elles n'ont jamais pu avoir aucun rapport.

Un instituteur a eu la très louable idée de composer une *Histoire de l'Enseignement primaire* dans l'arrondissement de Sedan. La première partie, la plus intéressante, a une valeur scientifique : l'auteur a cité des documents tirés des archives communales; il a pu constater que l'enseignement élémentaire était donné partout ; il a relevé les donations faites par des particuliers. Sans doute l'enseignement n'était pas surveillé par des autorités régulières, le recrutement des maîtres laissait à désirer, les méthodes aussi. Mais il n'en rend pas moins justice aux autorités locales, au clergé catholique, au conseil des Modérateurs de Sedan qui firent des efforts généreux pour assurer avec leurs ressources locales l'enseignement populaire. La partie la plus utile à consulter est un résumé des renseignements recueillis dans chaque commune, et que l'auteur a présenté sous le titre de *Statistiques*. L'Académie accorde à M. E. Goffart une médaille de bronze.

Les *Illustrations ardennaises* présentées par M. Hannedouche n'ont pas le même caractère. L'auteur déclare qu'il n'a pas eu de prétention scientifique ; il a voulu composer un dictionnaire des célébrités locales, destiné sans doute à circuler dans les écoles comme livre de lecture ; il a réussi à le rendre intéressant en le rédigeant dans un style clair, en l'illustrant de jolis dessins. Les faits, que l'auteur expose sans commentaire, sont pour la plupart empruntés à la *Biographie ardennaise* de l'abbé Bouillot ; pour les noms nouveaux, il a consulté Vapereau et quelques monographies, mais nous semble avoir eu le tort de ne pas puiser ses renseignements à

Digitized by Google

des sources plus variées. Bien que le travail ne rentre pas dans le genre de ceux que l'Académie aime à provoquer, elle décerne à M. Hannedouche une médaille d'argent.

L'ouvrage le plus important soumis à votre appréciation est une volumineuse *Monographie du canton de Raucourt*. Deux enfants de Bulson, deux frères, MM. E. et N. Goffart, ont eu la curiosité de rechercher dans les archives communales et départementales, voire même aux archives nationales, les documents qui intéressent les communes de cet important canton, de nous faire connaître le passé et le présent d'une région où ils ont vécu.

Abordant franchement le sujet tel qu'ils ont pu l'étudier, ils ont laissé de côté les hypothèses et les quelques faits qu'ils auraient pu rappeler de l'histoire romaine et franque de leur canton. Ils ont mentionné cependant l'hypothèse de Guizot qui crut pouvoir placer la villa mérovingienne de Belsonancum à Bulson; d'autres l'ont placée à Bastogne; M. Longnon tient pour Belsingen et donne des arguments sérieux. Ils ont aussi parlé à plusieurs reprises de la voie romaine de Reims à Trèves, et se sont contentés de citer les conclusions de M. Mialaret; ils ont aussi rappelé la tradition qui place un camp romain à Stonne. Le rapprochement entre Stonne et *castra stativa* me semble une explication téméraire; ils ajoutent qu'on y a trouvé des monnaies romaines de plusieurs empereurs: l'argument est plus sérieux. D'ailleurs, nos auteurs n'insistent pas et ont la modestie de n'afficher aucune prétention archéologique. Leur domaine historique, c'est la période féodale de Raucourt; pour eux, l'histoire de leur petite patrie commence au xe siècle avec l'organisation féodale. Ils ont eu parfaitement raison;

Digitized by Google

s'ils avaient voulu présenter un tableau complet du passé antérieur à ce xe siècle, ils auraient trouvé peu de particularités locales et se seraient perdus dans l'histoire générale. En effet, quand un pays possède un gouvernement central, que toutes les parties obéissent à l'impulsion, à la volonté d'une personne morale que l'on appelle l'État, il n'y a pas, il ne peut y avoir d'histoire vraiment locale ; les évènements qui se produisent dans une province ne sont pas des faits locaux, ce sont des manifestations d'une action dirigeante, dont le siège est ailleurs, et qui produit partout les mêmes effets. Les Romains ont fondé le régime centralisateur, qu'ont rétabli les États modernes ; mais au moyen âge, on eut une tout autre conception de l'organisation politique, et le morcellement féodal eut pour conséquence de livrer chaque région à l'influence directe des souverains locaux, laïques et ecclésiastiques.

La seigneurie de Raucourt connut toutes les vicissitudes des mutations féodales ; elle paraît avoir été fondée par un Rodolphe, dont on n'a pu reconstituer l'histoire ni fixer l'époque d'une façon précise ; nos auteurs se sont contentés de rapporter les chartes citées par Jeantin, et de les comparer avec les affirmations du Père Norbert et de Dom Ganneron. Elle fit partie du grand fief de Champagne, dont elle constituait une marche dans le voisinage de l'Empire ; elle fut même un instant engagée à l'empereur. En 1240, son seigneur était le comte de Rethel ; les archives ont livré de nombreux documents concernant ces seigneurs de Raucourt ; la plupart ont été publiés dans les cartulaires de Rethel et d'Orval, et dans les ouvrages de Jeantin. Les hasards des successions féodales portèrent Raucourt aux maisons de Flandre, de Bourgogne, d'Albret ; puis Claude de Foix,

Digitized by Google

femme de Charles de Luxembourg, la vendit à la maison de la Mark, représentée alors par Robert IV. L'acte de vente est du 29 janvier 1548; Robert IV s'intitula *souverain* de Raucourt, l'ancienne seigneurie fit partie des *souverainetés* de Sedan.

Henri-Robert, qui succéda à Robert IV, rédigea les ordonnances qui régirent les souverainetés jusqu'à la Révolution, elles furent confirmées par les rois de France; un titre de 1575, signé de Henri III, reconnaît même aux terres de Sedan et de Raucourt la qualité de *souveraines*. Henri-Robert avait épousé Françoise de Bourbon, qui devint régente; Françoise de Bourbon, convertie au calvinisme, imposa sa nouvelle religion. Sedan devint un des grands centres de propagande calviniste, elle eut une académie protestante et attira un grand nombre de savants et de prédicateurs. Mais au début, à la fin du XVIe siècle, l'introduction de la réforme dans les souverainetés provoqua des luttes sanglantes. Sedan et Raucourt connurent toutes les horreurs des guerres religieuses. De Rosne, commandant les troupes de la Ligue pour le compte de Guise, envahit Raucourt, Angecourt, Remilly; il dut se retirer après la célèbre victoire des Sedanais à Douzy (1588); alors La Noue, tuteur de Charlotte de la Mark, vint à son tour piller les fiefs ecclésiastiques, surtout le monastère du Mont-Dieu; les vols, les pillages durèrent longtemps et eurent pour conséquence la famine et la peste.

Au XVIIe siècle, nouveaux pillages, nouvelles dévastations au moment du passage de Mansfeld, qui brûla Artaise, le Vivier, la Besace, avant d'aller combattre les Espagnols dans les Pays-Bas. A ce moment Sedan avait pour souverain le vicomte de Turenne, Henri de la Tour, qui avait épousé Charlotte de la Mark; le mariage avait

Digitized by Google

été conclu par l'intervention de Henri IV, qui avait voulu placer un ennemi des Guise sur la frontière de Champagne. Il mourut en 1623, laissant deux fils : le grand Turenne et Frédéric-Maurice de la Tour qui fut le dernier souverain du pays. En 1642, après le combat de la Marfée, Frédéric-Maurice dut livrer ses états au roi ; les formalités de la cession durèrent longtemps, elles ne prirent fin qu'en 1651, date réelle de la réunion de Raucourt au domaine royal. Nous regrettons que les auteurs ne nous aient pas donné une analyse plus complète des documents nombreux que possèdent sur cette question les archives nationales. Ils auraient trouvé là l'occasion de nous faire connaître l'organisation financière, judiciaire, administrative des souverainetés, dont ils ne nous ont parlé qu'incidemment, et à différents endroits de leur ouvrage. Nous aurions désiré aussi des renseignements plus étendus sur l'histoire du calvinisme, sinon à Sedan, du moins à Raucourt. On ne nous a pas dit à quelle époque fut bâti le temple de Raucourt, que Louis XIV fit démolir par son ordonnance du 2 juillet 1685 ; on ne nous a pas donné d'autre nom de pasteur que celui de Micqueau, l'humaniste rémois ; enfin, nous aurions été heureux de trouver des renseignements plus précis et plus complets sur les conséquences de la révocation.

A côté des fiefs laïques se trouvaient des fiefs ecclésiastiques dont le plus célèbre était la Chartreuse du Mont-Dieu. Les auteurs n'ont pas voulu donner une histoire complète du monastère ; il leur aurait fallu pour cela dépouiller plus complètement les riches archives de Mézières, et publier une partie des documents inédits. Il aurait fallu encore, pour placer cette étude dans son vrai cadre, rappeler les grands faits de l'histoire de l'Église auxquels elle s'est trouvée mêlée,

Digitized by Google

évoquer les noms de saint Bernard et de saint Thomas de Cantorbéry. Ils auraient dû au moins, la question rentre mieux dans le domaine de leurs recherches, présenter un tableau complet des rapports de la Chartreuse avec les protestants à la fin du XVIe siècle. Les documents abondent à Mézières, ils les ont vus, mais pourquoi n'avoir pas dépouillé et analysé la correspondance de La Noue? Ils ont publié cependant des documents, un fragment bien choisi de la charte de fondation, une liste des censes, une pièce très intéressante concernant la pêche des étangs; mais ils se sont contentés de faire allusion aux lettres des rois de France, aux bulles des papes, sans les utiliser. Ils ont consacré quelques mots à l'annaliste le plus important du Mont-Dieu, Dom Ganneron, et sont au courant des dernières recherches qu'a faites à son sujet le sympathique archiviste des Ardennes, M. Paul Laurent; qu'ils me permettent de leur recommander l'œuvre monumentale du dernier historien du Mont-Dieu, M. l'abbé Gillet.

Pour terminer nos observations, nous ferons remarquer aux auteurs que leur plan ne nous semble pas répondre complètement au but qu'ils ont dû se proposer. S'ils ont voulu surtout faire une œuvre scientifique, ils auraient dû, à notre avis, approfondir et documenter davantage encore l'étude féodale de Raucourt, et, en ce cas, diviser leur travail en deux parties principales : l'une aurait traité de la seigneurie-souveraineté de Raucourt, autour de laquelle se seraient groupées les monographies des seigneuries et des fiefs ; l'autre aurait eu pour objet l'étude du Mont-Dieu et l'histoire religieuse. L'ordre de l'exposition présenterait plus de clarté, et les conclusions, groupées dans un ordre plus logique, seraient plus faciles à retenir. Ont-ils voulu faire surtout

Digitized by Google

une œuvre de vulgarisation ? Alors les longues énumérations de généalogies princières, les analyses de pouillés et de chartes ne retiendront pas longtemps le lecteur ignorant des éléments qui constituent la science historique; les faits modernes, la topographie actuelle ne le satisferont peut-être pas complètement. L'Académie a surtout envisagé la monographie sous le premier point de vue ; elle en a reconnu le mérite réel, affirmé par des recherches nombreuses ; elle accorde à MM. E. et N. Goffart une médaille d'or de deux cents francs.

Un autre Ardennais, M. Hubert Colin, a composé un important ouvrage de *Recherches sur l'histoire et la biographie des Ardennes* (1) ; mais le premier volume seulement nous est parvenu, l'Académie désire être en possession de l'œuvre complète avant de déterminer le genre de récompense qu'elle sera heureuse d'accorder à M. Hubert Colin.

M. Edmond Collignon, qui représente seul la région rémoise au concours d'histoire, a bien voulu nous communiquer un manuscrit qui renferme trois petits récits très intéressants relatifs à la guerre allemande de 1870. On a pu déjà en apprécier le mérite en lisant l'épisode des *Prussiens à Loivre* qu'a publié un annuaire local. L'auteur nous promet un ouvrage complet, *Les Prussiens en Champagne,* qui sera le complément naturel du livre que nous connaissons tous, *Les Prussiens à Reims.* L'Académie lui réserve un accueil des plus sympathiques.

L'agriculture et le commerce sont aussi représentés à

(1) *Recherches sur l'histoire et sur la biographie du département des Ardennes*, par Hubert Colin, tome Ier, Charleville, C. Colin (1889).

Digitized by Google

notre concours ; l'agriculture par un petit livre, *Entretiens familiers sur les éléments de l'agriculture* (1), clair, pratique, facile à consulter, auquel il est décerné une médaille d'argent. L'auteur est M. Hubert Colin, de Charleville, dont nous venons de mentionner le nom à propos du concours d'histoire.

M. Émile Dubois nous a soumis un volume de *Technologie commerciale* (2) qui est la reproduction de ses utiles leçons données à l'École professionnelle de Reims. L'auteur s'est attaché à réunir tous les renseignements utiles sur les produits naturels qu'on est appelé à rencontrer le plus communément dans le commerce. Présenté sous une forme modeste, l'ouvrage n'en est pas moins le fruit de patientes recherches, et les renseignements que l'auteur a dû puiser aux sources les plus variées y sont groupés d'une façon heureuse qui en rend l'étude facile et attrayante. Cet intéressant travail est complété par un certain nombre de renseignements statistiques sur le commerce général de la France, et sur les conditions et usages du commerce dans plusieurs villes importantes. L'Académie accorde à l'auteur une médaille d'argent de première classe.

Le concours d'archéologie nous ramène à Reims et nous fournit l'occasion de parler de ses monuments. Un dessin admirablement fini, envoyé par M. Jules Alart, réalise un vœu qu'avait formulé l'Académie il y a quelques années. Une découverte épigraphique, faite par M. Mommsen, avait décidé M. Demaison à reprendre la

(1) *Entretiens familiers sur les éléments de l'agriculture*, par Hubert Colin, Charleville, C. Colin.

(2) *Technologie commerciale*, Les produits naturels commerçables, par Em. Dubois, Paris, O. Doin, 1889, in-12.

Digitized by Google

question des thermes de Reims; l'inscription, retrouvée dans un manuscrit du xve siècle, attribuait la construction des thermes à Constantin, il s'agissait de retrouver leur emplacement dans la cité : par une série de raisonnements scientifiques et de rapprochements ingénieux, M. Demaison était parvenu à établir que ces thermes devaient être un monument important, qu'ils devaient se trouver dans le voisinage du forum, et avait conclu en affirmant que les voûtes, les grandes salles mises à jour sur la place des Marchés, en 1838, devaient être les ruines du célèbre monument romain. M. Demaison terminait ainsi sa communication :

« Ces salles voûtées sont peut-être, après notre arc de triomphe, l'édifice antique le plus important que le temps ait épargné dans nos murs, et nous souhaitons vivement que l'on puisse en assurer la conservation..... Maintenant qu'il en est temps encore, il serait nécessaire de les étudier avec soin, d'en faire un relevé exact et d'en publier un plan détaillé; celui qui entreprendrait ce travail rendrait un vrai service aux antiquaires présents et futurs (1). »

Le vœu de M. Demaison se trouve aujourd'hui complètement réalisé. M. Alart nous a donné le plan des ruines dans leur état actuel, une coupe transversale et une coupe longitudinale des voûtes; il a tenté de plus une restitution qui fait revivre devant nous une partie de l'imposante construction de Constantin. L'Académie lui accorde une médaille d'argent de première classe, et, au nom du jeune artiste, comme en son nom personnel, elle remercie les propriétaires des immeubles de leur

(1) *Travaux de l'Académie nationale de Reims*, tome LXXV, page 333.

Digitized by Google

parfaite obligeance et du bienveillant empressement avec lequel ils ont facilité la visite des caves.

L'Académie a décerné aussi une médaille d'argent de première classe à M. Paul Dubois, pour une grande vue lithographiée de la Cathédrale munie de ses flèches, telle qu'elle devrait être après son entier achèvement. Cette œuvre, à la vérité, est loin d'être parfaite, et l'Académie, en la récompensant, n'entend nullement la louer sans réserve. La restitution proposée des flèches et des tours n'est pas suffisamment exacte au point de vue archéologique, et s'écarte du plan qu'auraient suivi les architectes du moyen âge. Mais si l'auteur n'a pas complètement réussi dans la difficile entreprise qu'il a voulu tenter, du moins il a fait preuve d'heureuses dispositions. En les développant par le travail et par de sérieuses études, il pourra devenir un artiste de talent. L'Académie a vu en lui un dessinateur d'avenir et elle a tenu à encourager ses efforts si méritoires.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE

Par M. PLANÇON, Membre titulaire

MESSIEURS,

Les critiques ont émis des opinions bien diverses sur l'avenir de la poésie. — Nous craignons, disent les uns, que les choses ne continuent d'aller mal pour les poètes et qu'elles ne commencent d'aller médiocrement pour la poésie. Selon toute apparence, le magnifique mouvement poétique, inauguré par les hommes de 1830, est maintenant sur le point de finir, au milieu de l'inattention générale. Chanter pour les sourds est un plaisir dont on se lasse. On ne fera plus beaucoup de vers français aux premières années du XXe siècle. Et qu'on recommence à en faire ensuite, nous ne le croyons guère. Les Muses vieillissent comme les hommes. La nôtre a huit cents ans. C'est un bel âge ; mais nous ne pouvons nous attendre à ce qu'elle dure toujours.

Digitized by Google

La poésie existera-t-elle encore, se demandent les autres, comme un art propre, ayant un langage à part?... Et ils répondent qu'ils n'en doutent pas. Et d'une façon plus distincte qu'à présent. Aujourd'hui, les frontières sont vagues : des motifs, dont la cadence doublerait le prix, sont fondus dans une sorte de prose parnassienne; des faits divers de journal ou des théorèmes de géométrie sont cristallisés en rimes ; la versification est une jonglerie, une mnémotechnie, un passe-temps. Mais déjà nous nous sentons hésitants, dans nos livres et en nous-mêmes, entre deux penchants : celui de l'observation des choses réelles et celui du symbolisme mystique. A mesure que ces deux instincts se sépareront, chacun d'eux appellera la figure qui lui convient : celui-là la prose, celui-ci les vers, et la poésie aura trouvé son aliment. Tout ce qui est rêve lui appartient, c'est à dire une bonne part de nous.

Le débat est donc ouvert ; peut-être le sera-t-il longtemps encore. Le temps, ce grand justicier, démentira ou confirmera les prévisions de ces prophètes en littérature.

Pour moi, je ne suis pas sans appréhension, si je considère le petit nombre d'essais poétiques présentés au concours. Alexandre Dumas écrivait récemment que, sur deux cents pièces adressées à l'Académie française, dix au plus valent la peine d'être lues.

Cet aveu n'atténue pas le regret que j'éprouve de ce que la moisson soit courte, les épis rares et la tâche du moissonneur, c'est à dire du rapporteur, si restreinte, et qu'elle ne lui apporte ni labeur, ni vive émotion, ni cette joie intime et délicate que goûte l'esprit à la lecture d'œuvres où abondent les hautes pensées et les brillantes peintures.

Digitized by Google

Pourquoi cette année ne répond-elle pas aux promesses de ses devancières? La source poétique serait-elle amoindrie? Aurait-elle suivi d'autres courants, et les fleurs d'or et d'argent que décerne Clémence Isaure dans la capitale du Midi, ou les prix que donnent d'autres Académies, d'autres sociétés littéraires voisines ou éloignées auraient-ils plus d'attraits?

La Champagne oublierait-elle le portrait qu'en a tracé Michelet :

« Dans cette zone vineuse et littéraire, l'esprit de l'homme a toujours gagné en netteté, en sobriété. Nous y avons distingué trois degrés : la fougue et l'ivresse spirituelle du Midi; l'éloquence et la rhétorique bourguignonne; la grâce et l'ironie champenoise. C'est le dernier fruit de la France et le plus délicat. Sur ces plaines blanches, sur ces maigres coteaux, mûrit le vin léger du Nord, plein de caprice et de saillie. Rien qu'un souffle, il est vrai, mais un souffle d'esprit. »

L'oublierait-elle? Non, sans doute. Mais je me surprends à douter que l'âge des poètes de haut vol revienne jamais. On se spécialise dans des poésies de demi-teinte, comme, en musique, on fait du demi-caractère; on s'attache aux vérités de détail, aux reliefs les plus en vue; plus de grande thèse, mais des tendresses élégiaques, des rêveries, des idylles « parfumées de l'odeur des chèvrefeuilles et des jasmins », des chansons, de la miniature, le tout destiné à être encadré dans des recueils, comme des fleurs dans un herbier. On peut prendre le livre à n'importe quelle page et le fermer quand on veut, sans risque de rompre le charme.

Un philosophe a classé les poètes en réalistes, en fantaisistes, en ciseleurs, en désespérés.

Parmi les concurrents de cette année, il n'en est au-

Digitized by Google

cun qui se rattache à la catégorie des réalistes ou des désespérés, et il n'y a pas lieu de le regretter ; des ciseleurs, non pas à vrai dire, malgré une certaine adresse de versification, malgré quelques élégances de la pensée et de l'expression ; des fantaisistes, je l'accorde plutôt ; car ils essaient leurs forces dans des poésies légères, fugitives, d'intime épanchement, qu'on pourrait appeler « poésies de printemps ou d'automne », selon qu'elles chantent les matins vaporeux, les fleurs naissantes, le babil des nids, ou la majesté des soirs tombants, les nuits sereines, les étoiles semées dans l'infini, etc...

Tous se réclament plus ou moins de Lamartine, de Th. Gautier, de Theuriet, de Coppée ; et, après ces maîtres, de beaucoup de leurs imitateurs qui ne connaîtront jamais « le grand jour de la réclame et le soleil des deuxièmes éditions ».

Donc, puisqu'il est vrai que « le fond d'un grand poète est d'apporter une nouvelle et puissante manière de sentir ; que ce qui le complète c'est d'unir, au service d'une profonde sensibilité, la force de pensée qui la féconde et la force d'imagination qui l'illustre » ; puisqu'il faut que

Dans l'or de son vers, il sculpte ses pensées,

nous ne pouvons, cette année, souhaiter la bienvenue à cet élu, à cet inspiré marqué du sceau divin que nos vœux appellent ; mais l'Académie s'est souvenue que s'il faut, en tout, apporter de la tolérance, il est particulièrement séant de l'observer dans un jugement sur l'art parce qu'il n'est aucune province de l'esprit humain où l'absolu soit moins de mise.

Digitized by Google

Parmi les essais, en dehors du sujet indiqué, qui lui sont parvenus, l'Académie a distingué, au premier rang, un ensemble de poésies — quatre sonnets et une idylle — compris sous le titre : *Çà et là.*

Je ne sais plus qui a dit que nous aurions toujours des sonnettistes ; qu'il y a, dans le cerveau des Français, une case réservée à ce genre de poésie, et qu'il ne paraît pas qu'on s'en lasse sitôt. Ce sont aussi deux sonnets : *La Source* et *Le Berceau et la Tombe,* qui ont, malgré quelques expressions faibles, fixé l'attention du jury.

La lecture du second peut paraître intéressante :

Qu'il soit d'un lange épais couvert ou de dentelle,
Le berceau de l'enfant a les songes légers,
Et la première extase, et la voix maternelle
Qui demande un sourire et se mêle aux baisers.

La tombe a le gazon où la fleur étincelle,
Et le saule où de Mai les joyeux messagers
Viennent s'ébattre ; elle a la prière fidèle,
Et la douleur amère et les sombres pensers.

Tous les deux font rêver même l'indifférence ;
La mère sur l'enfant veille sans défaillance,
Et de l'oubli la Croix protège l'homme mort.

Pour l'un et l'autre brille une aurore vermeille :
Le berceau donne un monde à l'enfant qui s'éveille,
La tombe donne un ciel au juste qui s'endort.

Dessiner une aquarelle en vers ; composer un bouquet de toutes les fleurs que voit éclore le 23 avril, jour de la fête de saint Georges ; décrire leurs formes, leurs couleurs variées sur le velours des gazons ; les jeux de lumière à travers leurs grappes, leurs girandoles, leurs

Digitized by Google

guirlandes, à telles enseignes que nous nous écrions :

Ce ne sont que festons, ce ne sont qu'astragales ;

et sur tous ces parfums et sur tous ces rayons, sur toutes ces couleurs, faire passer des farandoles de papillons, des concerts d'oiseaux, c'est une œuvre de paysagiste épris de la nature, que l'Académie a récompensée.

La Gaule envahie, démembrée, agonisante, Vercingétorix entraînant dans sa défaite tout ce que le pays comptait de vaillants défenseurs du sol sacré ; gardant, dans le suprême déchirement de la défaite, sa fierté stoïque devant l'implacable vainqueur, et mourant plus tard enchaîné dans un sombre cachot, tel est le sujet d'une ode dédiée à Vercingétorix et qui a pour épigraphe :

Lux æterna libertas.

Puisque la poésie ne se mesure pas à la longueur des vers, mais à la grandeur de l'âme, l'auteur de cette ode a droit à notre sympathie et à nos encouragements ; l'on y reconnaît l'essor d'une âme généreuse qui nous convie, par un illustre exemple du passé, à la confiance en l'avenir. Dans neuf strophes d'une inspiration élevée et d'où jaillissent souvent des vers francs et sonores, son patriotisme ému et discret nous prédit la rédemption de la patrie par le courage, le travail et l'union, car « le prestige de succès imprévus ne consacre pas dans l'immortalité le mépris du droit et la glorification du despotisme ».

Qu'ils viennent donc en foule à nous les poètes, ne fussent-ils que d'un jour, qui chantent aux Français le « Sursum corda » ; l'Académie aura toujours pour eux des éloges et des couronnes.

Digitized by Google

Vous avez été témoins, Messieurs, de l'enthousiasme qu'a provoqué partout l'idée conçue par l'Académie d'ériger, sur le parvis de la basilique de Reims, une statue à Jeanne d'Arc.

Redire dans une cantate les exploits de l'incomparable libératrice avait paru, et par l'illustration du nom et par l'éclat des hauts faits, un sujet digne de solliciter plus d'un talent.

« Jeanne d'Arc, a écrit M. Siméon Luce, n'est pas seulement le type le plus achevé du patriotisme ; elle est encore l'incarnation de notre pays dans ce qu'il a de meilleur. Il y a, dans la physionomie de l'héroïne du xve siècle, des traits qui la rattachent à la France de tous les temps : l'entrain belliqueux, la grâce légère, la gaieté primesautière, l'esprit mordant, l'ironie méprisante en face de la force ; la pitié pour les petits, les faibles, les malheureux, la tendresse pour les vaincus. »

Le génie d'un Gounod ou d'un Th. Dubois saurait trouver des accents qui fissent écho à la « mélodie héroïque que l'on entend chanter en quelque sorte, ajoute le même historien, à toutes les pages de l'*Histoire de Jeanne d'Arc ;* car l'instrument merveilleux d'où elle s'exhale, c'est son cœur. Il n'y en eut jamais de plus fort, ni de plus pur, et l'amour de la patrie en a tiré des sons si beaux qu'ils vibreront éternellement dans les âmes ».

L'Académie a reçu sept cantates, et elle a le regret de dire qu'aucune d'elles n'a mérité ses suffrages.

Le défaut de ces essais, c'est la surabondance des détails, le manque de proportions, le développement exagéré de certains traits de la vie de Jeanne d'Arc. Ce n'est pas qu'il n'y ait çà et là quelques poussées de poésie, quelques vers d'une grâce harmonieuse, mais

Digitized by Google

l'élan initial de l'inspiration ne s'est pas maintenu, et l'œuvre est languissante.

Il est même des concurrents à qui je conseille sincèrement de ne plus aborder la poésie ; ils y ont rencontré des écueils qui me feraient craindre un naufrage.

L'idée maîtresse, le thème fondamental de la cantate devait être le séjour de Jeanne à Reims : son entrée dans la ville, le sacre, la marche en avant.

La statue de M. Paul Dubois est comme le symbole magnifique des évènements mémorables dont Reims fut le théâtre, du 17 au 21 juillet 1429, et que notre éminent secrétaire général a relatés dans une notice qui est une intéressante contribution à l'histoire de France.

Écoutez, Messieurs, ces vers frappés en médaille et qui sonnent la victoire, déclamés hier à la Comédie-Française par Mounet-Sully. Vous y reconnaîtrez le portrait émouvant de Jeanne sur son fier coursier et poussant le cri vengeur : En avant ! au sortir de la basilique :

Ah ! le digne Français que ce brave cheval !
Droit aux Anglais, toujours par le mont et le val,
Il poussait, aux naseaux ayant deux jets de flamme :
Il ne se pouvait pas qu'il lui manquât une âme !
Eussions-nous peu de monde et l'ennemi beaucoup,
Il allait son chemin, la bride sur le cou,
Son pas rythmé scandait la marche vengeresse
Mieux que tous les clairons et que tous les tambours ;
Et, comme s'il n'eût fait que changer de labours,
En vaillant tâcheron, sagement et sans presse,
Il faisait sa besogne, et broyait du sabot
Les hommes de Bedford et les gens de Talbot.
C'est qu'il était pesant, le bon cheval de Jeanne,
Quand, luisant au soleil en terrible attirail,
De la pourpre au harnais, du sang à la balzane,
Il éventrait les rangs d'un heurt de son poitrail.

Digitized by Google

On eût dit le sillon que fouille et que chavire
Le soc d'une charrue ou l'avant d'un navire.
Et puis, figurez-vous, bien droite sur l'arçon,
Une étonnante fille en habits de garçon !
Derrière eux La Trémoïlle et la Hire et Xaintrailles
Venaient, élargissant le sillage vainqueur,
Et des frissons sacrés vous prenaient aux entrailles,
A voir aller ainsi la Jeanne des batailles,
L'épée au poing, l'éclair aux yeux, la France au cœur !

Évoquer dans une forte et pittoresque vision l'entrée de Jeanne à Reims, au milieu d'un immense concours de peuple et de guerriers que sa voix avait suscités partout, les Anglais partout fuyant à son approche, les vivats populaires, les hymnes solennelles retentissant sous les voûtes de la basilique, le couronnement du roi agenouillé devant l'autel où fume l'encens du triomphe, et sur le parvis, au son des cloches, Jeanne déployant l'étendard qu'elle aimait, selon son aveu, quarante fois plus que son épée : voilà dans quelles limites devait se renfermer la cantate.

Ce n'est ni à Domrémy, ni à Orléans, ni à Tours, ni à Rouen qu'il importait de placer la scène, mais à Reims, car c'est là que Jeanne voulait, avec l'insigne revanche des désastres de Crécy, de Poitiers et d'Azincourt,

Ces jours noirs où, lassés d'inutiles efforts,
Les plus braves, devant l'immense banqueroute,
Enviaient les captifs et jalousaient les morts ;

c'est là qu'elle voulait consacrer la restauration de la royauté française.

L'Académie convie à l'année prochaine, pour la même cantate, tous ceux qui se font de la gloire de la bonne Lorraine un culte, une religion.

Digitized by Google

Arrivé au terme de mon rapport, qu'il me soit permis d'exprimer l'espoir que, l'an prochain, la lice s'ouvrira plus vaste, les rivaux seront plus nombreux et que, pareille à la féconde vendange que promettent les grappes mûries par le soleil, au penchant des verts coteaux de Champagne, la moisson de poésie sera aussi plus abondante.

Digitized by Google

PRIX & MÉDAILLES

décernés dans la

Séance publique du 4 Juillet 1889

POÉSIE

Cantate pour l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc.

Le prix n'est pas décerné. Le concours est prorogé en 1890.

Une médaille d'argent est décernée à M. Gaston Sauvage, Caissier de la Banque de France, à Foix, pour ses poésies intitulées : *Çà et là.*

Une médaille d'argent à M. Louis Mercier, de l'Académie de Besançon, pour sa poésie intitulée : *Les Fleurs de la Saint-Georges.*

Une médaille d'argent à M. Henri Bomel, à Annonay, pour sa poésie intitulée : *Vercingétorix.*

Digitized by Google

HISTOIRE

Une médaille d'or est décernée à MM. N. Goffart, Agrégé de l'Université à Paris, et E. Goffart, Instituteur à Bosséval (Ardennes), pour leur *Monographie du canton de Raucourt.*

Une médaille d'argent à M. Hannedouche, Inspecteur de l'Enseignement primaire à Sedan, pour son recueil *Illustrations ardennaises.*

Une médaille de bronze à M. E. Goffart, pour ses *Recherches sur les Écoles de l'arrondissement de Sedan.*

ARCHÉOLOGIE

Une médaille d'argent à M. Jules Alard, Élève Architecte à Reims, pour son relevé et sa restitution des *Thermes gallo-romains de Reims.*

Une médaille d'argent à M. P. Dubois, Dessinateur à Reims, pour son étude sur l'achèvement de la Cathédrale de Reims.

SCIENCES

Une médaille d'argent est décernée à M. Hubert Colin, Correspondant de l'Académie, Bibliothécaire de Charleville, pour son ouvrage d'*Enseignement agricole à l'usage des Écoles primaires.*

Une médaille d'argent à M. E. Dubois, Professeur à l'École professionnelle de Reims, pour son ouvrage de *Technologie commerciale. (Produits animaux.)*

Digitized by Google

PROGRAMME DES CONCOURS

OUVERTS

POUR LES ANNÉES 1890 & 1891

PRIX A DÉCERNER EN 1890

POÉSIE

Une Cantate avec chœur pour l'inauguration de la statue de Jeanne d'Arc, par Paul DUBOIS, sur le parvis de la Cathédrale de Reims.

Le sujet de cette Cantate doit être restreint au séjour de Jeanne d'Arc à Reims, caractérisé par les trois grandes scènes de l'Entrée de la Pucelle, du Sacre de Charles VII et du Départ de l'armée française.

Le prix consiste en une médaille d'or de 500 francs, offerte par l'Académie et par le Comité pour l'érection de la statue.

HISTOIRE

PRIX V. DUQUÉNELLE

Biographie de Dom Marlot, historien de Reims.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 francs.

Digitized by Google

ÉCONOMIE POLITIQUE

De l'influence du traité de Francfort, des plus récents traités de commerce et des tarifs douaniers sur la fabrique de Reims et sur l'exportation de ses produits.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 francs.

—

SCIENCES ET INDUSTRIE

Étude de l'une des industries locales; indiquer les progrès réalisés et à réaliser.

Le prix consiste en une médaille d'or de 200 francs.

—

LITTÉRATURE

Du caractère champenois dans la littérature.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 francs.

PRIX A DÉCERNER EN 1891

—

HISTOIRE

Histoire des Établissements hospitaliers de Reims, du moyen âge jusqu'à nos jours.

Le prix consiste en une médaille d'or de 300 francs.

Digitized by Google

PRIX A DÉCERNER CHAQUE ANNÉE

—

1° Monographie d'une commune importante du diocèse de Reims, soit ancien, soit nouveau.

A l'histoire des principaux évènements dont la commune fut le théâtre depuis son origine jusqu'à nos jours, les auteurs joindront l'étude des institutions qui y furent en vigueur, la seigneurie, la justice, l'impôt, le régime municipal, l'instruction, l'assistance publique, etc., sans négliger les principales industries du pays, les moyens de transport, les usages, les traditions, les changements survenus dans les mœurs, etc.

Ils éviteront, sur ces divers points, de s'engager dans des considérations générales.

Ils compléteront l'étude du pays par un aperçu géologique du sol, par l'indication des produits qu'on en tire et des diverses cultures qui y sont distribuées, par celle des chemins et des cours d'eau qui le traversent, des lieuxdits et des points dignes de remarque, par la description des monuments existants ou détruits.

Les Archives de la ville de Reims, section ecclésiastique, celles du département à Châlons, et celles des Ardennes à Mézières, offrent des documents sur la plupart des communes du diocèse.

2° Notice historique et descriptive des monuments civils et religieux de l'un des cantons de l'arrondissement de Reims ou du département des Ardennes.

Les auteurs feront connaître les églises, maisons religieuses, châteaux, camps ou enceintes fortifiés, tumulus, ruines, inscriptions, meubles précieux qui existent dans chaque commune du canton ; les villages, églises, châteaux, aujourd'hui détruits, qui se trouvaient sur son territoire ; les noms qu'ont portés ces localités aux différentes époques de leur histoire ; le tracé des anciennes voies qui les mettaient en communication ; enfin, les découvertes d'antiquités qui y ont été faites.

Ils devront se borner, pour les détails historiques, légendaires ou autres, à un exposé substantiel et sommaire ; et, en ce qui con-

Digitized by Google

cerne les monuments, aux détails rigoureusement nécessaires pour en faire connaître l'époque, le plan et les points véritablement curieux.

Ils indiqueront en note les sources consultées pour la partie historique du travail, de façon à ce que le lecteur puisse s'y reporter.

Le prix, pour chacune de ces questions, consiste en une médaille d'or de 300 francs.

L'Académie distribuera aussi chaque année des médailles d'encouragement aux auteurs de travaux qui lui seront soumis en dehors des questions indiquées, et aux auteurs d'œuvres d'art ou d'industrie.

Les prix et médailles seront décernés en séance publique.

Les mémoires devront être inédits et n'avoir été envoyés à aucun concours antérieur. Ils seront adressés (franco) *à M. le Secrétaire général, avant le 31 mars 1890,* **terme de rigueur.**

Les auteurs ne doivent pas se faire connaître; ils inscriront leur nom et leur adresse dans un pli cacheté, sur lequel sera répétée l'épigraphe de leur manuscrit.

Les manuscrits envoyés ne sont pas rendus.

Les ouvrages couronnés appartiennent à l'Académie; les auteurs ne doivent pas en disposer sans son autorisation.

Reims, le 26 Juillet 1889.

Le Secrétaire général, — *Le Président annuel,*

H. Jadart, — **H. Paris.**

15, rue du Couchant.

Digitized by Google

TABLEAU

des Membres composant l'Académie nationale de Reims

AU 1er OCTOBRE 1889

BUREAU POUR L'ANNÉE 1888-89

Président d'honneur, S. É. le Cardinal Archevêque de Reims.

Président	MM. l'abbé Cerf.
Vice-Président	H. Paris.
Secrétaire général	H. Jadart.
Secrétaire archiviste	L. Demaison.
Trésorier	A. Mennesson.
Membres du Conseil d'administration	Luton. V. Duchataux A. Gosset.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1889-90

Président d'honneur, S. É. le Cardinal Archevêque de Reims.

Président	MM. H. Paris.
Vice-Président	P. Douce.
Secrétaire général	H. Jadart.
Secrétaire archiviste	L. Demaison.
Trésorier	A. Mennesson.
Membres du Conseil d'administration	V. Duchataux. A. Gosset. l'abbé Cerf.

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES PAR RANG D'ANCIENNETÉ

MM.

1847. Paris (H.), avocat, ancien maire de Reims.
1852. Goda, ancien notaire.
1853. Soullié (Pr.) (⊗ I.), docteur ès-lettres, ancien professeur de l'Université.
1853. Mennesson (A.), ancien notaire, membre du Conseil d'arrondissement.
1854. Leseur (A.), avocat.
1855. Piéton, avocat.
1857. Givelet (Ch.), associé de la Société des Antiquaires de France.
1860. Thomas, député, professeur honoraire à l'École préparatoire de médecine.
1862. Luton (⊗ I.), directeur de l'École préparatoire de médecine.
1862. Doyen (✻), ancien maire de Reims, professeur honoraire à l'École préparatoire de médecine.
1862. Coze (E.), directeur de l'usine à gaz.
1863. Deglaire (l'abbé) (⊗ A.), chanoine, archiprêtre de Notre-Dame.
1863. Lantiome, avocat.
1864. Cerf (l'abbé), chanoine titulaire, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
1865. Duchataux (V.), avocat.
1866. Gosset (Alph.) (⊗ A.), architecte.
1870. Diancourt (✻, ⊗ A.), ancien maire de Reims, sénateur de la Marne.
1873. Butot (l'abbé), curé de Saint-Jacques.
1873. Werlé (le comte A.), négociant en vins.

Digitized by Google

1876. Le cardinal Langénieux (✻), archevêque de Reims.
1876. Jullien (E.), ancien vice-président du Tribunal civil.
1877. Péchenard (P.-L.), docteur ès-lettres, protonotaire apostolique, vicaire général du diocèse.
1877. Demaison (L.) (⊗ A.), conservateur adjoint des Archives de la Ville, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
1878. Jadart (H.) (⊗ A.), conservateur adjoint de la Bibliothèque et du Musée de la Ville, correspondant du Ministère de l'Instruction publique.
1881. Douce (P.), notaire.
1881. Brissart (A.), avocat.
1881. Benoist (A.), manufacturier, ancien élève de l'École polytechnique.
1882. Gillet (l'abbé), docteur ès-lettres, supérieur du Petit Séminaire.
1882. Maldan (Th.), secrétaire du Comice agricole.
1882. Lamy, architecte.
1883. Michaut (H.), ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées.
1883. Valser, professeur à l'École préparatoire de médecine.
1884. Givelet (H.), propriétaire.
1884. Decès (A.) (⊗ I.), professeur à l'École préparatoire de médecine.
1884. Jolicœur (H.), professeur à l'École préparatoire de médecine.
1885. Guelliot (O.), docteur en médecine.
1887. Henrot (H.) (✻ ⊗ I.), maire de Reims, professeur à l'École préparatoire de médecine.
1887. Delacroix (H.), docteur en médecine.
1889. Cauly (l'abbé), vicaire général du diocèse.

Digitized by Google

1889. Colleville, professeur à l'École de médecine de Reims.
1889. Plançon (⊗ I.), proviseur du Lycée de Reims.
1889. Brunette (E.) (⊗ I.), architecte de la ville.
1889. Didier (L.) (⊗ A.), professeur d'histoire au Lycée.
1889. Henriot (P.), ingénieur au corps des mines.

Membres honoraires élus pendant l'année 1888-89.

MM. Anatole de Barthélemy, membre de l'Institut.
Gaston Paris, membre de l'Institut.
V. Lemoine, docteur ès-sciences à Paris.
Bertinet, professeur de physique au Lycée Charlemagne.

Membres correspondants élus en la même année.

La liste en a été donnée pages 62-63.

Membres décédés.

MM. Lefort, membre titulaire.
Tourneur, membre titulaire.
Loriquet, membre titulaire.

Digitized by Google

LISTE DES OUVRAGES

Adressés à l'Académie nationale de Reims

PENDANT L'ANNÉE 1888-89

I. — Ouvrages publiés par les Membres de l'Académie.

E. CHEYSSON..... *L'imprévoyance dans les constitutions de prévoyance*, 1888, in-8°.

— *Le pain du siège*. Conférence.

Baron J. DE BAYE. *Les bijoux gothiques de Kertch*, 1888, in-8°.

— *Les Francs Saliens et les Francs Ripuaires du Congrès de Charleroi de 1888*, in-8°.

— *Bijoux vandales des environs de Bône*.

— *Les bijoux francs*, 1889.

L. LANDOUZY ... *De la mortalité parisienne du 1er âge*, in-8°.

— *Pédiatrie, pathologie générale*, in-8°.

J.-B. BUZY..... *Les derniers chants du foyer*.

Fréd. MOREAU. .. Album Caranda (suite). *Nécropole et ancien vicus (villa d'Ancy)*.

A. DE LAPPARENT. *La formation de l'écorce terrestre*, 1888.

Dr O. GUELLIOT .. *Les Thèses de l'ancienne faculté de médecine de Reims*, 1889.

A. BOURGEOIS.... *Un chercheur châlonnais*, in-8°.

Félix PLATEAU ... *Recherches expérimentales sur la vision chez les arthropodes*, 4e et 5e partie.

L'abbé E. MÉRIC . *Les élus se reconnaîtront dans l'autre vie*.

G. JACQUINET .... *J. Racine. Britannicus*. Nouv. édit., 1889.

A. CHEVALIER ... *Carrelage du XIIIe siècle trouvé à Reims en 1888*.

L'abbé CERF ..... *Gui de Chauliac, médecin, chanoine de Reims*, in-8°.

— *Le premier berceau de l'institution des Frères de la doctrine chrétienne*, 1889.

— *Catalogue des photographies de la Cathédrale de Reims*, de M. Trompette.

Digitized by Google

Léon GERMAIN ... *Étude sur les armoiries de Ligny-en-Barrois.*
H. COLIN..... *Entretiens sur les éléments de l'agriculture.*
Félix HUET..... *De la mesure appliquée aux rhythmes des mélodies grégoriennes*, 1888, in-8°.

II. — Dons du Ministère de l'Instruction publique. — Hommages divers et journaux.

Geoffroy de Courlon. — *Le livre des reliques de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, de Sens*, 1887.
Émile Dubois. — *Les produits naturels commerçables. Produits animaux*, 1889, in-18.
A la mémoire de Hippolyte Noiret, in-8°.
Mlle E. Roch. — *Ce que vaut une femme*, 1888.
Ulysse Chevalier. — *Des règles de la critique historique*, 1888.
H. Nimal. — *Nos anciens souverains. L'industrie et les ouvriers*, in-8°.
— *L'Espagne d'aujourd'hui*, in-8°.
— *Les tribunaux de commerce*, in-8°.
Jules Poirier. — *Le siège de Mézières en 1521*, in-8°.
— *L'église paroissiale de Charleville*, in-8°.
— *Siège et blocus de la ville et château de Sedan en 1815*, in-8°.
Léon Lecointe. — *Nouveau cours de géométrie élémentaire*, in-8°.
N. Haillant. — *Bibliographie vosgienne de l'année 1885.*
Procès verbaux du conseil général de la Marne, 1888, 2e session; 1889, 1re session.
Délibérations du conseil d'arrondissement de Reims, session de 1888.
Baron Alfred de Loé. — *Une visite aux tumuli de la forêt de Soigne.*
— *Sur une hachette trouvée à Harmignies.*
— *Description d'une coupe levée à Estinne-au-Mont.*
— *Sur un médaillon ayant renfermé, d'après la tradition, l'hostie consacrée par le pape Sixte-Quint*, in-8°.
— *Découverte d'antiquités franques à Harmignies.*
— *Le dolmen de Solwaster, près de Spa*, in-8°.
M. Berthelot. — *Collection des anciens alchimistes grecs*, 3e livrais., in-4°.
Robert de Lasteyrie et Eug. Lefèvre-Pontalis — *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques, publiés par les Sociétés savantes de France*, 4e livraison.
Anales del museo nacional. Republica de Costa-Rica, tomo I, ano de 1887, gr. in-8°.
Enquêtes et documents relatifs à l'enseignement supérieur, XXVIII.
A. de Beauchamp. — *Recueil des lois et règlements sur l'enseignement supérieur*, tomes I, II, III et 1re fascic. du tome IV.

Digitized by Google

Congrès archéologique de France, LIIIe session, à Nantes, 1886.

Musée Guimet. *Revue de l'histoire des religions*, 9e année, tome XVIII, n° 2.

Louis Duval-Arnould. — *Études d'histoire du droit romain au Ve siècle, d'après les lettres et les poëmes de Sidoine Apollinaire*, in-8°.

Al. Hannesse. — *Vie de Nicolas Roland*, in-8°.

Archivos do museu nacional do Rio de Janeiro, vol. VII, 1887, in-4°.

Ch. Bosteaux. — *Histoire de Cernay-lès-Reims*, 1889, in-8°.

Louis Delahaye. — *Crimée*, 1856-1889, in-8°.

Edmond Collignon. — *L'armée de Sedan aux environs de Reims*, in-18.

Joseph Henry and the magnetic telegraph, 1885, in-8°.

Fédération historique et archéologique de Belgique, 1re session, Charleroi, août 1888.

Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, 2e série, tome IV, 1er fasc.

Bulletin de la même société, 1888, janvier à décembre.

Journal des savants, 1888, février-juillet, octobre-décembre; 1889, janvier-avril.

Bulletin des travaux historiques et scientifiques. Sciences économiques et sociales, 1885, 1888.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, année 1887, n° 3.

Le comté d'Astenois et les comtes de Dampierre-le-Château (extrait de la *Revue de Champagne*).

Annuaire du conseil héraldique de France, 2e année, 1889.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1887, n°s 3-4; 1888, n°s 3-4.

Bulletin de l'Association philotechnique, 1888, novembre; 1889, février, avril.

Revue des travaux scientifiques, n°s 6 et 7.

Bulletin de la Société philomatique de Paris, 1887-1888.

Digitized by Google

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. l'abbé Philippe-Honoré DEGLAIRE

ANCIEN PRÉSIDENT ET MEMBRE TITULAIRE DE L'ACADÉMIE DE REIMS (1)

DISCOURS

Prononcé sur sa tombe au cimetière du Nord, à Reims, le 30 octobre 1889

PAR M. HENRI PARIS, *Président annuel de l'Académie.*

MESSIEURS,

C'est le plus souvent à l'heure où s'exalte davantage l'orgueil de l'esprit humain, qu'il plaît à Dieu de rappeler à ses créatures, par des coups imprévus, la vanité de leurs prétentions et la fragilité de leur puissance.

Hier, il enlevait au nouvel honneur qui l'attendait celui qui, dans cette ville, était accoutumé à les réunir tous sur sa tête et qui avait fini par fléchir sous le faix ; aujourd'hui, au début des fêtes en l'honneur des lauréats de cette Exposition tant vantée, voici qu'au bruit des fanfares vient se mêler le glas funèbre : le vénérable et bien-aimé Curé de la Cathédrale est mort.

Il avait été frappé en pleine santé, par une de ces attaques que la force de sa constitution rendit à l'instant

(1) Pour la biographie détaillée de notre regretté confrère, consulter la notice intitulée *Ph. Deglaire*, par M. l'abbé BROYÉ, aumônier du Lycée, Reims, 1890, 120 p. avec portrait.

Digitized by Google

même mortelle, avec la soudaineté du coup de foudre qui, comme un sinistre présage, avait quelques heures avant réveillé en sursaut la population encore endormie.

M. l'abbé Deglaire avait dit la messe paroissiale à huit heures du matin. Il avait quitté l'autel pour se rendre à la sacristie, où il avait accueilli avec son affabilité souriante les nouveaux enfants de chœur qu'on lui présentait; il avait donné quelques ordres pour les travaux de restauration en cours d'exécution, et il s'était entretenu avec l'un des membres de la fabrique sur l'heure et l'objet de la première réunion du Conseil. Il venait de rentrer au presbytère, lorsqu'il tomba foudroyé.

Dernier trait de ressemblance avec l'abbé Aubert, le bon curé si populaire de Saint-Remi, près duquel il avait été placé comme vicaire à sa sortie du Séminaire, et qu'il rappelait par tant de côtés. Il avait hérité de sa charité envers les pauvres et de son dévouement au chevet des malades, du secret de ramener à Dieu, par la confiance qu'il inspirait, — chacun se trouvant avec lui à son aise,— les âmes égarées, de triompher des hésitations et des résistances d'un faux respect humain, et de les préparer à mourir chrétiennement. Il avait, comme lui, cet esprit de tolérance et de conciliation envers les personnes, qui n'excluait nullement la fermeté rigoureuse et inflexible sur les principes, et jusqu'à sa bonhomie familière et quelque peu gauloise, sa gaieté communicative, son esprit fin sous une enveloppe un peu lourde, mais qu'éclairaient un fin sourire et un œil spirituel et expressif. Comme lui il devait mourir dans l'exercice même de son ministère. L'abbé Aubert fut frappé en pleine chaire. Il avait pris, il nous en souvient,

Digitized by Google

pour thème de son sermon ces paroles du Christ : « Aimez-vous les uns les autres. » *Aimez-vous les uns les autres* furent les dernières paroles qu'il proféra. Il s'affaissa sur le bord de la chaire, pour ne plus se relever. Ici, l'abbé Deglaire venait d'achever sa dernière messe et de donner des soins aux exigences de sa paroisse, et il s'affaissa de même, sans rémission. Mort terrible et redoutable pour tout autre! mais douce et désirable pour celui qui venait de recevoir le corps et le sang de Celui qui est *la résurrection et la vie*. Il passait de la *mort à la vie;* il quittait les sacrés parvis du Temple, pour s'envoler vers les parvis du Ciel.

Philippe-Honoré Deglaire habitait Reims depuis 1846. Il avait quitté alors Dom-le-Mesnil, dans les Ardennes, village où il était né le 16 janvier 1832, et où il avait commencé ses études sous la direction de son curé, M. l'abbé Doyen, dont il ne parlait qu'avec une émotion reconnaissante et filiale. Du Petit Séminaire, où il reçut les leçons de l'abbé Tourneur, l'une des plus pures illustrations de ce diocèse, et avec lequel il conserva, jusqu'aux derniers jours, les relations les plus affectueuses, il passa en 1850 au Grand Séminaire, et reçut la prêtrise en 1852, des mains du cardinal Gousset.

Au sortir du Séminaire, il fut nommé vicaire de Saint-Remi, où il resta six années. Nous avons dit à quelle école il apprit la pratique des vertus sacerdotales qui furent la règle de toute sa vie. C'est là qu'il contracta dans le monde les amitiés qui ont fait les charmes de sa carrière, à un âge où les liens qui se forment sont durables, noués qu'ils sont par la sympathie et la communauté des sentiments, et non par l'intérêt. Après six ans, le cardinal Gousset l'appela à l'un des vicariats de la Cathédrale. Il ne tarda pas à le distinguer plus

Digitized by Google

particulièrement encore, et lui, si bon juge pour discerner le mérite chez les collaborateurs dont il mettait si largement à contribution les talents et la science, dans l'intérêt de l'Église et de son diocèse, il se l'attacha comme secrétaire. Personne n'a jamais plus vénéré la mémoire du Cardinal que l'abbé Deglaire, qui le considérait comme son bienfaiteur.

La mort du cardinal Gousset, arrivée l'année suivante, vint changer la situation du futur curé de la Cathédrale. Mgr Landriot le nomma, à son arrivée, aumônier du Lycée. Il y passa, comme il se plaisait à le répéter souvent, les huit plus belles années de sa vie. Il fut là le directeur de tous les jeunes gens de Reims, aujourd'hui arrivés à l'âge d'homme, et avec lesquels il noua, dès cette époque, des relations d'affection et de camaraderie qui ont persisté dans le monde jusqu'au dernier jour. Ce fut là qu'il conquit une influence efficace et bienfaisante sur tous ceux dont il avait eu successivement la direction morale et religieuse. Il les suivit dans la vie, les aida de ses conseils, ramena souvent dans la voie droite ceux qui s'en étaient écartés, tous s'adressant à lui et recevant ses avis sans froissement, sans mauvaise humeur, charmés qu'ils étaient par sa familiarité bienveillante et sa franchise affectueuse. Aussi on ne saurait dire combien son influence discrète fut salutaire, et combien elle va manquer à ceux qui lui survivent. On lui confiait ce qu'on n'aurait osé dire à tout autre; il était un frère, un camarade, un ami pour tous ses anciens élèves.

En 1873, Mgr Landriot relevait l'abbé de ses fonctions au Lycée pour l'appeler, à un âge où cette distinction est rarement accordée, à l'une des places de chanoine titulaire de la Métropole. Le décret, préparé, ne fut si-

Digitized by Google

gné que par Mgr Langénieux appelé, par la mort prématurée de Mgr Landriot, sur le siège de saint Remi. Une année plus tard, en 1875, Monseigneur lui confiait la lourde charge de curé-archiprêtre de Notre-Dame. C'est là qu'après quinze ans d'un sacerdoce fructueux, la mort est venue le surprendre.

Son passage à Notre-Dame sera marqué, pour la postérité, par les actes durables d'une administration sage, ferme et conciliante à la fois, et par les grands travaux de restauration exécutés sous sa direction. Son nom restera particulièrement attaché à la restitution de la chapelle de la Sainte-Vierge dans tout l'éclat et la splendeur d'autrefois, que le temps avait effacés.

Pour ses contemporains et ses survivants, ce qui demeurera le plus profondément gravé dans leur souvenir comme dans leur reconnaissance, c'est l'action tout intime qu'il a exercée sur tous ceux qui l'ont approché et consulté. Le bien qu'il a fait pour le repos des consciences, pour la paix des familles, la réparation des torts, l'apaisement des querelles, la réconciliation des esprits animés les uns contre les autres, pour le soulagement des misères cachées, est incalculable. Dieu seul le sait, et la récompense ne peut manquer aux services rendus ; l'espérance qu'en ont ceux qui l'ont aimé est toute leur consolation.

L'abbé Deglaire faisait, depuis plus de vingt-cinq ans, partie de l'Académie nationale de Reims. C'est à l'honneur d'être son président annuel en ce moment que je dois la douloureuse mission d'avoir à lui adresser ces derniers adieux. L'Académie fait en lui une double perte. Bien que ses fonctions sacerdotales ne lui aient pas permis de prendre une part active à nos travaux, il n'en était pas moins l'un des membres les plus assidus

Digitized by Google

de nos séances ; il les avait présidées pendant une année. En même temps que chacun perd en lui un pasteur éclairé, conciliant, utile et toujours prêt pour le devoir, et plusieurs un ami sincère, elle perd aussi un confrère distingué, dont l'esprit, le savoir, l'aménité, les conseils éclairés et prudents, et la position sociale, jetaient un vif éclat sur la Compagnie.

Dans le discours qu'il prononçait, le 21 juillet 1878, comme président de l'Académie, l'abbé Deglaire célébrait les merveilles de l'industrie et du travail, réunies dans l'Exposition universelle de cette époque, et il ajoutait :

« Que sont toutes ces richesses sans la vérité, sans le dévouement, sans les vertus d'ordre et de soumission qui sont la récompense exclusive du travail de l'homme sur son esprit, sur son cœur et sur sa volonté. Or, c'est cette richesse intellectuelle et morale qui donne aux sociétés comme aux individus la véritable grandeur. Un homme peut être opulent : s'il manque de savoir, de bonté ou de sagesse, il est petit. S'il est instruit, s'il est sage, s'il est bon, il est grand. »

Pendant le cours de son apostolat, il a inspiré ces principes à ses élèves, à ses amis. Il a fait plus, il a joint l'exemple au précepte. Il fut instruit, il fut sage, il fut bon. C'est là le secret de sa popularité, de la vive émotion causée par sa perte, c'est là la raison de l'hommage rendu à sa mémoire par tous, sans distinction d'opinion ; hommage auquel s'est associé le Maire de la ville qui, appelé au dehors par des devoirs impérieux, n'a pas voulu partir sans exprimer ses regrets aux collaborateurs de celui pour qui *il professait une sincère estime et une profonde amitié.*

L'abbé Deglaire a, par-dessus tout, connu la sagesse,

Digitized by Google

la sagesse qui vient d'en haut, qui descend du Père des hommes. On peut dire de lui ce que l'Évêque de Meaux appliquait au chancelier Michel Le Tellier : Il l'a recherchée avec ardeur, selon les préceptes de Salomon : *La sagesse vous élèvera et vous donnera la gloire quand vous l'aurez embrassée.*

Cette gloire, il en jouit sans doute là où rien ne peut plus la ternir, dans les sphères lumineuses où Dieu l'a appelé.

Digitized by Google

Digitized by Google

M. AUGUSTE LESEUR

ANCIEN PRÉSIDENT ET MEMBRE TITULAIRE DE L'ACADÉMIE DE REIMS (1)

DISCOURS

Prononcé sur sa tombe au cimetière du Nord, à Reims, le 25 avril 1890

PAR M. PIÉTON, *Membre titulaire de l'Académie.*

MESSIEURS,

On n'est jamais préparé aux douleurs, même les plus prévues : le confrère et l'ami bien cher, dont la tombe nous sépare, inspirait à tous, depuis deux ans passés, des alarmes croissantes; les progrès continus du mal qui le consumait n'étaient combattus que par les inces-

(1) Né à Sézanne-en-Brie le 18 mars 1827, élève du collège Louis-le-Grand, avoué à Reims en 1853, M. Leseur fut élu membre titulaire de l'Académie en 1854, et y tint pendant trente-six ans une place importante. Il lut en séance publique, l'année même de son élection, une pièce de poésie intitulée : *Au coin du feu*, et fit ensuite dix fois le rapport sur les concours historiques ou littéraires. On remarqua surtout les pages qu'il écrivit sur l'*Armée d'Orient* en 1856, sur *Bethléem* en 1858, et sur la *Guerre d'Italie* en 1860. Secrétaire général en 1858-59, il fit le compte rendu des travaux de l'année. Président en 1862-63, il retraça dans son discours d'ouverture la mission des Académies de province, insistant en particulier sur les services déjà rendus par la nôtre, qu'il aima et servit avec autant de savoir spirituel que

Digitized by Google

sants efforts d'une sollicitude inquiète, toujours en éveil: nous n'en sommes pas moins cruellement éprouvés par sa mort.

Nous l'avions vu tomber à la barre même, soudainement frappé, et forcé de quitter le Palais où, pendant trente-cinq années, il avait vécu entouré de l'estime des magistrats qui appréciaient son caractère autant que sa valeur, et au milieu de confrères, avoués et avocats, dans cette camaraderie cordiale qui tempère l'activité des affaires, et à laquelle il apportait le concours de son aimable nature, de sa brillante et inépuisable causerie.

Un deuil indicible est venu l'atteindre : qui ne s'en souvient dans cette ville ! Il perdait une fille accomplie, enlevée en pleine jeunesse, dans l'espace de quelques jours, par un mal imprévu ; elle était le bonheur toujours présent de la maison que ses frères ne pouvaient revoir que par intervalles, tenus au loin par leur profession ou leurs études ; que de tendresses l'accompagnaient dans la vie !

Depuis lors, quel contraste pour ceux qui avaient été les témoins des années heureuses, quand tout riait

d'assiduité. De nouveau président en 1884-85, il prononça l'un des plus importants discours de nos séances publiques : il y passa en revue les statues de Reims et revendiqua fièrement une place pour Jeanne d'Arc. Un rapport circonstancié, lu par lui en 1886, donna corps au projet et compléta son initiative qui aboutit à une souscription publique en vue d'acquérir un chef-d'œuvre de Paul Dubois. Ces services sont de ceux qu'on n'oublie pas.

Le Bureau et une nombreuse députation de l'Académie assistaient aux obsèques de M. Leseur; M. H. Paris, président, tenait l'un des cordons du poêle, et M. Piéton, membre titulaire et ancien président, l'ami intime du défunt, son confrère au barreau, se fit l'interprète des regrets unanimes de la Compagnie.

H. J.

Digitized by Google

autour de notre ami et s'harmonisait si bien avec cette gaîté communicative qui le faisait toujours jeune.

La mère avait ressenti un de ces déchirements qui désolent toute une existence. Et lui, nous l'avons vu s'affaiblissant et vieillir avant l'âge.

Il lui a fallu renoncer aux plus précieuses occupations de sa vie : il avait dû péniblement abandonner la présidence des œuvres auxquelles il s'était associé tout entier.

Il s'était, forcément aussi, écarté de l'Académie, où il comptait parmi les membres les plus anciens, les plus actifs et les plus fidèles ; on écoutait le fin lettré, le pénétrant critique, incisif souvent, spirituel toujours. Il a été deux fois notre président, et chacun sait que c'est lui qui, dans un remarquable discours, en séance annuelle, a émis la haute pensée d'une reconnaissance civique, en cette ville, à la mémoire de Jeanne d'Arc ; le chef-d'œuvre d'un maître, qui fera revivre l'héroïne, pourra sans doute être offert bientôt à l'admiration publique : notre ami ne sera plus là pour l'inaugurer.

Il sentait la fin venir : combien pourtant l'ont vu, chancelant, essayer de marcher encore, attiré vers le cimetière, et en sortir les yeux pleins de larmes ; il lui semblait que sa fille l'appelait.

Il ne l'a pas fait beaucoup attendre : réunis désormais, ils veilleront sur la famille.

Un jour est venu où le mal l'a terrassé, entravant sa pensée et sa parole, mais non sans réveils qu'éclairaient bien des souvenirs, et qu'animait même par instants quelqu'une des saillies d'autrefois.

Il lui a été donné du moins, comme joies dernières, de se voir de nouveau grand-père et d'assurer l'avenir de son second fils par un mariage plein d'espoir, qu'ont

Digitized by Google

trop vite attristé un deuil accablant et une maladie cruelle, mais à qui sont réservés, suivant notre vœu à tous, bien des jours meilleurs.

Il était soutenu par les énergies supérieures d'une piété constante, d'une foi de toute sa vie, et l'heure des derniers secours l'a trouvé désolé, sans doute, de dire adieu à tant d'affections, de s'éloigner de la véritable amie de tous les temps, de la compagne infatigablement dévouée, de ses fils dont il était à bon droit si fier, de tous ses proches par la famille et par le cœur; mais en même temps, il était résigné, prêt au jugement de Dieu.

Il doit reposer en paix; il a fait le bien, ajoutant le charme à la bonté; il laisse un nom honoré et d'unanimes regrets.

Et ceux qui l'ont vraiment connu, c'est à dire aimé, peuvent dire qu'en les quittant il emporte une part d'eux-mêmes.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

F. LEFORT

INSPECTEUR GÉNÉRAL DES PONTS ET CHAUSSÉES, EN RETRAITE
MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE NAPLES
MEMBRE TITULAIRE DE L'ACADÉMIE DE REIMS

PAR

HENRI JADART

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ACADÉMIE

(Lecture faite à la Séance du 27 Décembre 1889)

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR LA VIE ET LES TRAVAUX

DE F. LEFORT

Les Compagnies littéraires remplissent dans une certaine mesure la noble mission que Cicéron assignait aux lettres elles-mêmes, et notamment elles prolongent, au déclin de la vie, la durée des relations confraternelles dans leur milieu sans cesse renouvelé, quand tant d'autres abris ont déjà disparu pour le vieillard privé de ses contemporains. On peut donc redire d'elles que si elles sont un stimulant pour la jeunesse, un lieu de repos pour l'âge mûr, elles font le charme de la vieillesse, *Senectutem oblectant* (1). C'est à cet attrait pour la culture en commun des choses de l'esprit, que l'Académie de Reims a dû l'avantage de compter dans ses rangs l'une des notabilités du corps des Ponts et Chaussées, M. F. Lefort, inspecteur général en retraite, commandeur de la Légion d'honneur, qui vint passer dans notre ville les huit dernières années de sa laborieuse existence. Durant ce temps, il avait fait

(1) « Humaniores Litteræ hominum ornamenta sunt. Etenim hæc studia adolescentiam alunt, senectutem oblectant, secundas res ornant, adversis perfugium ac solatium præbent, delectant domi, non impediunt foris, pernoctant nobiscum, peregrinantur, rusticantur. » (Cicero, *Pro Archia*, 7.)

Digitized by Google

sienne notre famille littéraire, lui réservant le fruit de ses dernières recherches. L'attachement qu'il nous a témoigné jusqu'à la fin nous impose le devoir d'exprimer notre gratitude et nos regrets, en esquissant dans nos *Annales* sa longue carrière, entièrement consacrée au service de la France et au progrès des sciences.

I

Enfance, Études, Carrière professionnelle.

Pierre-Alexandre-Francis Lefort naquit à Dourdan (Seine-et-Oise), le 13 mars 1809. Sa première enfance se passa à Dourdan et à Gisors où ses parents s'étaient établis. Venu à Paris de très bonne heure, il fit d'excellentes études au collège royal Saint-Louis dont il suivait les classes comme élève de l'Institution Letellier ; il y eut pour professeurs des maîtres éminents, comme MM. Alexandre Perreau, et autres savants d'un grand renom dans l'Université.

Toute sa vie et jusqu'à ses derniers jours, M. Lefort garda le souvenir de ses premières études, avec un goût très vif pour les travaux littéraires ou de pure érudition. Il affectionnait en particulier les classiques latins qu'il relisait souvent et aimait à citer fréquemment. Une très heureuse mémoire, jointe à une grande facilité de travail, lui permettait de s'assimiler complètement les chefs-d'œuvre qu'il traduisait : la récitation entière d'un livre de l'Énéide ne l'effrayait pas ; au besoin, il l'aurait récité à rebours.

Il eut de commun avec l'illustre Biot, dans la famille

Digitized by Google

duquel il devait entrer plus tard, cette aptitude spéciale pour les lettres comme pour les sciences (1); il passait, naturellement et sans transition, d'un calcul analytique très compliqué à la lecture ou à la récitation d'une pièce de vers, qu'elle fût française ou latine.

Ce fut à la suite de ces études, dont les heureux résultats marquèrent en lui une si profonde empreinte, qu'il entra à l'École polytechnique, compris dans la promotion de 1827. L'un de ses maîtres fut Arago; ses relations furent excellentes avec ses condisciples; il avait trouvé la vocation de toute sa vie.

Admis à l'École des Ponts et Chaussées en 1829, il participa comme élève, en 1830, à la construction d'un grand pont dans le département des Landes. Puis il rédigea un Mémoire sur la fixation des dunes du golfe de Gascogne, dont l'Administration des travaux publics ordonna l'impression. Après avoir été attaché en 1831 au service des ports de commerce de l'arrondissement de Toulon, il eut, de 1832 à 1836, le service ordinaire du département du Loiret et de la navigation de la Loire. Devenu ingénieur ordinaire de 2e classe, le 20 mars 1835, il s'achemina vers des travaux de plus en plus considérables. De 1836 à 1837, il eut le service du pavé de Paris; puis, de 1837 à 1839, il entama la construction des chemins de fer de Saint-Germain et de Versailles (rive droite), en collaboration avec Clapeyron.

Là se trouve l'origine de son Mémoire sur les ponts

(1) M. Lefort épousa en 1840 Mlle Millière, de Beauvais, petite-fille de J.-B. Biot, le grand mathématicien décédé en 1862, dans sa 88e année, étant le doyen d'âge de l'Académie des sciences et de l'Académie française, et en outre membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Digitized by Google

biais, qui eut de si utiles conséquences dans le tracé des ponts et viaducs.

A l'époque dont il s'agit, il n'y avait guère en France d'autres chemins de fer que ceux de Saint-Étienne à Lyon et d'Andrézieux à Roanne. Le travail n'était pas divisé entre les ingénieurs des Ponts et Chaussées et les ingénieurs des Mines, comme il l'est aujourd'hui. M. Lefort eut dès lors à traiter toutes les questions de machines, d'outillage, de mécanique appliquée, d'exploitation, que soulevait la création récente des voies ferrées. La direction de Clapeyron lui fut extrêmement favorable : il se reconnaissait avec plaisir l'élève de ce savant distingué dont il est toujours resté l'ami.

Une coïncidence assez intéressante est à noter ici : ce fut à M. Édouard Biot, fils de J.-B. Biot, de compagnie avec les frères Séguin, que la concession du chemin de fer entre Saint-Étienne et Lyon avait été accordée à la fin de la Restauration. Ce sont les calculs de Biot père qui assurèrent la réussite de cette grande entreprise ; ils servirent encore dix ans plus tard à M. Lefort pour la création du premier chemin de fer voisin de la capitale. De sorte qu'à cette famille revient l'honneur d'avoir travaillé, l'une des premières sur le sol français, à l'installation de ce merveilleux instrument des progrès modernes.

Ingénieur ordinaire de 1re classe le 22 mars 1842, M. Lefort fut chargé du service municipal des eaux de Paris, de 1839 à 1848, et construisit, sous la direction de Mary, les grands réservoirs de la rue Racine, de la rue de Vaugirard, de la rue de la Vieille-Estrapade. Il opéra un changement radical dans le mode de fusion des tuyaux en fonte pour conduites d'eaux ; il appliqua, avec de grands avantages économiques, la détente sur

Digitized by Google

une très ancienne machine à vapeur à basse pression, dans le système de *Boulton et Watt*. Il fut promu ingénieur en chef de 2e classe le 24 avril 1848, et dut alors s'éloigner de Paris pour aller prendre à Montpellier la direction du service hydraulique sur le versant méridional des Cévennes. Il opéra dans cette région de nombreuses irrigations, et prépara des études pour de grands réservoirs. Nommé à Auxerre en 1851, il poursuivit d'autres améliorations dans le département de l'Yonne.

En 1854, revenu à Paris qu'il ne devait plus quitter que pour prendre sa retraite à Reims, M. Lefort exerça jusqu'en 1868 les fonctions d'ingénieur en chef du contrôle des travaux de la Compagnie de l'Est. Il construisit dans la même période, pour le compte de l'État, les chemins de fer d'Épinal à Remiremont et de Lunéville à Saint-Dié, et mit au jour ses *Tables de calcul des terrassements* d'un emploi si commode et si sûr pour assurer la régularité des comptes entre les ingénieurs, les conducteurs et les entrepreneurs. Il traça ensuite les études de nombreux chemins de fer dont une notable partie est aujourd'hui exécutée ou en cours d'exécution : traversée des Vosges entre Remiremont et Mulhouse, Toul à Chaumont, Pagny-sur-Meuse à Neufchâteau, Neufchâteau à Épinal, Neufchâteau à Langres, Châtillon à Chaumont, Orléans à Épernay et à Châlons, etc., etc.

Au milieu de cette série ininterrompue de travaux, M. Lefort atteignait les plus hauts grades du corps. Ingénieur en chef de 1re classe le 20 juillet 1857, il était devenu inspecteur général de 2e classe le 15 février 1868, et montait à la 1re classe le 11 janvier 1874. En cette qualité, il fut chargé successivement de deux divisions territoriales dans le midi de la France. Déjà membre par semestre du conseil général des Ponts et Chaussées, il

Digitized by Google

en était nommé en 1874 membre permanent ; puis enfin, par décision du 4 février 1878, désigné comme vice-président, fonction qu'il remplit activement, en même temps qu'il participait à de nombreuses commissions administratives, jusqu'au 15 avril 1879, époque de sa mise à la retraite par limite d'âge.

Parallèlement à ces emplois, les plus élevés de la hiérarchie, notre confrère reçut les distinctions les mieux méritées : la croix de chevalier de la Légion d'honneur le 26 avril 1846, celle d'officier le 8 août 1867, celle de commandeur le 13 juillet 1878 ; le titre de membre correspondant de l'Académie des Sciences de Naples en 1856, et le brevet d'officier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare d'Italie le 12 janvier 1863. Ce dernier titre avait été sollicité, en faveur du savant français, par le général Menabrea, qui l'avait connu lors de son passage dans nos hautes écoles de Paris, et qui conserva avec lui d'affectueuses relations.

II

Travaux, Relations avec Biot, Caractère, Action sociale.

Ce ne fut pas seulement une vie d'application pratique que celle de M. Lefort, ce fut encore une incessante aspiration vers la théorie du vrai sous toutes ses formes. Telle était la tendance innée de son esprit dès ses premières publications : elle devint nécessairement plus vive et plus puissante dans le commerce intime qu'il contracta avec Biot, l'une des plus vastes intelligences de notre siècle. Inaugurée par une alliance de famille en 1840,

Digitized by Google

comme nous l'avons indiqué plus haut, cette étroite communauté dura jusqu'à la mort de l'illustre savant en 1862, et donna lieu à l'éclosion des plus utiles travaux comme aux plus intéressantes rencontres.

Citons-en une, qui offre un trait du cœur autant que de la haute raison de celui qui la prépara. On connaît les dissentiments qui, après une complète intimité lors de leurs débuts dans la vie scientifique, divisèrent longtemps Arago et Biot. M. Lefort, qui avait été l'élève du premier à l'École polytechnique et qui était devenu le petit-gendre du second, — « mon petit-fils d'adoption », écrivait M. Biot, — ne souhaita rien tant que de les rapprocher. Ses efforts furent couronnés de succès, et il eut le bonheur de voir réunis de nouveau, dans la modeste salle à manger du Collège de France, M. et Mme Biot, MM. de Humboldt et Arago. « Dès la première réunion, raconte notre confrère, tous les souvenirs de jeunesse s'étaient ravivés ; chacun chercha à se rendre aimable, et chacun y parvint. Cette fois, la glace était définitivement rompue, et aucun nuage sérieux ne devait plus s'interposer entre les savants réconciliés (1). »

Ces relations entre hommes si éminents ne pouvaient être stériles pour M. Lefort. Nous avons la bonne fortune de pouvoir donner une liste des publications techniques et scientifiques qu'il édita de 1831 à 1876, liste rédigée et annotée par lui-même avec le soin minutieux qu'il apportait en toutes choses. Cette bibliographie, si précise et si sûre, nous dispense d'insister sur la valeur de

(1) *Notice sur J.-B. Biot*, par F. Lefort, 1868, p. 38. Il faudrait citer ici bien d'autres passages de cette attrayante et très instructive biographie. Nous ne pouvons qu'y renvoyer. *Le Correspondant*, 1867.

Digitized by Google

tant d'œuvres qu'apprécieront les hommes de science, ses collègues et ses successeurs (1).

Ce qu'il ne faut pas omettre, c'est la haute portée morale de son caractère, la dignité de sa vie, ses habitudes laborieuses, son exactitude dans les devoirs les plus élevés comme dans les plus minimes, sa sollicitude continuelle pour ses enfants, pour ses proches et pour ses amis. Il servit son pays sous les divers régimes avec un égal dévouement, avec un profond respect des lois et de la puissance publique. Il est un autre côté de lui-même que l'on n'a pas à craindre davantage de révéler, parce qu'il peint l'homme au vif, dans la sincérité de sa nature, ennemie de l'ostentation, mais étrangère à la moindre défaillance; je veux parler de ses convictions chrétiennes et de son respect pour la religion. Dès sa jeunesse, à son entrée à l'École polytechnique, il mit sa conduite en conformité avec ses sentiments, sans blesser ni violenter personne, triomphant uniquement dans les discussions par son esprit de suite et son intégrité. Les exemples ne manqueraient pas pour montrer le prestige qu'il gagna en pratiquant cette pleine possession de lui-même, quand tout se trouvait en effervescence autour de lui. Deux épisodes suffiront.

C'était en février 1831, au moment des scènes de désordre qui préludaient au sac de l'église Saint-Germain l'Auxerrois : en face de l'émeute, il participa à la défense de l'ordre et à la protection des objets du culte qu'il contribua à soustraire aux violences de la foule, grâce au concours d'autres jeunes gens, officiers de la Garde nationale, ses parents ou ses amis. Il a raconté ces faits

(1) Cette liste est donnée intégralement en appendice; nous n'avons eu qu'à y joindre les travaux publiés de 1876 à 1886.

Digitized by Google

avec des détails circonstanciés, dans une lettre qui a la valeur d'un témoignage historique, s'ignorant lui-même et reportant sur ses camarades tout le mérite de son initiative.

Aussitôt la chute du Gouvernement de Juillet, se trouvant encore à Paris, il n'hésita pas à se rallier aux bons citoyens qui s'étaient spontanément constitués les défenseurs des bases sociales ébranlées par ce choc soudain.

Probablement à l'instigation de plusieurs ingénieurs, anciens polytechniciens, un club s'était ouvert sous le titre de l'*Union polytechnique,* dans le but d'éclairer les masses avides de discussions, et l'on y mit à l'ordre du jour, comme partout ailleurs, l'éternelle question du *Droit au Travail* (1). M. Lefort s'y rendit, à la séance du 5 avril 1848, et formula son opinion dans un discours net, concis, franchement chrétien, mais exempt d'attaques toujours intempestives contre la liberté et la société moderne.

Ce discours, dont le texte nous a été conservé, est à relire en entier comme un modèle, et un exemple du langage qui était alors celui des plus généreux catholiques, le P. Lacordaire, Frédéric Ozanam, Augustin Cochin, langage qui gagna de suite à leur cause tant de respect et de popularité. Voici comment s'exprima M. Lefort :

« MESSIEURS,

« Je ne suis pas amené à cette tribune par le désir de prolonger la lutte entre les doctrines absolues et contraires de la

(1) *Droit au Travail.* Opinion exprimée au club de l'*Union polytechnique,* dans la séance du 5 avril 1848, par F. LEFORT, de la promotion de 1827. 4 p. in-8°, impr. de Guiraudet et Jouaust.

Digitized by Google

libre concurrence, du saint-simonisme ou du communisme : je ne vois le salut de la société dans le triomphe d'aucune de ces doctrines. Mais il est un point, un point unique sur lequel les partisans éminents des deux principaux systèmes en présence sont tombés d'accord : c'est que le christianisme n'a pas de remèdes pour les maux qui nous tourmentent, que ses dogmes sont sans application pratique, que ses formules sont impuissantes. Je viens combattre cette opinion : si la civilisation française peut être sauvée, et je n'en doute pas, elle le sera par une transaction entre les doctrines absolues qui divisent les économistes, transaction faite d'après les principes du christianisme, ou sous l'empire des sentiments que ces principes ont infiltrés dans les cœurs.

« Je vous demande la permission de développer cette opinion en peu de mots : la grandeur de la cause suppléera au talent qui me manque, car je n'ai de commun avec mes honorables adversaires que la sincérité des convictions.

« Ce qui fait la force du christianisme, c'est son antiquité, qui le rattache à l'origine même du monde ; c'est son principe divin ; ce sont ses doctrines, qui forment un ensemble complet de philosophie accessible aux plus humbles intelligences. Pour celui qui a la foi, la parole du Christ n'est pas la parole d'un homme, c'est le Verbe de Dieu ; l'homme, en suivant cette parole, obéit à Dieu : l'antagonisme n'existe pas, et cependant la dignité humaine est sauvée.

« Les doctrines économiques qui vous partagent, au contraire, de qui émanent-elles ? Des hommes. Les plus vieilles on à peine un siècle d'existence ; d'autres, que vous rajeunissez aujourd'hui, nous les avons déjà vues naître et mourir. Nous connaissons leurs auteurs. Se recommandent-ils à nous par un fonds exceptionnel de vertus et de lumières ? Lequel d'entre eux a vécu trente années dans la pauvreté et dans la souffrance, a rallié à lui douze pêcheurs, et s'en est servi pour évangéliser le monde ? Lequel d'entre eux est mort sur la croix en pardonnant à ses bourreaux, excluant la force brutale comme moyen de succès, et ne voulant gagner les cœurs que par la persuasion ? Lequel, enfin, à l'aide de disciples qui prê-

Digitized by Google

chaient et pratiquaient l'abnégation et le sacrifice, a triomphé des obstacles de tous genres que les passions humaines amoncelaient sous ses pas, et a changé la face de l'univers ?

« Quand vous aurez trouvé cet homme, quand vous m'aurez fait voir qu'il était attendu, annoncé, prédit, vous pourrez l'opposer au Christ et m'imposer ses doctrines. Jusque-là, dans la simplicité de mon cœur, dans l'ignorance de mon esprit, permettez-moi de prendre pour principal guide de mon jugement le texte ou l'esprit de la loi chrétienne.

« Le christianisme, Messieurs, a des solutions pour la plupart des difficultés qui vous occupent, des principes qui vous aideront à résoudre les autres. Le christianisme a des remèdes pour celles de nos plaies qui ne sont pas incurables, des adoucissements et des consolations pour les plaies qui sont inhérentes à notre nature. Le christianisme, enfin, possède pleinement l'idée du devoir, idée tout immatérielle, sans laquelle une société durable ne peut être fondée, idée qui nous serait si nécessaire en ce moment, et à la propagation de laquelle je convie tous les hommes de cœur et d'intelligence.

« Je ne puis qu'indiquer ici un aussi vaste sujet : je dois me renfermer, en effet, dans les questions à l'ordre du jour. C'est plus tard, quand nous traiterons de l'organisation sociale, qu'il me sera permis de vous faire voir à quel principe élevé le christianisme doit ses avantages et son autorité pratique, comment il détruit les inégalités, non pas en abaissant les hommes, mais en les élevant.

« J'ai dit que le christianisme avait des solutions pour la plupart des difficultés qui vous occupent : je borne mes exemples aux questions qui ont été agitées dans notre dernière réunion.

« On demande aux candidats à l'Assemblée nationale de reconnaître à tous le droit au travail.

« Dieu a dit à l'homme, en le chassant du Paradis terrestre : « Vous gagnerez votre pain à la sueur de votre front. » Le travail est donc plus qu'un droit, c'est un devoir. Une société qui refuserait à l'homme le moyen de gagner son pain à la sueur de son front, serait une société contraire à la loi de Dieu.

Digitized by Google

« Par une juste réciprocité, la société est en droit d'exiger de l'homme un travail, corrélatif à l'engagement qu'elle prend de pourvoir à sa conservation.

« Le droit au travail, c'est le précepte de l'amour, le précepte de la charité, écrit dans la loi civile : un chrétien ne peut le contester.

« On s'est demandé jusqu'à quel point pouvait être légitime l'action de l'homme qui, sous l'empire de la faim, commet un vol. Le christianisme répond : Il a été écrit : « Vous ne déroberez point. »

« Celui qui, aux prises avec la misère, en proie aux angoisses du besoin, préfère la mort pour lui, pour des êtres bien autrement chers, pour sa femme, pour ses enfants, à la prolongation de l'existence par le vol, celui-là accomplit un sacrifice sublime. C'est un martyr; la religion lui décerne ses palmes immortelles.

« L'homme qui, pouvant soulager son frère, le laisse mourir de faim, est un monstre. La religion le couvre de ce terrible anathème : « Soyez maudit. »

« A celui, enfin, qui par misère s'est trouvé sans force contre la périlleuse tentation du vol, au nom de la religion, je dirai : Mon frère, vous avez commis une faute; mais le Christ, qui a pardonné à la femme adultère, ne sera sans doute pas plus sévère à votre égard. Le pardon vous sera accordé aussi, à une seule condition, celle du repentir.

« Et maintenant, quand il s'agira de choisir les moyens les plus propres à soulager la misère, à la faire disparaître, sachez-le à l'avance, le christianisme n'en repoussera aucun, à moins qu'il ne soit contraire à la loi divine. Bien plus, il vous secondera d'une manière puissante dans l'application de ces moyens.

« Il dira aux riches, c'est à dire aux hommes qui possèdent les biens de la fortune, de l'éducation, de l'intelligence : Il vous sera beaucoup demandé, parce que vous avez beaucoup reçu. Le Christ l'avait dit en effet avant un socialiste moderne, qui a emprunté cette maxime sans en citer l'auteur (1),

(1) *Saint Luc*, ch. XII, 48.

Digitized by Google

et en la traduisant sous la forme de l'inégalité des devoirs.

« Le christianisme dira aux pauvres : Votre position est pénible; vos frères, unissant leurs efforts aux vôtres, cherchent de tout leur pouvoir à la rendre bonne. Espérez. Et si, lorsque le but matériel que vous poursuivez en commun sera atteint, il reste encore des souffrances et des douleurs, résignez-vous : ces souffrances, ces douleurs sont une condition de l'humanité; personne n'en est exempt. Consolez-vous, ces souffrances et ces douleurs auront un terme : une vie bienheureuse et immortelle vous attend au delà du tombeau.

« Il dira à tous, enfin : Aimez-vous les uns les autres. Précepte éminemment social qui refoule les sentiments égoïstes et cupides, exclut les violences et la tyrannie qu'elles engendrent infailliblement.

« N'oublions pas, Messieurs, que c'est aux idées chrétiennes que nous devons la devise sainte qui flotte sur le drapeau de la République : *Liberté, Égalité, Fraternité*. Pratiquons donc le christianisme, si nous avons la foi, mais respectons-le toujours.

« Et vous, mon cher camarade, vous dont l'ardente et sympathique parole doit avoir tant d'influence sur les masses avec lesquelles vous paraissez en rapport, permettez-moi un conseil, ou plutôt une prière (1). N'éteignez pas dans la classe ouvrière ce reste de sentiment religieux qui lui a fait aller chercher le prêtre pour bénir l'arbre de la liberté. Venez en aide, au contraire, à ce sentiment qui, par les vertus qu'il fait naître, est le plus solide et peut-être l'unique appui de la forme républicaine démocratique. La religion seule aujourd'hui nous parle à tous avec autorité de nos devoirs. Ne craignez pas que les droits soient oubliés, la tendance naturelle de chacun est de les exagérer.

« Dans vos chaleureuses communications, développez dans l'esprit du peuple les nobles sentiments qui y germent, et

(1) D'après des souvenirs de famille, l'interlocuteur de M. Lefort aurait été dans cette réunion, soit M. Le Play, soit M. Abel Transon, tous deux anciens élèves de l'École polytechnique, économistes et ingénieurs si distingués.

Digitized by Google

inspirez-lui surtout les idées de devoir, les idées de dévouement sans lesquelles il n'est donné à l'homme d'accomplir rien de grand, rien de généreux.

« Je vote pour la reconnaissance du droit au travail, et je l'entends dans un sens chrétien. »

De telles paroles ne pouvaient produire que la concorde, l'apaisement et la réconciliation, étant inspirées par une sage expérience pratique, unie à la foi la plus sincère.

III

Voyages, Retraite à Reims, Derniers travaux à l'Académie de cette ville.

Il est un aspect de l'activité de M. Lefort que nous n'avons pas encore mis sous son plein jour : c'est son goût pour les grands voyages, et son aptitude à s'en assimiler les résultats en vue des questions les plus variées. Il parcourut plusieurs fois l'Italie et la Sicile, rédigeant un itinéraire descriptif très détaillé sur les beautés naturelles, les monuments antiques, les constructions et les découvertes contemporaines qu'il y admirait. Il visita, avec le même souci de l'art ancien et des travaux modernes, la Suisse et l'Allemagne, la Belgique et la Hollande. Lorsqu'il prit sa retraite, bien que l'heure du repos eût sonné pour lui, ne pouvant encore renoncer à son activité habituelle, il employa le printemps et l'été de 1880 à un dernier voyage de plusieurs mois en Italie et en Sicile, heureusement accompli avec l'une de ses filles.

Il vint ensuite s'installer à Reims sur la fin de l'année

Digitized by Google

1880, y amenant, avec ses souvenirs de famille, ses instruments de travail préférés, ses livres de calculs et de chronologie. Il eût pu, dans cette nouvelle résidence, se réfugier au sein de la science pure qui était son domaine favori, et s'isoler dans cette recherche abstraite, partageant le sentiment d'Horace que M. Biot avait un peu mis en pratique :

Odi profanum vulgus et arceo.

Mais, de même qu'il retrouvait les charmes d'un foyer voisin du sien (1), charmes intimes dont il avait tant ressenti le vide depuis son veuvage en 1862, de même il ne négligea pas les éléments d'activité intellectuelle qu'il rencontrait à Reims. Il fréquenta assidûment la bibliothèque publique, s'entretenant volontiers avec les conservateurs, leur empruntant ses dernières ressources dans le monde littéraire, lorsque les infirmités ne lui permirent plus de sortir.

M. Lefort eut toujours un grand souci des dépôts publics ; lorsqu'il retrouva le 2e exemplaire des *Tables manuscrites* dites *du cadastre,* ce fut à la bibliothèque de l'Institut qu'il détermina le détenteur à en faire don. Il était en relations avec M. Léopold Delisle, et avec beaucoup de bibliothécaires et d'archivistes du midi de la France.

Ce fut surtout à l'Académie de Reims qu'il redemanda

(1) Celui de son fils, M. Alfred Lefort, notaire à Reims, auquel l'Académie est redevable des renseignements authentiques qui font tout le mérite de cette *Notice.* — Le second fils de M. Lefort est chef de bataillon. Deux de ses filles et une de ses petites-filles se sont alliées aux familles Nivoit, Normand et Marx, dont le nom est si honorablement porté dans le corps des ingénieurs.

Digitized by Google

une tâche de travail en commun, tâche si habituelle à ses hautes facultés. Élu membre titulaire dans la séance du 24 février 1882, il ne tarda pas à apporter son contingent aux communications de quinzaine et aux mémoires annuels.

Il reprit, avec l'entrain d'un jeune érudit, son étude historique et critique sur la légende de saint Bénézet et sur les premiers ponts construits sur le Rhône à Avignon et à Lyon. Il approfondit même et traduisit à ce sujet le texte d'un manuscrit du XIIIe siècle, très probant sur l'attribution de ces hardies créations aux frères pontifes. Plus tard, en 1884-85, il fit plusieurs lectures sur les éléments de chronologie astronomique, dans le but d'initier à l'exacte connaissance des temps, d'après les données fournies par Biot, les esprits peu familiers avec l'aridité du calcul pur. Il prit part à de nombreuses discussions où il apportait la lumière d'une façon nette et décisive. Aussi la Compagnie, sensible à cette collaboration assidue, tint-elle à honneur de le porter à la vice-présidence, dans la séance du 14 novembre 1884. Malheureusement, l'état de sa santé ne lui permit pas d'accepter ce vote, ni la présidence qui en eût été la suite ; il se borna à fréquenter nos séances jusqu'aux dernières limites de ses forces.

Ces délassements de la science apportaient une heureuse diversion aux longues souffrances et aux deuils qui attristèrent ses dernières années. Il en supporta l'amertume avec le calme du sage et la résignation du chrétien, montrant ainsi dans la foi qui l'animait la grande leçon qui ressort de l'unité de sa vie. Entouré de tous les soins de la piété filiale, il s'éteignit le 22 novembre 1888, dans sa 80e année. L'Académie de Reims assista en corps à ses obsèques célébrées en l'église Notre-Dame, mais,

Digitized by Google

comme l'inhumation eut lieu à Paris dans une sépulture de famille, elle ne put acquitter sur sa tombe le suprême hommage qu'elle se plaît à rendre aujourd'hui à sa mémoire.

Reims, le 27 décembre 1889.

Digitized by Google

Digitized by Google

PUBLICATIONS TECHNIQUES

ET

PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

Par F. LEFORT

(1881-1889)

Années.

1834. — Notice sur les travaux de fixation des dunes du golfe de Gascogne. *(Annales des Ponts et Chaussées*, 1re année.)

1839. — Études relatives à la construction des ponts biais. *(Ibid.*, 1er semestre 1839.)

Ces études ont servi de point de départ à tous les travaux qui ont été publiés en France sur la même matière, ainsi que l'ont déclaré MM. Graeff, de la Gournerie, etc.

1846. — Expression numérique des intégrales définies qui se présentent, quand on cherche les termes généraux du développement des coordonnées d'une planète dans son mouvement elliptique. *(Journal de Mathématiques*, t. XI.)

On trouve dans ce Mémoire la solution complète d'un problème qui a été abordé et non résolu par Poisson et par Bessel.

Digitized by Google

Années.

1852. — Recherches... sur les machines d'épuisement, dites *de Cornouailles* et *de Boulton et Watt*. Traduit de l'anglais. *(Annales des Ponts et Chaussées*, 2e semestre 1852.)

1854. — Sur la théorie de la construction des voûtes biaises cylindriques. *(Annales des Ponts et Chaussées*, 2e semestre 1854.)

1856. — Réimpression du *Commercium epistolicum J. Collins et aliorum, etc.*, et Étude critique sur l'invention du Calcul différentiel. (Paris, Mallet-Bachelier.)

La publication a été faite sous les noms de MM. Biot et Lefort. M. Biot a déclaré dans l'*Avertissement* qu'il n'y avait eu de part que pour le projet.

Ce travail a valu à M. Lefort sa nomination comme Membre correspondant de l'Académie des Sciences de Naples.

1857. — Article sur la parallaxe annuelle des étoiles, formant le chapitre XIII du cinquième volume de la troisième édition du *Traité d'astronomie physique* de M. Biot.

M. Lefort avait secondé l'auteur dans la révision des épreuves de ce 5e volume.

1857. — Mémoire présenté à l'Académie des Sciences de Paris sur la théorie des logarithmes, la construction et l'usage des tables logarithmiques. (Divulgué, mais inédit.)

1858. — Sur les grandes tables du cadastre. *(Annales de l'Observatoire impérial de Paris*, t. IV.)

L'auteur, à force de recherches, a retrouvé et a fait donner à la Bibliothèque de l'Institut le deuxième exemplaire manuscrit, en dix-neuf volumes in-folio, que l'on croyait perdu.

Digitized by Google

Années.

1858. — Secondé M. Biot dans la publication de ses *Mélanges scientifiques et littéraires*. (Paris, Michel-Lévy, 3 vol. in-8.)

1858 à 1862. — Divers articles dans les *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, et dans les *Nouvelles Annales de Mathématiques*.

En opérant la collation sur les tables du cadastre de l'*Arithmetica logarithmica* et de la *Trigonometria britannica*, de Briggs, de l'*Arithmetica logarithmica* de Vlacq, du *Thesaurus logarithmorum completus* de Véga, de certaines tables de Callet, etc., M. Lefort a reconnu de nombreuses erreurs qu'il a successivement signalées.

1861 à 1863. — Publication de trois tables pour le calcul des terrassements, etc. (Paris, Mallet-Bachelier.)

1862. — Publication d'un ouvrage posthume de J.-B. Biot sur l'Astronomie indienne et sur l'Astronomie chinoise. (Paris, Michel-Lévy.)

1867. — Notice sur la vie et les travaux de J.-B. Biot. (Journal *Le Correspondant*, et publication séparée en 1868. Paris, Charles Douniol, 46 p. in-8.)

1873. — Théorie de l'intérêt composé et des annuités, d'après un ouvrage publié en Angleterre par feu Fédor Thoman. (*Annales des Ponts et Chaussées*, 2e semestre 1873.)

1874. — Mémoire présenté à l'Académie des Sciences de Paris, devant servir d'introduction à des tables à 7 décimales pour les logarithmes d'addition et de soustraction, entièrement calculées sur un plan nouveau par l'Auteur.

Digitized by Google

Années.

1875. — Proceedings of the Royal Society of Edinburgh. — Observations relatives aux grandes Tables du cadastre, en réponse à des remarques publiées par M. Edward Sang, F. R. S.

A cette occasion, sur la demande de M. Sang, M. Lefort a adressé à la Société royale d'Édimbourg un Mémoire sur l'interpolation des fonctions irrationnelles.

1876. — Ponts métalliques. — Sur les bases des calculs de stabilité. (Paris, Gauthier-Villars.)

Cette publication reproduit un Mémoire qui a été présenté à l'Académie des Sciences le 2 août 1875, et qui a été l'objet d'un Rapport favorable, lu dans la séance du 13 septembre.

1878. — La légende de saint Bénézet, constructeur du pont d'Avignon au XIIe siècle. Examen historique et critique. (Le Mans, Monnoyer, 1878, in-4° de 44 p. avec pl. phot.)

Un extrait de ce travail avait paru dans la *Revue des Questions historiques*, 1er avril 1878, p. 555 à 570.

1883. — Sur la période chaldaïque. (Article préparé par J.-B. Biot, mais dont le complément et la rédaction définitive sont dus à F. Lefort, publié dans le *Journal des Savants*, novembre 1883, et tiré à part, 14 p. in-4°.)

1883. — Le premier pont construit sur le Rhône à Avignon, étude historique et critique. (Reims, Imp. coop., 32 p. Extrait du t. LXXI des *Travaux de l'Académie de Reims*, 1881-82.)

Digitized by Google

Années.

1885. — Sur un manuscrit du XIIIe siècle relatif à la construction des premiers ponts sur le Rhône à Avignon et à Lyon. (Reims, Imp. coop., 22 p. Extr. du t. LXXVI des *Travaux de l'Académie de Reims.)*

Cf. *Analecta juris pontificii*, 110e liv., année 1873, p. 1135-1142, où se trouve une notice anonyme réfutée par F. Lefort.

1886. — Éléments de chronologie astronomique. (Reims, Imp. coop., 82 p. Extr. des t. LXXV et LXXVI des *Travaux de l'Académie de Reims*, 1883-84.)

Ce dernier travail est la mise en œuvre, dans un but de vulgarisation, des données fournies par un Mémoire considérable présenté par J.-B. Biot à l'Académie des Sciences, dans la séance du 4 juin 1849.

Digitized by Google

Digitized by Google

DÉCOLLATION DE S. JEAN-BAPTISTE

DESCRIPTION D'UN BAS-RELIEF

De la Cathédrale de Reims

Communication de M. l'abbé Ch. Cerf, Membre titulaire.

La Cathédrale de Reims est incontestablement la plus remarquable de toutes les églises du moyen âge, au point de vue de la statuaire. Elle compte plus de deux mille trois cents statues, têtes et figures d'animaux, qui pour la plupart sont de véritables chefs-d'œuvre. Toutes ont été décrites et appelées par leur nom, sauf quelques-unes dont jusqu'à présent on n'a pas découvert la signification.

« A la porte centrale, sur le linteau intérieur, dit « M. l'abbé Tourneur, est une légende inexpliquée jus- « qu'ici, où l'on voit deux femmes, un grand feu allumé, « des personnages immolés. — Attendons qu'un *heu- « reux hasard* fasse découvrir dans quelque vie de saint « les faits représentés ici. »

N'est-ce pas témérité de notre part d'essayer de donner l'explication de cette légende, dont le sens a échappé à M. l'abbé Tourneur qui connaissait si bien la Cathédrale? Ce n'est pas sans avoir bien réfléchi et

Digitized by Google

bien cherché que nous allons dire notre pensée, avec preuves à l'appui.

Depuis plus de quarante ans, nous étudions cette légende. Nous avons vu à la Cathédrale des visiteurs d'un grand renom; des archéologues distingués, comme MM. Didron, Crosnier, Bulteau, etc.; de savants étrangers, et toutes les fois que nous avons eu la bonne fortune de nous instruire en leur montrant le monument, nous les avons conduits devant ce *linteau inexpliqué*, pour tâcher d'obtenir quelques renseignements; toujours nos questions à ce sujet sont demeurées sans réponse.

Cependant, nous avions notre idée; nous la leur communiquions; malgré cela, la lumière ne s'est pas faite.

Ces jours derniers, les travaux des voûtes de la grand'nef étant terminés, travaux qui transforment avantageusement l'intérieur de l'édifice, l'administration fit monter sa grande échelle à roulettes pour nettoyer les chapiteaux couverts de poussière, de terre et de mortier. M. Trompette en profita pour tirer de nombreux clichés des chapiteaux, des statues du portail... A notre prière, il a bien voulu prendre à part, et avec soin, le *linteau* dont nous apportons aujourd'hui l'interprétation. Grâce à ces photographies, l'on voit des détails que l'on ne pouvait saisir jusqu'ici; la perspective ne trompe plus l'œil et ne fait plus prendre une chose pour une autre et enfin les signes iconographiques sont tellement à la portée de la vue qu'il est plus facile de lire la légende en pierre de ce linteau avec la photographie sous les yeux; espérons que l'on pourra apprécier la valeur de cette communication.

Parce que le *linteau*, de l'aveu de M. l'abbé Tourneur, a été jusqu'ici *inexpliqué*, nous devons apporter la

Digitized by Google

preuve de notre dire ; citer les autorités qui nous autorisent à formuler notre pensée ; donner la configuration des groupes de statues ; décrire ces icones, avec leurs caractères iconographiques qui souvent sont des indications certaines, et enfin raconter la légende à l'aide des témoignages historiques.

Mais auparavant, dans un prologue très court, prouvons par avance que nous sommes dans le vrai, en démontrant que notre pensée doit être celle de l'iconographe de la Cathédrale. Ce sera une première preuve, préventive, il est vrai, mais qui ne sera pas sans valeur, quand on sait comment nos pères agissaient en connaissance de cause et coordonnaient tout dans l'ornementation des édifices religieux.

PROLOGUE

Le *linteau inexpliqué* étant au grand portail, nous ne parlerons que de cette partie de l'édifice.

L'incomparable façade de Notre-Dame de Reims est divisée en trois grandes parties : la porte centrale est consacrée à Marie, la patronne du temple ; celle de droite à Notre Seigneur ; celle de gauche à l'Église : *mater Christi ; corpus Christi ; spiritus Christi.* A droite de la voussure consacrée à la vie, à la mort et à la résurrection du Sauveur, on voit un tympan qui rappelle l'*Invention* et l'*Exaltation de la Sainte Croix.* A gauche de la porte réservée à l'histoire de l'Église sont deux tympans : l'un redit les fléaux prédits dans l'Apocalypse, l'autre la légende de saint Jean l'Évangéliste, l'auteur de l'Apocalypse.

Au-dessus de ces voussures, dans douze contre-forts, sont les apôtres, les véritables contre-forts de l'Église ; puis l'histoire de David luttant avec Goliath, et de

Digitized by Google

Salomon construisant le Temple; et enfin le baptême de Clovis par saint Remi, avec la série des rois de France. Il est difficile de voir un plus beau plan et plus complet.

Les sujets des trois voussures du portail sont la continuation des faits historiques des portes intérieures. Celle du milieu est consacrée à *saint Jean-Baptiste,* sauf son martyre, et aux circonstances de la naissance de Notre Seigneur. Celle de droite rappelle les figures de Jésus-Christ et quelques-uns de ses miracles. Celle de gauche est remplie par quelques scènes de l'Apocalypse.

Enfin, sur les linteaux des portes extérieures et intérieures, l'iconographe a sculpté la légende de Paul persécuteur renversé sur le chemin de Damas, converti et baptisé; celle de saint Étienne, ses aumônes, son incarcération, sa lapidation à laquelle assistait Saul, le persécuteur converti.

L'artiste pouvait-il oublier un des évènements les plus remarquables de l'histoire sacrée, la *Décollation de saint Jean-Baptiste,* le plus grand des enfants des hommes, au dire de Notre Seigneur? Tout un côté de la porte intérieure du portail est occupé par la légende de ce Précurseur : on voit ses parents recevant d'un ange l'annonce de sa naissance; il prêche dans le désert disant : « La cognée est à la racine de l'arbre »; il reproche à Hérode et à Hérodiade leur commerce incestueux; il baptise Notre Seigneur; et là, encore une fois, l'iconographe pouvait-il oublier le fait le plus glorieux de la vie de ce grand saint, à savoir *son martyre, sa décapitation,* que l'Église célèbre le 29 août? Non, évidemment, et c'est justement la légende de cette décollation qui est reproduite sur le linteau de cette même porte du grand portail et qui jusqu'ici était demeurée inexpliquée.

Digitized by Google

I. — Légende de la décollation de saint Jean-Baptiste. — Le linteau sur lequel se trouva sculptée l'histoire de la décollation de saint Jean-Baptiste est séparé en deux parties par la statue de saint Nicaise, en habits pontificaux, debout sur le meneau de la porte. Le saint archevêque tient entre les mains sa tête couverte de la mitre. La statue a été polychromée, elle est très belle et a dû servir de modèle pour exécuter celle qui a été placée dans un des clochetons d'angle du fronton donnant sur l'Archevêché, après l'incendie de 1481. Pour accompagner cette statue, il y a sur le mur, de chaque côté, un ange et un soldat magnifiquement armé et polychromés avant le badigeonnage des murs.

La partie du linteau à droite, *A*, est consacrée à la décollation de saint Jean-Baptiste; celle de gauche, *B*, reproduit l'histoire des reliques de ce saint, brûlées en partie.

A. — La légende de la décollation ou décapitation de saint Jean-Baptiste est résumée dans quatre groupes que nous allons décrire, le texte sacré à la main, interprété par les chroniqueurs et les historiens :

« Hérode envoya arrêter Jean et le fit enchaîner en « prison, pour plaire à Hérodiade, femme de Philippe, « son frère, qu'il avait épousée, car Jean disait à Hérode : « Il ne vous est pas permis d'avoir pour épouse la femme « de votre frère. C'est pour cela qu'Hérodiade lui tendait « des pièges et cherchait l'occasion de le faire mourir ; « mais elle ne pouvait y réussir, parce qu'Hérode crai- « gnait Jean, sachant que c'était un homme juste et saint. « Il avait même du respect pour lui, il se conduisait « souvent d'après ses avis et il l'écoutait volontiers. Enfin « il se présenta une occasion favorable : c'était le jour

Digitized by Google

« de la naissance d'Hérode, et il donnait un festin aux « grands de sa cour et aux premiers officiers de ses « troupes et aux principaux de la Galilée. La fille d'Hé- « rodiade, Salomé, y étant venue, dansa et plut telle- « ment à Hérode et à ceux qui étaient à table avec lui, « que le roi dit à cette jeune fille : « Demandez-moi ce « que vous voudrez et je vous le donnerai. » Il ajouta « même avec serment : « Tout ce que vous me deman- « derez, je vous le donnerai, même la moitié de mon « royaume. »

« Elle sortit donc et dit à sa mère : « Que demanderai- « je ? » — « La tête de Jean-Baptiste », répondit la mère. « Aussitôt elle revint auprès du roi et lui dit : « Je veux « que vous me donniez à l'instant, dans un plat, la tête « de Jean-Baptiste. » Le roi fut affligé de cette demande ; « néanmoins, à cause de son serment et de ceux qui « étaient à table avec lui, il ne voulut pas la contrister, « et il envoya un garde avec ordre d'apporter la tête de « Jean-Baptiste dans un plat. Le garde lui coupa la tête « dans la prison, l'apporta dans un plat et la donna à « la jeune fille, qui la donna à sa mère. Les disciples de « Jean, ayant appris sa mort, vinrent prendre son corps « et le mirent dans un tombeau. » (*Marc*, VI, 17-29.)

Donnons d'abord la configuration des groupes ; nous expliquerons ensuite leur signification à l'aide des chroniqueurs et des signes iconographiques. Et pour répandre de suite une première lumière sur ce que nous allons décrire, disons que les différents épisodes de ce drame sanglant se sont passés dans un seul et même lieu. D'après l'historien Josèphe, Jacques de Voragine, et plusieurs historiographes, c'est dans le château ou forteresse de Macheroute, appartenant à Hérode, que saint Jean-Baptiste avait été incarcéré ; c'est là qu'eut

Digitized by Google

lieu le festin royal durant lequel dansa Salomé ; c'est là que Jean fut décapité et que son corps fut un instant déposé en terre et que ses disciples vinrent le chercher.

1er Groupe. — Abritée par une tenture, ce qui marque l'intérieur d'un appartement, Hérodiade couronnée est assise sur une sorte de trône ; à côté d'elle, debout, Salomé sa fille semble l'écouter. C'est sans doute le moment où elle revenait de la salle du festin où elle dansa et plut à Hérode. Elle tient sa robe relevée avec coquetterie ; sa mère, tournée vers elle, lui met la main sur le bras et lui ordonne sans nul doute de demander la tête de saint Jean-Baptiste. La jeune fille n'a plus de tête, il n'est donc pas facile de deviner le sentiment qui l'anime ; le mouvement de la mère toutefois semble indiquer que Salomé hésite pour adresser une pareille demande à celui qui lui a offert la moitié de son royaume.

Quand on considère Salomé sans tête, on est porté à se demander si l'iconographe n'a pas voulu rappeler la légende qui prétend qu'un jour, passant sur la glace, elle tomba à l'eau, la glace se resserra et elle aurait été décapitée. Mais cette légende est controuvée. Dans tous les cas, ce n'était pas la pensée du sculpteur, car la tête a existé, si l'on en juge par le tenon de fer qui est fixé dans le cou de la jeune fille.

2e Groupe. — Dans le deuxième groupe sont quatre personnages. Le premier regarde et semble écouter Hérodiade ; le second se détourne, comme pour aller donner des ordres ; il tire son épée du fourreau. Ces deux personnages barbus sont richement habillés ; ils portent la coiffure juive ; ils semblent avoir été copiés sur les rois mages qui sont au grand portail, ce qui

Digitized by Google

autorise à dire, au moins quant à celui qui tire son épée, que c'est Hérode envoyant un de ses gardes trancher la tête de saint Jean. Il n'est pas possible de s'y méprendre. Hérode porte réellement un manteau royal, retenu sur l'épaule par une agrafe, et sa coiffure est la même que celle que l'on voit sur la tête des rois mages. Derrière eux sont deux autres personnages dont l'un, de la main, indique le groupe suivant.

Si l'on s'étonnait qu'Hérode eût sous la main un *spéculateur* tout prêt à trancher une tête, nous répondrions, avec le docteur Sepp, « que c'était la coutume « dans l'antiquité que les rois eussent toujours avec « eux un archer ou un bourreau, comme signe de leur « pouvoir judiciaire et souverain ».

3e Groupe. — Le troisième groupe est le plus important du linteau et le plus compliqué. Sur la terre, couché sur le côté gauche, est un homme vêtu d'une simple tunique, la tête tranchée et les pieds nus. C'est certainement saint Jean-Baptiste. La tête tranchée ne serait pas une preuve suffisante, puisque d'autres saints ont subi le même martyre, mais ce premier indice, joint à celui des pieds nus, ne peut laisser aucun doute. A part les anges et les apôtres, jamais l'iconographe chrétien ne représente les personnages les pieds nus : saint Jean-Baptiste seul est excepté de la règle générale et invariable.

A côté de saint Jean, un soldat, le pied sur les reins du martyr, tient des deux mains levées un large glaive que l'on ne voit qu'à l'aide d'une échelle, car il est derrière la tête du bourreau. Ce personnage a le type nègre : nez épaté, grosses lèvres ; à sa denture saillante, on croirait qu'il rit du crime qu'il commet.

Derrière le corps de saint Jean, un homme, la tête

Digitized by Google

couverte d'une sorte de bonnet noué sous le menton, tient une cognée en tout semblable à celle que l'iconographe représente à côté du linteau. Dans la seconde rangée des statues figure saint Jean; à ses pieds, on voit un arbre dans la racine duquel est fixée une cognée, d'après cette parole : « La cognée est déjà à la racine de l'arbre. »

Quand on considère cet ouvrier avec cet instrument, du bas, l'effet de la perspective donne à penser qu'il brise les reins du martyr. Il n'en est rien ; il frappe à côté. Volontiers nous pensons qu'il prépare déjà la fosse où doit être jeté le corps décapité.

Derrière ce terrassier apparaît un personnage aux cheveux bouclés, dont la figure pleine de douceur fait contraste avec celle du *spéculateur*. C'est certainement un des disciples de saint Jean. De la main gauche, il indique le corps du martyr, et présente de la droite une bourse au bourreau. Cette bourse est de forme ronde, plissée dans le haut, semblable à celle que l'on retrouve pendante au cou de la femme figurant l'Avarice, au tympan du Jugement dernier. Dans l'ouvrage *les Arts somptuaires*, on voit des bourses similaires.

Peut-on accepter que des disciples de saint Jean aient assisté à la décollation de leur maître? Comment pouvaient-ils savoir qu'elle aurait lieu, puisqu'elle ne fut que la conséquence d'un cas fortuit?

Ici, nous devons faire appel à l'autorité des historiens. Jacques de Voragine (1), dans sa *Légende dorée*, et Garcia, évêque de Bazas, auteur du XIIe siècle, s'appuyant sur des autorités de valeur, pensent qu'Hérode et Héro-

(1) Jacques DE VORAGINE, *Légende dorée : Décollation de saint Jean-Baptiste.*

Digitized by Google

diade avaient par avance arrêté la mort de saint Jean : « Ils convinrent entre eux que le jour de l'anniversaire « de sa naissance Hérode donnerait une fête, qu'il ac- « corderait à la fille d'Hérodiade, qui viendrait danser « devant lui, ce qu'elle demanderait, et qu'elle, Hérodiade, lui insinuerait de demander la tête de saint « Jean. »

Garcia (1) ajoute que les choses étant ainsi Hérodiade, ne pouvant contenir sa joie avant l'exécution du Précurseur, parla du projet. Les disciples en furent avertis et, dit Grégoire de Tours, *datis muneribus,* ils achetèrent quelques employés du palais. Il y eut plus, sainte Véronique, d'après la *Légende bazadaise* (2), obtint avec de l'argent la permission de recueillir le sang de saint Jean, au moment de la décollation.

« En quelque endroit qu'ait été célébré le festin sa- « crilège, dit Garcia, on peut croire que la sainte dame « Véronique, Dieu disposant toutes choses, a pu s'y « trouver. »

4° Groupe. — Dans ce dernier groupe, il n'y a que deux personnages : un archer avec une hache quart de cercle sur l'épaule, et un disciple de saint Jean. Ce n'est pas probable que ce soit le Précurseur lui-même, conduit par le bourreau sur le lieu de son supplice, car le personnage est sans barbe, les cheveux bouclés comme le disciple qui tient la bourse, et saint Jean a toujours de la barbe.

Saint Jean, d'après le texte sacré, a été décapité dans

(1) Garcia, évêque de Bazas, xiie siècle, *Baptista Salvatoris,* — Le sang de saint Jean à Bazas.

(2) *Id.*

Digitized by Google

la prison; mais pour que la scène fut visible aux yeux des spectateurs, l'iconographe l'a représentée en dehors. C'est ce qui explique la verdure placée dans le fond du tableau. On comprend également que, dans cette dépendance du château de Macheroute, jardin ou parc, un ouvrier apparaisse creusant la fosse destinée à saint Jean.

Cette verdure devait être dans les traditions, car M. Jolibois, dans la *Chronique de Champagne,* racontant les diableries de Chaumont, parle des mystères de saint Jean-Baptiste que l'on jouait avec grands décors, le jour de la fête du Précurseur, quand elle tombait le dimanche : « Le théâtre, qui était spacieux et élevé de « terre de dix pieds environ, était disposé de manière « à représenter tout à la fois la campagne et l'intérieur « du palais d'Hérode. Sa partie gauche, celle où devait « avoir lieu la décollation, était garnie de feuillage... » Ces fêtes étaient déjà en usage en 1475, quand Sixte IV accorda une indulgence plénière à la collégiale de Chaumont, à leur occasion (1).

B. — **Destruction des reliques de saint Jean-Baptiste.** — La deuxième partie du linteau à gauche du visiteur comporte, comme celle de droite, quatre groupes.

1er Groupe. — Dans le premier groupe, on retrouve Hérodiade et Salomé, mais dans une attitude qui paraît expectante et silencieuse; attendent-elles l'arrivée de la tête du Précurseur? La reine est assise, la jeune fille debout; il n'y a pas cette fois derrière elles de draperie.

(1) *Chronique de Champagne,* tome II, pages 77-169-324.

Digitized by Google

2e Groupe. — Quatre personnages le composent. On voit deux hommes imberbes, nu-tête, vêtus d'une tunique et d'un manteau court : le premier indique du doigt quelque chose vers la droite ; le second tient une pelle, il semble attendre un ordre. Derrière eux sont deux autres personnages barbus, vêtus d'un manteau : l'un regarde en l'air; le second tient un bâton ou un manche de pelle.

Que font ici ces hommes avec leur pelle ? Ils semblent recevoir des ordres d'Hérodiade. Quand la tête du Précurseur fut tranchée, elle fut apportée à Salomé qui la remit à sa mère. Celle-ci, au dire de saint Jérôme, aurait percé la langue du martyr avec un poinçon (1) ou, selon d'autres, avec la fibule ou aiguille d'or qui tenait ses cheveux. « Puis, craignant, dit Jacques de Voragine, « que le saint ne ressuscitât si sa tête était ensevelie « avec son corps, elle la fit ensevelir secrètement, dans « un coin du palais d'Hérode (2) », mais séparément du corps, dit Giry (3) ; ce sentiment est partagé par Rufin, Bède, Siméon Métaphraste et les auteurs de l'histoire Trépartite..... On comprend alors la présence des ouvriers chargés de l'enfouissement.

3e Groupe. — Le troisième groupe est très compliqué, il a déjoué toutes les investigations. Que signifient, en effet, ces flammes qui s'élèvent; ce pied qui sort du foyer; cette tête hurlante d'un affreux démon poilu, émergeant des flammes; cette autre tête d'un démon plus petit, poilu et que l'on ne voit qu'à l'aide d'une

(1) Saint Jérome, l. III, *Cont. Rufin*, c. II.
(2) Jacques de Voragine, *Décollation de saint Jean-Baptiste*.
(3) Giry, p. 365.

Digitized by Google

échelle, et enfin cet homme armé d'une fourche, coiffé d'un bonnet noué sous le menton, qui regarde en se garant de la chaleur avec son manteau? Consultons l'histoire.

Quand saint Jean fut décapité, nous avons dit que ses disciples enlevèrent son corps; ils le portèrent à une trentaine de lieues de là, à Samarie, appelée Sébaste sous Auguste et de nos jours Sébastieh; ils le déposèrent à côté des tombeaux d'Élisée et d'Abdias; une église fut construite en son honneur : *Et ibi basilica est sancti Joannis Baptistæ*, dit Antonin de Plaisance, auteur du VIe siècle. Il y avait là une crypte funéraire, avec trois caveaux cintrés et contigus. Saint Jérôme (1), à propos du voyage de sainte Paule en Palestine, écrit : « Elle « visita Sébaste (Samarie)... Là sont enterrés les « prophètes Élisée et Abdias, ainsi que saint Jean-Bap- « tiste. » Dans un autre passage, il rapporte les paroles suivantes de Paule et de sa fille Eustochie à Marcella, dame romaine : « Quand donc viendra le jour où nous « pourrons avec vous nous rendre à Samarie et y vé- « nérer ensemble les reliques de Jean-Baptiste, d'Élisée « et d'Abdias?... » Dans son commentaire sur Abdias, saint Jérôme ajoute : « Son tombeau est jusqu'à ce jour, « avec le mausolée du prophète Élisée et de Jean- « Baptiste, en grande vénération à Sébaste, ancien- « nement Samarie. »

De nombreux miracles s'opéraient au tombeau du saint Précurseur. Les démons, furieux d'être chassés du corps des possédés, manifestaient leur présence.

« Sainte Paule, observe saint Jérôme, visitant les « tombeaux d'Élisée, d'Abdias et de saint Jean-Baptiste,

(1) Saint Jérôme, tome Ier, p. 889-491. *(Édit. Migne.)*

Digitized by Google

« se trouva saisie de frayeur en entendant les démons « hurler dans les énergumènes, aboyer comme les « chiens, rugir comme les lions (1).»

On comprend alors la présence des deux démons dans le groupe où sont les flammes.

A la vue des prodiges que faisait saint Jean sous Julien l'Apostat, vers 362, les païens ouvrirent son tombeau et brûlèrent ses reliques avec celles d'Élisée et d'Abdias, en y mêlant des ossements d'animaux. Cette combustion est attestée par Théodoret, Rufin, Philostorge (2); elle explique les flammes dans lesquelles on aperçoit la plante d'un pied et le personnage qui attise le feu.

Si les reliques de saint Jean, mêlées avec celles d'Élisée et d'Abdias et confondues avec des ossements d'animaux, ont été ainsi brûlées, comment peut-on admettre qu'il y ait de ces reliques en plusieurs endroits, avec authentiques en due forme? C'est ce que l'iconographe nous apprend dans le quatrième et dernier groupe.

4e Groupe. — On y voit un homme, coiffé d'un bonnet noué sous le menton; il est appuyé sur une pelle et regarde les flammes du groupe voisin. Derrière lui se trouve un pèlerin, à longue barbe, tenant un bâton et fuyant. Un second personnage le pousse violemment de la main gauche et le frappe du poing.

Ce pèlerin rappelle les moines qui, au dire de Rufin, de Ribadéneria, et de plusieurs historiens cités par

(1) Saint Jérôme, épître 17.

(2) Théodoret, l. III, c. iii. — Rufin, l. II, c. xxvii. — Philostorge, l. VII, c. iv. — *Chron. Alexand.*, etc.

Digitized by Google

Dom Calmet, se glissèrent dans la foule quand on s'apprêtait à jeter les reliques dans le feu. Ils furent assez heureux pour en dérober quelques-unes ; mais l'iconographe tient à faire voir que l'on s'en aperçut, puisque l'un des ravisseurs est maltraité.

Les reliques, toujours d'après Dom Calmet, furent données à un abbé de Jérusalem, nommé Philippe, qui en fit présent à saint Athanase qui les cacha dans une des murailles de son église. On les en tira en 395 et on les mit dans la nouvelle église que Théodose fit bâtir à Constantinople, sous l'invocation du saint, à l'endroit où avait été le fameux temple de Sérapis. C'est en mémoire de cette translation que fut instituée la fête de la décollation de saint Jean-Baptiste, à la date du 29 août.

Théodose étant en guerre avec Eugène se retira dans l'église de Saint-Jean-Baptiste pour implorer son secours. Sa prière fut exaucée : il eut la victoire. Le P. Ribadéneria affirme, d'après des chroniqueurs du temps, que, pendant la prière de Théodose au tombeau du saint Précurseur, un démon sortit de l'église en criant : « Toi, tu me veux vaincre et tailler en pièces mon armée. » Ce diable pourrait encore expliquer la présence des deux démons derrière les flammes qui dévorent les reliques de saint Jean-Baptiste.

Nous ne voulons pas étendre davantage notre travail. Si notre interprétation du *linteau inexpliqué* ne satisfait pas, du moins sera-t-on obligé d'avouer que nous n'avons pas ménagé les preuves apportées en témoignage de notre sentiment. Si nous ne sommes pas dans le vrai, notre fiction n'est pas sans vraisemblance. Jusqu'à preuve du contraire, nous croyons que la scène le la décollation de saint Jean-Baptiste, l'enfouisse-

Digitized by Google

ment de sa tête, la combustion d'une partie de ses ossements, et la conservation de l'autre partie sauvée par les moines sont véritablement inscrits sur la pierre du linteau du grand portail devant lequel sont venus bien des visiteurs.

Digitized by Google

LE

BRAS-RELIQUAIRE

Conservé dans l'église de Mairy.

Par M. le docteur H. VINCENT, Membre correspondant.

NOTICE PRÉLIMINAIRE

Le Mémoire qui suit est en très grande partie l'œuvre de M. Bretagne, de Nancy, membre correspondant de l'Académie depuis longues années. M. Bretagne, âgé aujourd'hui de quatre-vingt-quatre ans, descend d'un Procureur général à la Cour souveraine de Mouzon; il appartient donc par sa famille à notre région. De bonne heure, il étudia passionnément l'Archéologie, et grâce à des comparaisons nombreuses, à l'examen approfondi des monuments conservés dans ses différentes résidences, au cours de sa carrière de fonctionnaire, M. Bretagne devint en même temps qu'un de nos savants estimés un de nos plus heureux collectionneurs. Sa croix processionnelle émaillée, sa

Digitized by Google

crosse à rinceau, datant toutes les deux du treizième siècle, sont admirées de tous les amateurs, comme son ÉTUDE SUR LES PEIGNES LITURGIQUES *est devenue classique par l'abondance et l'authenticité des renseignements qu'il y a réunis sur les formes, le symbolisme et l'usage de ces curieux objets.*

M. Bretagne avait depuis longtemps confié à M. Vincent, également membre correspondant de l'Académie, qu'il préparait une description du bras de Mairy. Une partie de ce travail ayant été détruite, M. Bretagne voulut bien remettre à M. Vincent les éléments qu'il en avait conservés, avec mission de les compléter. C'est le résultat de cette collaboration qui a été présenté à l'Académie par M. Vincent, au nom des deux auteurs, dans la Séance du 14 Février 1890.

Digitized by Google

LE BRAS-RELIQUAIRE

DE MAIRY

Au moyen âge, et jusqu'à une époque assez récente, les reliquaires affectaient souvent la forme de la partie du corps saint qu'ils étaient destinés à recevoir, et un simple fragment suffisait pour déterminer les artistes à leur donner cette forme : ainsi, l'on plaçait un crâne, ou un os du crâne, une mâchoire, une seule dent, en un buste de métal représentant l'évêque, le martyr, auxquels ces organes avaient appartenu. Un bras, une main, voire même une seule phalange étaient recueillis dans un reliquaire affectant l'apparence d'un bras tout entier.

L'exposition rétrospective de 1889 renfermait à peine quelques précieux spécimens de ce dernier genre de reliquaires, ce qui montre combien ils sont devenus rares.

D'après D. Marlot[a] et Prosper Tarbé, on en a compté jusqu'à quinze dans la ville de Reims seulement ; ils étaient en argent doré et enrichis de pierres précieuses et de camées. Celui de saint Nicaise, en argent garni de bandes de cuivre, était soutenu verticalement par deux anges en cuivre doré[b].

Digitized by Google

A Mouzon, Guy, sixième abbé (1069-1083), fit mettre en un bras d'argent le bras de saint Arnoulf, et fit inscrire sur ce reliquaire ces deux vers de sa composition :

Martyris Arnulfi radiat manus inclyta signo
Hanc abbas Guido vestivit tegmine digno [c].

A Saint-Thierry, il existait un bras d'argent contenant un bras du saint fondateur de l'abbaye. Cette châsse avait été faite en 1657. Une autre semblable datait de 1510, sous l'abbé Gilles d'Orval [d].

Enfin, à Donchery, le prieuré possédait deux bras d'argent contenant l'un, le bras de saint Médard, et l'autre, la main de saint Gildard [e].

Dans sa jeunesse, l'un de nous, M. Bretagne, passait ses vacances chez un excellent oncle, curé de Mairy (Voyez *Appendice* I), et lorsqu'il assistait aux offices, son attention était souvent attirée par un reliquaire en forme de bras placé dans une petite niche de la chapelle Saint-Hippolyte. Depuis cette époque, l'étude de nombreux objets d'art appartenant à diverses régions de la France lui révéla la valeur archéologique du reliquaire de notre petite paroisse ardennaise, et lui inspira le projet de le décrire.

Dans sa haute sollicitude pour tout ce qui se rattache au glorieux passé de son diocèse, Monseigneur le Cardinal Langénieux a daigné nous accorder l'autorisation de déplacer le reliquaire de Mairy pour en faire exécuter les reproductions, indispensable complément de cette étude. Que Son Éminence veuille bien agréer ici l'hommage de notre profonde et respectueuse reconnaissance.

Toutes les pièces analogues au bras de Mairy énumérées

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

plus haut sont perdues; et de toutes celles qui ornaient autrefois les sanctuaires du diocèse de Reims[f], il a probablement été seul épargné par le temps.

Il a une hauteur totale de $0^{m}49$ centimètres; la largeur à la base est de $0^{m}136$ millimètres se réduisant vers le tiers supérieur à $0^{m}114$ millimètres. L'intérieur consiste en un noyau de chêne sculpté sur lequel de minces lames d'argent sont estampées et fixées par de petits clous du même métal. Sa forme est celle d'un avant-bras dressé se terminant en haut par une main bénissante.

Main. — Le mouvement de cette main, gracieux et naturel, est habilement rendu. L'index et le médius sont étendus, les deux derniers doigts restant fléchis, et le pouce verticalement dressé. La main est maigre, mais robuste, les doigts très allongés, le médius et l'index à peu près égaux, les ongles courts et presque demi-circulaires : elle présente donc tous les caractères des mains sculptées à l'époque romane. La longueur totale de la partie nue est de $0^{m}20$ centimètres.

Les évêques seuls bénissent des deux premiers doigts; mais dans les bras-reliquaires, cette prescription liturgique est rarement observée : ils représentent d'habitude la main bénissante nue, avec ou sans anneau pastoral, ou bien encore avec un anneau s'enlevant à volonté, comme était celui du bras d'or de Saint-Nicolas-du-Port[g]. La main de Mairy n'a pas d'anneau.

Avant-bras. — L'avant-bras est vêtu d'une première manche intérieure tout unie, et fermée au poignet par une

Digitized by Google

plate-bande de cuivre doré épaisse d'un peu plus de deux millimètres, et large de $0^{m}016$ millimètres. Au milieu de cette bande est ciselé un joli rinceau courant entre deux filets en relief, bordés eux-mêmes extérieurement d'une dentelure. Ce premier vêtement paraît être une aube. Il est recouvert depuis la base jusqu'à une hauteur de $0^{m}282$ par une seconde manche plus ample régulièrement drapée sur sa face palmaire, tandis que sur sa face opposée la feuille d'argent conserve à peine des traces des anciens plis qui la décoraient. Cette manche, ou ce pan d'étoffe, peut être regardée aussi comme une partie de chasuble : le prêtre qui, vêtu de la chasuble usitée au commencement du moyen âge, lèverait le bras pour bénir, draperait en effet ce vêtement de manière à produire les plis indiqués ici.

Face antérieure ou palmaire. — La face palmaire du bras présente deux cavités superposées : l'une, ovale, renferme un petit fragment d'os spongieux d'environ un demi-centimètre cube, cousu sur un fond de tabis verdâtre, et muni d'une bandelette de parchemin avec ces mots en minuscule gothique du XIIIe siècle : os SS. Innocenti'. Plus bas, l'autre cavité, carrée, un peu plus grande que la précédente, renferme la phalange d'un doigt, autour de laquelle est enroulée une bandelette de parchemin avec cette inscription en mêmes caractères minuscules : os sĉi ypoliti martyris. Au-dessous de cette bandelette, une seconde s'étend transversalement d'un côté à l'autre du compartiment en passant devant la relique ; elle porte, écrit d'une encre très jaunie, en cursive du dix-septième siècle : *De la main de S. Hypolite M.* — L'os est cousu sur une étoffe en

Digitized by Google

soie très-ancienne, ornée dans son milieu d'une ligne verticale de fleurettes brochées en rouge lie de vin sur un fond blanc, entre deux lignes vertes brodées de pois d'or; puis encore en dehors, une ligne blanche règne de chaque côté. Enfin le tout est bordé de deux lisières verticales. Cette étoffe, analogue à un morceau de ruban large d'environ six centimètres, garnit tout le fond et les côtés du compartiment.

Les deux cavités sont fermées de morceaux de verre légèrement verdâtre, maintenus en place par des festons demi-circulaires taillés dans la feuille d'argent du revêtement général. Ces deux cavités paraissent d'une exécution relativement assez récente, et il est probable que primitivement les reliques n'étaient pas visibles.

La feuille d'argent est maintenue autour de cette face par l'application de bandes en cuivre doré formant galons, et clouées sur leurs bords. Ces bandes ont deux millimètres environ d'épaisseur sur une largeur de $0^{m}022$ millimètres. Leur ornementation consiste en une série de rosaces circulaires contiguës, dont chacune porte à son centre un délicat fleuron. Sur chaque bord règne un filet, et plus en dehors une dentelure étroite et allongée.

Tous ces ornements sont profondément ciselés dans le cuivre. Sur le bord radial du bras, c'est à dire du côté du pouce, la bande recouvre à la fois les feuilles d'argent des deux faces du reliquaire. Sur le bord cubital, la bande d'encadrement est séparée de celle de la face opposée par une lame d'argent posée à plat sur l'épaisseur du bras. Sur cette lame sont repoussées de petites écailles imbriquées, demi-circulaires, cannelées, analogues à des coquilles de

Digitized by Google

Saint-Jacques. Il y a quatre rangs de ces écailles sur la largeur de la feuille, qui est d'un centimètre.

Face inférieure ou Coupe du bras. — La coupe transversale du bras, formant la base d'appui du reliquaire, est aussi revêtue d'une plaque en cuivre doré et richement ciselée de rinceaux élégants. On peut inférer de cette décoration, soit que dans l'origine le reliquaire se posait horizontalement, mais cela est peu conforme aux données connues ; soit que, cette partie étant visible lorsque les reliques étaient présentées aux fidèles, l'orfèvre n'a pas voulu la laisser dépourvue d'ornements. Peut-être aussi le reliquaire affectait-il originairement la même disposition que le bras de saint Nicaise, et les anges ou ornements de support ont-ils été perdus.

Face dorsale. — La face correspondant au dos de la main est encore plus digne d'attention, grâce à l'inscription qui y est gravée sur trois bandes de cuivre doré qui tiennent lieu, sur le bord supérieur, le bord longitudinal cubital, et le bord inférieur, des trois galons qui garnissent les parties correspondantes de la face opposée. Le quatrième côté est, comme on l'a vu, garni d'un galon qui lui est commun avec la face palmaire.

Les bandes dorsales sont larges de $0^{m}028$ millimètres. Celle qui occupe le bord cubital du bras porte les trois premières lignes du texte avec une croix pattée avant le premier mot : IVNCTVRA.

La lecture se fait en allant du poignet vers le coude ; elle se continue sur la bande de cuivre encadrant la base

Digitized by Google

du reliquaire de ce côté ; il n'y a sur cette bande que deux lignes commençant par le mot CONTIO. La troisième bande, formant le bord supérieur de la manche, contient en deux lignes le dernier vers commençant par QVI NVNQVAM. Dans la bande verticale, les lignes du texte sont séparées entre elles par un seul trait; dans les bandes transversales, ces lignes sont séparées par deux traits parallèles. Sur ces divers segments, l'inscription est disposée comme celle des pierres tumulaires contemporaines : il en résulte que le pied des lettres de la bande inférieure est tourné en haut lorsque le reliquaire est dressé.

Cette inscription, d'une conception bien plus remarquable que celle du reliquaire de saint Arnoulf à Mouzon, transcrite plus haut, est formée de capitales gothiques. Chaque mot des trois premiers vers (côté vertical) est séparé des autres par deux points. Ces signes séparatifs sont plus rares sur les deux côtés horizontaux. Voici le texte complet, reproduit en capitales romaines, avec la restitution des abréviations en italiques, et les points disjonctifs partout où il en existe dans l'original :

✠ IVNCTVRA*m* : DIGITI : PR*re*SENS : CAPSELLA : TVETVR
MARTYRIS : YPOLITI : QVI : NOBIS : AVXILIETVR
SERVAT : & INFANTV*m* : SIMVL : OSSA : TENERRIMA : Q*v*ORV*m*
CONTIO LACTANTV*m* : CONSCENDIT AD ALA POLORV*m*
HIJ SV*n*T Q*v*OS SVBITO TVLIT HOSTIS AB VBERE FLENTES
QVI : NV*n*Q*v*a*m* : MERITO DICI POTVERE : NOCENTES

Ces vers peuvent se traduire ainsi :

« Cette Châsse renferme la phalange d'un doigt du

Digitized by Google

« martyr Hippolyte dont nous invoquons la protection : « elle contient aussi les os des petits enfants dont la troupe « s'est envolée au plus haut des cieux. Ce sont ceux que « l'ennemi a arrachés tout en pleurs du sein de leurs « mères, et que l'on n'a jamais pu justement appeler cou- « pables. »

L'auteur anonyme de ces vers hexamètres rimés était un poète de mérite, nourri de la lecture des classiques.

Il s'est inspiré de Virgile pour les quatre derniers vers. C'est en effet une imitation des vers nos 426, 427, 428 et 429 du sixième livre de l'Énéide, *La descente d'Énée aux enfers :*

« Continuo auditæ voces, vagitus et ingens
« Infantumque animæ flentes in limine primo,
« Quos dulcis vitæ exsortes et ab ubere raptos
« Abstulit atra dies, et funere mersit acerbo. »

« Soudain, sont entendus par le héros des voix plain- « tives et de longs gémissements. Ce sont les enfants, « faibles ombres, qui pleurent sur le seuil des enfers ; in- « fortunés qui, entrés dans la vie, n'en ont pas connu les « douceurs, qu'une mort prématurée a ravis au sein mater- « nel, et plongés dans la nuit du tombeau. »

Date, etc. — Les caractères de l'inscription, que les paléographes sont convenus d'appeler majuscules gothiques, sont un mélange de capitales romaines et d'onciales, qui fut employé dans les inscriptions lapidaires et métalliques depuis le milieu du xiie siècle jusqu'au xive.

Il y aurait donc lieu de placer au milieu du xiiie siècle

Digitized by Google

l'exécution de notre reliquaire : en effet, un texte composé de caractères semblables existe sur un reliquaire de *saint Junien*, provenant de l'abbaye de Grandmont; il mentionne le nom du donateur, Pierre de Montailler, et la date de la donation, l'an 1255[1].

Les ornements qui décorent le bras de Mairy sont de style roman; ce style a imprimé son caractère aux manuscrits et meubles divers jusqu'au-delà du XIIIe siècle; les exemples de cette persistance sont si nombreux qu'il est superflu d'en citer ici.

L'âge du bras de Mairy ainsi déterminé, nous avons en outre acquis la certitude que depuis plus de deux siècles il appartient à cette paroisse. En effet, un petit interstice entre le bois et la plaque de cuivre de la base du reliquaire laissait entrevoir un canal cylindrique de 0m,027 millimètres de diamètre, pénétrant dans l'axe du bras; l'opercule mal maintenu a permis d'explorer cette cavité secrète. Elle renfermait une enveloppe d'étoffe de soie blanche brochée de dessins noirs et orange, paraissant dater du XVIIe siècle; dans cette première enveloppe, un petit sac de soie rouge beaucoup plus ancienne, contenant un procès-verbal de visite dressé le 26 avril 1666. (Voyez *Appendice* II.) Outre la phalange, ce procès-verbal mentionne un fragment de la ceinture du saint, auquel paraît répondre le morceau de soie brodée et munie de deux lisières sur laquelle la relique est aujourd'hui cousue, et qui tapisse toute la case vitrée. Il y a tout lieu de croire que cette case, comme celle où se voit la relique des saints Innocents, n'existait pas avant la visite de 1666. Elles ont dû être creusées alors par un ouvrier peu soigneux, sans ménagement pour les

Digitized by Google

draperies au repoussé des panneaux d'argent, et avec l'unique préoccupation d'exposer aux regards les reliques jusque-là cachées dans le noyau du bras. Dans le petit sac rouge qui les avait contenues, on leur subtitua le procès-verbal du jour, et l'on réintégra le sachet ainsi modifié dans l'étui intérieur. Les feuilles d'argent et les plaques de cuivre soulevées pour ces ajustements furent remises en place et maintenues par de grossiers clous de fer.

Il va sans dire qu'après cet examen, et sans toucher aux reliques, les choses furent rétablies avec soin suivant l'ordre dans lequel on les avait trouvées, et avec la précaution d'assujettir plus solidement la plaque de fermeture.

Hagiographie. — SS. Innocents. — Les SS. Innocents, dont une parcelle repose dans le reliquaire de Mairy, sont les enfants que Hérode fit mettre à mort à Bethléem après la naissance de Jésus-Christ[i]. Leur fête se célèbre le 28 décembre.

Il existait dans le diocèse de Reims, à Mézières et à Donchery, des reliques de ces Enfants dont la provenance n'est pas indiquée : le trésor de Saint-Remi en possédait cinq châsses, et Saint-Pierre-les-Dames conservait le bras de l'un d'eux[j]. L'abbaye de Saint-Denys-en-France en était aussi pourvue, et Dom Félibien[k] nous apprend qu'une chapelle dédiée à saint Maurice et aux SS. Innocents fut consacrée dans l'église de cette abbaye en 1245. On y lisait ces vers :

Herodes funus jubet hic fieri puerorum
De numero quorum presente loco jacet unus.

Digitized by Google

S. Hippolyte. — Les martyrs du nom d'Hippolyte inscrits au *Martyrologe romain* sont au nombre de six. Au point de vue qui nous occupe, il convient d'éliminer celui d'entre eux dont le corps tout entier fut donné en 1655, sous le pontificat d'Innocent X, aux Carmélites de Rouen, peu de temps après sa découverte dans la catacombe de Sainte-Cyriaque. Ce corps saint est aujourd'hui déposé dans la communauté de la Providence à Rouen.

Les autres martyrs de ce nom sont : saint Hippolyte Nonnus, — saint Hippolyte d'Antioche, — saint Hippolyte de Porto *(Portus Romanus)*, — saint Hippolyte d'Afrique.

Le poète Prudence, reconstituant au IVe siècle, d'après les monuments de toute nature échappés aux persécutions précédentes, les actes des martyrs de la primitive Église, a retracé dans son Περὶ Στεφάνων, *hymne XI*, les actes d'Hippolyte, et en 1885 M. Paul Allard a de nouveau dirigé les lumières de sa critique savante sur ces importants documents. Ces travaux permettent de résumer ainsi ce qui concerne saint Hippolyte, dont la fête se célèbre le 13 août.

Auteur de nombreux écrits de controverse, Hippolyte, prêtre romain, avait dévié dans le schisme de Novat et avait attiré autour de lui de nombreux chrétiens, quand éclata en 258 la persécution de Valérien. Hippolyte, traduit devant le magistrat sur la voie Tiburtine, rétracta ses erreurs, adjura ses partisans d'obéir au Siège de saint Pierre, et confessa la vraie foi. Le juge, à cause de son nom pareil à celui du fils de Thésée, le fit lier par les pieds et attacher au cou de deux chevaux indomptés. Ceux-ci excités par les cris, le fouet et l'aiguillon, entraînèrent le martyr à travers les épines et les rochers, où il fut mis en pièces. Ses restes,

Digitized by Google

pieusement recueillis par ses disciples, furent ensevelis « in campo Verano ». Une reproduction de sa passion fut placée dans sa crypte, et au-dessous, le pape Damase fit graver une épitaphe en vers qui est parvenue jusqu'à nous et dont s'est inspiré Prudence.

On possède en outre de ce saint une statue en marbre blanc, monument unique en son genre, retrouvée en 1555 sur la voie Tiburtine, statue dont le socle porte le titre de ses œuvres pour la plupart perdues aujourd'hui.

A la même époque, un soldat du nom d'Hippolyte, gardien de saint Laurent, converti par le martyre de celui-ci, subit le même supplice que le prêtre son homonyme, et fut déposé dans le même cimetière. Aussi, dans les siècles suivants, s'établit-il entre les deux martyrs contemporains une confusion partielle dont on trouve déjà dans Prudence quelques traces fort bien remarquées des Bollandistes[1].

Le prêtre Hippolyte jouissait, aux temps les plus anciens, d'une notoriété bien supérieure à celle du soldat : il est souvent sculpté à côté de saint Sixte avec les insignes des docteurs martyrs, sur les sarcophages chrétiens du IIIe et du IVe siècle.

Fulrad, XIVe abbé de Saint-Denys-en-France, très écouté de Pépin-le-Bref, se concilia les bonnes grâces des Pontifes en appuyant auprès du roi la demande de secours d'Étienne III contre Astolfe, roi des Lombards. Plus tard, il alla à Rome pour obtenir du pape Paul quelques-unes des reliques tirées des catacombes nouvellement découvertes, notamment au « Campus Veranus ». Il rapporta de ce voyage les corps de saint Alexandre et de saint Hippolyte, qu'il déposa d'abord en divers monastères d'Allemagne.

Digitized by Google

C'est de Saint-Bilt que les reliques de ce dernier furent transférées à Saint-Denys en 848, et mises dans une châsse composée d'un groupe en vermeil représentant son martyre : les ossements reposaient dans le socle [illegible].

En 1236, saint Hippolyte fut solennellement transporté dans une chapelle nouvellement construite, « où il est à présent », ajoute Félibien. Un vitrail de cette chapelle le représentait en costume militaire [illegible].

Origine probable des reliques. — D'après la réunion dans la même châsse des ossements des SS. Innocents avec ceux de S. Hippolyte, on peut admettre avec une grande vraisemblance une origine commune pour les reliques de Mairy et pour celles de Saint-Denys.

La présence simultanée des SS. Innocents et de S. Hippolyte dans deux églises du diocèse est relatée par le *Sacrarium Remensis Ecclesiæ* de D. Ganneron, bien qu'il ne mentionne pas le reliquaire de Mairy :

1° A Mézières, dans la collégiale de Saint-Pierre, d'après un catalogue dressé en 1588 : *de SS. Innocentibus, — de capite S. Hippolyti martyris.*

2° A Reims, dans l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames : *unum ex brachiis SS. Innocentium, — de S. Hippolyto* [illegible]. L'antiquité de ce monastère autoriserait à considérer ces reliques comme étant également une offrande de l'abbé Fulrad.

On en retrouve aussi à Saint-Médard de Soissons, d'après les Bollandistes; les étapes françaises des routes de Saint-Denys vers l'Allemagne en semblent donc jalonnées. Il serait curieux de continuer des recherches de ce genre

Digitized by Google

dans les directions de Mairy à Cologne et de Mézières à Aix-la-Chapelle.

« Fulrad assista en 765 au concile ou assemblée générale « de la nation française tenue à Attigny-sur-Aisne, à trois « lieues de Rethel. Il est le premier entre dix-sept abbés « qui ont souscrit les actes de ce synode après vingt-sept « évêques. »

Fulrad mourut en 784, et son épitaphe ne manque pas de rappeler les reliques dont il avait enrichi son monastère :

Iste pios patres magno dilexit amore,
Relliquias quorum hæc domus alma tenet.
Credimus idcircò cœlo societur ut illïs,
In terris quoniam semper amavit eos.

Fulrad traversa donc fréquemment notre région, soit dans ses voyages aux monastères allemands dont il était abbé, soit en venant assister aux réunions d'Attigny, soit enfin dans ses séjours à Douzy, villa royale, comme ami et conseiller de Pépin et de Charlemagne. Ce sont là des indices d'une certaine valeur, que n'infirme pas la haute antiquité de Mairy.

Ce village serait en effet, d'après M. Guérard, le *Magreius* du Polyptyque de Saint-Remi (X, 5), et ce saint est le patron de la paroisse. Celle-ci était déjà constituée au xe siècle, car l'empereur Othon III, par un diplôme daté d'Aix-la-Chapelle, le 8 des ides d'avril 997, donna à l'abbaye de Mouzon deux manses et l'église de Mairy *(de Madreio)*[1].

Les deux plus anciens pouillés du diocèse de Reims mentionnent les curés de Mairy en 1312 et en 1341. L'ab-

Digitized by Google

baye bénédictine de Mouzon présentait à la cure, qui fit toujours partie du doyenné rural de cette ville [1].

L'église actuelle de Mairy ne remonte pas au-delà des premières années du dix-septième siècle, mais elle possède un autel de saint Hippolyte dans le transept du côté de l'épître, et c'est là qu'est ordinairement déposé le reliquaire. La statue qui représente le saint est revêtue d'une longue robe recouverte d'un manteau ; elle tient de la main droite un livre et de la gauche une palme, insigne des martyrs. Ce costume plutôt sacerdotal n'a rien de contraire à notre conjecture, et la tradition touchant saint Hippolyte se serait même conservée plus pure à Mairy qu'à Saint-Denys [2]. La date de l'exécution du reliquaire autorise encore notre hypothèse, car lors de la translation de 1236, l'abbaye de Saint-Denys put gratifier de cette pièce d'orfèvrerie la paroisse de Mairy, où l'existence des reliques provenant de son propre trésor lui était connue.

L'abbé Bretagne, tout en attachant un grand prix à ces restes sacrés, ne possédait sans doute aucune donnée à cet égard ; mais il se plaisait à rappeler qu'à l'époque révolutionnaire, lors de la dépossession des églises, un paroissien dévoué appelé Gofflot (son nom mérite d'être conservé), cacha dans sa maison le précieux reliquaire, et le rendit intact lorsque le culte fut rétabli. C'est à cet acte d'intelligent patriotisme local que nous devons la conservation d'un des objets les plus intéressants de notre région.

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE

I.

L'ABBÉ Matthieu Bretagne avait obtenu, en vertu d'une bulle du 31 juillet 1792, un canonicat de la collégiale Saint-Barthélemy à Liège. (L'église romane de Saint-Barthélemy existe encore aujourd'hui : on en trouve le dessin au premier volume, p. 140, des *Délices du pays de Liège*, par Everard Kintz.) Dépouillé de son canonicat à la suite de la Révolution, l'abbé Bretagne obtint au moment du Concordat une cure au diocèse de Reims, et fut envoyé à Mairy. Le presbytère lui appartenait, et en mourant il le légua à la paroisse, dans laquelle son souvenir est encore en honneur aujourd'hui.

Digitized by Google

II.

PROCÈS-VERBAL DE VISITE

Juncturam digiti presens capsella tuetur
Martyris ypoliti, qui nobis auxilietur
Servat et infantum simul ossa tenerrima quorum
Contio lactantum conscendit ad ala polorum.
Hij sunt quos subito tulit hostis ab ubere flentes
Qui nunquam merito dici potuere nocentes.

Ce jourd'huy vingt sixiesme avril 1666, le venerable Père Vrbain, Religieux capucin demeurant à Mouzon a ouvert le bras de saint Hypolite en présence de Mre Estienne André Curé de Mairy et de f. Cyprian Capucin et de Jean Hanrotelle Aleaume Munault, Lieutenant de maire en la Justice dudt Mairy, de Jean de Mouzon greffier en Icelle, Alexandre George Jean Cosson, Jean Gibaru, Nicolas Husson Jean Ginotelle tous bourgeois dud. Mairy lesquels certiffient avoir vu un os de la main dudt St et autres petites reliques de la Cincture du mesme. Le tout en deux pacquets en une petite bourse avec ces parolles :

os de manu Sancti hypoliti martiris

et l'autre

de Cinctura Sancti hyppoliti.

En foy de quoy Ils ont signez le présent certifficat les lour et an que dessus.

Digitized by Google

Les vers cy dessus escris sont escris en lettres Gothiques autour du bras ou sont contenus lesd. Reliques.

E. ANDRÉ *et son neveu aussi* E. ANDRÉ
Curé.

F. CYPRIAN *Capucin* VRBAIN DE CHALONS *Cap.*
Jean GINOTEL MUNAULT.
DE MOUZON.
I. COSSON A. GEORGES.

III.

On trouve dans l'église de Mairy quelques objets dignes d'attention :

Le bénitier actuel est un ancien bénitier d'aspersion en bronze, auquel il ne manque que son anse : il a la forme d'un mortier, haut de vingt centimètres ; le haut et le bas sont ornés de bordures fleurdelysées d'un assez joli travail, et à mi-hauteur l'inscription suivante en minuscules gothiques se détache en relief :

te ⁊ deum ⁊ laudamus • maistre ian ⁊ me fit •

Au milieu du premier palier du chœur, à l'entrée du transept, il existe dans le pavage une dalle funéraire en marbre noir, longue de 0m85, large de 0m70, ornée de la curieuse inscription transcrite ici avec sa disposition et son orthographe originales :

Digitized by Google

SVB HOC MARMORE

COR

NOBILIS ET STRENVI IOANNIS BAPTISTÆ
BECHET D. IOANNIS BECHET HVIVS LOCI
TOPARCHÆ REGI A CONSILIIS ET SECRETIS
ET IN PRÆFECTVRA MOZOMENSI REGIA MVNIFICENTIA
PRÆSIDI FILII VT VNICI ITA ET CHARISSIMI

ESCA VERMIVM

PRECARE LECTOR VT IN COELO SIT

GAVDIVM ANGELORVM

OBIIT XXIX IANVARII ANNO R.S. M·D·C·LXV.
ÆTATIS · XXV · *uix incoepto A duobus*
sicariis impetitus et proditore confossus
NE MIRENTECENIM HERCVLES CONTRA DUOS
Ambo *puniti senatu consulto metensi ater suspendio*
uitam finiit alter miseram longius producendam
obtinuit triremibus nouennio derelictum XVI sepb. seq.

Enfin, la cloche de Mairy est antérieure à la Révolution. Elle est revêtue à la hauteur du cerveau de l'inscription suivante, reproduite textuellement.

On y remarquera la souscription des fondeurs, qui paraît indiquer la confection simultanée de plusieurs cloches :

† LAN DE GRACE 1758 IAI ETE BENIS PAR M^tre IEAN DARDENNE PRETRE CURE DE CETTE PARROISSE MON PARAIN ☞ MARAINE DE MASELLE MARIE CLAUDE COLLOT EPOUSE DU S^re TUGOT PREMIER MARGUILIER DE LA PAROISSE DE SEDAN ☞ LESQUELS MONT IMPOSE LE NOM DE MARIE IEANNE

Au bas : SIMON ET CHEVRESSON NOVSON FAIT.

Digitized by Google

NOTES

[a] D. Marlot fr., *Hist. de la Cité de Reims*, tome II, p. 404, — tome III, p. 529.

[b] Prosper Tarbé, *Les Trésors des églises de Reims*, p. 57, — p. 140 et suiv., — p. 171, — p. 176, etc.

Prosper Tarbé, loc. cit., p. 270.

[d] *Id.*, loc. cit., p. 289.

[e] *Ibid.*, loc. cit., p. 267.

Ibid., passim.

[g] *Mém. de la Soc. d'Archéol. lorr.*, tome LXXXIX, p. 111.

[h] Didron, *Annal. Archéol.*, tome X, p. 35 et 102.

[i] *Évangile sel. S. Matthieu*, II, 16.

[j] D. Marlot fr., tome II, p. 238 et 251. — D. Ganneron, *Sacrarium Diocæsis Remensis*, Ms. conservé aux *Archives des Ardennes*. (Communication de M. Laurent, archiviste.)

[k] D. Félibien, *Hist. de l'Abbaye roy. de S.-Denys*, p. 532.

[l] Bollandistes, août, tome III, p. 5, 7 et 9. — Paul Allard, l'*Hagiographie chrét. au IVe siècle; R. des Quest. hist.*, 1885, p. 353 à 375.

[m] D. Félibien, loc. cit., p. 536.

[n] *Id.*, loc. cit., p 89.

[o] D. Ganneron, *Sacrarium*, p. 21, 40, 41.

[p] D. Félibien, loc. cit., p. 171 et plus loin.

[q] *Inv. somm. des Arch. des Ardennes*, Mouzon, H. 142.

[r] Varin, *Arch. adm. de la Ville de Reims*, tome II, p. 1087 et 1090.

[s] Bolland., août, tome III, p. 5 à 7.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR

NICOLAS BACQUENOIS

LE PREMIER IMPRIMEUR DE REIMS

(1552-1560)

Mémoire suivi de Documents inédits
communiqués au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne
Section d'Histoire et de Philologie

PAR H. JADART

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'ACADÉMIE DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

NICOLAS BACQUENOIS

LE PREMIER IMPRIMEUR DE REIMS

(1552-1560)

Sa vie, ses œuvres à Lyon, à Reims et à Verdun.

Communication de M. H. JADART, délégué de l'Académie de Reims, au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, le 27 Mai 1890[1].

L'imprimerie ne fut introduite à Reims que longtemps après son invention et à la suite de sa propagation dans les villes voisines. Le premier livre connu de nous pour sortir authentiquement des presses rémoises porte la date de 1553[2]. Pourquoi ce retard? Comment expli-

[1] *Journal officiel*, 28 mai 1890, p. 2513. — *Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques*, année 1890, où se trouve un abrégé de cette notice avec extraits des documents inédits.

[2] *Dictionnaire de Géographie ancienne et moderne à l'usage du libraire et de l'amateur de livres (Supplément au Manuel du libraire)*, par un Bibliophile (P. DESCHAMPS), Paris, Didot, 1870. — *Verbo Remorum civitas*, col. 1079 à 1081. Cet article contient une grave erreur en donnant la date de 1551 à un livre certainement imprimé à Reims en 1555 : *Le livre des précations...* Le premier livre imprimé à Reims est le *Coustumier de Reims*, 1553. Un autre repró-

Digitized by Google

quer, dans une industrieuse et riche population, cette indifférence pour l'art nouveau qui allait centupler l'essor des connaissances humaines? Il faut, pensons-nous, attribuer cette étonnante période d'inaction aux mêmes causes qui firent reculer jusqu'en 1548 la création de l'Université de Reims, projet conçu dès la fin du xve siècle par Robert Briçonnet et éludé par le Conseil de Ville [1].

Si l'on veut se rendre compte de cette abstention qui fut tant reprochée aux Rémois, on devra approfondir l'état désastreux de leurs affaires durant les épidémies, les révoltes et les discordes civiles, suite interminable des désastres de la guerre de Cent ans. Reims ne se releva qu'au xvie siècle, à la Renaissance, et il ne fallut pas moins d'un demi-siècle pour ramener dans son sein la richesse et l'activité féconde. Le temps des incunables était passé. On comprend dès lors pourquoi les bourgeois préféraient user du crédit de l'archevêque pour obtenir une exemption d'impôts, et mettaient toutes leurs espérances pour la prospérité de la cité dans le développement de son commerce et de ses manufactures. De son côté, la puissance ecclésiastique avait intérêt à se prêter au développement de la culture intellectuelle, mais elle tenait à ne le faire qu'à son

che à adresser à la Notice bibliographique, c'est de poser, sans la résoudre, la question de savoir si Bacquenois aurait imprimé à Verdun avant de venir à Reims ; il est certain qu'il vint de Lyon directement à Reims en 1552, et qu'il alla seulement s'établir à Verdun en 1560. C'est d'ailleurs ce que reconnaît le savant bibliographe à l'article *Virodunum*, col. 1359.

[1] *Conclusions des 28 mars 1495 et 6 avril 1496. (La population de Reims*, 1882, p. 16-17.) — Varin, *Archiv. législ.*, Statuts, t. I, p. 848 et 851.

Digitized by Google

heure, par son influence et sous sa direction. Elle seule d'ailleurs pouvait alors y pourvoir efficacement [1]. Les luttes religieuses du XVIe siècle allaient lui en fournir l'occasion la plus favorable, et le génie du grand cardinal de Lorraine sut la saisir et la faire tourner à l'avantage des Rémois, en même temps qu'à la conservation de la foi catholique. Aussitôt la fondation de l'Université, bien qu'on y eût attaché des parcheminiers, enlumineurs et écrivains, l'imprimerie s'essayait à Reims et s'y implanta, après cinq ans d'efforts, grâce au talent d'un enfant du pays [2].

Les débuts furent laborieux, incertains, encore inexplorés et resteront sans doute inconnus malgré toutes les recherches [3]. Bornons-nous à planter deux jalons, en citant les essais de Nicolas Trumeau et de Claude

[1] A Paris, ce fut la Sorbonne qui introduisit l'imprimerie dans la capitale (1468-1471), quand personne ne s'en souciait autour d'elle ou s'y montrait hostile. (*La Sorbonne...*, par A. Franklin, 1875, p. 117.)

[2] Il faut noter dans le rôle des officiers de l'Université, en 1550, la présence de trois papetiers jurés, dont l'un est tenu de construire et entretenir une papeterie au lieu dit la Voye-Fossart, terroir de Verpel (Ardennes). (D. Marlot, *Hist. de Reims*, 1846, t. IV, p. 319.)

[3] Citons avec gratitude, et avant toutes autres, les recherches de M. Henri Menu, Rémois, actuellement libraire à Paris, qui a soumis en 1866, au concours de l'Académie de Reims, un Mémoire manuscrit (encore inédit), *Origines de l'Imprimerie rémoise*, 115 ff. pet. in-8°, travail approfondi dont nous avons largement profité et qu'il a même complété en notre faveur. Nous n'avons pu malheureusement tirer égal profit d'un autre Mémoire, soumis au concours de 1856 par M. l'abbé Cerf, aujourd'hui chanoine de Reims, membre titulaire et ancien président de l'Académie de Reims. Ses recherches sont restées inédites, et le manuscrit en est perdu.

Digitized by Google

Chaudière, dont les noms sont connus dans la typographie française et qui furent à Reims les précurseurs ou les rivaux de Nicolas Bacquenois. Le premier fournit en 1550-51 à l'administration urbaine des brevets imprimés qu'il compléta à la main [1]. Selon toute vraisemblance, ses presses fonctionnaient dans la ville, mais sans doute elles étaient imparfaites et rudimentaires ; aucun livre ou opuscule n'en sortit, à notre connaissance [2]. Le second qui tenta de s'établir à Reims vers 1551, Claude Chaudière, fils de Regnault Chaudière, Parisien, ne persista pas davantage, bien qu'il paraisse y avoir séjourné et travaillé plus longtemps [3]. En 1552,

[1] « A Nicolas Trumeau, imprimeur, pour avoir imprimé trois mil cincq cens brevetz par conclusion et quittance signée Beljeune, CXVI sols tournois. Pour trois cens vingt huit brevetz qu'il a convenu escripre à la main, à raison qu'il n'y en avoit a suffisance, payé XVI sols III deniers tournois, qui est a raison de V s. pour cent. » *(Comptes des deniers patrimoniaux*, 1550-1552, f° 304. *Archives communales de Reims.)*

[2] Jean Trumeau tint boutique d'imprimeur à Provins pendant 40 ans, et y mourut avant 1521 ; sa veuve y garda jusqu'en 1526 son établissement typographique. Sont-ils les père et mère de Nicolas Trumeau ? nous l'ignorons. (Cf. *Recherches sur les débuts de l'Imprimerie à Provins*, par H. Stein, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1889, p. 218-228.) — Thibault et François Trumeau imprimèrent à Troyes de 1533 à 1563. *(Catal. de la Bibl. de Troyes*, Théologie, t. I, 1890, p. 275 à 279.)

[3] « Regnault Chaudière, imprimeur en 1518, eut un fils nommé Claude, imprimeur en 1550, et de Claude naquit Guillaume, libraire en 1568. Il étoit associé avec Nivelle, il imprima avec lui les *Sermons* de Jean Boucher. Il fut enterré dans notre église le 13 février 1570. Sa femme se nommoit Gillette Haste : il avoit pour marque celle de Regnault son ayeul, sçavoir le Temps avec cette devise : *Virtus solu aciem retundit istam.* » *(Chronologie historique des Curés du Saint-Benoît de Paris*, par J. Brauté, 1752, in-12, p. 39, note communiquée par H. Menu.)

Digitized by Google

il était qualifié « marchand libraire de Monseigneur le cardinal de Lorraine en sa ville de Reims [1] », et en 1553, il habitait encore le logement que lui fournissait l'archevêque dans la maison du *Petit-Saint-Martin,* rue des Fusiliers [2]. S'il faut en croire Antoine du Verdier, il aurait imprimé deux volumes à Reims, en 1555 et 1557 [3]. Nous livrons ces renseignements à ceux qui écri-

[1] *1552, 19 septembre.* — « Honorable femme, Anne Cremyllier, femme de honorable homme Claude Chaudière, marchand libraire de Mgr le cardinal de Lorraine en sa ville de Reims, vend à honorable homme, sire Mathurin du Puis..., la 9e partie qui appartient audit Claude Chaudière, de son propre, en la moitié de deux maisons... » *(Minutes de Taillet, notaire à Reims,* 1552.) — Extrait pris, comme les suivants, sur les originaux par M. A. Duchénoy, employé à la Bibliothèque de Reims, et tous très obligeamment communiqués par lui en vue de ce travail. — Mathurin Dupuis, avec lequel traitait Cl. Chaudière, pourrait être le libraire parisien qui éditait : *Historia hugonis Falcandi siculi... Parisiis, Mathurin Dupuys,* 1550, 1 vol. in-4°.

[2] *1553, 22 avril.* — « Mtre Pierre Bellangier, prebtre chanoine de Reims, somme Claude Chaudière, imprimeur demeurant à Reims, qu'il ait incontinent à faire estansonner, tringler et retenir ung comble et crespon estant en la maison où se tient ledit Chaudière, sise en cette ville de Reims, appelée le Petit Saint Martin, ledit comble faisant séparation de lad. maison et de celle dudit Bellangier, lequel menasse ruine..... Par lequel Chaudière a esté fait response qu'il n'est que concierge de la maison en laquelle il est à présent demeurant, et ne luy appartient, ains à Mgr le reverendiss. cardinal de Lorraine, archevêque de Reims, à cause de son abbaye de St Martin de Laon, au moyen de quoy il n'est tenu des réparations d'icelle..... » *(Minutes de Jean Rogier, notaire,* 1553.) — Sur l'emplacement de la maison portant pour enseigne : *le Petit-Saint-Martin,* voir le *Vieux Reims,* par l'abbé Cerf, 1875, p. 111.

[3] « Claude Chaudière, Parisien, a escrit, en 37 chap., l'accord de vertu à la vie humaine. Impr. à Rheims, 8°, l'an 1557. » Voir *La Bibliothèque d'Ant. du Verdier,* in-f°, Lyon, 1585, p. 169-70. —

Digitized by Google

ront un jour l'histoire complète de la typographie rémoise, bornant ici notre tâche à l'esquisse de la vie et des œuvres de son véritable fondateur.

Ce titre appartient à tous égards à Nicolas Bacquenois, dont les débuts, eux aussi, et même l'existence entière, restent sur bien des points dans les ténèbres. Nous ne connaissons ni son lieu natal, ni la date de sa naissance, ni celle de sa mort. Ses livres et quelques documents récemment découverts permettent seuls de fixer les principales étapes de sa vie et la durée de ses consciencieux efforts à Lyon, à Reims et à Verdun [1].

« Cl. Chaudière, ajoute la réédition de cet ouvrage, a écrit aussi un Dialogue du vrai amour, duquel les entreparleurs sont l'Ami et l'Amie, imprimé à Reims en Champagne par ledit Chaudière, l'an 1555. » (Voir *les Bibliothèques françoises de la Croix du Maine et de du Verdier...*, in-4°, Paris, 1772, t. I, p. 134.) — Enfin, citons seulement pour mémoire l'assertion sans preuve de Lacatte-Joltrois, énonçant que « Claude Chaudière, Parisien, imprimeur du cardinal de Lorraine, traduisit et imprima lui-même à Reims en 1551, in-4°, la 1re oraison de Cicéron contre Verrès ». (*Biogr. rémoise*, ms. de la *Bibl. de Reims*, in-4°, p. 20.)

[1] Pour retrouver les productions de Bacquenois, outre les ouvrages de du Verdier, La Croix du Maine, Brunet, Graesse, etc., nous avons consulté avec fruit la *Bibliotheca exotica, sive Catalogus officinalis librorum peregrinis linguis usualibus scriptorum, videlicet Gallica, Italica, Hispanica, Belgica..... La Bibliothèque universelle contenant le catalogue de tous les livres qui ont esté imprimés ce siècle passé, aux langues Françoise, Italienne, Espagnole, et autres qui sont aujourd'huy plus communes, depuis l'an 1500 iusques à l'an présent 1610, distribués en certain ordre selon les matières y contenues, et les surnoms des Autheurs. — Cum gratia et privilegio Ces. Majest. ad decennium.* A Frankfourt, par Pierre Kopf. Anno MDCX. — 1 vol. in-4° de 219 pages *(très rare)*. — Il en existe un exempl. à la Bibliothèque de Reims, acquis en 1833 par L. Paris, en bon état, recouvert en parchemin. J'y ai pris toutes les indications relatives aux productions de Nicolas Bacquenois.

Digitized by Google

I

Origine rémoise de Bacquenois, son apprentissage et son premier établissement à Lyon.

Nicolas Bacquenois est originaire du pays rémois, mais rien n'indique qu'il soit né dans la ville de Reims. Au contraire, sa famille nous paraît avoir, au XVIe siècle, habité Beine et les environs [1], où ses membres exerçaient les professions de fabricants et de laboureurs [2]. Lui-même, comme nous le verrons plus loin, avait des proches et possédait une maison et des terres à Beine, d'autres terres à Weez-lès-Thuisy et le droit de passage sur la Suippe, à Saint-Hilaire le Grand. Le nom de Bacquenois est encore aujourd'hui porté dans quelques villages de cette région, notamment à Vaudesincourt et à Dontrien.

Selon toute vraisemblance, le futur imprimeur vit donc le jour au bourg de Beine, vers l'an 1510. Comment eut-il l'occasion d'en sortir, de s'instruire dans l'étude des langues, puis de se former à l'art encore si peu vulgarisé de la typographie? Autant de questions

[1] *Beine*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Reims, à trois lieues E. de cette ville.

[2] *3 mai 1575*. Échange d'héritages entre Jehan Carenjot, laboureur à Beyne..., et François Bacquenois, estaminier, et Marie Ruynart, sa femme, demeurant à Beyne. *(Signé)* F. Bacquenois. *(Minutes de G. Savetel, notaire à Reims*, 1575.) — *Avril 1604*. Jacques Bacquenois, greffier en la justice du Petit-Saint-Hillier, âgé de ans. — *13 juillet 1752*. Claude Bacquenois, procureur au bailge de Reims. *(Arch. législatives*, par Varin, Statuts, t. II, p. 422.)

Digitized by Google

sur lesquelles nous ne possédons aucune espèce d'éclaircissements. Il a fallu que son goût pour les lettres et sa nature inventive soient secondés et guidés par un protecteur ou un maître plein de sagacité et de prévoyance. On a dit longtemps et partout que ce Mécène fut le cardinal Charles de Lorraine, qui l'aurait envoyé à Lyon en apprentissage dans le but de le ramener à Reims à l'heure opportune [1]. Nous ne le croyons pas. Bacquenois était sûrement passé maître dans la corporation lyonnaise avant que ce prélat devînt effectivement archevêque de Reims. Ensuite, il n'eût pas manqué de rappeler la générosité du bienfaiteur de ses jeunes années au cours de l'une des nombreuses et prolixes dédicaces qu'il lui adressa plus tard, ainsi qu'aux membres de sa famille.

Quoi qu'il en soit des circonstances qui transportèrent, environ vers 1535, Nicolas Bacquenois sur les bords du Rhône, il y eut, dit-on, pour initiateur l'un des plus excellents typographes de cette ville savante, Jean de Tournes. Il existe, en effet, une grande similitude entre leurs éditions et une méthode analogue. Nous acceptons donc la tradition sur ce point, sans pouvoir toutefois la contrôler comme il serait peut-être possible de le faire à Lyon, et nous émettrons seulement une re-

[1] « Bacquenois, premier imprimeur à Reims. N. Bacquenois, imprimeur qui le premier a fait rouler la presse à Reims, avoit été entretenu à Lyon aux dépens du Card. Charles de Lorraine pour y apprendre sa profession. Il amena à Reims, lorsqu'il vint s'y établir, un compagnon qui étoit calviniste et qui imprimoit secrettement pour les huguenots. La plupart des imprimeurs de Lyon étoient infectés de l'hérésie lorsque Bacquenois y demeuroit... » (J. Lacourt, *Varia Selecta*, 1722, f° 182, verso. — Cfr. *Almanach historique de Reims*, 1756. — *Annuaire de la Marne*, 1854, p. 346 et 1877, p. 18.)

Digitized by Google

marque au sujet de l'origine du maître de Bacquenois [1]. Son nom, porté par plusieurs personnages de l'époque, permettrait d'assigner comme point de départ de sa famille, sinon comme son lieu natal, le village de Tournes, près de Renwez (Ardennes), et d'en faire ainsi un compatriote de son élève [2]. Il y avait alors à Lyon un certain nombre d'érudits et de poètes issus de cette contrée féconde en hommes lettrés, qui avait été la patrie de Gerson, Jean Visagier de Vandy, Adam de Wasigny, Guillaume des Autels, dont Bacquenois et ses confrères imprimèrent les œuvres [3]. Pourquoi le futur typographe n'aurait-il pas été l'un des compagnons des écrivains rémois, dans leur émigration vers la cité florissante devenue l'un des centres les plus actifs de l'Europe pour la production des livres? Ce point vaudrait la peine d'être approfondi, nous ne pouvons que le signaler [4].

[1] « Jean de Tournes, né à Lyon en 1504, d'une famille originaire de Picardie..... » (*Encyclopédie moderne*, p. 854, t. XXVI, col. 892, article *Typographie*, par A. Firmin-Didot.)

[2] 1567. « Frère Jacques de Tournes, curé de This-les-la Neuville, homme âgé de 70 ans, aveugle... Les huguenots lui ont pris ses titres dans un petit coffre qu'il a vu rompre l'année 1562. » — « Mestre Jean Noizet, chanoine de Saint-Pierre de Mézières, procureur de mestre Gilles de Tournes, chanoine aussy de lad. église, estudiant à Paris pour le présent. » (*Archives de Reims*, registre du XVIe siècle.)

[3] On conserve à la Bibliothèque de Reims le *Repos de plus grand travail*, à Lyon, par Jean de Tournes et Guil. Gazeau, MDXXXX, in-8° de 141 pages numérotées. On lit sur le titre (à la main) : *Par Guillaume des Autels*. La marque de Jean de Tournes offrait deux serpents enroulés, avec la devise dans un cartouche au centre : *Quod tibi fieri non vis, alteri ne feceris*. — *Les Autels*, près Rozoy-sur-Serre (Aisne), *Vandy*, près Vouziers (Ardennes), et *Wasigny*, près Novion-Porcien (Ardennes). - En ce qui concerne Guill. des Autels, il est né à Charolles, mais sa famille pourrait être originaire du village des Autels.

[4] Sur cette pléiade rémoise, voir la *Biographie ardennaise*, par l'abbé Bouillot, 1830, t. I, p. 11, et t. II, p. 427.

Digitized by Google

II

Retour de Bacquenois à Reims, ses impressions dans cette ville, son gendre et successeur Jean de Foigny.

Après avoir fourni aux libraires lyonnais un certain nombre de volumes, dont trois nous sont connus (1548-1552) et seront cités plus loin, Bacquenois revint dans sa patrie sous l'impulsion et par l'ordre du cardinal de Lorraine. Ce fut en traversant Lyon, probablement à son retour d'Italie en 1550, que ce prélat, jaloux de donner quelque lustre à son Université et d'y ramener les hommes de mérite sortis de son diocèse, entraîna l'imprimeur à sa suite. Ce dernier le racontait naïvement dans sa dédicace du *Coustumier de Reims,* datée du 1er juillet 1553, et adressée à celui qui devenait réellement à cette époque son protecteur et son appui : « Avez en ceste ville, dit-il, mis et planté vostre escolle et université, laquelle suivant vos haultes entreprises avez commencé pour y nourrir et instituer la jeunesse, et selon la diversité des esprits les eslever en science utile et profitable à la républicque. Mesmes à raison que tel exercice, sans l'art d'imprimerie, ne se peut bien et aisément conduire, vous, Monseigneur, retournant d'Italie et passant par Lyon, me commandastes, comme à vostre subject, à vous obligé et appartenant naturellement, que pour vous faire service et aux vostres, m'en retournasse au lieu de ma naissance; qui est cause qu'après jà avoir suyvant vostre commandement, faict et commencé d'imprimer pour la direction de vostre clergé plusieurs cho-

Digitized by Google

ses, pour continuer et satisfaire à votre deseing et intention, j'ay, soubs vostre aesle et faveur, par l'advis de gens doctes et de vostre conseil, mis au jour et lumière les coustumes de vostre ville de Reims ..... »

La dédicace au lecteur n'est pas moins naïve et sincère en protestations de dévouement à l'égard de ses compatriotes : « Je n'ai point, écrit Bacquenois, quasi comme les feueillets de la Sybille, recueilli et mis en tes mains ce traicté des *Coustumes de Reims* pour en espérer recevoir quelque honneur et grand profict..... Quoy que soit, j'estime avoir receu grand fruit et contentement de mes frais et travaux, si je puis empescher de croistre, ou, si jà commencé est, enracher quelque racine de procès et dissention d'entre mes citoiens; t'assurant que, si je congnois mon industrie t'être agréable, m'efforceray, quand les occasions se présenteront, de te donner, soit en science légalle et administration politique, ou faict de pratique, chose de plus grand profict. car mon affection n'est autre qu'avecque obligation et deue servitude, soub la faveur de monseigneur le révérendissime cardinal de Lorraine, d'avancer et promouvoir les lettres, et ayder à ceux qui d'icelles sont studieux. Adieu. *Sequitur fortuna laborem* [1]. »

Beaucoup d'autres passages des dédicaces de Bacquenois renseignent sur ses entreprises et sur ses espérances, comme sur ses déceptions. Installé à Reims à une date que nous ne pourrions préciser d'une manière fixe, mais qui se place sûrement de 1551 à 1552, il y éprouva parfois des difficultés et des mécomptes. La présence de Claude Chaudière, encore investi de la confiance du

[1] Les dédicaces de ce *Coustumier* sont reproduites dans les *Archives législatives de Reims*, par P. Varin, t. Ier, p. 649.

Digitized by Google

Cardinal et du titre de son libraire, fut peut-être une source de conflits. Le transport des presses de sa patrie adoptive dans sa nouvelle résidence, qui ne devait pas être non plus définitive, ne laissa pas que de préoccuper notre imprimeur parvenu alors à l'âge de la pleine maturité, mais encore doué heureusement de l'énergie de la jeunesse. Bien que son édition d'Aristote et de Théophraste ait été achevée seulement en 1552 à Lyon, et éditée par Guillaume Gazeau, il avait déployé une telle activité qu'en 1553 paraissait à Reims son *Coustumier*, un beau livre, sinon un chef-d'œuvre de l'art.

Le chroniqueur rémois Jean Pussot n'eut garde d'oublier l'arrivée d'un imprimeur, évènement qui dut faire sensation, et il donne à son sujet des détails curieux : « Retournons, dit-il, au temps de mon adolescence, estant jeune escollier » (vers 1553), puis il consigne ce souvenir : « *Nouveau imprimeur*. — Environ ce temps aussy estoit audict Reims un bon et signalé imprimeur que Monsieur le cardinal de Lorraine avoit tiré de la ville de Lion, qui se nommoit Monsieur Bacquenois, homme digne de sa charge (comme ses œuvres le monstrent encore) ; qui avoit un brave et grand serviteur menant et conduissant soubz lui toutes ses affaires et principallement le faict de l'imprimerie, mais fort notté de ceste nouvelle religion, qui se nommoit Geoffroy *(le nom laissé en blanc)*, sous lequel et par lequel se passoit beaulcoups d'abus et pas de clercz [1]. »

Ce dernier trait raconté par Pussot, peu suspect de partialité en faveur des protestants, prouverait une

[1] *Journalier ou Mémoires de Jean Pussot*, Reims, 1858, p. 269 et 272. — Cf. *La Réforme et la Ligue en Champagne et à Reims*, par E. Henry, Reims, 1867, p. 15.

Digitized by Google

large part de tolérance dans les relations du Cardinal avec son imprimeur, si l'on songe aux mœurs du temps et aux ardentes controverses religieuses. Notons aussi ce fait assez singulier que Bacquenois obtint du roi le 11 janvier 1552 le privilège d'imprimer les livres liturgiques du diocèse de Reims [1], et que, nonobstant les nécessités urgentes en cette matière, il imprima d'abord des ouvrages de jurisprudence et de médecine [2]. Il est vrai qu'il regagna bientôt le temps perdu, et ne publia pas moins de vingt-cinq œuvres de liturgie et d'apologétique à Reims en six ans, de 1554 à 1560. Entre temps, il mettait également au jour, comme imprimeur et libraire tout ensemble, des mélanges d'art militaire, des relations politiques, des recueils coutumiers et des dissertations morales. La liste générale de ses productions connues et authentiques atteint la cinquantaine, et sur ce chiffre, vingt seulement, un peu plus du tiers, sont conservées à la Bibliothèque de Reims. En outre des éditions irrécusables, neuf attributions douteuses, incertaines et controversées, permettent néanmoins de supposer que le premier imprimeur de Reims a mis au jour plus de soixante volumes, sans compter ceux dont il ne reste aucun exemplaire et qui ont ainsi disparu pour toujours.

Peu d'ouvrages de Bacquenois ont une grande étendue, et, à part les Livres liturgiques et les Coutumes dont plusieurs sont de petits in-folio ou in-quarto, il a donné beaucoup de plaquettes in-8° et in-12, sorte de brochures de propagande ayant trait aux évènements de l'époque et aux polémiques entre catholiques et

[1] *Manuale seu (ut vocant) Agenda...*, 1554, au verso du titre.
[2] Il aurait imprimé en 1553 ou 1554 un *Missel de Reims*, d'après Maccaria et Sala, mais on n'en connaît aucun exemplaire.

Digitized by Google

calvinistes. Ces petits traités avaient pour auteurs des chanoines, des religieux de différents Ordres, des écrivains mis par les circonstances en relation avec les personnages marquants à Reims ou avec la maison de Lorraine : Pierre Doré, Jacques Colsonnet, Jean Fère, Pierre Verdaveine, Claude de Sainctes, Jean Boquillet, Nicolas Chaperon, François Le Picart, Jean Vacquerie, Jean Tavernier, Barnabé de Saluces, Gentian Hervet, Nicolas Beguin, Lancelot de Carle, Jean Vetus, Claude du Rubis et Fremin Capitis. En dehors de leurs écrits, inspirés par les luttes théologiques ou politiques, l'imprimeur rémois a donné divers opuscules de médecine composés par Guillaume Chrestien, un livre de fortification par Nicolas Tartaigla, un recueil de jurisprudence par Claude Lyenard, avocat à Reims, et le *Temple de Mars* par Pierre d'Origny, gentilhomme rémois.

Bacquenois aspira à devenir auteur lui-même, et il réussit du moins à se produire comme traducteur et commentateur pour le *Livre des Précations* (1555) et l'*Office de Fontevrault* (1558). Il fut question en 1554 de lui confier le soin d'une traduction du manuscrit rémois des œuvres de Flodoard, le père de l'Histoire de Reims, mais elle n'eut lieu qu'en 1580, par la plume de Nicolas Chesneau, doyen de Saint-Symphorien [1]. Notre imprimeur parle du projet primitif dans une de ses dédicaces [2], et la mention en fut conservée dans les actes

[1] *L'Histoire de l'Église métropolitaine de Reims*, édition première. Reims, Jean de Foigny, à l'enseigne *du Lion*, 1580, in-4°.

[2] « Ces jours passés, Madame, écrivait Bacquenois en 1555 à Antoinette de Lorraine, abbesse de Farmontier, poursuyvant la traduction de l'*Histoire de l'Église de Rheims* (laquelle, Dieu aidant, je vous rendray parfaicte et achevée), s'est offert en mes mains ce petit livre... » (*Livre des Précations*, 1555, dédicace.)

Digitized by Google

capitulaires [1]. Il n'en reste pas moins à l'honneur de Bacquenois le mérite du premier essai de vulgarisation d'un texte que l'érudition moderne vient seulement de mettre au jour dans son entier.

A Lyon, Bacquenois avait travaillé pour le compte des libraires Thibault Payen et Guillaume Gazeau, et mis ainsi sa responsabilité pécuniaire et morale à l'abri d'un éditeur plus en rapport que lui avec le public. A Reims, il semble n'avoir pu s'en reposer que sur lui-même. Claude Chaudière n'ayant probablement pu s'entendre avec lui, étant imprimeur lui aussi, retourna à Paris, et laissa son rival aux prises avec les difficultés de la vente dans un milieu peu favorable au débit des livres. Aussi trouve-t-on généralement au bas des titres du premier imprimeur rémois : *Remis, excudebat N. Bacnetius,* ou bien : *à Reims, par* ou *chez N. Bacquenois.* Il rencontra cependant des auteurs qui payèrent généreusement la dépense, par exemple Pierre Ribaille pour le Missel à l'usage de l'abbaye de Saint-Remi en 1556, sur lequel on lit : *Excusum expensis Domini Petri Ribaille, Sancti Marculphi Thesaurarii* [2]. Ayant subi une lourde perte pour l'édition du *Coustumier de Reims* en 1553, Bacquenois s'associa en 1557 à Gérard Collebert, marchand libraire juré en l'Université de Reims, pour sa publication, en un fort volume petit in-folio, des *Coustumes générales et particulières du bailliage de Vermandois.* Il existe néanmoins des exemplaires qui ne portent

[1] *Histoire de Reims*, par D. Marlot, Reims, 1846, t. IV, p. 331.

[2] Voir à l'*Appendice* le traité passé par Bacquenois avec ce religieux, le 24 avril 1555. On y trouvera également des traités de ce genre avec Mathieu Vyaudel, libraire à Langres, en 1555, pour les *Statuts synodaux* de Langres, et avec Jean Blavier, chanoine de Reims, en 1557, pour un *Bréviaire de Reims.*

Digitized by Google

pas la mention de l'éditeur Colbert, mais seulement celle du courageux Bacquenois.

Après s'être beaucoup plaint de sa mauvaise fortune dans la dédicace de cet ouvrage, notre imprimeur ne nous a pas fait connaître si le sort lui devint ensuite plus propice[1]. Il lutta pour la défense de ses droits et gagna son procès contre un libraire, Eustache Josseteau, qui avait méconnu son privilège pour la vente des livres d'heures à Reims[2].

Enfin, il trouva, comme nous l'établissons plus loin, la meilleure occasion de réussite en mariant vers 1559 Françoise Gosme, sa belle-fille, à un typographe de talent, Jean de Foigny, lequel, après avoir participé à tous ses travaux et à tous ses risques, devint son successeur à Reims[3]. Ce fut du même coup le parti le plus avantageux pour l'avenir de l'imprimerie rémoise, car les Foigny y formèrent une dynastie d'artistes de talent, d'hommes de goût, récompensés par les succès du meil-

[1] « L'*Imprimeur au Lecteur*. Il me semble, amy lecteur, que le temps, la mauvaise grace des affaires, et la fortune, qui ces jours passés nous a montré si mauvais visage, qu'il n'est possible de plus, sinon qu'elle nous donnast dessus, comme à noz prochains voisins, m'excuseront assez envers toy, si davanture en ce livre tant désiré, tu trouves chose qui se ressente de négligence : qui est la cause, que m'asseurant de ton bon iugement en cest endroit, sans te faire autre discours, ie te prieray prendre le tout en bonne part. » (*Coustumes de Vermandois*, 1557, fin des pièces préliminaires.)

[2] *18 juin 1554*. — Sentence du Lieutenant général du bailliage de Vermandois à Reims, rendue entre Nicolas Bacquenois, imprimeur juré, et Eustache Josseteau, marchand, pour vente d'heures ou livres de prières imprimés à l'usage de Reims. (P. Varin, *Arch. législ. de Reims*, Statuts, t. III, p. 79, note.)

[3] Né vers 1535, d'après M. Menu, Jean de Foigny est mort de 1586 à 1587, car à cette époque le nom de sa veuve apparaît sur les livres.

Digitized by Google

Digitized by Google

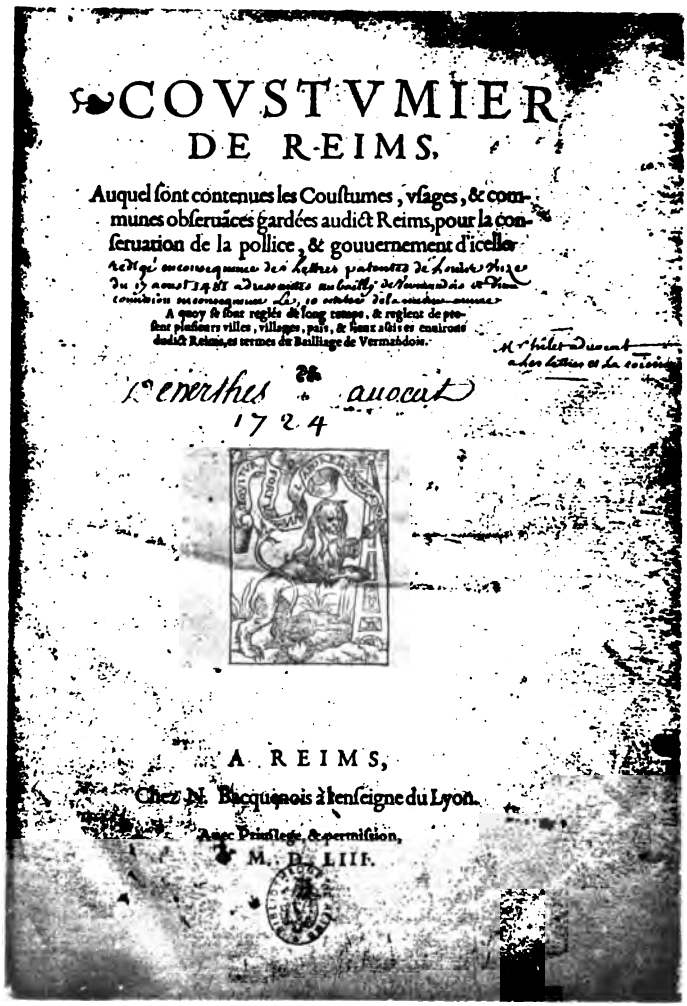

COVSTVMIER
DE REIMS,

Auquel sont contenues les Coustumes, vsages, & communes obseruances gardées audict Reims, pour la conseruation de la pollice, & gouuernement d'icelle.

A quoy se sont reglés de long temps, & reglent de present plusieurs villes, villages, pais, & lieux adiacens contiguës dudict Reims, es termes du Bailliage de Vermandois.

A REIMS,
Chez N. Bacquenois à l'enseigne du Lyon.
Auec Priuilege, & permission.
M. D. LIII.

TITRE DU PREMIER LIVRE IMPRIMÉ A REIMS, 1553.

(Hr 0m,241 — Lr 0m,168)

Bibliothèque de Reims.

Digitized by Google

leur aloi. On peut réellement admirer la suite nombreuse de leurs productions.

Nicolas Bacquenois avait son établissement dans la rue Saint-Étienne, près de l'hôpital Saint-Antoine, en face du collège des Bons-Enfants, aux abords de l'Université qui resta longtemps le quartier préféré, en quelque sorte obligatoire, des gens de sa profession. Ce fut là qu'il pendit son enseigne, portant la même figure que sa marque d'imprimeur : *Au Lion*[1]. C'était un souvenir de la ville de Lyon, où il avait fait ses premières armes et conquis sa célébrité : il voulut que sur sa marque parlante le noble animal qui personnifie la vaillance tînt sa patte droite appuyée sur une pyramide, emblème du cardinal de Lorraine[2], et déroulât de la gauche une banderole avec la devise : SEQUITUR FORTUNA LABOREM.

On trouve cette image assez finement gravée sur la plupart de ses éditions, d'abord sur le *Coustumier de Reims*, et le lion se transmit chez ses successeurs jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Naturellement, les Foigny en usèrent les premiers[3].

[1] « La marque ordinaire de Bacquenois représentait un lion dressé contre une pyramide, au-dessus de laquelle un parchemin déroulé montre la devise : *Sequitur fortuna laborem*. Parfois, la devise est imprimée sans la marque sur le titre des ouvrages, et sur l'un d'eux elle est remplacée par une *Vierge aux sept douleurs*, correctement dessinée. » (H. MENU, *Origines de l'Imprimerie rémoise*, Ms. des *Arch. de l'Académie de Reims*, 1866.)

[2] Charles de Lorraine, comme on le voit sur les reliures à ses armes conservées à la Bibliothèque de Reims, avait pour emblème une pyramide recouverte de lierre avec la devise : *Te stante virebo*, symbole de son attachement à la maison royale.

[3] Les *Marques typographiques* de Silvestre, Paris, 1853, donnent la marque de Jean de Foigny, t. Ier, n° 310. Elle est identique à celle de Bacquenois, mais il en avait une d'un encadrement diffé-

Digitized by Google

La veuve de François Bernard avait encore sur ses éditions, en 1650, le lion et la devise de Bacquenois au-dessous d'une vue de Reims [1]. On retrouve la marque elle-même, telle que Bacquenois en usait, sur une plaquette d'Augustin Pottier, en 1652 [2].

En outre de la figure du lion, on reconnaît les éditions de Bacquenois à certaines lettrines et vignettes. Les plus originales à citer sont l'*Ex-dono* de Pierre Ribaille avec son portrait sur le *Missel de Saint-Remi*, la *Vierge de douleurs* sur l'*Agenda* ou *Manuale*, et surtout le délicieux encadrement d'arabesques qui entoure les deux titres de l'ouvrage de Claude Lyenard : *Livre des Juges et Juridictions*, et *Livre des Advocatz*. Le titre de l'*Office de saint Trésain* est également encadré dans une bordure d'entrelacs gravés au trait. Ce rarissime ouvrage a été décrit minutieusement par Clément de Ris, d'après son propre exemplaire [3].

Certains caractères de Bacquenois offrent aussi des particularités intéressantes : la beauté des lettres rondes dans le *Livre des Précations*, et la netteté des italiques dans toutes les dédicaces. Les estampes à pages pleines

rent que nous signalons ici comme elle se trouve, entre autres livres, sur les *Coustumes de Vermandois*, Reims, 1571, pet. in-4°.

[1] D'après le titre de la *Table chronologique extraite sur l'Histoire de Reims*, par Pierre Cocquault, Reims, 1650, in-4°.

[2] *Censura sacræ Facultatis Theologiæ Remensis..... anno 1652, die 24 julii.* Remis, apud Augustinum Pottier, typographum, sub. Leone, *s. d.* Marque *au Lion*, avec la devise de N. Bacquenois.

[3] *Bulletin du Bibliophile* (par Techener), livraison de juillet 1877, p. 313. — Il en existe un second exemplaire dans la riche bibliothèque rémoise de M. Alfred Werlé, qui le tenait de M. l'abbé Tourneur, autre bibliophile rémois. Un troisième exemplaire appartient à Mme Louis Paris, à Avenay, provenant de la bibliothèque de l'érudit historien de l'abbaye d'Avenay.

Digitized by Google

sont rares dans les livres rémois : il faut citer les deux superbes gravures sur bois placées en regard l'une de l'autre au milieu du Missel de Saint-Remi, et offrant, dans le plus élégant encadrement, une scène du Christ en croix et un Dieu le Père assis entre les emblèmes des quatre Évangélistes. On retrouve partout de la fraîcheur, de la simplicité et de la grâce, nonobstant une certaine gaucherie qui se révèle en certains endroits. Voici la conclusion de Clément de Ris sur le mérite de Bacquenois : « A en juger, dit-il, par le livre imprimé pour l'abbesse d'Avenay, c'était un typographe très soigneux, revoyant ses épreuves avec une attention scrupuleuse, et surtout admirablement outillé. Ses caractères peuvent se comparer pour leur netteté, leur élégance, leur aspect doux, simple, facile à l'œil, à ce que les Vascosan ont produit de plus remarquable. Son papier est excellent, léger et résistant ; le tirage parfait, bien égal à toutes les pages ; bref, on a affaire à un artiste du XVIe siècle : c'est tout dire [1]. »

Nous avons dit plus haut que Nicolas Bacquenois ne trouva point à Reims une demeure stable, et qu'il y séjourna huit ans seulement, de 1552 environ à 1560 environ. Aux mentions déjà données sur les principales productions de son fécond mais trop court séjour, nous en ajouterons quelques autres d'une réelle portée sur ses affaires personnelles. En 1553, à peine installé à Reims, il vendait ses terres de Wez, sans doute pour solder son matériel [2]. En 1555, il était l'imprimeur de

[1] Clément de Ris, notice sur l'*Office de S. Trésain d'Avenay*, adressée au libraire Techener pour le *Bulletin du Bibliophile*, 1877, et dont l'original est conservé dans la collection d'autographes de la Bibliothèque de Reims, don du docteur O. Guelliot, 1889.

[2] *1553, 30 août.* « Maistre Nicole Bacquenois, imprimeur juré

Digitized by Google

la ville[1]. En 1559, il achetait de Jean Murguet, marchand à Reims, quatre-vingts rames de papier fin, au prix de cinquante sols tournois la rame[2]. Il cédait la même année, à titre de bail, son droit de passage à Saint-Hilaire le Grand, moyennant une redevance annuelle de trente livres[3]. Enfin, il abandonnait quelques mois plus tard à Sébastien Nivelle, marchand libraire

en l'Université de Reims, vend à Pierre Morel, bourgeois de Reims, une pièce de terre au terroir de Wez les Thuisy, contenant 92 septiers....., moyennant 100 livres tournois. A ce estoit présent Jehan Bacquenoys, laboureur demt à Beyne, qui promet audit acheteur luy garendir la dessusdite pièce de terre avec ledit vendeur... Ledit Jehan Bacquenoys prend à louage dud. Morel lad. pièce de terre pour 6 ans moyt 16 septiers de grain par an.» *(Minutes de Jean Rogier*, notaire à Reims, 1553.)

[1] *1555-1556.* « LXX sols à Mre Nicol Bacquenois, imprimeur, par conclusion du 12 aout 1555, pour avoir imprimé les billets pour la réserve des farines et pour la retenue des hommes qu'il avoit été ordonné aux habitants de Reims d'avoir en leurs maisons. » *(Comptes des deniers patrimoniaux*, Archives communales de Reims.)

[2] Pièce donnée *in extenso* à l'*Appendice*. — « Le papier employé par Bacquenois, écrit M. Menu, est fin, d'une force moyenne et de bonne qualité. Fabriqué à Bâle, il est marqué dans la pâte d'une couronne avec un croissant, au-dessous duquel on voit les lettres C. B. Dans un papier exclusivement fabriqué pour lui, on lit superposé N - BACNETII. D'autres feuilles sont marquées d'une L couronnée et des lettres C. G. Enfin, l'on trouve encore dans ces marques les armes de Lorraine, une fleur de lis, la lettre B, le nom NICOLAS B. et une couronne. » *(Origines de l'Imprimerie rémoise*, mémoire ms., fo 39.)

[3] *1559, 1er octobre.* « Quentin Gros, laboureur au grand St Hillier, prend à louage de honorable homme, Mre Nicolas Bacquenois, mtre imprimeur juré en l'Université de Reims, et Estienne Laurent, md à Reims, le passage dudit grand St Hillier avec le tonnieu moyt 30l par an. » *(Minutes de Taillet, notaire à Reims*, 1559.)

Digitized by Google

à Paris, le bénéfice de son privilège pour la vente du *Traité des Juges et Juridictions*, et, en retour de cette renonciation, il touchait la modique somme de quinze livres tournois [1]. Nous en avons fini avec les trop rares documents qui nous ont laissé trace des faits et gestes du premier imprimeur rémois dans sa patrie.

III

Départ de Bacquenois pour Verdun, ses travaux et ses dernières années dans cette ville.

Arrivé, semble-t-il, à l'apogée de sa carrière, ayant pour associé un gendre laborieux, estimé de ses concitoyens et peut-être à la veille de s'enrichir, pourquoi Nicolas Bacquenois quitta-t-il Reims et vint-il réinstaller une troisième fois ses presses dans une cité de moindre importance? Fut-ce à la suite de poursuites exercées contre lui par l'autorité, ou d'un changement d'opinion religieuse? Évidemment non, car il eut à Verdun pour nouveau protecteur l'*alter ego* du cardinal de Lorraine, l'érudit et actif évêque Nicolas Psaulme. Il nous semble plus naturel de supposer, à l'aide d'indications absolument sûres, qu'il céda son établissement à Jean de Foigny pour régler ses affaires d'intérêt avec lui, et qu'il continua son métier d'imprimeur à Verdun pour se créer de nouveaux débouchés et une clientèle plus étendue dont ils profiteraient de concert. Cette cession se fit

[1] Pièce donnée *in extenso* à l'*Appendice*.

Digitized by Google

par l'acte authentique du 17 octobre 1561, dont les clauses nous sont révélées par un autre acte du 11 mai 1568, apurant les comptes d'entre Bacquenois et son gendre [1].

Il résulte aussi de cette dernière pièce un renseignement généalogique assez curieux, d'après lequel Foigny ne serait en réalité que le beau-gendre de Bacquenois. Ce dernier épousa Étiennette Lhéritier, veuve de Jehan Gosme, dont la fille, Françoise Gosme, fut la femme de Jean de Foigny. Il n'en fut pas moins son fils adoptif, qualifié dans les contrats du titre de gendre de Bacquenois [2].

[1] Voir cet acte donné *in extenso* en *Appendice*.

[2] Jean de Foigny perdit de bonne heure sa première femme, Françoise Gosme, et s'unit ensuite à Catherine Jabot, qui continua son commerce et l'exerçait encore en 1605, comme l'indique le privilège placé en tête de la *Réponse à huit articles*....., par F. Tristan de Villelongue, Reims, 1605. Voici deux mentions concernant la famille de Foigny, qui pourront servir à établir la généalogie de ses membres : « *1593, 29 janvier*. Contrat de mariage entre Gilbert de Foigny, libraire demeurant à Reims, fils de feu Mre Jehan de Foigny, vivant imprimeur audit lieu, assisté de mestre Nre de Foigny, advocat a Reims, son frère, et de Catherine Jabot, veuve dudit de Foigny, sa belle-mère. — Et Jehanne, fille de feu Nicolas Novisse et de Jacqueline Frizon..... Le 22 mars, lesdits époux reçoivent de Jacqueline Frizon 150 escus sol. pour ledit mariage. » *(Minutes de Brisset, notaire à Reims*, 1593.) — « *1605, 27 juin*. Gilbert de Foigny, libraire demeurant en la ville de Paris, fils et héritier de feu Mre Jehan de Foigny, vivant imprimeur et libraire en l'université de Reims, vend à honorable homme Simon de Foigny, imprimeur et libraire de ladite université, et Charlotte de Blencourt, sa femme, la neuvième partie en la moitié d'une maison sise à Reims, rue de Saint-Estienne, où pend pour enseigne le Lyon, en laquelle lesdits achepteurs font leur demeurance, tenant à Thomas Rogier d'une part, moyennant 100 livres. » *(Minutes de Desmolins, notaire à Reims*, 1605, étude de Me Douce, 1890.)

Digitized by Google

Tout en se séparant, le beau-père et le gendre restèrent associés pour la vente des livres en commun sous les rubriques de Reims et de Verdun. Bacquenois imprima simultanément dans ces deux villes en 1560, et à partir de 1561, c'est à Verdun exclusivement qu'il est fixé et qu'il travaille avec autant de zèle que dans sa patrie.

Foigny imprima à Reims, de son côté, sans cesser d'unir le nom de Bacquenois au sien. On en trouvera les preuves, que nous ne pouvons détailler ici, dans la liste chronologique des ouvrages donnés en *Appendice*.

Pour la description des volumes que ne possède pas la Bibliothèque de Reims, nous avons dû recourir aux lumières de bibliographes lorrains. L'un de ceux-ci, plein de savoir et de compétence, M. Beaupré, bibliophile nancéien, ne s'est pas toujours suffisamment rendu compte de l'origine rémoise de Bacquenois [1].

Cependant, la seule inspection des titres rectifia bien des erreurs, notamment celle qui faisait imprimer Bacquenois à Verdun de 1542 à 1549, erreur tellement grossière qu'il n'y a plus à y insister aujourd'hui. Un progrès considérable dans la voie d'une bibliographie verdunoise vraiment critique et approfondie vient d'être opéré par les soins du laborieux bibliothécaire actuel de Verdun, M. l'abbé N. Frizon [2]. Il sera désormais possible de

[1] Beaupré (Jean-Nicolas) publia : *Recherches historiques et bibliographiques sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine et sur ses progrès jusqu'à la fin du* XVII*e siècle*, in-8° de 34 f. avec une pl. 1845. Nancy, Grimblot. — *Nouvelles recherches de bibliographie lorraine*, 1500-1550, in-8° de 2 f., 1853, *Ibid.* — *Nouvelles recherches de bibliographie lorraine*, 1500-1700, chap. III et IV, in-8° de 12 f. 1856, *ibid.* (Extrait des *Mémoires de l'Acad. de Stanislas.*)

[2] On lui doit une *Bibliographie de N. Psaume ou description sommaire de ses ouvrages et des livres imprimés par son ordre*, 1548-1575, figurant au tome V et dernier de la 1re série de la *Petite*

Digitized by Google

suivre les débuts de l'art typographique en cette ville, et de fixer la part que Bacquenois y eut comme fondateur et les soins qu'il apporta à son développement de 1560 à 1568.

Ce sont là, en effet, les deux dates extrêmes des volumes mis au jour à Verdun par l'ancien imprimeur juré de l'Université de Reims. Le premier est un *Bréviaire* édité par N. Psaulme, et le dernier un opuscule de Claude de Sainctes. Il s'en trouve dans l'intervalle qui rendirent de grands services, et en première ligne les *Canons et décrets du concile de Trente* et les *Constitutions synodales de Verdun*.

Il serait difficile de préciser ce qui appartient en propre aux presses de Reims ou de Verdun, car un titre spécial était imprimé pour chaque associé, l'un au nom de Bacquenois, l'autre au nom de Foigny. Cette association paraît avoir duré jusqu'en 1566, car les quatre dernières productions de Bacquenois ne portent plus le nom de son gendre, du moins sur les exemplaires dont nous avons les titres. Mais en réalité, le traité du 17 octobre 1561, signé au départ de Reims, eut sa valeur et son effet jusqu'au 11 mai 1568, jour où Bacquenois alla à Reims terminer ses affaires avec Jean de Foigny, et le reconnaître comme l'incommutable propriétaire de « tous et chacuns ses meubles, tant de ustencils et mesnaige que imprimerie [1] ».

L'heure de la vieillesse avait alors probablement sonné pour cet infatigable champion dont la carrière professionnelle, inaugurée à Lyon, poursuivie en Champagne, allait se terminer en Lorraine.

Bibliothèque verdunoise (p. 143 à 182), collection publiée par M. l'abbé Frizon, de 1885 à 1889.

[1] Traité donné *in extenso* en *Appendice*.

Digitized by Google

En quittant la généreuse protection de Charles de Lorraine à Reims, il avait retrouvé à Verdun un appui semblable et une inaltérable obligeance en la personne de N. Psaulme. Sans doute, le cardinal de Lorraine resta son principal Mécène et il ne paraît avoir jamais pris part à l'édition des pamphlets nombreux qui furent dirigés contre ses actes [1]. Mais l'évêque de Verdun eut une sollicitude constante pour l'imprimeur qui seconda ses desseins avec intelligence. C'est ainsi qu'il le pourvut vers 1566 de l'office, probablement fructueux, de receveur général de l'évêché et comté de Verdun. Il y avait sans doute un cautionnement à remplir pour exercer cette fonction, ou bien Bacquenois était devenu le débiteur de Nicolas Psaulme, car nous voyons ce dernier, à la date du 20 juillet 1568, stipuler à Reims le payement entre ses mains d'une somme de 2,985 livres dues à son imprimeur par le Chapitre de Reims, pour « le faict des bréviaires et légendaires imprimez par icelluy ceddant [2] ». Bien qu'aucun exemplaire de cette publication

[1] Parmi ces pamphlets, il en est deux qui portent la fausse rubrique de Reims : *Cantique spirituel et consolatif à Monseigneur le prince de Condé, avec l'écho sur l'adieu du cardinal de Lorraine.....* Imprimé à Reims, M. D. LXI. In-8°. — *Monologue de Providence divine parlant à la France.* Rime. Imprimé à Reims. M. D. LXI. Ces poésies satiriques furent probablement imprimées à Lyon et sont l'œuvre des calvinistes. (*Mémoire déjà cité de H. Menu*, f° 111 verso.) Cf. BRUNET, *Manuel du libraire*, 1862, t. III, col. 1829, qui cite ce dernier pamphlet sous deux rubriques différentes : *Monologue de Providence divine..... A Envers*, 1561, in-8°. La même pièce a été imprimée aussi sous ce titre : *Monologue de Providence divine parlant à la France*, plus un petit devis sur le changement de la cour de France, composé par une Damoiselle francoyse. *Imprimé à Rheims*, 561, petit in-8° de 16 ff. non chiffrés.

[2] Acte reproduit *in extenso* en *Appendice*.

Digitized by Google

ne nous soit parvenu, son payement suffit à prouver son existence et l'étendue des gains qu'avait pu réaliser Bacquenois à Reims. Il en tira parti aux jours de sa vieillesse, et conserva aussi, probablement jusqu'à sa mort, des biens immeubles à Beine, venant d'héritage ou d'acquisition, qui furent vendus à la requête de son gendre, en 1579, par le ministère d'un notaire de Reims [1].

Tout indique que Bacquenois mourut à Verdun, de 1573 à 1578. On le voit encore, en effet, figurer avec son gendre, en 1572, sous le titre de receveur général de l'évêché de Verdun, dans un acte dont la minute se trouve chez un notaire de Châlons-sur-Marne [2]. La vente de biens relatée plus haut, opérée par Jean de Foigny seul, paraît prouver que son beau-père avait quitté ce monde avant 1579. Né vers 1510, comme nous l'indiquions au début de cette Notice, il termina sans doute sa laborieuse et utile carrière vers l'âge de soixante-dix ans.

C'est à Reims qu'il en avait parcouru la plus féconde et la plus brillante période. C'est là qu'il fut vraiment le premier à la peine et qu'il ne doit pas rester le dernier

[1] *1579, 28 mars.* « Mtre Jehan de Foigny, imprimeur demt à Reims, vend à Mtre Hugues Meslier, prebtre, docteur en théologie, chanoine de N.-D. de Reims, la 5e partie par indivis, dont les 5 parts font le tout, d'une maison ou masure, court..... sis à Beyne, tenant à Poncelet Ruynart, et les pièces de terres cy après, sises au terroir dudit Beyne..... royé Collard Bacquenois..... royé Nicolas Bacquenois..... (en tout 28 pièces), moyennant 140 escus d'or soleil. » *(Minutes de Gérard Savetel, notaire à Reims,* 1579.)

[2] Acte de vente par devant Delaval, notaire à Châlons, du 7 mars 1572, dans lequel comparaissent Jehan de Foigny, imprimeur à Reims, et Nicolas Bacquenois, receveur général de l'évêché et comté de Verdun. *(Note communiquée par Mr A. Lhôte, employé à la Bibliothèque de Châlons, le 15 mai 1890.)*

Digitized by Google

à l'honneur [1]. Un fondateur accomplit moitié de la tâche de ses successeurs, selon la remarque d'Horace :

Dimidium facti qui cœpit habet.....

Et c'est Nicolas Bacquenois qui ouvrit ainsi la voie aux Foigny, aux Hécart, aux Multeau, aux Florentain, aux Jeunehomme, aux Cazin et à nos actifs typographes modernes.

Qu'ils vénèrent donc tous le nom du fondateur, de celui qui assura la réussite et l'avenir, en commençant seul le rude labeur qui entraîne la Fortune à sa suite :

Sequitur fortuna laborem.

H. Jadart.

Reims, le 24 Mai 1890.

[1] Une rue de Reims, ancienne rue du Cimetière-de-la-Madeleine, a reçu en 1887 le nom de rue *Bacquenois*. (Voir *Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes*, 1888, p. 206.)

Digitized by Google

Digitized by Google

DOCUMENTS

I

Traité avec Mathieu Vyaudel[1], *libraire à Langres, pour l'impression des Statuts synodaux de Langres.*

(1555.)

26 février. — Comparut en sa personne maistre Nicol Bacquenois, imprimeur juré en l'université de Reims, et recongnut avoir convenu et marchandé à Mathieu Vyaudel, m^tre^ libraire demeurant en la ville de Langres, estant audit Reims ad ce present et requerant, de imprimer et rendre en bonne forme la quantité de sept cens et demy de statuz synodaulx usaige dudit Langres, suyvant la coppie qui pour ce faire luy a esté baillée et délivré cejourd'huy par ledit Vyaudel, et iceulx rendre et délivrer faictz et parfaictz en ceste ville de Reims en son hostel à icelluy Vyaudel ou au porteur dedans le dernier jour du mois de mars prochain, moyennant et parmy ce que ledit Vyaudel sera tenu et a promis rendre et payer audit Bacquenoys ou au porteur, pour chacun cent de fueilles desditz statuz ainsy imprimées que dit est, huict solz six deniers tournois. Sur lequel marché et convention, icelluy Bacquenois a confessé avoir eu et receu dudit Vyaudel par

[1] Sur le titre de l'ouvrage imprimé, ce libraire porte le nom de *Viaudey*, mais il n'y a pas de doute possible sur son identité, et l'on doit supposer que les notaires de Reims ont écrit *Vyaudel*, comme on écrivait de même alors *l'ainel* pour *l'ainé*.

Digitized by Google

les mains de Pierre Edouart, m[d] quincaillier demeurant en ceste ville de Reims, la somme de dix livres tournois. Et sy a encores confessé avoir eu et receu dudit Vyaudel la somme de vingt livres tournois et dont quittance. Et le reste luy sera payé par ledit Vyaudel dedans ledit dernier jour de mars prochain. Et sera tenu par ce moyen icelluy Bacquenoys fournir tout le pappier qu'il conviendra avoir pour faire et imprimer lesditz statuz, du pappier marqué à l'enseigne de la grande espée ou d'autre pappier aussy bon et meilleur que ladite marque à l'espée et de mesme grandeur. Et lesquelz statuz synodaulx ledit Bacquenoys sera ainsy tenu faire et imprimer de la forme dudit pappier in quarto. Et ad ce faire et passer est aussy comparu Arnoul Hubert, libraire demeurant audit Reims, lequel a promis et promect audit Vyaudel de relyer en bazanne bien et souffisamment la quantité de six cens desditz statuz synodaulx, et iceulx rendre et délivrer en son hostel audit Reims, sçavoir la quantité deux cens dedans le dixiesme jour d'avril aussy prochain et le reste dedans le dernier jour dudit mois d'apvril. Lequel Vyaudel, pour ce faire, sera tenu rendre et payer audit Hubert ou audit porteur pour chacun livre desditz statuz ainsy relyé que dessus dix sept deniers tournois, sur quoy ledit Hubert avoir eu et receu d'icelluy Vyaudel la somme de dix livres tournois. Et le surplus luy sera payé par ledict Vyaudel à faict et au prorata qu'il fera la délivrance desditz statuz ainsy reliez que dict est. Et ad ce faire, tenir, entretenir, rendre, payer, fournir et entierement accomplir le contenu cy dessus, ont les parties obligez leurs biens sans y deffaillir, sur peine, renonciation. Faict le 26e jour de février l'an 1555, par devant nous notaires royaux. *(Signé :)* GIRARD, ROGIER.

(Minutes de Rogier, notaire à Reims, 1555, étude de Me Allais, 1890. Document transcrit, comme les suivants, sur les pièces originales par M. Duchénoy, employé à la Bibliothèque de Reims, et tous très obligeamment communiqués par lui en vue de ce travail.)

Digitized by Google

II

Traité avec D. Pierre Ribaille, trésorier de Saint-Marcoul, pour l'impression du Missel de Saint-Remi.

(1555.)

24 avril. — Comparut en sa personne maistre Nicol Bacquenoys, imprimeur juré en l'université de Reims, et recongnut avoir convenu et marchandé à domp Pierre Ribaille, prebtre religieulx de Sainct Remy dudict Reims et tresorier de l'abbaye de Sainct Marcoul de Corbeny, ad ce present, de imprimer et mectre en lumyère ung messel de l'impression et tel pappier que les messelz qui ont esté imprimez par cy devant au dict Reims par ledict Bacquenoys, selon et en ensuivant les coppies et memoires que ledict domp Pierre Ribaille luy baillera, lequel Bacquenoys sera tenu commancer à imprimer ledict messel dedans le premier jour du mois de may prochain venant, icelluy messel fournir de lettres et histoires ad ce convenables et au mieulx qu'il luy sera possible. Et ce jusques au nombre de six cens messelz qu'il sera tenu rendre faictz et parfaictz bien et deuement et telz que dessus dedans le premier jour du mois de may que l'on dira mil cinq cens cinquante six, moyennant et parmy ce que ledict domp Pierre Ribaille sera tenu et a promis bailler, payer et délivrer audict Bacquenoys ou au porteur pour ses peines, sallaires et vaccations cincq deniers tournois pour chacune deux fueilles desdictz six cens messelz, imprimées, faictes et parfaictes comme dessus est dict, à faict et selon la délivrance que ledict Bacquenoys en fera audict domp Pierre Ribaille. Et tantmoins duquel marché et convention icelluy Bacquenoys a eu et receu content dudit domp Pierre Ribaille la somme de trente six livres tournois en monnoye blanche de France, comptée et ombrée devant nous notaires et dont quictance. Et sy sera ncores tenu et a promis ledict Bacquenoys livrer et fournir

Digitized by Google

tout ce qu'il conviendra avoir pour l'impression et fourniture desdictz messelz, sauf le parchemin qu'il y conviendra mectre, lequel ledict domp Pierre Ribaille sera tenu livrer et fournir s'il luy plaist y en faire mectre; promectans les parties et chacune d'elles en leur regard par leur foy et soubz l'obligation, assavoir ledit domp Pierre Ribaille de tous ses biens temporelz et ledict Bacquenoys de tous ses biens, à tenir, entretenir, avoir pour agreable, faire, fournir et entièrement acomplir le contenu cy dessus l'un envers l'autre sans y deffaillir. Faict le 24e jour d'apvril l'an mil cincq cens cinquante cincq après Pasques.

(*Minutes de Jean Rogier, notaire à Reims*, 1551-1555.)

III

Traité avec le Chapitre Notre-Dame pour l'impression d'un Bréviaire de Reims.

(1557.)

5 février. — Comparurent vénérables et discrètes personnes maistres Jehan Blavier, prebtre, docteur en théologie, chantre et chanoine en l'église Nostre-Dame de Reims, Pierre Berthemé et Guillaume Cocquillart, aussi prebtres, chanoines et maistres proviseurs de la fabrique de ladite Eglise, commis et déléguez par le Chapitre d'icelle Église pour faire et passer ce qui sera cy après escript, comme appert par la conclusion dudit Chappitre en fin des présentes transcripte; et maistre Nicol Bacquenoy, imprimeur juré en l'université dudit Reims, d'autre part; et recongnurent avoir fait entre eulx les traicté et convention qui s'ensuyvent : [assavoir ledit maistre Nicol Bacquenois avoir promis et promet pour luy... ladite fabrique, imprimer bien et correctement, de bon ancre et bon

Digitized by Google

papier, les Breviaires à l'usage de Reims suivant les copies reveues et corrigées de nouveau jusques au nombre de huict cents, les deux temps dudit Bréviaire faisant en tout seze centz : et ce moyennant le pris et somme de deux deniers tournois chascune fueille, tant pour le papier que pour la façon de l'impression ; lequel pris et frais, à quoy se monteront tous lesdits breviaires, se fourniront par moitié par lesdits de la fabrique et Bacquenois, assavoir lesdits de la fabrique, en deduction de leur dite moitié, fourniront argent au marchant pour le papier comme ledit marchant le délivrera audit Bacquenois. Et parce qu'au pris que dessus l'impression et façon d'icelle excède grandement le pris du papier, lesdits de la fabricque, pour fournir à la moitié des frais comme dessus, donneront audit Bacquenois par chacune sepmaine pendant qu'il imprimera lesdits Breviaires la somme de quarente-cinq (?) solz et dix escus [1] qu'ilz luy avanceront présentement, comme a confessé et confesse les avoir receu ledit Bacquenois. Et par ce moyen ne pourra cesser ne interrompre ledit Bacquenois l'impression desdits Breviaires sans le vouloir et consentement desdits commis; ainsi sera tenu ledit Bacquenois, tous les jours de samedy qu'il ira prendre argent, porter une fueille de chacune qu'il aura imprimé ausdits commis ou à l'un d'iceulx ou a tel qu'il leur plaira deputer. Et lesdits breviaires ainsy parfaictz et achevez d'imprimer, sera tenu ledit Bacquenois les remettre tous entre les mains desdits commis, pour après entre eulx et ledit Bacquenois y avoir mis un pris et taux après compte... fait pour l'expédition desdits Bréviaires, en faire faire la distribution et vente en communauté par tel ou telz que bon leur semblera avec ledit Bacquenois pour contre..... des deniers de la vente desdits breviaires l'un à l'autre toutes fois et quantes que l'une ou l'autre partie le requerra.] Et au cas que l'une des parties auroit plus fourny que sa moictié, il sera remboursé sur les premiers deniers de la vente d'iceux breviaires.

[1] Ces deux derniers mots, *dix écus*, sont biffés sur la minute.

Digitized by Google

(Conclusion capitulaire.) Attenta relatione magisti Petri Berthemy, canonici et fabrice ecclesie Remensis provisorum alterius commissi per capitulum ad conveniendum magistrum Nicolaum Bacquenoy thipographum Remens. pro novis breviariis hujus diocesis Remensis excudendis, capitulum iterato commisit dominum et magistrum Johannem Blavyer cantorem et canon. Rem. cum magistris dicte fabrice ad pro assecuratione dicte fabrice facienda pro media parte expensarum in dictis breviariis imprimendis tractandum et componendum. Actum in Capitulo, anno Domini 1557, mensis Julii die XXX^a^. *(Signé :)* N. Gueriot.

Nota. — La partie du marché comprise entre crochets n'est pas de l'écriture du notaire, elle pourrait être de l'écriture de Bacquenois ou du chanoine Blavier.

(Minutes de Gérard Savetel, notaire à Reims, 1556-1559, étude de Me Allais, 1890.)

IV

Traité pour l'achat de papier passé avec Jean Murguet, marchand à Reims.

(1559.)

24 juillet. — Comparut en sa personne Jehan Murguet le jeune, marchant demourant à Reims, et recongnut avoir vendu et à ce tiltre devoir et promis livrer à maistre Nicol Bacquenoy, imprimeur juré en l'université dud. Reims, à ce present acheteur, la quantité de quatre vingtz rames de pappier fin et non cassé, de la grandeur et volume et de mesme poix que une fueille de pappier exhibée par ledit Bacquenoy et aussy bon et blanc ou meilleur que le pappier de ladite fueille paraphée de nous notaire et demeurée ès mains dudit

Digitized by Google

Bacquenoy. Et ce d'achapt à luy fait par ledit Bacquenoy, moyennant la somme de cinquante solz tournois pour chacune rame, sur laquelle marchandise icelluy Bacquenoy a payé promptement audit Murguet la somme de trente livres tournois, comme icelluy Murguet a confessé. Et le reste de ce a quoy monteront lesdites quatre vingtz rames, ledit Bacquenoy sera tenu et a promis payer audit Murguet ou au porteur, à la délivrance d'icelles que ledit Murguet sera tenu faire au logis dudit Bacquenoy audit Reims, assavoir dix rames dedans dhuy en quinze jours et le surplus depuis ledit jour, et a fait que ledit Bacquenoy en aura à faire pour entretenir ses gens en besongne. Et à ce faire fournir, payer, livrer et acomplir les choses dessusdites, l'une partie envers l'autre, ont icelles parties chacune en droit soy obligé leurs corps et biens sur l'amende du roy. Fait le vingt quatrième jour de juillet, l'an mil cinq cens cinquante neuf, par devant nous notaires royaulx.

(Signé :) J. Hemart, G. Savetel.

(Minutes de G. Savetel, notaire à Reims, 1559.)

V

Cession du privilège du Livre des Juges et Juridictions à Sébastien Nivelle, libraire à Paris.

(1559.)

Présent nous notaires royaux à Reims, le 29e jour de novembre 1559, est comparu maistre Nicol Bacquenois, imprimeur juré en l'université de Reims, lequel a dict et declairé que dès le vingt huictiesme jour de juillet mil cinq cens cinquante huict, il a obtenu privileige du roy nostre sire de imprimer et faire imprimer deux livres, l'un intitulé Premier

Digitized by Google

ivre des juges et jurisdictions, et l'autre intitulé des advocatz, procureurs et procurations, faicts par honorable homme et saige, Mre Claude Lyenard, advocat à Reims, et ce pour le terme et espace de six ans. Sy recongnut ledit Bacquenois de son bon gré avoir quicté et renoncé audict privilleige, consenty et accordé, consent et accorde que honorable homme Sébastien Nyvelle, marchant libraire demourant à Paris, puisse imprimer ou faire imprimer lesditz deux livres par tel qu'il bon luy semblera, et que de ce ledict Nyvelle obtienne tel privilleige qu'il advisera estre bon à faire pour son prouffict, sans que ledict Bacquenois le puisse empescher à ladicte impression ny prétendre à l'encontre de luy aucuns dommaiges et interestz pour raison de ce. Ce stipullant par nous notaires, en la présence dudict honnorable homme et saige Mre Claude Lyenard, advocat à Reims[1]. Ladicte renonciation faicte par ledict Bacquenois moyennant la somme de quinze livres tournois, que icelluy Bacquenois a confessé avoir eu et receu dudict Nyvel et de ses deniers par les mains dudict Lyenard. Dont et desquelles choses lesdictz Bacquenois et Lyenard nous ont requis lettre et notte que leur avons octroyé soubz ceste forme pour leur servir et valloir et pareillement audict Nyvel en temps et lieu ce que de raison.

(Signé :) GERARD, J. ROGIER.

(Minutes de Jean Rogier, notaire à Reims, 1559, étude de Me Allais, 1890.)

VI

Règlement de compte, cession de l'imprimerie et association avec Jean de Foigny.

(1568.)

11 may. — Furent présens en leurs personnes maistres Nicolas Bacquenois, recepveur général de l'évesché de Verdun, y

[1] La qualification et le nom de Me Lyenard ont été raturés sur la minute.

Digitized by Google

demourant, estant à Reims, d'une part, Et maistre Jehan de Foigny, son gendre, imprimeur demourant audict Reims, d'autre part, disans comme dès le dix-septiesme jour d'octobre mil cinq cens soixante et ung, ilz ayent faict et passé entre eulx certain traicté, accord, convention et association de tous et ungs chacuns les biens meubles que ledict Mre Nicolas Bacquenois avoit lors en sa maison où il se tenoit, rue de Sainct Estienne, en laquelle ledict de Foigny est de présent demeurant, concistans lesdictz meubles tant en mesnaige que ustencilz d'imprimerie à plain declairez ès inventaires signez et accordez desdictes partyes, l'un desquelz a esté représenté présentement par icelluy Bacquenois, aux charges, clauses et conditions portées à plain par ledict traicté, accord et association, passé par devant Gobert Gerard et Jacques Lebrun, notaires royaulx audict Reims en dacte du dix sepme octobre audict an mil cincq cens soixante et ung, ce néantmoings ont icelles parties advisé entre elles pour éviter aux comptes, tant des deniers que icelluy de Foigny a receuz d'aucuns desdictz meubles que autrement à cause de la dessus dicte association, avoir convenu et traicté ensemble tant du fond desdictz deniers receuz que du prouffict et relicqua dudict compte ainsy qu'il s'ensuyt : C'est assavoir que moyennant la somme de deux mil deux cens livres tournois que ledit de Foigny sera tenu et a promis payer audict Bacquenois ou au porteur à unze jours de feste de bonnes Pasques ensuyvant l'un l'autre par egalle portion, dont le premier payement de la première année sera et escherra au jour de festes de bonnes Pasques prochain venant et ainsy en continuant; ledit Bacquenois a vendu, cedé, quicté, délaissé et transporté, et par ces présentes vend, cedde, quitte, délaisse et transporte dès maintenant et pour tousjours audict de Foigny, ce acceptant, tous et chacuns les meubles tant de ustencilz et mesnaige que imprimerie, portez et designez à plain par le dessusdict inventaire icy représenté, comme dict est, signé en fin Jehan de Foigny, contenant quinze fueilletz escriptz, ensemble le fond des deniers d'aucuns des dictz meubles venduz par icelluy de Foigny et le prouffict par

Digitized by Google

luy faictz suyvant la dessus dicte association, et mesmes tous et chascuns les meubles d'imprimerie consistans en deux presses et deppendances de ladicte imprimerie appartenans audict Bacquenois, non couchez ondict inventaire, et sans aucune chose en excepter ne réserver, et comme elle est de présent dressée en la maison dudict de Foigny en quelque sorte et manière que ce soit. Et, moyennant ce, sont et demeurent icelles parties quictes et déchargées l'une envers l'autre de touttes choses quelzconques quelles ont eu à faire entre elles de tout le passé et jusques à présent, touttes obligations et cedulles et autres pappiers et parties de compte quelles ont ou pourroient avoir par devers elles l'une de l'autre, demourans cassées, nulles, de nul effect et valleur et comme chose non advenue. Et mesmes une cédulle dudict de Foigny portant la somme de deux cens trente quatre livres huict solz quatre deniers tournois, en dacte du quatorziesme jour d'avril mil cincq cens soixante et sept rendue audict de Foigny, cassé et nulle présens nous notaires ce jourdhuy. Et par ces mesmes presentes est et demeure quicte ledict Bacquenois envers ledict de Foigny de la somme de cincquante livres tournois qui restoit à payer de deux cens livres tournois que icelluy Bacquenois luy debvoit suyvant le testament de feu Jehan Gosme, luy vivant père à Francoyse, femme dudict de Foigny, premier marit à Estiennette Lheritier, à présent femme dudict Bacquenois, et dont ledit Bacquenois estoit obligé par le dessus dict traicté et association... Si comme... Promectans lesdictes parties et chacune d'elles respectivement par leur foy et soubz l'obligation de tous leurs biens, encores ledict de Foigny sur l'amende du roy, à tenir, entretenir, avoir pour agréable, ferme et stable, paier, fournir et entièrement accomplir le contenu cy dessus aux jours et ainsy que devant est dict et devisé l'une envers l'autre sans y contrevenir. Ce fut faict le unziesme jour de may, l'an mil cincq cens soixante et huict, par devant nous notaires royaulx à Reims soubzsignetz. *(Signé :)* GERARD, J. ROGIER.

(Minutes de Jean Rogier, notaire à Reims, 1568.)

Digitized by Google

VII

Cession d'une créance sur le chapitre de Reims à N. Psaulme, évêque de Verdun.

(1568.)

20 juillet. — Fut présent en sa personne maistre Nicolas Bacquenois, recepveur général de l'évesché et conté de Verdun, y demeurant, estant à Reims, et recongnut avoir ceddé, quicté et transporté, et par ces presentes cedde, quitte et transporte à Révérend père en Dieu, Monsr Nicolas Psaulme, évesque et conte dudict Verdun, prince du sainct Empire, ce stipullant et acceptant par nous notaires soubz signez, la somme de deux mil neuf cens quatre vingtz cinq livres tournois, deues audict ceddant de reste de plus grand somme par messieurs les vénérables du chappitre de Reims, touchant le faict des breviaires et legendaires imprimez par icelluy ceddant pour le diocèse de Reims suyvant le decret, permission et ordonnance des maistres de la fabrique dudict chappitre, comme de tout ce appert par une requeste présentée audict chappitre par ledict Bacquenois, responce et conclusion à icelle du tiers jour du mois de may dernier an présent mil cinq cens soixante et huict, signée en fin Gueriot, greffier d'icelluy chappitre, et aussy par l'estat et arrets de compte fait avec icelluy Bacquenois par Messieurs les maistres de ladicte fabrique en ensuyvant la dessus dicte response et conclusion en dacte du septiesme jour dudict mois de may ensuivant audict an signé en fin J. Richier, Wyart et Pichot, desquelles deux pièces est promptement apparu à nous notaires, et lesquelles sont infixées en la grosse de ces présentes, en faisant par ledict ceddant ledict s^r acceptant de ladicte somme de deux mil neuf cens quatre vingtz cinq livres tournois vray s^r recepveur, acteur, poursuiveur, pourchasseur, porteur desdictes deux

Digitized by Google

pièces et autres touchans et concernans le faict cy dessus, et tous tant que myeulx faire luy peult et pourroit en ceste partie, avec tout droict d'action et autres quelzconques, le subrogeant du tout quant ad ce en son lieu, droict et place. Ce présent transport et cession faictz moyennant pareille somme de deux mil neuf cens quatre vingtz cinq livres tournois que icelluy Bacquenois a prise sur les deniers provenans de sadicte recepte dudict evesché et conté de Verdun, du vouloir et consentement dudict s^r Révérend, acceptant, comme ledict Bacquenois a dict, et dont partant il s'en est tenu et tient pour content et bien payé. Promectant ledict Mre Nicolas Bacquenois par sa foy soubz l'obligation de tous ses biens quelzconques, présens et advenir, à tenir, entretenir, avoir pour agréable, ferme et stable.

Ce fut faict et passé par devant nous, Claude Mothé et Jehan Rogier, notaires du roy nostre sire on baillage de Vermandois demourant à Reims, soulz signetz, le vingtiesme jour de juillet l'an mil cinq cens soixante et huict.

(Signé :) C. Mothé, J. Rogier.

(Minutes de J. Rogier, notaire à Reims, 1568.)

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DE

NICOLAS BACQUENOIS

à Lyon, à Reims et à Verdun[1].

(1548-1568)

---

*1.— Le livre de plusieurs pièces, c'est à dire faict et recuelly de divers Autheurs, comme de CLEMENT MAROT et autres : ce que tu verras en la page suyvante. *Lyon, par Thibault Payen*, 1548, 1 vol. in-16 de 127 ff. (Marque de Th. Payen, reproduite dans les *Marques typographiques* de Silvestre, n° 657.)

On lit à la fin du volume : *Imprimé à Lyon, par Nic. Bacquenois.* Très rare. Jolie édition dont il existe des exemplaires avec la date de 1549, d'après BRUNET, *Manuel du Libraire*, t. III, 1862, col. 1122. C'est à Lyon que l'on pourrait utilement poursuivre des recherches sur les premiers travaux de Bacquenois, et il ne nous a pas été possible de les entreprendre ni d'obtenir d'utiles renseignements par correspondance. Heureusement, la Bibliothèque de Reims possède ce rarissime petit volume relié par Duru, acquis en 1879 du savant et obligeant libraire Claudin, au prix de 140 fr.

2. — L'Oraison panegyrique d'ISOCRATES, prononcée en l'assemblée qui ordinairement se faisoit à Athènes, de cinq ans en cinq ans, où est en partie descrit le gouvernement

[1] Les productions authentiques de Bacquenois forment 50 articles; j'y ai ajouté 9 numéros *bis*, qui sont la plupart des attributions douteuses. Les étoiles indiquent la présence des ouvrages à la Bibliothèque de Reims. Dans une réédition de cette Notice, nous donnerons deux titres nouveaux d'ouvrages imprimés à Lyon par Bacquenois : *La Bible en françoys*, 1548, et *Cl. Galeni de Hippocratis et Platonis dogmatibus libri IX*, 1550. Nous en devons l'indication à l'obligeance et à l'érudition de M. A. Claudin, libraire à Paris.

Digitized by Google

d'une République, ensemble le devoir et office d'un magistrat, plus l'exortation d'Isocrates à Demonic, touchant le devoir de vivre civilement, selon la vertu et honneur, ensemble l'oraison consultoire du mesme autheur faicte en la personne de Nicocles Roy de Cypre, sur le devoir des sujects envers leur Prince. *Lyon, par Nicolas Bacquenois,* 1549, in-8°.

« Pierre Adam, de Vuassigny, a traduit du Grec en François » ce traité, d'après la *Biblioth. d'Ant. du Verdier*, p. 979. (Cfr. Boullioт, *Biogr. ardennaise*, t. I, p. 10. — Brunet, *Manuel du Libraire*, 1862, t. III, col. 469.)

3. — Aristotelis et | Theophrasti | historiae | cùm de natura Animalium, tum de Plantis | et earum causis, cuncta ferè quæ Deus opt. | max. homini contemplanda exhibuit, a l | amussim complectentes : nunc iam suo resti | tutæ nitori, et mendis omnibus, quoad fieri | potuit, repurgatæ. | Cum indice copio | sissimo | Ex quo superfluum quod verè | necessarium nobis visum est, superaddidimus. | Estote prudentes, | sicut serpentes | (Entre ces deux lignes de la devise, marque du libraire : trois serpents enroulés en cercle dans un riche cartouche carré.) Lugduni | *Apud Gulielmum Gazeium*, M. D. LII. Cum privilegio Regis. 1 vol. pet. in-octavo de 496 p. numérotées, plus un Index en tête non paginé, et un vocabulaire à la fin également non paginé. On lit au verso du dernier feuillet du vocabulaire : Lugduni, | Excudebat Nicolaus Bacquenoius, | M. D. LII.

A la suite de l'ouvrage d'Aristote vient celui de Théophraste, dont le titre est ainsi conçu :

Theophrasti | philosophi cla | rissimi, | de Historia platanrum | Libri IX. Cum Decimi principio : et de Causis, | sine earum Generatione | Libri VI. | Theodoro Gaza interprete. | Quantum diligentiæ huic editioni Ioannes Iordanus medi- | cus doctissimus adhibuerit in restituendis, quæ corrupta erant | ex Græco, docebit te sequens Epistola | ad lectorem. |

Estote prudentes | sicut serpentes | (Marque aux trois ser-

Digitized by Google

pents enroulés en cercle.) LUGDUNI, *apud Gulielmum Gazeium*, | M. D. LII. *Cum Privilegio Regis*. 1 vol. pet. in-8 de 400 p. numérotées.

En tête, index non paginé, et à la fin vocabulaire également non paginé, au verso de la dernière feuille duquel on lit : LUGDUNI EXCUDEBAT NICOLAUS BACQUENOIUS, M. D. LII.

Ces deux ouvrages bien distincts, mais destinés à être joints par l'éditeur, sont compris dans une même reliure. On lit au dos : ARISTOTELES ET THEOPHRAST. DE ANIMAL. ET PLANTI.

Sur la garde, en face du titre, on lit au haut de la page, en écriture du XVIIe siècle : E e. 7. *Ex libris Nicolai Abrahami Frambosarii medici Rhemensis.*

Sur le titre et au dernier feuillet verso, cachet aux armes de Saint-Nicaise et la mention : S. *Nicasii ord. d. Bened. Congr.*, S. *Mauri, cathologo inscriptus.*

L'exemplaire ici décrit se trouvait à la vente des livres du Dr V. Lemoine, à Reims, le 18 octobre 1889, et a été acquis par le Dr Octave Guelliot. Il porte une reliure de l'époque assez délabrée, avec fleurons dorés. Sur le titre se trouve le cachet en bleu : EX LIBRIS Dis MALDAN.

L'ouvrage n'est pas indiqué dans le *Manuel du Libraire*, et ne se trouve pas à la Bibliothèque de Reims.

* 4. — Coustumier de Reims, Auquel sont contenues les Coustumes, usages et communes observances gardées audict Reims, pour la conservation de la pollice, et gouvernement d'icelle. A quoy se sont reglés de long temps, et reglent de present plusieurs villes, villages, païs, et lieux assis es environs dudict Reims, es termes du Bailliage de Vermandois. *A Reims, chez N. Bacquenois, à l'enseigne du Lyon. Avec Privilege et permission*, M. D. LIII. Petit in f°.

Marque *au Lion* sur le titre, dédicace de Bacquenois d'abord au cardinal de Lorraine (1er juillet 1553), puis aux lecteurs, sans date, terminée par la devise : *Sequitur fortuna laborem.* Petit in-folio de 139 pages numérotées. Lettres initiales ornées. Indice à la fin. (Trois exemplaires à la Bibliothèque de Reims.) Les dédicaces sont reproduites dans les *Archives législatives de Reims*, par P. VARIN, 1840, tome 1er, p. 649-50.

Digitized by Google

5. — De la Nature de l'enfant au ventre de la mère, livre traduict du grec d'Hippocrates, par Guillaume Chrestian, *Rheims, N. Bacquenois*, 1553, in-8°.

Dédicace à la duchesse de Bouillon, datée à Château-Thierry le 22 avril 1553, par l'auteur G. Chrestien, d'Orléans, médecin de Henri II. Cette œuvre est citée, avec les remarques curieuses de l'auteur sur les eunuques, dans la *Bibliothèque d'Ant. du Verdier*, p. 475. (Cf. *Bibliotheca exotica...*, 1590, p. 57.) Un exemplaire a été vendu par M. Henri Menu à M. le comte Ed. de Barthélemy, incomplet de deux feuillets. Sur Guillaume Chrestien, voir la notice que lui a consacrée l'abbé Boulliot, dans la *Biographie ardennaise*, 1830, t. 1er, p. 242-45.

5 *bis*. — Galien, de la formation des enfants au ventre de la mère et de l'enfantement de sept mois. *Reims, Bacquenois*, 1553, in-8°.

Édition douteuse, non citée par Ant. du Verdier, p. 475, avec les œuvres de G. Chrestien, et considérée comme imaginaire par l'abbé Boulliot, *Biographie ardennaise*, t. 1er, p. 244. L'édition réelle, celle de Paris, 1556, fol. 20, in-8°, est précédée d'une dédicace datée de Fontainebleau le jour de saint Barnabé 1556, et adressée à Catherine de Médicis. L'auteur n'y fait nulle allusion à une édition antérieure à Reims.

5 *ter*. — Des fractures de la tête; traduit d'Hippocrate. *Reims, Bacquenois*, 1553, in-8°.

Édition douteuse, non citée par Ant. du Verdier, p. 475, parmi les œuvres de Guillaume Chrestien auquel ce traité est attribué.

5 *quater*. — Dialectique de Pierre Ramus, *Reims, N. Bacquenois*, 1553.

Cité dans le *Dict. de Géographie*, par Deschamps, 1870, col. 1080. Ni le *Trésor des livres rares* de Graesse, ni le *Manuel du Libraire* n'en font mention à l'article *Ramus*.

Digitized by Google

5 *quinque*. — Missale Rhemense. *Rhemis*, 1553.

La publication d'un Missel à Reims par le cardinal de Lorraine en 1553, est attestée par Zaccaria, *Bibliotheca ritualis*, Romæ, 1776-81, au t. Ier, chap. III, p. 63, — et par R. Sala, dans sa réédition de l'ouvrage de Bona, *Rerum liturgicarum libri duo*, Turin, 1753, au t. II, p. 336. Bacquenois seul pouvait imprimer ce Missel à cette date, et il s'engageait en 1555 à « imprimer et mettre en lumyère ung messel de l'impression et tel pappier que les messelz qui ont esté imprimez par cy devant audict Reims par ledict Bacquenoys ». *Traité pour le missel de Saint-Remi*, en *Appendice* II. Toutefois, l'attribution à Bacquenois reste douteuse, en l'absence de tout exemplaire.

* 6. — Vincentii Lirinensis Galli, pro catholicae fidei antiquitate et universitate, adversus profanas omnium hæreseon novationes Liber singularis. *Rhemis, Excudit Nicolaus Bacnetius, Sub Leone*, M. D. LIIII, in-4°.

Marque de Bacquenois *au Lion*, sur le titre.

Pet. in-4° de 82 pages, la marque de l'imprimeur *au Lion* en face du dernier feuillet avec *Finis*. *(Bibliothèque de Reims.)*

Au folio 2, dédicace : *Ad Sanctiss. Cardinalem et principem ampliss. Carolum Lotharingum, Rhemorum ducem et patricium, N. Bacnetius suus typographus*. (Cette épître de 2 pages n'est ni datée, ni signée. Elle se termine par la devise : *Sequitur fortuna laborem.)*

7. — L'Observance de Religion Chrestienne contenant l'Exposition du Psalme Davidique 38, qui commence : *Dixi custodiam vias meas. Rheims, N. Bacquenois*, 1554, in-16.

Œuvre de Pierre Doré, citée dans la *Bibl. d'Ant. du Verdier*, p. 1004.

Le 30 septembre 1556, « honorable et religieuse personne, maistre Pierre Doré, prebtre, docteur en théologie, religieux de l'ordre des frères Prescheurs, confesseur et prescheur ordinaire de Madame la duchesse douairière de Guise, meu de dévotion envers la faculté de théologie en l'Université de Reims et pour l'enretenement d'icelle... fonde une messe haulte a diacre et sousdiacre le jour des octaves de S. Pierre et S. Pol, 6e juillet, qui se

Digitized by Google

dira... en l'église du couvent des frères Prescheurs dud. Reims ou en la chapelle de S. Patrice au college des bons enffans de lad. université..... »

8. — La forme et manière d'examiner sa conscience pour se confesser. Avec une briefve declaration des commandemens de Dieu. *Rheims, Bacquenois*, 1554, in-16.

Œuvre de Jacques Colsonnet, docteur en théologie, citée dans *La Biblioth. d'Ant. du Verdier*, p. 598.

*** 9.** — Manuale, seu (ut vocant) Agenda, ad usum insignis Ecclesiæ Rhemensis : in quo omnia, quæ ad sacramentorum administrationem necessaria sunt, suo ordine continentur : ut te sequens Index docebit. *Rhemis, Excudit N. Bacquenois, Sub Leone, cum privilegio Regis*, M. D. LIIII, in-4°.

Sur le titre, image de la Vierge de douleurs dans un cartouche. Au revers, extrait du privilège du Roy, donné à Paris le 11 janvier 1552, portant permission « à Maistre Nicol Bacquenois, Imprimeur demourant à Reims, d'imprimer les Heures, Messelz, Manuelz et Processionaux du diocese dudict Reims ». In-4° de VIII-110 feuillets numérotés, lettres rouges et noires, caractères romains, musique notée, reliure pleine du temps, avec marques dorées sur les plats : Christ en croix. Annonciat. *(Bibliothèque de Reims.)*

*** 10.** — Le Livre des Précations et forme de prier Dieu, de M. Iean Fere, docteur en Theologie, mises en françois par N. Bacquenois. A Madame Anthoinette de Loraine, abbesse de Farmontier. *A Rheims, chez ledict Bacquenois, imprimeur de Mons. Le R. Cardinal de Loraine. Avec Privilege du Roy*, 1555, in-8.

Au revers du titre, écusson d'Anth. de Lorraine. L'ouvrage est un pet. in-8° de 80 feuillets, imprimé en lettres rondes, avec signatures, mais sans foliotage, lettres ornées en tête des chapitres, marque de l'imprimeur à la fin. *(Bibliothèque de Reims.)*

Digitized by Google

Cfr. Brunet, *Manuel du libraire*, 1861, t. II, col. 1221, où l'ouvrage est donné à tort sous la date de 1551.

C'est dans la dédicace de ce livre que Bacquenois parle de sa traduction du texte de Flodoard, qu'il espère terminer et publier.

Elle est adressée : « A très illustre Princesse, et Reverendissime Religieuse, Madame Anthoinette de Loraine, Abbesse de Farmontier, N. Bacquenois, humble salut. » Cette épître de quatre pages est datée : « A Rheims ce 1er septembre 1555 », et suivie d'une Préface de l'Autheur. Sa date suffit à prouver que le volume a été imprimé seulement en 1555, et non en 1551 comme le croit du Verdier : « Nicolas Bacquenois a traduit du latin de Iean Fere, docteur en théologie : Précations et forme de prier Dieu. Impr. à Rheims 16°, par ledit Bacquenois, 1551. » *(La Biblioth. d'Ant. du Verdier*, p. 900.) Cet auteur cite encore ailleurs « Iean Fere : Prières de Iean Fere, predicateur de Maience, translatées en François. » *(Bibl. d'Ant. du Verdier*, p. 690.) L'erreur de date a été reproduite par beaucoup de bibliographes sans plus de fondement.

*** 11.** — Statuta synodalia edita et restituta consilio, et mandato D. Domini Claudii de Longbi, SS. Romanæ Eccle. Cardinalis meritissimi, Episcopi, Ducis Lingonensis ac Franciæ Paris. *Rhemis, Excudebat N. Bacnetius, Caroli Cardinalis Lotharingi Typographus. Expensis* Matthæi Viaudey, *Bibliopolæ apud Lingonas*, 1556, in-4°.

Ecusson sur le titre : *de... à la bande de...*, croix et chapeau d'évêque au-dessus. Au revers, autre écusson différent. Sur le titre, la signature *Simon Courryot* et la mention *domus seminarii Lingonensis*. L'ouvrage est un petit in-4° de IV-152 ff., initiales avec figures. On lit à la fin : *Finiunt statuta synodalia excusa Rhemis, expensis Matthæi Viaudey, Bibliopolæ apud Lingonas*, 1556. Table ms. *(Bibliothèque de Reims.)*

La dédicace débute ainsi, au f° 2 : *Reverendo in Christo Patri Ioanni d'Amoncourt, dei gratia Episcopo Pictavensi, Vicario generali D. domini Claudii SS. Romanæ Ecclesiæ Cardinalis meritissimi, Episcopi ducis Lingonensis, Paris, Franciæ, N. Bacnetius, S. D.* Cette épître de deux pages n'est ni datée, ni signée ; elle est terminée par la devise : *Nec mors, nec vita.*

Le traité pour l'impression de ces statuts avait été passé à Reims entre Bacquenois et Mathieu Vyaudel, libraire à Langres,

Digitized by Google

le 26 février 1555. Il est donné ici en entier parmi les pièces justificatives, *Appendice* I.

11 *bis*. — Statuta synodalia sub Ludovico cardinali de Barro, hujus Diocœcesis administratore, sancita anno 1404. Alia sub Joanne d'Amboise, Episcopo Lingonensi, anno 1491. *Remis, Bacnetii*, 1556, in-4°.

Déjà imprimés à Paris en 1491, puis en 1538 chez Petit, ces statuts auraient été réédités par Bacquenois en 1556, d'après un titre communiqué à M. Menu par M. Denis, libraire et bibliographe châlonnais. (*Origines de l'imprimerie rémoise*, f° 57 verso.) Cette réédition reste douteuse à nos yeux, n'ayant pas vu d'autre bibliographe en faire mention.

12. — La vie et mort chrestienne, extraicte des Epistres de S. Paul, contenant la doctrine plus nécessaire à un Chrestien de sçavoir et practiquer : Livre distingué et party par chapitres comme on voit à la table d'iceluy. *Impr. à Rheims, chez Nicolas Bacquenois*, 1556, pet. in-8.

L'auteur est Pierre Doré, cité dans *La Biblioth. d'Ant. du Verdier*, p. 1004.

13. — Livre sixième des demandes et inventions diverses de Nicolas Tartaigla, Bressian, sur la manière de fortifier les citez, eu esgard à la forme : et de quelle largeur, hauteur et espaisseur doivent estre les boulevers, platteformes et cavalières, mis d'Italien en françois par traducteur incertain. *Reims, N. Bacquenois*, 1556, in-8.

Ouvrage déjà édité à Venise en 1546. Cf. *Bibl. d'Ant. du Verdier*, p. 920.

14. — Missale ad usum percelebris Archimonasterii Sancti Remigii Rhemensis, nunc primo ex manuscriptis exemplaribus decerptum. Excusum expensis domini Petri Ribaille, Sancti Marculphi Thesaurarii, qui in eodem Archimonasterio

Digitized by Google

religionem professus, hoc nobis pro sua liberalitate elargitus est. *Rhemis, Excudit Nicolaus Bacquenois. Caroli Cardinalis Lotharingi Typographus. Sub Leone.* 1556, pet. in-f°.

Sur le titre, vignette représentant saint Remi et saint Pierre debout, et Pierre Ribaille agenouillé. *(Bibliothèque de Reims*, du legs Saubinet.) In-f° de 246 ff. en tout, avec numérotages partiels, lettres ornées et têtes de chapitre. On lit à la fin : *Expensis D... P... Ribaille... Anno à nato Iesu Christo, 1556, Mense Martio.*

Deux magnifiques gravures sur bois représentant, dans un très riche encadrement, l'une le Christ en Croix et l'autre le Père Éternel, en regard, au commencement du canon. La pagination comprend : 12 feuillets non numérotés, titre et préambules ; cx feuillets numérotés, Propre du temps ; 12 feuillets non numérotés, Ordinaire de la messe ; cxii feuillets numérotés, Propre des Saints. Mention ms. au bas de l'Explicit : *Archimonasterii S. Remigii Remensis, congregationis S. Mauri, Ordinis S. Benedicti in Gallia.* Cet exemplaire de la Bibliothèque de Reims a conservé sa reliure du temps, avec médaillons sur les plats offrant le Crucifiement.

Le Missel de Saint-Remi appartenait à M. Louis-Lucas, ancien notaire à Reims, dont la bibliothèque fut vendue à Reims en 1858 (n° 36 du *Catalogue).* M. Saubinet acquit alors ce précieux ouvrage et le légua en 1869 à la Bibliothèque de Reims avec tous ses livres rémois.

La Bibliothèque de Charleville possède un exemplaire du *Missel de Saint-Remi*, 1556, provenant du prieuré de Novy (Bénédictins de Saint-Vanne, 1647). Renseignement fourni par M. D. Noël, religieux bénédictin de Solesmes.

15. — Statuta synodalia a Reverendo in Christo patre ac Domino Hieronymo Burgensi, Episcopo Comite Cathalaunensi Franciæq. pari, edita et promulgata, Anno Domini 1557. Die quinta mensis Maii. *Rhemis, E. Typographia N. Bacnetii, Cardinalis Lotharingi Typographi,* 1557, in-4° de 259 pages, y compris l'errata.

L'ouvrage est précédé d'une dédicace adressée par l'imprimeur l'évêque Jérôme Bourgeois. Il en existe trois exemplaires à la ibliothèque de Châlons. Renseignement fourni par M. H. Menu.

Digitized by Google

16. — Breviarium ad usum diœcesis Remensis... *Remis, N. Bacquenois*, 1557.

L'existence de cet ouvrage, dont on ne connaît pas d'exemplaire, est prouvée par deux actes authentiques, signés par N. Bacquenois, le premier du 5 février 1557, contenant le traité fait par lui avec le Chapitre de Reims pour l'impression du bréviaire, et le second du 20 juillet 1568, par lequel il cède à N. Psaulme, évêque de Verdun, le reliquat de la somme à lui due par le même Chapitre pour l'impression dudit bréviaire. (*Minutes des notaires de Reims, Gerard Savetel*, 1557, *et Jean Rogier*, 1568.) Voir *Appendice* VII.

17. — La tourterelle de viduité, contenant 12 chapitres, enseignant les veufves comment doivent vivre en leur estat, et les consolant en leurs adversitez, aussi les orphelins. *Rheims, N. Bacquenois*, 1557, in-16.

Cité dans la *Bibl. d'Ant. du Verdier*, p. 1004. Brunet indique cet ouvrage avec la date de 1558, dans son *Manuel du Libraire*, t. II, col. 819. Pierre Doré en est l'auteur. Une réédition a été faite à Paris, Vve J. Ruelle, 1574, et une autre à Arras, en 1605. Un exemplaire de la première édition se trouve à la Bibliothèque de Rouen, fonds Leber.

* **18.** — Coustumes generales et particulieres du Bailliage de Vermandois, tant de la Ville, Cité, Baillieve et prevosté foraine de Laon, que des prevostés et anciens ressorts d'iceluy, comme Rheims, Chaalons, Noyon, Saint-Quentin, Ribemont, Coucy et autres. Mises et rédigées par escrit, arrestées et emologuées par ordonnance du Roy, en presence des gens des trois estats dudit Bailliage, Prevostés et anciens ressorts d'icelui, au mois de novembre 1556. Le Lecteur trouvera au commencement l'Indice des matieres contenues en chacune Coustume particulierement. Et à la fin l'Indice des villes et villages subiets audit Bailliage et Prevostés d'icelui, aussi particulièrement. SEQUITUR FORTUNA LABOREM. *A Rheims, par N. Bacquenois, Imprimeur de M. le R. Cardinal de Lorraine, et*

Digitized by Google

Gerard Collebert, Marchant Libraire iuré en l'Université de Rheims, 1557. Avec Privilege du Roy pour dix ans. In-f°.

Je possède un exemplaire qui ne porte pas la mention du libraire Gérard Colbert, mais seulement le titre de l'imprimeur. Au revers du titre se trouve le privilège donné à Eschou le 20 septembre 1556. Puis vient l'épître de Christophe de Thou à Charles de Lorraine, suivie d'une poésie latine et d'une épître de Pierre de Longueval au lecteur. In-f° de XVI-277-IV pages, celles des préliminaires et de l'Indice non numérotées, lettres ornées, fleurons.

La Bibliothèque de Reims en possède deux exemplaires bien conservés, sur l'un desquels, provenant du docteur Raussin, se trouve son *Ex-libris* et celui de M. Dorigny, avocat du Roi, 1707.

La Bibliothèque nationale en possède un exemplaire sur vélin, qui est exposé dans la Galerie Mazarine, n° 458.

19. — Petri Verdavenei, Oratio de Præmio, cum Explicatione quatuor quæstionum naturalium. *Rhemis, exc. Nicolaus Bacnetius,* 1557.

Ejusdem, Tres de tribus Philosophiæ partibus, aliæ Orationes, cum quinque discipulorum suorum Declamatiunculis, de Fœlicitate et de Virtute : *Excusæ ibidem.*

Cité par du Verdier, dans la *Bibliothèque latine,* 1585, p. 45.

20. — Officium sanctorum Tresani, Gumberti, et sanctæ Berthæ, nunc iam suæ integritati restitutum : atq. his typis quam diligentissime fieri potuit, cura et expensis reverendæ ac nobilis Ludovicæ de Linange, Aveniaci monasterii Abbatissæ, excusum. *Rhemis Excudebat N. Bacnetius,* 1557, in-12.

Bordure d'entrelacs autour du titre. L'ouvrage est un in-12 (haut. 0m152) de VIII feuillets préliminaires et 192 pages numérotées. La dédicace, en italiques, est adressée par l'abbesse Louise de Linange d'Apremont à ses religieuses; elle est datée du 18 septembre 1557.

Un calendrier la suit, imprimé sur deux colonnes, puis viennent les offices des trois saints, tels qu'on les voit dans l'exemplaire de M. Clément de Ris, décrit par lui dans le *Bulletin du Bibliophile,* de Techener, livraison de juillet 1877.

Digitized by Google

On trouve à la suite un second ouvrage annexé, avec pagination spéciale : Légendes des Benoits saints, saint Gombert, sainte Berthe et S. Trésain, les corps desquelz reposent au vénerable monastère de Avenay. *A Rheims, par N. Bacquenois,* 1557.

Une bordure d'entrelacs encadre les deux titres. In-12 de 174 pages numérotées, suivies de huit feuillets non paginés (16 pages), contenant : *Ordo officii sanctæ Berthæ, la messe de saint Tresain, la messe de saint Gombert, la messe de sainte Berthe, des prières pour les infirmes et une oraison en latin à sainte Berthe.*

Sur la publication de ce volume, voir le *Bulletin du Bibliophile* (Techener), année 1877, p. 313 à 318, et l'*Histoire de l'Abbaye d'Avenay* par L. Paris, dans les *Travaux de l'Académie de Reims,* t. LXI, p. 423-25.

On ne connaît que trois exemplaires de cet Office, celui de Clément de Ris, celui du comte Werlé à Reims, et celui de Mme Louis Paris à Avenay. Ce dernier ne contient pas la 3e partie : *Ordo officii...* décrite plus haut, mais il est identique au premier pour le reste.

* **21.** — Discours de ce qu'a faict en France le Heraut d'Angleterre, et de la response que luy a faict le Roy. *A Rheims, par N. Bacquenois, Imprimeur de M. le R. Cardinal de Lorraine,* 1557, in-8°.

In-8° de 6 ff. non numérotés, en caractères italiques, initiale ornée avec fleuron au revers du titre et au recto du dernier feuillet. *(Bibliothèque de Reims.)*

Une édition simultanée, d'après M. Menu, aurait eu lieu à *Paris* en 1557, la même année que l'édition de Reims, par *Anne Brière et Claude de Larche,* petit in-8°.

Il en parut aussi, toujours en 1557, une autre édition à *Paris,* pour *Estienne Denise, demourant rue S. Iacques, à l'Elephant devant les Mathurins.* In-8°. Elle a été reproduite de nos jours dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France,* publiées par L. Cimbrer, 1re série, t. III, 1834, p. 213 à 218.

Enfin, cet opuscule a été réimprimé avec le titre, en fac-simile, à Reims, en 1841, par la *Société des Bibliophiles rémois,* avec avertissement et notes par Pr. Tarbé, brochure in-8° de 34 pages. *Impr. Jacquet,* 1841.

Digitized by Google

21 *bis*. — **Discours sur l'état des affaires de France depuis l'Édit de pacification, en 1556.** *Reims*, **1557, in-8°.**

Cité par le P. Lelong, dans la *Bibliothèque historique de la France*, sous le n° 17.679, sans indication d'imprimeur, mais avec la rubrique *Reims*, à une époque où Bacquenois seul pouvait y imprimer.

* **22.** — **Deux livres : Le premier des Iuges et Iurisdictions : L'autre des Advocatz, Procureurs et Procurations : Faitz par M. Claude Lyenard d'Esparnay, Advocat à Rheims.** *A Rheims, par N. Bacquenois, Imp. de M. le R. Card. de Lorraine*, **1558.** *(Titres encadrés de fleurons.)*

Petit in-8° de 292 pages numérotées, sauf à l'Indice. Rel. parchemin. *(Bibliothèque de Reims.)*

Dédicace en tête, datée de Reims, 1557. A la fin, extrait du privilège, daté à Rheims, le 28 de Iuillet 1558.

Par acte à Reims du 29 novembre 1559, Bacquenois céda son privilège à Sébastien Nivelle, qui réédita l'ouvrage à Paris en 1560, sous le titre de *Première partie de la pratique civile en cinq livres*..... 1 volume in-8°.

23. — **Brief traicté de l'Ordre du divin Office des religieuses servantes a Dieu sous la réformation de Fontevrault.** *Reims, N. Bacquenois*, **1558.**

Ouvrage attribué à N. Bacquenois, comme auteur et imprimeur à la fois, par la *Bibliothèque française de La Croix du Maine*, t. II, p. 187, et par le *Manuel du Libraire*, 1861, t. II, col. 1221. Un exemplaire de ce très rare traité se trouvait dans la bibliothèque de M. Lacatte-Joltrois, décédé à Reims en 1859. On ignore ce qu'il est devenu depuis sa mort.

24. — **Les hymnes sur le chant de l'Église, avec un Cantique premier sur le livre de Genèse.** *Rheims, N. Bacquenois*, **1558, in-8°.**

« Iean Boquillet, prebstre d'Aubigny, a translaté de latin en rime Françoise. » (Cf. *Biblioth. d'Ant. du Verdier*, p. 656.) — *Au-*

Digitized by Google

bigny-les-Pothées, près de Maubert-Fontaine (Ardennes). Voir la *Biographie ardennaise*, par l'abbé Boulliot, 1830, t. 1er, p. 132.

25. — Dialogue entre le Samaritain et Dieu, la victoire de toutes tribulations, extraicte de la saincte escriture et des Docteurs de l'Église. *Impr. à Rheims, par N. Bacquenois*, 1558, in-16.

Pierre Doré en est l'auteur; il est né à Blois et mort à Paris le 19 mai 1569. Cet opuscule avait déjà été imprimé à Paris, J. Ruelle, 1554, in-16. *(La Biblioth. d'Ant. du Verdier*, p. 1004.)

26. — Cinq opuscules très salutaires. Le 1. Que celuy qui sert à Dieu est le plus sage du monde. Le 2. De la dignité et excellence du chrestien. Le 3. Que c'est de Iesus-Christ, et pourquoy il est venu au monde. Le 4. Du mariage spirituel entre Iesus-Christ et l'âme chrestienne. Le 5. Que l'homme n'a point de plus grand ennemy que soy-mesme. *Rheims, Nicolas Bacquenois*, 1558, in-8°.

« Nicolas Chaperon, prestre, a traduit d'italien en françois » ces cinq opuscules. (Du Verdier.) *(La Bibliothèque d'Antoine du Verdier, seigneur de Vauprivas*, 1585, in-f°, p. 902.)

***27.** — Pro extirpandis haeresibus, ad Henricum secundum Christianiss. Gallorum Regem, IO. Vacquerii, societatis Sorbonicæ Doctoris, oratio. *Rhemis, Excudebat N. Bacnetius, Caroli Cardinalis Lotharingi Typographus*, 1559. *Cum privilegio ad sexennium*, in-8°.

In-8° de 73 ff. en italiques, avec titres en capitales et filets d'encadrements. La devise de l'imprimeur sur le titre en capitales : SEQUITUR FORTUNA LABOREM. La dédicace placée en tête est datée de Farremoutier, Ides de septembre 1558. Reliure veau plein. *(Bibliothèque de Reims.)*

28. — Oraison chrestienne et funèbre faite aux obsèques

Digitized by Google

du roy Henri II, de ce nom, l'An 1559, le 13 d'Aoust.., [par F. Barnabé de Saluces]. *Rheims, N. Bacquenois*, [1559].

Traduit du latin, opuscule non cité par Ant. du Verdier. Il est indiqué dans le *Recueil des plaquettes historiques champenoises du* XVIe *siècle*. par le cte Ed. de Barthélemy, 1885, et se trouve à la Bibliothèque nationale, L. b. 31, no 106, au *Catalogue de l'Histoire de France*, t. I, p. 247.

29. — Le temple de Mars tout puissant, dedié à François deuxième de ce nom, par Pierre d'Origny, sr de Ste Marie. *Rheims, Bacquenois*, 1559, in-8o de 64 pages.

Ouvrage cité dans la *Biblioth. françoise de La Croix du Maine*, t. II, 1772, p. 302. Pierre d'Origny était seigneur de Sainte-Marie-sous-Bourg-en-Rethélois; son poëme est une allégorie continuelle. Il publia plus tard : *Le Hérault de la Noblesse de France*, Rheims, Jean de Foigny, 1578. Ce dernier ouvrage a été réimprimé par M. Ed. de Barthélemy dans la *Revue nobiliaire*, t. XII, 1873, p. 319. L'auteur vivait encore en 1584. (Cf. *Biblioth. françoise* de M. l'abbé Goujet, t. XII, p. 392.)

* **30.** — Instruction et forme de prier Dieu en vraye et parfaite oraison, faite en forme de Sermons, sur l'Oraison Domicale, par M. François Le Picart, Docteur en Théologie. A Madame Renée de Lorraine, Abbesse de S. Pierre de Rheims. *A Rheims, par N. Bacquenois, Imprimeur de M. le Reverendiss. Cardinal de Lorraine. Avec Privilege du Roy pour six ans.* (s. d.)

In-8o de VI–292 pages numérotées, se trouve à la Biblioth. de Reims. (Legs Saubinet, 1869.) La signature fin du volume : *Petrus parisot superat prosit.*

Selon H. Menu, la date serait 1559.

Au revers, extrait du privilège daté à Saint-Germain du 8 décembre 1557. A la suite, épître à Renée de Lorraine, sans date.

Petit in-8o de 296 pages, imprimé tout entier en italiques, sauf le 6e sermon, — reliure moderne, en plein maroquin vert. *(Bibliothèque de Reims.)*

Cet ouvrage fut réédité à Paris sous ce titre :

Digitized by Google

Les sermons et instructions chrestiennes sur l'oraison dominicale : fidelement recueillis ainsi qu'ilz ont esté prononcés par feu de bonne mémoire, M. François Le Picart, Docteur en Théologie à Paris. Avec autres Sermons recueillis du mesme autheur, la table desquelz est en la page suivante. *Imprimé à Rheims par Jean de Foigny*, 1566. *Et se vend à Paris chez Nicolas Chesneau, rue S. Iacques, à l'enseigne de l'escu de Froben et du chesne verd. Avec privilege du Roy.*

Table au revers du titre, et au feuillet suivant recto se trouve reproduite la dédicace de N. Bacquenois à Renée de Lorraine, abbesse de Saint-Pierre de Reims.

L'extrait du privilège est au verso de la dernière page, daté à Rouen du 30 octobre 1562 et octroyé à J. de Foigny. Le libraire N. Chesneau est originaire d'Anjou, comme il le dit lui-même dans l'une de ses préfaces, *Sermons et Instructions chrestiennes*, 1567.

* **31.** — Le second livre du Recueil des Sermons faits par feu Monsieur nostre maistre François Le Picart, Docteur en Théologie. A tres illustre Princesse, et reverendiss. Abbesse de S. Pierre de Rheims, Madame Renée de Lorraine. *A Rheims, par N. Bacquenois, Imprimeur de M. le R. Cardinal de Lorraine,* 1560. *Avec Privilege du Roy pour six ans.*

Sur le titre, la devise : *Sequitur fortuna laborem;* et au revers, l'extrait du privilège donné à Amboise le 4 febvrier 1559.

In-8° de 278 p., tout en italiques, sauf la dédicace. *(Bibliothèque de Reims.)*

Dédicace de Bacquenois à Renée de Lorraine, ni datée, ni signée, reproduite dans la réédition faite à Reims. Reliure moderne.

* **32.** — De la vérité du corps et sang de Iesus Christ en la saincte hostie, par Iean Tavernier, Docteur en la faculté de Théologie de Paris. A Mon Seigneur le Reverendissime et Illustrissime Cardinal de Lorraine. *A Rheims, par N. Bacque-*

Digitized by Google

nois, Imprimeur de M. le Rever. Cardinal de Lorraine, 1560. *Avec Privilege du Roy pour six ans.*

Au revers, extrait du privilège daté à Amboise du 4 février 1559.

Petit in-8° de VIII-240 pages, lettres ornées, texte en italiques, sauf la dédicace de J. Tavernier au cardinal de Lorraine. *(Bibliothèque de Reims.)*

Cartonnage moderne recouvert en papier peigne. A la fin, quelques signatures : *Maistre Piere Chesnay*, curé de Coussé et chanoyne de Sale ? Denis Bruant bon gar.

33. — Breviarum secundum usum insignis Ecclesiæ Virdunensis. Nunc jam his typis excussum, authoritate et mandato Reverendissimi in Christo Patris et Domini D. NICOLAI PSALMÆI, Episcopi et comitis virdunensis meritissimi... *Virduni, excudebat Nicolaus Bacnetius, dicti Reverendi Episco. typographus,* 1560.

Deux volumes petit in-8°, ornés de gravures sur bois. (Se trouvent à la Bibliothèque de Verdun.) On lit au f° 36 recto : *Virduni excudebat N. Bacnetius. Anno à Christo nato* 1560, mention reproduite à la fin de l'ouvrage, avec le titre d'imprimeur de l'évêque. (Cf. BEAUPRÉ, *Recherches hist. et bibl. sur l'imprimerie en Lorraine*, 1845; le *Dictionnaire de Géographie à l'usage du libraire*, 1870, col. 1359; et la *Bibliographie de N. Psaulme*, par l'abbé N. FRIZON, au t. V de sa *Petite Bibliothèque verdunoise*, 1890, p. 156.)

33 *bis.* — Harangue au roy nostre sire Charles IX, faicte à son entrée en sa ville de Reims, par Monseigneur le CARDINAL DE LORRAINE. *Reims,* [*Bacquenois et*] *Foigny*, 1561.

Il doit y être fait, dit M. Henri Menu, mention de Bacquenois comme éditeur aussi bien que de Foigny; cependant, la *Bibliothèque d'Ant. du Verdier* ne mentionne que ce dernier, p. 155.

Cette harangue fut rééditée à Paris par Sertenas, en 1561; elle le fut aussi à Lyon, par Rigaud, la même année, in-8°.

34. — L'oraison de Monseigneur le illustrissime et reverendissime CARDINAL DE LORRAINE, faite en l'Assemblée de

Digitized by Google

Poissy, le Roy y estant présent, le XVI. iour de septembre M. D. LXI. *A Rheims, par N. Bacquenois et Iean de Foigny, imprimeur de mondit. Seigneur Reverendissime Cardinal, à l'enseigne du Lion, devant le College des Bons Enfans*, 1561. *Avec permission et commandement dudit Seigneur.*

Sur le titre, les armes du cardinal de Lorraine, avec la croix et le chapeau, petit in-4° de 40 pages numérotées, le texte entièrement en caractères italiques. *(Bibliothèque de Reims.)*

* **35.** — NICOLAI BEGUINII Remensis, de Pascate dominico libri tres. Reliquam huius tractatus materiam index proximus titulorum et capitum supplebit. *Remis. Excudebat Io. de Foigny, in officina N. Bacnetii, R. Do. Caroli Lotharingi Cardinalis typographi, sub Leone.* 1562. *Cum Privilegio.*

Au revers du titre, citation grecque et latine, puis dédicace de Nicolas Beguin, chanoine de Reims, au cardinal de Lorraine.

In-8° de XVIII ff. non numérotés en tête, suivis de 162 pages numérotées en caractères romains. Reliure moderne, conservation parfaite. *(Bibliothèque de Reims.)*

* **36.** — Les ruses et finesses du diable pour tascher a abolir le saint sacrifice de Iesus Christ. Où sont apertement monstrez et descouverts les moyens inventez par Satan pour renverser et mettre bas le saint sacrifice de la Messe, par GENTIAN HERVET, d'Orléans. *A Rheims, pour N. Bacquenois et Jean de Foigny, imprimeurs de mon Seigneur le Reverendissime Cardinal de Lorraine, à l'enseigne du Lion, devant le college des Bons Enfans.* 1562. *Avec privilege du Roy.* In-8°.

En tête, dédicace de l'auteur au cardinal de Lorraine, datée du 6 février 1561. L'exempl. de la Bibliothèque de Reims est incomplet, 112 pages. L'ouvrage complet in-8° de XII-114 (?) pages numérotées. — 2 lettres ornées, l'épître en italiques.

37. — Traité du Purgatoire, auquel sont contenues les

Digitized by Google

opinions des nouveaux évangélistes de ce temps. *Reims*, 1562, *par N. Bacquenois et Jean de Foigny*, in-8°.

Œuvre de Gentian Hervet, publiée simultanément à Reims et à Paris. (*Bibliothèque de M. Moignon, 1866.*)

La *Bibl. d'Ant. du Verdier* donne cet ouvrage comme imprimé à Paris, par Guillaume Nyverd, 1562, in-8°. L'édition rémoise est indiquée par M. Menu. (*Orig. de l'impr. rémoise, f° 74.*)

37 *bis*. — Epistre envoyée à un quidam fauteur des nouveaux Evangéliques. [*Reims*, 1562], in-8°.

Ouvrage de Gentian Hervet, qui aurait été publié comme le *Traité du Purgatoire*, simultanément à Reims et à Paris. (*Bibliothèque de M. Moignon, 1866.*) — Cet ouvrage est donné, dans la *Bibl. d'Ant. du Verdier*, comme imprimé à Paris par Guillaume Nyverd, 1561, in-8°. M. Menu le donne comme publié simultanément à Reims et à Paris. (*Origines de l'impr. rémoise*, f° 74.) On trouve à la Bibliothèque de Reims un exemplaire portant sur le titre le nom de G. Nyverd et la date de 1562, avec les armes pleines de Lorraine et la devise de Bacquenois autour : *Sequitur fortuna laborem*, ce qui indiquerait au moins une association des deux éditeurs.

Sur Gentian Hervet, sa vie et ses œuvres, voir la notice des *Mémoires des Hommes illustres*, par Niceron, t. vii, 1732, p. 187 à 200.

38. — Pii IIII. Mandement de nostre sainct Père le Pape, Sur la résidence personnelle des Ecclésiastiques. *A Verdun, par N. Bacquenois, Imprimeur du R. père en Dieu Monseigneur Nicolas Psaulme, Evesque et Comte dudit Verdun.* S. d. petit in-8° de 8 ff. non chiffrés, titre compris.

Sur le titre, armes de Pie IV, surmontées de l'aigle de l'empire avec la tiare et les clefs ; ni dédicace, ni introduction.

Non signalé par M. Beaupré. Opuscule publié vers 1562, contenant la traduction de la bulle de Pie IV du 4 septembre 1560, cette traduction œuvre de Nicolas Psaulme probablement. (*Bibliographie de N. Psaulme, par l'abbé Frizon*, p. 174. Se trouve à la *Bibliothèque de Verdun.*)

Digitized by Google

***39.** — Discours sur le saccagement des Eglises Catholiques par les Heretiques, anciens et nouveaux Calvinistes, en l'an 1562. A monseigneur l'illustrissime Cardinal de Lorraine, par F. Claude de Sainctes, Théologien à Paris. *A Verdun, pour N. Bacquenois, Imprimeur de Monseigneur l'Eresque et Comte dudit Verdun.* 1562. *Avec permission dudit Seigneur.* Petit in-8 de x ff. prél. et 86 ff. numérotés.

En tête, épître de l'auteur au cardinal de Lorraine, datée de Chartres le 26 septembre 1562. Cl. de Sainctes est devenu évêque d'Évreux ; son ouvrage fut réédité en 1567 à Paris, in-8°, par Claude Fremy, et à Avignon, par Pierre Roux. (Cf. *Biblioth. d'Ant. du Verdier*, p. 193.) L'exemplaire de la Bibliothèque de Reims, première édition, est à belles marges, reliure moderne en maroquin plein, aux armes de la ville. Provenance : les Jésuites de Reims et Nicaise Serval.

Voici le titre de la réédition :

Discours sur le sacaigement des Eglises Catholiques par les heretiques, anciens et nouveaux Calvinistes, en l'an 1562, contenant 17 chapitres. Plus de l'ancien naturel des François en la religion chrestienne, extraict du premier livre d'Agathius, auteur Grec.

Le tout impr. à Paris, in-8°, par Claude Fremy, 1567, et en Avignon, par Pierre Roux. (Bibl. d'Ant. du Verdier, p. 193.)

39 *bis.* — Préservatif contre le changement de Religion. *A Verdun*, 1563, in-8°.

Ouvrage de Nicolas Psaulme, évêque de Verdun, cité par D. Calmet, sans nom d'éditeur. (*Histoire de Lorraine*, t. IV (*La Bibliothèque Lorraine*), Nancy, 1751, col. 777.) Dans sa *Bibliographie de N. Psaulme*, p. 159, M. l'abbé Frizon considère ce livre comme imprimé probablement à Trente, en 1563. Mais il n'en existe aucun exemplaire connu pour trancher le litige. Bacquenois seul pouvait imprimer à Verdun en 1563.

40. — La doctrine vraye et catholique du sacrement de l'Ordre, arrestée et publiée à la condemnation des erreurs de

Digitized by Google

nostre temps, par le saint Concile general assemblé à Trente, en la septiesme session. Le quinziesme iour de Iuillet l'an de grace Mil cinq cents soixante trois. Souz nostre tres saint Pere le Pape Pie quastriesme. Ensemble le decret de la residence publié en ceste mesme session. Avec l'ordonnance des Colleges en chascun Diocese. — SEQUITUR FORTUNA LABOREM. — *A Verdun, par N. Bacquenois, imprimeur du R. P. en Dieu Monseigneur Nicolas Psaulme, Evesque et Comte de Verdun*, 1563. Petit in-8° de 2 ff. préliminaires non chiffrés pour le titre et la dédicace et de 43 pages de texte. Au verso du titre, écusson de N. Psaulme avec la devise.

Ce livre, dédié à l'évêque de Verdun, a échappé aux recherches de M. Beaupré. La dédicace est datée du 5 septembre 1563 et signée par le traducteur, François le Clerc, qui habitait le collège des Orphelins, à Verdun. (*Bibliographie de N. Psaulme*, par l'abbé FAIZON, p. 175 à 177. L'ouvrage se trouve à la *Bibliothèque de Verdun.*)

* **41.** — Canones et decreta sacrosancti œcumenici et generalis concilii Tridentini : quæ antea sparsim et absque ullo ordine, prout occurrebant negotia, fuere diversis temporibus proposita Sub Paulo III, Julio III, et Pio IIII, Pontificibus Max., Nunc primùm revocata in artem et ordinem, et in Rubricas, certaque capita convenienti methodo digesta. Summaria quoque singulis quibusque Canonibus in id præfixa sunt, ut paucis declarent ex qua sessione excerptus sit quilibet Canon, quid item eo tractetur. Additus est, et sub finem Index Rubricarum, Decretorum, Canones et decreta... et Capitum totius operis. Auctore Reverendo in Christo Patre D. D. N. PSALMÆO, Episcopo Comite Virdunensi. Ad Illustrissinum Principem, Reverendissimumque Cardinalem a Lotharingia. *Rhemis, Apud Ioannem de Foigny, eiusdem Reverendissimi Cardinalis à Lotharingia typographum*, 1564. Cum Privilegio Regis.

Au revers du titre, extrait du privilège donné à Rouen le 30 octobre 1562.

Petit in-4° de VIII-238 pages, plus 3 ff. de table non numérotés

Digitized by Google

et se terminant par cette mention : *Virduni, Apud N. Bacnetium R. D. Episcopi ac Comitis Virdunensis Typographum*, 1564.

Un autre exemplaire du même ouvrage, identique au premier, sauf le titre et la dédicace qui est en italiques, également possédé par la Bibliothèque de Reims, porte sur le titre la mention de N. Bacquenois, imprimeur à Verdun.

Virduni, Apud N. Bacnetium eiusdem R. Episcopi et Comitis Virdunensis Typographum, 1564.

Cette indication prouve que Bacquenois, tout en quittant Reims, était resté l'associé de Jean de Foigny, son successeur, et imprimait pour lui à Verdun en même temps que pour son propre compte. Couverture en parchemin ; l'un des exemplaires provient des Capucins de Mirecourt en 1716, et l'autre de Nicolas Bernard, Docteur en théologie. (Legs Saubinet, *Bibliothèque de Reims.)*

Cf. *Bulletin du Bibliophile*, janvier 1851. Ouvrage cité par Brunet, *Manuel du Libraire*, 1860, t. Ier, col. 1545 ; par M. Beaupré dans ses *Nouvelles recherches... (Mémoires de l'Académie de Stanislas*, Nancy, 1853, p. 292) ; et par M. l'abbé Frizon dans sa *Bibliographie de N. Psaulme*, n° xii.

42. — Constitutiones editæ in synodo Virduni celebratæ per R. P. D. Nicolaum Psalmæum, Episcopum... Anno Domini 1564... *Virduni, Excudebat N. Bacnetius*, 1564, petit in-4° de 8 ff. non chiffrés.

Cité par H. Menu dans son Mémoire ms., d'après les *Recherches* de M. Beaupré, p. 168, et par M. l'abbé Frizon dans sa *Bibliographie de N. Psaulme*, n° x, à la page 160 du t. v de sa *Petite Bibliothèque verdunoise*.

43. — Forma precationum pro tribulatione Ecclesiæ et populi, quam in diœcesi et comitatu Virdunensi vult observari in suplpicationibus *(sic)* generalibus R. DD. N. Psalmæus, Episcopus... Virdunensis... *Virduni, apud N. Bacnetium*, 1564, in-4° de 12 ff. non chiffrés.

Cité par H. Menu dans son Mémoire ms., d'après les *Recherches* de M. Beaupré, p. 169, et par M. l'abbé Frizon dans sa *Bibliographie de N. Psaulme, n°* xi.

Digitized by Google

44. — Apologia JOANNIS VETERIS contra calumnias Theodori Bezæ in jurisconsultos et omne jus. *Virduni, apud N. Bacnetium, episcopi et comitis Virdunensis typographum*, 1564. Petit in-8°.

Ce volume figurait au *Catalogue de livres anciens, rares et curieux, provenant d'une grande bibliothèque, Paris, A. Claudin*, 1889, et a été vendu à la salle Sylvestre le 30 janvier 1889, d'après un renseignement de M. H. Menu. Son titre est donné en abrégé dans le *Dict. de Géogr.* de Deschamps, col. 1359.

Jean Vetus était un secrétaire du cardinal de Lorraine et un familier de Nicolas Psaulme. Il en est souvent question dans la correspondance de ces deux prélats.

45. — LANCILOTI CARLEI, regiensis episcopi, de Francisci Lotharingii, Guisii ducis, postremis dictis et factis, ad Regem epistola, ex gallico sermone in latinum conversa per Joannem Veterem. *Verduni, apud Nic. Bacnetium*, 1565, petit in-8° de 24 ff. non chiffrés.

Cité par BRUNET dans le *Manuel du Libraire*, 1863, t. IV, col. 1163. Lancelot de Carle, évesque de Riez, fit imprimer à Paris par Jacques Kervet : *Lettre au Roy Charles IX contenant les actions et propos de Monsieur de Guyse depuis sa blessure jusques à son trespas. (Bibl. d'Ant. du Verdier*, p. 782.)

* **46.** — La resurrection de la saincte messe : contenant la responce à certain traicté des adversaires de la Saincte Église Catholique et Romaine, intitulé la Mort et Enterrement de la Messe, par CLAUDE DU RUBIS, LYONNOIS : avec les marques de la Saincte Église catholique et Advertissements à l'homme Chrestien, pour cognoistre et fuir les modernes heretiques. *A Verdun, par N. Bacquenois, Imprimeur de Monseigneur l'Évesque et Comte dudit Verdun*, 1565.

Pet. in-8° de VIII-95 ff. numérotés, lettres ornées, caractères romains, sauf les deux pièces préliminaires. Couverture du temps en parchemin. Provient des Minimes de Reims. *(Bibliothèque de Reims.)*

Digitized by Google

* **47.** — Le triomphe de la S. Messe contre la conférence de ladite Messe et de la Cene faicte par Iean Garnier, Ministre des Calvinistes à Metz..... Par F. Fremin Capitis, Docteur en théologie. *A Verdun, par N. Bacquenois*....., 1566, in-8° de 3 ff. prél., 39 ff. de texte, plus 3 ff. de table.

Ce livre se trouve à la Bibliothèque de Verdun. Il est cité par M. Beaupré, *Nouvelles recherches*, 1853, p. 290, et décrit par M. l'abbé Frizon dans sa *Bibliographie de N. Psaulme*, appendice, p. 178-79. Il a paru en même temps à Verdun et à Reims avec la rubrique : *A Rheims, par Jean de Foigny*, 1566, *avec privilège. (Bibliothèque de Reims.)*

Voici le titre de l'édition rémoise, qui ne diffère que par la rubrique *A Reims*, de l'exemplaire de la *Bibliothèque de Verdun :*

Le triomphe de la S. Messe contre la Conférence de ladite Messe et de la Cene, faite par Iean Garnier, Ministre des Calvinistes à Metz. Avec une ample demonstration que la diversité des cerimonies n'empesche l'efficace de ladite Messe. Par F. Fremin Capitis, docteur en Théologie de l'ordre Saint François. Approuvé par la faculté de Theologie de Rheims. *A Rheims, par Iean de Foigny, Imprimeur de mon Seigneur le Cardinal de Lorraine*, 1566. *Avec privilege*; in-8° de 40 ff. numérotés plus 3 ff. prélimaires et 2 ff. de tables.

D'après M. Menu, un exemplaire de cet ouvrage se trouvait en vente avec la rubrique *Verdun, Bacquenois*, 1566, dans le *Catalogue de la Bibliothèque de la Jarrie.*

48. — Déclaration des pris des monnoyes tant d'or que d'argent ayant cours ès pays de Lorraine, Barrois, Verdun, et terres adiacentes : avec la réduction des pris des thalers de nouvelle fabrication et autres espèces d'or et d'argent n'agueres descriez et mis au billon par l'ordonnance de Monseigneur le duc de Lorraine, ensemble les pourtraicts de chacune des dites espèces tant vieux thalers que nouveaux. Sequitur fortuna laborem. *A Verdun, par N. Bacquenois, imprimeur*

Digitized by Google

de Monseigneur N. Psaulme, evesque et comte dudit Verdun, 1566, pet. in-8°.

Ouvrage avec gravure des monnaies assez grossièrement reproduites. Texte de l'Ordonnance monétaire rendue par le duc de Lorraine le 23 octobre 1566.

Une dédicace de Bacquenois à N. Psaulme précède le texte. Les préfaces de notre imprimeur sont toutes judicieuses et décèlent un esprit cultivé. (Cf. *Almanach de Verdun*, 1777, notice sur Bacquenois par Dom Cajot, p. 147.)

49. — Facultates domini D. Caroli tituli Sancti Apollinaris Presbiteri Cardinalis a Lotharingia in Lotharingiæ et Barri ducis ducatibus, ac Metensi, Tullensi et Virdunensi civitatibus et diœcesibus Sanctæ Sedis Apostolicæ Legati per Sanctissimum Papam Pium Quintum concessa. *Virduni, apud N. Bacnetium typographum*, 1567. In-8°.

Cet ouvrage est le dernier cité par M. Beaupré comme imprimé à Verdun par Bacquenois. Nous pouvons en ajouter un à sa liste, déjà signalé par M. Menu.

50. — Les Actes de la Conférence tenue à Paris ez mois de Juillet et Aoust 1566, en la presence et en l'hostel de Monsieur le Duc de Nyvernois, entre Simon Vigor et ledit de Sainctes, docteurs de Sorbonne, et Jean d'Espina et Henry Sureau dict du Rosier, ministres de la religion pretendue reformée, lesquelles actes ont esté collationnées aux originaux, les ministres appellez par Goguier, notaire pour eux, qui les a signez. *Et despuis impr. à Paris, et à Verdun, par Nicolas Bacquenois*, 1568, in-4°.

Œuvre de Claude de Sainctes, théologien à Paris, puis évêque d'Évreux, citée dans la *Biblioth. d'Ant. Du Verdier*, p. 193, et dans la *Biblioth. exotica*, p. 36.

FIN

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE

NOTICE

Pages

L'Imprimerie à Reims avant Bacquenois..... 181

§ Ier. — Origine rémoise de Bacquenois, son apprentissage et son premier établissement à Lyon (1530-1552)..... 187

§ II. — Retour de Bacquenois à Reims, ses impressions à Reims (1552-1560)..... 190

§ III. — Départ de Bacquenois pour Verdun, ses travaux, et ses dernières années dans cette ville (1560-1575) 201

DOCUMENTS

I. — Traité avec Mathieu Vyaudel, libraire à Langres, pour l'impression des *Statuts synodaux* de Langres (26 février 1555) 209

II. — Traité avec D. Pierre Ribaille, trésorier de Saint-Marcoul, pour l'impression du *Missel de Saint-Remi* (24 avril 1555) 211

III. — Traité avec le Chapitre N.-D. pour l'impression d'un *Bréviaire* de Reims (5 février 1557)..... 212

IV. — Traité pour l'achat de papier, passé avec Jean Murguet, marchand à Reims (24 juillet 1559)..... 214

V. — Cession du privilège du livre : *Des Juges et Juridictions*... à Sébastien Nivelle, libraire à Paris (29 novembre 1559)..... 215

VI. — Règlement de compte, cession de l'imprimerie et association avec Jean de Foigny (11 mai 1568)..... 216

Digitized by Google

VII. — Cession d'une créance sur le Chapitre de Reims à N. Psaulme, évêque de Verdun (20 juillet 1568)..... 219

BIBLIOGRAPHIE

Productions de Nicolas Bacquenois imprimées à Lyon, à Reims, à Verdun, de 1548 à 1568. (Liste de 50 ouvrages, plus 9 numéros *bis* d'attribution douteuse.)..... 221

ILLUSTRATIONS

(Planche) Marque de Nicolas Bacquenois, sur le titre du Coustumier de Reims, 1553..... 197

Nota. — Cette planche a été reproduite par la maison J. Royer, de Nancy, d'après le cliché obligeamment exécuté par F. Rothier, photographe à Reims.

Digitized by Google

L'ALBUM DE PIERRE JACQUES

SCULPTEUR RÉMOIS

DESSINÉ A ROME DE 1572 A 1577

Communication de M. H. Jadart, Membre titulaire.

Une publication d'une importance capitale pour l'histoire des artistes rémois vient d'être faite par M. A. Geffroy, membre de l'Institut, directeur de l'École française de Rome[1]. Il s'agit, comme le titre l'indique, d'une description de l'Album des dessins originaux de Pierre Jacques, à Rome, de 1572 à 1577, appartenant à M. Hippolyte Destailleur, l'architecte parisien, bibliophile bien connu.

Ce document est de la plus haute valeur, au point de vue de l'art antique et de l'art français à l'époque de la Renaissance, il offre en particulier aux amateurs rémois un aperçu tout nouveau sur la carrière et les travaux en Italie du maître par excellence de la sculp-

[1] A. Geffroy, l'*Album de Pierre Jacques de Reims*. Dessins inédits d'après les marbres antiques conservés à Rome au xvie siècle. (Extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome, t. x. Rome, Impr. de la Paix, Philippe Cuggiani, 1890. In-8° de 68 p., avec 3 dessins dans le texte et 3 pl. héliogr. à la suite.)

Digitized by Google

ture à Reims au XVIe siècle. Son talent s'y révèle dans toute sa puissance, en même temps que son activité et son goût pour les chefs-d'œuvre de l'antiquité.

Notre but n'est pas ici d'analyser l'étude si précieuse pour nous de M. Geffroy, mais seulement d'en signaler l'importance et d'en conseiller la lecture à ceux qui voudront désormais apprécier le mérite de Pierre Jacques. C'est pour eux un devoir de recourir au recueil périodique de notre *École française de Rome,* qui se trouve à la Bibliothèque de Reims, accessible par conséquent à tous les travailleurs.

Nous devons cependant en extraire les passages qui ont trait à la biographie des Jacques, parce qu'ils ont été puisés aux sources et qu'ils font suite aux premières notices de MM. Liénard, Courmeaux, Sutaine et Cerf, publiés dans les *Travaux de l'Académie de Reims* [1]. Citons aussi à cette occasion un tout récent travail. C'est à la demande de M. Geffroy que nous avons recherché nous-même des renseignements complémentaires sur la vie et les œuvres des quatre sculpteurs du nom de Jacques, et cette nouvelle notice a été lue à la Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, à Paris, le 28 mai 1890 [2].

L'Album de dessins au crayon ou à la plume dont M. Hippolyte Destailleur est l'heureux propriétaire forme un volume oblong, relié en vélin, de 27 cent. de largeur sur 21 de hauteur, comprenant 97 feuillets numérotés ou 194 pages d'un papier épais et fatigué. C'est

[1] T. VII, p. 287 ; t. XXVII, p. 290, et t. LXXXI, p. 143.

[2] Mémoire imprimé dans le compte rendu de cette réunion, et tiré à part, gr. in-8°, Paris, Plon, 1890. Analysé par M. Henry JOUIN dans le *Courrier de la Champagne* du 4 juin 1890.

Digitized by Google

un album d'étude et non un carnet d'archéologue[1]. On y trouve quelques dessins à la sanguine ou relevés de sépia, quelques dates s'étendant de 1572 à 1577, l'indication des collections de Rome auxquelles sont empruntées les copies, et enfin diverses annotations manuscrites soigneusement fixées sur les feuillets de garde. Voici ces textes, qui offrent tous des données fort intéressantes et divers points de comparaison ou de rectification.

I.

La plus ancienne note se trouve au recto du troisième feuillet de garde, à la fin du volume. On y distingue clairement deux écritures, peut-être de la même main. Elle est ainsi conçue : « Ce livre contient IIII^{XX} XVI feuillets et vault LXXX livres. Ce sont desseins faits à Rome après les antiques de la main de Me Pierre Jaques mon père. Ce livre appartient à Nicolas Jaques sculpteur demeurant à Rheims. » — Au-dessous, un autre petit fragment de papier également collé après coup porte ces mots : « Valeur de ce livre, 25 escus. »

[1] « L'Album de l'artiste champenois, dit M. Geffroy, atteste une recherche d'esthétique bien plutôt qu'une étude vraiment archéologique. Il a dessiné ce qui lui semblait le plus intéressant au point de vue de la forme et de l'aspect extérieur : il ne paraît pas avoir eu quelque patron à servir, quelque collectionneur à flatter. La sincérité de ses travaux est donc vraisemblablement au-dessus de tous les doutes, et l'Album Destailleur prendra place dans l'intéressante série des dessins pouvant servir d'utiles témoignages à l'historien de l'art antique et de la Renaissance. » (P. 67-68.)

Digitized by Google

II.

Au recto du second feuillet de garde, au commencement du volume, un propriétaire de l'album a écrit, d'une écriture plus moderne : « Ce présent livre contenant quatre-vingt-seize feuillets a esté estimé de la valeur de cent livres par d'habiles connoisseurs, lequel a esté designé [1] de la propre main de piere Jaques fameux sculpteur sur les originaux des antiquitez de rome à rome même en l'année 1603 [2]. Ledit piere Jaques a fait le beau crucifix de la paroisse de saint Pierre [3], le maître-autel, la balustrade de séparation du chœur avec la nef, la belle épitaphe de la résurrection [4], l'autel de la chapelle Sainte-Anne a Notre-Dame [5], un christ en croix à une épitaphe de l'église de Saint-Simphorien en vis à vis le grand autel de la paroisse [6], et quantité d'autres beaux ouvrages dans les églises et paroisses de reims. »

III

Sur l'un des feuillets de garde, au commencement du volume, on voit un dessin représentant une statue d'é-

[1] Dessiné.

[2] Date erronée, car les dessins sont datés de 1572 à 1577. Voir plus loin la note sous le § IV.

[3] C'est le crucifix actuel de l'église Saint-Jacques.

[4] Ces trois œuvres ont disparu sans laisser de traces.

[5] Il s'agit très probablement du retable de l'autel dit *des Apôtres* ou de *Saint-Barthélemy* à la cathédrale de Reims.

[6] Épitaphe qui a disparu comme le reste de ce qu'on estimait le plus dans cette église, mosaïque, etc.

Digitized by Google

corché dans une niche. Ce croquis est légèrement lavé à la sépia et traité d'une main très exercée. Au-dessous, et d'une écriture qui n'est sans doute pas celle de Nicolas Jacques, il y a ces mots : « De mons^r Biard [1] le pere sculpteur du Roy a Paris en 1603. »

IV

Il y a encore un quatrième texte. On lit au bas du feuillet 53 verso : « ce livre contenant 96 feuillets a été désigné à rome en 1603 par piere iaques fameux sculpteur de reims [2]. »

V

Au dos du volume enfin est le titre suivant d'une écriture, ce semble, contemporaine, semblable à celle de la seconde annotation, et en tout cas de même orthographe : « Pierre Jaques | fameux sculpteur | pere | de | Nicolas | Jaques. » |

De ces cinq textes, il résulte pour nous la preuve authentique que Pierre Jacques composa son Album à

[1] Biard père est l'auteur du médaillon d'Henri IV à l'ancien Hôtel de Ville de Paris. Il est mort en 1609. Biard le fils est mort en 1661. Le père pouvait donc être en relation avec Pierre et Nicolas Jacques.

[2] Cette date de 1603 est évidemment erronée ; elle aura été écrite par un possesseur ultérieur de l'Album, qui a confondu la date du don fait par Biard avec les dates d'exécution des dessins. Pierre Jacques est mort en 1596, au témoignage irrécusable de Nicolas Bergier. (*Le Bouquet Royal*, 1637, p. 50.)

Digitized by Google

Rome de 1572 à 1577, qu'il laissa son recueil à son fils Nicolas lorsqu'il mourut en 1596, et que ce dernier le transmit, dans des conditions qui nous restent inconnues, au célèbre sculpteur Biard père. Celui-ci donna ou vendit l'Album en 1603 à un amateur ou à un artiste, qui aliéna lui aussi plus tard le volume. Le nouveau possesseur, voulant annoter à son tour l'Album, confondit la date de la remise par Biard au précédent propriétaire avec celle de l'exécution des dessins. Les noms des premiers possesseurs augmentent ainsi la curiosité qui s'attache au Recueil.

Il serait non moins utile de connaître les noms des autres possesseurs successifs de l'Album, et surtout nous devons souhaiter qu'il appartienne un jour à la Bibliothèque nationale, mieux encore à la Bibliothèque de Reims, où semble indiquée sa place la plus naturelle. Puisse du moins, en attendant, son intelligent possesseur actuel nous faire jouir de la série entière de son contenu à l'aide d'une reproduction intégrale des dessins! Remercions dès maintenant M. Geffroy de nous avoir procuré cette bonne fortune inespérée de la découverte d'une œuvre manuscrite de notre célèbre sculpteur Pierre Jacques, et d'avoir ainsi soulevé un coin du voile qui nous dérobait jusqu'ici toute notion précise de ses travaux en Italie.

Reims, le 18 mai 1890.

Digitized by Google

HISTORIQUE

DE LA

CROIX-ROUGE

LA CROIX-ROUGE A REIMS

PAR LE Dr COLLEVILLE

Lecture faite à l'Académie nationale de Reims, le 13 Juin 1890.

Digitized by Google

Digitized by Google

A Monsieur le Docteur COLLEVILLE,

à Reims.

MONSIEUR LE DOCTEUR,

*Permettez-moi de venir vous féliciter d'avoir écrit l'*HISTOIRE DE LA CROIX-ROUGE. *Cet ouvrage vous fait le plus grand honneur par l'exactitude des faits mentionnés, par votre impartialité, ainsi que par les recherches historiques auxquelles vous vous êtes livré au sujet de la grande œuvre d'humanité universelle que vous avez prise à cœur.*

Ce travail consciencieux pourra être utilement consulté par les Comités de France et d'autres pays; c'est un Manuel précieux destiné à les guider dans leur organisation; ils pourront prendre exemple pour leur activité respective, en temps de paix, sur ce qui a été fait à Reims et autour de Reims, où, grâce à une intelligente et patriotique

Digitized by Google

direction, se sont groupés de si nombreux amis de la Croix-Rouge, et où s'est formé un personnel « brancardier infirmier » déjà à la hauteur de sa mission.

Qu'il me soit donné, MONSIEUR LE DOCTEUR, *de m'associer au témoignage que vous rendez avec tant de justice à deux hommes profondément vénérés, dont la mémoire m'est bien chère : le général Dufour, de Genève, et le comte de Flavigny, ainsi qu'aux membres du premier Comité rémois, qui tous ont si bien compris l'esprit de l'Œuvre en des temps difficiles et se sont prodigués pour les blessés pendant la malheureuse guerre de 1870, ne considérant que le bien à faire et laissant de côté les distinctions de partis, d'opinions et de nationalités.*

C'est que dans l'Œuvre, dont le symbole est l'étendard blanc à croix rouge, il n'y a plus ni castes, ni sectes, ni riches, ni pauvres, ni Orientaux, ni Occidentaux; tous ont le même cœur et les mêmes sentiments charitables.

J'ai été profondément touché de la manière bienveillante dont vous avez parlé de moi dans

Digitized by Google

votre ouvrage, MONSIEUR LE DOCTEUR, *en mentionnant des faits déjà anciens et dont la plupart sont oubliés.*

Veuillez en agréer toute ma gratitude et recevoir mes salutations respectueuses et empressées

HENRY DUNANT.

Heiden, 2 Septembre 1890.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTORIQUE

DE LA

CROIX-ROUGE

Par le Dr COLLEVILLE.

La sollicitude pour les blessés ennemis, si rapprochée des sentiments d'humanité, repose sur ce principe incontestable : « Ne fais pas à l'ennemi plus de mal que ne l'exige le but de la guerre. » Belle maxime qui a attendu la signature de la convention de Genève pour devenir une loi internationale d'une valeur universelle. Cependant, le principe de la neutralisation des blessés de la guerre était une idée vieille de plusieurs siècles, souvent ébauchée dans sa réalisation, mais paraissant destinée à un insuccès certain chaque fois qu'on essayait de lui donner un corps. Un homme est venu : Dunant, qui a été le promoteur de cette convention, acte de naissance de la Société de Secours aux Blessés, dite plus tard *Société de la Croix-Rouge*.

S'il est juste de rendre hommage aux nombreux et actifs organisateurs des comités et des sous-comités de cette institution, nous ne devons pas oublier ce que nos ancêtres, soutenus par un esprit de charité égal au nôtre, ont tenté de faire avec moins de bonheur.

Le thème général, sur lequel les conférenciers de la *Croix-Rouge* exécutent des variations avec plus ou moins de brio, se trouve dans le livre de M. Maxime

Digitized by Google

Du Camp. Cet académicien a écrit avec son cœur et avec son talent de littérateur délicat. Sa monographie, quoique un peu écourtée au point de vue historique, captive comme tout ce qui émane de la plume du maître.

L'ouvrage français qui traite le plus à fond du sujet est celui de M. Léonce de Cazenove, intitulé *La Guerre et l'Humanité au XIX· siècle*, dont l'édition de 1869, depuis longtemps épuisée, a valu à son auteur de nombreuses récompenses. C'est une sorte de codex officiel, contenant le texte de toutes les notes diplomatiques et de toutes les correspondances échangées à propos des conventions de 1863 et de 1864.

Nous avons entre les mains des documents encore plus précieux, émanant de la plume même de M. Dunant. Ceux-ci nous ont permis de reconstituer les précédents de l'Œuvre, peu connus dans notre pays, mais plus familiers aux Allemands, grâce à l'ouvrage magistral du Dr Lueder (d'Erlangen), connu sous la rubrique de : *La convention de Genève au point de vue historique, critique et dogmatique* (1876). Malheureusement pour nous, l'auteur allemand se laisse entraîner à des digressions quelquefois trop personnelles.

Nous sommes presque tenté de commencer ce récit par le traditionnel « il était une fois », tellement nous avons l'air de nous occuper d'un fait d'antan.

Parler de H. Dunant nous remet en mémoire la question suivante posée par le regretté professeur Trélat, à un examen de doctorat en médecine : « Connaissez-vous Empis ? » Le candidat cherche en vain dans sa mémoire parmi les contemporains du médecin de Cos. Le malin examinateur de répliquer : « J'ai dîné hier soir avec lui. Demain, à huit heures et demie du matin, vous le trouverez dans son service à l'Hôtel-Dieu. » C'est

Digitized by Google

qu'en effet, depuis un certain nombre de lustres, il n'est plus question de notre grand homme, qui, respirant naguères les brouillards de la Tamise, vit maintenant retiré, volontairement inconnu, dans le canton d'Appenzell, où la solitude et une modeste pension de 1,200 fr. de rente annuelle, assurée par sa famille, lui permettent encore de s'occuper de ses chères études historiques et scientifiques. Ce *justum ac tenacem propositi virum* n'a pas craint de dépenser plus de 50,000 francs pour assurer en 1863 l'exécution de ses idées. On s'enrichit plus facilement à composer des romans naturalistes qu'à créer et à propager une œuvre de bienfaisance de cette importance, qualifiée d'*utopie* par ses concitoyens eux-mêmes.

Dunant, né à Genève le 8 mai 1828, appartenant à une famille genevoise ancienne et fort considérée, vivait comme un simple particulier. Son bon cœur le poussait vers les œuvres de bienfaisance et de charité. En 1856, il publia un volume contre l'esclavage américain (le comparant et le déclarant inférieur à l'esclavage hébreux et à celui des musulmans). Il fit éditer aussi quelques travaux littéraires et ethnographiques, entre autres une monographie sur *La Régence de Tunis*, alors fort peu connue, et qui lui valut le titre de « membre de plusieurs sociétés savantes de France et de l'étranger ». Mais son chef-d'œuvre fut *Le Souvenir de Solférino,* comme nous aurons l'occasion de le constater dans le cours de ce récit.

Après la vie agitée qu'il a menée de 1859 à 1864 et toutes les péripéties par lesquelles il a passé, ce sage a choisi une retraite digne de lui à Heiden, au milieu des montagnes, dans une de ces stations si recherchées pour les cures au petit-lait. De ses fenêtres, écrit-il, au delà du lac de Constance, l'œil découvre la Bavière, le Wur-

Digitized by Google

temberg, le grand-duché de Bade et l'Autriche. C'est bien l'horizon qui convient à ce cosmopolite. Par une de ces coïncidences dont le hasard n'est peut-être pas le seul auteur, Dunant, qui a su s'imposer aux grands et s'attirer les sympathies particulières des souverains de l'Europe, réside maintenant dans un canton où s'est comme cristallisée depuis plus de cinq cents ans la plus vieille et la plus pure démocratie. Ce peuple, en effet, est bien lui-même. Rien de plus curieux, par exemple, que de voir réuni, le premier dimanche de mai, sur la place publique, le peuple entier (hommes), avec une vieille épée ou un sabre de milicien au côté, nommant ses magistrats à main levée, avec une solennité remarquable, après une prière et un chant de cantique. Tout se passe sans un cri, sans une contestation, sans une plaisanterie; on entendrait voler une mouche. La place publique est pavée de têtes calmes, dignes, sérieuses. Tous les électeurs sont là; personne ne se dispense de venir, à moins d'une maladie grave. Cependant le canton est grand, il faut quelquefois parcourir un certain nombre de lieues à pied pour remplir ses devoirs d'électeur.

C'est donc au milieu de ces gens à mœurs patriarcales que Dunant désire terminer les derniers jours d'une vie si bien remplie. Qu'il nous pardonne si nous sommes venu le troubler dans sa quiétude! Nous considérons comme un devoir de faire connaître l'œuvre du promoteur de la convention de Genève, ayant eu la bonne fortune de posséder les documents inédits, relativement aux précédents de cette convention. Si, dans la limite de nos faibles moyens, nous contribuons à tirer notre bienfaiteur de l'oubli, nous aurons fait œuvre pie, en attendant que le bronze vienne fixer ses traits aux yeux

Digitized by Google

de la postérité, avec la devise : *Exegi monumentum perennius œre.*

Dans l'antiquité, au moyen âge, et naguères encore, la guerre était épouvantable. La cruauté était à l'ordre du jour. Si, dans les temps modernes, la fureur des combattants a diminué, les moyens de destruction, beaucoup plus formidables, ont rétabli dans une désolante proportion le chiffre des tués et des mutilés. Peu de choses avaient été faites pour atténuer les horreurs et les souffrances qui suivent habituellement ces luttes sanglantes. Avec les armées permanentes, on vit apparaître les services sanitaires officiels.

Mais, avant de montrer dans quelle proportion la *Société de Secours aux Blessés militaires* est venue amoindrir l'abîme qui sépare la grandeur des maux à secourir et les efforts tentés pour arriver à ce but, il est nécessaire de jeter quelques regards en arrière dans les siècles passés, pour se rendre compte de l'importance de l'œuvre humanitaire entreprise par Dunant.

Nous verrons comment la France a précédé toutes les nations de l'Europe dans la voie de la charité, pour l'organisation des secours à donner aux blessés militaires.

Le service de santé de ses armées, quelque défectueux qu'il fût, servait de modèle aux autres États. Il peut s'en glorifier à juste titre.

Nous avons en vain compulsé les recueils anciens relatifs aux soins que les Grecs ou les Romains pouvaient donner à leurs blessés sur les champs de bataille. Les auteurs restent muets sur ce point. Il ne ressort de leurs récits qu'une crainte respectueuse inspirée par la vue de leurs morts et un profond mépris pour les cadavres ennemis.

Beaucoup de seigneurs du moyen âge, entraînés par

Digitized by Google

leur ardeur belliqueuse, se livrèrent à des excès que n'excusait pas leur réputation de preux chevaliers. Heureusement que la châtelaine française venait, avec son cœur de femme, réparer les violences de l'époux. Elle apparaissait comme un ange tutélaire, prodiguant les trésors de sa charité et ses soins intelligents aux victimes des combats. Le médecin ordinaire des seigneurs féodaux, appelé *mire*, *idoine aux pansements*, gratifiait également des secours de sa science les pauvres vassaux du maître, et même parfois les blessés ennemis.

Avec Ambroise Paré fut inaugurée une médication logique appliquée aux blessures. Voyant un jour un soldat presque mourant, abandonné par ses compagnons dans un fossé qui devait être son tombeau, le savant praticien se fait à la fois pour lui médecin, pharmacien et infirmier. Il réussit à sauver le moribond; les soldats émerveillés improvisèrent un brancard pour y porter à la fois le chirurgien et leur camarade qui était sauvé. Telle fut l'origine de la première ambulance militaire.

Le prince de Parme, Alexandre Farnèse, conclut le 30 novembre 1581 avec la ville de Tournai une capitulation par laquelle la garnison obtint de sortir librement de la place. Cette convention est conçue dans les termes suivants : « Quant aux blessés et malades qui, pour leur infirmité, ne *pouvront* présentement sortir, l'intention de Son Altèze estre, quand ils se porteront mieulx, qu'ils jouissent des mêmes bénéfices que leurs compagnons, et que aucungs et aultres sera donné passeport et convoy pour les conduire jusques à ce qu'ils soient bien hors de danger. »

Déjà en 1188, le sultan Saladin, qui venait de s'emparer de la ville de Jérusalem, avait désigné l'ordre hospitalier des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem pour soigner

Digitized by Google

les blessés des croisés. Cet ordre a persisté en Prusse et appartient actuellement à la réforme luthérienne. Toute trace de son ancienne destination avait été perdue. De nos jours, les chevaliers de Saint-Jean, laïques, sont redevenus hospitaliers : les blessés n'ont qu'à se louer de leur intervention secourable. Ils ont fait bâtir un grand nombre d'établissements. A côté de la grande croix noire maltaise prussianisée, ils portent le brassard blanc à la croix alézée de gueules. Ils se sont complètement ralliés à l'*Œuvre de la Croix-Rouge,* dont ils forment une branche importante. En Espagne et en Autriche, les chevaliers de Malte, catholiques, se sont joints également à l'œuvre internationale des blessés.

Dès la fin du XVIe siècle, des traités d'échange ou conventions temporaires, dites *cartels,* font mention des malades et des blessés : mais ceux-ci doivent payer pour leur rançon et se faire soigner à leurs frais. Enfin, s'ils ne sont pas de très hauts personnages, on ne s'en inquiète guères.

Le grand Sully créa en 1597 les hôpitaux fixes et des ambulances pour l'armée : « J'étendis, dit-il dans ses *Mémoires,* mon attention jusque sur le simple soldat en établissant dans le camp un hospital si bien et si commodément servi, que plusieurs personnes de qualité s'y retirèrent pour se faire guérir de leurs maladies et de leurs blessures. » Il fut secondé en cela par un professeur de la Faculté rémoise, le Dr Nicolas de la Framboisière.

Peu de temps après, la présidente de Goursault fonda à Paris l'*Œuvre des Hôpitaux.* Cette dame se rendait elle-même dans ces maisons de douleur qui étaient alors tenues d'une manière détestable. Elle y affrontait les épidémies au chevet des fiévreux et des malades, ose fort inusitée à cette époque. Bientôt d'autres femmes

Digitized by Google

du monde se joignirent à Mme de Goursault. Un nouvel horizon s'ouvrit à la charité chrétienne; l'institution des hôpitaux fut créée, et l'immortel saint Vincent de Paul en prit la direction. Celui-ci organisa, en 1634, l'admirable corporation des *Sœurs de Charité,* à l'usage des pauvres malades. Un service de santé, analogue à celui de la France, fut introduit dans son armée par Frédéric le Grand, qui créa en Prusse deux places réservées à des chirurgiens français. *O tempora! O mores!*

Dans le cartel d'échange du 26 mai 1673, conclu entre la France et les États généraux, il est dit pour la première fois que « les médecins, les chirurgiens, les pharmaciens, etc., seront libérés sans rançon ». Mêmes stipulations figuraient dans le traité arrêté entre l'empire d'Allemagne et la Suède à Zittau, en 1642; entre la Suède et la Bavière électorale, le 27 juillet 1646; entre la France, l'Espagne et les États généraux, le 19 mai 1675; entre la France et l'Espagne, de nouveau le 20 octobre 1689, et enfin entre la France et le duc de Savoie, le 19 octobre 1690.

Les archives communales de Rocroi, fouillées par le savant archiviste des Ardennes, M. Paul Laurent, nous donnent quelques renseignements curieux sur les subsides fournis aux troupes royales par les habitants de Rocroi, après la bataille du 19 mai 1643, notamment au point de vue qui nous occupe :

« 240 livres pour le salaire des 6 personnes qui aidèrent les chirurgiens à panser et à médicamenter les prisonniers; enterrèrent ensuite près de 400 morts et nettoyèrent le champ de bataille pendant 12 jours.

« 90 livres pour les dépenses de ces 6 aides, nourris durant ce temps « avec vin et viandes » pour supporter les infections et puanteurs qu'ils recevaient des blessés et des morts.

Digitized by Google

« Quand il fut question d'emmener les prisonniers, on donna : 96 livres tournois au sergent Lamotte et à 5 voituriers pour conduire à Novion-Porcien, au mois de juillet, le nommé dom Balthazar et 14 autres officiers ennemis restés dans la ville à la suite de la bataille, à cause de leurs blessures.

« 609 livres à divers échevins et à 15 voituriers de Rocroy et de Blombay pour avoir mené à Mézières, du 22 au 30 mai, 498 prisonniers blessés et 28 soldats français et suisses.

« 2 chirurgiens, payés par la ville, furent occupés aux pansements des blessés. »

Malgré les nombreux sacrifices d'un siège, l'humanité ne perdait pas ses droits.

Depuis l'époque où la mise en liberté sans rançon des médecins et des infirmiers a été décidée, on a pris encore des dispositions spéciales en leur faveur. C'est ainsi qu'à Strasbourg, le 27 août 1675, un cartel entre la France et l'Allemagne déclara que les médecins ne pouvaient être dépouillés. Même convention entre la France et les États généraux, le 29 décembre 1690.

La première idée, un peu générale, de préserver les blessés des horreurs des représailles, du massacre, du pillage ou de l'abandon, en déclarant les hôpitaux inviolables en temps de guerre, remonte à l'an 1743. Elle est due au maréchal français, duc de Noailles, et au comte Stair. Elle doit être regardée, selon M. Dunant, comme un premier jalon de l'idée de *neutralisation générale* dont il n'appartient à personne, dans le siècle actuel, de revendiquer la priorité. Cette idée a pu et dû venir, comme les faits historiques le prouvent ample-

Digitized by Google

ment, à l'esprit d'un très grand nombre de personnes ; mais elle fut temporairement mise en pratique par ces deux généraux en chef, avec l'approbation des rois de France et d'Angleterre, lors de la guerre de la succession d'Autriche. Ils signèrent, après la bataille de Dettingen, à Aschaffenbourg, près de Francfort, le 27 juin 1743, un cartel ou convention touchant la protection des blessés et des hôpitaux, dans lequel cartel l'inviolabilité des hôpitaux de campagne fut pour la première fois reconnue.

Ce qui donne le beau rôle et la priorité au maréchal de France, c'est que, deux mois environ avant ce traité d'humanité, il battit les troupes anglo-autrichiennes, et que le roi Georges II d'Angleterre, qui les commandait, échappa à grand'peine, avec 40,000 Anglais et Autrichiens, au duc de Noailles qui l'avait enfermé entre Aschaffenbourg et Dettingen, sur la rive droite du bas Mein. L'idée vient-elle d'un médecin anglais, autrichien ou du duc? Ceci est d'autant plus difficile à savoir que les grands s'attribuent volontiers le mérite des petits.

Louis XIV, en 1708, avait établi comme conseillers de Sa Majesté des médecins, chirurgiens, inspecteurs généraux et des majors à la suite de son armée.

En 1731 fut fondée l'Académie française royale de chirurgie, où les médecins militaires puisèrent les leçons et les traditions qui font encore la gloire de ce corps. Enfin, les règlements de 1747, 1780 et 1788 assimilèrent les chirurgiens militaires aux officiers d'armée.

Après le traité de 1743, une autre convention temporaire importante en faveur des blessés fut signée à Sluys, en Hollande, le 6 février 1759, pendant la guerre de Sept-Ans, par le marquis de Barrail et le major général anglais, sir Henry Seymour Conway. La même an-

Digitized by Google

née, le 7 septembre, un autre traité d'humanité plus célèbre, et connu sous le nom de « Convention de Brandebourg », fut conclu entre la France et la Prusse, Louis XV étant représenté par le maréchal de Rougé, et l'autre partie contractante par le maréchal baron de Buddenbrock. Dans ce « cartel par échange et par rançon, les grands personnages, avec leurs écuyers, maîtres d'hôtel, valets de chambre et autres domestiques, ainsi que les membres des administrations d'armée, les intendants, aumôniers, médecins, chirurgiens, apothicaires, infirmiers, etc., ne sont point sujets à être faits prisonniers de guerre et doivent être renvoyés le plus tôt possible ». L'article 27 déclare « qu'on prendra soin des blessés des deux nations belligérantes, qu'on paiera les médicaments et leur nourriture, mais que les frais seront restitués de part et d'autre ». L'article 28 est relatif aux malades; il dispose que « ceux-ci pourront rester en sûreté dans les hôpitaux et qu'ils seront renvoyés par le plus court chemin, sans pouvoir être troublés ni arrêtés ».

Enfin, un quatrième grand traité fut conclu à Hadmersleben, le 19 octobre 1757, entre la France et la Prusse, sur les mêmes bases que les précédents. Ces quatre traités (Aschaffenbourg, Sluys, Brandebourg et Hadmersleben) nous montrent ce qui, au milieu du XVIIIe siècle, a été fait de plus complet à l'égard des blessés et des malades. Malheureusement, les cartels d'échange conclus postérieurement ne se préoccupent plus avec autant de détails des soins à donner aux victimes des combats ; il en existe qui, pendant la dernière partie de ce siècle, n'en font plus même mention. Citons encore avec quelque éloge le traité conclu entre la France et l'Angleterre, le 12 mars 1798, dans lequel

Digitized by Google

surgit une disposition non prévue auparavant ; à savoir : « Les prisonniers de guerre qui, en suite de blessure, de vieillesse ou d'infirmité, ne sont plus propres au service, doivent être renvoyés *dans leur pays*, sans égard aux dispositions arrêtées pour les prisonniers. »

En 1764, juste un siècle avant la réalisation de la convention de Genève, un philanthrope français, M. de Chamousset, intendant général des hôpitaux des armées royales, fort des expériences faites sur le théâtre de la guerre en Allemagne, de 1761 à 1762, demandait, dans un *Mémoire sur les hôpitaux militaires,* si le moment n'était pas venu d'établir parmi les nations civilisées une convention réclamée par l'humanité : « Comment est-il possible, dit M. de Chamousset, que les nations policées ne soient pas encore convenues de regarder les hôpitaux comme *les temples de l'humanité*, qui doivent être respectés et protégés par le vainqueur ? » Honneur à notre compatriote de Chamousset !

Un autre Français, Peyrilhe, désireux comme M. de Chamousset d'universaliser et de perpétuer les traités conclus entre Louis XV, Frédéric le Grand et Georges II, écrivait en 1780 : « Aujourd'hui, les souverains ne devraient-ils pas convenir entre eux par une loi, non moins sacrée que celle de prendre soin des malades ennemis faits prisonniers, que les hôpitaux militaires soient, de part et d'autre, des *asiles inviolables* pour les malades et pour ceux qui les servent ; que ces locaux soient regardés comme des *sanctuaires* dont il n'est pas permis d'approcher les armes à la main ; enfin, que ceux qui les habitent ne soient pas réputés prisonniers et n'entrent point dans la balance des échanges. »

Pour en finir avec le XVIIIe siècle, mentionnons le *Rapport de Sillehouette*, relatif au traité conclu par le

Digitized by Google

maréchal de Noailles, ainsi qu'une *Esquisse historique du service de santé militaire,* par Gama.

A l'aurore du XIXe siècle, l'illustre Percy, inspecteur général du service de santé des armées de la République et chirurgien en chef du corps d'armée du général Moreau, se distingue à son tour par les sentiments d'humanité qu'on aime à retrouver à cette époque belliqueuse. En 1800, pendant la guerre dans la vallée du Danube, il proposa à Moreau une convention basée sur les principes mentionnés plus haut. Celle-ci fut acceptée par le général autrichien, baron Kray. L'armistice conclu à cette époque empêcha cette convention d'être mise à exécution. Non seulement elle spécifiait que les hôpitaux seraient regardés comme des asiles inviolables; mais encore elle voulait, observe M. Dunant, que « les militaires guéris fussent renvoyés à leur armée respective, avec escorte et sauvegarde », ce qui est un progrès sur les cartels des siècles précédents. Le Dr Laurent, neveu du noble et généreux Percy, a écrit la biographie de son oncle. Il nous fait savoir que cette convention serait mise à l'ordre du jour de l'armée française, et lue dans chaque corps deux fois par mois. Percy désirait que les ambulances fussent indiquées par des écriteaux, afin que les troupes n'en approchassent point, et qu'en passant « elles observassent le silence et fissent cesser le bruit des tambours et des instruments de musique ».

Mais ce qui mit le comble à la réputation de ce médecin du grand état-major français, ce fut l'organisation des compagnies de brancardiers, composées de soldats d'élite, pour relever les blessés pendant les combats. C'était pendant la guerre de Napoléon Ier en Espagne. Le duc de Wellington, commandant en chef les forces anglo-portugaises, fit demander aux Français d'envoyer

Digitized by Google

des chirurgiens pour soigner les malades que leur armée laissait en arrière ; il accorda des saufs-conduits pour la venue et le retour des praticiens délégués à cet effet. Vers la même époque, le baron Larrey créa les ambulances volantes, dont le système s'étendit graduellement à toutes les armées de la République française, se consolida durant l'Empire, puis fut peu à peu adopté par toutes les nations de l'Europe durant la première moitié de notre siècle. Nous voyons, par ces exemples historiques, la grande part que la France a prise, de tout temps, aux questions d'humanité sur les champs de bataille, notamment en ce qui concerne la question de la *neutralité temporaire*.

Signalons, pour être à peu près complet sur ce point, la convention militaire conclue par les armées alliées, le 28 mai 1814, à Paris, et la convention de l'Amérique du Sud, du 26 novembre 1820, entre le général espagnol Morillo et le général républicain Bolivar.

Dans son impartialité, l'histoire doit signaler tous les efforts tentés par les Allemands pour protéger les blessés, l'ouvrage des Drs Faust et Hunold (1805) sur « l'inviolabilité des lazarets de campagne », et surtout celui du Dr Auguste Ferdinand Wasserfuhr, médecin du régiment du royaume de Prusse, qui sollicitait de *toutes les nations* la conclusion d'un *pacte* pour déclarer que les militaires prisonniers, malades et blessés, ne sont point des ennemis. En 1820, le Dr Wasserfuhr réclamait en substance, avec autant de clarté que de chaleur, ce qui forme le contenu de la convention de Genève. L'humaniste Faust, docteur à Buckebourg, a plaidé avec une conviction bien marquée en faveur de l'adoucissement des souffrances des victimes de la guerre (1805 à 1813); il a exprimé la pensée d'une convention qui y tendrait.

Digitized by Google

Enfin mentionnons Schmucker, qui, en 1776, attirait l'attention sur les bienfaits de la *neutralisation* des hôpitaux.

Malheureusement, tout cela n'était que de la théorie. Sous Louis XIV, les blessés en réalité devenaient ce qu'ils pouvaient; leur sort fut épouvantable, surtout pendant l'odieux ravage du Palatinat. Malgré les fameux traités de 1743 et de 1759, à l'exception des officiers, classe privilégiée, les soldats ne trouvaient aucun secours organisé. Au commencement de la Révolution française, l'état de choses n'était pas beaucoup changé. Les ambulances devaient bien rester à une lieue du champ de bataille; mais elles ouvraient la marche en arrière en cas de débandade. Chacune des grandes batailles du premier Empire eut des suites horribles; mais le second Empire devait voir s'ouvrir une ère nouvelle au point de vue de l'humanité.

C'est d'un champ de bataille, glorieux pour la France, que sont sorties et la convention de Genève et l'*Œuvre de la Croix-Rouge*, qui, aujourd'hui, embrassent le monde entier.

En 1859, pendant la guerre d'Italie et après le combat de Montebello, l'empereur Napoléon III, « voulant diminuer autant qu'il dépendrait de lui les maux que la guerre entraîne avec elle, et donner l'exemple de la suppression des rigueurs inutiles », décida le 28 mai que tous les prisonniers blessés seraient rendus à l'ennemi sans échange, dès que leur état leur permettrait de retourner dans leur pays.

Ce fut ce fait qui, ainsi que la vue du champ de bataille de Solférino, en juin 1859, fortifia M. Dunant dans l'idée de proposer la neutralisation internationale des blessés en temps de guerre. On a vu, par l'historique précédent, que cette idée n'est pas sortie toute seule,

Digitized by Google

comme Minerve, du cerveau de Jupiter, mais qu'elle a mis des siècles avant de prendre un corps et de devenir une réalité.

Pour bien juger l'œuvre de Dunant, le mieux est encore d'ouvrir son *Souvenir de Solférino*, qui a été pour la convention de Genève ce que fut la *Case de l'oncle Tom* pour l'abolition de l'esclavage dans les États-Unis. Nous allons retranscrire, d'après lui, de quelle manière l'idée d'une œuvre internationale universelle, en faveur des blessés de la guerre, lui est venue à l'esprit.

Dans une conférence donnée à Londres, sous la présidence de lord Elcho, le 6 août 1872, Dunant s'exprime ainsi : « Avant la campagne d'Italie, je m'étais beaucoup préoccupé des questions d'humanité en faveur des simples soldats blessés, dont je plaignais le malheureux sort pendant et après les combats. Lors de la guerre de Crimée, l'œuvre admirable de miss Nightingale m'avait particulièrement intéressé. Aussi, en 1859, dès le commencement des hostilités, je me rendis en Italie. De Parme, je passai les Apennins, où je parvins à rejoindre, comme je le désirais, le 5me corps de l'armée française, dont le général marquis de Beaufort d'Hautpoul était le chef d'état-major. Cet officier général, dont j'étais connu, voulut bien me remettre une lettre de recommandation pour le général de Mac-Mahon, depuis lors maréchal de Magenta (la bataille de Magenta n'avait pas encore été livrée). Je connaissais déjà personnellement ce guerrier illustre et bon, qui m'avait témoigné de la bienveillance quelques années auparavant. Je me transportai aussitôt à Brescia, d'où je partis pour Castiglione, à mes risques et périls, en louant une petite voiture, conduite par un cocher

Digitized by Google

qui venait de s'enfuir de Mantoue et qui connaissait à fond le pays et les chemins détournés. Castiglione devint mon quartier général, et c'est de cette ville que j'assistai au drame le plus palpitant qui se puisse imaginer. On sait que le village de Solférino est tout proche.

« Je n'étais ni un savant ni un médecin, mais un simple et modeste particulier. J'ai écrit ce dont j'ai été témoin. C'est la vue des horreurs de ce vaste champ de bataille, sur lequel je restai jusqu'au 30 juin (la bataille ayant eu lieu le 24), qui m'inspira l'ardent désir de voir les victimes de la guerre être reconnues comme *sacrées*, sans distinction de grade ni de nationalité. Le « comment ? » je ne m'en occupais pas à ce moment-là. J'avais bien d'autres choses à faire ! Je fus frappé du spectacle affreux que présentaient des multitudes de blessés agonisant sans secours ; l'insuffisance du service de santé me parut désolante au dernier point : celle-ci a été reconnue depuis lors, même par ceux qui l'avaient niée. L'un des résultats importants obtenus par la publication de mon *Souvenir de Solférino*, et par l'agitation qui en résulta, fut l'amélioration du service de santé militaire dans la plupart des pays de l'Europe. C'est la vue des blessés de Solférino qui m'inspira, vaguement d'abord, l'idée de l'urgence et de la possibilité de l'inviolabilité permanente des blessés et de ceux qui leur portent secours. Cette idée, quoique considérée autour de moi comme une *utopie*, grandit de plus en plus dans mon esprit avant la publication de mon livre, dans lequel je fus amené providentiellement à proclamer que tout blessé à terre doit être considéré comme *sacré*, à quelque nation qu'il appartienne. »

Dunant ne cesse de répéter maintes fois qu'il ne connaissait alors aucun des précédents historiques sus-

Digitized by Google

mentionnés, sauf la décision de Napoléon III en 1859.

« On n'a pas d'égards pour le pauvre petit troupier, ajoute-t-il, lequel, contrairement à l'officier qu'on comble de soins, n'a pas choisi son métier et qui souvent ne sait pas pourquoi il se bat. Du moins, il en était ainsi en 1859. C'est donc pendant cette campagne d'Italie que me vint à l'esprit la pensée des *secoureurs volontaires* préparés d'avance, des hospitalières et des infirmières de bonne volonté, sagement dirigées par des sociétés ayant une existence permanente. Celles-ci, quoique nationales dans leur constitution, devraient être internationales dans leur esprit et dans leur action d'humanité charitable. Pour porter les secours efficaces aux blessés, je ne voulais pas exposer les secoureurs volontaires à être faits prisonniers. C'est pourquoi je me suis préoccupé, dès 1859, de rechercher un principe « international, conventionnel et sacré », lequel, une fois agréé et ratifié, servirait de base aux sociétés permanentes. C'est pour cela que j'ai parcouru les divers pays de l'Europe et que j'ai fait paraître de nombreuses publications : c'est la cause de l'humanité souffrante que je plaidais partout. »

Je ne sais vraiment, Messieurs, si je dois ouvrir devant vous ce livre si émouvant et si vrai; je suis retenu par la crainte d'en déflorer les beautés rien qu'en vous présentant quelques-unes de ces images saisissantes, véritables photographies du champ de carnage.

Comme le disait si bien M. Frédéric Passy, dans une conférence sur *la paix et la guerre*, faite à l'École de médecine de Paris, le 21 mai 1867 : « Dans ce livre, il n'y a pas la moindre trace de déclamation; pas un mot pour l'effet, pas de mise en scène, pas de phrases, pas de réflexions, la vérité, rien que la vérité, telle que l'a consignée, presque comme dans un procès-verbal, un

Digitized by Google

spectateur qui a eu le courage de regarder et de raconter. Ce spectateur ne s'est pas borné à voir ; avec une admirable présence d'esprit, aidé de quelques volontaires comme lui, il a porté de son mieux le secours et la consolation sur le champ de bataille, à l'ambulance, dans ces granges ou ces églises transformées en charniers, où se trouvaient entassés côte à côte les ennemis de la veille, exhalant ensemble leurs plaintes et leurs cris de désespoir. »

Voyons ensemble maintenant, comme dans un panorama, quelques groupes détachés du champ de bataille de Solférino, *Ab uno disce omnes :*

Sous cet arbre, un lieutenant de la ligne, qui a eu le bras gauche brisé par un biscaïen, est mis en joue par un soldat hongrois. Celui-ci est arrêté aussitôt par un officier autrichien qui, s'approchant du blessé français, lui porte secours avec compassion et ordonne de le placer dans un endroit moins exposé.

A quelques pas plus loin, un cheval échappé et rendu furieux entraîne dans sa course effrénée le cadavre ensanglanté de son cavalier resté cramponné à la selle.

Les soldats blessés qui peuvent encore marcher se rendent d'eux-mêmes aux ambulances. On transporte les autres au moyen de brancards et de civières, affaiblis qu'ils sont par des hémorrhagies, par la douleur ou par la privation prolongée de secours ou d'aliments.

Des bataillons entiers n'ont point de vivres ; des compagnies, auxquelles on avait fait mettre sac à terre, se trouvent dénuées de tout. La soif est si intense, qu'officiers et soldats recourent à des mares boueuses, fangeuses et remplies de sang caillé.

Le soleil du 25 juin éclaire l'un des spectacles les plus affreux qui se puissent présenter à l'imagination. Le

Digitized by Google

champ de bataille est jonché de cadavres d'hommes et de chevaux. Ils sont comme semés sur la route, dans les fossés, les ravins, les buissons, les prés, surtout aux abords du village de Solférino. En plusieurs endroits, les morts sont dépouillés par des voleurs qui ne respectent pas même les blessés encore vivants. Quelques-uns de ces coquins, avides de chaussures, les arrachent brutalement des pieds enflés des cadavres.

On passe trois jours et trois nuits à ensevelir les morts restés sur le champ de bataille. Sur un espace aussi étendu, beaucoup de corps, cachés dans les fossés, masqués par des buissons ou par les accidents de terrain, n'ont été aperçus que très tard. Ils répandent, ainsi que les chevaux, des émanations fétides.

Un fils idole de ses parents, un brillant officier chéri de sa famille, un jeune soldat qui vient de quitter son vieux père, sa mère, ses sœurs et sa fiancée, se trouve frappé à la tête; sa figure est méconnaissable; il expire et son corps noirci, gonflé, hideux va être jeté dans une fosse à peine creusée, recouvert d'un peu de chaux et de terre. Les oiseaux de proie ne respecteront pas ses pieds ou ses mains sortant du sol détrempé ou du talus qui lui sert de tombeau.

Les cadavres des Autrichiens sont dévorés par des essaims de mouches; des nuées de corbeaux planent au-dessus de ces corps verdâtres, dans l'espoir d'en faire leur pâture. Le nombre des convois de blessés devient si considérable durant la journée du samedi que l'administration, les habitants et le détachement de troupes laissé à Castiglione sont absolument incapables de suffire à tant de misères.

Que devient notre bienfaiteur au milieu de toutes ces calamités? Il se multiplie.

Digitized by Google

Voici un soldat entièrement défiguré, dont la langue sort démesurément de sa mâchoire déchirée et brisée; il s'agite et veut se lever : Dunant arrose ses lèvres desséchées et sa langue durcie; il prend une poignée de charpie qu'il trempe dans l'eau, et, s'en servant comme d'une éponge, il exprime le liquide dans l'ouverture informe qui remplace la bouche de ce pauvre combattant.

Un autre, le crâne ouvert, expire en répandant sa cervelle sur les dalles de l'église; ses compagnons d'infortune le repoussent du pied parce qu'il gêne le passage : notre Genevois protège ses derniers moments et recouvre d'un mouchoir sa pauvre tête qui remue faiblement encore.

Détournons maintenant les yeux de ce hideux spectacle et admirons plutôt Dunant réunissant, dès le dimanche matin, un certain nombre de femmes du peuple, secondant de leur mieux les efforts qu'il fait pour venir au secours de tant de milliers de blessés. Il adopte une des églises de Castiglione, dans le quartier le plus dépourvu de toutes ressources, pour y organiser des secours. Les bandelettes, chemises et linges faisant défaut, il achète des chemises neuves; il envoie son cocher à Brescia pour y chercher des provisions. Celui-ci revient quelques heures après, avec son cabriolet chargé d'éponges, de bandes de toile, d'épingles, de cigares, de tabac, de camomilles, mauves, sureau, oranges, sucre et citrons.

Grâce à ces provisions, on peut confectionner de la limonade rafraîchissante, laver les plaies avec de l'eau de mauves, appliquer des compresses tièdes et renouveler les bandages des pansements. En attendant, notre héros se transforme en capitaine recruteur: c'est ainsi qu'il s'adjoint un vieil officier de marine, deux touristes anglais avides de voir, et dont il utilise les bras malgré

Digitized by Google

eux, un abbé italien, un négociant de Neufchâtel et l'inévitable journaliste parisien. Bientôt quelques-uns de ces infirmiers de bonne volonté se retirent, incapables de supporter la vue des souffrances dont ils sont les témoins. Dunant prodigue à tous ses soins, sans faire de distinction de nationalité; les femmes de Castiglione suivent son exemple: *Tutti fratelli!* répètent-elles avec compassion. Il se constitue enfin le secrétaire de quelques-uns de ces infortunés, n'ignorant pas combien il est précieux pour le soldat, après les grandes fatigues du combat, de recevoir des nouvelles de sa famille.

Ce n'est que lorsque le calme a succédé aux terribles agitations des jours précédents que Dunant, exténué de fatigue, ne pouvant plus trouver le sommeil, fait atteler son cabriolet dans l'après-midi du lundi 27, et part vers six heures du soir pour prendre enfin quelque repos en échappant un moment aux scènes lugubres dont il est entouré. Il faut lire son épopée pour aller rejoindre le maréchal de Mac-Mahon, les péripéties de son voyage! Puis, le 30 juin, il se rend à Brescia. Là, les secours sont mieux distribués, mais, malgré la bonne volonté de tous, il y avait encore insuffisance. Non seulement le temps manquait à ceux qui étaient capables de conseiller et de guider; mais les connaissances et la pratique faisaient défaut à la plupart de ceux qui ne pouvaient offrir que leur dévouement individuel, par conséquent insuffisant et bien souvent stérile. Les bourgeois inexpérimentés et peu judicieux apportaient une nourriture malsaine pour les blessés. On était obligé de leur interdire l'entrée des hôpitaux et des postes de secours. Les étrangers, disposés à rendre service, étaient découragés par les obstacles imprévus semés sous leurs pas.

Devant ces misères, ajoute M. Dunant, n'y aurait-il

Digitized by Google

pas possibilité de fonder dans tous les pays de l'Europe des sociétés ayant pour but de donner ou de faire donner aux blessés, en temps de guerre, des soins prompts et dévoués? Ces sociétés, ayant respectivement l'appui de leur gouvernement, comptant à leur tête les hommes les plus estimés de chaque nation, solliciteraient auprès des souverains belligérants les permissions nécessaires pour le succès de l'œuvre. Quel attrait, pour un cœur généreux et compatissant, que de braver les mêmes dangers que l'homme de guerre, avec une mission de paix et de consolation!

Dans la guerre d'Orient, la grande-duchesse Hélène-Paulowna de Russie, veuve du grand-duc Michel, engagea près de trois cents dames de Saint-Pétersbourg et de Moscou à faire le service d'hospitalières dans les hôpitaux russes de la Crimée; ces saintes femmes furent bénies par des milliers de soldats.

En Angleterre, miss Florence Nightingale partit pour Constantinople et Scutari, en novembre 1854, avec trente-sept dames anglaises qui soignèrent les blessés d'Inkermann. En 1855, miss Stanley étant venue l'aider avec cinquante nouvelles compagnes, miss Nightingale put se rendre à Balaklava pour inspecter les hôpitaux. L'image de cette femme, parcourant pendant la nuit, une petite lampe à la main, les vastes dortoirs des hôpitaux militaires, prenant note de l'état de chacun des malades, ne s'effacera jamais du cœur des hommes qui furent les objets ou les témoins de son admirable charité.

Combien de semblables dévouements à Castiglione, Brescia, Milan, etc., sont restés stériles, n'étant pas associés avec intelligence pour un but commun.

Enfin, Dunant termine son admirable livre, qu'on ne

Digitized by Google

saurait trop consulter et lire, par un appel pressant à chacun et à chaque pays, recourant à la charité et au patriotisme de tous.

Cet ouvrage, nous dit le Dr Lueder, a été traduit dans presque toutes les langues de l'Europe; d'abord en hollandais, puis en italien, en allemand (à Bâle — Stuttgard — Leipsick), en espagnol, en russe et en suédois. L'impression profonde produite par ce volume a été confirmée de tous côtés ; elle s'est manifestée de la manière la plus énergique, aussi bien dans l'assemblée convoquée à Genève en 1863, par une décision officielle de cette assemblée, que dans de nombreux articles de journaux de tous les pays.

Une sanction était nécessaire pour faire entrer dans le domaine des faits les idées émises par Dunant, et donner cours à ses féconds développements en réglementant son application au point de vue du droit international. Parmi les divers problèmes soulevés, se trouvait celui de créer, dans tous les pays, des sociétés permanentes de secours aux blessés; elle rencontra dans toute l'Europe une profonde sympathie qui s'est traduite par des actes. Telles furent les humbles et modestes origines de la *Croix-Rouge*.

Henry Dunant fut sollicité par M. Moynier, président de la Société genevoise d'utilité publique, pour que la dite Société prît l'initiative dans une question si importante. L'idée de Dunant, appuyée par Moynier, fut donc patronnée par elle, et un comité spécial fut formé à Genève par ces Messieurs, qui obtinrent de l'illustre général Dufour l'honneur de l'avoir pour président. Ce comité genevois se constitua en permanence ; sa première pensée fut de donner aux desseins de M. Dunant un cachet européen. Le 9 février 1863, la Société, présidée

Digitized by Google

par M. Moynier, discuta une proposition émanant de celui-ci, pour la formation de sociétés permanentes de secours aux blessés; ayant conscience des difficultés que présentait l'exécution de ce projet, elle nomma sans hésitation, et aussi sans grand espoir de succès une commission de cinq membres chargés de trouver les moyens pratiques d'arriver à ce but. Ces cinq membres, pris dans le sein de la Société, étaient : le général Dufour, président; M. Moynier, vice-président; Dunant, secrétaire; comme membres, deux médecins genevois, les Drs Maunoir et Appia. On finit par tomber d'accord pour soumettre la question à des juges plus compétents.

Un congrès international de bienfaisance devait se tenir à Berlin au commencement du mois de septembre 1863; il fut résolu que les vœux si charitables émis dans le *Souvenir de Solférino* seraient mis à l'ordre du jour de ce congrès qui n'eut pas lieu. En apprenant cet ajournement, MM. Moynier et Dunant eurent l'idée de convoquer une conférence internationale à Genève pour le 26 octobre. Un projet de concordat fut élaboré par Dunant et Moynier qui le soumirent à la commission, le 25 août 1863, en présence de ses cinq membres. Après avoir discuté chaque article avec soin, ils appuyèrent chaleureusement l'idée de la conférence et chargèrent les rédacteurs du concordat d'écrire une circulaire pour convoquer les délégués de chaque nation. Dans ce projet figurait, entre autres clauses, la suivante au titre II, article 9 : « Les infirmiers volontaires porteront dans tous les pays un uniforme ou un signe distinctif identique. Leur personne est sacrée et les chefs militaires leur doivent protection. » Afin d'entraîner la conviction dans l'esprit des puissances destinées à être convoquées, Dunant offrit d'aller volontairement exposer ses vues

Digitized by Google

au grand congrès de statistique de Berlin, tenu du 7 au 12 septembre. Il remit sa proposition à la quatrième section du congrès, composée en partie de médecins militaires qui lui firent l'accueil le plus sympathique.

C'est donc Dunant qui, par ses efforts et ses sacrifices personnels et persévérants, par ses recherches pour nouer des relations nécessaires, a le plus hâté la réussite de l'œuvre. Il a fait de fréquents voyages dans presque toutes les capitales de l'Europe ; il a su, avec une très grande habileté, intéresser les personnages très haut placés, sans se laisser arrêter par les frais considérables qui en résultaient pour lui ; il a ainsi pris la plus grande part à l'organisation de la première assemblée de Genève. Sans ces démarches, personne ne serait venu à la conférence de 1863, excepté deux ou trois Suisses délégués par le Conseil fédéral helvétique, sollicités directement par le général Dufour.

Comme nous le disions plus haut, Dunant reçut, de la part de plusieurs souverains allemands, l'assurance du vif intérêt qu'ils prenaient à son œuvre. Encouragé par eux, il adressa de Berlin aux ministres de la guerre de presque tous les États de l'Europe une prière d'envoyer des délégués officiels à la conférence de Genève. Les gouvernements répondirent favorablement : quatorze puissances s'y firent représenter. Les séances se tinrent à l'Athénée Eynard, de Genève, du 26 au 29 octobre 1863. Le général Dufour occupa d'abord le fauteuil de la présidence, pour souhaiter la bienvenue aux délégués étrangers et pour exposer le sujet de la conférence, émettant le vœu que, « si l'on n'aboutissait pas à un résultat ferme, on aurait du moins posé un jalon pour des améliorations qui se réaliseront dans d'autres temps ».

La présidence fut remise ensuite à M. Moynier, qui a

Digitized by Google

constamment dirigé les débats avec un talent remarquable. Le prince Henri XIII de Reuss, délégué de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, fut nommé vice-président. Les résolutions de la conférence ne diffèrent pas beaucoup de celles qui accompagnaient la circulaire de la convocation au congrès. Ce sont les suivantes :

En temps de paix, chaque pays organisera un comité central avec mission de créer des comités sectionnaires; le tout sous la haute direction du gouvernement. En vue de la guerre, ces comités devront instruire et former des hospitaliers volontaires; préparer des secours matériels de tout genre pour les blessés et les malades; solliciter au besoin l'appui des comités appartenant aux nations non belligérantes; envoyer sur le champ de bataille et dans les ambulances des secoureurs volontaires, placés sous l'autorité des chefs militaires. Ces comités devront être protégés par les gouvernements. Neutralisation complète pour les blessés, les infirmiers et le personnel sanitaire. Tous les neutralisés auront un signe distinctif, le brassard, et un drapeau spécial : c'est un drapeau blanc à croix rouge. Ce n'est pas la croix de Genève, vu que celle-ci n'existait pas. Les armoiries de cette antique ville libre et impériale consistent en aigle de l'Empire et clé de l'Église romaine; ses couleurs sont jaune et rouge. C'est Dunant qui a eu le premier l'idée du drapeau uniforme. Il proposa le drapeau blanc à la croix alézée de gueules (cinq carrés égaux), parce qu'aucune nation n'avait ce drapeau; aussi parce que c'était le drapeau renversé de la Confédération Helvétique. Il n'y a que la seule ville de Hambourg, qui n'est pas une puissance, qui ait la croix *ansée* et non alézée de gueules en champ d'argent. L'idée du brassard, conçue sur le même modèle que le

Digitized by Google

drapeau, a été émise par le général Dufour à la Conférence. Enfin, la convention se termine par un paragraphe additionnel tout à l'honneur de Dunant :

« Vu l'extrême importance qui doit être attribuée à la généreuse initiative prise par M. Henry Dunant et par la Société genevoise d'utilité publique, dans la question de secours à donner aux blessés sur le champ de bataille, et appréciant l'immense retentissement que les mesures projetées par la conférence auront dans tous les pays, au sein des classes les plus intéressées dans cette question ; les membres de la conférence internationale, à la clôture de leurs travaux, déclarent que M. Dunant, en provoquant par ses efforts persévérants l'étude internationale des moyens à appliquer pour l'assistance efficace des blessés sur le champ de bataille, et la Société genevoise d'utilité publique, en appuyant de son concours la pensée dont M. Dunant s'est fait l'organe, ont bien mérité de l'humanité et se sont acquis des titres éclatants à la reconnaissance universelle. »

Aussitôt après cette conférence, Dunant se rendit à Paris, où il s'occupa, sans perdre de temps, de la création d'un comité central français. Simultanément, il poursuivit son but d'organiser une réunion diplomatique pour obtenir la neutralisation des blessés. Les délégués n'étant nommés que *ad audiendum et referendum,* il fallait conclure un traité international qui liât les gouvernements, représentés cette fois par des plénipotentiaires.

En décembre 1863, Napoléon III chargea Drouyn de Lhuys, ministre des affaires étrangères, de conférer dans ce sens avec Dunant. Drouyn de Lhuys recommanda aux divers cabinets de l'Europe le projet d'congrès diplomatique (22 avril 1864).

Digitized by Google

Dunant obtint du gouvernement français que la conférence, qui devait être présidée par le général Dufour, se tînt à Genève et non à Berne, comme on le proposait à Paris. Cette conférence eut lieu du 8 au 22 août 1864. Seize puissances y furent représentées. La Grande-Bretagne, les États-Unis, la Saxe et la Suède n'avaient pas accrédité leurs délégués avec des pouvoirs suffisants pour signer la convention. La Turquie et le Brésil exprimèrent ultérieurement leurs regrets de n'avoir pu prendre part au congrès.

Nous revoyons encore ici l'infatigable Dunant en avant. Le roi de Prusse et l'empereur Napoléon ont eu la gloire de contribuer, par leur influence personnelle, à la réalisation du congrès.

Le comité international de Genève, qui n'avait qu'un caractère privé, n'était pas en position d'adresser une invitation officielle aux gouvernements. Pour réussir, le général Dufour réclama l'intervention du conseil fédéral suisse, organe non suspect, vu la neutralité du pays. Ce Conseil fédéral consentit à lancer les convocations, mais il abandonna la direction matérielle de l'affaire au comité international. L'invitation, appuyée par la France, se trouvait comme sous son protectorat. Le local des délibérations fut aménagé dans une des salles de l'hôtel de ville de Genève ; le comité international avait élaboré un projet de convention pour servir de base aux délibérations. L'assemblée a tenu sept réunions (16-22 août 1864). Le Dr Lueder, professeur de droit à l'Université d'Erlangen, reconnaît que, « malgré la brièveté des protocoles, les Français ont exercé dans les débats une influence et une prépondérance décisives ». Le 22 décembre, les représentants des onze puissances signataires du traité se réunirent à Berne pour procéder

Digitized by Google

à l'échange des actes de ratification, conformément à l'article 10 de la convention. Selon l'article 9, le protocole restait ouvert à Berne pour recevoir les adhésions des puissances. La France fut des premières à ratifier ; l'Autriche et la Russie hésitèrent pendant quelque temps. Peu à peu, toutes se sont rattachées à la convention, en sorte qu'elle est devenue une loi internationale d'une valeur universelle. L'adhésion de tous les États du monde à ce traité d'humanité inaugure une phase nouvelle dans l'histoire des peuples. Enfin, la neutralité est reconnue par tous.

Après avoir fixé le rôle de Dunant dans la fondation de la *Société internationale des blessés,* il est de toute justice de parler de ses collaborateurs directs ou indirects. Citons, en première ligne, le Dr Loeffler, médecin en chef du 4e corps de l'armée prussienne, réclamant l'inviolabilité du matériel des ambulances. Il fut délégué par le roi de Prusse aux conférences de 1863 et 1864. Dans la première, il eut l'honneur d'informer l'assemblée du traité de 1759 ; c'est lui qui a donné l'idée d'interroger l'histoire sur ce point. Avant ces réunions, il fut l'un des plus fermes soutiens de Dunant, particulièrement au congrès de statistique de Berlin, où ce dernier réclamait la neutralisation, d'accord avec le Dr Basting, Hollandais, alors que la commission genevoise prétendait qu'on poursuivait ainsi une chimère. Ensuite vient le Dr Ferdinand Palasciano, de Naples ; cet homme éminent réclamait, dans un discours prononcé devant l'Académie Pontaniana, le 28 avril 1861, la reconnaissance du principe de neutralité, aussi bien que celui de l'augmentation du personnel sanitaire pendant la guerre. Il tint un langage semblable devant la même assemblée napolitaine, le 20 décembre 1861.

Digitized by Google

Enfin, il faut nommer M. Henri Arrault, secrétaire de la commission d'hygiène publique et de salubrité de Paris, demandant en juin 1864 la neutralisation. Mais ces auteurs ne donnèrent aucun signe de vie au moment du grand mouvement provoqué par Dunant en 1863 et 1864. Tout autre a été la conduite du Dr Basting, chirurgien militaire au régiment d'élite de S. M. le Roi des Pays-Bas, et celle des Drs Loeffler et Boeger, de Berlin, qui eux aussi ont eu l'idée de la neutralisation, avant Palasciano et Arrault. De plus, Basting, Loeffler et Boeger appuyèrent de tout leur pouvoir les propositions multiples de Dunant au congrès de Berlin, avant et après les deux conférences de Genève. Ils ne se sont attribué aucune gloire pour avoir soutenu avant le traité de Genève l'idée de la neutralisation, rapportée du champ de bataille de Solférino. Basting avait traduit, en 1862, l'ouvrage en hollandais, ce qui lui valut l'honneur d'être envoyé au congrès. Dunant, comme ses coopérateurs au succès des deux assemblées de Genève, a ignoré complètement l'ouvrage d'Arrault, comme celui de Palasciano. Ce ne fut qu'après la réunion de 1863 que nos Suisses cherchèrent dans l'histoire les manifestations antérieures de l'idée dont ils s'étaient faits les champions (Lueder). Beaucoup d'hommes généreux, même avant Arrault et Palasciano, ont élevé noblement la voix en faveur de l'humanité, sous le rapport spécial qui nous occupe. Mais ce sont Dunant, Moynier et les membres de la Société genevoise d'utilité publique qui ont eu le mérite d'avoir vu découler de leurs efforts des conséquences pratiques et durables. En particulier, Dunant peut prendre très légitimement le titre de *Promoteur de la Convention de Genève,* et de *Fondateur de la Société des blessés de terre et de mer*. Mme G. Sand a

Digitized by Google

réclamé pour Arrault, en 1865, la faveur de la priorité dans l'idée de la neutralisation. Elle l'avait même surnommé le *Père de la Convention de Genève.* Mais, sur les remarques de Dunant et de Moynier, elle reconnut très loyalement son erreur et devint même membre du comité central français fondé par Dunant.

Prévost-Paradol fait remarquer très judicieusement que la convention par elle-même n'apporterait qu'un adoucissement bien imparfait aux maux de la guerre, s'il n'y avait eu à côté d'elle une institution destinée à mettre en action les principes énoncés dans le traité diplomatique. Rendons cette justice à Dunant qu'il a été dans les plus zélés à donner à chacun ce qui lui est dû.

Une mention toute spéciale pour terminer, en faveur du général Dufour, qui, malgré ses 80 ans, a présidé les congrès avec une rare énergie. Il a soutenu et encouragé Dunant avant et après la publication de son livre. Ami de la France, ce général a droit à toutes nos sympathies.

C'est à l'impératrice Eugénie que le monde civilisé doit l'extension aux marins des bienfaits de la neutralité. La souveraine de France, pleine de sollicitude pour ceux qui sont si souvent exposés à devenir le jouet des flots, mandait au palais des Tuileries, le 7 juillet 1867, le fondateur de l'œuvre internationale, et le chargeait d'exprimer aux comités européens le désir qu'elle avait de voir donner aux marins de tous les pays le bénéfice de la convention. Dunant s'empressa de communiquer ce vœu à la commission des délégués des Associations européennes des Secours aux Blessés, réunis à Paris pendant l'Exposition de 1867. Les rapporteurs de la commission générale, « le colonel Huber-Saladin et le Dr baron Mundy, dans un projet éventuel des changements à apporter à la convention pour l'amélioration du

Digitized by Google

sort des militaires blessés », proposèrent de remplacer les mots « dans les armées en campagne » par ceux-ci : « dans les armées de terre et de mer ». On faisait profiter ainsi de la neutralité non seulement les marins blessés, mais encore les soldats naufragés, ainsi que les bâtiments et le personnel chargés de leur porter secours.

Le Haut Conseil fédéral helvétique provoqua, le 12 août 1868, une nouvelle réunion diplomatique en Suisse pour traiter ce sujet. La conférence se réunit le 5 octobre 1868 à l'hôtel de ville de Genève, sous la présidence de Dufour. On ne modifia en rien le texte déjà en vigueur ; mais on fit un projet d'articles additionnels consacrant les progrès réclamés par la conférence de 1867. Le 23 octobre 1868, ce projet fut transmis aux États contractants de 1864 par le Conseil fédéral. Vers la fin de 1868, le roi de Prusse, dans son discours du trône, l'accepta. Les évènements politiques empêchèrent l'adhésion de tous les contractants. Ces articles additionnels furent reconnus par les belligérants de 1870-1871, seulement vers la fin de la guerre.

La convention de 1864 demeure la seule comme loi obligatoire internationale ; les autres clauses n'obligent que les puissances qui en ont reconnu la validité : c'est un *modus vivendi* pour les autres États.

Les récentes guerres en Europe et en Amérique ont donné à l'œuvre des hospitaliers volontaires une éclatante consécration.

Déjà, avant la signature de la convention, les Américains avaient mis en pratique les principes que devait sanctionner le traité.

Aux États-Unis, la commission sanitaire fit des prodiges ; les Américains apportèrent, avec une profusion incroyable, des secours de tout genre aux victimes de

Digitized by Google

cette lutte opiniâtre qui dura quatre longues années. Les hospitaliers volontaires affluèrent. Le nombre des comités auxiliaires de dames dépassa le chiffre invraisemblable de 32,000. Ils purent réunir, pendant la guerre, une somme de 60 millions de francs. Rien n'arrête le zèle et le dévouement des donateurs et des dispensateurs de ressources. Les Américains furent fidèles à leur maxime : *Let who will stand in way.* L'activité déployée par ce peuple, doué d'une singulière initiative, a présenté de magnifiques résultats, dignes d'être offerts en exemple aux nations les plus civilisées.

N'ayant pas à refaire ici depuis 1867 l'histoire de la *Société française de Secours aux Blessés des armées de terre et de mer,* racontée déjà dans d'autres occasions, mentionnons seulement les faits suivants pour mémoire, en nous servant ici du livre de Maxime Du Camp comme guide.

Pendant la guerre de Bohême de 1866, l'Allemagne fut la première à organiser une société de secours aux blessés, et la croix rouge de Genève fit sa première apparition sur le champ de bataille de Sadowa. Enfin, cette nation profita de la paix qui suivit la campagne de 1866 pour multiplier ses comités de secours, en diriger l'influence jusque dans les villages les plus reculés, les ramifier entre eux, de telle sorte que chez ce peuple, où les armées sont permanentes, derrière le drapeau militaire qui conduit au combat, on aperçoit l'étendard de la *Croix-Rouge,* qui fait flotter l'emblème du salut au-dessus des massacres. Aussi, en 1870, notre ennemi ne fut-il pas pris au dépourvu et son organisation fit l'admiration de tous : il faut savoir dire la vérité, de quelque côté qu'elle provienne.

Pour nous, vous vous rappelez comme la prospérité

Digitized by Google

nous avait aveuglés. Nous pensions, au début de la guerre, ne faire qu'une rapide promenade militaire dont Berlin aurait été le terme ; la navrante déception est encore trop vivante dans nos mémoires pour en ressusciter le souvenir.

La *Société de la Croix-Rouge* de France se réunit à Paris le 17 juillet, et le comité tint deux séances par jour au palais de l'Industrie, sous la présidence du comte de Flavigny. Les magasins étaient vides, mais l'activité fut telle qu'en quinze jours on put diriger sur Nancy et sur Metz une première ambulance qui se mit en route le 4 août.

Le convoi se composait de 97 hommes, 27 chevaux, 17 voitures. Dans les Champs-Élysées, on regardait passer avec tristesse le Dr Lefort, des aides chirurgiens, le pasteur, l'aumônier et les infirmiers. Pendant la marche, on quêtait pour les blessés ; les gros sous et les pièces d'or pleuvaient dans les aumônières. On ne s'en tint pas là. Dans l'espace d'un seul mois, la Société fit partir 17 ambulances qui rejoignirent les corps d'armée et se mirent sous les ordres du commandant en chef. Enfin, lorsque l'approche de l'armée allemande eut rendu le siège de Paris inévitable, la Société dut se diviser en deux sections. A Paris, elle fut sans trêve à la peine, au Bourget, à Buzenval et au centre même de son siège social, le palais de l'Industrie. Il ne s'agissait pas seulement d'accueillir et de soigner les blessés, il fallait encore les ramasser sous le feu de l'ennemi, les découvrir dans les replis de terrain où ils s'étaient traînés et les rapporter en lieu sûr. On sait combien les brancardiers volontaires se recrutaient parmi ces courageux Frères des Écoles chrétiennes, troupe d'élite qui marche en priant sans jamais reculer. Ceux parmi vous

Digitized by Google

qui ont assisté à ces terribles luttes se rappelleront toujours ces cadavres pâles, souillés de boue et de sang, couchés sur la terre, et dont la dernière pensée s'est envolée vers les aimés du pays. Ils pourront vous dire également combien de malheureux ont été arrachés à la mort par les soins dévoués du personnel sanitaire. Que ceux qui ne connaissent ces choses que par ouï dire se remémorent, entre autres tableaux admirés à l'Exposition du Centenaire, la toile intitulée *La fin d'un héros.*

Une ambulance est installée dans une église, un prêtre vient donner les derniers secours de la religion à un moribond sur les draps duquel brille la croix d'honneur. Le soldat est assis sur son séant, soutenu par des aides, la tête penchée sur la poitrine et les yeux dirigés vers le ruban rouge. Au second plan, le chirurgien, tout en donnant des soins à un autre blessé, contemple le héros et semble lui adresser du regard un dernier adieu mêlé du regret de ne pouvoir, par sa science, arracher cette victime des bras de la mort. Eh bien ! ce tableau, Messieurs, c'est, à mon sens, la glorification de notre Société. L'artiste a personnifié sur une même toile toutes les ressources que peut fournir notre personnel : le médecin avec tout son dévouement, le prêtre dont les paroles d'espoir font passer un dernier sourire sur les lèvres du moribond, enfin la femme, laïque ou religieuse, qui, selon Chrysi, « est un génie mystérieux versant un baume salutaire sur le cœur ulcéré des guerriers ».

Arrivons aux chiffres officiels. Pendant l'année 1870, 138,000 morts, 143,000 blessés, 339,000 malades. Pitié pour ces pauvres malades ! Les blessés ont eu pour eux les entraînements de la lutte ; les autres, qui succombaient souvent par manque de vêtements chauds, de

Digitized by Google

chaussures solides, ont fait preuve de grand dévouement resté stérile.

La guerre finie, notre Société ne considère pas sa mission comme terminée. Elle va chercher les blessés jusqu'au fond de l'Allemagne et en rapatrie 9,000; elle les recueille, achève leur guérison et les rend à leur famille. Elle se souvient aussi des morts.

Elle dépêche en Allemagne, pour cette œuvre, le Révérend Père Joseph, chargé de la mission patriotique et religieuse de ramener les morts en terre natale. Il rencontra auprès de tous, en Allemagne, un empressement auquel il n'a pas manqué de rendre justice. Le curé Plank, de Friesing, en Bavière, lui écrivait : « J'éprouve une joie extrême du soin que vous prenez pour la mémoire de vos morts; j'admire l'intarissable générosité de votre pays qui a tant fait pour ses soldats qu'aucun, parmi les internés de ma paroisse, n'a été dans le besoin. Je crois qu'il n'y a pas au monde une nation qui donne l'exemple de pareils sacrifices. Dieu le rendra à la France en lui restituant son ancienne renommée. »

Maintenant, nous allons essayer de suivre le Comité rémois depuis sa naissance, c'est à dire depuis 1870 jusqu'à nos jours :

Le livre si remarquable de M. Diancourt nous a retracé, en termes émus, toutes les tristes phases par lesquelles ont passé nos concitoyens durant l'année terrible. Quoique la fatalité ait désarmé les défenseurs de notre ville, grâce à cet auteur, nous savons combien les Rémois se sont multipliés pour venir personnellement, et avec leur argent, au secours de nos braves soldats. C'est donc une des pages de l'*Histoire de la charité à Reims*

Digitized by Google

que nous allons parcourir ensemble : nous sommes d'autant mieux préparés à l'apprécier, que naguères encore vibraient à nos oreilles les vers si suggestifs et si patriotiques de M. Richardot.

Pendant que, confiant en la parole de M. Émile Ollivier, on s'endormait dans l'espoir d'une paix assurée, tout à coup éclata, après la candidature du prince de Hohenzollern au trône d'Espagne, la déclaration officielle de la guerre avec l'Allemagne (15 juillet 1870).

Le désarroi n'était pas seulement dans l'armée, il existait partout : la *Société de Secours aux Blessés* était, comme les autres, prise au dépourvu à l'heure où les hostilités commencèrent. La caisse étant vide, il fallait tout créer, aussi bien à Paris qu'en province. Le comte de Flavigny fit des prodiges pour rattraper le temps perdu.

M. de Richecourt fut délégué par le Comité central pour fonder chez nous un Comité sectionnaire. Des hommes de bonne volonté ne se font pas attendre pour constituer un Comité provisoire, destiné à devenir définitif. Il fallait faire immédiatement appel au concours de tous. On établit à Reims, le 20 juillet 1870, l'Œuvre de la Société française internationale de Secours aux Blessés des armées de terre et de mer, nommée plus couramment, depuis cette époque, *Société de la Croix-Rouge*.

Ces hommes dévoués, vous les connaissez tous. Le Dr Gaillet en tête ; Ernest Jullien, secrétaire ; Edmond Pinon, trésorier ; comme membres du Comité : A. Werlé, A. de Brimont, Despaty et l'abbé Marquet.

Leur activité fut grande, car, dix jours après la mémorable séance du 20 juillet, le nombre des membres fondateurs était déjà porté à cinquante-deux ; le mon-

Digitized by Google

tant des dons et cotisations s'élevait à 51,543 fr. 10 c., et divers locaux étaient mis à la disposition de la Société.

La Supérieure de la Compassion offrait la maison de la rue Saint-Thierry, capable de contenir 16 lits; on pouvait établir au besoin un campement dans l'hectare de terrain qui formait dépendance. La maison des fourneaux économiques, pouvant contenir 30 lits, est donnée par la Société de Saint-Vincent de Paul.

Les communes avoisinantes ne veulent pas rester en arrière : ce sont les maires de Saint-Thierry, de Pontfaverger et de Beine qui s'inscrivent pour un certain nombre de lits, et pour une promesse d'argent en numéraire.

Nous n'étonnerons personne en annonçant que, dès la création du Comité provisoire, la Société médicale de Reims se mettait à sa disposition. Le Dr Collet, de Saint-Thierry, M. Collard, médecin de Beine, et M. Vuiaut, interne à l'Hôtel-Dieu, offraient leurs services; six personnes, désirant conserver l'incognito, demandaient comme faveur de soigner les blessés. Le dévouement habituel des Sœurs de la Compassion ne se démentit pas dans la circonstance. Le député Werlé, le sous-préfet Sébastiani, le maire S. Dauphinot patronnèrent hautement l'Œuvre en acceptant la présidence d'honneur, MM. Lanson et Diancourt, la vice-présidence; enfin, le ministre protestant Paumier, MM. Leseur et Duchâtaux se firent nommer également membres, sur l'initiative du Comité provisoire.

Le personnel ainsi constitué, il s'agissait de préparer les secours en tout genre pour le soulagement des militaires blessés ou malades, sur le champ de bataille ou dans les hôpitaux. L'emploi des ressources n'était pas difficile à trouver, à condition de les appliquer exclusive-

Digitized by Google

ment au profit des blessés. Aussi le Comité dut-il, à son grand regret, repousser la proposition de M. Bourré, rédacteur du *Courrier de la Champagne*. Ce journaliste demandait qu'on vînt en aide aux troupes de passage en leur fournissant des provisions de bouche déjà insuffisantes.

Mais par contre on s'empressa de faire dresser à la gare de Reims, non loin de la voie ferrée, une tente où seraient reçus les soldats blessés de passage, ainsi que les malades destinés aux ambulances de la ville.

Des Sous-Comités sont créés dans chaque canton de l'arrondissement, afin de répartir dans les campagnes les soldats légèrement blessés et les convalescents de la ville. Le canton de Bourgogne répond le premier à l'appel; successivement, Fismes, Verzenay, Cormontreuil, Avenay, Bazancourt, Hermonville, Prouilly, Ville-en-Tardenois, Courcelles, Villers-Allerand, Corbeny, Isles-sur-Suippe, Chigny, Puisieulx, Rilly, Savigny suivent l'impulsion donnée. Nous n'avons pas ici la prétention de faire une énumération limitative; disons d'une façon générale que le patriotisme de tous a été à la hauteur de la situation. La Ville de Reims, qui pendant cette guerre néfaste s'est imposé tant de sacrifices, avait essayé de son côté à fonder un Comité spécial sous la présidence du maire. A son instigation, une souscription fut ouverte dans les colonnes de l'*Indépendant;* on put réunir ainsi 13,000 fr., plus 10,000 fr., allocation particulière de la Ville.

On comprit bientôt toute l'importance de la devise : *L'union fait la force.* Au lieu de vivre parallèlement et isolément, ce qui disséminait des ressources toujours restreintes, le Comité de la *Croix-Rouge* ouvrit les bras à la municipalité. On put dès lors agir de concert, à la

Digitized by Google

condition de pourvoir aux premières dépenses avec le subside municipal. Le Comité fusionné prit le nom de « Comité de Reims ». Sur ces entrefaites, survient la trop fameuse nuit du 3 au 4 septembre, pendant laquelle on apprend à la fois la défaite de Sedan, la captivité de l'Empereur et de l'armée, l'arrivée imminente de l'ennemi dans notre ville. Nos derniers défenseurs partent pour Paris, toute communication est interrompue entre nous et la capitale, ainsi que dans la direction de l'Est. Nos concitoyens ont la douleur de voir défiler dans nos rues les troupes prussiennes précédant l'entrée dans nos murs du roi Guillaume, le 5 septembre.

Vous savez tous mieux que moi combien grande fut alors la misère, les efforts que fit la Ville pour occuper les bras devenus inutiles, et les saignées incessantes que l'on pratiquait aux coffres-forts dégarnis. Aussi, dans la réunion du 25 novembre 1870, le trésorier, M. Alf. Werlé, après avoir donné un compte minutieux des finances du Comité de la *Croix-Rouge,* expose qu'il reste encore en caisse 21,321 fr. 20, somme qui ne devra pas s'augmenter des apports de la caisse centrale, en raison de notre isolement. Dès lors, on réserve cet argent pour venir en aide aux comités cantonaux, pour payer des notes en souffrance, soulager les blessés passant par Reims et nos prisonniers détenus en Allemagne. La *Croix-Rouge* assure le maire de son entier dévouement pour l'œuvre commencée en commun; mais elle ne pourra plus fournir au Comité de Reims que son personnel, comme toutes ressources.

Ces 21,000 fr. ont trouvé facilement leur emploi. C'était un spectacle navrant que de voir défiler nos malheureux compatriotes emmenés prisonniers en Allemagne, parqués dans des wagons à bestiaux, et exposés

Digitized by Google

aux vicissitudes des températures les plus rigoureuses. Le délégué de service à la gare déplorait de ne pouvoir donner autant qu'il aurait voulu aux trop nombreux Français venant un peu de partout, et surtout d'Amiens, de Mézières, de la Fère et de Saint-Quentin. Les dames rémoises elles-mêmes venaient seconder les organisateurs du Comité dans cette distribution. Leur zèle fut persévérant et leur courage ne fit pas un instant défaut, malgré les brutalités des Allemands et les difficultés qu'ils s'ingéniaient à multiplier pour arrêter ces âmes stoïques dans l'accomplissement de leur mission. Les femmes seules savent mettre la grâce et la finesse nécessaire, lorsqu'il s'agit de relever l'âme défaillante du malade, l'endormir dans ses illusions, rappeler l'espérance qui s'envole, affirmer la guérison, laisser entrevoir les récompenses dues au courage, et remonter le moral.

On n'oubliait pas notre brave bataillon de mobiles, qui se conduisait si vaillamment à l'armée du Nord : on adressa avec toutes nos sympathies au commandant de Breuil une somme de 600 fr., des chemises de flanelle, des bas et des chaussures pour ceux qui en avaient le plus besoin. Enfin, le Dr Habran allait généreusement remplir à Lille, auprès des nôtres, les fonctions de chirurgien que l'aide-major négligeait trop au jour du combat.

Dès le commencement de nos revers, nous pûmes communiquer avec le Comité de Bruxelles. Par l'intermédiaire de son président, M. de Mérode, on fit parvenir à nos chers compatriotes exilés au delà du Rhin des effets adressés par plusieurs familles à quelques-uns des leurs.

De son côté, l'administration municipale s'occupa d'établir, dès la fin de juillet, des ambulances dans les quartiers de la ville. On parvint à obtenir ainsi un total

Digitized by Google

de 1,700 lits répartis entre les différents locaux fournis par les congrégations religieuses, les hospices, le Lycée, les bâtiments de MM. H. et G. Goulet, ainsi que ceux de l'établissement Villeminot, Rogelet et Cie.

La distribution des malades se faisait de la façon suivante : de la gare, on les dirigeait sur ces ambulances ; les convalescents descendaient chez le particulier pour se remettre complètement ; lorsque l'état de la santé le permettait, ils retournaient dans la ville qui leur était assignée. Les médecins se partagèrent entre eux le service des ambulances, assistés de pharmaciens en retraite, des membres des associations religieuses et enfin d'infirmiers fournis par l'administration. Celle-ci s'occupait de tout ce qui concerne l'aménagement, la comptabilité et le fonctionnement des locaux.

L'entrée de l'armée ennemie modifia cette organisation; il fallut s'entendre avec les médecins allemands. L'Hôtel-Dieu et le Lycée reçurent des malades des deux nations belligérantes, l'ambulance de la gare fut supprimée. L'apparition des maladies contagieuses força à créer deux nouveaux locaux : l'un au Clos-Gabreau, l'autre chez M. Kunkelmann, jusqu'à ce que, dès les premiers jours de novembre, la rigueur de la saison en commandât la clôture. On les remplaça par d'autres, érigés dans les bâtiments du Palais de Justice et chez M. Chemin.

Une difficulté surgit relativement au sort des convalescents militaires au moment de l'entrée de l'ennemi dans Reims. On espérait pouvoir les rendre à leur famille ; mais les Prussiens les détinrent d'abord dans la prison et à la caserne Colbert. Après de nombreuses démarches auprès du grand-duc de Mecklembourg, on obtint de pouvoir les renvoyer chez eux munis d'un

Digitized by Google

passe-port allemand, d'un habillement civil, avec les poches garnies d'un secours en argent. Mais, au bout de quelque temps, les autorités prussiennes en décidèrent autrement; ces soldats allèrent augmenter le nombre déjà si considérable des prisonniers. Heureusement que déjà les médecins civils avaient pu en faire partir un certain nombre à l'insu des autorités prussiennes. Au fur et à mesure que les Allemands faisaient de plus en plus main basse sur tout ce que la ville et les habitants pouvaient avoir de ressources, les membres de la Commission municipale se découragèrent devant leur impuissance et la misère toujours croissante de la population. Trois d'entre eux, MM. Werlé, Dubois et A. Dauphinot ne perdirent pas de vue un seul instant leur mission; ils continuèrent l'œuvre commune, ne reculant devant aucune des difficultés qui surgissaient sans cesse. Ils s'entendirent jusqu'à la fin avec les médecins allemands et leurs inspecteurs pour les besoins du service dans les ambulances. Honneur à ces trois Rémois et tout spécialement à M. A. Dauphinot, l'âme de ce petit cercle! Tout en restant Français de cœur, ils ont cherché à adoucir les souffrances de nos malheureux soldats et celles des Allemands; ils sont demeurés les derniers sur la brèche pour défendre et ménager les intérêts de notre chère cité. Après l'épreuve vint la consolation : M. A. Dauphinot avait bien mérité de la patrie, celle-ci reconnaissante lui attacha sur la poitrine la récompense suprême. Le Comité central adressa une lettre de remercîments au Comité de Reims et demanda la liste des personnes à proposer pour la médaille commémorative. Les médecins, consultés à cet égard, se dérobèrent à cet honneur : ils n'avaient fait, disaient-ils, que leur devoir.

Digitized by Google

En bon administrateur, le Comité chercha à balancer ses comptes. Dans la séance du 15 mars 1871, M. Werlé accuse un chiffre de recettes s'élevant à 136,736 fr., et celui des dépenses à 136,837 fr. 90 c., soit un déficit que le trésorier se charge de combler pour le moment.

Tout en déclarant, conformément à une circulaire du Comité central en date du 13 janvier 1873, que le Comité rémois désagrégé se reconstituera pour se tenir prêt à tout évènement, la Société décide que dorénavant il y aurait deux séances par an, tenues dans la première quinzaine de juillet et dans la seconde quinzaine de décembre. Enfin, dans sa réunion du 11 avril 1874, le Comité rémois fait des propositions pour sa part afférente dans les 100,000 fr. à distribuer aux blessés, et elle dresse une liste des personnes qui pourront participer à cette répartition.

Le livre des procès-verbaux se ferme sur la mention de cette dernière générosité : il ne s'ouvre plus que le 28 novembre 1885.

M. A. Dauphinot est le premier à rompre ce long silence; il propose de reconstituer la Société et se charge de la faire reconnaître officiellement par le Comité central. Une lettre signée du duc de Nemours, en date du 22 décembre 1885, fut comme l'acte de naissance du Comité sectionnaire. Au nouveau bureau : MM. A. Dauphinot, président; Dr Decès, vice-président; abbé Bonnaire, secrétaire; G. Dubois, trésorier. La présidence d'honneur offerte au maire, H. Henrot, est confirmée en haut lieu par une lettre du comte de Beaufort du 28 janvier 1886.

Dans la séance du 5 février 1886, le président expose le but que la Société se propose d'atteindre : par des paroles convaincantes, il communique son zèle à ses

Digitized by Google

auditeurs et il leur recommande de faire acte de propagande pour enrôler à la cause des membres fondateurs et souscripteurs. Une première réponse se fit en mars par un apport de 3,000 fr.

M. le Maire met gracieusement à la disposition de la *Croix-Rouge* une des salles de l'Hôtel de Ville, érigée en siège social. Ce même palais municipal est ouvert à une autre Société qui fonctionne parallèlement ; nous voulons parler de l'*Union des Femmes de France,* dont le Comité rémois, sous l'intelligente et active direction de sa présidente, Mme Delius, est appelé également à rendre des services précieux à nos blessés.

N'oublions pas, en effet, que ces dames ont pris à Reims l'initiative de se réunir en Comité pour mettre en action la vertu qui réside dans le cœur de toute femme, la charité. Nos malheureux enfants envoyés au Tonkin et à Madagascar leur doivent une reconnaissance particulière pour les secours de toute espèce qu'elles leur ont adressés.

En novembre 1886, le Dr Tardieu (du Mont-Dore) vient faire une visite dans notre ville pour édifier les membres sur leurs droits et sur leurs devoirs. La *Croix-Rouge* a un rang officiel dans l'armée ; elle est la seule des sociétés similaires qui dépende directement du ministère de la guerre ; elle est chargée d'assurer le service médical de l'arrière, l'évacuation des malades et le transport des blessés ; en un mot, elle est l'auxiliaire du service de santé.

Il doit y avoir dans la région de l'Est quatre infirmeries de gare (Paris-Est, Vitry-le-François, Reims, Troyes). Ces infirmeries de gare ont pour but de : 1° nourrir les blessés traversant la gare dans les trains d'évacuation ; 2° donner des secours médicaux urgents et recevoir les malades dont l'état s'est trop aggravé pour continuer le voyage ; 3° procurer le logement aux malades pendant

Digitized by Google

les arrêts prolongés des trains; 4° assurer l'évacuation des blessés provenant des établissements hospitaliers du voisinage.

Se basant sur les instructions données par M. le Dr Tardieu, on s'est mis tout de suite à l'œuvre, et les états du personnel, du matériel et des locaux affectés aux ambulances pour le cas de guerre attestent l'activité du Comité rémois.

A la tête du personnel se trouve M. Ad. Dauphinot, nommé depuis le 20 décembre 1887 délégué pour la 6e région militaire, et accrédité comme tel auprès du général commandant le 6e corps.

Le président du Comité de Reims, cumulant les fonctions de médecin en chef de l'infirmerie de gare, par une décision ministérielle en date du 10 août 1887, est M. le Dr A. Decès.

Le Comité est en outre composé de : MM. Farre et Neveux, vice-présidents; M. G. Dubois, trésorier; M. Ferd. Lambert, secrétaire; M. Michaud, vice-secrétaire; MM. E. Brion, l'abbé Bonnaire, Pol Charbonneaux, Chauffert, le rabbin Hermann, le pasteur Lauga, Aug. Nouvion, Henri Paris, Pillon de la Comble, H. Thuillier, Aug. Walbaum, Dr Weill, conseillers.

En février 1889, fut constitué un Comité de dames chargé de s'occuper de tout ce qui concerne la lingerie, la literie, la surveillance intérieure des ambulances, et de pourvoir à l'assistance morale, religieuse et matérielle des blessés ou des malades.

Mme la comtesse Werlé a été nommée présidente de ce Comité; Mmes Élambert et Irroy, vice-présidentes; Mme Labarraque, secrétaire; Mlle Aline Walbaum, vice-secrétaire; Mme Weill, trésorière.

A l'enseignement théorique donné par les conférenciers, MM. les Médecins de la ville, M. le Dr A. Decès a

Digitized by Google

joint l'enseignement pratique en admettant les dames une fois par semaine, le mardi, dans sa clinique chirurgicale.

Depuis deux ans déjà, les brancardiers se rendent chaque dimanche à l'Hôtel-Dieu pour y faire des pansements ; ils sont même parvenus maintenant à les faire avec autant de soin que des étudiants en médecine exercés ; des prix leur ont été décernés par le Comité rémois à ce sujet.

De plus, ils ont été témoins, en juillet 1888, d'une expérience d'embarquement de l'ambulance n° 1, au camp de Châlons, grâce à l'extrême obligeance de M. le médecin inspecteur Dauvé, et, sous la direction de M. le Dr Habran, leur dévoué instructeur, ils ont pris part à de nombreux exercices pratiques pour le maniement du brancard, le relèvement et le transport des blessés. N'ayant pas besoin de leur enseigner le dévouement, il résulte que ces citoyens de bonne volonté seront à la hauteur de leur mission, le cas échéant.

Grâce enfin au zèle ardent de M. Ferdinand Lambert, de nombreux Sous-Comités cantonaux[1] sont créés pour

(1)	Date de création	Membres Fondateurs et Souscripteurs
Rilly (Groupe de).....	Octobre 1888....	79
Cormicy (Groupe de)	Juin 1889.....	28
Pontfaverger (Comité de)	Septembre 1889.	54
Witry-les-Reims (Comité de).....	Novembre 1889..	300
Bazancourt (Comité de).....	Novembre 1889..	246
Bétheniville (Comité de)	Novembre 1889..	60
Loivre (Comité de).....	Décembre 1889..	121
Ay-Champagne (Comité de).....	Janvier 1890	157
Sillery (Comité de).....	Février 1890	501
Ville-Dommange (Groupe de)....	Mars 1890.....	135
Châtillon-sur-Marne (Comité de)..	Mars 1890.....	
Fismes (Comité de).....	Mars 1890.....	143

De vastes locaux sont désignés pour les ambulances.
Des médecins, pharmaciens, aumôniers, brancardiers, sont a

Digitized by Google

ainsi dire chaque semaine, dans le ressort de l'arrondissement. L'essai de mobilisation de la *Croix-Rouge,* inauguré à Pontfaverger sur l'initiative du Comité, a pleinement réussi. Le maire, M. Nouvion, s'est prêté avec une extrême obligeance à ces manœuvres que nous souhaitons voir rester fictives.

Le Comité rémois, dont M. le général Voisin vient d'accepter la présidence d'honneur, est un des mieux organisés, ainsi qu'on s'est plu à le reconnaître à la séance générale de Paris. Mais, comme nous ne serons jamais assez prêts lorsque sonnera la cloche d'alarme, nous devons travailler toujours à nous perfectionner, forts de l'antique devise : *Si vis pacem, para bellum.*

Faire l'historique et l'éloge de la *Croix-Rouge* à Reims, c'est connaître un des côtés de la charité et du patriotisme rémois, c'est proclamer le nom de quelques-uns de nos concitoyens qui ont bien mérité de la ville reconnaissante.

---

chés à ces divers Comités, dont plusieurs ont déjà organisé des conférences pour les dames infirmières et les brancardiers infirmiers.

La casquette réglementaire a été remise à ces derniers qui, plus tard recevront la tenue complète.

Le matériel, composé actuellement de lits, brancards, boites de pharmacie, sacoches d'ambulance, etc., sera incessamment augmenté par de nouvelles acquisitions.

Des dames s'occupent de la lingerie et confectionnent des pièces de pansement.

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE

Personnel de l'Infirmerie de la Gare de Reims.

Chef de l'Infirmerie de Gare, M. le Dr Decès, O. I., ⊗.

Administrateurs ...	MM. Farre, N., ✻. Neveux, Ch.
Médecins	MM. les Drs Lévêque. — Habran. — Harman. — Fiselbrand. — Moret. — Weill.
Pharmaciens	MM. Valser, ⊗. Grandval, ⊗. Saint-Aubin. Lamorlette.
Comptabilité	MM. G. Dubois, trésorier du Comité. Fourtet, E., aide comptable. Loth, Eug. d°
Service religieux...	MM. l'abbé Bonnaire, culte catholique. le pasteur Lauga, culte protestant. le rabbin Hermann, culte israélite.
Aménagement des Ambulances.	MM. Lamy, architecte, inspecteur des locaux. Brunette fils, ⊗, architecte, inspecteur des locaux.
Matériel	MM. Leguay, Augustin, inspecteur du matériel. Forêt, J., directeur du matériel.
Alimentation	Bordier, Ch. *(Buffet de la Gare)*.

Digitized by Google

Brancardiers Infirmiers.

Président.....	MM. CORDIER, Ch.
Vice-Président.....	HUET, Ch.
Secrétaire.....	JANIN.
Vice-Secrétaire	LAMBERT, Fd.
Chefs de Section ...	FRUCHART, J.-B. GODRET. BERNARD.

MM. ROOS, Isaac.
DUBUC, Félix.
HÉRIEY, Jean.
TRITANT, Jean-Franç.
DEVRAINE, Pier.-Louis.
ANDRÉ, Jean-Pierre.
LARQUELAY (DE), Louis.
DRUMELLE, Ernest.
PERSON, Jul.-Arth.-Élis.
MOÏSE, Léopold.
DEMORGNY, Émile.
NOEL, Émile-Fabien.
HUPIN, Émile.
ROCOURT, Albert.
MORIN, Lucien-Maurice.
MORIN, Gaston.
BACQUENOIS, Médard.
ACHÉ, Ant.-Alexandre.
CLICQUOT.
GRATALOUP, Pier.-Henr.
PRÉVOST, Amédée.

MM. GUERLET, Jean.
LÉVY, Félix.
BUDKER, Paul.
LECUIR, Charles.
VARLETTE, Hon.-Alex.
PERCHERON, Adrien.
WALLON, Cyrille.
RUYER, Georges.
DERVIN, Edmond.
LÉVY, Ernest.
DUBOIS, Alfred.
LELEUX, Louis-Franç.
CHAPUIS, Edm., membre correspondant pour Cernay-les-Reims.
HÉRY, Julien.
SILBAT, Charles.
MAUROY, Léon.
MARTIN, Aug.-Isidore.
GUILLOT, Jules.
HORNUNG.

Digitized by Google

Matériel.

Brancards simples	30
Brancards à 2 roues...	2
Voiture à 4 roues, pour blessés couchés.....	1
Appareil de transformation pour voitures de pays ou wagons..	1
Tente d'ambulance....	1
Boîte de chirurgie.....	1
Trousse de médecin...	1
Trousses d'infirmiers..	12
Sac d'ambulance.....	1
Sacoche d'ambulance..	1
Musettes de brancardiers.....	13
Boîte à pansements....	1
Pharmacie portative...	1
Table à opérations....	1
Gouttières pour membres fracturés.	
Attelles.	
Bureau complet de médecin.	
Tables de nuit.....	50
Chaises de nuit, fauteuils, chaises.	
Lits complets	200
Draps.	
Chemises pour malades et blessés.	
Linge de service.	
Linge de pansement.	
Ustensiles de cuisine.	

Objets divers à l'usage des malades.

MÉDICAMENTS.

Produits antiseptiques susceptibles de conservation et renouvelés par la Pharmacie de l'Hôtel-Dieu.

DIVERS.

Drapeaux, — Fanions, — Brassards, etc.

Digitized by Google

Engagements pour Emplacement

	Avec Lits.
Pensionnat des Frères, rue de Venise.....	250
Petit Séminaire.....	150
Collège Saint-Joseph..	100
Grand Séminaire.....	50
Pensionnat de l'Enfant-Jésus.....	50
Communauté de la Divine-Providence...	40
Hospice des Petites-Sœurs des Pauvres.	40
Orphelinat de Bethléem.....	30
Communauté de Nazareth	30
Congrégation de N.-D.	30
Commun. des Sœurs de l'Espérance.....	25
TOTAL...	795

	Sans Lits.
Pensionnat des Frères	100
M. J. Holden.....	100
Mme Veuve Hy Goulet.	60
MM. Berney, Gérard et Cie.....	50
MM. H. Thuillier.....	30
E. L'Hoste.....	30
George Goulet...	25
Orphelinat de Bethléem.....	20
MM. S. Dauphinot père et fils.....	40
Sœurs de Saint-Vincent de Paul, rue de Bétheny.....	25
TOTAL...	480

Digitized by Google

Engagements pour Chevaux et Voitures.

MM.

le comte Werlé..... 1 voiture, 2 chevaux et cocher.
de Tilly..... 2 voitures d'apprêteur, 4 chev.
Mathelin, Floquet et Bonnet. 2 voitures d'apprêteur, 2 chev.
Houpin (Ernest)..... 2 voitures d'apprêteur, 4 chev.
Laval (Charles) ..... 2 voitures d'apprêteur, 2 chev.
Neuville frères ..... 1 voiture d'apprêteur, 1 chev.
Maillet ..... 1 voiture d'apprêteur, 2 chev.
Poirrier et Mortier ..... 2 voitures d'apprêteur, 4 chev.
Audoire ..... 1 voiture d'apprêteur, 1 chev.
Jacquinet..... 1 voiture d'apprêteur, 1 chev.
Détré (Léon) ..... 1 voiture d'apprêteur, 1 chev.
Jacquinet et Concé..... 1 voiture d'apprêteur, 1 chev.
Lucien Fay ..... 1 voiture d'apprêteur, 1 chev.
Lassalle ..... 1 voiture d'apprêteur, 1 chev.
Dauphinot Père et Fils..... 1 camion, 2 chev.

La Compagnie des Petites-Voitures, 1 voiture à 4 places pour le service du Comité et 2 chevaux.

Soit : 21 voitures et 30 chevaux.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE REIMS

(Réédition du 1er Fascicule)

par MM. Ch. Givelet, H. Jadart et L. Demaison, Membres titulaires

---

La première édition de ce fascicule a paru en 1885 et a été tirée seulement à cent exemplaires. Elle s'est trouvée assez rapidement épuisée. La suite de l'ouvrage qui se continue sur le même plan nécessite aujourd'hui une nouvelle édition, revue et mise au courant des modifications survenues depuis, aussi bien que des découvertes plus récentes. Puisse-t-elle offrir un attrait durable aux amateurs de l'art et de l'histoire désireux de s'initier à l'étude de nos antiquités locales, et les engager à poursuivre en notre compagnie cette exploration archéologique dans la ville de Reims et dans la contrée voisine! Pour beaucoup d'entre eux, ce qu'ils connaissent le moins c'est le monument le plus prochain, c'est la curiosité la plus voi-

Digitized by Google

sine, et cependant quelle facilité n'auraient-ils pas à les scruter sans dérangement ni fatigue?

Répétons donc aux amis de leur pays le naïf éloge que Joachim du Bellay faisait du sien, comme un encouragement plein de charmes à l'imiter :

Plus me plaist le séjour qu'ont basty mes ayeux
Que des palais romains le front audacieux,
Plus que le marbre dur me plaist l'ardoise fine,

Plus mon Loyre gaulois que le Tybre latin,
Plus mon petit Lyré que le mont Palatin,
Et plus que l'air marin la douceur angevine.

Reims, le 15 Juin 1890.

H. Jadart.

Digitized by Google

AVANT-PROPOS

Servare et augere.

L'Académie de Reims s'est toujours efforcée de veiller efficacement à la conservation des monuments de l'art et de l'histoire, estimant suivre en cela les termes de ses statuts, aussi bien que les instructions ministérielles. Une Commission d'archéologie, nommée dans ce but le 9 janvier 1879, s'est particulièrement attachée, d'une part, à la sauvegarde des débris antiques du Musée lapidaire de Reims, et, d'autre part, à la description des églises rurales de l'arrondissement. Cette dernière mission a été particulièrement encouragée par le Comité des Travaux historiques, par l'Administration des Beaux-Arts et par les pouvoirs locaux [1]. Pour mieux répondre à cette attente et aux vœux de leurs confrères, les

[1] Le Conseil général de la Marne a voté, dans sa session d'avril 1885, une subvention spéciale de 100 fr. pour la publication de ce premier fascicule. (*Compte rendu de la session*, p. 179 et 336.)

Le Ministère de l'Instruction publique a accordé, dans le même but, une subvention de 1,000 fr. en 1886, et il vient de la renouveler en 1890, à titre d'encouragement et d'approbation.

Digitized by Google

membres de la Commission d'archéologie spécialement désignés dans ce but, MM. Ch. Givelet, L. Demaison et H. Jadart, ont entrepris, dès 1879, la visite de tous les édifices de l'arrondissement. Ils ont recueilli de la sorte un ensemble de documents qui, joints aux travaux déjà publiés et aux notes de divers collaborateurs, apportent aujourd'hui un premier contingent au *Répertoire archéologique* et à l'*Inventaire des richesses d'art du département de la Marne*.

C'est ce travail assez étendu dont la rédaction partielle est inaugurée ici par les notices relatives aux douze communes rurales des cantons de Reims. Nous y avons groupé tous les matériaux pris sur place, de manière à ne rien décrire sans l'avoir vu de nos yeux ou touché de nos mains. Telle est, à notre avis, la meilleure garantie d'une description méthodique et consciencieuse. Nous avons ajouté à nos observations personnelles plusieurs documents historiques, notamment, pour chaque paroisse, la liste des anciens décimateurs qui avaient la charge de la construction et de l'entretien des plus importantes parties de l'église [1].

Les autres cantons de l'arrondissement donneront lieu

[1] Il y aurait d'intéressantes relations à établir entre certaines églises rurales et les grands édifices de Reims, à raison de cette charge imposée aux décimateurs. — Voir l'*État récapitulatif des décimateurs dans l'ancienne Morinie*, par l'abbé D. Haigneré : « Il n'est pas sans intérêt, dit cet érudit, de rechercher avec le plus grand soin quels étaient les décimateurs des paroisses rurales, avant la Révolution française. C'est un des points d'étude les plus importants pour celui qui veut pénétrer un peu à fond dans l'histoire d'une localité. Généralement, en effet, le droit qui s'exerçait à cet égard au XVIIe siècle remontait à une époque fort reculée du moyen âge. Il n'en est aucun que les évêques, les abbés,

Digitized by Google

à des notices analogues, au fur et à mesure qu'ils auront été visités entièrement. Voici le plan que nous projetons de réaliser en quinze fascicules : 1. *Les cantons de Reims.* — 2 à 5. *La ville de Reims* (Monuments religieux). — 6 à 8. *La ville de Reims* (Monuments civils). — 9. *Canton d'Ay.* — 10. *Canton de Beine.* — 11 *Canton de Bourgogne.* — 12. *Canton de Châtillon.* — 13. *Canton de Fismes.* — 14. *Canton de Verzy.* — 15. *Canton de Ville-en-Tardenois.* L'ensemble formera un jour le tableau complet de ce que renferme d'intéressant, pour l'histoire et pour l'art, cette partie du département que nous avons pris à tâche de décrire. Les autres Sociétés savantes de la Marne ne manqueront pas d'accomplir la même besogne dans leur région, et de compléter ainsi une œuvre que des efforts isolés ne pourraient mener à terme.

En tête de ce Répertoire, nous plaçons les sources, la *Bibliographie monumentale de l'arrondissement de Reims*, la ville de Reims exceptée [1]. Il nous a semblé indispensable de renvoyer aux documents, et surtout d'indiquer le profit que l'on peut tirer des dépôts d'archives pour la connaissance de nos monuments. Tous ont un égal besoin de cette recherche approfondie : « Les églises rurales, écrivait M. Maurice Prou, ont

les chapitres aient conservé avec une plus invincible ténacité, car il n'y en avait pas de plus productif, net et franc de toute charge. C'est encore aujourd'hui l'une des sources les plus fécondes des plantureuses richesses de l'Église d'Angleterre. Dans nos villages, où son existence a laissé des souvenirs très impopulaires, la dîme était laïque ou ecclésiastique. » (*Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. XIX, 1885, p. 489.)

[1] On trouve un premier essai d'une *Bibliographie monumentale de Reims*, à la fin du Guide de cette ville publié en 1885, in-16, F. Michaud, p. 65 à 70.

Digitized by Google

souvent attiré l'attention des archéologues. On a mis toutefois trop de négligence à recueillir et à publier les documents qui les concernent. Ce n'est pas assez de décrire un monument dans ses moindres détails et de fixer, à l'aide des seuls caractères extérieurs et d'une façon plus ou moins approximative, la date de ses diverses parties. On ne saurait par là, surtout lorsqu'il s'agit d'églises de moindre importance, arriver à des résultats suffisamment certains. Avant toutes choses, il convient qu'un archéologue recherche dans les archives toutes les pièces qui sont de nature à l'éclairer sur la date des constructions, réparations, remaniements dont a été l'objet l'édifice qu'il étudie. Ce sont là des guides qui empêchent souvent l'archéologue de s'égarer [1]. »

La notice de chaque commune comprend : 1° la description de l'église; 2° l'inventaire de son mobilier artistique; 3° le relevé des inscriptions historiques antérieures à 1800, ou relatives à des personnages qui ont joué un rôle au XVIIIe siècle. S'il y a lieu, une pareille description fait connaître les autres monuments, châteaux, ruines, débris quelconques, de toute époque et de tout style, offrant un intérêt archéologique, artistique ou épigraphique. Nos investigations, toutefois, ne portent que sur les objets existants au moment de notre visite,

[1] *Annales de la Société hist. et archéol. du Gâtinais*, 1884, p. 160. — L'introduction de l'*Inventaire des Archives de la Marne*, par M. Pélicier, in-4°, Châlons, 1884, contient, p. 13, des renseignements fort intéressants sur le mode de réparation et de reconstruction des églises rurales avant 1789. La série C, art. 1797 à 1932, contient tous les renseignements sur cette matière. Une lettre de l'intendant Rouillé d'Orfeuil, du 8 mai 1781, explique toute la procédure administrative pour les travaux à faire aux églises.

Digitized by Google

et ne s'étendent ni aux anciennes trouvailles, ni aux objets préhistoriques, ni aux fouilles à accomplir. Nous avons suivi, dans la mesure de nos forces et du temps dont nous pouvions disposer, les idées émises par deux hommes éminents, MM. J. Quicherat et R. de Lasteyrie. Le premier engageait, au congrès de la Sorbonne en 1880, les Sociétés savantes « à serrer de plus près l'étude des anciennes églises, surtout de celles des villages où l'on trouverait, disait-il, cent exemples des variétés architectoniques du plus grand intérêt. Rien ne serait plus instructif, ajoutait le savant maître, que de posséder un répertoire complet des mille conceptions du génie français. C'est un travail qui ferait honneur à notre pays, autant qu'à celui qui l'entreprendrait [1] ». — De son côté, M. R. de Lasteyrie écrivait récemment : « C'est en signalant les œuvres d'art éparses dans nos campagnes, en les faisant connaître de tous par la photographie et la gravure, que l'on peut espérer les soustraire aux dangers que leur fait courir la rapacité des marchands de curiosités... On ne saurait trop encourager les archéologues de province à fouiller nos églises de villages, et à donner la publicité la plus large aux découvertes qu'ils pourraient y faire [2]. »

Ces conseils autorisés tracent une vaste mission aux efforts désintéressés des chercheurs, mais nous n'avons pas la prétention de l'accomplir tout entière. Il faudrait, en effet, pour remplir ce programme, joindre à notre texte le plan de tous les édifices et la figure des œuvres d'art les plus remarquables, la vue des choses qu'il nous

[1] *Journal officiel*, 3 avril 1880, p. 3848.

[2] *Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, section d'archéologie, 1884, n° 4, p. 498.

Digitized by Google

est seulement possible de décrire. Nous nous bornerons à noter les travaux de ce genre déjà exécutés, et à dresser la liste de ceux qu'il serait profitable d'entreprendre encore.

Au regard de l'illustration, les ouvrages de M. Éd. Fleury sur les monuments de l'Aisne [1], et ceux de M. Ch. Fichot sur les églises de l'Aube [2] sont des exemples de ce que savent faire nos voisins. Notre but est infiniment plus modeste, à raison de l'insuffisance de nos ressources, et nous offrons simplement à l'étude un texte descriptif que d'autres, plus habiles ou plus heureux, pourront orner un jour de dessins et de fac-similés plus nombreux [3]. Ce texte, du moins, nous le voudrions aussi bref et aussi clair que possible; nous l'avons rédigé, en ce qui concerne les édifices, sur le type des Répertoires publiés par le Ministère, et en ce qui concerne le mobilier, nous nous sommes inspirés du plan suivi par la Commission de l'Inventaire des richesses d'art de la France. Cependant, nous avons cru devoir

[1] *Antiquités et Monuments du département de l'Aisne*, 4 vol. in-4°, fig., Paris, 1877-1882.

[2] *Statistique monumentale du département de l'Aube*, arrondissement de Troyes, t. I, gr. in-8°, fig., Paris et Troyes, 1884.

[3] Nous avons donné les églises de Bezannes et de Thillois, édifices complets des XIe et XIIe siècles, qui forment les types les plus caractéristiques des églises rurales de l'époque romane en la région rémoise. M. Ad. Varin en a gravé les vues, d'après les photographies exécutées en 1854 par son frère, Amédée Varin. Ces intelligents artistes portaient un égal intérêt aux monuments des villages et à ceux des villes de la Champagne. MM. Reimbeau et Deperthes ont aussi dessiné plusieurs de nos églises rurales, et ce dernier en étudie de longue date les absides romanes. M. E. Auger, dessinateur rémois, nous a apporté de son côté le concours le plus dévoué pour les dessins et les reproductions à exécuter dans toutes nos communes.

Digitized by Google

modifier l'ordre de ce dernier programme, eu égard à la facilité de déplacement des meubles dans nos églises rurales. Il nous a semblé préférable d'y décrire en un même chapitre tous les objets du même genre : tableaux, statues, orfèvrerie, au lieu de les mentionner isolément, suivant la place qui leur est aujourd'hui attribuée. Quant aux inscriptions exposées à tant de risques et de mutilations, nous en avons recueilli et publié les textes, en nous conformant à la méthode suivie dans le recueil des *Inscriptions de l'ancien diocèse de Paris*, par MM. de Guilhermy et de Lasteyrie. De même que dans toutes ces publications, une table des noms facilitera les recherches à la fin de chacun de nos fascicules.

Telle est l'entreprise que nous espérons pouvoir rendre utile et opportune, si restreinte et si peu luxueuse qu'elle soit. Nous rectifierons au besoin dans un supplément les erreurs ou les omissions que l'on voudra bien nous signaler. Puisse, en tous cas, notre bonne volonté inspirer pareil zèle à tous les intelligents amis du passé, et stimuler autour de nous l'attention et le respect à l'égard de richesses trop longtemps délaissées ! Il faut les faire connaître et apprécier, les mettre au grand jour, car elles sont une part du patrimoine historique de la France, un témoignage non équivoque de sa foi et de ses anciennes mœurs, une source féconde d'émulation pour l'éducation artistique des générations contemporaines.

Nous voudrions, en effet, qu'on apprît aux enfants à lire l'histoire sur les murailles de l'église de leur village, et c'est dans ce but que M. de Caumont écrivait naguère son *Archéologie des Écoles primaires* [1]. Tous les

[1] Vol. in-12, Caen, Le Blanc, 1868. (Cf. *Le Correspondant*, 1 eptembre 1868, p. 957.)

Digitized by Google

âges, au surplus, ont à s'y instruire. L'église sera toujours, quelque louable effort qu'on tente ailleurs, le véritable musée historique de la commune, le refuge des souvenirs, le dépôt des antiquités, l'asile des œuvres d'art. Que leurs gardiens veillent par conséquent à n'en rien disperser ! Les figures et les meubles qui s'y conservent ont été consacrés par le respect des générations, et, à ce point de vue, l'on ne saurait trop conseiller de ne point déplacer les vieilles et naïves statues pour leur substituer des plâtres modernes. L'histoire, l'art, la tradition, le culte des ancêtres, tout cela tient donc intimement à la vie des églises rurales. Il en est peu, croyons-nous, qui n'offrent un vestige, un souvenir intéressant. Ne sont-elles pas, pour la plupart, les seuls témoins du passé, subsistant depuis sept et huit siècles, quand tout a été renouvelé autour d'elles ? Grâce à ces modestes édifices qui abondent dans nos campagnes et embellissent nos paysages, tous les yeux peuvent contempler un spécimen du moyen âge ou de la Renaissance ; tous les esprits peuvent avoir conscience de la continuité de l'art en France, et du devoir qui s'impose d'en sauvegarder les plus célèbres comme les moindres créations.

Reims, le 15 Juin 1885 (date de la 1re édition).

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE MONUMENTALE

DE L'ARRONDISSEMENT DE REIMS

(La Ville de Reims exceptée)

Dispersa congrega,
congregata conserva.

§ I. — MANUSCRITS DES ARCHIVES DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

Statistique monumentale du canton de Verzy (XXIII feuillets), présentée au concours de 1869.

Recherches archéologiques sur le canton d'Ay, présentées en 1867, cahier in-f° de 26 pages.

Notes pour servir à l'histoire et à la description des églises du canton de Châtillon-sur-Marne, par l'abbé CHEVALLIER, curé de Cuisles, 109 pages in-4°, 255 figures à la plume, étude rédigée de 1875 à 1881, et couronnée en 1881. (Cfr. *Canton de Châtillon*, par D. NOËL, *Annuaire Matot-Braine*, 1875-1876.)

Recherches historiques et archéologiques sur le canton de Bourgogne, présentées au concours de 1869, cahier de 128 p. in-f°.

Notice sur l'église de Fismes, par M. GROSJEAN, écrite et envoyée en 1844.

Monographie de la commune d'Ay, 205 p. in-f°, avec trois plans de l'église, concours de 1868.

Monographie archéologique et historique de la commune d'Heutrégiville, par l'abbé Bosc, concours de 1870, cahier de 238 p. in-4°, plan de l'église.

Digitized by Google

Étude sur les carreaux émaillés trouvés dans les environs de Châtillon-sur-Marne, par l'abbé Chevallier, mémoire de 75 p. in-8°, contenant 212 figures, concours de 1882.

Monographies de *Pontfaverger*, de *Bétheniville*, de *Puisieulx*, de *Gueux*, de *Thillois*, de *Champigny* et de *Tinqueux*, par A. Thenault, 1865-1885.

Carnets de notes de la Commission d'Archéologie de l'Académie, 1879-1890.

Monographie des communes de Cormontreuil, Taissy et Saint-Léonard, par A. Thenault, 1886.

§ II. — DOCUMENTS DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA MARNE, A CHALONS ET A REIMS.

Série C. — *Intendance de Champagne*, réparations aux églises, n° 1806, Bezannes 1813, Bouvancourt 1828, Chenay 1889, Prunay 1728, Sillery (plan figuré du château) 1799, Ambonnay, Anthenay, etc., etc., jusqu'au n° 1932 de la même série.

Série G. — *Archevêché de Reims*, visites épiscopales, doyennés du diocèse; dans le dossier de chaque commune, nombreux renseignements sur l'état des églises depuis le xvie siècle, questionnaire adressé à tous les curés en 1774.

Chapitres de Reims, cartulaires et liasses des domaines.

Églises paroissiales et Fabriques, registres et papiers concernant chaque commune.

Série H. — *Abbayes de Reims, de Saint-Thierry, de Hautvillers, de Saint-Basle, d'Avenay*, cartulaires et liasses des paroisses dont ces abbayes avaient la seigneurie ou les dîmes.

§ III. — BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE REIMS.

Dessins originaux de Georges Baussonnet, artiste rémois du xviie siècle, recueil in-4°. Vue du château de Sillery, etc.

Dessins originaux de M. H. Durand, architecte, sur un grand nombre d'églises de l'arrondissement.

§ IV. — BIBLIOTHÈQUE DE L'ARCHEVÊCHÉ DE REIMS.

Pouillé du diocèse de Reims, par l'abbé Bauny, 5 vol. in-8° manuscrits, contenant la liste des églises, patrons, décimateurs, etc.,

Digitized by Google

t. IV. — Rapprocher ces données de celles des Notes de l'archevêque Ch.-M. Le Tellier (1671-1710), relatant beaucoup de détails sur l'état des églises au XVIIe siècle, documents conservés aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, Mss. F. Fr., 6025, 6026.

§ V. — RECUEILS IMPRIMÉS.

1. LE MONITEUR UNIVERSEL, n° 347, mercredi 13 décembre 1837, Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique sur la Statistique monumentale du département de la Marne, par M. DIDRON aîné, lettre donnant un compte rendu sommaire de la visite de toutes les églises de l'arrondissement de Reims. Le rapport lui-même n'a pas été publié et a été cherché en vain dans les Archives du Ministère en 1883.

2. ARCHIVES ADMINISTRATIVES DE LA VILLE DE REIMS, par Pierre VARIN, 1843, t. II, p. 1025 à 1123, liste des paroisses, de leurs patrons, présentateurs, etc. Pour les autres documents sur les églises, voir la *Table générale*.

3. BULLETIN DU DIOCÈSE DE REIMS, *revue religieuse, historique et littéraire, paraissant chaque semaine*, Reims, 1868-1890, consulter la table de chaque volume annuel.

4. CHRONIQUE DE CHAMPAGNE, 4 vol. in-8°, Reims, 1837-1838.

Rapport de M. Durand à M. le Préfet de la Marne sur les *Monuments historiques de l'arrondissement de Reims*, t. III, p. 195.

Le château de Louvois, avec vue, t. I, p. 293.

La croix et la chapelle de la Pompelle, près Sillery, t. I, p. 330.

Fouilles à Sillery en 1838, par M. HIVER, t. IV, p. 44.

5. REVUE DE CHAMPAGNE ET DE BRIE, 27 vol. in-8°, Arcis-sur-Aube, 1876-1890.

Églises de la Marne, t. IV, p. 52.

Hautvillers, t. IV, p. 136.

Saint-Basle de Verzy, t. VII, p. 428, et t. VIII, p. 39.

6. TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS, 88 vol. in-8°, Reims, 1842-1890.

Découvertes d'antiquités dans le pays rémois, par LOUIS-LUCAS, *Annales*, t. I, p. 339.

Digitized by Google

Saint-Trésain d'Avenay, histoire de cette église, par L. Paris, *Annales*, t. II, p. 275.

Sépultures de Saint-Masmes, par l'abbé Querry, t. III, p. 321.

La tour et l'église de Sept-Saulx, par F. Pinon, t. XI, p. 318.

Notice historique et descriptive des monuments du canton de Fismes, par l'abbé Valentin, t. XL, p. 215.

Précis sur Arcis-le-Ponsart, par Mercier, église d'Arcis et abbaye d'Igny, t. LIV, p. 102.

Souterrains de Cauroy, par l'abbé Cerf, t. LXVIII, p. 521.

Églises et carreaux émaillés des environs de Châtillon-sur-Marne, rapports par H. Jadart, t. LXIX, p. 61, et t. LXXI, p. 45.

Les Housses ou buttes artificielles de la Champagne (à Prouilly, etc.), par L. Demaison, t. LXX, p. 302.

Saint-Lié, Villedommange et Jouy, par H. Jadart, t. LXI, p. 320.

7. Bulletin monumental, publié sous les auspices de la Société française d'Archéologie, 55 vol. in-8°, 1835-1890.

Statistique monumentale de la Marne, essai par Éd. de Barthélemy, t. XIX, p. 257 à 282.

Travée de la nef de l'église de Sept-Saulx, dessinée par Ch. Givelet, t. XXI, p. 140, avec notice par Éd. de Barthélemy, p. 136 à 144. (*Congrès archéol. de Châlons*, 1855, p. 81.)

L'abbaye d'Hautvillers, ses sépultures, la tombe de D. Ruinart, par H. Jadart, t. LII, 1886, p. 241.

Les Inscriptions du prieuré de Binson, par H. Jadart et L. Demaison, t. LV, 1889, p. 109.

8. Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France, par I. Taylor, in-f°, Paris, 1857, *Champagne*, 2 vol., planches et texte par H. Durand, etc.

T. I, pl. 83 à 120, vues, plans et dessins divers des églises de Bourgogne, Hermonville, Auberive, Chaumuzy, Baconnes, Champfleury, Cormontreuil, Vaudesincourt, Cernay, Époye, Lavannes, Saint-Thierry, Bétheniville, Bétheny, Prouilly, Ay, Châtillon, Binson, Mareuil, Vandières, Cauroy, Nogent-l'Abbesse, Hautvillers, Bezannes, Nauroy, Heutrégiville, Sacy.

T. II, pl. 140, bénitiers aux Mesneux et à Villedommange, autel à Warmeriville.

Digitized by Google

9. Annuaire de la Marne, collection in-8°, Châlons, 1806-1890.

Statistique du canton de Châtillon-sur-Marne, par P. L. Remy, 1821-22.

Statistique du canton de Fismes, par Chalette, 1824-25. — *Statistique du canton de Bourgogne*, par le même, 1838. — *Statistique du canton de Beine*, par le même, 1840.

Notice sur Saint-Thierry, par Povillon-Piérard, 1826. — *Notice sur Brimont*, par le même, 1827. — *Notice sur Villedommange et Sacy*, par le même, 1828, p. 21.

Statistique des trois cantons de Reims, par Lacatte-Joltrois, 1829, p. 21.

Statistique du canton de Verzy, par Lacatte-Joltrois, 1830-31, et par Éd. de Barthélemy, 1867, p. 241, et 1868, p. 241.

Églises de la Marne, par Éd. de Barthélemy, 1889.

10. Almanach-Annuaire de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes, Reims, Matot, 1889-1890.

De Reims à la Vallée de l'Ardre, la Vallée de l'Ardre, notice avec dessins, par l'abbé A. Chevallier.

11. Recueil des Actes administratifs du département de la Marne, 1882, n° 424, et 1885, n° 488, sur l'inventaire des richesses d'art.

12. Inventaire sommaire des Archives départementales de la Marne, par Pélicier, in-4°, t. I, Châlons, 1884, p. 422, sur les constructions et réparations des églises au XVIIIe siècle.

13. Congrès scientifique de France, *XIIIe session tenue à Reims en 1845*, in-8°, Reims, 1846, églises rurales, p. 308; *Magneux*, p. 309; dessins de Kozierowski, p. 309.

14. Revue de l'Art chrétien, par l'abbé Corblet.

Les carrelages émaillés de la Champagne, par le Cte de Barthélemy, janvier 1878, t. XXV, p. 19, 2 planches coloriées.

15. Dictionnaire raisonné de l'Architecture française, par Viollet-le-Duc, *Églises d'Avenay et de Cauroy*, t. V, p. 183.

16. Annales archéologiques, par Didron aîné. Voir la table, 1881, v° Marne (Monuments de la).

Digitized by Google

17. Reims et ses environs, photographies des frères Varin : château de Gueux, églises de Verzy, Beaumont, Cormontreuil, Thillois (2 vues), publiées par Quentin-Dailly, éditeur, 2 vol. in-4°, 113 planches, 1854.

18. Géographie de la Marne, par G. Lesage, 1839.

19. Statistique de la Marne, par Chalette, 1845, t. ii.

20. Statistique de la Marne, par Guérard, 1862.

21. Géographie de la Marne, par Poinsignon, 1869.

22. Monasticon gallicanum, in-f° et in-4° (nouv. éd.), vue des abbayes de Saint-Thierry et de Saint-Basle, pl. 91 et 95.

23. Topographie françoise, *ou représentations de plusieurs villes, bourgs, chasteaux, maisons de plaisance, ruines et vestiges d'antiquitez du royaume de France, designez par deffunct Claude Chastillon, Chaalonnois, et autres, 1648.* (On y trouve des vues d'Ay, Châtillon, Mareuil, Sept-Saulx, Sillery et Verzenay.)

§ VI. — OUVRAGES SPÉCIAUX.

Essai sur l'église d'Ay, sa description, son histoire, par l'abbé Ch. Hannesse, in-8°, br. 24 p., Charleville, 1878.

Histoire de sainte Macre, patronne de Fismes..., par le même, in-12, 91 p., Reims, 1866; sur l'église de Fismes, ses cloches, ses autels, p. 47, 51, 64 et 89.

Histoire de Vandières..., par J.-B. Legras, in-8°, Reims, 1877; sur l'église, p. 88 et 279; sur les cloches, p. 300.

Chapiteaux de la crypte de Saint-Basle de Verzy, par le Cte de Barthélemy, in-4°, Paris, sans date, extrait du *Musée archéologique,* 4 p. et fig.

Notice historique et descriptive sur les monuments civils et religieux du canton de Fismes, par l'abbé Valentin, in-8°, 118 p., Reims, 1866, extrait du t. xl des *Travaux de l'Académie de Reims,* p. 215 (voy. ci-dessus).

Histoire de l'abbaye d'Ormont, par le même, in-8°, 64 p., Reims, 1863.

Les églises du diocèse de Reims, aperçu de leur intérêt historique et artistique, par H. Jadart, in-8°, 16 p., Reims, 1877.

Saint-Lié, Villedommange et Jouy, notice sur les curiosités de leurs églises, par le même, in-8°, Reims, 16 p., 1881, rééditée au t. lxx des *Travaux de l'Académie de Reims,* p. 320 à 353.

Digitized by Google

La chaire de l'église de Champigny (Marne) *et les dessins de Georges Baussonnet, artiste rémois du* XVIIe *siècle*, par CH. GIVELET et H. JADART, Reims, 1886, in-8° de 10 p., avec pl.

Les anciens pupitres des églises de Reims, par le même, in-8°, Caen, 1885, avec dessin de l'ancien pupitre de Loivre. (Extrait du *Bulletin monumental*, t. LI, p. 62.)

Histoire de Witry-les-Reims, par l'abbé DESSAILLY, in-8°, Reims, 1870; sur l'église, p. 67 à 75; sur les cloches, p. 293.

Histoire de Trigny, par l'abbé GENET, in-8°, Reims, 1872, dans le t. XLVIII des *Travaux de l'Académie de Reims;* sur l'église, p. 72 et 129.

Histoire de l'abbaye d'Igny, par l'abbé P.-L. PÉCHENARD, in-8°, Reims, 1883, plan et vues, sépultures, épitaphes, p. 498 et 596.

Histoire du monastère de Notre-Dame d'Igny, par l'abbé J.-B. E. CARRÉ, in-8°, Reims, 1884, planches, tombeaux, p. 194, 228, 45 et 349.

Description de Rilly-la-Montagne, par POVILLON-PIÉRARD, in-8°, 1831 ; sur l'église, p. 6 à 8.

Histoire de l'abbaye et du village d'Hautvillers, par l'abbé MANCEAUX, 3 vol. in-8°, Épernay, 1880, figures. — *Église abbatiale :* planches, t. II, p. 379; clocher, portail, t. III, p. 458 à 466; orgues, p. 159 ; abbaye, p. 28; cloches, p. 77 et 143; épitaphes, p. 488; tableaux, p. 60 ; chapiteau roman (histoire de Noé), t. I, p. 100; — *Ancienne église paroissiale*, t. III, p. 345 ; — *Église de Champillon*, t. II, p. 193 ; — *Église de Cumières*, t. III, p. 66.

Histoire de l'abbaye d'Avenay, par L. PARIS, 2 vol. in-8°, Paris, 1879; figures avec vues de l'église, du portail, de l'inscription de l'hôpital et du tableau de sainte Berthe; publiée dans les t. LXI et LXII des *Travaux de l'Académie de Reims*, p. 150 et 1.

L'église de Binson et sainte Posenne, par le chanoine LUCOT, avec figure d'une inscription du XIe siècle, in-8°, Châlons, 1882.

L'église de Binson. (Bulletin archéologique du Comité des arts et monuments, 1837-1848, t. I, p. 51.)

L'inscription chrétienne de Binson, auj. au musée du Louvre. (*Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, par E. LE BLANT, in-4°, impr. imp., 1856, t. I, p. 450.)

Lettre de Mgr l'Archevêque de Reims à MM. les Curés et Desservants, concernant la Statistique historique des paroisses du diocèse, 8 p. in-4°, 1er février 1844.

Digitized by Google

[*Circulaire de Mgr Gousset,* relative à plusieurs points d'archéologie, contenant d'excellents conseils pour la protection des édifices et la sauvegarde des œuvres d'art.]

§ VII. — RENSEIGNEMENTS FOURNIS SUR PLACE.

Une nouvelle source d'informations vient d'être ouverte, en vertu d'une circulaire préfectorale du 2 février 1885, invitant MM. les Maires à transmettre aux Sociétés savantes du département les renseignements qu'ils pourraient recueillir sur les édifices et sur leur mobilier artistique.

En juin 1885, nous avons reçu les états relatifs à 48 communes, dont 14 sont absolument négatifs, 8 très insuffisants, 18 contiennent des renseignements utiles quoique bien incomplets, et 8 forment des notices suffisantes, quelques-unes avec plans et coupes. Nous avons donc sous la main des indications à employer pour la description des églises de Chenay, Crugny, Jonchery, Thil, Brouillet, Tours, Berméricourt, Merfy, Anthenay, Reuil, Tinqueux, Trois-Puits, Fontaine, Jonquery, Lhéry, Savigny, Vrigny, Brimont, Magneux, Hourges, Thuisy, Wez, Saint-Masmes, Selles, Lagery, Villers-Marmery, Auberive, Bourgogne, Coulommes, Heutrégiville, Bisseuil et Villedommange. Deux vues accompagnent la notice d'Unchair, et celle de Cernay, rédigée par M. Bosteaux, est illustrée du plan, du dessin des chapiteaux et de la coupe de l'édifice par M. Edmond Herbé, architecte à Reims. En outre de leurs publications, plusieurs de MM. les Curés nous ont aussi fourni d'utiles documents. Nous devons exprimer notre gratitude à tous ceux qui veulent bien coopérer de la sorte à l'œuvre si lente et si délicate d'un *Répertoire archéologique* complet.

Digitized by Google

PREMIER CANTON DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

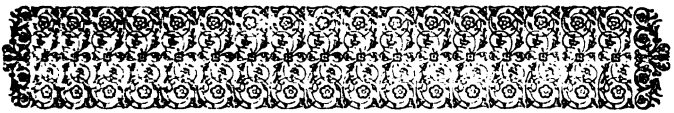

BEZANNES

(Bisennæ.).

Village de 300 hab., à 5 kil. ouest de Reims, visité le 13 octobre 1884 et le 23 juin 1885.

I. — Église paroissiale Saint-Martin.

§ 1. — RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES.

Vers 1303. « Perrochia de Besennis, duo sunt monasteria; principale monasterium [1] apud Besennes, fundatum in honore B. Martini; aliud est in capella S. Genovephe juxta Remis, non dedicatum. — Patronus, capitulum S. Simphoriani remensis [2]. »

1776. « *Seigneurs*, l'abbesse de S. Pierre et M. Lespagnol y résidant. Il y a au château une chapelle castrale non fondée. — *Décimateurs*, l'abbé de Saint-Remi pour moitié, le chapitre Saint-Symphorien pour un tiers, le chapitre N.-D. et autres pour le reste [3]. »

[1] *Moûtier*, dans le sens d'église et non de monastère.

[2] Pouillé rédigé de 1303 à 1312. (P. Varin, *Archives adm. de Reims*, t. II, p. 1053.)

[3] Pouillé rédigé en 1776 et 1777, par Bauny, chanoine de Saint-Symphorien de Reims. (Manuscrit de la *Bibliothèque de l'Archevêché.*)

Digitized by Google

§ 2. — DESCRIPTION DU MONUMENT.

Édifice du XIe siècle, orienté; abside, tour, nef et collatéraux de l'époque romane; portail gothique du XIIIe siècle; petit monument d'une belle conservation [1].

Abside et chapelles. — Abside circulaire, flanquée de trois contre-forts peu saillants, percée de trois fenêtres cintrées et ébrasées; celle du milieu, naguère bouchée, a été rouverte en 1887. Corniche formée d'une série de petits arceaux reposant sur des modillons à figures variées, quelques-unes frustes; au-dessus, bandeau orné de trois rangs de billettes [2]. La toiture moderne en tuiles, sans charpente, a été remplacée, en 1885, par un dallage en pierres plates [3].

A l'intérieur, l'abside, voûtée en cul-de-four, forme le sanctuaire. Chœur en avant, avec voûte modernisée; chapelles des deux côtés, celle du sud sous la tour, avec voûte en ogive de la fin du XIIe siècle, dont les nervures

[1] Vue et plan de cet édifice dans les *Voyages pittoresques*, par I. TAYLOR, *Champagne*, t. I, pl. 115 et 117. — Un rapport sur ce monument, avec dix vues, plans et coupes, a été envoyé au ministère des Beaux-Arts, en 1876, par E. LEBLAN, architecte à Reims; les dessins en sont reproduits avec notes, etc., dans un recueil mss. sur Bezannes, rédigé par M. A. LEBOURQ, p. 261.

[2] Ce bandeau a été refait à neuf en juin 1885, ainsi que la toiture, malheureusement d'une façon peu fidèle, et le tout a été surmonté d'une croix en pierre en désaccord avec le caractère de l'édifice.

[3] L'ancienne toiture était également en pierres plates brutes posées sur une couche de terre et de pierres supportée directement par la voûte. (Cf. *Réparations à l'église de Bezannes*, procès-verbal du 20 mai 1746, aux Archives de Reims.) — On voit encore des couvertures semblables du moyen âge à Saint-Thierry et à Courville (Marne).

Digitized by Google

reposent sur quatre consoles; celle du nord, voûtée en berceau dans le prolongement du bas-côté; ces deux chapelles sont terminées carrément et éclairées par une fenêtre dans le mur du fond; elles communiquent avec le chœur par des ouvertures latérales en plein cintre, percées après coup. On voit dans la chapelle du nord, sur la muraille de gauche, une large arcade aveugle en plein cintre, sorte de niche ou retraite analogue à celles du bas-côté sud.

Clocher. — Tour carrée mesurant 5m70 sur chaque face, d'une élévation de 20 mètres environ. Au-dessus, flèche du XVIe siècle, haute d'environ 10 mètres, en charpente et couverte en ardoises [1]; — l'étage inférieur de la tour, formant l'une des chapelles de l'église, est percé d'une fenêtre sur deux faces (une seule est ouverte); — les étages supérieurs offrent deux rangs superposés d'ouvertures cintrées, les unes simples, les autres munies d'un tympan supporté par des colonnettes à chapiteaux romans; — les angles de la tour sont coupés de chaque côté de la façade est, et munis chacun d'une colonnette engagée; — la corniche est ornée de deux rangs de billettes.

A l'ouest de la tour, petite porte latérale cintrée, donnant accès dans l'église; au-dessus se trouve une cellule percée d'une étroite meurtrière, où l'on accède par un escalier à vis accolé à la tour. La tour de Bezannes a de grandes analogies avec le vieux clocher du portail de

[1] La couverture du clocher, du chœur et du cancel de l'église a été réparée en 1691. On possède dans les archives de Reims une sentence de l'officialité de cette ville condamnant les décimateurs de Bezannes « à faire travailler incessamment » à cette réparation. (*Fonds de l'abbaye de Saint-Remi*, liasse 57, n° 6.)

Digitized by Google

Saint-Remi de Reims, et paraît avoir été construite, comme lui, vers le milieu du XIe siècle.

Nef. — Grande nef à trois travées; arcades en plein cintre reposant sur des piliers à section barlongue, ornés d'une simple moulure à la hauteur des impostes. En avant de ces piliers, pilastres carrés formant saillie et montant jusqu'au faîte de la nef; entre ces pilastres règnent, à l'étage supérieur, de grands arcs en tiers-point qui supportent une portion de la muraille, en saillie aussi sur le reste de la construction. Ces pilastres et ces arcs paraissent avoir été appliqués, vers le commencement du XIIIe siècle, sur le mur primitif pour en augmenter la solidité, et sans doute pour permettre d'établir sur la nef une voûte qui, du reste, ne semble pas avoir été jamais exécutée. A chaque travée, dans l'enfoncement produit par la saillie de chacun des arcs, s'ouvre une petite fenêtre romane en plein cintre. La nef est couverte d'un plancher moderne [1].

Nefs latérales de même longueur que la nef principale, toutes deux étroites et voûtées en berceau; celle du côté nord a une portion de voûte défoncée [2]; celle du côté

[1] En juin 1890, un projet est préparé par M. Bègue, architecte à Reims, en vue de construire des voûtes au-dessus des trois travées de la nef. Ces voûtes seront établies de manière à utiliser les pilastres ajoutés après coup à la construction romane. La bonne exécution du travail est garantie par l'étude qu'a faite M. Kalas, employé de M. Bègue, des dessins d'Eug. Leblan conservés à la Bibliothèque de Reims.

[2] La voûte en face de la sacristie. Elle était déjà défoncée en 1633, car l'on constatait alors « qu'il faut mettre voulsoire au premier arc doubleau des voultes de ladite nef, parce qu'il menace ruyne...» 13 août 1633. *(Registre du greffe du bailliage de Vermandois, Archives de Reims.)* — Environ un siècle auparavant, l'église

Digitized by Google

sud présente dans la muraille quatre arcades aveugles en plein cintre, reposant sur des pilastres carrés et formant une série de niches peu profondes; la dernière arcade vers le portail n'a qu'une ouverture incomplète, étant arrêtée, aux deux tiers de sa dimension, par le mur de la façade occidentale. On a installé de petits autels dans ces enfoncements, à une époque très récente. — Les nefs latérales sont éclairées chacune par une petite fenêtre cintrée, percée dans la muraille occidentale; celle du nord a, en outre, une ouverture cintrée sur le côté.

Portail. — Dans le mur de la façade occidentale, on voit à l'intérieur une porte cintrée, surmontée d'une petite fenêtre également en plein cintre. A l'extérieur, portail gothique plaqué sur la muraille romane; contre-forts aux angles; pignon refait à une époque moderne; traces d'un porche, dont les fondations subsistent et dont les amorces ont laissé des vestiges aux deux côtés du portail. Porte en arc brisé, munie d'un tympan et flanquée de deux colonnettes à chapiteaux ornés de feuillages, qui supportent l'archivolte. Au-dessus, voussure garnie d'un cordon de feuillages, et plus haut encore, corniche encadrant le portail et régnant sur toute la façade. — Les claveaux de l'arc qui surmonte le tympan et ceux qui forment la voussure supérieure sont tous numérotés en chiffres romains, en commençant par le bas (I à VI, I à XIII), curieux et rare spécimen des signes lapidaires du commencement du XIIIe siècle. — Au-dessus du tympan,

avait déjà subi quelques restaurations. Voici en effet ce qu'on lit dans un procès-verbal de visite, de l'année 1523 : « Parochialis ecclesia de Bezannes pluribus in locis ab anno citra bene reparata est. » (*Archives de Reims*, fs. de l'Archevêché, visites, doyenné de la Montagne.)

Digitized by Google

deux écussons en relief, autrefois peints et maintenant fort effacés.

On remarque aussi des traces de peinture jaune sur fond rouge, du XVIe siècle, encore visibles sur le tympan extérieur de la porte latérale, où l'on distingue l'image de saint Martin à cheval et coupant son manteau.

Dimensions. — L'église mesure : *sanctuaire*, 3 mètres 33 en longueur sur 4 mètres en largeur ; — *chœur*, 6 mètres en longueur sur 4 mètres en largeur ; — *chapelle de droite,* 2 mètres 33 en longueur sur 3 mètres 33 en largeur ; — *chapelle de gauche,* 2 mètres en longueur sur 1 mètre 68 en largeur ; — *grande nef*, 5 mètres 75 en largeur sur 10 mètres 75 en longueur ; — *bas-côtés*, 10 mètres 75 en longueur sur 2 mètres en largeur [1]. L'épaisseur des murailles est irrégulière, mais partout très forte.

§ 3. — MOBILIER.

Autels. — Maître-autel, tombeau et gradin en marbre gris veiné, de style Louis XV, bénit le 23 octobre 1751, par M. Thierry, curé de Villedommange. *(Registre paroissial de Bezannes,* 1751.) Cet autel a 3 mètres de longueur sur 1 mètre de hauteur. — Tabernacle en bois sculpté. — Boiseries au-dessus formant retable et encadrant un tableau (sans mérite) de la *Résurrection de N.-S* [2]. — Boiseries du XVIIIe siècle sur les côtés. — Les autres au tels modernes.

[1] Cf. les notes du curé Ch. Joly, rédigées en réponse à un questionnaire adressé en 1774 au clergé paroissial du diocèse de Reims. *(Archives de Reims*, fs. de l'Archevêché, visites, doyenné de la Montagne.)

[2] Cette décoration a disparu en 1887, par suite de l'ouverture de la fenêtre centrale qui a été garnie d'un vitrail représentant saint Martin. Le tableau du retable a été reporté dans la nef.

Digitized by Google

Fonts baptismaux. — Les fonts, placés au bas du collatéral sud, sont sans intérêt : cuve ronde avec moulures au-dessous, reposant sur un fût simple (haut. 98 cent.). — Bénitier roman creusé dans le pilier du collatéral sud, en face de la porte latérale.

Tableaux. — Aux côtés de la grande nef : *Baptême de J.-C.* (XVIIIe s., 90 cent. de haut. sur 50 cent. de larg.). — *Christ en croix* (même époque, mauvais état). — *La Présentation de la Sainte Vierge au Temple* (moderne). — *La Sainte Famille* (aussi moderne).

Au-dessus du portail, curieuse peinture sur bois détériorée (XVIe siècle), *La Cène*, dans un cadre à moulures de l'époque (1 mètre 12 de larg. sur 77 cent. de haut.).

Statues. — Au bas du collatéral sud, dans une des niches de la muraille et reposant sur une console, groupe du XVIIIe siècle, statues en pierre de 1 mètre de haut., représentant *sainte Anne*, un livre à la main, debout, ayant à son côté droit la Sainte Vierge, aussi debout, portant l'Enfant Jésus dans ses bras.

Vis à vis de la chaire, petite statue de la *Sainte Vierge*, en bois doré, du XVIIIe siècle. — Autres petites statues de la même époque : *saint Martin*, au tympan extérieur du grand portail; — *sainte* indéterminée, statue drapée ayant deux clefs pendant au bras droit, posée sur le confessionnal.

Orfèvrerie. — Sur l'un des petits autels du collatéral sud, deux *paix* argentées du XVIIIe siècle, de 15 cent. de haut., représentant le Christ en croix et la Sainte Vierge; deux autres *paix* du même style sur l'autel voisin.

Sur l'autel de la chapelle du sud, paire de petits *flambeaux* à deux branches, argentés, de style Louis XIV, ornés de ciselures assez fines.

Digitized by Google

Cloche[1]. — La tour contient un beffroi disposé pour recevoir quatre cloches; une seule s'y trouve actuellement (diamètre à sa base, 80 cent.), portant l'inscription suivante : *L'an 1828, iai été baptisée par Jean Pierre Pothé, desservant de Bezannes, et nommée Emerie Joséphine par M. Jacques Emerie Le François, propriétaire et maire de Bezannes, et par Madame Marie Jeanne Joséphine Clémentine, née Huart Letertre, veuve de Mr le baron Ponsardin, ancien maire de la ville de Reims, chevalier de la légion d'honneur et propriétaire à Bezannes. Fondue par Antoine et Loiseaux.*

§ 4. — INSCRIPTIONS.

A l'extérieur, sur le premier contre-fort à gauche du portail, faisant face à la rue, texte gravé dans la pierre, à 2 mètres du sol (hauteur 0m32, largeur 0m35). On y lit :

Cy · devt · gisent · Feuz · Jehan · Le · gentil
Vivant · Laboureur · et · Pocette · Bailly
sa · Feme · dems · en · ce · villaige · de
Bezane · qui · Trespasseret · scavoir
Ledt · le · getil · le · 6 · Iour · de · Decebre
1573 · Et · ladc · Bailly · le · Iour · de · Pa-
tecoste · 26 · May · 1602 · priez
Dieu · pour · leurs · Ames ·

A l'intérieur, sur le pilier de la basse nef, près du large bénitier roman, en face de la petite porte, on voit la curieuse épitaphe du curé Remy Trousset, ainsi conçue :

[1] Le 14 mars 1575, Jean Labbé et Thiébault Hardi, fondeurs à Reims, et Nicolas Lemoyne, fondeur à Longueval, s'engageaient à « refondre la grosse cloche de l'église de Bezannes, pesant environ 900 livres, et à la rendre bien et suffisamment faicte pour accorder avec l'autre cloche, dedans le jour de Pasques prochain... moyennant 50 livres tournois... » (*Minutes de Savetel, notaire à Reims, 1575.*)

Digitized by Google

IHS MA IHP

CI GIT M^E REMY TROVSSET VIVANT PBRE CURÉ DE BEZANE AAGÉ DE 50 ANS LEQVEL APRÈS EN AVOIR PASSÉ 25 DANS SA CVRE EST DECEDÉ LE 25 NOV^E 1676 ET POVR AVOIR PART AVX PRIÈRES DE SES PAROISSIENS A FONDÉ 5 MESSES SOLEMNELLES LES IOVRS DE S^T IOSEPH INVENTION S^TE CROIX VISITATION N^RE DAME, EXALTATION S^TE ✠, S^T REMY I. OCTOB. PLVS LE 25 NOV. IOVR DE SON DECEZ, VIGILES MESSE SOLEMNELLES ET PETITE RECOMANDISE, LE IOVR DE LA PENTECOTE SALVT SVR LES 7 HEVRES DV SOIR, PREDICATION LE IOVR DE L'ASSO^N DE LA VIERGE SVR LE MIDY ET SALVT SVR LES 7 HEVRES DV SOIR ET LE IOVR DE L'EXALTION S^TE ✠ PROCESSION A LA ✠ DE LA PLANCHETTE OU LE DIMANCHE SVIVANT ET SERA CHANTÉ TVAM CRVCEM ETC TOVTES LESQVELLES PRIÈRES SERVICES ET PROCESSION SERONT SONNÉ^S ET S'ANONCERONT LE DIMAN^CHE PRECEDENT PAR M^R LE CVRE ET POVR CE LE D^T S^R TROVSSET A LEGVÉ A LA FABRIQUE I IARDIN RVE DU MOVSSET, 2 SAVSSOIRS, 3 IOVRS 9 HOMÉES DE TERRES ET 1RE PIECE DE VIGNE LIEVD^T AV VAVTE TEROIR DE BEZANE, PLVS AUX CONFRAIRIES DV S^T SACREMENT, DE N^RE DAME, S^TE ANNE, S^T MARTIN, S^T SEBASTIEN ET S^T FIACRE, ERIGEEZ EN L'EGLISE DVD^T BEZ^NE VNE MAISON ROYÉ LE PRESB^RE AVEC SES DÉPENDANCES POVR SVBVENIR AVX CHARGES DESD. CONFRAIRIES ET SY ELLES VIENENT A S'ABOLIR LE TOVT RETOVRNERA A LA FABRIQ^E DVD^T BEZANE QVI FERA CELEBRER VNE MESSE A CHACVN IOVR DESD' CONFRAIRIES ET SY A DONNÉ ET ANNEXÉ AV PRESB^RE POVR LOGER PLVS COMODEMENT SES SVCCESSEVRS LA PETITE MAISON QVIL A FAICT BATIR A CONDITION PAR LESD'. SVCCESSEVRS DE CHANTER LE IOVR DE PAQVE VN DE PROFONDIS SVR SON SEPVLCHRE LA COLECTE PRO SACERDOTE ET LE FIDELIUM. ET POVR INSTRVIRE LA IEVNE^SSE ET LOGER LE M^E DÉCOLE A DONNÉ UNE MAISON AUD.' LIEV AV CHARGE DU TRAITTÉ FAICT AVEC LES HABITANS ET TEST^NT DUD'. DEFUNCT DU 7 AOUST 1676 DEPOSÉ ES MAINS DE M^E HERBIN NOT^RE A REIMS.

REQUIESCAT IN PACE.

Lettres capitales gravées sur une plaque de marbre noir.

(Hauteur 0^m70, largeur 0^m50.)

Digitized by Google

Le testament de Remy Trousset se trouve encore en minute dans l'étude de Me Durant des Aulnois, successeur de M Goda, notaire à Reims.

Sur un losange du pavé du chœur, au-dessous de la lampe, épitaphe dont cinq lignes sont à peine lisibles ; le reste est effacé et a été complété ici d'après le registre paroissial de 1731, à la date du 24 avril :

Dalle de marbre noir. — Lettres capitales.

(Hauteur 0m35 sur 0m35.)

La famille Amé avait rang parmi les principales familles de la bourgeoisie rémoise et fournit plusieurs lieutenants à la ville de Reims. Ses principales alliances et ses armoiries ont été données au cours d'un récent ouvrage sur les blasons des anciens chefs de la municipalité rémoise [1].

[1] *Armorial des Lieutenants des habitants de Reims*, par Ch. Givelet, Reims, 1887, p. 158.

Digitized by Google

II. — Châteaux de Bezannes.

Le plus ancien château était voisin de l'église : il n'en reste aucune trace [1]. Un autre château était situé dans un espace encore aujourd'hui entouré de fossés qui sont alimentés par des eaux venant de Sacy. Ce domaine fut acquis, au XVIIIe siècle, par la famille Lespagnol [2]. Il n'y subsiste plus qu'une habitation restaurée, au centre d'un vaste enclos. On remarque dans le grenier deux consoles en pierre avec des écussons lisses, et au rez-de-chaussée une plaque de cheminée en fonte, offrant un heaume, une lampe, une figure et deux têtes d'animaux aux angles, avec ce texte et cette date :

INDVAM · V[OS] · ARMA · LVCIS · 1564.

[1] La place située derrière le chevet de l'église est désignée sous le nom de *place de l'Ancien-Château*, dans un plan détaillé du village de Bezannes, fait vers l'année 1788 et conservé aux Archives de Reims. (Terrier de la mense abbatiale de l'abbaye de Saint-Remi, t. VII, fol. 206.)

[2] La maison forte et la terre de Bezannes ont été acquises, le 19 janvier 1727, par M. Lespagnol de Villette sur Antoine Leclère, procureur au présidial de Reims. Dans une lettre datée du 4 décembre 1746, M. Lespagnol dépeint son manoir à peu près tel qu'il existe encore aujourd'hui. (*Archives de Reims*, f^s de l'Archevêché, G. 135.) Le rez-de-chaussée comprenait seulement une cuisine, une salle, une chapelle et un cellier; la construction était faite en carreaux de terre, à l'exception du pignon qui était en craie ; elle ne devait pas remonter plus haut que le XVIe siècle. On peut voir un relevé très complet de cette maison et de ses dépendances à la fin du XVIIIe siècle, dans le plan de Bezannes précédemment cité.— Le terrier général de l'Archevêché de Reims contient l'analyse d'une série d'actes de foi et hommage qui permettent d'établir la suite des seigneurs de Bezannes depuis l'année 1566 (t. Ier, fol. 288).

Digitized by Google

III. — Sculptures conservées dans une maison près de l'église.

(M. Froment, cultivateur.)

En face du portail de l'église, sur la gauche de la grande porte d'une maison de culture, on voit dans une niche, à 2 mètres de hauteur, une statue en pierre du XVIe siècle, représentant un évêque en chasuble. On lit au bas :

S^TE HUBERTE ORA PRO NOBIS

et au-dessus :

JAY ÉTÉ FAIT LE 16
DU IIME MOIS DE L'AN 4
DE LA LIBERTÉ 1792

Dans la cour de cette maison, au-dessus de la porte du corps de logis, a été encastré dans la muraille, probablement à la même époque, un petit monument de la Renaissance. Il se compose d'une niche cintrée surmontée d'un fronton, évidée en forme de coquille, et garnie de marbre incrusté sur les côtés ; au milieu est un Christ en croix, avec un chanoine à genoux, les mains jointes ; près de celui-ci, un listel portant ces mots en lettres gothiques : mei miserere mei. Au pied de la croix, tête de mort et ossements. Au-dessous de la niche, tête d'ange sculptée formant console. L'ensemble, d'un beau travail, est bien conservé.

Digitized by Google

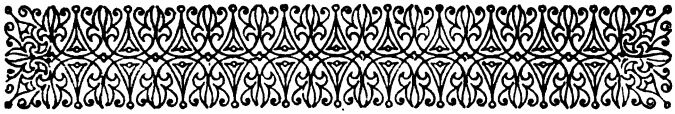

ORMES

(Villa de Ulmis.)

Village de 229 hab., à 6 kil. O. de Reims, visité le 8 avril 1883 et le 23 juin 1885.

I. — Église paroissiale Saint-Remi.

§ 1. — RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES.

Vers 1303. « Perrochia de Ulmis, unicum monasterium consecratum in hon. B. Remigii. — Patroni major archidiaconus remensis et quidam alius cui dominus remensis confert alteram partem patronagii [1]. »

1776. « *Seigneurs*, le chapitre N.-D. et l'archevêque pour une petite partie. — *Décimateurs*, l'archevêque, l'abbé de Clairvaux, le chapitre Saint-Timothée, le Séminaire, l'Hôtel-Dieu et le chapelain de Coëmy [2]. »

§ 2. — DESCRIPTION DU MONUMENT.

Édifice orienté du XIIe siècle, réparé en 1869, tenu en très bon état.

[1] Pouillé de 1303 à 1312. (VARIN, *Archives admin. de Reims*, t. II, p. 1053.)

[2] Pouillé de Bauny.

Digitized by Google

Abside circulaire faisant une très légère saillie sur le transept, voûtée en cul-de-four, percée de trois fenêtres cintrées, celle du milieu bouchée; corniche supportée par des corbeaux, comme au transept, à la tour et à la nef.

Clocher et transept. — Tour rectangulaire à la croisée du transept, percée d'ouvertures sur ses quatre faces : vers la nef, petite baie cintrée; vers le transept, de chaque côté, une baie de grande dimension, cintrée, encadrée d'un tore et munie d'un tympan supporté par une colonnette qui divise la baie principale en deux ouvertures; vers l'abside, deux baies accolées de mêmes dimensions, encadrées d'un tore comme les autres et également divisées; — les colonnettes du milieu et celles des côtés sont garnies de chapiteaux sculptés du XIIe siècle. — Une toiture pyramidale en ardoises recouvre la tour[1].

Chœur au-dessous du clocher, voûté en berceau, communiquant avec les chapelles par des ouvertures en plein cintre.

Transept formant deux chapelles latérales; le bras sud recouvert d'une voûte d'ogive du XIIe siècle, dont les nervures reposent sur quatre colonnes à chapiteaux romans (deux colonnes ont disparu); le bras nord, dont la voûte a été détruite, ne conserve que deux des chapiteaux romans qui la supportaient; fenêtre cintrée, au levant, dans chaque bras. Tourelle carrée accolée au transept, vers le nord, contenant l'escalier des combles.

[1] Des réparations ont dû être faites à cette tour vers la fin du XVIIIe siècle. En 1774, en effet, l'un des côtés menaçait ruine, et le clocher était en fort mauvais état. (*Archives de Reims*, f° de l'Archevêché, visites, doyenné de la Montagne, questionnaire relatif à Ormes.)

Digitized by Google

Nef. — Nef à quatre travées ; arcades en plein cintre reposant sur des piliers carrés, avec moulure aux impostes; au-dessus de chaque arcade, petite fenêtre également cintrée ; la nef recouverte d'un plancher en bois moderne.— Deux collatéraux refaits à neuf de nos jours, et couverts d'un plancher. — Arc triomphal en plein cintre, comme les arcades de la nef. — Fenêtre cintrée dans le pignon du portail; les autres fenêtres dans le transept et les basses nefs sont modernes.

Portail. — Sur la façade occidentale, portail de la seconde moitié du XIIe siècle, offrant à l'extérieur un aspect remarquable. Il était précédé d'un porche, détruit en 1853. La façade présente trois arcades en tiers-point, celle du centre plus élevée et encadrant la porte, les autres aveugles, toutes les trois surmontées d'un cordon orné de billettes. L'arcade de la porte est munie de trois tores en retraite, reposant sur des colonnes avec chapiteaux à feuillages et à crochets. Les arcades latérales n'offrent qu'un seul tore, avec colonnes de mêmes dimensions que celles du milieu et garnies de chapiteaux analogues. L'ancien bénitier extérieur est resté à gauche de la porte.

L'abside et la tour sont bâties sur une terrasse qui domine la rue contiguë ; l'ensemble de l'édifice a été complètement réparé en 1867 et en 1869.

§ 3. — MOBILIER.

Autels. — Maître-autel en bois, surmonté d'un retable en pierre du XVIIIe siècle; quatre colonnes corinthiennes portent un fronton triangulaire; guirlandes entre

Digitized by Google

les colonnes; tableau (sans mérite) représentant l'*Assomption;* une croix, deux anges et deux vases de fleurs couronnent l'ensemble; sur les côtés, médaillons ronds offrant les figures de *saint Eutrope* et de *saint Quentin,* avec attributs, vases sacrés, flambeaux, chiffres entrelacés, le tout sculpté en relief du haut en bas des montants. — Les autels latéraux sont modernes, avec boiserie au-dessus formant retable.

Fonts baptismaux. — Au bas du collatéral nord, cuve à huit pans sans sculptures, vasque reposant sur un piédouche, œuvre du XVIe siècle (hauteur 0m97).

Statues. — Aux côtés du maître-autel, statues de *saint Remi* et d'un saint martyr tenant des tenailles (XVIIIe siècle).

Dans la chapelle du sud, statues de *sainte Barbe* (hauteur 0m75) sur une console, et de *sainte Catherine* (hauteur 1m10) en face de l'autel, sculptures en pierre du XVIe siècle assez remarquables; cette dernière peinte et décorée.

Dans la chapelle du nord, statues de *saint Fiacre,* du XVIIIe siècle (bois, hauteur 0m70), sur une console, et de *saint Remi* (pierre, hauteur 1m10) au-dessus de l'autel; cette dernière, du XVIe siècle, intéressante par sa décoration et son costume.

Vis à vis de la chaire, *Christ* en bois sculpté (hauteur 1m50), du dernier siècle.

Au sommet du portail, à l'intérieur, statue en bois de la *Vierge* (hauteur 0m75), œuvre assez fine du XVIe siècle.

Tableaux. — Aux murs de la grande nef : *Christ en croix,* avec groupes de femmes et de soldats à chev

Digitized by Google

toile du XVIIe siècle dans un cadre sculpté (hauteur 1^m30, largeur 0^m90). — *Saint Nicolas* avec un enfant emmaillotté à ses pieds, *saint Laurent* tenant son gril, deux peintures sur bois du XVIIe siècle, faisant pendant, dans des cadres dorés (hauteur 0^m65, largeur 0^m35). — La *Sainte Famille,* peinture moderne (hauteur 1^m, largeur 0^m70).

Cloches. — Trois cloches fondues en 1807, de 60, 70 et 80 centimètres de diamètre à leur base ; bénites par N. E. Malot, desservant; parrains, P. Hubert, N. Cousina ; fondeur, Limaux ; figures moulées.

II. — Souterrains et tour d'Ormes.

Des souterrains de refuge s'étendent sous la place et sous une grande partie du village. — Il y avait en ce lieu, au moyen âge, une tour dont il est question dans les Conclusions du Conseil de Ville de Reims, et qui fut démolie au XVe siècle pour servir à réparer les fortifications de cette ville : « On ira a Ourmes adviser une tour qui y est, pour acheter la pierre de la dicte tour. » (*Archives communales de Reims*, Conclusions, 7 mars 1430, v. st.)

Digitized by Google

Digitized by Google

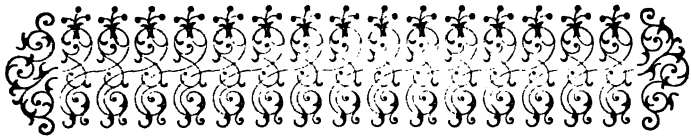

THILLOIS

(Tilleyum.)

Village de 174 hab., à 6 kil. O. de Reims, près de la route de Paris, visité le 13 mars 1882 et le 6 août 1890.

I. — Église paroissiale Saint-Loup.

§ 1. — RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES.

1303. « Perr. de Monte S. Petri [1], duo sunt monasteria; principale monasterium est fundatum in hon. B. Petri, non consecratum; aliud est apud Tylloy, consecratum in hon. B. Marie Virginis. — Patr. capitulum remense [2]. »

1776. « *Vocable,* Saint-Loup. — *Présentateur,* le tournaire du chapitre. — *Seigneur*, l'abbé d'Hautvillers. — *Décimateurs*, le chapitre N.-D. pour la plus forte partie, les religieux de St-Denis, le curé de Trigny, le chapelain de Ste-Anne à la cathédrale, et l'abbé d'Hautvillers [3]. »

[1] Le *Mont-Saint-Pierre*, village et église sur un coteau voisin, disparus entièrement. (Voir l'article de Tinqueux.)

[2] Pouillé de 1303 à 1312. (VARIN, *Archives admin. de Reims*, t. II, p. 1053.)

[3] Pouillé de Bauny.

Digitized by Google

§ 2. — DESCRIPTION DU MONUMENT.

Église orientée de la fin du XIIe siècle, restée intacte dans ses parties essentielles.

Abside et transept. — Abside à cinq pans, percée d'autant de fenêtres cintrées et encadrées d'un tore; voûte en ogive dont les nervures reposent sur six colonnes munies les unes de chapiteaux romans, les autres de chapiteaux gothiques. Chœur sous la tour, à la croisée du transept. Chapelles dans les bras du transept, éclairées par des fenêtres en arc légèrement brisé; voûtes en ogive, dont les nervures reposent sur douze colonnes avec chapiteaux à crochets. Arcades en tiers-point des quatre côtés du chœur et aux extrémités du transept, à la hauteur des voûtes. A l'arc triomphal, qui s'ouvre en arc brisé, on remarque deux culs-de-lampe ajoutés comme supports, au XVe siècle, pour la *trabes doxalis* qui n'existe plus. — Piscine et armoire dans la muraille de l'abside; autre piscine dans la chapelle du sud.

A l'extérieur de l'abside et du transept, corniche soutenue par des corbeaux; contre-forts aux angles.

Clocher. — Tour carrée au centre de l'édifice, percée d'une baie en plein cintre sur chaque face, chacune des baies munie d'un tympan soutenu par une colonnette divisant la baie en deux ouvertures également cintrées. Corniche du clocher reposant sur des corbeaux; pignons ajoutés à une époque postérieure sur les faces nord et sud; la toiture de la tour aujourd'hui à deux rampants.

Digitized by Google

Nef. — Nef à quatre travées ; arcades en tiers-point, reposant sur des piliers carrés avec moulures aux impostes ; quatre fenêtres hautes également en arc brisé. La nef couverte d'un plancher dont plusieurs poutres équarries accusent le style du XVIe siècle. Ce plancher atteint le haut d'une grande rosace aujourd'hui bouchée et dans laquelle on a ouvert un œil-de-bœuf. — Collatéraux sans caractère, sauf deux arcades aveugles en tiers-point que l'on rencontre dans la muraille, au bas de chacun d'eux.

Le sol de l'église entière, sauf celui de l'abside, a été baissé de manière à rendre visibles les assises inférieures de tous les piliers.

Portes. — La porte occidentale, au dedans et au dehors, est en arc brisé ; traces d'ancienne peinture sur le tympan, à l'intérieur ; à l'extérieur, les deux colonnes qui de chaque côté supportaient le tympan ont disparu, mais les quatre chapiteaux restent, tous ornés de crochets et de feuillages ; deux tores en retraite enveloppent le tympan qui est décoré d'une petite statue d'évêque, probablement saint Loup, sculptée en relief au XVIe siècle et aujourd'hui très mutilée. — Le pignon a été refait à une époque moderne, et il n'offre nul vestige de la rosace dont l'encadrement est encore visible à l'intérieur de l'église ; il n'a d'autre ouverture qu'un œil-de-bœuf sans style.

Porte latérale précédée d'un porche, à l'angle du transept et du collatéral sud. Ce petit portail, bien conservé, est muni d'un tympan surmonté de deux tores reposant sur deux colonnes en retraite, dont les chapiteaux sont ornés de crochets et de figures ; voussure au-dessus, garnie d'un cordon de feuillages (le côté droit mutilé). On

Digitized by Google

accède sous le porche par une large ouverture cintrée; banc en pierre sur la gauche et bénitier à côté de la porte.

Tourelle. — Le bras nord du transept est flanqué, à l'angle ouest, d'une tourelle ronde renfermant l'escalier à vis qui conduit aux combles. — Une petite porte contiguë, aujourd'hui murée, ouvrait dans la basse nef; on remarque à fleur de terre, parmi les moellons qui la bouchent, un débris de sculpture d'une époque indéterminée (haut. 0m60, larg. 0m40), où l'on distingue les traces d'un personnage dont le bras et la main sont seuls visibles, au milieu de draperies [1].

§ 3. — MOBILIER ET INSCRIPTIONS.

Autels. — Le retable du maître-autel, belle œuvre de sculpture en pierre, a été élevé en 1645 par Pierre Cimart, l'un des maîtres rémois du XVIIe siècle [2]. Il est construit au milieu de l'abside, de façon à ménager par

[1] Ce fragment paraît provenir d'une statue de saint du XVIe ou du XVIIe siècle.

[2] 1645, 6 février. — Procès-verbal de visite faite par trois experts des ouvrages de maçonnerie exécutés par Nicolas Vuillebert et Pierre Favreaux, maîtres maçons demeurant à Reims, « à une contre table d'aultel de l'église et paroisse de Thilloy »: au sujet desquels ouvrages un procès s'était élevé entre les dits maçons et Pierre Cimart, maître sculpteur à Reims. Les experts constatent qu'au premier étage, au-dessus de deux portes rondes placées de chaque côté de l'autel, sont des cartouches contenant le saint nom de Jésus et le nom de la Sainte Vierge, lesquels cartouches ne sont pas tout à fait au milieu. Il faut les démolir, ainsi que les figures de dessus, et les reposer au milieu des dites

Digitized by Google

derrière l'espace d'une sacristie, dans laquelle on accède par deux portes latérales. L'ancien autel a disparu, mais les sculptures du sommet et celles des côtés sont demeurées intactes. Le massif de l'autel est moderne, surmonté d'une toile (sans mérite) représentant l'*Assomption*, avec cadre du XVIIIe siècle. Deux colonnes cannelées, à chapiteaux corinthiens, supportent un second étage flanqué de consoles, et offrant au milieu une niche cintrée ; cette niche contient une belle statue de la *Sainte Vierge*[1] assise sur un siège en forme d'X, et présentant l'Enfant Jésus, vêtu d'une tunique, debout sur ses genoux. Au-dessus, fronton triangulaire d'où se détache le buste du Père éternel portant la tiare et revêtu d'une chape ; trois petits socles dominent encore les angles du fronton, où ils servaient de support à des statuettes disparues. — Sur les côtés, se détachent plusieurs têtes d'anges, et plus bas des cordons de fruits et de feuillages. — Les portes latérales cintrées sont ornées de cartouches portant des chiffres, celui de droite MA, et celui de gauche IHS ; elles sont surmontées des statues en bois de *saint Loup* à gauche et de *saint Hubert* à droite, statues ajoutées après coup et hors de proportions avec le retable. — Derrière l'autel, une

portes. De plus, la corniche, avec la frise et l'architrave, posée sur les chapiteaux au-dessous des consoles et des chérubins, est d'environ sept pouces plus longue de chaque côté que celle de dessus la niche. Les experts décident que ces ouvrages « sont bien payez à la somme de cinquante cincq livres, d'aultant qu'elle ne sont achevés ny bien réparés, tant les portes que aultres ouvraiges, et sy elle estoit bien achevés et suivant l'ordre d'architecture, vauldroit au moins soixante et dix livres. » *(Archives de Reims*, papiers relatifs aux artistes rémois.)

[1] Au moyen âge, l'église était placée sous son vocable.

Digitized by Google

armoire assez profonde a été creusée dans la pierre, et on lit au-dessus de la porte :

LES SAINCTES HVILLES [1].

Malgré la différence de son style avec celui de l'édifice, ce retable a un mérite décoratif qui en fait souhaiter la conservation. Il a été récemment repeint et restauré avec goût par les soins des Frères des Écoles chrétiennes de Reims.

Les autels des chapelles sont en bois, surmontés de boiseries sculptées, style du XVIIIe siècle [2].

Fonts baptismaux. — Au bas du collatéral nord, cuve en pierre de forme circulaire, ornée de godrons, reposant sur un fût simple (hauteur 1m); on lit sur la pierre, autour du couvercle : POSEE PAR F. ADAM COUTRE ET MARIE ANE DE FORGE SON EPOUSE AN 1752.

Chaire.—Entre deux piliers de la nef, se dresse la chaire formée de panneaux en menuiserie du XVIIIe siècle; son support, composé de volutes en fer forgé d'un élégant dessin, repose sur une colonne en pierre; deux traverses ornées également de ferrures rattachent la chaire aux

[1] Un procès-verbal de visite de l'église de Thillois, en 1663, fait mention de cette armoire et de sa destination. (*Étude sur Thillois, Tinqueux*, etc., par M. THENAULT, 1885, *mss. des Arch. de l'Acad. de Reims.*)

[2] En 1774, l'un des autels était sous l'invocation de la Sainte Vierge, l'autre sous celle de saint Loup, patron du lieu. (*Archives de Reims*, fs. de l'Archevêché, visites, doyenné de la Montagne, questionnaire relatif à Thillois.)

Digitized by Google

piliers; un escalier à fuseaux très fins y donne accès par derrière.

En face de la chaire, *Christ* en bois sculpté du dernier siècle.

Mobilier du sanctuaire. — Le fauteuil du célébrant, de style Louis XV ; — marchepied mobile pour le service de l'autel, ancienne œuvre de menuiserie se composant de deux marches reliées par des fuseaux travaillés au tour ; — sur l'autel, quatre chandeliers en cuivre du XVIIIe siècle, et sur les marches, deux autres chandeliers de la même époque (hauteur 0^m40). La porte de l'armoire creusée à gauche, au fond de l'abside, est encore munie de ses gonds en fer forgé du moyen âge.

Tableaux. — Au fond de la nef, deux peintures sur toile du dernier siècle, dans un encadrement du temps : *saint Nicolas* avec enfants, et *sainte Anne* assise apprenant à lire à la Vierge (hauteur 1^m60, largeur 0^m65). Ces tableaux, fort médiocres, ne s'y trouvent plus actuellement ; les seuls que l'on rencontre dans l'église sont dans les bras du transept : au nord, une *Sainte Famille, l'Enfant Jésus jouant avec une pomme ;* au sud, un *saint François d'Assise méditant.*

Cloches. — Deux cloches, l'une de 0^m60, l'autre de 0^m80 de diamètre à la base, fondues en 1824 par J.-B Antoine père et fils ; Cabochard, desservant temporaire ; Griffon, maire ; Fontaine, adjoint ; F. de la Bruyère, propriétaire. Figures moulées.

Monument funèbre. — On remarque dans le cimetière une colonne en pierre surmontée d'une petite croix en

Digitized by Google

fer, recouvrant la tombe de Nicolas-Étienne Malot, curé de Thillois, décédé le 2 décembre 1815. L'épitaphe relate le legs qu'il fit de sa maison pour servir de presbytère, à charge d'un service annuel[1].

II. — Château de Thillois.

Sur la droite de la place publique, s'élève un petit château du dernier siècle, composé d'un corps de logis avec pavillon sur le côté, appartenant actuellement aux Frères des Écoles chrétiennes de Reims. Derrière s'étend un massif de grands arbres séculaires, dit le *Bosquet de Thillois*.

[1] Voici l'épitaphe entière de cet homme bienfaisant, dont nous retrouverons plus loin trace à Cormontreuil : *Ci gist M. Nicolas-Étienne Malot, décédé curé de cette paroisse le 2 décembre 1815, âgé de 68 ans; il a fait donation à cette commune de sa maison et de toutes ses dépendances pour servir de presbytère, à la condition de célébrer tous les ans un service anniversaire pour le repos de son âme et de celles de ses parents. Ce digne pasteur a été vivement regretté de tous ses paroissiens et surtout des pauvres à qui il a toujours servi de père. Requiescat in pace.*

Digitized by Google

TINQUEUX

(Tancauda, Tendecaudæ, Tainqueux.)

Village de 447 habitants, sur la Vesle, à 4 kilomètres O. de Reims, visité le 13 mars 1882.

I. — Église paroissiale Saint-Pierre.

§ 1. — RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES.

Une note de Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, datée du 30 mai 1673, relate l'origine de cette église et la ruine de l'ancienne église paroissiale du Mont-Saint-Pierre : « St-Pierre du Mont-St-Pierre, *Présentateur,* le chapitre de N.-D. ; cette église est seule au milieu de la campagne proche la ville. *Secours,* St-Loup de Thilloys, 75 communiants ; hameau nommé Tinqueux, 17 com. — L'église du Mont-St-Pierre est en mauvais ordre, il est à propos de la démolir et, ce faisant, de bâtir de ses démolitions une chapelle à Tinqueux, où le curé qui réside à Thilloys binerait [1]. » L'ordonnance de démolition fut rendue par l'archevêque le 11 juillet 1675. Le registre paroissial de Thillois, en 1677, porte cette men-

Bibl. nat., Mss. fr. 6025.

Digitized by Google

tion : « Le 26 février 1677, a été bénite la chapelle de Tinqueux [1]. »

1776. « *Seigneurs*, M. de Saint-Clair et M. de Berrieu en partie. Il y a une chapelle au château de Muire. — *Décimateurs*, les mêmes qu'à Thilloys [2]. »

§ 2. — DESCRIPTION DU MONUMENT.

Petit édifice orienté, sans aucun caractère d'architecture; il date, comme on vient de le voir, de la fin du XVIIe siècle, et a été agrandi au chevet à l'époque moderne (1853-1854). Nef sans collatéraux, transept

[1] Arch. de l'état civil de Thillois, 1677. — Consulter sur le Mont-Saint-Pierre, aux *Archives de Reims*, le fonds du chapitre Notre-Dame, Thillois, liasses 1, 3 et renseignements. On y trouve notamment une pièce du 12 février 1521 sur les réparations faites alors à la toiture de l'église du Mont-Saint-Pierre, et des pièces analogues pour 1629 et 1632. (Cf. des procès-verbaux de visites, datés de 1523, 1607, 1609 et 1610, fonds de l'Archevêché, visites, doyenné de la Montagne.) — Le 2 juin 1663, le grand archidiacre constatait qu'on n'y célébrait pas, à cause des grandes réparations à faire. — Le 11 juillet 1675, Maurice Le Tellier représentait le Mont-Saint-Pierre comme entièrement désert, « n'y ayant eu, disait-il, de mémoire d'homme, aucun vestige de bastiment ». Il ajoutait que « des voleurs et meschants garnements auroient plusieurs fois rompu la muraille de l'église abandonnée, et qu'elle avoit été interdite depuis quelques années, quoyque peu de temps auparavant on y eut employé des sommes considérables pour la restablir ». En prescrivant sa reconstruction à Tinqueux, l'archevêque ordonnait le maintien des devoirs des décimateurs relativement au nouvel édifice. Ils entretinrent le chœur et le cancel jusqu'à la Révolution. A cette époque, les chapelles furent supprimées et ne furent rétablies qu'en 1854, par les soins généreux de Mme Barbier-Molteau. (*Étude sur Tinqueux*, par M. THENAULT, 1885.)

[2] Pouillé de Bauny.

Digitized by Google

offrant une chapelle dans chacun de ses bras ; abside à trois pans, percée de deux ouvertures et servant de sanctuaire. L'édifice entier est recouvert d'un plafond. Petit clocher en bois sur le portail.

§ 3. — MOBILIER.

Autels et statues. — Les trois autels sont modernes, celui de l'abside en pierre, de style gothique, ceux des chapelles en bois. Statues modernes de *saint Louis* et de *saint Éloi* dans l'abside ; de la *Sainte Vierge* et de *saint Pierre* dans le transept ; de *sainte Catherine* et de *saint Nicolas* dans la nef. — Au dehors, sur la porte d'entrée, statue en bois de *saint Pierre,* du XVIIIe siècle, et statue du XVIe siècle représentant un saint indéterminé, revêtu du costume de diacre. — Les anciennes boiseries ont disparu ; elles remontaient à l'époque de la fondation de l'église [1].

Tableaux et peintures. — Au-dessus du maître-autel, peinture murale du *Sacré-Cœur.* — Deux toiles modernes, *N. S.* et la *Sainte Vierge*, dans le transept. — Au côté gauche de la nef, peinture sur bois du XVIe siècle (haut. 0^m80, larg. 1 mètre), représentant l'*Adoration des Bergers*, dans un encadrement de l'époque.

On distingue à l'extérieur, sur le côté gauche de la

[1] 1677, 29 mai. — Procès-verbal de visite, par deux experts, des ouvrages de menuiserie faits en l'église de Tinqueux par Jacques Le Membre, maître menuisier demeurant à Reims, en vertu d'un traité sous seing privé en date du 17 août 1676, passé avec Simon de La Salle, seigneur de l'Estang, et François Cordier, bourgeois de Reims. Le mémoire, montant à 51 livres, a été réduit à la somme de 30 livres. (*Archives de Reims*, papiers concernant les artistes rémois.)

Digitized by Google

nef, les traces d'une litre funèbre portant trois cartouches en forme d'écussons; on distingue sur chacun *deux lions contournés et affrontés*, avec une couronne de baron au-dessus. La famille Moët portait ces armoiries avec la devise : *Taire ou bien dire* [1].

Cloche. — La petite cloche, bénite vers 1847, n'a pu être visitée à raison de l'accès difficile du clocher.

II. — Ancien Manoir de Tinqueux.

A proximité de l'église, entre la Vesle et la rue principale du village, ancienne maison seigneuriale précédée d'un bâtiment avec demi-tourelle sur la façade [2]. Une partie sert de maison de campagne au séminaire diocésain; l'autre partie, convertie en maison de culture, conserve une fenêtre garnie de consoles du XVIIIe siècle, avec cette date sous la tablette : LAN 1702; on y voit encore à l'intérieur un escalier en bois, garni du haut en bas de sa balustrade à fuseaux [3].

[1] Voir ces armoiries à la fin du chapitre, p. 52.

[2] On possède aux Archives de Reims (fonds du collège des Bons-Enfants, liasse 47, n° 8) un plan dressé en 1737 et 1738, où se trouve figuré d'une façon très sommaire le manoir de Tinqueux, appartenant alors à la famille de La Salle de l'Étang. La maison y est représentée en perspective avec deux tourelles, à peu près sous l'aspect qu'elle offre encore sur la rue. M. de La Salle, seigneur de Muire, Tinqueux, etc., est l'auteur d'un *Manuel d'agriculture*, Paris, Lottin, 1764.

[3] La maison du Grand Séminaire possède une peinture sur toile dans un cadre cintré et doré, représentant *saint Charles Borromée en prière* (hauteur 1^m65, largeur 1^m05), et signée : *Js. Wilbault p^xit Castroporc.* 1777.

Digitized by Google

III. — Château de Muire.

Détruit à la Révolution, le château de Muire avait été reconstruit au XVIIIe siècle sur d'assez grandes proportions par le marquis de Saint-Clair, d'après les plans de François Lefebvre, architecte à Reims [1]; il remplaçait

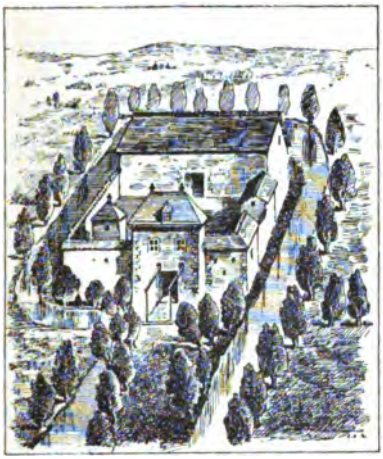

un manoir du XVIe siècle, bâti et agrandi successivement par les familles Noël et Paris [2]. — Une avenue, encore visible, y amenait de la route de Paris, près du pont de

[1] *Annuaire de la Marne*, 1829, p. 41. — *Notice sur Reims en 1785*, dans le *Courrier de la Champagne* du 11 janvier 1886.

[2] Consulter aux Archives de Reims un plan teinté sur parchemin, daté de 1615 et offrant une vue perspective de la maison de Muire. (*Fonds des chapelains de la nouvelle congrégation de Notre-Dame de Reims*, liasse 10.) De ce plan, dressé par deux arpenteurs, *Maucorps* (Florentin) et *Maneron* (Jehan), nous avons extrait la vue de Muire reproduite ici.

Digitized by Google

Muire, à quelque distance du ruisseau qui descend de Bezannes vers la Vesle. La partie inférieure des pilastres de la porte d'entrée subsiste en avant du fossé; au delà, à 150 mètres en ligne droite, on rencontre une seconde enceinte avec fossé; un pont donne accès dans la plate-forme où s'élevait le château aujourd'hui entièrement anéanti; il ne reste, au fond, qu'un débris des communs. La chapelle de Muire, dédiée à saint Jean-Baptiste, fut également détruite : on a sauvé une pierre tombale en marbre noir, qui recouvrait la sépulture de la marquise de Saint-Clair, morte en 1762. Elle a été recueillie dans la propriété voisine de M. Huart, à la Haubette.

Le texte se lit au-dessous des deux écussons de Vidard de Saint-Clair et de la Grange, accolés et couronnés, avec deux chiens pour supports. Vidard de Saint-Clair, originaire du Poitou, portait : *De gueules à 6 flèches d'argent, armées de sable, 3 en chef passées en pal et en sautoir, 3 en pointe rangées, toutes ayant le dard en haut.* — De la Grange portait : *D'azur au chevron d'argent surmonté d'un croissant de même et accompagné de trois gerbes d'or, posées 2 et 1.* La pierre est malheureusement brisée au bas, ce qui fait perdre les dernières lignes de l'inscription. Tel qu'il est, ce marbre mesure 2^{m}05 de hauteur sur 1^{m}30 de largeur et 0^{m}20 d'épaisseur; l'épitaphe est gravée en lettres capitales, son style rappelle celui de Pierre de Saulx, chanoine de Reims et littérateur, qui excellait alors à composer les inscriptions. Né en 1698, l'abbé de Saulx mourut en 1769, et a pu composer ce bel éloge de la marquise de Saint-Clair, dont il connaissait sans doute personnellement la famille et les vertus. Ce texte n'a pas besoin d'autre commentaire et se recommande par sa noble simplicité.

Digitized by Google

IN SPEM FUTURÆ RESURRECTIONIS

Écussons accolés.

HIC JACET

FLORIMONDA NICOLAA MARIA
DE LA GRANGE,
DOMINA
DE MUIRE, FOUGERE, UNCHAIR, BRANSCOURT, ROMAIN,
VICECOMITATUS DE MACHAUT,
ANDREÆ CLAUDII AMABILIS VIDARD
MARCHIONIS DE S^T CLAIR
ORDINIS REGII ET MILITARIS SANCTI LUDOVICI EQUITIS,
CASTRORUM PRÆFECTI
REGIORUM CUSTODUM SUBCENTURIONIS,

VIRI ANTIQUITATE GENERIS VIRTUTE CLARI,
PER QUATUORDECIM ANNOS
AMANTISSIMA ET FIDELISSIMA CONJUX
PER ANNOS UNDECIM VERE VIDUA,
GENERE NOBILIS, NOBILIOR VIRTUTE,
TENERA IN FILIUM, MAXIME PIA IN DEUM,
DIVITIIS POTENS, EFFUSA IN EGENOS HUMANITATE
VERA PAUPERUM MATER,
AMOREM, FAMAM, CŒLUM SIBI COMPARAUIT.

OBDORMIUIT IN DOMINO
DIE 14 APRILIS ANNO SALUTIS 1762
ÆTATIS L.
IN PACE SIT LOCUS EJUS.
HOC
SUÆ ERGA OPTIMAM MATREM
MONUMENTUM

EPITAPHE DE LA MARQUISE DE S^T-CLAIR 1762

Digitized by Google

Les deux marquis de Saint-Clair tinrent un rang considérable dans l'état militaire de Reims. L'*Almanach de Reims* de 1780 mentionne (p. 54) M. Vidard, marquis de Saint-Clair, mestre de camp de cavalerie, lieutenant de Roi en Champagne et Brie. — André-Claude-Amable Vidard épousa Florimonde-Nicole-Marie de la Grange, morte en 1762; leur fils, Antoine-Nicolas-François Vidard, qui s'unit à Antoinette-Louise de Chastenet de Puységur, comparut en 1789 à la réunion de la noblesse du bailliage de Reims, en qualité de colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis et seigneur de Muire.— Le château de Muire fut vendu le 2 thermidor an III (20 juillet 1795), comme bien national provenant du dernier marquis de Saint-Clair ; il était estimé avec ses dépendances à la somme de 350,000 fr. Nous n'en connaissons pas de plan, ni de vue dans les Archives de Reims.

MOËT.

Taire ou bien dire.

Digitized by Google

DEUXIÈME CANTON DE REIMS

Par suite de la création d'un quatrième canton de Reims en 1889, toutes les communes rurales qui appartenaient au deuxième canton ont été annexées à ce quatrième canton, qui comprend dans la ville toute l'étendue du faubourg de Laon ou quartier Saint-Thomas. Le second canton actuel comprend un territoire exclusivement urbain. Voir les notices sur les communes de Bétheny, etc., au quatrième canton, page 101.

Digitized by Google

Digitized by Google

TROISIÈME CANTON DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

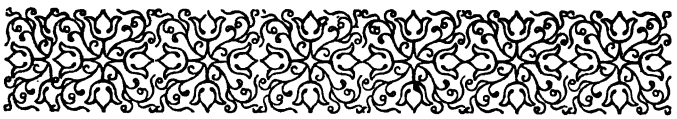

CORMONTREUIL

(Curtis monasterioli, Cormonstrelium.)

Village de 637 hab., sur la Vesle, à 5 kil. E. de Reims, visité le 13 novembre 1884 et le 12 août 1890.

I. — Église paroissiale Saint-André.

§ 1. — RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES.

Vers 1303. « Perrochia S. Johannis remensis, in qua est succursus villa de Courmontereuil. — Patr. abbas S. Nichasii remensis [1]. »

1686. Cette église fut érigée en paroisse distincte avec curé résidant, par une ordonnance du 27 septembre 1686 de l'archevêque Ch. M. Le Tellier [2].

1776. « *Vocable*, Saint-André. — *Présentateur*, la Ste-Chapelle de Paris (à la place de l'abbé de Saint-Nicaise). — *Seigneur*, l'abbesse de Saint-Pierre-les-Dames. — *Décimateurs*, la Sainte-Chapelle pour une grande partie,

[1] Pouillé de 1303 à 1312. (VARIN, *Archives admin. de Reims*, t. II, p. 1047.)

[2] Cf. *Archives de Reims*, fs. de l'Archevêché, visites, dossier de Cormontreuil.

Digitized by Google

le curé de Taissy, le chapitre N.-D., la Fabrique de St-Symphorien, les religieux de Saint-Remi et l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames. — Il y a une chapelle domestique dans la maison de campagne du séminaire[1]. »

§ 2. — DESCRIPTION DU MONUMENT.

Édifice du XIIe siècle orienté, abside, nef et porche de cette époque[2]; bras nord du transept du XVIe siècle; l'autre bras du transept et les bas-côtés reconstruits vers 1840; la tour centrale démolie jusqu'à la voûte en 1842, et remplacée par un clocher en charpente sans caractère, sur une base rectangulaire en maçonnerie.

Abside.— Abside voûtée en cul-de-four, percée de trois fenêtres cintrées, agrandies à une époque postérieure; contre-forts plats; corniche garnie de corbeaux.

Chœur sous l'ancienne tour; voûte d'ogive dont les nervures reposent sur des colonnes avec chapiteaux, les uns ornés de crochets, les autres de feuillages.

Arc triomphal en tiers-point, supporté par des colonnes dont le fût a été coupé à 1m80 de hauteur. Toutes les arcades qui limitent la voûte du chœur sont plates, sans tores ni moulures; toutes sont en tiers-point.

[1] Pouillé de Bauny.

[2] Une note manuscrite de 1779, retrouvée derrière l'autel en 1884, fixe la construction de l'église en l'année 1159, aux frais de l'abbesse de St-Pierre-les-Dames de Reims, d'après les archives de ce monastère. Cette note, communiquée par M. l'abbé Henriot, curé de Cormontreuil, contient encore d'autres renseignements archéologiques, et elle est reproduite ici au nombre des anciennes inscriptions de l'église, p. 64.

Digitized by Google

Nef. — Nef à quatre travées; arcades en plein cintre reposant sur des piliers carrés ornés d'une moulure aux impostes ; petites fenêtres cintrées et ébrasées au-dessus des arcades, la première à gauche bouchée. Un plancher peint, du XVIe siècle, recouvrait la nef, mais il a été enduit de plâtre à une époque récente. Rosace moderne en fonte au-dessus du portail. Collatéraux sans caractère.

Bras sud du transept moderne. — Le bras nord, bâti en craie au XVIe siècle, est recouvert de lambris voûtés en berceau brisé avec poutres apparentes de chaque côté à la naissance du plancher; petite fenêtre en arc brisé dans le mur de côté; dans le mur du fond, plus grande fenêtre divisée par un meneau et munie d'arcatures flamboyantes.

Portail. — L'ancienne entrée a été supprimée, par suite de l'agrandissement de l'église par l'adjonction du porche, opéré en 1865. Il en est résulté une façade sans caractère : on distingue cependant encore les trois ouvertures de l'ancien porche, celle du milieu en plein cintre, les deux autres également cintrées et munies d'un tympan reposant sur une colonnette avec chapiteau à crochets; cette colonnette forme dans la baie principale deux baies jumelles en arc brisé[1]. Portes du XVIe siècle, avec quelques sculptures assez mutilées.

[1] Vue de l'ancien porche dans les *Voyages pittoresques*, du baron TAYLOR, *Champagne*, t. I, planche 92, plan, et quatre chapiteaux dessinés par H. Durand. — Une reconstruction totale de la façade est en voie de projet, sur les plans de M. Fossier, architecte à Reims. L'ancien porche disparaîtra complètement et la nef se trouvera agrandie jusqu'au portail actuel. Le nouveau portail et la façade entière seront conçus dans le style du XIIe siècle. Tous les débris intéressants de sculpture seront sauvegardés.

Digitized by Google

§ 3. — MOBILIER.

Autels.— Maître-autel de style Louis XVI, en marbre, accompagné de placages, aussi en marbre, encadrant un tableau de saint André (reporté dans la nef en 1883, par suite de la réouverture de la fenêtre du fond), le sommet décoré d'une gloire. Cet ensemble, construit en 1779, coûta 2,400 l. à la Fabrique, d'après une note retrouvée dans l'autel. Appliques argentées sur les côtés.

Deux consoles en bois sculpté servant de crédences. Grille d'appui en fer forgé du dernier siècle, fermant le chœur, panneaux offrant des enlacements avec le chiffre SA.

Tabernacle en bois sculpté du XVIIIe siècle, sur l'autel de la Sainte Vierge.

Crucifix. — Crucifix à l'arc triomphal, reposant sur un support en fer forgé avec enroulements de style Louis XVI.

Fonts baptismaux. — Au bas du collatéral sud, fonts

baptismaux en pierre jaune ; cuve ornée au sommet d'une

Digitized by Google

suite de cannelures, avec quatre têtes d'anges qui servaient de support au couvercle primitif; la cuve repose sur une colonne munie d'un chapiteau ionique; quatre lions couchés sortent la tête et les pattes sous la base de la colonne; œuvre d'aspect original, de la Renaissance (0m95 de hauteur).

Statues. — En face de l'autel de la Sainte Vierge, statue en pierre de la *Sainte Vierge* (0m75 de hauteur), posée sur une console, assise, tenant un livre d'une main et l'Enfant Jésus de l'autre; la mère est couronnée, l'enfant debout, vêtu d'une robe longue, un oiseau dans les mains; sculpture du moyen âge (xve siècle?), jadis placée dans le tympan de la porte de l'église.

En avant de l'arc triomphal, deux statues : *saint Hubert* (pierre dorée, 0m95 de hauteur), d'un travail assez fin du xvie siècle; *Sainte Vierge* (bois doré, 0m85 de hauteur) debout, tenant son enfant d'une main et un sceptre de l'autre, du xviie siècle.

A la façade du porche, à l'extérieur, sont adossées trois statues en pierre du moyen âge (xve siècle? — 1m10 de hauteur) : *saint André,* tenant un livre et sa croix; *saint Fiacre* [1], appuyé sur sa bêche; *saint Jean-Baptiste* (mutilé).

Tableaux. — Au-dessus de la porte de la sacristie, *Christ en croix,* peinture sur bois du xviiie siècle (hauteur 1m50, largeur 0m85), avec la Vierge et saint Jean debout, et le donateur agenouillé, en costume de chanoine.

L'un des autels de l'église était au xviiie siècle sous le titre de Saint-Fiacre. (*Archives de l'Archevêché,* visites, dossier de Cormontreuil, questionnaire de 1774.)

Digitized by Google

Écusson sur la tablette aux armes du Chapitre de Saint-Symphorien de Reims. Ces armes sont : *de gueules à l'épée d'argent emmanchée d'or, accompagnée de deux palmes adossées d'argent, et à 2 clefs d'or passées en sautoir, les pannetons en haut et brochant sur le tout.*

Dans la grande nef, à droite, le *Christ en Croix,* copie de Rubens faite en 1865, par A. Lavidière (hauteur 2m28, largeur 1m30). — *L'Annonciation* (hauteur 2m, largeur 1m25), toile assez grossière. — A gauche, *Noli me tangere* (mêmes dimensions), peinture assez fine du XVIIe siècle. — *Saint André* (hauteur 2m, largeur 0m90), toile naguère au retable de l'autel, attribuée à Perseval, peintre rémois ; cadre doré, cintré du haut. — Au-dessus du portail, *Moïse sauvé des eaux et amené à Pharaon,* œuvre élégante, d'un beau dessin, qui peut dater du XVIIe siècle ; nombreux personnages, guerriers et femmes, roi sur son trône (2m carrés, don de M. Marcel Barrachin).

Le plancher qui recouvre les fonts est orné d'une peinture à la colle du XVIIe siècle (1m de diamètre) qui représente une colombe entourée de rayons sortant des nuages ; ce médaillon est entouré d'une bordure jaune.

Ancien vitrail. — Les lobes supérieurs de la fenêtre flamboyante du bras nord du transept contenaient les débris d'un vitrail du XVIe siècle ; ils ont été rajustés, en 1882, dans la partie haute de la fenêtre opposée du transept (superficie, 1m carré environ). On y voit une figure de *sainte Madeleine enlevée au ciel par les Anges ;* la sainte, debout, n'a pour vêtement que ses longs cheveux jaunes qui descendent jusqu'aux talons ; les anges sont vêtus de robes violettes ; petits anges d'un rouge vif sur les côtés ; fond bleu. Au bas, deux écussons sur

Digitized by Google

la même ligne, portant *de gueules à l'anille* (fer à moulin) *d'or en abîme*; l'écusson de gauche a été remanié et l'anille refaite en verre blanc; ces armoiries doivent être celles du donateur dont le nom se déroule au-dessous, avec la date de 1538, sur un parchemin divisé en deux compartiments, comme l'indique la figure placée à la page suivante. Nous n'avons aucun renseignement sur Jean Grandin, ni sur sa femme Madeleine, dont ce débris de vitrail est probablement l'unique souvenir.

Cloches. — Trois cloches, l'une fondue en 1845, mise d'accord avec les deux autres fondues en 1881, bénites par M. Baye, doyen de Saint-Remi de Reims; parrains : MM. C. Chardonnet, maire, et Th. Quentin; marraines : MM^mes^ Delbeck-Barrachin et Ed. Givelet; fondeur : Perrin, à Mohon (Ardennes).

Voici l'inscription de la plus ancienne, qui est la moins forte et donne le *si bémol : L'an 1845, je suis Magdelaine, bénite par M. N^as^ Quicheron, curé doyen de Machaut;* | *j'ai eu pour parrain M. J^n^-C^de^ Gainet, curé de Cormontreuil* [1], *et pour marraine Me Remiette* | *Magdeleine Quicheron, Vve Quentin, P^re^-F^çois^.* | Figure moulée du Crucifix d'un côté, et de l'autre marque du fondeur : *Cauchois jeune, de Champigneulle, H^te^-Marne.* (Hauteur et diamètre, 0^m^80.)

On a gardé mémoire de la sonorité de la grosse cloche de l'ancienne sonnerie.

[1] M. l'abbé Jean-Claude Gainet, né à Aubertans (Haute-Saône) en 1805, curé de Cormontreuil de 1845 à 1880, chanoine honoraire de Reims et de Besançon, membre correspondant de l'Académie de Reims, auteur de nombreuses publications d'apologétique sur la Bible, est décédé à Traves (Haute-Saône) en 1890, dans l'exercice du ministère paroissial.

Digitized by Google

§ 4. — INSCRIPTIONS.

Voici la légende du vitrail de la Madeleine, dont le sens est complet, malgré l'absence de quelques mots sur le rouleau de gauche :

Jehen gradin . mo	. . . . . magdeline sa fame
mo psi fait eleyer	. . . . . V^c trant huit
dieux leur veulle	. . . . .

Nous reproduisons l'inscription trouvée derrière le tabernacle du maître-autel en 1884, et relatant divers travaux dans l'église :

Cejourd'huy premier jour d'octobre l'année mil sept cents soixante-dix-neuf, 1779, je moi Simon Lepitre, maître d'Ecole de Cormontreüil, et Marie Rousselet, mon épouse, natifz de Chigny la montagne, ay mis le présent mémoir sur le tabernacle pour servir de renseignement à ceux qui le trouveront, dont je les prie de dire un Requiescant in pace *pour le repos de nos âmes. L'église de Cormontreüil a été construite pour la première fois, aux frais et dépens de M^de St-Pierre de Reims, l'an 1159*[1]. *Mr Robert, pour lors chanoine de la cathédrale, a posé la première pierre, suivant les anciens titres qui sont aux archives de St-Pierre à Reims. L'autel de marbre, tel qu'il est aujourd'hui, a été fait au dépens de la fabrique,*

[1] Cette date est très vraisemblable, et les caractères de l'architecture de l'édifice n'y contredisent nullement. Malheureusement, nous avons vainement recherché dans les archives de l'abbaye de Saint-Pierre les anciens titres auxquels il est fait allusion.

Digitized by Google

moiennant la somme de cent Louis, 2400 l., à la diligence de M. Nicolas Jobart, pour lors curé dudit lieu, dont il a contribué de 400 l. de son argent, et a eu bien des disgrâces avec les paroissiens au sujet de quatre gros saints qui étoient sur l'ancien autel, et pour St Hubert et St Sébastien qu'il a fait retirer, qui étoient l'un auprès de la croix à droite, et l'autre à gauche, dont j'ai reposé moi même St Hubert dans une niche à droite au dessous du Christ, et de la Vierge dans une autre niche à gauche; elle étoit au haut de l'ancien autel.

Ledit autel a été posé le vingt aoust lanné mil sept cent soixante dix neuf; l'ancien avoit été fait en mil six cent soixante dix neuf, suivant le procet verbal que l'on a trouvé dans la boëtte des saintes Reliques, signés par M. Hapillon pour lors curé, ledit procet verbal est encore dans laditte bouette, en papier, et celuy de M. Jobart, curé actuel, natif de Reims, est en parchemin; dans la ditte boïette sont des reliques de St Jacques, St Malachie, St Chrisotoph et de St Léonard, et elle est posé directement sous la pierre benitte de l'autel, dont il y a des ardoises par dessus qui ont été posé par moi-même.

L'ancienne pierre d'autel a été posé ausi par moi desous les cloches devant le lutrin; en faisant un trou pour posé la pierre, j'ai trouvé que l'église est pavé toute en petit pavée de deux pouces de large à six pouces de profondeur; il est probable que l'église a été relevé enciennement, dans le même endroit. Directement desous le lutrin, est enterré M. Bourguet, curé vers l'an 1712; sur la gauche est entéré M. Godart, aussi curé vers l'an 1725, est raporté par les anciens.

Le présent escrit par moi Simon Lepitre et Marie

Digitized by Google

Rousselet mon épouse, prié Dieu pour le repos de nos âmes, s'il vous plaît. *L'EPITRE*

(Pièce manuscrite sur deux feuilles de papier, aux Archives de la Fabrique de Cormontreuil.)

Sous l'ancien porche, épitaphe presque effacée sur une dalle du pavé, à gauche de l'entrée ; on y lit :

ICI REPOSE
MR NICOLAS JOBART PRETRE
NÉ A RHEIMS LE 5 AOUST 1737 QUI PENDANT
52 ANS QU'IL FUT CURÉ DE CETTE PAROISSE
Y PRÊCHA CONSTAMMENT
LA MORALE CHRETIENNE, TANT PAR SES
EXHORTATIONS QUE PAR SES EXEMPLES.
IL DÉCÉDA LE 7 JUIN 1817, EMPORTANT
L'ESTIME ET LES REGRETS DES GENS DE BIEN.
DE PROFUNDIS.

Lettres capitales. — Pierre blanche, hauteur 1^m20, largeur 0^m65.

Nicolas Jobart fut curé de Cormontreuil du 8 février 1765 jusqu'à l'année de son décès ; mais ses fonctions furent interrompues sous la Révolution, à cause de son refus d'adhérer à la Constitution civile du clergé. Le culte fut alors, durant son exil, exercé publiquement, du 10 octobre 1795 au 13 mai 1799, par Nicolas-Étienne Malot, rémois, ancien curé de Saint-Chéron, près de Chartres, que les habitants de Cormontreuil supplièrent d'accepter ces fonctions provisoirement, et qui mourut curé de Thillois le 2 décembre 1815. (*Archives de l'état-civil,* à la mairie de Cormontreuil, registre de 23 p. contenant les actes paroissiaux de 1795 à 1799.)

Digitized by Google

Dans le collatéral nord, au premier pilier en entrant, se trouve encastrée une plaque en marbre blanc (hauteur 0m80, largeur 0m48) dont le haut est cintré, et sur laquelle est gravé ce texte en lettres capitales :

CY GIT
DAME MARIE ANNE FILLION
VEUVE DE CLAUDE FRANÇOIS
LEDOUX ECUYER SECRETAIRE
DU ROY · MAISON COURONNE
DE FRANCE &CA · LAQUELLE
EST DÉCÉDÉE A CORMONTREUÏL
LE 29 JUILLET 1764
Mr LEDOUX EST DECEDÉ
A REIMS AU MOIS DE 7BRE 1752
PRIEZ DIEU
POUR EUX.

Cette épitaphe se trouvait placée, avant 1882, dans le bras nord du transept, encastrée dans le mur du fond, du côté de l'autel. L'acte de sépulture porte que « Anne Fillion, veuve de Messire Claude-François Ledoux, âgée de 80 ans, a été inhumée dans la chapelle de St-Fiacre, cancelle de cette église, en présence de son petit-fils, J.-B. Le Doux, receveur des tailles en l'Élection de Paris[1] ». *(Archives de l'état-civil,* à la mairie de Cormontreuil.)

Dans le porche, deux plaques modernes en cuivre, à la mémoire des frères Nicolas Quicheron (1784-1860)

[1] Cf. Mémoire pour Henri et Louis Rosé... contre dame Marie-Anne Fillion, veuve de Claude-François Le Doux (1760). *(Catalogue du cabinet de Reims, à la Biliothèque de Reims,* 1890, t. I, p. 408.)

Digitized by Google

et Vincent Quicheron (1781-1857), prêtres recommandables par leur piété, originaires de Cormontreuil.

II. — Maisons anciennes et débris intéressants.

Épitaphes. — Les cuisines de la maison de Mme Delbeck-Barrachin offrent, parmi les dalles qui les pavent, vingt-deux pierres tombales des anciens cloîtres et églises de Reims. La cuisine du corps de logis principal contient l'épitaphe de Jacques Falvi, chanoine, ✠ 1519 ; celle du corps de logis de gauche présente vingt et une inscriptions, qui forment la presque totalité de son dallage. Le plus grand nombre de ces épitaphes provient du cloître de Notre-Dame de Reims ; quelques-unes sont d'origine encore inconnue. Ces textes seront tous publiés avec la description des édifices de Reims dont ils faisaient partie. Voici seulement les noms des personnages qu'ils concernent, avec la date de leur mort :

Chapitre de Notre-Dame : *Chanoines*, Hugues Meslier ✠ 1580 ; Nicaise Le Roy ✠ 1599 ; Pierre Dorigny ✠ 1602 ; Jehan Dupuit ✠ 1605 ; Jehan Caliot, syndic de la faculté de théologie, ✠ 1606 ; Pierre Philippart ✠ 1607 ; Jacques Grisot ✠ 1625 ; Michel et Siméon ✠ 1625 ; Claude Aubert, archidiacre, ✠ 1626 ; Anthoine Personne ✠ 1642 ; Guillaume et Robert Parent ✠ 1649 ; Clément Boucher ✠ 1666 ; Pierre Forest ✠ 1668, François Cocquebert ✠ 1676 ; Jacques Hachette, sénéchal, ✠ 1734 ; Charles Charuel ✠ 1767.

Diverses églises de Reims : Georges Pillier, marchand, ✠ 1631 ; Jean Douart ✠ 1657 ; Poncette Laclaire ✠ 1668 ; Ambrosius à Purificatione, Carme, ✠ 1698 ; Laurentius à Ste Rocho, id., ✠ 1709 ; Pierre Lefebure, ancien prieur, ✠ 1760 ; Franciscus Gard ✠ 1775.

Digitized by Google

Divers débris sculptés. — A l'angle d'une maison de la rue haute du village, et à peu de distance de la route de Louvois, se trouvent deux bornes servant d'appui, l'une portant les lettres majuscules S^T S *(S. Symphorien)*, et l'autre les initiales S P avec une crosse au milieu *(abbaye de Saint-Pierre-les-Dames de Reims)*. Une autre, semblable à cette dernière, existe dans une impasse donnant sur la place publique. Ces bornes servaient jadis à marquer les limites des seigneuries de ces deux établissements religieux.

Dans la rue qui monte vers la route de Louvois, à droite, au premier étage d'une maison et au-dessus de la porte, on voit une scène du Calvaire, sculptée dans une petite niche. Elle est encadrée de pilastres, et surmontée d'une plaque de marbre et d'un fronton ; travail très fini de la Renaissance, malheureusement mutilé. On distingue au pied de la croix des enfants ainsi qu'un homme et une femme à genoux, en costume du XVIe siècle, tous accompagnés de leur patron ; une ville fortifiée se voit dans le fond. Voussure ornée de caissons ; gracieuses arabesques sur le pilastre de gauche, celui de droite a disparu. La sculpture principale est d'un fort relief ; le Christ est intact, ainsi que le groupe des donateurs ; les saints ont tous la tête cassée. On ignore la provenance de cette délicate œuvre d'art, encastrée dans cette muraille lors de sa construction.

Sur la façade d'une maison située sur la route de Taissy, à la sortie de Cormontreuil, on voit un fragment d'une petite corniche du XIIIe siècle, offrant trois têtes couronnées, délicatement sculptées au milieu d'un cordon de feuillage. L'une de ces têtes a été brisée récemment.

La façade de la maison située sur la place de l'Église,

Digitized by Google

et en regard de cette dernière, offre dans une niche, à l'étage supérieur, une *Vierge de Pitié*, sculpture médiocre du XVIIe siècle.

Dans l'impasse qui prend naissance sur cette place, on voit aussi une statue de la *Vierge* tenant l'Enfant Jésus, du XVIe siècle. — Au-dessus de la grande porte qui ferme l'impasse, médaillon sculpté de l'époque de Louis XIII, portant le chiffre IHS ; en cet endroit était la maison de campagne des Jésuites de Reims ; celle du Séminaire de l'Université était comprise dans la propriété actuelle de Mme Delbeck-Barrachin. (*Annuaire de la Marne*, 1829, p. 60.)

Maisons de campagne. — La maison de M. le docteur Decès, corps de logis sans étage, a été, d'après sa pierre de fondation, construite par Hédouin, qui fut chanoine de Saint-Symphorien de Reims de 1771 à 1785. Ce chanoine fut peut-être le donateur du tableau du *Christ en croix* décrit plus haut, et qui offre un portrait avec l'écusson du Chapitre de Saint-Symphorien.

Les maisons de MM. Eug. Gosset et Aug. Givelet, bâties et décorées aux derniers siècles, ont été habitées par deux familles historiques de Reims, la première par les Rogier, la seconde par les Cocquebert. Ces maisons, ainsi que celles de MM. S. Dauphinot et P. Pinon, ont des jardins qui paraissent avoir été dessinés au XVIIe siècle [1]. Il reste encore dans ces différentes propriétés des statues et des vases de cette époque.

[1] Voici une mention relative à l'entretien des jardins de l'une de ces propriétés : « *1669, 25 Janvier.* — Gérard Clicquot, jardinier à Reims, loue ses œuvres et promet travailler pour Madame du Fos, pour entretenir un grand jardin à l'isle, dépendant d'une grande maison sise à Cormontreuil, appartenant à lad. dame, ... pour

Digitized by Google

On conserve aux Archives de Reims plusieurs plans teintés du village et du terroir de Cormontreuil, sur lesquels il est possible de retrouver les propriétés telles qu'elles existaient aux XVIIe et XVIIIe siècles, avec les noms de leurs anciens possesseurs. — Quelques belles plaques de cheminée se voient encore dans plusieurs habitations, notamment une du XVIIe siècle, aux armes

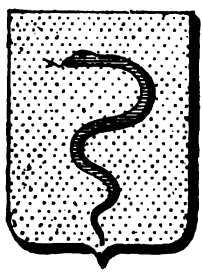

de la famille Colbert, dans le salon de la maison de Mme Aug. Givelet, ancienne demeure des Cocquebert de Montfort.

Cadrans solaires. — Signalons enfin deux anciens cadrans solaires qui ont conservé leur légende : l'un peint sur la façade de la maison de Mme P. Pinon, avec cette devise : *Nihil sine sole;* l'autre dans la cour de l'habitation de M. Burchard-Delbeck, avec cette autre devise : *Sic transit gloria mundi.*

---

trois ans, moyennant moitié de tous les fruits et verjus des arbres et treilles, et sy Mre Daniel Egand, docteur en théologie, ce stipulant pour ladite dame du Fos, promet livrer audit Clicquot 3 septiers de seigle par chacune desdites trois années. » (*Minutes de Rogier, notaire à Reims*, 1669.)

Digitized by Google

Digitized by Google

SAINT-LÉONARD

(Sanctus Leonardus, Saint Lyénard.)

Village de 63 habitants, près de la route de Châlons, à 7 kilomètres E. de Reims, commune sans église, dépendant de la paroisse de Taissy, visitée le 21 février 1884.

I. — Ancienne église Saint-Léonard.

RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES [1].

Cette localité était un domaine de l'abbaye de Saint-Remi; son église, bâtie au XIIIe siècle, fut reconnue comme cure par arrêt du Parlement du 23 mars 1666. Les religieux de Saint-Remi étaient les seuls seigneurs et décimateurs du lieu; ils voulurent, en 1779, supprimer la cure, mais les habitants s'y opposèrent. L'église n'a été démolie qu'en 1814; la paroisse fut réunie à celle de Taissy, qui conserve la cloche et différentes statues de l'église supprimée [2]. Celle-ci avait été construite en

[1] *Archives de Reims*, fonds de Saint-Remi, aumônerie, liasse de Saint-Léonard, renseignements. (Plan teinté, etc.)

[2] Saint Léonard, sous le vocable duquel était placée cette église, est un disciple de saint Remi, ermite, patron des prisonniers, dont la fête se célèbre le 6 novembre. — On venait encore en pèlerinage au XVIIIe siècle dans l'église de Saint-Léonard, en faveur des captifs et des enfants ayant de la peine à marcher. Un

Digitized by Google

1272, d'après une inscription relatant sa dédicace et placée dans l'édifice même ; cette date nous a été transmise dans une pièce des Archives de l'abbaye de Saint-Remi, copie écrite vers 1650. En voici le texte entier :

Extrait tiré d'un escript ancien attaché à la muraille de la chapelle de Saint-Léonard, contenant ces mots :

Anno dominicæ Incarnationis 1272, sexto Kalendas aprilis, consecrata et dedicata fuit hæc capella in honorem sancti Leonardi confessoris, per manus domini Jacobi, Londensis archiepiscopi et Suessiæ primatis in Datia[1].

Cette église était de petites dimensions, terminée carrément, sans transept, à une seule nef, avec porche en avant, d'après un plan des mêmes Archives ; la contenance de l'église et du cimetière réunis était au dernier siècle de 28 verges 15 pieds. On avait exécuté alors un plan d'ensemble du village avec la chaussée projetée de Saint-Léonard à Taissy, à travers les marais et la Vesle, ce qui indique un ancien projet d'union.

procès-verbal de visite, du 26 avril 1701, constate que l'on y voyait « deux ou trois menottes de captifs attachées à une poutre ». (*Archives de Reims*, fs. de l'Archevêché, visites, dossier de Saint-Léonard.) Un vitrail moderne de l'église de Taissy donne au saint ces mêmes attributs.

[1] *Archives de Reims*, liasse 361, n° 2, du fonds de Saint-Remi. Il s'agit ici de Jacques Erlandson, archevêque de Lund, ville de Suède (Malmœhus), dont l'Église eut, au XIIe et au XIIIe siècle, des rapports assez fréquents avec celle de Reims. (*Arch. adm. de Reims*, par VARIN, t. I, p. 408 et 410 ; *Ibid.*, Statuts, t. I, p. 90 et 172.) — Jacques Erlandson (Jacobus Erlandi) fut évêque de Roeskilde de 1249 à 1253, puis archevêque de Lund en 1253, et mourut le 18 février 1274. (GAMS, *Series episcoporum ecclesiæ catholicæ*, Ratisbonne, 1873, p. 132. — U. CHEVALIER, *Répertoire des sources his riques*, p. 655.)

Digitized by Google

L'emplacement de ce petit édifice a été fixé par la plantation d'une croix, qui s'élève à l'ouest du village, au milieu des prés ; cette croix repose sur une colonne en pierre de 3m50 d'élévation, sur le socle de laquelle est incrustée une plaque de cuivre portant ce texte :

✠

L'ÉGLISE DE S^T-LÉONARD
AYANT ÉTÉ DÉMOLIE EN 1814,
CETTE CROIX A ÉTÉ POSÉE
LE 18 MARS 1824,
A L'ENDROIT MÊME DE CETTE ÉGLISE
OU ÉTAIT LA CHAIRE A PRÊCHER,
ET BÉNIE SOLEMNELLEMENT
LE 11 AVRIL 1824.

✠

II. — Divers débris de sculpture.

On remarque sur les montants de la porte cochère d'une maison, sise au milieu de la rue principale du village, deux colonnettes avec chapiteaux ornés de feuillages ; ces colonnettes sont engagées dans une moulure et ont dû former les pieds-droits d'une porte du XIIIe ou du XIVe siècle. Ces débris pourraient provenir de l'ancienne église de Saint-Léonard, mais on indique, comme venant de l'église également détruite de Saint-Timothée de Reims, un beau chapiteau du XIIe siècle, orné de feuillages, qui se trouve à cet endroit déposé dans la rue, contre le mur de la même maison. Près de ce chapiteau, on en remarque un autre du XIIIe siècle, décoré de feuil-

Digitized by Google

lages. Il est déposé comme le précédent sur la voie publique[1]. — On conserve encore, à la façade d'une maison située dans une cour voisine, deux consoles du XIIIe siècle qui servaient de supports à des nervures de voûte. Elles offrent deux têtes émergeant d'un feuillage enroulé ; ces têtes sont imberbes, avec des cheveux bouclés et retenus par un cercle ou un ruban.

Les jardins de la propriété des Archevêques de Reims, acquise en 1868 par Mgr Landriot, renferment aussi deux hautes colonnes, l'une encore munie de son chapiteau, débris sauvés des ruines de l'église du village.

[1] Ces chapiteaux, servant de supports à un banc, ont été malheureusement en 1888 recouverts d'un enduit de ciment qui cache leurs sculptures.

Digitized by Google

TAISSY

(Tassiacum.)

Village de 532 habitants, sur la Vesle, à 8 kilomètres E. de Reims, visité le 17 novembre 1884 et le 12 août 1890.

I. — Église paroissiale Notre-Dame.

§ 1. — RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES.

Vers 1303. « Parr. de Taissy, fund. in hon. B. Marie Virginis. — Patr. quidam canonicus remensis, ratione sue prebende remensis [1]. »

1776. « *Présentateur*, le tournaire du Chapitre. — *Seigneur*, M. Godet y résidant ; il y a une chapelle fondée au château de Challerange. — *Décimateurs*, le chapitre N.-D. pour un tiers, les religieux de Saint-Remi pour un tiers, et le curé du lieu pour l'autre tiers [2]. »

§ 2. — DESCRIPTION DU MONUMENT.

Édifice orienté du XIIe siècle, en grande partie de style roman ; abside, tour et nef de construction massive ; col-

[1] Pouillé de 1303 à 1312. (VARIN, *Archives admin. de Reims*, t. II, p. 1119.)

[2] Pouillé de Bauny.

Digitized by Google

latéraux du dernier siècle ; transept modifié ; porche en partie détruit. La Vesle coule au pied de cette église.

Dimensions. — La nef principale a 14m50 de longueur, sur 6m50 de largeur et 6m de hauteur. L'abside a 7m de hauteur, sur 4m40 de largeur et 4m60 de profondeur.

Abside. — Abside à cinq pans percés chacun d'une fenêtre cintrée ; contre-forts peu saillants aux angles ; corniche simple ; voûtes avec des nervures refaites au xve siècle et reposant sur des colonnes munies de chapiteaux romans ; nœud au tiers de la hauteur de chaque colonne.

En avant de l'abside, arcade en tiers-point avec des sculptures aux impostes, de l'époque romane.

Clocher. — Tour centrale rectangulaire, à deux pignons vers l'est et l'ouest, couverte d'une toiture à deux rampants ; à la chute de ce comble, vers le nord et le sud, corniches munies de corbeaux ; sur la face du nord, petite baie cintrée ; sur celle du sud, ouverture carrée qui paraît moderne ; vers l'est, deux baies et vers l'ouest, trois baies cintrées assez allongées, surmontées dans le pignon d'une autre baie cintrée. Ces ouvertures ne sont accompagnées d'aucune colonnette. Contre-forts sur les angles du clocher ; trois sont très saillants sur le transept et le quatrième ressort très peu.

Chœur sous la tour, avec une voûte d'ogive du xiie siècle ; les colonnes qui soutenaient les nervures ont disparu.

Le transept a perdu tout caractère au dehors.

Nef. — Nef à quatre travées ; arcades en plein cintre,

Digitized by Google

reposant sur des piliers carrés, ornés d'une moulure aux impostes ; les petites fenêtres qui surmontaient chaque arcade sont aujourd'hui bouchées sur la nef, mais elles restent visibles dans les combles. L'arc triomphal en tiers-point, muni d'une archivolte en tore, repose sur des colonnes dont les chapiteaux sont ornés de feuillages et de figures dans le style de l'époque romane ; le diamètre des colonnes n'est pas le même pour les deux côtés. La nef et les bas-côtés sont recouverts de planchers.

Collatéraux du dernier siècle ; celui du sud porte à l'intérieur la date : LAN 1724, 4 oct. Un seul comble de toiture.

Portail. — Porte cintrée sur la façade occidentale, surmontée d'un tympan, sans décorations accessoires. Même absence d'ornements à l'extérieur ; le porche, qui était percé de trois ouvertures (celle du milieu plus grande), a été presque entièrement supprimé lors de la création de la route contiguë. Il n'en reste que le mur de droite et une partie de la toiture.

§ 3. — MOBILIER.

Autel. — Maître-autel en forme de tombeau, du dernier siècle, en marbre rouge et blanc, têtes d'anges aux angles ; agneau symbolique en cuivre doré au centre. — Tabernacle de style Louis XIII, avec retable en bois sculpté, décoré de six colonnes torses ; sur ce retable, scène de l'*Annonciation.* — Armoire dans la muraille, du côté de l'évangile, accompagnée d'une plaque de marbre portant cette ancienne inscription : PAVETE AD SANCTVARIVM MEVM.

Digitized by Google

Grilles. — Grille basse fermant le sanctuaire, en fer forgé, d'un beau dessin. Le Crucifix de l'arc triomphal est supporté par une grille ancienne, en fer forgé et tôle estampée ; les statues de la Vierge et de saint Jean ont été enlevées. — Les écussons ou les chiffres ont également disparu des quatre cartouches de la grille du sanctuaire [1].

Fonts baptismaux. — Au bas du collatéral nord, cuve en pierre portant la date de 1667, très simple, paraissant avoir été creusée dans un ancien chapiteau circulaire ; elle repose sur un fût de colonne irrégulièrement arrondi.

Statues. — Dans l'église, statue en pierre (h. 0m60) de *saint Hubert*, portant sur le socle : *S. Huber 1571;* le saint, crossé et mitré, tient à la main un cor suspendu avec une chaîne ; le cerf miraculeux est couché à ses pieds portant au cou un écusson peint *d'azur à 2 épées d'or, posées en sautoir, les pointes en bas.* Ces armoiries sont peut-être celles de la famille Grossaine, originaire du Vermandois, et rangée parmi les familles nobles de Reims [2].

Des niches disposées au-dessus des arcades de la nef contiennent des statues, parmi lesquelles sont seulement à noter : une *Sainte Vierge* du XVIe siècle, avec l'Enfant Jésus tenant une colombe ; — *saint Léonard*, provenant de l'église de ce nom ; — *saint Fiacre,* du XVIIe siècle.

[1] Cette grille, ainsi que le maître-autel et le tabernacle, provient de l'ancienne église Saint-Hilaire de Reims, d'après les notes de M. l'abbé Bramet. *(Statistique de la paroisse de Taissy*, 1844.)

[2] *Dictionnaire historique du département de l'Aisne*, par Melleville, 1865, t. II, p. 487.

Digitized by Google

Sur la même ligne, deux consoles en bois sculpté, de style Louis XV.

Anciennes peintures décoratives maintenant effacées. — Au-dessus de l'autel du bras nord du transept, régnait une décoration peinte à fresque qui fut rendue visible en 1880, par suite de l'enlèvement des boiseries. On y distinguait, parmi d'autres ornements, un écusson *parti, au 1. d'azur semé de besans d'or sans nombre, au lion d'argent,* qui est *Bezannes*[1]; *au 2. de gueules au griffon ailé d'argent*, qui est *Cauchon.* — Les murs extérieurs portent encore les traces d'une litre funèbre, sans écussons apparents.

Ostensoir.— On conserve dans la sacristie un ostensoir en cuivre argenté, de l'époque de Louis XIII (hauteur 0m35), offrant à sa base une forme qui rappelle celle des anciennes monstrances; la tige très lourde, avec un nœud saillant, repose sur un pied terminé par huit lobes arrondis; la custode (0m05 de diamètre), fermant avec une chaînette, est entourée de rayons droits et flamboyants alternés; croix simple au sommet.

Pupitre.— L'église possède un pupitre en fer forgé (actuellement déposé au presbytère), travail du dernier siècle. Il porte sur le devant le chiffre SM; le sommet est orné d'une rose dont la tige monte entre deux enroulements.

[1] Pierre de Bezannes, lieutenant des habitants de Reims de 1450 à 1467, était seigneur de Taissy. (D. Marlot, *Hist. Rem. metrop.*, t. II, p. 752.) — « *Philippes de Bezannes, seigneur de Taissy, y demeurant.* » (*Procès-verbal de la Noblesse de Champagne*, par Aumartin, 1669, *verbo* Bezannes.) — Voir les armoiries de cette mille plus loin, à la fin du chapitre, p. 90.

Digitized by Google

§ 4. — INSCRIPTIONS.

Épitaphes. — Sous la clef de voûte du chœur, une dalle porte ces mots, en lettres capitales : TOMBEAU DES ANCIENS BARONS DE TAISSY. Un caveau s'étend au-dessous, dans lequel on a retrouvé des ossements lors d'une fouille contemporaine.

Une plaque de marbre noir (hauteur 0m75, largeur 0m49), fixée au pilier de gauche du sanctuaire, porte :

CI GIST MRE PIERRE MICHON
CVRE DE TAISSY QVI EST MORT
LE 28 IANR 1666 ET A FONDE EN
CETTE EGLISE LE 28 IVIN A
PERPETVITE VNE MESSE HAVLTE
ET VIGILES MOIENNANT 14LTZ
PAR AN AUX CHARGES DE SON
TESTAMENT DU 16 IANR 1666 [1].
PRIES DIEV POR LEV *(sic)*

On a gravé récemment, à la suite de cette inscription, la mention d'une fondation établie par L.-B. Bramet, curé de Taissy de 1830 à 1879. — Une autre plaque, fixée au pilier opposé, relate une fondation faite par Pierre Potet, qui avait été curé de Taissy depuis 1765, et mourut à l'âge de 80 ans, le 16 août 1809. On y lit :

[1] *1666, 16 Janvier.* « Mr Pierre Michon, curé de Taissy, désire être inhumé dans le chœur de Taissy, près du lieu où il se place pour chanter les vespres....., veut que, à la muraille du pilier le plus proche de ladite place, soit mis une pierre de marbre semblable à celle de l'épitaphe de feu Mr de Taissy....., veut qu'il soit fait un tabernacle pour estre posé au grand autel de ladite église de Taissy et qu'il y soit employé 100 livres....., lègue à la fabrique dudit lieu un calice d'argent doré avec un soleil d'argent....., veut que la grande croix qui est proche le village et à présent rompue soit restablie..... » *(Registre des Institutions,* 1666, fonds du Bailliage royal, aux Archives du Palais de Justice de Reims.)

Digitized by Google

Cy gît Mr Pierre Potet, prêtre curé de Taissy, âgé de 80 ans, décédé le 16 Aoust 1809, lequel a fondé à perpétuité dans l'église paroissiale de Taissy deux messes hautes, une le 30 janvier jour de sa naissance, l'autre le jour de son décès. Priez Dieu pour son âme.

Cloches. — Le beffroi supporte deux cloches; la plus grosse offre au sommet une légende de quatre lignes, qui a été entièrement effacée au burin sous la Révolution; quelques mots à peine sont visibles : ✠ IAI ÉTÉ BÉNITE EN 1781 PAR M...

Elle porte le nom de FRANÇOIS LECOMTE FONDEUR, avec sa marque : *une cloche entourée de deux branches.*

Voici les notes de M. l'abbé Bramet, curé de Taissy, sur les cloches de sa paroisse : « La petite cloche actuelle provient de l'église de Saint-Léonard et a été installée en 1814 dans le clocher de Taissy. Avant 1781, le clocher de Taissy renfermait 3 cloches de petites dimensions. La plus grosse ayant été cassée, on les refondit toutes les 3 pour n'en faire plus que 2, l'une de 800 kil., celle qui subsiste, l'autre de 700 kil., enlevée à la Révolution. La grosse cloche actuelle a été amenée à Reims en 1850 pour y mettre de nouvelles anses, et on l'a pesée au poids de 800 kil. Son inscription a été grattée à la Révolution, laissant à peine les premiers mots :

† *J'ai été benite en 1781 par M. Pierre Potet, curé de Taissy, et nommée Marie Apollonie, par Messire Gerôme César Marie de Godet, chevalier, baron de Neuflize, vicomte de Vadenay et d'Arcis le Ponsart et seigneur de Taissy, ancien capitaine d'infanterie au régiment de la Couronne, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St Louis, et par Mme Marie Apollonie Le Josne Contay, son épouse.*

Digitized by Google

La petite cloche mesure 0m45 de hauteur et 0m60 de diamètre ; on lit à la partie supérieure, sur une seule ligne, en lettres gothiques, ces mots précédés d'une croix et séparés les uns des autres par deux points :

✠ : XPC : VINCIT : XPC : REGNAT :
XPC : IM : PERAT : ooo

Cette cloche, d'un timbre sonore, sonne *mi* au ton d'opéra ; sa forme aussi bien que sa légende fixent sa date au XIIIe ou au XIVe siècle. Vu la rareté des cloches du moyen âge, elle est du plus curieux intérêt. On trouve une légende analogue sur une cloche de Fontenailles, arrondissement de Bayeux, datée de 1202, et conservée actuellement au musée de cette dernière ville. (*Bulletin monumental*, t. XXV, 1859, p. 333.)

Le moulage de l'inscription de notre cloche a été exécuté en 1890 par M. Bertozzi, pour être soumis au Comité des Travaux historiques, et se trouve reproduit ici.

II. — Château de Challerange et autres châteaux détruits.

A l'extrémité de Taissy, vers Cormontreuil, à peu de distance de la Vesle, s'élève un château de pur style Louis XIII, comprenant un corps de logis avec pavillons recouverts de hautes toitures et percés de fenêtres étroites au rez-de-chaussée et à l'étage supérieur. Dans le fronton se trouve un écusson aux armes de la famille Colbert, sculpté en 1886 comme souvenir de Colbert de Terron, qui a construit le château en 1633. L'ensemble a conservé son aspect ancien et sa noble simplicité.

La cour était fermée, jusqu'à l'acquisition du propriétaire actuel (M. J. Warnier), par une grande porte flan-

Digitized by Google

F. Rothier, Phot., d'après le moulage par Bertozzi, 1890. J. Royer, Nancy.

INSCRIPTION D'UNE CLOCHE DU XIIIe SIÈCLE

de l'Eglise de TAISSY (Marne)

Digitized by Google

Digitized by Google

quée de pilastres et surmontée d'un fronton. Une plaque de marbre ($0^{m}55$ de largeur sur $0^{m}50$ de hauteur) était placée au sommet, rappelant l'ancien nom du domaine :

FIEF
DE
CHALLERANGE

Ce marbre a disparu, depuis 1880, avec la porte monumentale qui a été remplacée par une grille, mais il a été réappliqué avec soin au pavillon latéral[1]. Un vaste parc entoure la maison qui mérite d'être examinée sur toutes les faces, au dehors et à l'intérieur. Le rez-de-chaussée comprend deux vastes pièces et un bel escalier en pierre ; la cuisine a retrouvé sa grande cheminée refaite sur l'ancien modèle, et encore garnie de la plaque portant la date de 1600 avec les armes de France et de Navarre. — Un panneau peint, replacé au-dessous de la fenêtre qui éclaire la cage de l'escalier, offre deux écus accolés et couronnés, l'un

[1] On conserve dans les Archives de Reims (Archevêché, G. 135) un dénombrement du fief de Challerange, présenté à l'archevêque de Reims par Jean-François Roland, conseiller au Parlement (31 octobre 1758). César de Godet, baron de Neuflize et seigneur de Taissy, protesta contre la qualité de fief attribuée à cette terre de Challerange, et prétendit qu'elle était un bien roturier. Un arrêt du Parlement, du 2 septembre 1778, lui donna gain de cause. C'est François Roland qui avait fait poser, pour affirmer ses prétentions, l'inscription que nous venons de citer, et qui, par une assez étrange destinée, a échappé pendant la Révolution à la proscription des emblèmes féodaux. (Cf. *Catal. du Cabinet de Reims, Bibl. de Reims*, 1890, p. 414 et 415.)

Digitized by Google

d'azur à la fasce de gueules chargée de 3 besans d'or, qui est Roland de Challerange[1]; l'autre *d'azur au chevron d'or accompagné en chef de deux coquilles d'argent et en pointe d'un croissant du même*. La rampe de l'escalier est en fer forgé.

La cloche d'appel, à la porte de la cour (diamètre 0m22), date du XVIIe siècle; elle est d'un beau modèle, ornée de deux rangées de fleurs de lis et de quatre car touches, dont deux aux armes de France et deux por tant une figure du soleil, emblème de Louis XIV.

Voici la description minutieuse qui fut faite, en 1793, du château de Challerange, à l'occasion de sa mise en vente comme bien national[2] :

Extrait des minuttes du secrétariat du district de Reims, département de la Marne, canton de Saint-Brice, municipalité de Thésy.

« Cejourdhuy premier jour de frimaire, 3e mois de la 2e année de la République Française une et indivisible, nous Remy Quénet et Jean-Bte Guerlet, demeurants à Reims, experts

[1] Voir ces armoiries plus loin, fin du chapitre, p. 90.

[2] Nous donnons cette pièce en entier, à raison de l'importance historique de ce château. — Le domaine appartenait, au XVIe siècle, à la famille Le Vergeur de Thuisy; il fut vendu, le 3 janvier 1633, par Charles Le Vergeur, comte de Saint-Souplet, à Jean Colbert, seigneur de Terron, lieutenant des habitants de Reims. Ce fut lui qui construisit alors le château actuel et en embellit les dépendances. — Sa veuve, Marie de Bignicourt, vendit Challerange le 2 mars 1671 à Louis Roland, de la célèbre famille rémoise de ce nom, qui tint de si hautes charges au Parlement de Paris. Les descendants de Louis Roland furent seigneurs et propriétaires de Challerange jusqu'à la Révolution. — Le fief de Challerange fut confisqué sur Nicolas, vicomte de Renty, petit-neveu du président Roland, émigré, et vendu comme bien national le 27 pluviôse an II (15 février 1794). — En notre siècle, le domaine changea plusieurs fois de mains, et le propriétaire actuel, M. Warnier-David, ancien député de Reims, l'a restauré avec goût, et nous a communiqué le document ci-dessus, qui complète les renseignements fournis par la *Revue de Champagne et de Brie*, septembre 1885, p. 177 à 187.

Digitized by Google

nommés par les citoyens administrateurs du directoire du district de Reims, ayant à cet effet pretté serment pardevant les citoyens juges au tribunal du district de Reims, nous ayant transporté aud. Thésy pour la visite d'un château provenant de l'émigré Renty, dit Challerange, avons reconnu un château sur la grande rüe et une porte cochère pour l'entrée du château, la couverture de ladite porte est un pavillon couvert en ardoises à deux épis; et ensuite est une grande cour, en entrant à droitte est un petit bâtiment dont est pratiquée trois petites places et servant de buché, écurie et couvert en tuilles platte; face en entrant est le château faisant corps de logis; à droite et à gauche de la façade d'entrée est un bâtiment à pavillon faisant avant corps dans ladite façade, son entrée est une porte à deux vanteaux, qui conduit à un vestibule dans lequel est un escalier en pierre qui conduit au premier étage; à droitte en entrant est une petite place tirant son jour sur la cour, et une autre son jour sur le jardin, et ensuite est une cuisine ayant son entrée et jour sur la cour et un jour sur le jardin; et ensuite est un fournil, tirant son jour sur la cour, qui est sous le pavillon; à gauche en entrant dans le vestibule est une belle salle, lambrisée dans tout son pourtour, cheminé de marbre, tirant ses jours sur la cour et le jardin; ensuite sous le pavillon est un cabinet tirant son jour sur la cour, et ensuite de la salle est l'entrée d'un cabinet dans lequel est une alcôve, le cabinet éclairé par une croisée sur le jardin; ensuite est un autre cabinet, [et ensuitte] à gauche en entrant est un vestibule qui conduit au jardin, et dans ledit vestibule est l'entrée d'un cabinet tirant son jour sur la cour, et un escalier dérobé; dans led. vestibule est un autre cabinet tirant aussi son jour sur la cour et plusieurs armoires; au premier étage est un grand corridor qui tire ses jours sur la cour, et une chambre à chaque extrémité y tirant leurs jours sur le jardin. Le vestibule est lambrissé à hauteur d'appuits; au bout du vestibule à gauche est l'escalier qui conduit au 'enier; au bout du vestibule à droite est l'entrée d'une ıambre tirant ses jours sur le jardin et une cheminée lam-

Digitized by Google

brissée, et ensuitte est un cabinet tirant son jour sur la cour, et ensuitte est un petit vestibulle dans lequel est l'entrée d'une petite chambre et un petit cabinet, tirant leurs jours sur le jardin, et un autre cabinet tirant aussy son jour sur le jardin, et un escalier, le tout plafonné, et le grand bâtiment et comble à deux gouttes et une croupe couverte en ardoise, l'une tombant sur la cour et l'autre sur le jardin, ainsy que les autres petits bâtiments et pavillons couverts en ardoise. Dans la cour du château est un puits, et ensuitte est l'entrée d'une petite cour, dans laquelle est deux rans à porcs et poulailler, et deux petites places couvertes en thuile platte ; de l'autre côté de la rue, face au château, est une cave séparée en deux, tenant environ cent pièces de vin, couverte d'une terrasse et d'arbres, son entrée est fermée d'une porte en grille de fer. En entrant à gauche dans la cour du château est un petit bâtiment servant de remise avec grenier dessus, comble à deux gouttes couvert en tuiles platte, l'une tombant dans la rue et l'autre dans la cour, et ensuitte est un bâtiment dans lequel est pratiqué une chapelle [1], au premier étage est une chambre, et au deuxième est une autre chambre ; le comble est un pavillon couvert en ardoises ; ensuite est une grande porte qui conduit au parc, sous laquelle est un charry, et au dessus est une gallery, et ensuitte est un bâtiment où est le pressoir dans lequel est l'escalier qui conduit aux chambres sur la chapelle ; led. bâtiment du pressoir, dans lequel est l'escalier, consiste en une place et cheminée et le restant pour le pressoir qui est aux deux portes d'entrée sur la cour, et

[1] 1er juillet 1748. Visite de la chapelle de Challerange par le Doyen de la Vesle, qui la trouve très convenablement ornée et munie des objets du culte. Il signale l'isolement de cette grande maison accompagnée d'un grand jardin coupé par la Vesle, et le péril des voleurs si les habitants vont tous à la fois assister aux offices à l'église de Taissy. Le 15 juillet suivant, la permission d'y célébrer est accordée par le Vicaire général de Mailly. *(Archives de Reims*, série G. de l'Archevêché, doy. de Vesle, Taissy.) — Le bénitier en marbre blanc qui est à l'entrée de l'église de Taissy provient de la chapelle du château de Challerange, ainsi que la petite croix en fer placée au-dessus du pignon occidental. *(Statistique de Taissy*. par M. l'abbé Bramet, 1844.)

Digitized by Google

grenier dans toute sa longueur et comble à deux gouttes et croupe couverte en ardoise, led. pressoir est vendue ; ensuitte du bâtiment est un jardin potager allant jusqu'à la rivière et jusqu'au bois du parc.

« Lequel dit bien national, occupé par le citoyen Thoussaint-Bourgeois, nous a déclaré tenir à loyer de l'émigré Renty dit Challerange, de qui elle provient.

« Avons ledit bien national estimé la somme de huit mille livre cy . . . . . 8.000 livres » s.

« Desquelles reconnaissances et estimation, nous avons fait et dressée le présent procès-verbal, l'affirmant véritable aud. Reims les jours, mois et an susdits, signé R. Quénet et Guerlet.

« Délivré par moi secrétaire du district de Reims soussigné (signé) Petizon.

Pour ces présentes.	2 livres	13 s.
Pour le timbre.	»	12 s.
	3 livres	5 s[1] »

En 1789, il y avait deux châteaux et deux seigneurs à Taissy. Le château de Challerange, appartenant alors à la famille de Renty, fut vendu à la Révolution, mais son ensemble subsista, sauf les jardins qui furent sacrifiés et que M. Warnier vient de reconstituer en même temps qu'il rendait à la maison son ancien caractère. — L'autre château était situé en avant, vers Cormontreuil, non loin de la chaussée qui conduit à Vrilly ; il venait d'être construit par le baron des Lyons, et entouré de vastes dépendances, quand il fut démoli en 1792, à l'exception du corps de ferme [2].

[1] Papiers du propriétaire actuel de Challerange, M. J. Warnier.

[2] *Annuaire de la Marne*, 1829, p. 70. — *Travaux de l'Académie de Reims*, t. XLIV, p. 330 et 336.

Digitized by Google

Il y avait, dans le village de Taissy, un château qui, au xve siècle, relevait en fief de l'archevêché de Reims. Voici sa désignation dans un mémoire dressé en 1497 : « Au dict Taissy a ung beau et honneste chastel, bien fermé de murailles et clos de fossés plains d'eaue, et d'icellui ont esté jusques à present les portes fortes comme portes d'un chastel,.... vray fief mouvant de mon dit seigneur (l'archevêque) [1]. »

Ce château était voisin de l'église, comme l'indiquent d'anciennes traditions signalées par M. l'abbé Bramet, dans sa *Statistique* dressée en 1844.

Il y eut un autre château à l'est du village, ainsi désigné dans un état de partage de 1760 : « Moitié de la grande maison ou l'ancien château de Beaumont, contenant 6 jours, tant en terre que bocage, prez et marais [2]. »

Le fief de Beaumont était aussi appelé le *Quiquet* ou le *Cliquot;* il était situé aux environs du moulin actuel de ce nom.

Le Nuisement, autre fief et hameau entre Taissy et Cormontreuil, a également disparu.

[1] *Arch. de Reims*, Archevêché, G. 135. (Voir la note p. 131.)
[2] *Archives de Reims*, Ibid.

BEZANNES.

S^gr de Taissy.

ROLAND.

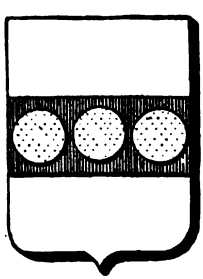

S^gr de Challerange.

Digitized by Google

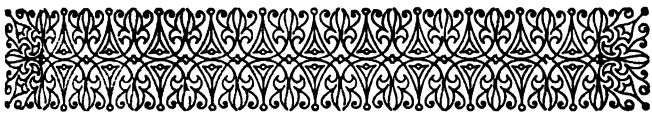

TROIS-PUITS

(Tres Putei.)

Village de 188 hab., à 6 kil. S. de Reims, près de la route de Louvois, visité le 22 avril 1885 et le 8 août 1890.

I. — Église Saint-Étienne.

§ 1. — RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES.

Vers 1303. « Perr. de Tribus Puteis, in qua est succursus Monbretum. — Patr. abbas S. Remigii remensis[1]. »

1776. « *Seigneur*, le chapitre N.-D. — *Décimateurs*, les religieux de Saint-Remi [2]. »

L'église de Trois-Puits est aujourd'hui une chapelle de secours de la paroisse de Montbré (canton de Verzy).

§ 2. — DESCRIPTION DU MONUMENT.

Église orientée, de la fin du XIIe siècle, sans transept ni basses nefs ; chapelle au nord, bâtie au XVIe siècle et réparée à une époque récente ; clocher sur le chœur, petite flèche en charpente recouverte en ardoises.

[1] Pouillé de 1303 à 1312. (VARIN, *Archives admin. de Reims*, t. II, 1048.)

Pouillé de Bauny.

Digitized by Google

Chevet. — Abside à trois pans, percée de trois fenêtres cintrées, celle du milieu bouchée ; corniche garnie de corbeaux ; à l'intérieur, voûte d'ogive, dont les nervures reposent sur deux colonnes munies de chapiteaux à crochets d'une sculpture moderne.

Chœur voûté d'ogive, dont les nervures reposent aux angles sur quatre colonnes munies de chapiteaux à crochets ; il est éclairé par une fenêtre cintrée du côté sud, et communique du côté nord avec la chapelle latérale. — Cette chapelle, récemment restaurée, forme comme le bras gauche d'un transept ; ses deux fenêtres sont modernes, mais elle a conservé intact le plancher du XVIe siècle qui la recouvre tout entière ; ce plancher, orné de moulures aux angles des poutres et des chevrons, pourrait servir de modèle dans les églises rurales.

Nef. — Arc triomphal en plein cintre, modernisé. La nef n'offre aucune trace d'arcades ayant eu ouverture sur des collatéraux ; trois fenêtres cintrées et ébrasées s'ouvrent de chaque côté ; un plafond recouvre la nef ; les petites portes latérales ont été bouchées.

Portail. — Porte en arc brisé, munie d'un tympan encadré d'un tore, et supporté par deux colonnes avec chapiteaux à feuillages. Le porche en bois, qui était accolé à la façade, a été démoli en 1883. Le sommet du pignon, ainsi que la fenêtre romane, ont été mutilés, mais la porte a gardé intacte sa décoration primitive.

§ 3. — MOBILIER.

Autels. — Le maître-autel du XVIIIe siècle, tombeau en marbre gris veiné, est surmonté d'un gradin également

Digitized by Google

en marbre, sur lequel on lit ce texte en une seule ligne:

CETTE AUTEL VIENT DES BIENFAITS DU CHAPITRE DE REIMS, DE PIERRE BARBIER L'AINÉ ET DES HABITANS.

Au-dessus s'élèvent deux pilastres cannelés en marbre de même nuance, qui encadrent une niche contenant une statue moderne de saint Étienne. La niche est couronnée par une guirlande de fleurs et de fruits. — La croix et les quatre chandeliers sont en cuivre jaune, de l'époque de l'autel. Cet autel en remplace un autre dû à un artiste rémois du XVIIe siècle, Léon Simart, œuvre sans doute remarquable dont il ne subsiste aucune trace[1].

Dans la muraille, du côté de l'évangile, petite armoire au-dessus de laquelle on lit : SANCTA SANCTORUM; sur les côtés de l'abside, deux petites crédences de l'époque de l'autel, en bois sculpté, avec guirlandes et tablettes de marbre (hauteur 0^m80).

[1] Le 10 octobre 1666, eut lieu une réunion des habitants de Trois-Puits au sujet d'un autel fait en l'église du lieu, moyennant 250 livres, par Léon Simart, maître sculpteur et menuisier à Reims. A la suite de ruines survenues à l'église, Nicolas Bigot, curé, avait fait réparer le chœur et réédifier le maître-autel en 1665. Pour aider au payement de la dépense, une fondation fut instituée pour le chant de l'hymne *Pange Lingua* le jeudi saint, moyennant une somme de 100 livres obtenue de bienfaiteurs. (*Archives de Reims*, papiers concernant les artistes rémois.)

On peut consulter aussi, sur les travaux exécutés à cette époque en l'église de Trois-Puits, les archives de Saint-Remi, liasse 171, n°s 6 et 7. Les religieux de cette abbaye contribuèrent pour moitié à l'établissement d'un lambris et d'un plancher dans le chœur et le cancel. Ils donnèrent en outre la somme de 22 livres aux habitants du lieu « pour estre employée en l'achapt d'un crucifix pour estre posé sur le balustre faisant séparation du cœur et de la nef ». (Traité passé le 27 février 1667.)

Digitized by Google

Tableau. — Dans la chapelle du nord, peinture sur toile (hauteur 2^{m}, largeur 1^{m}) du XVIIIe siècle, représentant la *Sainte Famille;* elle devait garnir autrefois le retable du maître-autel ; elle est aujourd'hui en mauvais état.

Statues. — Au-dessus de l'autel de la chapelle latérale est placée une statue en pierre (hauteur 0^{m}90), *Sainte Vierge* du XVIe siècle, debout, tenant l'Enfant Jésus sur le bras gauche ; la Vierge est couronnée, vêtue d'un manteau et d'une robe serrée par une ceinture ; elle tient de la main droite une branche couverte de feuillages et de fleurs d'où s'échappe une colombe avec laquelle joue l'enfant. Cette statue, d'une sculpture assez fine, presque intacte, bien que récemment restaurée et peinte, est un type intéressant de la Renaissance gothique.

Autres statues de *saint Jean-Baptiste,* de *sainte Anne,* de *sainte Catherine* et de *saint Sébastien,* œuvres sans caractère, appliquées contre les murs de la nef et de la chapelle latérale.

Fonts baptismaux. — Dans la chapelle du nord, cuve en pierre du XVIIIe siècle, recouverte d'un couvercle en tôle.

Christ roman. — On conserve, dans la sacristie, un Christ en bronze, du XIIe siècle (hauteur 0^{m}15, largeur 0^{m}12 aux bras), qui est maintenant fixé sur une croix moderne en bois découpé. Les pieds du Christ reposent sur une console ornée d'un calice, les pieds ne sont pas croisés l'un sur l'autre et ne portent aucune trace de clous. Le linge de la ceinture, disposé en draperie, descend jusqu'aux genoux. Cheveux longs, divisés au milieu de la tête et retombant en deux boucles sur les épaules. La tête n'est pas couronnée d'épines. La barbe est assez longue, les bras sont étendus, non infléchis ; les mains sont percées de clous. On remarque à la base un trou

Digitized by Google

pour suspendre ou fixer le Christ sur un support. Il est essentiel de veiller à la conservation de ce bronze, si précieux par ses caractères et par son antiquité.

Cloches. — Deux cloches (diam. 0m80 et 0m70), bénites en 1844; J.-M. Cirier, desservant; Bergeronneau, maire; J. Labre, adjoint; J.-H. Sommeria, membre du collège électoral du 1er arrondissement de Reims; Cauchois, fondeur; palmettes et figures moulées [1].

§ 4. — INSCRIPTIONS.

Une inscription, en lettres capitales, a été gravée sur un petit monument en pierre, surmonté d'un fronton et encastré dans la muraille du sanctuaire, du côté de l'épître. Le fronton contenait un écusson aujourd'hui fruste; le texte est ainsi disposé :

HIC JACET
Me TOUSSAINT PETIT
CURE DE TROIS PUIT
DECEDE A L'AGE DE 38 ANS
LE 8 JUIN 1694
FUT INHUMÉ AU PIED
DU GRAND AUTEL
PRIEZ DIEU POUR LUI.

[1] En 1783, un procès eut lieu entre les religieux de Saint-Remi, décimateurs, et les habitants de Trois-Puits, relativement à la charpente supportant les trois petites cloches qui garnissaient alors le clocher. *(Papiers de M. Paul Contant*, à Reims.) — L'église fut réparée et la sacristie reconstruite vers 1786. *(Archives de Reims*, f° de l'Archevêché, visites, dossier de Trois-Puits.)

Digitized by Google

Les notes de l'archevêque Maurice Le Tellier font mention de ce personnage dans les termes suivants : « Toussaint Petit, curé de Trois-Puits, homme de bien et satisfait à son devoir,... mort en 1694[1]. »

Dans le dallage du haut de la nef, près du chœur, on distingue un losange en marbre noir, portant ces mots en lettres capitales :

CY GIT
MR MARTIN
HOCQUET
BOURGEOIS DE REIMS
DÉCÉDÉ LE 21 OCTOBRE
1747. PRIEZ DIEU POUR
LE REPOS DE SON AME

Les registres paroissiaux de 1694 et de 1747, conservés à la mairie, concordent avec ces épitaphes.

On lit aussi sur une dalle de la nef : *Ici repose J.-M. Cirier, prêtre, ancien curé de cette paroisse, qu'il gouverna pendant 42 ans, après avoir vécu dans ce siècle*

[1] *Visites pastorales de Maurice Le Tellier,* cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, Fr., 6025 — 6034.

Digitized by Google

avec tempérance, avec justice et avec piété, il s'endormit dans le Seigneur le 12 Mars 1847, à l'âge de 83 ans. Priez Dieu pour lui. — Cette tombe fut rapportée du porche dans l'intérieur de l'église en 1882. Le texte de l'épitaphe est bien en rapport avec la vie sainte et laborieuse de J.-M. Cirier, ancien Bénédictin, resté fidèle jusqu'à sa mort aux observances de la règle de saint Benoît. C'est à lui que l'église doit le précieux Christ roman décrit plus haut.

II. — Épitaphes et divers débris de sculpture.

Épitaphes. — On retrouve à Trois-Puits les épitaphes d'un grand nombre de religieuses du couvent de Longueau, communauté de filles de l'ordre de Fontevrault, établie primitivement près de Châtillon-sur-Marne et transférée à Reims en 1622. Leur maison, aujourd'hui occupée par une filature, était au bas de la rue du Jard.

Ces dalles ont été utilisées comme pavés dans le vestibule de la maison de M. Ch. Benoît, négociant en vins. On y compte 30 losanges en marbre noir, de 0m42 de dimension, portant des inscriptions, et alternant avec d'autres pavés de marbre rouge. Les caractères en capitales sont généralement bien conservés et très lisibles ; ces inscriptions seront reproduites dans le recueil concernant les édifices de Reims. En voici la liste et les dates, qui intéressent l'histoire de beaucoup de familles de la bourgeoisie rémoise :

Catherine Amé ✠ 1606, Suzanne Laistre ✠ 1680, Catherine Michon ✠ 1681, Jeanne Cocquebert ✠ 1691, Mère Parent ✠ 1702, Antoinette Cocquebert ✠ 1706, Paris de Branscourt ✠ 1708, Perette Frizon ✠ 1714, Anne de Bar ✠ 1717, Remiette Dorigny ✠ 1718, Antoinette Lepagniol ✠ 1721, Coquebert de St Joseph ✠ 1721,

Digitized by Google

Thérèse Champenois ✠ 1728, R. M. de St Maurice ✠ 1728, Remiette d'Adon ✠ 1732, Claude Clicquot ✠ 1733, Jeanne-Baptiste Hachette ✠ 1733, Marie-Anne Hillet ✠ 1735, Remiette Cocquebert ✠ 1735, Thérèse Lepagniol de Bouilly ✠ 1735, Magdeleine Varlet de la Loge ✠ 1736, Jeanne Muiron ✠ 1738, Jeanne Parchappe ✠ 1738, Susanne de Bignicourt de Bussy ✠ 1740, Nicolle Baron ✠ 1740, Jeanne Varlet de la Loge ✠ 1740, Marie Boucher de Richaumont ✠ 1768, Antoinette de la Hante ✠ 1775, Catherine Clicquot ✠ 1779, Françoise de Malval ✠...

Pavé gravé. — On voit dans le jardin de la maison de campagne de M. Meunier-Cédé un pavé incrusté de plomb du XIVe siècle, provenant du chœur de l'ancienne église Saint-Nicaise de Reims; il représente la destruction de Sodome. (Losange, 0m59.)

La même maison offre deux anciennes plaques de cheminée: l'une aux armes de la famille de Verrières, l'autre portant la date de 1607, avec un écu écartelé et surmonté d'une mitre et d'une crosse.

Croix de chemin. — Entre Trois-Puits et Montbré, sur la route qui relie ces deux communes, on rencontre un monument composé d'une petite croix en fer moderne fixée sur une base en pierre. Cette base est formée de divers débris sculptés du XVIe siècle : au-dessus, colonne à huit pans, dont le chapiteau est garni de branches de vigne, et dont le fût est orné d'étoiles et de fleurs de lis en relief, ces dernières mutilées (hauteur, 0m95). Au-dessous, une pierre octogonale, ancienne cuve baptismale, sert de support au monument (hauteur totale, 3m). La colonne était naguère le bénitier de l'église de Trois-Puits, et la cuve était celle des fonts de Montbré

Digitized by Google

QUATRIÈME CANTON DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

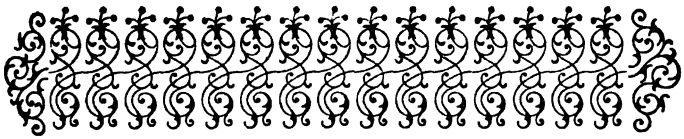

BÉTHENY

(Betheneium [Betiniacum].)

Village de 930 hab., dans une plaine à 4 kil. N. de Reims, visité le 22 octobre 1884 et le 6 juillet 1890.

I. — Église paroissiale Saint-Sébastien.

§ 1. — RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES.

Vers 1303. — « Perrochia de Ruffeyo, fund. in hon. B. Nichasii ; et est ibi succursus villa de Betheny, in qua adoratur B. Virgo Maria ; et villa de Tornisel est eciam succursus. — Patroni, custodes ecclesie remensis clerici [1]. »

Ruffy, un village assez important, mentionné fréquemment dans les documents conservés aux archives de Reims, était situé à l'ouest de Bétheny, non loin de la route de Neufchâtel. Il paraît avoir été totalement détruit pendant les guerres du XIVe siècle ; en effet, un dénombrement fourni au roi par l'archevêque Richard

[1] Pouillé de 1303 à 1312. (VARIN, *Archives admin. de Reims*, t. II, p. 1063.)

Digitized by Google

Picque, au mois de juin 1385, nous apprend que déjà à cette époque, en la ville « appellé Ruffy,... il n'y a aucuns habitans ne habitacions, mais est du tout inhabitable par les fortunes des guerres [1] ». Le nom de Ruffy est resté à un lieudit qui marque l'emplacement de cette localité ; on trouve encore, paraît-il, quand on remue le sol à cet endroit, des vestiges d'anciennes substructions. Le terroir de ce village est demeuré distinct des terroirs voisins jusqu'à l'époque de la Révolution, et les Archives de Reims en ont conservé plusieurs plans détaillés, exécutés au XVIIIe siècle [2]. On voit figurer sur ces plans, non loin de l'emplacement du village, près de la croisée des chemins de Reims à Brimontel et à Bourgogne, un lieudit la *Motelle*, nom qui venait d'une butte artificielle aujourd'hui presque entièrement aplanie. La base seule de cette butte reste encore visible ; des fouilles permettraient peut-être d'en fixer la date et la destination, mais aucune exploration n'y a été faite jusqu'à présent.

Touriset était un village situé au nord-est de Bétheny, près de l'ancienne voie romaine de Reims à Tongres. Au commencement du XVIIe siècle, il ne subsistait plus en cet endroit qu'une maison seigneuriale, appelée le *château de Touriset*, appartenant à l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames de Reims. Un procès-verbal du 23 juillet 1665 constate que cette maison était tombée en ruines « par sa caducité, désordre et incursion des gens de guerres ». Les religieuses de Saint-Pierre la firent alors démolir entièrement et en vendirent les matériaux. On éleva sur l'emplacement un pilier haut de huit pieds,

[1] VARIN, *Archives administratives de Reims*, t. III, p. 651.
[2] *Fs. de l'Archevêché*, G. 45, 150, 158.

Digitized by Google

portant d'un côté la figure d'une crosse, et de l'autre une inscription commémorative. Ce pilier se trouve actuellement dans l'intérieur du village de Bétheny; nous donnons plus loin le texte de l'inscription. (Voy. dans les *Archives de Reims,* fs. de Saint-Pierre, liasse de Bétheny, des renseignements assez nombreux sur Touriset, en particulier le procès-verbal déjà cité, un plan de la maison et de ses dépendances en 1665, enfin un plan de l'état des lieux et du terroir voisin en 1726.)

1776. « *Vocable,* saint Sébastien. — *Présentateurs*, les coûtres de Reims. — *Seigneurs*, le grand-chantre de Reims à Bétheny, l'abbesse de Saint-Pierre et le chapitre de Saint-Timothée dans un petit canton où ils dîment. — *Décimateurs,* les huit coûtres de Reims et le curé de Bétheny pour un 9e; le curé de Saint-Jean de Reims, l'abbesse de Saint-Pierre et le chapitre de Saint-Timothée sur des cantons séparés [1]. »

§ 2. — DESCRIPTION DU MONUMENT.

Édifice gothique, orienté, de la fin du XIIe ou du commencement du XIIIe siècle. Parties anciennes : la tour bâtie à la croisée du transept, le transept et l'abside. Partie moderne : la nef et ses collatéraux, remplaçant l'ancienne nef romane, construction faite vers 1854, sur les plans de M. Reimbeau, architecte à Reims, de façon à compléter toute l'église dans le style du chevet [2]. Ce but a été parfaitement atteint.

[1] Pouillé de Bauny.

[2] Vue de la tour, de l'ancienne nef et du porche de l'église de Bétheny, par H. Durand, architecte, dans les *Voyages* du baron Taylor, *Champagne*, 1857, t. Ier, pl. 101.

Digitized by Google

Abside et transept. — Abside à sept pans, dont cinq percés de fenêtres en arc brisé. A l'extérieur, trois contre-forts, très massifs du bas, formant une série de ressauts et diminuant d'épaisseur jusqu'à leur sommet; corniche soutenue par des corbeaux. A l'intérieur, les fenêtres sont munies d'une archivolte composée d'un tore reposant sur des colonnettes. La voûte de l'abside est en ogive; les nervures en sont supportées par des colonnes surmontées de chapiteaux à crochets. Une moulure règne le long des murs, au-dessous des fenêtres. A gauche s'offre une piscine ornée d'une arcature trilobée divisée en trois compartiments. L'abside forme le sanctuaire.

Deux chapelles latérales s'ouvrent sur le transept, de chaque côté de l'abside; elles se terminent par un mur plat percé d'une fenêtre en arc brisé dans la chapelle de gauche, et d'un œil-de-bœuf dans celle de droite.

Le transept est éclairé par des fenêtres percées dans le mur qui termine chacun des bras, et dans le mur de l'ouest au-dessus de la naissance des collatéraux.

Les voûtes et les fenêtres sont semblables à celles de l'abside, mais les chapiteaux des colonnes sur lesquelles reposent les nervures de la voûte, à la croisée du transept, sont ornés de feuillages très délicats et paraissent d'une date plus récente que ceux de l'abside. Le chapiteau placé à gauche en entrant dans le chœur, et celui de droite sont surtout remarquables par l'élégance de leurs sculptures.

Contre-forts aux angles du transept; pignons des façades latérales refaits en craie à une époque postérieure à la construction de l'ensemble.

Clocher. — Tour centrale servant de clocher, élevée en avant du chevet, à la croisée du transept; le dessous

Digitized by Google

voûté servant de chœur. L'étage supérieur, construit en pierres bien appareillées, est percé de baies en arc brisé, hautes et élancées, deux sur chaque face, chacune avec un tympan supporté par une colonnette munie d'un chapiteau à crochets. Corniche soutenue par des corbeaux, à la naissance de la toiture.

Nef. — En avant de la nef moderne, arc triomphal du XIIe siècle, dont les archivoltes se composent de deux tores en retraite; les autres grandes ouvertures de la croisée du transept ne présentent pas de tores. La nef se compose de trois travées; les arcades sont en tiers-point et surmontées chacune d'une fenêtre; collatéraux de même longueur que la nef et éclairés par le même nombre de fenêtres. Tribune au bas des trois nefs, s'appuyant sur la façade du grand portail. Rosace au-dessus de la porte principale et œil-de-bœuf au-dessus des deux portes latérales. Voûtes en briques avec nervures et arcs-doubleaux en pierre sur la nef et les collatéraux. On remarque dans les basses nefs, aux piliers d'intersection de la nef et du transept, des chapiteaux du XIIIe siècle, qui indiquent la pierre d'attente, jetée à cette époque pour une future prolongation en style gothique.

A l'extérieur, la façade du portail n'a pas encore reçu les sculptures et les autres décorations; les pierres sont seulement épannelées.

Dimensions. — A raison de l'intérêt qu'offre cet édifice, nous avons relevé les dimensions de la partie ancienne : Ouverture de l'abside, 4 mètres; — profondeur de l'abside, 4^m60; — longueur totale du transept, 17^m30; — largeur du transept, 6^m30; même largeur pour la tour; — profondeur des chapelles latérales, 2^m75.

Digitized by Google

§ 3. — MOBILIER.

Autels. — Ni tableaux, ni statues anciennes. Vitraux modernes. Les autels modernes sont en bois; le tabernacle du maître-autel, en bois sculpté peint et doré, du XVIIe siècle, est orné de colonnes torses et de trois statuettes, le Christ, saint Pierre et saint Paul. Dans la tribune se trouve le crucifix, jadis placé à l'arc triomphal. Derrière le maître-autel, petit pupitre d'autel en bois, de l'époque de Louis XIV, orné de fleurs peintes sur fond blanc (hauteur $0^{m}45$, largeur $0^{m}27$).

Fonts baptismaux. — Dans le bras nord du transept, cuve ovale du XVIIIe siècle, en marbre, reposant sur un pied également en marbre, du même style.

Cloche. — La charpente du beffroi est disposée pour recevoir trois cloches; elle n'en contient plus qu'une datant de 1723, dont l'inscription est reproduite ci-dessous.

§ 4. — INSCRIPTIONS.

Épitaphes. — Dans la chapelle de la Sainte Vierge, au bras nord du transept, marbre noir de $0^{m}31$ de côté, au pied des marches de l'autel, portant ce texte en lettres capitales qui s'effacent de plus en plus, mais qu'il est facile de compléter à l'aide du registre paroissial[1]. On y distingue :

[1] L'acte de sépulture, du 21 février 1686, qualifie Remy Louy de *mannouvrier* et indique qu'il fut inhumé dans l'église. (*Archives de l'état-civil,* au Greffe du Tribunal de Reims.)

Digitized by Google

CY GIST
HONORABLE HOMME
REMY LOUY
DE CETTE PAROISSE
AAGÉ DE 66 ANS
QUI DÉCÉDA LE 20 FEBVRIER
1686
REQUIESCAT IN PACE

Dans le bras nord du transept, parmi les dalles du pavé, marbre noir de 0m27 sur 0m20, sur lequel on lit en lettres capitales l'épitaphe d'un étranger, originaire des Ardennes belges [1] :

CY : GIST : HONORA : HOE
IEAN : BARTHELEMY
NATIF : DE : GROFAÏ : EN
ARDENE : QUI : DECEDA
LE : 16 IVILLET : 1645
REQUIESCAT : IN : PACE

[1] *Gros-Fay*, localité voisine de Cornimont (Belgique), sur la rive ite de la Semoy, au-dessous de Bouillon. Le *Petit-Fay* est situé eu de distance au nord.

Digitized by Google

Cloche[1]. — Dans le clocher, cloche de 0m86 de diamètre sur 0m70 de hauteur ; légende moulée au sommet en lettres capitales :

IE SVIS PERETTE NOMMEE PAR MESSIRE PIERRE MOPINOT PRESTRE CVRE DE CETTE PAROISSE DE BETHENY ET BENITE PAR LEDIT SIEVR AU MOIS DE IVIN 1723.

PONCE COVRBET RECEVEVR

II. — Anciens monuments dans le village.

Sur la place qui précède l'église, vis-à-vis du portail, s'élève une croix en pierre (hauteur totale 4m25) appuyée contre la muraille d'une maison. On a écrit au-dessus ces mots : *Posée le 1er mai 1830,* mais le monument est plus ancien ; sa base pyramidale, ornée d'un chapiteau, porte un cartouche sur la face antérieure avec cette inscription :

IEAN DRÀ
VIGNY DIT
LE PRINCE
: MA FAIT : FA
IRE ET POS
ER CE 19me
IOVR DE
IVIN 1685

[1] Voici un renseignement sur les cloches de Bétheny, en 1665 : « Michel Voulmot, demt à Damblin en Lorraine, et Nas Lefebvre, demt à Roucy, fondeurs de cloches, entreprennent de fondre les deux cloches de l'église de Bétheny, dont l'une est cassée, et les accorder et revenantes au ton de *fa, ré...*, moyennant 100 livres tournois. » Les paroissiens fournissent tout, excepté le fourneau, d'après le texte du marché passé devant Jean Rogier, notaire à Reims. (*Minutes de l'étude de Me Allais,* année 1665.)

Digitized by Google

Ce cartouche, sculpté en relief, mesure 0m45 de haut. sur 0m16 de largeur. — Un écusson gratté se voit aussi sur le côté gauche; les deux côtés sont garnis d'écailles; l'ensemble est un curieux monument du XVIIe siècle.

Dans la rue principale, sur une petite place, se dresse un ancien pilier quadrangulaire, de 1m70 de hauteur sur 0m35 de côté, qui avait été élevé en 1665, ainsi que nous l'avons dit précédemment (page 103), au nord-est de Bétheny, sur l'emplacement de la maison seigneuriale de Touriset, dépendant de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Dames de Reims[1]. La face antérieure porte une inscription gravée en lettres capitales, mais aujourd'hui complètement effacée. Sur l'une des faces latérales, une crosse abbatiale était représentée en relief; elle a été entièrement martelée et les traces en sont à peine visibles. Quant à l'inscription, on ne peut plus en déchiffrer que ce qui suit :

(En)
CE *(lieu)* ETOIT
LA *(maison)*
SE *(igneuri)* A
LLE *(de Thou-*
R *(izet)*.....
.....
1665

Voici le texte complet, tel qu'il nous a été conservé par un procès-verbal du 23 juillet 1665, que nous avons déjà cité[2] :

[1] Cf. *Annuaire de la Marne*, 1829, p. 56.

[2] Suivant le même procès-verbal, il y avait aussi sur l'une des faces du pilier la figure en relief de deux clefs, emblème de l'abbaye de Saint-Pierre. On ne distingue plus maintenant le moindre vestige de cette sculpture.

Digitized by Google

« *En ce lieu estoit la maison seigneurialle de Thourizet, appartenante aux dames abbesses, relligieuses et couvent de l'abbaye royale de Saint Pierre de Reims, ainsy qu'il est raporté au procès verbal de l'année 1665.* »

Digitized by Google

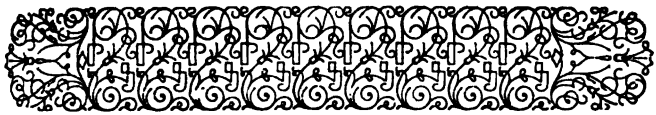

CHAMPIGNY

(Campiniacum.)

Village de 167 habitants, sur la Vesle, à 6 kilomètres N. O. de Reims, visité le 23 avril 1883.

I. — Église Saint-Théodulphe.

§ 1. — RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES.

Vers 1303. — « Perr. de Champigny, unicum est monasterium non consecratum, fundatum in hon. B. Theodulphi. — Patr. abbas S. Dyonisii remensis [1]. »

1776. « *Seigneur et Présentateur*, l'abbé de Saint-Denis. — *Décimateurs*, le Chapitre de Reims et ledit abbé pour les grosses dîmes, le curé pour les menues [2]. »

[1] Pouillé de 1303 à 1312. (VARIN, *Archives admin. de Reims*, t. II, p. 1052.)

[2] Pouillé de Bauny. — Le Chapitre de Reims était chargé de l'entretien de la nef et du cancel de l'église, l'abbé de Saint-Denis [illegible] la chapelle située du côté droit. (*Archives de Reims*, fs. de l'Archevêché, doyenné de la Montagne, visite de l'année 1523.)

Digitized by Google

§ 2. — DESCRIPTION DU MONUMENT.

Petite église romane du XIIe siècle, orientée. Abside, transept, nef et portail de cette époque, clocher moderne en bois.

Abside et transept. — Abside à trois pans, percés chacun d'une fenêtre cintrée, celle du fond bouchée par un retable moderne. Voûte d'ogive. Ce chevet, de peu de profondeur, est flanqué au dehors de contre-forts à peine saillants.

Chœur voûté d'ogive à la croisée du transept; chacun des bras du transept forme une chapelle recouverte d'une voûte en berceau. L'ancien clocher n'existe plus; clocher moderne sans caractère.

Nef. — Arc triomphal en plein cintre, avec arc doubleau supporté par des pilastres carrés. Nef à cinq travées; arcades en plein cintre, reposant sur des piliers carrés ornés d'une moulure aux impostes. Ces arcades s'ouvraient jadis sur des nefs latérales aujourd'hui supprimées. Chacune d'elles est surmontée d'une petite fenêtre cintrée et ébrasée. Un plafond recouvre la nef.

Portail. — Sur la façade occidentale, porte en plein cintre, surmontée d'un tore reposant sur des colonnes avec chapiteaux ornés de feuillages, dont les sculptures sont demeurées intactes. Le porche qui précédait le portail a disparu. Il reste un bénitier dans la muraille à l'extérieur, à gauche du portail. Petite fenêtre romane dans le pignon.

Digitized by Google

§ 3. — MOBILIER.

Autels. — Deux des autels sont modernes, dans l'abside et le bras nord du transept ; ils sont construits en pierre. Celui de la chapelle du sud, placée sous le vocable de saint Théodulphe, est surmonté d'un tabernacle avec gradins en bois sculpté du XVIIe siècle ; le tombeau de l'autel, de style Louis XVI, est orné d'un médaillon représentant le saint en prière, avec draperies au-dessus.

Vitraux. — Les trois fenêtres de la nef, à gauche près du chœur, sont à moitié garnies de vitres coloriées dont la mise en plomb offre des dessins en rosaces et en étoiles.

Ces fragments, dont nous donnons ici une figure, remontent, croyons-nous, à la première moitié du XIIIe siècle, ou même à la fin du XIIe, mais ils ont été altérés et modifiés par des restaurations modernes.

La partie inférieure a complètement disparu, et a été remplacée par des vitraux à losanges, à une époque probablement très récente [1]. Dans la partie ancienne

[1] Des réparations ont dû être faites déjà au XVIe siècle. Un procès-verbal de visite de l'année 1523 constate qu'à cette époque

Digitized by Google

aussi on observe des raccords gauchement exécutés, qui ont dénaturé un peu le dessin original. Nous nous sommes efforcés, dans notre gravure, de restituer ce dessin dans son état primitif. Enfin, un simple coup d'œil suffit pour remarquer que les réparations ont introduit dans ces vitraux des éléments, soit tout à fait nouveaux, soit anciens, mais provenant d'ailleurs. Tels sont, dans la fenêtre la plus voisine du transept, deux morceaux de verre du XIIIe siècle, l'un orné d'un rinceau et placé à la bordure du vitrail, l'autre orné d'une feuille et servant de pétale à l'une des roses formant le principal motif de décoration. Le dessin à lacis de la fenêtre du milieu se rencontre très fréquemment dans les vitraux du XIIIe et du XIVe siècle. Il en existe de semblables dans les fenêtres du transept et de l'abside de la cathédrale de Reims. On peut aussi en voir des exemples dans le *Dictionnaire de l'Architecture française,* par Viollet-le-Duc (t. IX, pages 449, 451, 460, fig. 39, 41, 48). Les étoiles qui ornent la première fenêtre sont d'une forme moins commune, mais on en trouve aussi d'analogues dans les vitraux de la rosace du transept nord de la cathédrale de Reims.

Crucifix. — A l'arc triomphal, crucifix reposant sur une tringle cintrée en fer forgé.

Chaire. — Le seul objet remarquable du mobilier est la chaire à prêcher, en bois sculpté, de l'époque de

les vitres avaient besoin d'être restaurées : « Ecclesia indiget multis reparationibus, tum in copertura quam in victrinis. » (*Archives de Reims*, fs. de l'Archevêché, visites, doyenné de la Montagne.)

Digitized by Google

Louis XIII. Le pied est surmonté de cinq consoles qui supportent la cuve ornée de cinq panneaux encadrés dans une menuiserie à moulures profondes; ces panneaux offrent au centre des cartouches ovales, déco-

rés de draperies, de têtes d'anges et d'une rose. Le dos de la chaire est rehaussé de motifs analogues; deux consoles soutiennent l'abat-voix, qui présente au-dessous un Saint Esprit sortant des nuages et entouré de rayons alternativement droits et flamboyants; la bordure supérieure est garnie de fleurons, tour à tour losangés et ovales, terminés en fleurs de lis. Le sommet de la chaire était surmonté d'une grande fleur de lis, aujourd'hui mutilée; l'escalier est bordé d'une double rampe avec fuseaux très fins. Le dessin de cette chaire paraît avoir été inspiré par un artiste rémois, Georges Baussonnet (1577-1644), dessinateur et graveur d'un rare mérite; on conserve en effet, parmi ses précieux dessins, à la Bibliothèque de Reims, plusieurs modèles décoratifs

Digitized by Google

analogues aux sculptures de la chaire de Champigny, notamment un cartouche aux armes de Reims, dont voici le dessin :

Baussonnet peut d'autant mieux avoir contribué à cette œuvre qu'il possédait une maison dans ce village, et fit même un legs à son église [1].

Fonts baptismaux. — Au bas de la nef, à droite de la porte, cuve en pierre à huit pans, sur un pied circulaire

[1] *Catalogue du Musée de Reims*, par Ch. Loriquet, 1881, p. 310.

Digitized by Google

reposant sur une base carrée, œuvre du XVIe siècle (?), sans ornements (hauteur 0m90).

Cloche.— Elle mesure 0m75 de diamètre. Son inscription indique qu'elle fut bénite en 1845 : Oudot, desservant; Noury, maire; Lagille, adjoint. D'un côté, on voit un Christ en croix; de l'autre, la marque du fondeur.

II. — Anciens Manoirs.

Dans la rue qui aboutit à l'église, existe à gauche une maison précédée d'une cour, consistant en un seul corps de logis à un étage, dont la corniche saillante supporte une haute toiture. Tout indique une maison assez importante du XVIe siècle, décorée sous Henri IV. La grande salle du rez-de-chaussée conserve, sur le manteau de la cheminée, un tableau du XVIIIe siècle (1m30 de hauteur sur 0m95 de largeur); cette toile représente un personnage en grand costume, portant le cordon bleu en sautoir. On trouve, à l'étage supérieur, une vaste pièce encore garnie de sa grande cheminée en pierre, dont les jambages et les moulures sont recouverts de peintures rouges avec feuillages délicats. Les murs offrent également des traces d'une peinture à la colle de tons variés, rouges, gris et noirs. Le plancher à solives apparentes était aussi rehaussé de couleurs; les poutres sont ornées de moulures. Dans une chambre voisine, il subsiste un vestige de ces peintures décoratives, sur une surface de 2 mètres carrés. Un cartouche (de 0m60 de largeur sur 0m45 de hauteur) se détache du fond, et offre une scène peinte en camaïeu dans le style de l'époque de Louis XIII; on y voit un joueur de cornemuse debout près d'une moissonneuse

Digitized by Google

assise et tenant une cruche. Au-dessus, mélange de motifs variés : tête, vase, fleurs, oiseaux, écharpes, lambrequins ; l'ensemble est d'un dessin qui dénote une main fort habile. Il est possible que cette habitation ait été celle de Georges Baussonnet, ou tout au moins qu'elle ait été décorée sous l'inspiration de son merveilleux talent. Acquis et restauré en 1885 par M. Bauche père, ce petit manoir a été de nouveau vendu en 1890.

Il faut également signaler à Champigny le corps de ferme contigu à l'église, qui est l'ancien domaine des abbés de Saint-Denis de Reims, seigneurs du lieu jusqu'à la Révolution. L'église était enclavée dans cette propriété, jadis entourée de fossés et précédée d'un pont-levis[1]. On y remarque encore le colombier carré au-dessus de l'entrée principale, et une grande cheminée en pierre du XVIIe siècle dans la cuisine du corps de logis.

[1] Il y a eu aussi des remparts à Champigny, car en octobre 1653, les habitants vendirent dix jours de prés moyennant 1,000 livres tournois, ladite somme devant être employée « à travailler aux fortifications commencées pour empescher les vols et pilleries continuels des gens de guerre ». *(Minutes de Leleu, notaire à Reims, 1653.)*

Digitized by Google

SAINT-BRICE & COURCELLES

(Sanctus Bricius, Curcella prope Remos.)

Village de 962 hab., sur la Vesle, à 4 kil. N. O. de Reims, visité le 27 octobre 1884.

I. — Église paroissiale Saint-Brice.

§ 1. — RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES.

Vers 1303. « Perr. S. Bricii juxta Remis, in qua est succursus Novavilla in Monte Remensi. — Patr. capitulum remense [1]. »

1776. « *Présentateur*, le tournaire du Chapitre N.-D. — *Seigneur*, à Saint-Brice l'Archevêque, et à Courcelles M. de Récicourt, y résidant. — *Décimateurs*, le chapitre N.-D. pour 5/6, et le curé pour 1/6, à charge de préciputs [2]. »

[1] Pouillé de 1303 à 1312. (VARIN, *Archives admin. de Reims*, t. II, p. 1047.)

[2] Pouillé de Bauny.

Digitized by Google

§ 2. — DESCRIPTION DU MONUMENT.

Église romane, orientée, avec portail et bas-côtés de la Renaissance.

Abside. — Abside du commencement du XIIe siècle, de petites dimensions (4^m50 de hauteur), à cinq pans, flanquée de quatre contre-forts peu saillants. Elle est percée de cinq fenêtres cintrées ; les ouvertures de quelques-unes ont été restaurées récemment avec du ciment. La corniche, ornée à sa base d'une torsade, est surmontée d'une file de petits arceaux sculptés en relief; la muraille est très épaisse.

La voûte est en cul-de-four, légèrement brisée. On y a appliqué de nos jours une décoration de caissons en plâtre. L'abside forme le sanctuaire.

Pas de transept, ni de tour ancienne. Petit clocher moderne en charpente.

Chœur. — Chœur voûté en berceau légèrement brisé; la voûte supportée par de larges murailles, percées de baies en plein cintre ; ces baies, à large ouverture, font communiquer le chœur avec les extrémités des bas-côtés occupées par des chapèlles latérales.

Nef. — Nef romane à quatre travées; les arcades en plein cintre sont surchargées de moulures modernes; au-dessus de chaque arcade est une fenêtre, aujourd'hui bouchée et transformée en une niche munie d'une console. Les arcades reposent sur des piliers carrés ornés d'une moulure aux impostes. Un plafond moderne règ sur la nef. Les bas-côtés, reconstruits avec le grand pe

Digitized by Google

tail et la porte latérale, sont sans caractère. Un seul comble de toiture recouvre la nef et les collatéraux. Les murailles ont été remaniées à l'extérieur et entièrement modernisées ; cependant, deux petites fenêtres romanes sont encore visibles près de l'abside.

Portes.— Façade occidentale décorée à la Renaissance, percée d'une fenêtre haute et d'une porte garnie d'intéressantes sculptures malheureusement bien mutilées. Autour du cintre de cette porte, course d'enroulements d'un gracieux effet ; à la clef, cartouche portant la date de 1554. Deux pilastres cannelés avec chapiteaux corinthiens se dressent de chaque côté, supportant un entablement couronné d'un fronton triangulaire. Sur la même ligne que les chapiteaux, feuillages finement sculptés dans les écoinçons. — Autre porte de la Renaissance sur le flanc sud de l'église, mais de dimensions plus restreintes ; elle est accompagnée de pilastres, et surmontée d'une niche évidée en forme de coquille et munie sur les côtés de consoles se terminant en griffes.

§ 3. — MOBILIER.

Autels. — Le tabernacle du maître-autel est en bois sculpté, garni de statuettes dorées : le Christ, saint Nicolas, saint Brice et deux anges. — Les autels sont modernes.

Crucifix. — Le crucifix de l'arc triomphal est fixé sur une tringle de fer, cintrée au milieu, avec tiges sur les côtés pour recevoir des flambeaux, décoration dans le style du dernier siècle.

Digitized by Google

Vitraux. — Vitraux de la Renaissance dans la fenêtre du fond de l'abside; débris dans les deux premières fenêtres des bas-côtés, près des chapelles latérales. — Le vitrail du fond du sanctuaire est entouré, sur les côtés, d'une bordure violette moderne, et garni de verre blanc aux parties manquantes. Cependant, la bordure décorée de fines arabesques est restée intacte à la partie supérieure; les deux sujets principaux : le Christ *(Ecce Homo)* et le patron, saint Brice, sont assez bien conservés. Un médaillon, dans le haut, porte, en lettres gothiques, le nom de *S bris*. Le saint est vêtu d'une robe noire, avec une ceinture blanche bouclée et munie d'un gland; il tient une étoile à huit pointes d'or d'une main; l'autre repose sur sa poitrine. La tête est rasée, sauf la couronne monacale; le nimbe se détache sur un fond jaune. Le Christ est nu, les épaules couvertes d'un manteau bleu; il a les mains liées, la tête couronnée d'épines. Deux colonnes encadrent ces figures, et une coquille se détache du fond. Parmi ces décorations, se lit la date de 1542, qui correspond à celle d'une inscription placée au-dessous de saint Brice. Ce texte, que nous reproduisons plus loin, donne le nom du donateur, *La Croix*, et la date de 1543. — Les fenêtres des chapelles latérales n'offrent que des fragments rapportés ou incomplets, mais dans celle du côté sud, nous retrouvons la figure de ce donateur en costume noir, agenouillé sur un carrelage portant son chiffre R^{d} ✠ (R^{d} Lacroix); des écussons reproduisent aussi ce monogramme. Les autres débris sont parsemés de ces gracieux et délicats dessins, si fréquents à la Renaissance, peints en jaune d'argent sur fond noir. Ces fragments auraient tous besoin d'une intelligente réparation.

Digitized by Google

Fonts baptismaux. — Au bas du collatéral sud, cuve baptismale, en forme de vasque, d'une élévation de 0m95, ornée de godrons sur la surface extérieure et de deux têtes d'anges en relief, ayant à la bouche une guirlande de feuilles et de fruits. Un cartouche porte la date de 1545. La cuve repose sur un pied en forme de console renversée à quatre angles, avec une large feuille à chacun de ces angles.

Piscine et bénitier. — A côté des fonts, s'ouvre, dans la muraille, une petite piscine du même style. — Un bénitier, également de la Renaissance, est placé près de la porte latérale.

Cloche. — Assez forte cloche, bénite le 9 septembre 1849 par Mgr Gousset, archevêque de Reims; parrain, J. Al. Senart; à la suite de son nom sont ceux du maire et des conseillers municipaux.

§ 4. — INSCRIPTIONS.

On voit au-dessous de la figure de saint Brice, sur le vitrail du fond de l'abside, un fragment d'inscription, en lettres du XVIe siècle :

.... LA : CROIX · ET
.. . A · FEME · OT · DONE
.... VcXLIII · AVANT ·
.... LES TREPASSE

Au mur extérieur du côté nord de l'église, se trouve, à 3 mètres de hauteur, une épitaphe gravée en capitales

Digitized by Google

sur un petit monument surmonté d'un fronton et orné à sa base d'un écusson ovale, aujourd'hui fruste. On y lit :

CI GIT LE CORPS DE
CLAVDE IEVNEHO
MM TAILLEVR DE
PIERRE NATIF DE
REIMS AGE DE 29
ANS QUI DESEDA
LE 30 DE IVIN AN
LANE 1685
PRIEZ DIEV
POVR LVI.

Au seuil de la porte latérale du sud, fragment d'une pierre tombale du XIIe siècle, entièrement fruste, où l'on distingue les traces d'une inscription en lettres onciales complètement illisible.

II. — Antiquités romaines à Courcelles.

Sur le terroir de Courcelles, près du ruisseau des Trois-Fontaines, au lieu dit le *Temple* ou le *Pré-au-Puits*, les substructions d'une villa romaine ont été trouvées au mois de mars 1885. On mit alors à découvert des fondations de murailles et des traces d'une aire en ciment, où étaient enchâssés de nombreux cubes de mosaïque en pierre noire et blanche. Plusieurs de ces cubes ont été recueillis au Musée de Reims[1].

[1] Des mosaïques romaines ont été trouvées également dans le quartier des Arènes et aux Trois-Piliers, ce qui indique le fréquent emploi de cette riche décoration dans les villas des environs de Reims. (Cf. *La Mosaïque des Promenades...*, par Ch. Loriquet, Reims, 1862, p. 101.)

Digitized by Google

III. — Château de la Malle.

Le château de la Malle est l'un des anciens manoirs des environs de Reims; il existait déjà au XVIe siècle, mais ses constructions ont été modernisées.

Il fut réédifié sans étage, au commencement de notre siècle, sur les précédentes fondations. La décoration intérieure a été également rétablie à cette époque dans le style Louis XVI. Le corps de logis s'élève au milieu d'un vaste parc, et ne rappelle en rien la maison forte qui existait déjà du temps de la Ligue [1].

Nous devons particulièrement signaler un écusson en pierre du XVIe siècle, retrouvé dans les fossés du château

et replacé au-dessus d'une petite porte à l'extérieur. Le heaume, très mutilé, et les restes de feuillages qui se voient sur les côtés accusent une sculpture de la fin de la Renaissance. L'écu, mieux conservé, est partie à

[1] Jean Pussot fait mention d'un « sieur de Lafuye, demeurant à la Malle, paroisse de Sainct-Brice ». May 1622. (*Journalier*, 1858, p. 229.)

Digitized by Google

dextre d'armes inconnues dans l'armorial rémois [1], et à senestre des armes des Cauchon : *de gueules au griffon d'or, ailé d'argent*, reproduites plus haut.

Ces écussons accolés semblent indiquer une alliance entre le possesseur de la Malle, vers la fin du XVIe siècle, et une descendante de la famille Cauchon; mais aucun document ne nous a mis à même de connaître leurs noms.

Le château fut habité par M. de Récicourt avant la Révolution; il appartint ensuite à M. Camu-Bertherand, et il est aujourd'hui la propriété de la famille Eug. Clicquot, qui en a comblé les fossés et embelli les dépendances. On admire dans le parc de fort beaux hêtres.

M. de Récicourt avait obtenu en 1779, de Mgr de Talleyrand, archevêque de Reims, la permission de faire construire une chapelle dans un pavillon isolé de sa maison. Elle fut bénite le 30 juillet 1780 [2].

[1] Ces armoiries peuvent se lire : *de ... à deux filets posés en pal de... et à 3 filets pliés de..., posés 2 en bande et placés au-dessus l'un de l'autre, et le 3e posé en barre et traversant les deux autres, et en pointe de... à deux deltas renversés de...* Ces deltas seraient aussi nommés deux triangles *clechés et enlassés*, selon la figure que donne Pierre Palliot dans *La vraye et parfaite science des armoiries*, 1664, p. 174.

[2] *Archives de Reims*, fs de l'Archevêché, visites, doyenné de la Chrétienté, dossier de Saint-Brice. — Les titres de propriété, que Mme Eug. Clicquot nous a très obligeamment communiqués, contiennent plusieurs plans de 1723, 1736 à 1745, qui donnent l'état du domaine et la vue du château à cette époque.

Digitized by Google

LA NEUVILLETTE

(Nova Villa in Monte Remensi, Neufville en Mont Rentien.)

Village de 685 hab., sur la route de Laon, à 4 kil. N. de Reims, érigé en commune en 1867, visité le 3 juillet 1882.

I. — Église paroissiale Saint-Jean-Baptiste.

§ 1. — RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES.

Au moyen âge, l'église était succursale de celle de Saint-Brice[1] et elle lui resta unie jusqu'à la Révolution. — En 1776, le seigneur était M. de Récicourt, mais le terroir ne se distinguait pas de celui de Reims et avait les mêmes décimateurs[2].

§ 2. — DESCRIPTION DU MONUMENT.

Petite église du XIIe siècle, orientée, sans transept ni tour, nef sans collatéraux, pas de clocher, couverture en tuiles.

[1] Voy. ci-dessus, p. 119.

[2] Voir sur La Neuvillette une notice de M. H. Menu, dans la *Semaine Rémoise* du 14 avril 1867, p. 1.

Digitized by Google

Abside et nef. — Abside formant à la fois le sanctuaire et le chœur ; elle est terminée par un mur plat, percé de trois fenêtres en plein cintre, étroites et contiguës l'une à l'autre ; deux autres fenêtres, aussi en plein cintre, dans les murs de côté ; toutes ces ouvertures ébrasées ; la corniche de l'abside et celle de la nef sont garnies de corbeaux ; contre-forts appliqués aux angles du chevet.

A l'intérieur, voûte modernisée, en berceau, au-dessus de l'abside. Arc triomphal en tiers-point à la jonction du chœur et de la nef. Cette dernière, plus élevée que le chevet, est recouverte d'un plafond et divisée en trois travées. Arcades en tiers-point supportées par des pilastres carrés et surmontées de trois fenêtres en plein cintre ébrasées ; la partie inférieure de ces fenêtres est très rapprochée du sommet des arcades ; ces ouvertures ont pu être refaites à une époque postérieure. Les bas-côtés sont aujourd'hui supprimés, et les arcades de la nef murées.

Portail. — Sur la façade occidentale, porte cintrée ; traces d'un appareil peint sur les pieds droits de cette porte à l'intérieur. Au dehors, l'ouverture est surmontée d'un tympan en plein cintre, reposant sur deux colonnettes à chapiteaux romans. Traces d'un porche, dont les amorces sont encore visibles à $1^{m}50$ de hauteur, des deux côtés de la façade.

§ 3. — MOBILIER.

Il n'y a aucun objet d'art dans le mobilier, ni aucune inscription sur les murailles de ce petit édifice.

Digitized by Google

Vitraux. — La fenêtre de l'abside, du côté de l'épître, offre de petits losanges qui sont des débris de vitraux du XVIe siècle ; on y distingue des fleurons, quelques lettres et la date [15]37.

Fonts baptismaux. — Cuve en pierre de forme circulaire, ornée de cannelures, reposant sur un fût dans le style du XVIIIe siècle (hauteur, 1m05). Les fonts sont placés près de l'arc triomphal, sur la gauche.

Cloche. — A défaut de clocher, la cloche (diamètre 0m60) est suspendue dans le grenier au-dessus du portail. Bénite en 1813 ; Robert, desservant ; parrain, Prévoteaux-Villé ; marraine, Thérèse Prévoteau ; fondeurs, Antoine et L[oiseau][1]. Deux courses de palmettes règnent sur le haut ; on voit un Christ en croix à la partie inférieure.

II. — Ancienne Porte sculptée.

Porte Renaissance. — On voyait encore en 1867 une porte garnie de sculptures du XVIe siècle, servant d'entrée à l'une des maisons du village, sur la droite de la route en venant de Reims. Ces débris, provenant, disait-on, de l'abbaye de Saint-Thierry, ont maintenant disparu, mais un dessin en est conservé dans la collection rémoise de MM. Saubinet et Ch. Givelet.

[1] Sur la famille des Antoine, fondeurs de cloches à Neuilly-Saint-Front, consulter une note de M. Berthelé, dans les *Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry*, année 1888, p. 104-106 ; — et la *Notice historique sur les Cloches*, par A. Farnier, 1882, p. 39.

Digitized by Google

Digitized by Google

RÉCAPITULATION
DES ÉDIFICES OU DES PORTIONS D'ÉDIFICES LES PLUS REMARQUABLES

PREMIER CANTON.

Bezannes. — Abside du XIe siècle, modernisée au sommet; clocher roman; basses nefs voûtées en berceau; portail du XIIIe siècle, avec des signes lapidaires.

Ormes. — Clocher roman; portail de la fin du XIIe siècle.

Thillois. — Abside du XIIe siècle, chapiteaux les uns romans, les autres gothiques; portail latéral, avec porche de la même époque.

TROISIÈME CANTON.

Taissy. — Château de Challerange, du commencement du XVIIe siècle [1].

[1] Voici des renseignements supplémentaires sur le château de Taissy, qui appartenait à la famille de Bezannes : « 1549, 5 février. Devis d'ung corps d'hostel que Mr de Taissy entend racoutrer et approprier à son chastel dudit Taissy, lequel contient 45 pieds de long et 20 de large, lequel sera voulter par bas en 3 berceaux jusques à la longueur de 35 pieds, et le reste se voultera d'autre façon pour faire ung fournil..... ....
au coin du logis faire une tournelle de 6 pieds dans œuvre jusques à

Digitized by Google

Trois-Puits. — Chapelle du XVIe siècle, avec plancher mouluré de l'époque.

QUATRIÈME CANTON.

Bétheny. — Chevet, clocher et transept du XIIe siècle; croix du XVIIe siècle sur la place publique.

Champigny. — Manoir de l'époque de Henri IV.

Saint-Brice. — Corniche de l'abside du XIIe siècle, deux portes Renaissance.

6 pieds de haulteur en blocailles, le reste en croyes et la haulteur 4 pieds dessus des laresses..... le tout entrepris par André Pignon, mtre tailleur de pierre à Reims, moyenl 450l, un poinsson de vin et 20 septiers de seigle. » *(Minutes de Jacques Angier, notaire à Reims, 1549.)* — 1639, 13 juin. Sœur Claude de Bezannes, religieuse non encore professe de la Congrégation N.-D. de Reims, donne à Anne de Bezannes, sa sœur, moitié de ses biens meubles (comme indemnité due pour récompense du calice d'argent tiré de la chapelle du chasteau de Taissy et donné audit couvent). *(Minutes de P. Angier.)* — 1641, 29 avril. « Estienne Gar, mtre charpentier à Reims, convient et marchande à Philippe de Bezannes, escuyer, Seigneur de Taissy, y demeurant, de démolir entièrement l'ancien chasteau et maison proche l'église de Taissy, appartenant audit sieur, ensemble la maison et pourpris de la cense de Bacquenois, proche du chasteau dudit sr, pour ce qui est de la charpenterie et sans aucune détérioration ny rupture des bois provenant desdites démolitions, et les bois qui proviendront de la lad. démolition les employer aux bastimens désignez par ledit seigneur de Taissy, savoir ledit Gar sera tenu bastir de charpenterie à neuf dudit bois toutes les ramures qu'il conviendra pour le bastiment que ledit seigneur fera faire et dresser... faire les fenestres et lucarnes et travailler à mesure de la massonnerie, à 8 l. 10 s. chacune ramure..... » *(Minutes de P. Angier, notaire à Reims, 1641.)*

Digitized by Google

RÉCAPITULATION
DES ŒUVRES D'ART OU DES OBJETS MOBILIERS LES PLUS REMARQUABLES

STATUES.

Bezannes. — Groupe de sainte Anne et de la Sainte Vierge *(XVIIIe siècle)*.

Cormontreuil. — Sainte Vierge assise, saint André, saint Hubert, saint Fiacre *(Moyen âge et Renaissance)*.

Ormes. — Sainte Vierge, saint Remi, sainte Catherine, sainte Barbe *(XVIe siècle)*. (Cette dernière statue a été moulée par M. Bertozzi, sculpteur à Reims, et peut être citée comme l'une des meilleures figures de son magasin.)

Taissy. — Saint Hubert, 1571.

Thillois. — Sainte Vierge assise, au retable du maître-autel *(XVIIe siècle)*.

Trois-Puits. — Sainte Vierge debout *(XVIe siècle)*.

SCULPTURES DIVERSES EN PIERRE.

Cormontreuil. — Fonts baptismaux *(Renaissance)*.

Saint-Brice. — Fonts baptismaux *(Renaissance)*.

illois. — Retable du maître-autel *(époque de Louis XIII)*, ts baptismaux, 1752.

Digitized by Google

BOISERIES.

Champigny. — Chaire à prêcher *(XVIIe siècle)*.

Cormontreuil. — Porte à deux vanteaux sculptés *(XVIe siècle)*, en mauvais état.

Thillois. — Chaire à prêcher, marchepied d'autel *(XVIIe siècle)*.

Trois-Puits. — Consoles servant de crédences *(XVIIIe siècle)*.

TABLEAUX.

Bezannes. — La Cène *(XVIe siècle)*.

Cormontreuil. — Moïse sauvé des eaux *(XVIIe siècle)*, Christ en croix *(XVIIIe siècle)*, Christ en croix, d'après Rubens, signé : *A. Lavidière, 1865* [1].

Ormes. — Christ en croix, saint Nicolas, saint Laurent *(XVIIe siècle)*.

Tinqueux. — L'Adoration des Bergers *(XVIe siècle)*, saint Charles Borromée, par J. Wilbault *(XVIIIe siècle)* [2].

VITRAUX.

Champigny. — Dessins variés *(XIIe-XIIIe siècles)*.

Cormontreuil. — La Madeleine, 1538.

Saint-Brice. — Ecce Homo, saint Brice, 1543.

[1] *Lavidière* (Alfred), né à Loisy-sur-Marne, peintre de portraits et peintre d'histoire, a exposé au Salon de 1846 à 1878. *(Dictionn. des artistes de l'École française,* par L. Auvray, 1887, t. I, p. 931.)

[2] *Wilbault* (Jacques), neveu et élève de Nicolas Wilbault, né à Château-Porcien en 1729, mort au même lieu en 1806, excellent peintre de portraits et d'histoire. *(Nicolas et Jacques Wilbault,* par H. Jadart, in-8°, Paris, 1886.)

Digitized by Google

ORFÈVRERIE.

Bezannes. — Paix, flambeaux à deux branches *(XVIIIe siècle)*.

Cormontreuil. — Appliques Louis XVI.

Taissy. — Ostensoir Louis XIII.

Trois-Puits. — Christ roman en bronze.

CLOCHES.

Bétheny. — Cloche de 1723.

Taissy. — Grosse cloche de 1781 et petite cloche du XIIIe ou du XIVe siècle. — Clochette du château de Challerange.

OBJETS EN FER FORGÉ.

Cormontreuil. — Grille du chœur, support du Christ de l'arc triomphal *(XVIIIe siècle)*.

Saint-Brice. — Support du Christ de l'arc triomphal *(XVIIIe siècle)*.

Taissy. — Pupitre portatif de chœur, grille du chœur, support du Christ de l'arc triomphal *(XVIIIe siècle)*.

Thillois. — Gonds d'une porte d'armoire *(Moyen âge)*.

Digitized by Google

SITUATION RESPECTIVE DES ÉGLISES & DES CIMETIÈRES

PREMIER CANTON.

Bezannes. — L'église est à l'extrémité O. du village ; le cimetière qui l'entourait a été transféré hors du village, sur la route qui conduit aux Mesneux ; il a été établi et entouré de murs en 1864. La croix du cimetière, en fer, repose sur une colonne cannelée.

Ormes. — L'église est au milieu du village ; le cimetière l'entoure de tous côtés.

Thillois. — L'église est au milieu du village ; le cimetière l'entoure de tous côtés.

Tinqueux. — L'église est au milieu du village, dans l'ancien cimetière ; le cimetière actuel est situé près d'un groupe d'habitations isolées, au delà de la route de Paris, sur la route d'Ormes. La croix du cimetière, en fer, repose sur une colonne en pierre.

Le Mont-Saint-Pierre. — Le cimetière entourait l'ancienne église placée au sommet de la butte de ce nom ; l'espace en est encore marqué par des plantations de sapins ; des fouilles y ont été pratiquées en 1882, et ont amené la découverte de sépultures du moyen âge, sans mettre au jour le moindre ves-

Digitized by Google

tige des époques gauloise, romaine ou franque. — Le clocher du Mont-Saint-Pierre servit jusqu'au XVIIe siècle de lieu d'observation aux guetteurs chargés d'annoncer l'approche des ennemis.

TROISIÈME CANTON.

Cormontreuil. — L'église est à l'extrémité E. du village; le cimetière qui l'entourait a été transféré en 1852 au S. du village, au bord d'un chemin qui aboutit à la route de Louvois. La croix en fer, ainsi que la colonne qui lui sert de base, date du dernier siècle.

Saint-Léonard. — L'église et le cimetière sont les mêmes que ceux de Taissy, chef-lieu de la paroisse.

Taissy. — L'église est à l'extrémité N. du village, près de la Vesle; le cimetière l'entoure de tous côtés. La croix du cimetière est en fer forgé, travail du siècle dernier, Christ en plomb d'un beau modèle.

Trois-Puits. — L'église est au milieu du village; le cimetière qui l'entourait a été transféré, en 1859, près de la route qui rejoint celle de Louvois. La croix du cimetière est en fer forgé.

QUATRIÈME CANTON.

Bétheny. — L'église est au milieu du village; le cimetière qui l'entourait a été transféré depuis le commencement du siècle à l'extrémité N. du village.

Champigny. — L'église est à l'extrémité N. du village; le cimetière l'entoure sur trois faces; l'une et l'autre étaient enclavés avant la Révolution dans le domaine de l'abbaye de Saint-Denis de Reims.

Saint-Brice et Courcelles. — L'église est à l'extrémité S. de Saint-Brice; le cimetière qui l'entourait a été en notre

Digitized by Google

siècle transféré entre les deux localités, non loin de la route de Reims. La croix du cimetière est moderne.

La Neuvillette. — L'église est au milieu du village; le cimetière l'entoure de tous côtés. Un nouveau cimetière a été ouvert en 1882, à l'est du village.

Aucun cimetière gaulois n'a encore été exploré jusqu'ici sur les terroirs des communes rurales des cantons de Reims. Sur cette époque, consulter les notices de M. Ch. Bosteaux, qui traitent de la *Nécropole des Barmonts près Cernay;* des *Monuments mégalithiques* et des *Agglomérations gauloises aux environs de Reims*, dans les volumes des Congrès de l'*Association française pour l'avancement des Sciences*, Rouen 1883, et Blois 1884.

Un cimetière mérovingien a été découvert à Taissy en 1888-89, dans un champ situé en face du domaine de Challerange, de l'autre côté de la route de Reims. Un grand nombre d'ossements ont été mis au jour, ainsi que plusieurs vases et quelques débris d'armes. Ces derniers objets ont été offerts au Musée archéologique de Reims, par M. J. Warnier.

Digitized by Google

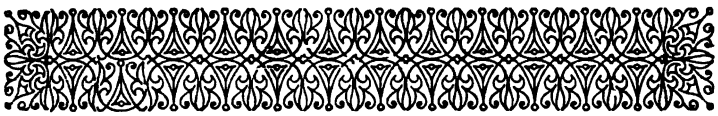

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ARRONDISSEMENT DE REIMS

PREMIER FASCICULE

TABLE ALPHABÉTIQUE

des noms de lieux et de personnes (1)

A

Adam (*F.*), coûtre de Thillois, 42.
Ambroise (Frère), Carme, 68.
Amé (*Catherine*), relig. de L., 97.
Amé (*J.-B.*), échevin de Reims, son épitaphe, 28.
André (Saint), vocable, 57; tableau, 60, 62; statue, 61.
Anne (Sainte), statues, 25, 43, 94, 133.
Antoine et *Loiseau*, fondeurs, 26, 43; notice, 129.
Archevêché de Reims, ses seigneuries, 31, 119: château à Taissy, 90.
Arcis-le-Ponsart (Marne), vicomté, 83.
Aubert (*Claude*), archidiacre de R., 68.
Auger (*E.*), dessinateur rémois, 49, 60, 113, 115.

B

Bailly (*Poncette*), son épitaphe, 26.
Bar (*Anne de*), relig. de L., 97.
Barbe (Sainte), statue, 34.
Barbier-Molteau (Mme), bienfaitrice de l'égl. de Tinqueux, 46.
Barbier (*Pierre*), donateur, 93.
Baron (*Nic.*), relig. de L., 98.
Barrachin (*Marcel*), donateur, 62.
Barthélemy (*Jean*), son épitaphe, 107.
Bauche père, propriété à Champigny, 118.
Baussonnet (*Georges*), artiste rémois, ses œuvres à Champigny, 115 à 118.
Baye (l'abbé), doyen de Saint-Remi de Reims, 63.
Bayeux (Musée de), 84.

(1) Ne sont pas compris dans cette table les noms des auteurs d'ouvrages cités dans la *Bibliographie*. — Abréviations : *chan. de R.* pour chanoine de Reims, et *relig. de L.* pour religieuse de Longueau.

Digitized by Google

Beaumont (Fief de), à Taissy, 90.
Bègue, architecte, 22, note.
Benoit (*Ch.*), négociant en vins, épitaphes conservées chez lui, 97.
Bergeronneau, maire de Trois-Puits, 95.
Berrieu (*M. de*), seigneur de Tinqueux, 46.
Berthelé, note sur les Antoine, 129.
Bétheny (Marne), 101; église, 103; croix publique, 108; cimetière, 137.
Bertozzi, sculpteur rémois, 84, 133.
Bezannes (Marne), 19; église, 20; châteaux, 29; sculptures, 30; cimetière, 136.
Bezannes (*Pierre* et *Philippe de*), seigneurs de Taissy, leurs armoiries, 81, 90, 131.
Bignicourt (*Marie de*), veuve de Colbert de Terron, vend Challerange, 86.
Bignicourt (*Suzanne de*), relig. de L., 98.
Bigot (*Nic.*), curé de Trois-Puits, 93, note.
Bosteaux (*Ch.*), ses découvertes archéol., 138.
Boucher (*Clément*), chan. de R., 68.
Boucher (*M.*), relig. de L., 98.
Bramet (l'abbé *L.-B.*), curé de Taissy, 80, note, 82, 83, 88, 90.
Bourguet, curé de Cormontreuil, 65.
Branscourt (Marne), 51, 97.
Brice (Saint), vocable, 119; vitrail, 122; statuette, 121.
Bruyère (*F. de la*), propriétaire à Thillois, 43.

C

Cabochard, desservant de Thillois, 43.
Caliot (*J.*), syndic de la faculté de théol., 68.
Camu-Bertherand (Famille) à la Malle, 125.
Carmes de Reims, épitaphes, 68.
Catherine (Sainte), statues, 34, 47, 94.
Cauchois, fondeur, 63, 95.
Cauchon (Famille), ses armoiries à Taissy, 81; au château de la Malle, 125.
Challerange, domaine et ancien fief près Taissy, description, 77, 84 à 89; son ancienne chapelle, 88, note.
Champenois (*Thérèse*), relig. de L., 98.
Champigny (Marne), 111; église, 112; anciens manoirs, 117; cimetière, 137.
Chardonnet (*C.*), maire de Cormontreuil, 63.
Charuel (*Ch.*), chan. de R., 68.
Chastenet de Puységur (*A.-L.*), femme du marquis de Saint-Clair, 52.
Chigny (Marne), 64.
Christophe (Saint), reliques, 65.
Cimart, voir *Simart*.
Cirier (*J.-M.*), Bénédictin puis curé de Trois-Puits, 95; son épitaphe, 96, 97.
Clairvaux (Abbaye de), ses dîmes à Ormes, 31.
Clicquot (*Cl.*) relig. de L., 98.
Clicquot (*G.*), jardinier, 71.
Clicquot (Famille *Eug.*) à la Malle, 125.
Coëmy (Chapelain de), ses dîmes, 31.
Cocquebert (Famille), à Cormontreuil, 68, 70, 71.
Cocquebert (*Jeanne*, *Antoinette*, etc.), relig. de L. 97, 98.
Colbert (Famille) plaque à ses armes, 71.
Colbert (*Jean*), seigneur de Terron, construit le château de Challerange, 84, 86, note.
Cordier (*François*), bourgeois de Reims, 47.
Cormontreuil (Marne), 44, 57; église, 58; anciennes maisons, 68; cadrans solaires, 71; cimetière, 137.
Courbet (*Ponce*), receveur de Bétheny, 108.
Courcelles, commune de Saint-Brice, 119; villa romaine, 124.
Courville (Marne), église, 20, note.
Cousina (*N.*), à Ormes, 35.

D

Dauphinot (*S.*), propriét. à Cormontreuil, 69.
Delbeck-Barrachin (Mme) à Cormontreuil. cloche, 63; propriété, 68, 69, 70, 71.
Deforge (*Anne*) à Thillois, 42.
Dorigny (*P.*), chan. de R., 68.
Dorigny (*Remiette*), relig. de L., 97.
Douart (*J.*), 68.
Dravigny (*Jean*), dit *Le prince*, 108.
Dupuit (*J.*), chan. de R., 68.
Durand (*H.*), architecte, 59, 103.

Digitized by Google

E

Egand (*Daniel*), docteur en théol., 71.
Eloi (Saint), statue, 47.
Erlandson (*Jacques*), archev. de Lund, 74, note.
Etienne (Saint), vocable, 91; statue, 93.
Eutrope (Saint), figure, 34.

F

Falvi (*Jacques*), chan. de R., 68.
Favreaux (*Pierre*), m^tre maçon, expert, 40.
Fiacre (Saint), statues, 34, 61, 80.
Fillion (*Marie-Anne*), son épitaphe, 67.
Fontaine, adjoint de Thillois, 43.
Fontenailles (Calvados), cloche, 84.
Forest (*P.*), chan. de R., 68.
Fos (Mme du), maison à Cormontreuil, 71.
Fossier, architecte, 59.
Fougère, fief. 51.
Frères des Ecoles chrétiennes de Reims, leur maison à Thillois, 44; restaurent le retable, 42.
Frizon (*Perette*), relig. de L., 97.
Froment, cultivateur à Bezannes, débris de sculpture recueillis chez lui, 30.

G

Gainet (l'abbé), curé de Cormontreuil, 63, note.
Gard (*Etienne*), m^tre charpentier, 132.
Givelet (Famille), cloche, 63; propriétés à Cormontreuil, 69, 70, 71.
Godart, curé de Cormontreuil, 65.
Godet (*Jérôme-César*), seigneur de Taissy, 77, 83, 85, note.
Gosset (*Eug.*), sa maison à Cormontreuil, 69.
Gousset (le cardinal), archev. de Reims, bénit la cloche de Saint-Brice, 123.
Grandin (*Jean*), donateur, 63, 64.
Grange (Famille de la), ses armoiries, 50, 51.
Griffon, maire de Thillois, 43.
Grisot (*Jacques*), chan. de R., 68.
Gros-Fay (Belgique), 107.
Grossaine (Famille), ses armoiries à Taissy, 80.
Guerlet (*J.-B.*), expert, 86, 89.

H

Hachette (*Jacques*), sénéchal de R., 68.
Hachette (*J.-B.*), relig. de L., 98.
Hante (*A. de la*), relig. de L., 98.
Hapillon, curé de Cormontreuil, 65.
Hautvillers (l'abbé d'), seigneur de Thillois, 37.
Hédouin, chan. de Saint-Symphorien, 61, 62, 69.
Henriot (l'abbé *A.*), curé de Cormontreuil, 58, note.
Hillet (*M.-A.*), relig. de L., 98.
Hocquet (*Martin*), bourgeois de Reims, son épitaphe, 96.
Hôtel-Dieu de Reims (l'), ses dîmes, 31.
Huart (*M.*), propriétaire à la Haubette, recueille une épitaphe, 50.
Hubert (*P.*), à Ormes, 35.
Hubert (Saint), statues, 30, 41, 61, 65, 80.

J

Jacques (Saint), reliques, 65.
Jean-Baptiste (Saint), vocables, 50, 127; statues, 61, 94.
Jésuites de Reims, maison de campagne, 70.
Jeunehomme (*Claude*), tailleur de pierre, son épitaphe, 124.
Jobart (*Nicolas*), curé de Cormontreuil, 65; son épitaphe, 66.
Joly (*Ch.*), curé de Bezannes, 24, note.

K

Kalas, dessinateur rémois, 22.

L

Laclaire (*P.*), 68.
Labre (*J.*), adjoint de Trois-Puits, 95.
La Croix (*R.*), donateur à Saint-Brice, 122, 123.
Lafuye (*de*), seigneur de la Malle, 125.
Lagille, adjoint de Champigny, 117.
Laistre (*Suzanne*), relig. de L., 97.
Landriot (Mgr), archev. de Reims, 76.
Laurent (Frère), Carme, 68, 69.
Laurent (Saint), peinture, 35,
Lavidière (*A.*), peintre, 62, 134.

Digitized by Google

Leblan (*Eug.*), architecte, ses dessins, 20, 22, note.
Lebourq (*Aug.*), notes sur Bezannes, 20.
Leclère (*Ant.*), procureur au présidial de Reims, vend la terre de Bezannes, 29.
Lecomte (*François*), fondeur rémois, 83.
Le Doux (*Cl.-Fr.*), écuyer, 67.
Le Doux (*J.-B.*), receveur des tailles, 67.
Lefebvre (*P.*), prieur, 69.
Le François (*J.-E.*), maire de Bezannes, 26.
Legentil (*Jean*), laboureur, son épitaphe, 26.
Le Josne Contay (*M.-Ap.*), Dame de Taissy, 83.
Le Membre (*Jacques*), m^tre menuisier, 47.
Léonard (Saint), reliques, 65; vocable, 76; statue, 80.
Lepitre (*Simon*), m^tre d'école de Cormontreuil, inscription, 64 à 66.
Le Roy (*Nicaise*), chan. de R., 68.
Lespagnol (Famille) acquiert la terre de Bezannes, 19; son manoir, 29.
Lespagnol (*Ant.* et *Th.*), relig. de L., 97, 98.
Le Tellier (*Ch.-M.*), archevêque de Reims, ses notes de visite, 45, 46, 57, 96.
Le Vergeur de Thuisy (Famille) possède Challerange, 86, note.
Limaux, fondeur, 35.
Longueau (Abbaye de), à Reims, épitaphes en provenant, 97, 98.
Louis (Saint), statue, 47.
Loup (Saint), vocable, 37, 42; statue, 41.
Louy (*Remi*), manouvrier, son épitaphe, 106, 107.
Lund (Suède), 74, note.
Lyons (le baron des), son château à Taissy, 89.

M

Machault (Ardennes), vicomté, 51; doyen, 63.
Madeleine (Sainte), vitrail, 62, 63, 64.
Malachie (Saint), reliques, 65.
Malle (Château de *La*), ancien manoir, 125.
Malot (*Nic.-Et.*), curé de Thillois, 35, 43, 44; desservant de Cormontreuil, 66, 67.
Malval (*Fr. de*), relig. de L., 98.
Maneron (*Jean*), arpenteur, 49.
Martin (Saint), vocable, 19; figures, 24; note, 25; confrérie, 27.
Maucorps (*Florentin*), arpenteur, 49.
Menu (*H.*), notice sur La Neuvillette, 127, note.
Mestier (*Hugues*), chan. de R., 68.
Meunier-Cédé (M.), propr. à Trois-Puits, pavé de Saint-Nicaise, etc., 98.
Michon (*Catherine*), relig. de L., 97.
Michon (*Pierre*), curé de Taissy, son épitaphe, son testament, 82.
Moët (Famille), ses armoiries à Tinqueux, 48, 52.
Montbré (Marne), ancien secours de Trois-Puits, 91; croix de chemin, 98.
Mont-Saint-Pierre (le), près Thillois, village détruit, 37; son église, 45, 46; cimetière, 136; clocher, 137.
Mopinot (*P.*), curé de Bétheny, 108.
Motelle (la), lieudit près Bétheny, 102.
Muire (Château de), sa chapelle, 46; ancienne vue, 49; état actuel, 50, 52.
Muiron (*J.*), relig. de L., 98.

N

Neuflize (Ardennes), baronnie, 83.
Neuvillette (la), secours de Saint-Brice, 119; commune, 127; église, 127.
Nicaise (Saint), vocable, 101.
Nicolas (Saint), peinture, 35, 43; statues, 47, 121.
Noël, seigneur de Muire, 49.
Notre-Dame (Chapitre), à Reims, seigneuries et dîmes, 19, 31, 37, 58, 77, 91, 93, 101, 103, 111, 119, 127; épitaphes du cloître, 68.
Noury, maire de Champigny, 117.
Nuisement (le), ancien hameau entre Taissy et Cormontreuil, 90.

O

Ormes (Marne), son église, 31; souterrains et ancienne tour, 35; cimetière, 136.
Oudot, desservant de Champigny, 117.

Digitized by Google

P

Parchappe (*J.*), relig. de L., 98.
Parent (*Guill.* et *Robert*), chan. de R., 68.
Parent (*M.*), relig. de L., 97.
Paris, seigneur de Muire, 49.
Paris de Branscourt (*M.*), relig. de L., 97.
Perseval, peintre rémois, 62.
Perrin, fondeur, 63.
Personne (*A.*), chan. de R., 68.
Petit (*Toussaint*), curé de Trois-Puits, son épitaphe, 95, 96.
Philippart (*P.*), chan. de R., 68.
Picque (*Richard*), archev. de Reims, dénombrement, 101, 102.
Pierre (Saint), vocable, 37; statues, 47, 106.
Pignon (*André*), m^tre^ maçon, 132.
Pillier (*G.*), marchand, 68.
Pinon (*P.*), propr. à Cormontreuil, 69, 71.
Ponsardin (le baron), maire de Reims, sa veuve, née Huart Letertre, 26.
Potet (*Pierre*), curé de Taissy, son épitaphe, 82, 83.
Pothé (*J.-P.*), curé de Bezannes, 26.
Pré-au-Puits (le), ou le *Temple*, lieudit près Courcelles, 124.
Prévoteaux (Famille), à la Neuvillette, 129.

Q

Quénet (*Remi*), expert, 86, 89.
Quentin (Famille) à Cormontreuil, 63.
Quentin (Saint), figure, 34.
Quicheron (les abbés) à Cormontreuil, 63, 67, 68.
Quiquet ou *Cliquot*, lieudit près Taissy, 90.

R

Récicourt (M. de), seigneur de Courcelles, 119; habite La Malle, 125, 127.
Reimbeau, architecte, 103, note.
Remi (Saint), vocable, 31; statue, 34.
Robert, chan. de R., 64.
Robert, desservant de La Neuvillette, 129.
Roeskilde (Suède), 74.
Rogier (Famille), 70, 71.
Roland (*J.-Fr.*), conseiller au parlement, seigneur de Challerange, 85, 86; ses armoiries, 90.
Roland (*Louis*), acquéreur de Challerange, 86, note.
Roland (*Nicolas*), vicomte de Renty, possède Challerange, 86.
Romain (Marne), 51.
Rousselet (*Marie*), m^tresse^ d'école de Cormontreuil, 64, 66.
Rubens (copie d'après), 62, 134.
Ruffy, ancien village près Béthany, 101, 102.

S

Sacy (Marne), ses eaux, 29.
Saint-Brice (Marne), 119; église, 120; cimetière, 137.
Saint-Chéron, église près de Chartres, 66.
Saint-Clair (*Vidard*, marquis de), seigneur de Muire, 46, 50, 51, 52.
Saint-Clair (la marquise de), son épitaphe, 50, 51.
Saint-Denis (Abbaye de), à Reims, ses dîmes, 37, 111; domaine à Champigny, 118, 137.
Sainte-Geneviève (Chapelle de), près Reims, 19.
Saint-Jean-Baptiste (Paroisse de), à Reims, 57, 103.
Saint-Léonard (Marne), 73; ancienne église, 74; débris de sculpture, 75; cimetière, 137.
Saint-Maurice (*M. de*), relig. de L., 98.
Saint-Nicaise (Abbaye de), à Reims, ses dîmes, 57; pavé en provenant, 98.
Saint-Pierre-les-Dames (Abbesse de), à Reims, seigneuries et dîmes, 19, 57, 58, 103; construit l'église de Cormontreuil, 64; sa borne au même lieu, 69; borne de Touriset, 102, 109.
Saint-Remi (Abbaye de), à Reims, seigneuries et dîmes, 19, 58, 73, 74, 77, 91, 93, 95, note.
Saint-Symphorien (Chapitre de), à Reims, ses dîmes, 19, 58; ses armoiries, 62, 69; borne à son chiffre, 69.
Saint-Thierry (Marne), église, 20, note; abbaye, 129.

Digitized by Google

Saint-Timothée (Chapitre de), à Reims, ses dîmes, 31, 103.
Sainte-Anne (Chapelain de) à la cathédrale de Reims, ses dîmes, 37.
Sainte-Chapelle (la), à Paris, ses dîmes, 57.
Salle (*M. de La*), seigneur de Muire et de Tinqueux, 48, note 2.
Salle (*Simon de La*), seigneur de l'Estang, 47.
Saubinet (collection), 129.
Saulx (l'abbé de), chanoine de Reims, 50, 51.
Sébastien (Saint), statues, 65, 94; vocable, 101, 103.
Séminaire de Reims (le), ses dîmes, 31; maisons de campagne à Tinqueux, 48, notes 2 et 3, à Cormontreuil, 58, 70.
Senart (*J.-Al.*), parrain de la cloche de Saint-Brice, 123.
Simart (*Léon*), artiste rémois, 93, note.
Simart ou *Simart* (*Pierre*), sculpteur rémois, 40.
Sommeria (*J.-H.*), électeur de Trois-Puits, 95.

T

Taissy (Marne), dîmes, 58; église, 77; anciens châteaux, 60, 137; cimetière, 137; cimetière mérovingien, 138.
Talleyrand (Mgr de), archev. de Reims, 125.
Théodulphe (Saint), vocable, 111; médaillon, 113.
Thierry, curé de Villedommange, 24.
Thillois (Marne), 37, 45, 46, 67; église, 38; château, 44; cimetière, 136.
Tinqueux (Marne), 45; église, 46; ancien manoir, 48; cimetière, 136.
Touriset, ancien village près Bétheny, 101, 102; maison seigneuriale, pierre commémorative, 109.
Trigny (Marne), dîmes de Thillois, 37.
Trois-Puits (Marne), 91; église, 92; inscriptions, 97; pavé ciselé, croix, 98.
Trousset (*Remi*), curé de Bezannes, ses fondations et son épitaphe, 27; son testament, 28.

U

Unchair (Marne), 51.

V

Vadenay (Marne), vicomté, 83.
Varin (*Adolphe*), graveur champenois, 20, 38, 88.
Varlet de la Loge (*M.*), relig. de L., 98.
Verrières (Famille de), ses armoiries, 98.
Vidard, voir *Saint-Clair*.
Vierge (la *Sainte*), son vocable, 37, 77, 101; tableaux et statues, 25, 34, 41, 47, 61, 80, 94.
Voulmot et *Lefebvre*, fondeurs de cloches, 108.
Vuillebert (*Nic.*), mtre maçon, expert, 40.

W

Warnier (*J.*), propr. du domaine de Challerange, 84 à 89; donateur, 138.
Wilbault (*Jacques*), peintre, 48, note 3, 134.

Digitized by Google

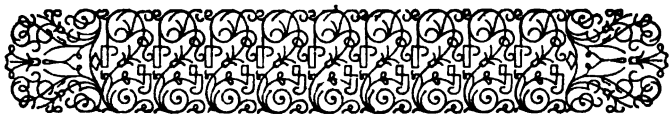

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Avertissement de la seconde édition (1890) VII
Avant-propos de la première édition (1885) 1
Bibliographie monumentale de l'arrondissement de Reims (la ville de Reims exceptée)..... 9

NOTICES DESCRIPTIVES PAR CANTONS.

PREMIER CANTON.

Bezannes.

I. Église Saint-Martin..... 19
II. Anciens châteaux..... 29
III. Sculptures dans une maison..... 30

Ormes.

I. Église Saint-Remy..... 31
II. Souterrains et ancienne tour..... 35

Thillois.

I. Église Saint-Loup..... 37
II. Château 44

Tinqueux.

I. Église Saint-Pierre..... 45
II. Ancien manoir de Tinqueux..... 48
III. Château de Muire 49

Digitized by Google

DEUXIÈME CANTON.

(Pas de communes rurales.)

TROISIÈME CANTON.

Cormontreuil.

Pages
I. Église Saint-André 57
II. Maisons anciennes et objets divers..... 68

Saint-Léonard.

I. Renseignements sur l'ancienne église..... 73
II. Débris de sculpture..... 75

Taissy.

I. Église Notre-Dame..... 77
II. Château de Challerange et autres châteaux détruits... 84

Trois-Puits.

I. Église Saint-Étienne..... 91
II. Épitaphes de l'abbaye de Longueau..... 97

QUATRIÈME CANTON.

Bétheny.

I. Église Saint-Sébastien..... 101
II. Croix de la place publique, pierre de Touriset..... 108

Champigny.

I. Église Saint-Théodulphe 111
II. Anciens manoirs..... 117

Saint-Brice et Courcelles.

I. Église Saint-Brice..... 119
II. Antiquités romaines à Courcelles..... 124

Digitized by Google

Pages

La Neuvillette.

I. Église Saint-Jean-Baptiste 127
II. Ancienne porte Renaissance 129

Récapitulation des édifices les plus remarquables 131
Récapitulation des œuvres d'art et objets mobiliers... 133
Situation respective des églises et des cimetières.. . . 136

Table des noms 139
Table des matières 145
Table des illustrations 148

Digitized by Google

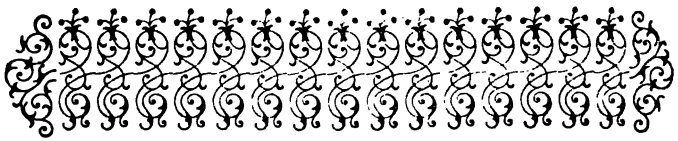

TABLE DES ILLUSTRATIONS

(Planches, Bois, Fac-similés)

Pages

1. Ancien château de Muire, par E. Auger 49
2. Armoiries de la famille Moët, à Tinqueux 52
3. Fonts baptismaux de Cormontreuil, par E. Auger 60
4. Armoiries de la famille Colbert, à Cormontreuil 71
5. Légende de la cloche gothique de Taissy, d'après un moulage par Bertozzi *(Pl.)* 84
6. Armoiries de la famille de Bezannes, à Taissy 90
7. Armoiries de la famille Roland, à Challerange 90
8. Vitrail du XIIIe siècle à Champigny, par E. Auger 113
9. Panneau de la chaire de Champigny, par le même 115
10. Cartouche aux armes de Reims, d'après Georges Baussonnet 116
11. Armoiries de la famille Cauchon, au château de la Malle. 125

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

SÉANCE PUBLIQUE

Pages

Discours d'ouverture (Jean Godinot), par M. l'abbé Ch. Cerf, président annuel 1

Compte rendu des Travaux de l'année 1888-89, par M. Henri Jadart, secrétaire général 43

Rapport sur le Concours d'Histoire et d'Archéologie, par M. L. Didier, membre titulaire 65

Rapport sur le Concours de Poésie, par M. Plançon, membre titulaire 77

Concours de l'année 1889, Prix et Médailles 87

Programmes des Concours ouverts pour les années 1890 et 1891 89

Tableau des Membres composant l'Académie nationale de Reims au 1er octobre 1889 93

Liste des ouvrages adressés à l'Académie de Reims pendant l'année 1888-89 97

NÉCROLOGIE

M. l'abbé Philippe-Honoré Deglaire, ancien président et membre titulaire de l'Académie de Reims, Discours prononcé sur sa tombe par M. Henri Paris, président annuel. 101

M. Auguste Leseur, ancien président et membre titulaire de l'Académie de Reims, Discours prononcé sur sa tombe par M. Piéron, membre titulaire 109

Digitized by Google

Notice sur la vie et les travaux de F. Lefort, inspecteur général des ponts et chaussées, en retraite, membre correspondant de l'Académie des sciences de Naples, membre titulaire de l'Académie de Reims, par M. Henri JADART, membre titulaire 113

HISTOIRE ET ARCHÉOLOGIE

Décollation de saint Jean-Baptiste, — Description d'un bas-relief de la cathédrale de Reims, par M. l'abbé Ch. CERF, membre titulaire 139
Le Bras-Reliquaire conservé dans l'église de Mairy (Ardennes), par M. le Dr VINCENT, membre correspondant 165
Notice sur Nicolas Bacquenois, le premier imprimeur de Reims (1552-1560), par M. Henri JADART, membre titulaire 179
L'Album de Pierre Jacques, sculpteur rémois, dessiné à Rome de 1572 à 1577, par M. Henri JADART, membre titulaire.. 249
Historique de la Croix-Rouge, — La Croix-Rouge à Reims, par M. le Dr COLLEVILLE, membre titulaire 255

(2e PARTIE DU VOLUME)

Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims (réédition du 1er fascicule), par MM. Ch. GIVELET, H. JADART et L. DEMAISON, membres titulaires 1

PLANCHES

(1re PARTIE DU VOLUME)

Pages

Jean Godinot, portrait 26
Bras-Reliquaire de Mairy, planche 158
Coustumier de Reims, par Bacquenois, planche 197

19743 — Imprimerie de l'Académie (N. MONCE dir.), rue Pluche, 24.

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE

DE REIMS

Digitized by Google

Digitized by Google

TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS

QUATRE-VINGT-SIXIÈME VOLUME

ANNÉE 1888-1889. — TOME II

DEUX VOLUMES SEMESTRIELS CHAQUE ANNÉE

PAR ABONNEMENT : 12 FRANCS

PRIX DE CE VOLUME : **10** FRANCS

REIMS

CHEZ F. MICHAUD, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

23, rue du Cadran-Saint-Pierre, 23

M DCCC XCI

Digitized by Google

NOTA

La responsabilité des opinions et assertions émises dans les Ouvrages publiés par l'Académie appartient tout entière à leurs auteurs.

Digitized by Google

LETTRES ET NÉGOCIATIONS
DE M. DE MONDOUCET
RÉSIDENT POUR LE ROY CHARLES IX ÈS PAYS-BAS

Par M. L. DIDIER, Membre titulaire

INTRODUCTION

Claude de Mondoucet, baron de Monteaux, originaire du Blésois, fut résident de France aux Pays-Bas à la fin du règne de Charles IX et au commencement de celui de Henri III, de 1571 à 1574, à une époque qui vit se produire quelques-uns des évènements les plus importants de la révolte contre l'Espagne. Il fut témoin du dernier effort et de l'échec définitif du duc d'Albe, il assista aux débuts du grand Commandeur de Castille. La correspondance du résident français fournit de curieux renseignements qui apportent une contribution importante à l'histoire des Pays-Bas ; ils ont une double valeur parce qu'ils viennent d'un témoin étranger aux passions qui divisaient le pays : Mondoucet n'était pas inféodé au parti espagnol, et gardait son indépendance à l'égard du prince d'Orange.

La Bibliothèque de Reims possède une belle copie de la plus grande partie de cette correspondance en un manuscrit in-folio de 269 feuillets, d'une belle

Digitized by Google

écriture du XVIe siècle. Il vient de la Bibliothèque du Chapitre, à laquelle il fut donné par Nicolas Caron, aumônier du roi, chanoine de Notre-Dame de Reims de 1622 à 1667; J. Lelong le cite dans sa *Bibliothèque historique de la France* sous le n° 30,162; il renferme les lettres adressées à Charles IX, à la reine régente et à Henri III, du 6 septembre 1572 au 27 octobre 1574.

Les faits militaires très nombreux sont racontés jour par jour, avec simplicité et une grande précision. Mondoucet suit pas à pas le duc d'Albe, donne l'état de ses forces, cherche à deviner et à comprendre ses intentions. Il l'accompagne au siège de Mons et raconte la marche rapide de don Frédéric de Tolède le long de la Meuse, en Gueldre, en Hollande. A la fin de 1572, le prince d'Orange semblait perdu; si l'on avait voulu à ce moment négocier un accord et promettre de le traiter avec indulgence, la guerre pouvait prendre fin; mais, dit Mondoucet [1], le duc préférait continuer la guerre, afin de ménager des succès à son fils et lui assurer les titres suffisants pour réclamer et obtenir la succession de son père. Mondoucet reconnaît et apprécie, comme ils le méritent, les talents militaires du duc d'Albe; en revanche, il flétrit avec la même justice l'arrogance, la cruauté et la paresse de son fils, don Frédéric de

[1] Lettre du 28 novembre 1572.

Digitized by Google

Tolède, l'auteur du pillage de Malines, de la destruction de Zutphen, de Narden, et autres exploits de même nature qui eurent pour résultat de rendre toute réconciliation impossible.

En décembre 1572, les Espagnols voulurent s'emparer de la Hollande ; ils se décidèrent à assiéger Harlem, la plus grande ville du pays ; on était persuadé qu'elle céderait après quelques jours, mais toutes les prévisions furent trompées : Harlem résista jusqu'au milieu de juillet de l'année suivante, pendant huit mois ; Mondoucet fut trompé comme tout le monde ; le 13 décembre, il écrivait que la ville ne pourrait longuement durer [1]. Il suivit avec un grand intérêt les opérations du siège, dont le récit prend sous sa plume le caractère d'un drame. Au début de chaque lettre, pendant huit mois, il donne l'état des opérations, les raconte et les apprécie, éprouvant pour les assiégés une sympathie qui grandit involontairement à mesure qu'augmentent leurs souffrances. Si les Espagnols rencontrèrent de grandes difficultés devant Harlem, ils échouèrent devant Alkmaar : cet échec fut le dernier évènement du gouvernement du duc d'Albe : malade et découragé, le duc quitta les Pays-Bas le 18 novembre 1573, pour aller expier dans une cruelle disgrâce la faute de n'avoir pas su mener à bonne fin la mission de pacifier les Gueux.

[1] Tome Ier, page 123.

Digitized by Google

Nous sommes surpris de la réserve qu'a gardée Mondoucet sur l'entourage du duc, sur ses collaborateurs plus coupables et plus avides que lui ; il parle peu des actes du gouvernement intérieur, et on le comprend jusqu'à un certain point, puisque cette période finale est remplie par les faits militaires de la campagne commencée à Mons. Pour expliquer cette réserve, qui est une lacune, il faut se rappeler que les traditions diplomatiques n'étaient pas encore créées ; il fallait attendre Richelieu pour rédiger les belles instructions, chefs-d'œuvre de pénétration philosophique autant que de sens politique, qui recommandent à nos agents d'étudier avec le plus grand soin le caractère, les passions et surtout les faiblesses de tous les personnages disposant de quelque influence.

Notre résident n'a cependant pas négligé de rappeler les difficultés du duc d'Albe avec son successeur désigné depuis 1570, le duc de Medina-Celi, qui débarqua aux Pays-Bas le 11 juin 1572. Philippe II croyait à ce moment que la situation des provinces espagnoles était sérieusement compromise, et le nouveau duc avait pour mission de les sauver en revenant au régime de la douceur. Mais le duc d'Albe remporta des victoires, la France modifia sa politique, et Philippe II finit par maintenir l'ancien gouverneur. On comprend combien pénibles durent être les rapports de ces deux gouverneurs, et quelles funestes

Digitized by Google

impressions produisirent leur rivalité et leurs sentiments de mesquine jalousie. Les historiens de la révolte n'ont pas manqué de faire ressortir la faute commise par Philippe II, et les faits rappelés par notre résident confirment leurs jugements : ce fut une des raisons pour lesquelles le prince d'Orange reprit courage.

Après avoir rappelé Medina-Celi et Albe, Philippe II envoya don Louis de Requesens, qui arriva aux Pays-Bas précédé d'une mauvaise réputation : on disait qu'il avait manqué de parole aux Mores de Grenade, qu'il avait rencontré de grandes difficultés dans le gouvernement du Milanais, où il était entré en lutte avec saint Charles Borromée. Il arrivait cependant, et on le savait, porteur d'un pardon presque général ; mais avant de l'accorder, il voulut battre encore une fois les troupes du prince d'Orange et y réussit : au mois d'avril 1574, le comte Louis de Nassau, frère du prince, se fit écraser et tuer dans la bruyère de Mook, au sud de Nymègue. Tout était prêt pour la publication du pardon depuis si longtemps annoncé. Au moment où le Grand Commandeur allait enfin accorder son don de joyeux avènement éclata une insurrection inattendue, une insurrection des régiments espagnols qui réclamèrent quarante mois de solde arriérée, et s'emparèrent d'Anvers sous la conduite de Sancho d'Avila. Requesens fut étourdi par la catastrophe qui devait paralyser tout son gouver-

Digitized by Google

nement. Il écrivit à son frère, Jean de Çuniga, ambassadeur à Rome, ces paroles qui prouvent des sentiments chrétiens, mais dénotent surtout un grand découragement produit par la conscience exacte du danger :

« Je crois que, outre mes péchés qui doivent en avoir été la principale cause, Dieu l'a permis pour l'arrogance que montraient ceux de notre nation, comme s'ils étaient les seuls qui défendissent la foi catholique. »

Il ajoutait que cette rébellion abrégerait sa vie. Mais on était tellement habitué aux ruses méchantes du duc d'Albe, que les députés des États soupçonnèrent la complicité de Requesens et crurent que les troupes avaient été introduites par le gouverneur pour forcer la main aux riches marchands d'Anvers et les obliger à payer les troupes. L'hypothèse est reprise par Renon de France[1] et par le correspondant attitré de Granvelle, le prévôt Morillon[2]. Mondoucet s'applique surtout à bien raconter les faits, et se montre très réservé dans l'appréciation ; pour lui, Requesens commit une faute et compromit son autorité en se rendant à Anvers au milieu des révoltés : il aurait dû laisser le gouverneur de la ville, Champagney, arrêter le désordre comme il avait l'intention

[1] Renon de France, I, 507.
[2] *Corresp. de Granvelle*, V, 90.

Digitized by Google

de le faire. Il considère surtout les résultats au point de vue du peuple, des provinces et des puissances étrangères : le marché d'Anvers fut fermé, on n'eut plus de confiance dans les Espagnols, l'autorité du gouverneur fut annulée ; « En quoy, dit Mondoucet, je considère que le gouvernement du duc d'Alve n'a point été tel ne si hay que sera celuy-ci[1]. » Ce fut en vain que Requesens réunit les États Généraux et accorda successivement deux pardons : la nation fit comprendre, avec calme et énergie, sa résolution de faire respecter ses privilèges. Elle haïssait à tel point les Espagnols qu'elle se serait donnée à un prince étranger qui lui aurait garanti ces mêmes privilèges[2].

Requesens finit par se persuader que le seul moyen de maintenir le pays dans l'obéissance de Philippe II était de gagner le prince d'Orange, maître de la Zélande et de la mer. L'empereur Maximilien donnait le conseil de conclure un accord définitif ; il l'écrivit à Philippe II, et lui envoya à ce sujet un ambassadeur particulier. L'archevêque de Cologne et l'évêque de Liège se mêlèrent aussi à la négociation ; enfin, Élisabeth d'Angleterre promit sa médiation pour défendre les intérêts du Prince. Mondoucet nous renseigne sur ces préparatifs diplomatiques d'une réconciliation générale, mais son témoignage

[1] Lettre du 27 avril 1574.
[2] Lettre du 16 novembre 1574.

Digitized by Google

nous manque pour la suite des négociations qui furent engagées à Breda entre les délégués officiels de chaque parti ; il nous abandonne à la date du 27 octobre 1574. Il fut encore quelque temps résident, mais ses dernières lettres n'ont pas été reproduites dans la copie de Reims. Tel qu'il est, le manuscrit de Reims abonde en renseignements précis et inédits sur l'histoire de la révolte ; mais où la correspondance présente un intérêt de premier ordre, c'est quand elle traite les rapports de la France avec l'Espagne.

En 1570, l'ambassadeur d'Espagne à Paris, don F. de Alava, écrivait au duc d'Albe, au moment où se signait la paix de Saint-Germain :

« On parle ouvertement ici d'envahir les Pays-Bas. Le comte Louis de Nassau avoue publiquement que son frère le prince d'Orange commencera la guerre avec 3,000 chevaux..... Coligni a, dit-on, aussi réuni 4,000 chevaux. On répète dans l'armée de Charles IX que, la France étant réconciliée et toutes les anciennes divisions étant oubliées, il faut rejeter la guerre au dehors et venger les injures faites par Philippe II au roi de France et à sa couronne, notamment la mort de sa sœur. C'est le seigneur de Méru qui se montre le plus ardent ; on a dit dans un banquet militaire : Bientôt, nous ferons meilleure chère à Bruxelles. Et comme quelques-uns se récriaient et déclaraient qu'ils ne voulaient

Digitized by Google

pas servir avec des traîtres, le maréchal de Cossé leur a imposé silence : Vous servirez là où le roi vous enverra [1]. »

Charles IX devint bientôt un partisan convaincu de l'entreprise ; il disait au mois de mars à l'ambassadeur de Florence, Petrucci : « Je veux intervenir en Flandre et aider le prince d'Orange, qui me promet de faire en sorte qu'en peu de temps mes sujets y seront assez occupés pour ne plus penser à autre chose. J'écarterai ainsi la guerre de France : *je veux seul m'occuper des affaires de Flandre* [2]. »

Alors s'engage une correspondance secrète entre Charles IX et le prince d'Orange, qui écrit à Charles IX, le 10 mai 1571 : « Sire, jé remercie très humblement V. M. de la lettre qu'il vous a plu m'écrire, et prendre de bonne part l'offre qui vous a esté faîcte de mon service, en laquelle affection je puis assurer V. M. de rester toute ma vie [3]. »

Louis de Nassau fut le négociateur direct de l'alliance avec les Gueux ; il résida en France pendant l'année 1571, et eut avec Charles IX deux entrevues à Lumigny et à Fontainebleau, sur lesquelles La Huguerye a donné de nombreux détails [4]. Les Hugue-

[1] Lettre tirée des *Archives nationales* et citée par Kervyn DE LETTENHOVE : *Huguenots et Gueux*, II, 292-93.

[2] Lettre de Petrucci, du 19 mars 1571, citée par Kervyn DE LETTENHOVE : *Huguenots et Gueux*, II, 300.

[3] *Huguenots et Gueux*, II, 302.

[4] *Mémoires de la Huguerye*, I, 25-26.

Digitized by Google

nots formèrent des rassemblements en Normandie et en Picardie ; le duc d'Albe se montra assez inquiet pour envoyer un ambassadeur extraordinaire à Charles IX ; ce dernier répondit simplement que le duc pouvait se tranquilliser et s'occuper de ses affaires en toute liberté [1]. De l'autre côté de la frontière, on s'agitait en attendant le secours de France ; Mondoucet écrit au roi, le 26 décembre 1571, que les gens du pays ont montré peu de joie pour la naissance de l'infant d'Espagne « disans que c'est à ceste heure à V. M. à deffendre ces pays-icy, comme apartenans aux infantes voz niepces, desquelles vous êtes légitime protecteur [2] ». Le pasteur Junius d'Anvers fut reçu à Blois et repartit accompagné de Duplessis-Mornay, qui devait assurer le prince d'Orange de l'alliance française. On pouvait espérer l'appui des princes allemands ; Schomberg fut chargé de parcourir l'Allemagne du Nord, il trouva l'électeur de Saxe favorable ; celui de Brandebourg fut assez froid, plutôt indifférent que hostile. « Jules de Brunswick est à vous, écrit Schomberg au roi, à vendre et à dépendre. Je lui ai nettoyé le cœur de tout le sang espagnol. » (Lettre du 27 novembre 1571.) Le commandement de la campagne contre le duc d'Albe fut offert au comte palatin Casimir ; les Hugue-

[1] Kervyn de Lettenhove, *Huguenots et Gueux*, II, 303.

[2] *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, Bruxelles, 2e série, IV, 340.

Digitized by Google

nots de France cherchèrent partout des alliés ; ils nouèrent même des relations avec les Mores d'Espagne.

Charles IX ne variait pas dans sa résolution de combattre l'Espagne ; en 1572, il emprunta de l'argent à Florence pour soutenir la maison d'Orange, mais ne voulut pas s'engager définitivement avant d'avoir mis Coligny à la tête de l'entreprise. Il le fit venir à Blois, l'accueillit avec la plus aimable bienveillance, et l'emmena avec toute la Cour. Le 19 juin 1572 fut tenu un grand conseil royal au château de Madrid ; Coligny exposa les raisons pour lesquelles on devait se déclarer ouvertement pour la guerre de Flandre. On fit quelques objections à propos de l'état des finances, Catherine de Médicis ne dit rien ; Charles IX approuva hautement les projets de l'amiral. Coligny avait une grande confiance et, pour désarmer le parti catholique, il laissa entendre dans une conversation avec Retz qu'on pourrait donner aux Guises une partie des conquêtes, le Luxembourg et la Gueldre, ancien domaine de la maison de Lorraine. Il y eut un second conseil le 26 juin : le parti catholique combattit ouvertement le projet, ses principaux chefs réfutèrent les raisons données par l'amiral dans le conseil du 19 juin ; le duc d'Anjou, le maréchal de Tavannes et le chancelier Morvilliers insistèrent sur l'exemple funeste que donnerait la France en allant soutenir des rebelles.

Digitized by Google

Sur les entrefaites arriva des Pays-Bas Jean de Hangest, seigneur de Genlis; il venait chercher les secours promis. Coligny, sur l'ordre de Charles IX, rassembla 3,000 hommes qu'il remit à Genlis avec des lettres du roi. Malheureusement, Genlis était un incapable, il se fit battre à Saint-Ghislain le 17 juillet. Tel fut le rôle joué par Charles IX dans les préparatifs de la guerre de Flandre, à la veille de la Saint-Barthélemy; il semble difficile de mettre en doute sa loyauté, comme l'a fait de Thou; la plupart des contemporains ont cru à sa sincérité.

Toute différente fut la conduite de Catherine de Médicis. Au début, elle ne fut pas absolument hostile à la guerre; Walsingham écrivit, le 29 mars 1571, qu'elle voyait souvent le comte Louis de Nassau; beaucoup de ses amis étaient partisans de cette guerre, surtout Strozzi qui voulait s'illustrer avec sa flotte. Mais elle ne voulait agir qu'avec l'appui de l'Angleterre, et Élisabeth était décidée à tout faire pour empêcher l'établissement des Français dans les Pays-Bas. En 1572, elle fut très irritée contre son fils qui laissait prendre une trop grande influence à l'amiral : ces sentiments de jalousie politique la rejetèrent dans le parti des Guises, c'est à dire des ultra-catholiques, Birague, Gondi, Tavannes, tous remplis d'admiration pour Philippe II, l'ennemi de la Réforme. Prévenu de ces dispositions, Philippe II eut pour Catherine de délicates atten-

Digitized by Google

tions : il fit arrêter la marche de ses troupes sur Florence. Charles IX et les Huguenots ne tardèrent pas à se défier de Catherine; on lui cacha les résolutions prises et les engagements contractés avec Orange. Survint la défaite de Genlis, qui fut un argument décisif pour l'esprit superstitieux de Catherine. Elle fit une scène violente à son fils, et menaça de quitter la Cour pour se retirer en Auvergne. Coligny voulut maintenir son empire sur Charles IX, chercha à l'intimider en lui disant en plein conseil (le 6 août) qu'il fallait choisir entre la guerre de Flandre et la guerre civile, et, se tournant vers Catherine, il ajouta : « Madame, le roi renonce à entrer dans cette guerre, Dieu veuille qu'il ne lui en survienne une autre de laquelle il ne lui sera pas si facile de se retirer [1]. »

Ces menaces imprudentes n'inquiétaient pas la Régente; elle s'était entendue avec Philippe II, comme le prouve la lettre de l'archevêque de Rossano au cardinal de Como, lettre du 5 août 1572 tirée des archives du Vatican par le P. Theiner [2]; le roi

[1] Relation de Michieli, ambassadeur de Venise, citée par Kervyn de Lettenhove, *Huguenots et Gueux*, II, 509.

[2] Theiner, *Annales ecclesiastici*, I, 327-328, cité par Boutaric, *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 5e série, III, 1-27 (année 1862). Elle donne une description anticipée du massacre : « Que si S. M. T. Chrét. est dans l'intention de purger son royaume de ses ennemis, le moment est venu; et qu'en s'entendant avec lui (Philippe), il pourrait détruire ce qui en reste, surtout à présent

Digitized by Google

d'Espagne avait saisi avec empressement l'occasion d'intervenir en France en faveur des catholiques; il conseilla de massacrer les Huguenots, excellent moyen de sauver ses provinces des Pays-Bas; l'agent Besme, ennemi de l'amiral, alla à Bruxelles prendre les ordres du duc d'Albe, et revint auprès de Catherine qui sut faire naître des inquiétudes dans l'esprit de son fils, lui montra les huguenots prêts à se révolter, et le regagna à l'alliance espagnole. Le massacre eut lieu. Il causa une grande surprise à l'étranger, et nos ambassadeurs eurent le courage d'émettre sur ce tragique évènement des opinions qui sont devenues celles de la postérité.

Mondoucet fut très embarrassé ; il avait soutenu les Huguenots, leur faisant passer des renseignements dans Mons; il envoya encore deux porteurs fin août pour annoncer le massacre à Louis de Nassau [1]. Il resta à son poste après la Saint-Barthélemy, mais il dut changer complètement son attitude, deve-

que l'amiral est à Paris, dont le peuple est attaché à la religion catholique et à son roi, il lui serait facile de le faire disparaître pour toujours; que lui, Philippe, emploiera toute sa puissance et toute son énergie à délivrer le royaume (de France), et à le rétablir dans son ancienne splendeur. Du reste, il ne laissera pas de faire des ouvertures dans ce sens au Roi T. Chrétien et d'offrir ses services. Le duc d'Albe lui a écrit qu'après avoir détruit un si grand nombre d'ennemis de sa couronne, il mettait toutes ses forces à sa disposition (de Charles IX) pour la débarrasser de ceux qui restaient. »

[1] *Mémoires de La Huguerye*, I, 113. 114. 129.

Digitized by Google

nir le partisan du duc d'Albe et de l'Espagne et rompre, sur l'ordre de Charles IX, toutes relations avec le prince d'Orange. Il lui fallut même demander au duc d'Albe l'exécution des nobles français qui avaient été pris à Saint-Ghislain, en particulier celle de Genlis, et féliciter le duc des victoires remportées sur les amis de la France. Mondoucet se soumit à cette nécessité, mais garda au fond du cœur toutes ses sympathies pour les ennemis de l'Espagne; il ne laissa passer aucune occasion de rappeler au roi l'hostilité persistante des Espagnols et leurs défiances à l'égard de la France, parlant de leurs craintes de voir les Français pénétrer dans le Brabant et les Flandres, présentant ces craintes comme naturelles, et adressant au gouvernement du roi le reproche indirect de ne pas les réaliser. Il écrit au roi le 10 mars 1574 :

« *Vos voisins et simulés amis* sont persuadés que les remuements d'armes en France par les Huguenotz n'estaient que une couverture et palliation de entreprises couvertes et cachées que l'on avoit par deçà et les pratiques qu'ils dient que l'on a avec le comte Ludovic et plusieurs princes d'Allemaigne... que au camp de Ludovic il ne se deppend ni court autre monnaie que escus soleil et testons... que le colonel Mandesloo est pensionnaire de V. M... »

En 1573, les inquiétudes étaient déjà aussi vives. Il y avait des difficultés sur les frontières : des compagnies d'Ardres allaient dérober du bois dans les forêts

Digitized by Google

espagnoles de Saint-Omer; à ce sujet, Mondoucet écrit au roi : « Je ne puys garder de vous dire sur cela l'extrême peine et crainte qu'ilz ont en l'estomach que ce ne soit quelque commencement de ce qu'ilz ne vouldraient veoir. . . »

Il ajoute que les principaux personnages du gouvernement espagnol ne se font pas d'illusion sur les facilités que trouverait le roi de France, parce qu'ils savent de quelle haine les poursuit le peuple tout entier : « Ilz (les habitants des Pays-Bas) ne peuvent quasi plus veoir l'Espaignol et seroient pretz à se jeter entre les bras de quelque autre prince que ce feust, pourveu qu'ilz le sentissent assez puissant pour les défendre et conserver [1]. »

Sous l'administration de Requesens, Mondoucet insista plus longuement encore sur le mauvais état des Pays-Bas, et déclara franchement au roi que l'occasion était excellente pour entreprendre la conquête; et, pour piquer le roi Charles IX, qui n'avait peut-être renoncé qu'à regret à sa politique de 1572, Mondoucet ajoutait que, malgré leur faiblesse et leur situation précaire, les Espagnols « se vantaient de ce que les moyens ne leur manquaient pas pour y (en France) nourrir la guerre, non plus qu'ilz ont fait par le passé [2] ».

[1] Lettre du 16 novembre 1573.
[2] Lettre du 25 février 1574.

Digitized by Google

Enfin, par deux fois Mondoucet envoya au roi un messager avec des instructions secrètes et orales; nous ne pouvons douter un seul instant qu'il ne fût question de conseiller au roi l'invasion de la Flandre. Mondoucet poursuivit cette idée, même après l'avènement de Henri III; quand il eut quitté les Pays-Bas, il s'attacha au duc d'Alençon et ne cessa de conseiller et de préparer l'entreprise que Charles IX avait été sur le point de tenter en 1572. Marguerite de Valois raconte dans ses *Mémoires,* à la date de 1577, qu'elle dut quitter la cour de son frère; elle réunit plusieurs personnes pour les consulter avant de partir pour les eaux de Spa : « .....Mon frère aussi y estait présent, qui avait amené avec lui Mondoulcet, qui avait été agent du roi en Flandre, et en étant depuis peu revenu avait représenté au Roy combien les Flamands souffraient à regret l'usurpation que l'Espaignol faisait sur les lois de Flandre de la domination et souveraineté de France; que plusieurs seigneurs et communautez de villes l'avaient chargé de lui faire entendre combien ils avaient le cœur français et que tous lui tendaient les bras.

« Mondoulcet voyant que le Roy méprisait cet advis, n'ayant rien en tête que les Huguenots, à qui il voulait faire ressentir le déplaisir qu'ils lui avaient fait d'avoir assisté mon frère, ne luy en parla plus, et s'adressa à mon frère, qui, ayant un vray naturel de prince, n'aymait qu'à entreprendre choses grandes et

Digitized by Google

hasardeuses, étant plus né à conquérir qu'à conserver; lequel embrasse soudain cette entreprise, qui lui plaît d'autant plus qu'il ne fait rien d'injuste, voulant seulement racquérir à la France ce qui lui était usurpé par l'Espagnol [1]. »

Marguerite, avec un cortège de belles françaises, alla aux eaux de Spa; les grandes dames de France furent bien accueillies, surtout à Valenciennes. Quelques années plus tard, François d'Alençon, duc d'Anjou, se faisait couronner duc de Brabant à Anvers. Voilà le grand fait historique et français dont Mondoucet s'est fait l'inspirateur, et dont sa correspondance constitue en quelque sorte la préface. On comprend donc l'intérêt qu'elle présente au point de vue français, comme au point de vue de l'histoire générale de la diplomatie française au XVIe siècle, dont les sources ne sont pas encore connues.

Un document d'une pareille valeur ne pouvait échapper aux recherches des savants belges de la *Commission royale d'Histoire* qui a publié tant de documents sur le XVIe siècle. En 1852, M. Gachet, chef du bureau paléographique, parcourut le manuscrit et analysa rapidement, en prenant quelques pas-

[1] *Mémoires* (édit. de la Soc. de l'Histoire de France) 84-86. Plus loin, page 129, Marguerite nous apprend qu'elle envoya Mondoucet auprès du prince d'Orange pour lui demander un passe-port et qu'il ne revint pas. Nous utiliserons ce renseignement dans la *Biographie* de Mondoucet que nous donnerons avec le tome second.

Digitized by Google

sages importants, soixante-sept des lettres de Mondoucet[1]. A la fin de son rapport, M. Gachet mit la note suivante : « Le manuscrit de Reims renferme beaucoup d'autres lettres, le temps nous manque pour les copier ou les analyser. »

M. Gachard a parlé aussi de Mondoucet et publié quelques extraits de ses lettres, mais d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, qui renferme l'original de plusieurs lettres dont quelques-unes se trouvent dans la copie de Reims. Il a dû aussi se borner à faire des analyses et à publier des extraits. En résumé, les travaux des savants belges n'ont rien enlevé de son intérêt à une édition du texte de Mondoucet. Il est temps de réaliser un projet formé depuis trente ans, et d'accorder au diplomate du XVIe siècle la publicité que lui promettait l'Académie de Reims dès 1859.

MM. Ch. Loriquet et Ed. Henry firent, à cette date, tous les préparatifs de l'édition pour la collection des *Documents inédits tirés de la Bibliothèque de Reims ;* M. Duchénoy, qui nous a été d'un si grand secours, fut chargé de faire la copie ; M. Henry rédigea une introduction qui fut communiquée à l'Académie dans les séances du 25 novembre et du 9 décembre 1859. Mais, par une coïncidence malheureuse, M. Henry quitta Reims avant que l'impression fût commencée ;

[1] *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2e série, v, 5-47.

Digitized by Google

M. Loriquet, occupé par d'autres travaux importants, fut en outre détourné de l'entreprise par la découverte des publications de M. Gachet, comme il le dit lui-même dans une lettre adressée à M. Henry le 25 janvier 1860. Il y renonça définitivement et annonça à l'Académie, à la séance du 20 juillet suivant, qu'il remplacerait la *Correspondance de Mondoucet* par la *Correspondance de Mayenne*.

Plus tard, M. Malard, censeur des études au lycée de Lons-le-Saulnier, emporta la copie et en fit de nouveau annoncer la publication ; pour des raisons que nous n'avons pu connaître, M. Malard renonça à l'entreprise.

Nous sommes peut-être téméraire de la reprendre après ces échecs ; nous pouvons du moins affirmer notre ferme résolution de la poursuivre avec la conscience d'apporter une contribution utile aux études diplomatiques du XVIe siècle.

Reims, le 11 juillet, 1891.

L. Didier.

Digitized by Google

LETTRES ET NÉGOCIATIONS

DE M. DE MONDOUCET

RÉSIDENT POUR LE ROY CHARLES IX ÈS PAYS-BAS

Les années 1572, 73 et 74

I. — *Au Roy.* — [6 septembre, 1572.]

Mondoucet demande l'exécution des Français prisonniers du duc d'Albe. — Le duc s'offre à soutenir la France. — Médiation des princes d'Allemagne en faveur du prince d'Orange. — Siège de Mons. — Situation des Pays-Bas.

Sire, Je vous feiz hier[1] une deppesche que j'ay envoyée par homme exprès à Péronne, laquelle vous aura bien informé par le menu de l'estat des troubles de deçà ; et depuis me trouvant l'après dinée avec Monsr le duc d'Alve aux trenchées, et encores ce matin, je luy ay entre autres propos remonstré ce qu'il vous plaist me commander par les dernières deppesches que j'ay receues, tant de ce qui est du fait des prisonniers[2] qu'il a

[1] Cette lettre du 5 sept. est dans GACHARD, *Bibliothèque nationale de Paris*, II, 526; elle fait connaître l'impression produite sur le prince d'Orange par la Saint-Barthélemy : « Il s'est trouvé estonné et en extresme fascherie... »

[2] Les prisonniers de la défaite de Saint-Ghislain (17 juillet); le chef des huguenots, Jean de Hangest, seigneur de Genlis, était du nombre. Cf. BRANTÔME, VI, 486. L'ambassadeur de Charles IX à Madrid, Saint-Gouard, insistait aussi pour l'exécution des prisonniers : GACHARD, *Bibliothèque nationale*, II, 399.

Digitized by Google

encores de reste en ses mains que de ceulx qui sont enfermez dedans la ville de Montz [1], luy mectant devant les yeux combien il importoit à toute la chrestienté et à voz Ma^tez^, et particullièrement à sa réputation, que le monde fust purgé de telles gens turbulans, et que chacun regardoit maintenant ses actions pour voir comme il se comporteroit avec ses ennemys. Au premier point il me respondit qu'il ne luy restoit plus guières de prisonniers entre les mains, lesquelz alloit-il encores tous les jours exécutant, mais que pour quelque respect (qu'il ne me dist point) il réservoit encores les chefz gentilshommes et principaux qu'il avoit ; et voy bien que ce n'est qu'en atendant ce qui suceddera de ceste guerre, pour s'en servir ainsi que je vous ay escript par ma dernière. Je ne suis demouré court là dessus pour luy faire entendre l'occasion que vous aviez de vous plaindre de luy, s'il les laissoit eschapper, et l'accuseriez des maux qui en adviendroient cy après. Mais il ne me paie en cela que de la bonne volunté que le Roy son M^e^ vous porte, du reproche des secours et aydes qu'il vous a faitz en voz troubles passez, qui sont ses lieux communs et ordinaires [2], et de l'espérance qu'il a de venir promptement au dessus tant de ceste ville que du prince d'Orange ; m'aiant asseuré que encores que le dict prince marche près de luy, sy n'abandonnera il point ceste entreprise, de laquelle il dit avoir bien tost la raison et asseure qu'il fera paroistre à tout le monde combien il est affectionné

[1] Mons alors assiégée par le duc d'Albe ne capitula que le 19 septembre.

[2] Le duc d'Albe avait envoyé quelques troupes en France, en 1567, après une ambassade de Castelnau. *Mém. de Castelnau*, I, 238. 239, édition de 1659. En 1569, il fournit encore quelques milliers d'Allemands et de Wallons.

Digitized by Google

en ceste cause. Mesmes m'a dit que si Vostre M^té avoit besoing de ses forces après icy fait, que il espéroit avoir bien tost XII mil chevaux, desquelz avec sa propre personne il vous iroit servir ; et que si le prince d'Orange se jouoit d'entrer en vostre Royaume, qu'il le suyvroit par tout ; dont je l'ay remercié, l'asseurant que bien tost vostre royaume seroit du tout nettoié et que tout le secours que vous pouvez atendre de luy pour ceste heure estoit de bien achever de son costé, sans vous riens renvoier sur les bras. J'ay seu qu'il fait faire fort bonne garde que ceulx de dedans Monz ne sortent, et n'y a pas aussi apparence, à ce que je voy, qu'ilz le veulent faire.

Il m'a dit sur cela qu'il y avoit en ladite ville une compaignie de catholiques, dont est cappitaine ung nommé Durenel [1], laquelle seroit bien aise de sortir, et le feroit si elle en avoit receu quelque commandement de Vostre M^té : à quoy vous adviseriez. Davantaige il m'a dit avoir entendu que les princes d'Allemaigne avoient envoié ambassadeur devers le Roy catholique, ou estoient sur le point de ce faire, pour intercedder devers luy ung pardon pour ledict prince d'Orange [2]. Ce à quoy je pense que l'on ne prestera l'oreille et ne sera de son advis, n'estant chose que il voeille penser et qui ne luy est passée par la fantaisie, quelque advervité qu'il ait cy devant eue ; et qu'il sait bien, si cela se faisoit, toutes ses forces yroient fondre en vostre royaume.

[1] Gachard, *Bibliothèque nationale*, II, 529, écrit Durevel. Meteren parle de papistes qui se mutinèrent contre leurs chefs dans Mons. *Histoire des Pays-Bas*, f° 85.

[2] L'accord avec le Prince fut négocié par l'Empereur, l'Électeur de Cologne et autres, après les évènements dont il est question ici, surtout en 1573 et 1574.

Digitized by Google

En quoy je l'ay exhorté de continuer et préférer l'utilité publique de la chrestienté et de la cause de Dieu à son repos particullier, qui ne seroit que pour ung temps.

En somme, Sire, je le voy, se me semble, marcher de bon pied, continuant de faire battre ceste ville fort furieusement avec XXXIII pièces, et ses soldatz s'approchant de jour à autre. Mais ceulx qui la congnoissent la jugent si forte, garnie de grands fossez plains d'eau inaccessible, et ne savent qu'en penser. Je congnois que de la prise d'icelle dépend le salut de l'un ou de l'autre : car, si elle résiste jusques aux pluyes qui commencent ordinairement dedans ce mois, je le voy consommer en une hazardeuse longueur, pendant laquelle le prince d'Orange ou s'approchera pour la secourir et combattre à son avantaige, ou ne perdra pas temps, comme vous avez veu qu'il n'a fait jusques icy, aiant encore depuis pris la ville de Louvain[1] par composition, en laquelle il entra jeudy matin, et delà marcha le mesme jour à Wavre. L'on m'escript aussi qu'il s'estoit joinct à luy III mil harquebusiers de ceulx qui estoient en Zellande, et qu'il se renforçoit journellement de ceulx du pais. Il fait ce qu'il peult pour se conserver la bienveillance des peuples et qu'ilz ne soient foullez, publiant partout qu'il n'en veult qu'aux Espaignolz, leurs adhérans et fauteurs, et permect que chacun aille et vienne faire ses affaires. Sur quoy ledict s^r duc se trouve bien empesché, et craint fort que cela et autres raisons ne soient cause de faire perdre cœur à sa cavallerie, s'il approche.

A Bruxelles la peur y est grande qu'il ne si attache,

[1] Louvain capitula le 4 septembre, après avoir subi deux assauts; Cf. *Correspondance de Granvelle*, IV, 425. 426.

Digitized by Google

et y ont mis quelque artillerie sur les murailles et par les places, aiant esté commandé à tous les habitans de se mectre en armes ; mais les quatre enseignes d'Espaignolz et les allemans qui y sont ne se peuvent asseurer d'eux, que je crains estre cause de quelque esmotion [1]. Il est entré dedans Anvers trois enseignes d'Allemans qui y ont esté envoyées d'icy, lesquelz y arrivans par eau feurent saluez à coups de canons par la citadelle, pensans que ce feussent ennemys : mais il en advint peu de mal. Du costé de Zellande j'ay aussi esté adverty que les Gueulx battent la ville de Goess [2], avec trente pièces d'artillerie, et y sont demeurez encores bon nombre. Quant au duc de Holst [3] et ses trouppes, il marche et s'avance le plus qu'il peult, estant maintenant à Grave près de Bos-le-duc, ainsi que j'ay seu et que m'a dit ledit s^r duc. Mais l'armée dudit prince l'empesche de venir si tost qu'il voudroit.

Du camp lez Mons en Haynault, ce VIe jour de septembre, 1572.

[1] D'après Morillon, le Prince aurait pu facilement occuper Bruxelles ; la population était hostile aux Espagnols, elle refusa de travailler aux remparts, et Morillon ajoute qu'elle était plus à craindre que les ennemis du dehors. *Corresp. de Granvelle*, IV, 427. 432.

[2] Dans l'île de Sud-Beveland.

[3] Adolphe, duc de Holstein-Gottorp, de la famille royale de Danemark, protestant, mais très dévoué au duc d'Albe.

Digitized by Google

II. — *Au Roy.* — [9 sept., 1572.]

Siège de Mons : arrivée du Prince, les forces des deux armées. — Entretien avec le duc d'Albe : projet d'alliance intime entre la France et l'Espagne sur le terrain religieux. — Mondoucet annonce qu'il ne pourra plus entretenir de relations suivies avec le Prince; succès de ce dernier. — La reine d'Angleterre. — Strozzi.

Sire, depuis mes deppesches du XXIXe du passé et deux^me^ du présent [1], que vous aurez receues ainsi que j'ay veu par la deppesche qu'il vous a pleu m'envoier par ce courrier présent porteur, Vostre M^té^ en aura encores receu deux autres des V et VIèmes ensuivans, par lesquelles elle se trouvera satisfaicte sur la peine en laquelle elle estoit du party que pouvoient prendre les deux armées qui sont présentement en estre en ce pais. Car vous aurez seu comme Monsr le duc d'Alve continuoit son entreprise de Monz, quelque chose que le prince d'Orange exécutast de son costé, et comme ledict prince s'acheminoit par deçà avec son armée, ce qu'il a fait de telle façon que, aiant dimenche couché à deux lieues et demyes d'icy, il s'est hier présenté en bataille devant ledit s^r^ Duc et à la portée du canon, voullant, s'il luy estoit possible, l'atirer au combat; mais ledit s^r^ Duc, qui atend encores des forces que luy ameyne le duc de Holst et autres, et qui est engaigé à la baterye de ceste dite ville, n'a voullu prendre le hazard d'une bataille,

[1] La lettre du 29 août a été publiée en partie par Gachard dans *Bibliothèque nationale*, II, 524; elle rend compte des fêtes célébrées à Bruxelles à l'occasion de la Saint-Barthélemy. Celle du 2 septembre manque.

Digitized by Google

aiant fait mectre toute son armée en bon ordre en lieu fort avantageux et retrenché entre la ville et l'armée dudit prince, tellement que ces deulx forces estans ainsi en bataille depuis deux heures après disner, y sont tousjours demeurées, se regardant l'ung l'autre jusques à nuict close. Cependant la batterie de ladite ville n'a esté aucunement intermise, qui s'avance fort, et logea ledit prince en quelques villaiges qu'il avoit derrière luy à trois portées de harquebuses du logis dudit duc. A ce que ont rapporté deux prisonniers pris en quelques escarmouches qui se sont faites, ledit prince a vingt cornettes de cavallerie qui peuvent revenir à VI mil chevaux, et de XII à XIII mil hommes de pied; et ledict s^r duc n'a que environ IIII mil chevaux, compris XV cens que luy a amenez l'archevesque de Collongne[1], qui a tousjours esté près de luy durant ladicte apres dinée, et Brempt[2], et environ XVI mil hommes de pied. Nous verrons ce qui se fera cejourdhuy qui sera, comme je croy, que ledit prince s'esforcera de mectre des gens dans ceste ville et en retirer son frère[3] : ce qui luy sera bien mal aisé et non sans danger. Mais de ce qu'il a en volunté de faire après, je n'en puis rien juger : et sur quoy je ne faudray d'avoir l'œil ouvert, pour vous en donner incontinent advis.

Je suis allé voir dès le soir ledit s^r duc que j'ay treuvé au lit, auquel, après avoir fait entendre le bon estat de voz affaires et le chemin qu'elles prennent d'un perpétuel repos, moiennant le bon ordre qui s'y establissoit,

[1] Salentin, archevêque de Cologne, commandait en personne, « bien monté à cheval comme un vaillant chef ».

[2] Lieutenant du duc d'Albe; avait essayé d'arrêter le Prince près de Limbourg, en août. Cf. *Corresp. de Granvelle*, IV, 370.

[3] Le comte Louis de Nassau.

Digitized by Google

je luy ay dit la soudaine retraite de Mongonmery[1] en Angleterre et comme il n'y avoit plus homme qui osast lever la teste, tellement que vous espériez, avec l'aide de Dieu, cueillir le fruict que vous aviez tant espéré, pour après aider de voz moiens le Roy catholique, afin de le mectre hors d'affaires ; et que c'estoit à luy maintenant à couronner l'œuvre, aiant cest ennemy si près, lequel je le priois premièrement ne vous rejecter sur les bras, ne permectre qu'il allast se retirer en France, pour s'y fortiffier ou pour autre occasion : et oultre que je ne pouvois croyre une chose que j'avois entendue, aiant eu ce bien d'estre assez souvent esclarcy de son intention par sa bouche : qui estoit que on m'avoit rapporté qu'il traitoit quelque accord avec ledit prince, lequel ne se pouvoit nullement fabriquer qu'au grand et unyversel destriment de la chrestienté, du service de Dieu et particullièrement du bien de voz affaires ; le priant à ceste cause bien instamment m'en déclarer son intention. Sur quoy il m'a respondu qu'il ne pouvoit recevoir plus grand aise, comme aussi ne feroist le Roy son maistre, que de voir Vostre M^té^ nettoier son royaume de rébellion et y demourer Roy absolut ; que de sa part il feroit tous les efforts possibles, ainsi qu'il avoit toujours fait, de mectre maintenant la dernière main à ceste querelle ; qu'il n'y avoit aucune apparence que ledit prince eust volunté de s'aller promener en France, aiant pris tant de villes par deçà, comme il a fait, et où il est trop bien receu ; oultre qu'il n'y a maintenant personne en France

[1] Gabriel, de Montgommery, chef de huguenots, avait échappé à la Saint-Barthélemy, et s'était réfugié à Jersey. Il revint en France en 1574, fut arrêté à Domfront le 26 mai, et exécuté à Paris le 26 juin 1574. C'était lui qui avait blessé Henri II dans le tournoi de 1559.

Digitized by Google

qui l'y appelle ne qui l'y puisse recuillir : et que, quant il le feroit, que il espère d'estre dedans sept ou huict jours plus fort de IIII mil chevaux et de II mil harquebusiers, avec lesquelz et aultres trouppes de son armée, il ne faudra de le suivre, laissant ce pendant assez d'autres forces pour la continuation de l'entreprise de ceste ville, de laquelle il espéroit bien tost venir à bout. Mais qu'il me voulloit bien advertir qu'il estoit bien nécessaire que Vostre Mté feist pourvoir sur sa frontière et se tinst sur ses gardes, commandant que, au cas que telle chose advinst, que voz gouverneurs et les lieutenans généraux eussent telle corespondance avec luy qu'il seroit requis pour opprimer cest ennemy : et que, quant à cest accord duquel je luy parlois ainsi franchement, qu'il m'en voulloit bien respondre de ceste même façon, qui estoit que j'avois peu voyr comme jusques icy il y avoit proceddé ; mais que, pour esviter à tout soubson, qu'il m'asseuroit que, au cas que Vostre Mté voullust promectre de sa part de ne faire jamais aucun accord ou composition avec ses subjetz rebelles, sans qu'il y fust compris qu'ilz n'ayderoient en quelque sorte ou manière que ce fust les subjetz de Sa Maté Catholique, ny n'entreprendroient aucune chose contre elle : que récyproquement sondit maitre et luy feroient semblable promesse, quant ilz accorderoient avec ledit prince ou autres subjets [1], qni estoit le vray chemin pour bien tost

[1] Les négociations entre le Prince et Philippe II avaient été ouvertes au lendemain de la journée de Moncontour, et n'avaient jamais été abandonnées. Le duc d'Albe ne les nie pas. Elles furent assez actives à la fin de l'année 1572, après les revers du Prince, sous la médiation d'Élisabeth d'Angleterre. Cf. Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques des Pays-Bas avec l'Angleterre*, VI, 606. 609. 612.

Digitized by Google

venir audessus d'affaires et une bonne porte ouverte pour passer plus oultre à la grandeur et avancement de la chrestienté, à laquelle, comme de moy mesme, je luy ay dit l'affection que Vostre Ma^té^ y porte.

Sur tous lesditz pointz il vous plaira m'en faire entendre vostre intention et en négotier par deçà avec luy. Je luy ay fait instance pour faire distinction des catholiques d'avecques les autres prisonniers qu'il a, ce qu'il m'a accordé, comme aussi il m'a asseuré de ne laisser eschapper ceulx qui sont dedans Monts.

Quant aux intelligences que j'ay avec ledit prince, elles ne pouront estre doresnavant si fréquentes ne si seures qu'elles ont esté, qui m'y fera marcher plus secret [1]; et quant à ce que je vous ay escript avoir mandé de bouche à ces forces qui estoient en Champaigne, Vostre Ma^té^ y aura esté satisfaicte : et mon homme est retourné sans avoir passé plus oultre que le Luxembourg, n'aiant seu aller avant à cause des gens de guerre qui y sont, aussy que lesdictes trouppes estoient ja séparées. Quant aux autres nouvelles, je vous diray, Sire, que les gens dudit prince ont encores pris la ville de Dermonde [2], assize sur l'Escau, forte et d'importance ; et a icelluy prince tiré XVI mil escus de Louvain, qui s'estoit laissée battre, pour ne la piller poinct [3]. Aussi on m'escript que du costé de Zellande les ennemys sont bien fortz et que Midelburg se trouve bien pressé de vivres et de la peste. Il s'est eslevé ici ung bruit que la Reyne d'Angleterre en avoit rappelé

[1] Charles IX avait d'ailleurs un représentant particulier non avoué auprès du Prince, le génois Frégose, qui était allé donner des explications sur la Saint-Barthélemy.

[2] Termonde fut prise le 6 septembre.

[3] Cf. *Corr. de Granvelle*, IV, 425 et seq.

Digitized by Google

ses subjetz qui y estoient[1], et qu'il estoit advenu quelque rébellion contre elle en Irlande; aussi que l'armée conduite par Strossi estoit descendue en Escosse[2].

Du camp les Mons en Hainault, ce IXme jour de septembre, 1572.

III. — *Au Roy.* — [10 sept., 1572.]

Affaires militaires devant Mons. — Prise de Oudenarde.

Sire, le courrier que je vous ay renvoié, qui partyt hier environ midy, pour avoir esté retardé de la deppesche que Monsr le duc faisoit à l'ambassadeur d'Espaigne, vous aura porté une deppesche par laquelle Vostre Ma^té^ aura entendu comme ces deux armées se retrouvoient maintenant l'une devant l'autre, et Monsr le duc la ville à ses espaulles, laquelle il n'a laissé de faire battre, mais plus lentement que de coustume. Toutefois il demeure tousjours en espérance d'en avoir la raison et bien tost. Depuis le partement dudit courrier et l'apres dinée, le prince ayant congneu la résolution qu'avoit prise ledit s^r^ duc de ne combattre point, et tenant son armée en bataille, feyt acheminer quelques trouppes des siennes, tant de cheval que de pyed, du costé de la rivière audessus de ladite ville, pour gaigner ung pas-

La même phrase se retrouve dans une lettre de l'ambassadeur Antonio de Guaras au duc d'Albe, datée de Londres, 6 septembre : *Relat. politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre*, VI, 507.

[2] Nouvelle inexacte; Strozzi était avec le baron de la Garde au port de Brouage fin août, et y resta pour surveiller la Rochelle. L'information de Mondoucet est de source anglaise. Cf. *Corr. de La Mothe*, V, 130.

Digitized by Google

saige en la prairie, et par mesme moien ung accez et chemin en icelle, faisant suivre beaucoup du reste de sadite armée à la fille, pendant que par escarmouches légières il pensoit amuser ledit sr duc. Lequel congnoissant ceste ruze et stratagème de guerre feyt acheminer III ou IIII cens harquebusiers espaignolz audit passaige pour le garder ; aiant ce jour préceddent fait retrencher ung fort sur le hault près d'un molin à vent, dedans lequel il avoit fait mectre six pièces d'artillerie, où il avoit préveu que l'ennemy seroit pour se venir camper et gaigner cest avantaige, afin de le desloger. Mais trouvant ledit fort s'achemyna tousjours audict passaige, et en son chemin fut arresté et entretenu d'escarmouches près d'icelluy, lesquelles s'eschauffèrent si bien et de telle sorte que les deux armées y marchèrent toutes prestes de se choquer, sur les quatre heures ; et vinrent au commencement les reistres dudit prince de telle furie à la charge, qu'ils meirent par deux fois deux compaignies de chevaux légiers et autres qui se trouvoient en fuitte, laquelle, s'ils eussent bien poursuivye, leur eust esté de grand avantaige, veu le peu d'ordre que je voiois en ung effect si soudain, pour estre succeddé inoppinément et sans y avoir pensé ; et n'eust esté que deux trouppes de gensdarmerie y arrivèrent sur l'heure, qui pouvoient faire en nombre de mil chevaux, je crains bien qu'il ne fust mal succeddé. Mais lesditz reistres voians arriver ladite gensdarmerie, pensans qu'il y eust plus grandes forces sur le coustau qui ne se pouvoit descouvrir, pressez de l'artillerye dudit fort et de quelques mousquetères espaignolz qui s'y avancèrent, feyrent halte et commencèrent à se retirer doulcement : qui estoit ce que cherchoit ledit sr duc, ne voullant riens hazarder. Et ainsi, sur les sept heures, les deulx armées

Digitized by Google

se séparèrent avec perte, tant d'une part que d'autre, d'environ quarante hommes sur la place et plusieurs blessez. Logeant ledit prince à une petite lieue d'icy du costé de Vallentiennes, nous verrons ce qu'il fera cejourd'huy et quel chemin il prendra.

Mais me trouvant avec ledit s^r duc à veoir ladite retraite, sur laquelle il estoit aisé de faire jugement des trouppes dudit prince, luy mesmes confessa, comme aussi le s^r de Noircarmes [1] et autres, qu'ils estoient plus de VI mil chevaux et XII ou XIII mil hommes de pied. Quelques prisonniers du camp dudit prince rapportent qu'ilz y ont grande faulte de vivres, et en cestuicy ilz n'y habondent point tant que de coustume, et y en aura moins doresnavant, pour ce qu'ils seront pressez par ledit prince.

Ceulx de ladite ville feirent saillie de environ II cens chevaux, du costé de la porte de Vallentiennes, qui estoit le chemin que prenoient les gens dudit prince; mais ilz ne seurent passer lesdites prairies et maretz pour les venir joindre, estant ledit passaige ainsi gardé. Aucuns dient qu'il y est entré quelques gens de renfort du costé des bois, ce que je tiens plus pour faux que pour véritable. Si ainsi est, Vostre Ma^té en sera asseurée par ma première, comme de tous les autres succez de ces armes. La prise de Audenarde [2] continue, et en ay esté asseuré par ung gentilhomme qui en a eu nouvelles, qui loue et admire ceste place pour la force d'icelle plus du naturel que de l'artifice. C'est tout ce qui est succeddé

[1] Philippe de Sainte-Aldégonde, seigneur de Noircarmes, principal conseiller du duc d'Albe, mourut à Utrecht, 5 mars 1574, d'une blessure reçue à Alkmaar.

[2] Avait été prise le 7 septembre par Jacques Blommaert.

Digitized by Google

depuis hier. Et sur ce... Du camp lez Mons en Haynault, ce Xme jour de septembre, 1572.

IV. — *Au Roy.* — [11 sept., 1572.]

Faits militaires devant Mons. — L'élection de Pologne. — Le camp du prince surpris par les Espagnols.

Sire, Je vous escripviz hier ce qui estoit succeddé entre ces deulx armées depuis le partement du courrier que je vous ay renvoyé, vous discourant particullièrement l'escarmouche qui s'estoit dressée entre elles pour ung logis que délibéroit gaigner celle du prince, duquel elle fut privée et repoulsée; et s'est trouvé que la perte d'une part et d'autre avoit esté plus grande que je ne vous ay escripte, et qu'elle monte bien à près de cent cinquante hommes, dont ils ont receu plus de dommaige aians perdu ung reistre-mestre principal, n'y estant demeuré de deçà que environ XXV espaignolz et quelque peu d'hommes d'armes, entre lesquelz la cornette du s^r^ de Noircarmes a esté perdue; et ainsi s'alla loger ledit prince à une lieue d'icy, d'où il ne bougea tout hier; et se reposa, envoiant cependant quelques cornettes de sa cavallerie à Bossu et autres endroitz, pour essaier d'y gaigner passaige sur la rivière. Ce que voiant qu'ilz ne pouvoient faire tant à cause de la difficulté d'iceulx que de l'ordre que y avoit donné ledit s^r^ duc, se retirèrent, mettans le feu au villaige dudit Bossu et autres endroiz.

Et ceste nuict, aians donné une alarme en ce camp, se sont trouvez à la pointe du jour tous en bataille à la portée du canon de nostre fort, sans s'estre plus avan-

Digitized by Google

cez, et couvrant par ce moien leur baigaigé qui deslógeoit et marchoit sur le chemin d'entre Bains [1] et Maubeuge, où puis après ilz se sont tous acheminez mectant le feu aux censses et villaiges où ilz passoient, et logent ce soir de ce costé là. Je ne say ce qu'il prétend faire ne quelle routte il prendra de là, dont je ne faudray de vous advertir, à mesure que j'en entendray la vérité. Mais cependant il s'esloigne d'icy avec fort peu de réputation, aiant une armée supérieure à celle dudit s^r duc, sans pouvoir secourir son frère en ceste ville, ne qu'il en soit sorty aucun. Il est vray qu'il n'eust seu tenter ung tel effort, sans ung bien grand désavantaige, à cause des fortz et trenchées que ledit s^r duc avoit fait faire de toutes partz. On tient que la cause pour laquelle il se reculle est qu'il y a quelque dissension entre ses reistres, pour ce que avant hier, jour de ladite escarmouche, les deulx cornettes qui la soutindrent et qui feirent fort bien, debvoient estre suivyes et secourues de trois autres qui demeurèrent derrière, ce qui leur feyt perdre la plus belle occasion qu'ilz sauroient avoir en ceste guerre.

Je voy maintenant la délibération dudit s^r duc estre de faire tout effort pour prendre ladite ville promptement, et que dedans quatre ou six jours il sera pour la faire assaillir, après avoir achevé de rendre la bresche raisonnable, laquelle est desjà bien avancée ; afin que, cela fait, il s'en puisse aller à la poursuitte dudit prince ; et cependant il se renforcera tousjours des trouppes que luy envoyent le duc de Holst et comte de Scombourg [2], lesquelz ont couché la nuict passée autour de

[1] Binche.

[2] Comte Othon de Schauwenburg. En récompense de ses ser-

Digitized by Google

Lierre; et hier arrivèrent en ce camp VI cens reistres de l'evesque de Trier [1].

Il s'est eslevé ung bruit assez commun par deçà, depuis quelques jours, que Vostre Ma^té envoioit icy ung bon secours soubz la conduitte de Monsr de Guise [2]. Mais, pour ce que c'est chose dont ledit s^r duc ne m'a onques parlé et de laquelle Vostre Majesté m'a aussi peu escript, je n'y adjouste foy. Aussy que sans cela il aura plus de X mil chevaux dans la fin de ce mois, et croy, à mon advis, que s'il vous en voulloit rechercher, se seroit plus par mer que par terre, dont toutefois il ne m'a aucunement parlé. Il y a deux jours que, en devisant avec luy, il me dist qu'il avoit entendu que, entre cinq qui sont nommez pour l'élection du royaume de Polongne, Monseigneur en estoit ung et qui y avoit bonne part : me demandant si j'en avois rien entendu, dont je luy diz que non, mais bien que, si ainsi estoit, cela se feroit sans vostre seu et le sien, et sans que Vostre Ma^té y ait emploié aucune pratique et menée; ce qu'il monstra de croyre. Depuis cela m'a esté escript pour véritable, et qu'il avoit esté nommé par ung des pallatins du pais, et trouvé bon par quelques autres. La résolution de ladite élection se devoit faire à ce jour de N. Dame dernier.

Sire, ceste deppesche estant cloze et preste à envoier à Péronne, ce matin Monsr le duc d'Alve m'a envoyé son vallet de chambre, environ les III heures de nuict, pour m'advertir comme il avoit hier au soir deppesché

vices, les Espagnols lui donnèrent, en 1574, les biens des Batenbourg. *Corr. de Granvelle*, V, 219.

[1] Trèves.

[2] Nous n'avons trouvé trace de ce bruit nulle part ailleurs.

Digitized by Google

huict cens harquebuziers, affin de se mectre à la queue de l'ennemy et luy donner quelque alarme et eschec au despourveu, s'il y avoit moien ; ce qui leur estoit bien succeddé, de sorte qu'ilz estoient entrez ceste mesme nuict pesle mesle dedans le camp dudit prince, et avoient tué une infinité de ses gens, sans me spécifier autrement le nombre, et que c'estoit le bon secours qu'il avoit mis dedans la ville. J'en sauray aujourd'huy les particullaritez et tous autres succez, affin de le vous faire savoir.

Du camp lez Mons en Hainault, du XIme jour de septembre, 1572.

V. — *Au Roy.* — [13 sept., 1572.]

Le camp du Prince surpris par les Espagnols. Le Prince se retire. État du siège de Mons. — Situation générale.

Sire, Vous aurez veu par ma dernière deppesche de l'unze et XIIe de ce mois la belle levée de bouclier que le prince d'Orange est venu faire devant ceste ville, et comme après icelle il se retiroyt du costé de Bains, prenant quasi le mesme chemin qu'il estoit venu, avec volunté d'exécuter l'une des trois choses que je vous ay escriptes. Aussi Vostre Ma^té^ aura veu ce que Monsr le duc d'Alve m'avoit mandé de la camisade qu'avoient donnée huict cens harquebuziers des siens à l'armée dudit prince, laquelle à la vérité est merveilleusement bien succeddée, ainsi que moy mesmes j'ay esté voir sur le lieu où a esté faite l'exécution, et que le vous pourra bien particullièrement compter le s^r^ de Fontpertuys.

Digitized by Google

qui arriva hier icy de la part de Monsr de Longueville[1]. Ce pendant je vous diray que l'infanterie dudit prince estant logée à une lieue et demye d'icy en troys camps, le long d'un coustau, sans quelle fust couverte d'aucun bois, ruisseau ne trenchée, sinon d'une campaigne raze, et sa cavallerie logée au dessoulz, dedans ung villaige, et prairie estans à l'environ au bas de ladite montaigne, les ditz harquebuziers aians passé ung boys qui estoit à demye lieue dudit camp et se trouvans en ladite campaigne, marchèrent droit aux sentinelles et corps de garde de ladite armée qui estoit assize sur le hault, lesquelz ilz deffeirent et meyrent en pièces; et laissans II cens harquebuziers derrière eulx pour la seureté de leur retraite, entrèrent les autres VI cens dedans ledit camp par flanc qu'ilz enfoncèrent jusques au millieu, tuant hommes et chevaux en bonne quantité et jusques dedans leurs maisons et leurs litz, fors que sur leur retraite il fut tué quelques ungs d'eulx, et au nombre que j'y ay peu remarquer, il y est demeuré sur la place environ III ou IIII cens hommes d'une part et d'autre, mais d'espaignolz il n'y en a que trente cinq ou quarante. Et ainsi le camp dudit prince se trouvant en effroy par le feu qui fut mis en plusieurs endroiz de son logis et une telle surprise, se meirent promptement en bataille sur le hault, ung peu plus à main droite, et de là commencèrent à marcher, la plus grand part de leur bagaige s'estant desja acheminé devant, monstrant bien, tant à la forme de leurs logis, assiette de leur camp, lequel n'avoit aucune place de bataille, et le peu

[1] Léonor d'Orléans, duc de Longueville, né en 1540, gouverneur de Picardie, mourut en 1573 : il appartenait au parti des catholiques modérés, blâma la Saint-Barthélemy. La Huguerye a dit à tort que le roi le fit empoisonner : *Mémoires*, I, 173. 175.

Digitized by Google

de garde qu'ilz faisoient, qu'ils ne sont gens de guerre.

J'ay ce matin esté voyr Monsr le duc d'Alve, que j'ay trouvé au lict, qui commence à reprendre haleine et se reposer du grand travail qu'il a prins durant ces cinq ou six jours passez. Lequel m'a dict et asseuré que ledit prince avec son armée reprend le chemin de la chaussée tirant vers Mastriq, pour s'en aller repasser la Meuze, estant don Fadriq, son filz, à ses tallons aveques trouppes de harquebusiers et cavallerie, pour les tenir en cervelle[1] et les presser. Ce pendant qu'il avoit envoyé du renfort dedans la ville de Bruxelles, au cas qu'il voullust prendre ce chemin, et mandé au duc de Holst qu'il se tinst ferme et arresté jusques à ce qu'il eust autres nouvelles de luy, voiant bien qu'il n'en avoit plus que faire ici. Davantage qu'il espéroit avoir dedans six jours la ville de Montz, la batterie de laquelle avoit esté ung peu intermise pour faulte de boulletz; mais que demain il recommenceroit à battre la courtine, assaillir le ravelin et jecter ses pontz dans les fossez, pour mardy ou mercredy donner l'assault; et que, cela fait, il avoit bien espérance d'avoir remis toutes les autres villes en son obéissance, dedans la fin du mois prochain, envoyant son filz d'un costé, Noircarmes d'un autre, et ainsi autres en divers endroitz. Et au surplus, que je pouvois voir les belles et bonnes trouppes de gens de guerre, tant de cheval que de pyed, qu'il avoit en ceste armée, et la valleur de ses harquebuziers, lesquelles il me prioit vous escrire estre prestes de s'emploier puis après pour vostre service, si Vostre Ma^té en avoit besoing. Quant à moy, Sire, je ne puis croyre que ledit prince

[1] Signifie tenir en éveil, en inquiétude; on trouve l'expression dans Brantôme, iv, 373. v, 329.

Digitized by Google

soit venu icy seullement pour se monstrer, sans riens faire, et se retirer si soudain. Nous pourons juger dedans demain ou après, par le chemin qu'il tiendra, de la résolution qu'il aura prise : pour le moins il ne tourne point la teste de vostre costé.

De Bruxelles il est quasi comme assiégé, à ce qu'on m'escript, ceulx de Mallines, Louvain, Dermonde et autres endroitz, courans tout au tour et empeschans qu'on n'y porte vivres. Le duc de Holst n'estoit point encores passé Lyerre, et croy qu'il y a quelque chose qui le retarde, comme paiement de quelques mois, davantaige dont ledit s^r duc se couvre du peu de besoing qu'il en a. Et quant à la prise de ceste ville, encores qu'elle luy réussisse bien, sy ne pense-je pas qu'elle le soit si aisément ne si promptement que la fait ledit s^r duc, ne semblablement la fin de ses autres affaires; lesquels consommeront bien le reste de ceste année, et crains bien qu'il n'en ayt assez pour la prochaine, aiant tant de villes fortes à réduire. De tout j'ay bien particullièrement discouru avec ledit s^r de Fontpertuys et luy ay fait voir à l'oeil la forteresse de ceste place : dont il vous saura rendre très bon compte, et du jugement qu'il en fait. Je n'ay encores failly de remercier ledit s^r duc des offres qu'il vous faisoit de ses forces, y adjoustant le peu de besoing que vous en aviez, pour la tranquilité qui s'establissoit chacun jour en vostre Royaume.

Du camp lez Mons, le XIIIe jour de septembre, 1572.

Digitized by Google

VI. — *Au Roy.* — [15 sept., 1572.]

Marche du Prince. — Siège de Mons. — Proposition des prisonniers français de faire sortir les autres Français qui défendaient Mons. Mondoucet conseille au duc de ne pas les écouter. — Projets d'Élisabeth en faveur de la Rochelle. — Les véritables intentions du duc.

Sire, depuis vous avoir escript du XIIIe de ce mois tout ce qui s'estoit passé en l'armée du prince d'Orange, icy près de ce camp, ledit prince ne s'est point plus esloigné que de VI ou VII lieues, se tenant aux environs de Nyvelles, estant icy bien incertain de la résolution et chemin qu'il doibt prendre, et ce qu'il atend en ce quartier là. J'espère en estre dedans ung jour ou deux plus particullièrement esclarcy. Ce pendant on asseure que quelques cinq ou six mil hommes de pyed sortiz de Hollande et Zellande le viennent trouver. Hier on recommença à battre ceste ville plus furieusement que l'on n'avoit pas encores fait, y aiant esté tiré près de III mil coups de canons; de sorte que la pluspart de la courtine, depuis la tour Saint-André qu'on a battue jusques à la porte et ravelin, qui dure plus de cent cinquante pas, s'en va quasi par terre; et si on eust continué ladite batterie ce jourd'hui de mesme façon, je croy qu'elle eust esté achevée. Mais je la voy fort refroydie, ny aiant esté riens fait, dont je ne say la cause, si ce n'est que les pontz et artifices pour le passage du fossé ne soient si tost prestz que l'on pensoit.

J'ay ce matin esté voir ledit s^r duc, avec lequel j'ay devisé assez longuement, et entre autres choses du fait de ceste ville, pour laquelle il change de langaige et se monstre estre quasy en deffiance de la prise, disant

Digitized by Google

qu'elle a les dentz plus fortz que luy ni autres, qui la congnoissent, n'eussent pensé; que toutefois, encores que Genlis, Jumelles, les Genisacq[1] et autres prisonniers françois, aient envoyé devers luy pour l'asseurer que, au cas qui luy plaise de les bien traiter et de les mettre à taille raisonnable, ils se faisoient fortz de faire sortir les françois estans en ladite ville, ainsi que iceulx françois leur avoient mandé qu'ilz feroient pour leur liberté; qu'il ne laisseroit de faire tout son effort pour la prendre d'assault, sans en entrer là; mais autrement, qu'il faudroit qu'il s'accommodast le mieux qui luy seroit possible pour la remectre en ses mains, veu que c'estoit le but et la seulle deffinition de ceste guerre; auquel s'il demeuroit trop longtemps ataché, avec perte de beaucoup de ses gens, il mectroit ce pendant les estatz de son maistre en grand hazard, à quoy il voulloit pourvoir en quelque façon que ce fust. Sur quoy je luy ay mis devant les yeulx la conséquence de ce fait qui regardoit de si près le bien et repos universel de la chrestienté, particullièrement vostre Royaume et sa réputation, estans, tant lesdits prisonniers que ceulx qui sont en ladite ville, les plus factieux et rebelles qu'aient voz deux Ma^tez, ausquelz s'il ouvre ceste porte, qu'il est très certain qu'ilz brouilleront plus que jamais, et que Vostre

[1] Jean de Hangest, seigneur de Genlis, connu dans l'histoire des guerres religieuses sous le nom de seigneur d'Ivoy; fait prisonnier à la bataille de Saint-Ghislain, 17 juillet, il fut envoyé à la citadelle d'Anvers, où le duc d'Albe le fit exécuter avant de quitter les Pays-Bas, en novembre 1573. — Le sieur Jumelles commandait huit enseignes, la *bataille*, c'est à dire le centre dans l'armée conduite par Genlis; il s'échappa, et on le retrouve auprès de Condé, en 1580 : note du baron de Ruble, *Mémoires de la Huguerye*, I, 122. — Buffières, seigneur de Genissac, capitaine huguenot, fut tué en 1587.

Digitized by Google

Ma^{té} et tout le monde aura juste occasion de l'acuser du mal qui en adviendra : mesmes qu'il se debvoit estre desja deschargé desditz prisonniers ; aussy que ce n'estoit pas pour venir au but qu'il m'avoit dit, de mestre maintenant une bonne fin à toutes rébellions passées : davantaige que je le priois de n'imprimer point en sa fantaisye que lesditz françois estans en ceste ville voullussent accepter ce party, si ce n'estoit pour leur permectre de se retirer où bon leur sembleroit ; et que ce faisans, ilz s'en yroient trouver le prince, avec lequel ilz luy feroient plus de guerre et de mal qu'en icelles. Car, de se retirer en France, il pouvoit tenir pour véritable qu'ilz ne le feroient point, n'y aiant nulle seureté pour eulx. A quoy il me respondit : « Comment voullez vous doncques que je perde les estatz et le pais de mon maistre ? Que le Roy très crestien mande à ceulx qui sont dans la ville qu'ilz le viennent trouver, avec bon serment pris d'eulx de ne se remuer en façon du monde et demourer paisibles : et ainsi les prisonniers demoureront à ma discrétion et auroy ma ville. » Je luy diz qu'il luy estoit aisé de rémédier à telle perte, poursuivant ainsi qu'il avoit commencé, et que Vostre Ma^{té} pouroit très volontiers faire ce commandement là, mais qu'il estoit à croyre, pour les raisons qu'il savoit, qu'ilz ne s'i voudroient fier et aimeroient mieux mourir là dedans ; et que il continuast d'assaillir ceste place, laquelle ses soldatz s'asseuroient bien d'emporter, quant ce ne seroit que la cause du buttin. Et au cas qu'il voullust entrer en cest accord avec lesdits françois, je le priois de m'en advertir, afin de le vous mander. Il me résolut de continuer à forcer ladite ville, mais je crains bien qu'elle ne luy réussice pas, tant pour la forteresse que pour les mauvais temps et pluies qui commencent

Digitized by Google

à s'avancer ; et ne me dist riens de ladite composition, en laquelle s'il entre, j'auroy l'oeil ouvert ; et crains bien, Sire, qu'en fin il ne s'en résolve là.

Davantaige passant plus avant en propos, il me dist qu'il couroit ung bruit que, en Angleterre, on préparoit quelques vaisseaux chargez de gens de guerre, pour donner à la Rochelle ; me demandant si je n'avois rien entendu, et qu'il estoit à craindre que la Reyne du pais ne se meslat en ceste querelle soulz main ou autrement : ce que, si elle faisoit, elle pouroit estre cause de faire marcher le Prince en vostre Royaume ; que ès pais de Hollande et Zellande, il y estoit aussy fraischement arrivé bon nombre d'Anglois, et que l'on voioit bien qu'elle s'en mesloit, encores qu'elle feyt démonstration au contraire. Mais que si nous estions bien unyz et d'accord, il seroit bien aisé de luy donner sur les doiz ; et qu'il désireroit que, aprez cecy, l'on feyt ceste entreprise, laquelle dureroit peu de temps. Et que, encores qu'il soit bien vieil et las de la guerre, si y marcheroit-il très voluntiers en personne. Je ne luy feyz autre responce, sinon que je n'en avois riens entendu que ce qui s'en disoit icy ; mais que, si ladite reyne se voulloit embrouiller en voz affaires, ce que l'on ne pouvoit faire sans que l'on y veyt bien clair, qu'elle s'atireroit ung grand fardeau sur les espaulles : oultre que, estant le s^r Strossy avec bonnes forces en ce quartier de la Rochelle et dedans le port, il luy seroit mal aisé d'y riens entreprendre ; et que je croyois que plustost elle voudroit conserver vostre amytié qu'autrement. Soulz ce discours, Sire, je crains bien qu'il n'y ayt quelque chose de caché, et que ledit duc ne cherche tous les moiens qu'il pourra pour nettoier ces pais, aux despens de qui que ce soit. A quoy il est très nécessaire de meu-

Digitized by Google

rement penser et prendre bien garde, comme je feray de ma part.

Sire, faisant demander passeport audit s^r duc pour avoir les chevaulx, et estant ceste deppeche faite, il m'a mandé qu'il avoit encores ung mot à me dire. Et l'estant allé trouver aux trenchées, où il alloit recongnoistre la batterie, il m'a dit que ce qu'il avoit à me dire davantaige n'estoit autre chose, sinon pour asseurer Vostre Ma^té, de sa part, que il ne disposeroit en quelque façon que ce fust des prisonniers françois qu'il a en ses mains, sans vous en advertir. Lesquelz il avoit gardé et gardoit pour plusieurs respetz; le plus grand desquelz est, à mon advis, celluy que je vous ay cy devant escript, pour s'en servir, en ung besoing, à ravoir des siens qui pourroient tomber en ce mesme hazard.

Ce porteur vous dira ce qui se publye icy de l'armée du prince d'Orange, laquelle ledit s^r duc m'a présentement dit estre deslogée et marcher, ne sachant encores de quel costé, mais qu'il avoit envoyé garnison à Namur. Nous ne pouvons guères demourer sans en voir certaines nouvelles.

Du camp lez Mons en Hainault, ce XVme jour de septembre, 1572.

VII. — *Au Roy.* — [17 sept., 1572.]

Le Prince est près de Bruxelles. — Siège de Mons, projet d'accommodement avec les Français. — Alliance de la France et de l'Espagne.

Sire, vous avez entendu, tant par la dernière deppesche que je vous ay faite du XVme de ce moys, que par le rapport que vous en aura fait mon homme, l'estat des

Digitized by Google

affaires que j'ay icy à négotier avec Monsr le duc d'Alve et celles de ceste guerre. Depuis il n'y est pas survenu grand chose, le prince d'Orange s'estant ung peu plus esloigné d'icy, tirant du costé de Bruxelles, d'où il n'est qu'à trois lieues ; et croy que cest pour s'approcher, affin de plus aisément tendre la main à quelques gens de pyed qui luy viennent des pais de Hollande et Zellande, ou pour faire ung divertissement de ce siége en assaillant ladite ville de Bruxelles, laquelle est bien garnye. J'en auray aujourd'huy ou demain plus certaines nouvelles que je vous feray savoir. Ledit s^r duc de son costé a aussi peu avancé en ceste entreprise ; car, s'il bat ung jour furieusement et à haste, l'autre demoure lent et à repos, ses gens n'aians riens gaigné du ravelin qu'ilz désiroient ; entre lequel et la ville il y a encores ung fossé plain d'eau, de soixante pas : et crains, s'il n'y avance autrement, que nous sommes pour faire icy trop long séjour, ceulx de dedans monstrans bien d'estre gens de guerre. Toutefois on tient pour certain que dedans dimenche il s'y fera quelque effort, en quoy la nécessité du temps presse plus que tout.

Hier matin arriva le cappitaine Cabannes[1], avec la deppesche qu'il vous a pleu me faire, à laquelle je feray premièrement responce à Vostre Ma^té, que ledit s^r duc ne m'a depuis aucunement parlé de ceste compaignie de catholiques qui est en ladite ville, mais est maintenant sur le général des françois qui y sont, lesquelz il désireroit bien d'en faire sortir en quelque façon que ce fust, pour l'espérance qu'il auroit puis après d'en avoir aisément la raison et du comte Ludoviq. Sur quoy je

[1] Peut-être Jean-Antoine de Simiane, seigneur de Cabanes (1525-1612), dont parle Brantôme, v, 415.

Digitized by Google

luy ay encores ce matin remonstré ce que je luy en avois cy devant dit, avec autres considérations : mesmes que je le priois de ne s'amuser aux parolles et inventions de ces gens là, lesquelz pouroient bien faire mectre en avant quelques propos approchans d'accord, afin par ce moien de luy faire perdre ce beau temps et l'amuser, ainsi qu'ilz sont cautz et inventifz. A cela il m'a respondu que je ne m'en donasse peyne ; qu'il me pryoit encores une fois d'asseurer V^tre^ Ma^té^ qu'il ne composeroit aucunement des prisonniers qu'il a, lesquelz seroient compris en tel accord, sans vous en advertir : aussi qu'il n'en estoit encores nullement entré là. Et que seullement ses soldatz, parlans avec ceulx de la ville, leur disans des injures et les appelans traistes, quelques ungs avoient respondu qu'ilz en voudroient bien estre dehors. Mais toutefois Vostre Ma^té^ aura veu ce que je vous ay escript par madite dernière. Et quant au compromys qu'il désiroit estre fait entre Voz deux Ma^tez^, au cas qu'il se feyt quelque accord avec voz subjetz, après luy avoir desduit ce qu'il vous plaist m'en escrire et le peu d'apparence qu'il y a que vous en entriez là, je lui ay promis et asseuré, au nom de Vostre dite Ma^té^, que vous ne feriez jamais accord ou appointement avec voz subjetz, où il ne fust dit et porté expressément qu'ilz ne songeroient de secourir les rebelles du Roy son maitre et de porter les armes contre son service, pourveu qu'il me promeist faire le semblable envers ledit prince d'Orange et autres qui seront armez pour ceste querelle, au cas qu'il entrast en composition avec eulx. Sur quoy il m'a respondu avoir escript au Roy Catholique de ce fait, auquel il pense que aisément il s'accordera ; et que, en aiant responce, il la me fera savoir, afin que les articles s'en puissent traiter entre Voz deux Ma^tez^.

Digitized by Google

Mais que ce pendant il m'asseuroit qu'il ne feroit aucun accord ou appointement avec ledit prince et autres, que cela n'y fust compris. Je luy ay, au reste, fait entendre le grand regret que vous aviez de ce que sesdits rebelles avoient esté assistez et secourus de vostre Royaume : en quoy vous aviez bien fait congnoistre que c'estoit contre vostre volunté, par les pugnitions qui s'en estoient ensuivies [1], et que l'auctorité que ceulx de ce party s'estoient acquise par delà et la nécessité du temps vous avoit contrainct de n'en faire autre démonstration; l'asseurant qu'à l'advenir il y seroit sy bien pourveu qu'il paroistroit assez de la bonne et fraternelle correspondance que vous désiriez avoir avec le Roy catholique et ses ministres, afin de pouvoir à ce coup sortir d'affaires. A cela il m'a dit l'asseurance qu'il avoit tousjours eue de la bonne intention de Vostre Ma^té^, de la continuation de laquelle il se tenoit très certain; et que tout ainsi que le Roy son maître vous avoit cy devant aydé et secouru en voz affaires et avoit assez fait paroistre de la bonne amytié qu'il vous porte, ainsi seroit-il prest à l'advenir de continuer en l'un et en l'autre. Encores que icelluy s^r^ duc m'ayt accordé de faire distinction des prisonniers catholiques d'avec les autres, néanmoins, quelque instance que je luy en face, je voy bien qu'il veult remectre cest affaire en longueur, retenu de la crainte qu'il a d'en avoir besoing. Je continueray de soliciter l'issue que je désire des ungs et des autres pour le bien de vostre service.

Je n'ay point encores veu ces gentilz hommes de Monsr de Nevers [2], lesquelz j'assisteray, selon qu'il plaist à Vostre Ma^té^ me commander.

[1] Allusion à la Saint-Barthélemy.

[2] Louis de Gonzague, duc de Nevers, qui épousa Henriette de

Digitized by Google

Du camp lez Mons en Haynault, ce XVII septembre, 1572.

VIII. — *Au Roy.* — [18 sept., 1572.]

Composition avec les Français de Mons (La Noue). — Le Prince est vers Bruxelles. — Siège de Mons. — Nouvelles de Flandre, de Hollande, etc.

Sire, Je vous feiz hier une deppesche assez ample sur les occurrences de deçà que j'envoyay par hommes exprès à Péronne. Depuis, je receuz la lettre qu'il vous a pleu m'escrire par le courrier présent porteur, lequel voullant renvoier sur le champ et faisant demander passeport pour avoir chevaux, Monsr le duc d'Alve me manda qu'il avoit quelque chose à me dire ce matin, me priant différer ; et l'estant allé trouver, il m'a fait entendre comme, sur ce que luy avois cydevant dit, qu'il estoit en terme de composition avec les françois estans dans la ville de Mons, que, à la vérité, hier l'apres dinée, quatre gentilzhommes avoient demandé à parler avec le s^r de Liques[1] ou autre qu'il luy plairoit; ce qu'il ne voullut refuzer, pour à toutes aventures entendre leur volunté, n'intermectant riens cependant de ce qui appartient pour l'expugnation de ceste ville : et sur ce y envoya le s^r de Noircarmes pour oyr ce qu'ilz voudroient proposer. Ainsi sortirent de ladite ville La

Clèves; il fut un allié de l'Espagne, pensionné par Philippe II. Catholique décidé, il joua un grand rôle sous le règne de Henri II. Voir ses *Mémoires* publiés par Roy de Gomberville.

1 Philippe de Ricourt, baron de Licques, grand louvetier d'Artois, colonel, mourut en 1588.

Digitized by Google

Noue, Soyecourt, Senarpont et le lieutenant de Genlys [1]; lesquelz, parlans avec ledit de Noircarmes, dirent que, encores qu'ils n'eussent pouvoir du comte Ludoviq de traiter d'accord, que néanmoins voians les choses en l'estat qu'elles estoient, mesmes la volunté de Vostre Ma^té^, ilz pouroient retourner devers luy pour l'avoir, et sur ce proposer et mectre en avant les conditions qu'ilz désiroient. A cela leur fut respondu par ledit de Noircarmes, que aussi peu avoit-il pouvoir du duc d'en parler, n'y mesmes de les oyr; toutefois, qu'il luy rapporteroit ce qu'il mecteroit en avant; mais que premièrement il ne failloit aucunement parler de traiter avec ledit comte, pour n'en voulloir riens faire ledit duc avec rebelles; et que, s'ilz voulloient retourner en la ville pour rapporter le pouvoir qu'ilz disoient leur estre nécessaire, que lors ledit s^r^ duc vouldroit bien aussi qu'il les oyst. Et ainsi estans en propos, ledit s^r^ de Noircarmes leur remonstra comment ilz s'estoient avancez de venir en ce pais, à la persuasion et adveu dudit comte, sans commandement de leur roy; qu'ilz voioient les pugnitions et chastimens qui avoient esté faitz en France, et qu'il ne failloit pas qu'ilz espérassent aucun accord, si ce n'estoit que, avant toutes choses, ilz promeissent et jurassent de n'assister jamais les rebelles de Vostre Ma^té^ ny de porter les armes contre vostre service. Ilz feirent responce qu'ilz pen-

[1] François La Noue, dit *Bras-de-Fer*, est bien connu; Soyecourt (de Thou écrit aussi *Soyecourt)*, est-il le sieur de Saucourt, qui avait fait cacher dans sa maison de Tupigny, sur la frontière du Hainaut, les poudres envoyées de France au comte Louis avant la Saint-Barthélemy, *Mém. de la Huguerye*, I, 102. (?) — Senarpont, de la maison de Mouchy; le lieutenant de Genlis était Antoine Cormont, sieur des Bordes, *ancien* de l'église de Sézanne : Gachard, *Biblioth. nationale*, II, 539, où le nom est écrit *Courmoy*.

Digitized by Google

soient avoir fait ceste entreprise pour vostre service, et que maintenant qu'ilz voient la démonstration que Vostre M^té^ a faite du contraire, ilz ne savent plus en quelle part aller ne fuyr; et que, sortans de làdedans, leur volunté est de s'aller jecter à genoux à voz pyedz, afin d'obtenir leur pardon, si bon vous semble, ou remectre leurs testes entre voz mains; car, d'autre recours ou salut, ilz n'en voient point. Et après tous ces propos, rentrèrent, avec accord de resortir aujourdhuy sur le mydy avec leur pouvoir : dont et de ce qui se fera ledit s^r^ duc m'a promis et asseuré de m'advertir, me priant croyre et vous certiffier que, quelque accord ou composition qu'il face avec eulx et les prisonniers qu'il a, ce ne sera qu'avec protestation et jurement sollempnel qu'ilz feront de ne s'ingérer jamais de porter les armes contre vostre service, ny assister aucuns rebelles ou désobeissans de Vostre Ma^té^. Outre plus, m'a dit que estant desambaracé de ceste ville où il est ataché il y a trop longtemps, qu'il s'en va trouver le prince d'Orange, avec VIII mil chevaux et son infanterie, pour le combattre, espérant d'y avoir bientost mis une fin; et qu'il ne fault point que Vostre Ma^té^ ayt crainte que ledit prince s'aille jecter en vostre royaume : car, en estant esloigné comme il est, il le serera de si près, qu'il n'aura loisir de tourner la teste de ce costé. Ce que, quant il le voudroit faire, aiant l'asseurance que je luy donnois de la corespondance de voz lieutenans généraulx et gouverneurs, lesquelz il advertiroit promptement, eulx luy donneroient en frond, et luy aux espaulles. Sur quoy vous pouvez faire fondement en vos affaires, et que de toute ceste guerre et autres choses qu'il congnoistra estre du bien de vostre service et repos de votre estat, il n'en sera moins soucieux que de celluy de son maître. Sur ce traité, duquel

Digitized by Google

j'avois esté dès hier adverty, je vous voullois renvoier cedit porteur, que j'ay différé jusques après avoir entendu ledit s^r duc ; et devant je ne faudray d'en deppescher ung autre, pour vous advertir de ce qui sera succeddé.

Ce pendant je vous diray, Sire, que ledit prince coucha hier à troys lieues de Bruxelles et deux lieues de Louvain, quasy sur mesme chemin qu'il est venu, et se lève force gens de pyed pour son service, tant à Mallines, Louvain, Diest, Thielemont [1] et autres lieux de Brabant, pour se renforcer d'infanterie dont il a besoing : qui est ce que m'a rapporté celluy que j'avois envoyé de ce costé là, lequel n'a seu passer jusques dedans son camp, pour le hazard qui y est ; et me désisteray cy après d'y renvoier, puisque Vostre Ma^té ne l'a agréable. Davantaige il m'a rapporté que lesdites villes faisoient grande provision de vivres pour son armée. Quant à Mons, je vous diray de quelle façon elle est pressée, aiant esté hier jusques à la dernière trenchée, qui va au bord du fossé du ravelin, où j'ay veu que le temps n'a pas esté perdu, y aiant ung grand remuement de terre, assavoir de plus de douze ou quinze cens pas de trenchées haultes et bien couvertes, et sur lesquelles on a mys plus de IIII mil sacqs plains de terre. A ladite dernière trenchée se fait quatre pontz sur batteaux, pour poulser dedans l'eau et servir de passaige audit ravelin, l'un desquelz est sur le bord qui sera plain de terre pour couvrir ung flancq qui y bat, et empescher que les autres n'en puissent estre endommagez. Les trois autres seront couvertz de pavesades d'aix, par les costez et au dessus, afin que les soldatz y puissent passer plus seu-

[1] Tirlemont.

Digitized by Google

rement et à couvert des pierres. Ledit ravelin est si battu et deschiré, que je ne doubte point qu'on ne le preigne. Mais j'entendz qu'il y a encores ung retranchement sur icelluy ; outre que je ne say sy, estant gaigné, on le pourra garder et y demourer seurement, parce qu'une grande platte forme, qui est à main droite, où il y a de l'artillerie, y regarde droit. Ceulx de ladite ville tiennent encores une trenchée au deçà de leur fossé, laquelle ilz ne pouroient garder, perdans ledit ravelin. Et desjà j'entendz que l'on voulloit continuer une autre trenchée, pour les aller chasser de là : mais je voy bien et est aisé à juger que ce n'est encores besongne preste que la prise de ladite ville, si ceulx de dedans veullent continuer à se deffendre ainsi qu'ilz ont fait, estant ceste place bien fort mal aisée et forte d'assiette.

Il n'est point de nouvelles que le duc de Holst et comte de Scombourg s'avancent de venir icy, comme vous aurez veu par mes préceddentes. Ledit comte n'y est en personne, mais son filz ; et y a quelque chose qui les arreste, que l'on m'a dit estre pour fait d'argent. L'archevesque de Collongne s'en est retourné. Et quant à l'advis que Vostre Ma^té^ a eu des villes d'Arras et Douay, c'est chose véritable et que je vous ay escripte il y a plus de six sepmaines, celles de Bruges, Lisle et plusieurs autres aians tenu ce mesme chemin ; ce que Monsr le duc d'Alve interprète à rébellion, et n'a pas moins d'envye, à ce qu'il m'a dit, de les chastier que les autres. Aussy, à la vérité, elles se gardent pour le plus fort, et ay seu pour certain que, si Genlys fust passé seurement, ledit Douay faisoit le sault à descouvert. Du costé de Zellande je n'en puis avoir bien certaines nouvelles maintenant, mais l'on m'a asseuré que les Gueulx tiennent tousjours Goess assiégée. Autres dient qu'ilz

Digitized by Google

ont levé le siège[1], pour venir trouver le prince, voiant bien que de ceste année ledit s^r duc ne leur peult faire mal de ce costé, pour ce que, dedans quinze ou ving jours, la mer s'en va cloze. En Hollande, il n'y a que la ville d'Anstredam qui se soit conservée, y aiant le s^r de Bossu[2] mis garnyson de quatre enseignes. La Gueldres, le pais d'Ouvresel et la Frize ne sont point en autre estat que ce vous aurez veu par mes préceddentes, sinon qu'ilz vont tousjours en empirant pour ledit s^r duc : mais son espérance est de rémédier bien tost à tout, aiant la raison de ceste ville. En quoy je voy le temps et l'opportunité de la saison luy défaillir, pour estre ces pais là inaccessibles l'hiver.

Du camp lez Mons en Hainault, ce XVIIIe jour de septembre, 1572.

IX. — *Au Roy.* — [19 et 20 sept., 1572.]

Négociations de la capitulation de Mons. — Le Prince menace Bruxelles.

Sire, vous aurez receu la deppesche que je vous ay faite par le courrier qu'il vous avoit pleu m'envoier, laquelle vous aura fait entendre les termes de composition esquels Monsr le duc d'Alve voulloit entrer pour ceste ville. Ce qui s'est depuis hier et aujourd'huy

[1] Ter Goes fut assiégée par les Gueux sous le commandement de Jérôme Tseraerts, le 26 août 1572; le siège ne fut levé que le 21 octobre, comme on le verra plus loin, page 75 et seq. Cf. DE THOU, édit. de 1740, IV, 691-92.

[2] Maximilien de Hénin-Liétard, comte de Boussu, chef et capitaine d'une bande d'ordonnance.

Digitized by Google

grandement avancé, s'estans lesditz deux jours passez en colloques et parlemens, dont n'est encores réussi une finale résolution; laquelle ledit S^r duc désire voyr sur toutes choses, ainsi que j'ay peu juger par ces propos et façons. Je l'ay esté voir ce soir, et m'a fait entendre que la cappitulation, laquelle se traitoit, et dont il ne demouroit d'accord jusques icy avec les députez de ladite ville, estoit que en premier lieu ilz ne parleroient point pour la liberté des prisonniers françois qui sont en ses mains de la deffaicte de Genlis; qu'ils sortiroient d'icelle ville en armes et bagues sauves, ainsi qu'ilz y sont entrez, pour se retirer en France et lieu de seureté où il les feroit conduyre; que tous feront serment, tant en général qu'en particullier, de ne porter jamais les armes contre Vostre Ma^té et n'asisteront voz rebelles en quelque façon que ce soit : et insiste à ce qu'il soit mis en article dudit accord, qu'ilz s'yront rendre et jecter à voz pyeds, pour disposer d'eulx selon vostre volunté. En quoy quasi tous s'accordent, horsmis La Noue, lequel crainst que Vostre Ma^té le face mourir. Et dit qu'ilz sont bien en bon chemin, voyre ledit La Noue, pour reprendre nostre relligion; que les subjetz du Roy son maître, qui ont prins les armes avec eulx en ladite ville, sortiroient aussy seurement pour se retirer où bon leur sembleroit, sans autre forme de pardon; et que, si il les peult reprendre par après, il sera en luy de les faire chastier et pugnir, leurs biens demourans saisiz, ainsi qu'ilz estoient auparavant. Et quant au comte Ludoviq, qui est ce qui arreste et accroche encores ledit accord, que il luy permectoit bien de se retirer où bon luy sembleroit, sans traiter avec luy. Lequel, pour sa seureté, demandait hostaiges, ou que lesditz françois demeurassent maistres de ladite ville, jusques à ce qu'il fust en lieu de seureté;

Digitized by Google

ce que ledit S^r duc ne luy voulloyt accorder, bien que il luy bailleroit toute asseurance signée de sa main, du duc de Medine [1] et de tous ceulx du conseil estant près de luy, avec jurement qu'ils feroient tous de n'atempter ne faire atempter contre sa personne, dont aussi il ne se voulloyt contenter; et qu'il ny avoit plus que luy qui arrestast ce traité, persuadant ausditz gentilzhommes françois de ne l'abandonner point, ne ladite ville, comme ilz ne voulloient, désirans toutefois d'en sortir [2], pour la congnoissance qu'ilz ont que c'est contre vostre service et volunté.

J'estime que demain ce sera fait ou failly, leur aiant ledit sieur duc mandé, ainsi qu'il m'a dit, qu'il n'en failloit plus parler. Mais je croy, les choses estans si avant et luy avec tant de volunté de se rendre maistre de ladite ville, qu'il n'en demourera pas là; car il congnoist très bien qu'elle est pour le tenir icy longue ment, s'il fault qu'il se résolve à la forcer, et encores avec peu d'espérance à la fin de l'emporter; mesmes les pluies et le mauvais temps le pressant de si près, qu'elles font aussy qu'il voudroit bien, s'il luy estoit possible, acheminer toute ceste guerre à une bonne fin dedans ceste année; en quoy il ne manque d'espérance, car il se propose de partir d'icy le mesme jour ou le lendemain

[1] Jean de la Cerda, duc de Medina-Celi, était arrivé aux Pays-Bas depuis le 11 juin 1572, pour remplacer le duc d'Albe; il trouva les Pays-Bas en pleine révolte « et pour ce ne voulut prendre le commandement », dit Bernard de Mendoça en ses *Commentaires*, f° 134, édit. de 1591.

[2] Morillon écrit à Granvelle, le 28 sept. : « Depuis que les Français avaient entendu le mauvais traitement que l'on a fait à l'admiral, ils ont désiré d'eulx en aller pour adsister leurs amis et alliés »; d'autre part la population de Mons leur était hostile. *Corr. de Granvelle*, IV, 439. 479.

Digitized by Google

dudit accord, pour aller trouver le prince d'Orange, qui n'atendra pas ainsi qu'il fait son compte, et sortira hors du pais; puis après de casser son armée et la deppartir en Hollande et Gueldres, afin de réduire les pais en obéissance, ce pendant qu'il sera en Anvers pour tenir la main et donner ordre à tout.

Je ne say ce que je puis penser de ceste capitulation, voiant plusieurs en doubter, si ce n'est qu'elle s'achève, lesdits françois sortans de bonne foy et marchans si franchement; mais que ledit S^r duc soit pour terminer ses affaires si tost après, il est bien mal aisé à croyre, par raison et discours, ou il faudroit que le prince d'Orange n'eust levé ceste belle armée, ny fait une si grande entreprise qui s'est si bien acheminée jusques icy, que pour se venir monstrer et faire ceste levée de bouclier. Il est maintenant à une lieue de Bruxelles, que l'on dit qu'il veult assiéger; et s'y atendent les habitans, ainsi que l'on m'escript. Il se parle icy que deulx mil de ses reistres l'ont habandonné et se retirent, ce que m'a dit aussi ledit S^r duc tenir d'un reistre mestre. Il est certain que ceulx de Mallines, Louvain et autres villes luy lèvent des gens de pyed et font une grande provision de vivres pour son armée, qui fait croyre que ce n'est pour se retirer si tost que pense ledit S^r duc.

Vostre Ma^té aura veu par ma lettre d'hier toutes autres particularitez; desquelles le cappitaine Miraumont, présent porteur, qui estoit venu par deçà avec le cappitaine Cabannes, vous saura rendre très bon compte; ensemble de ce qu'il a remarqué en ceste place, et du jugement qu'il en fait : qui me gardera de vous en dire autre chose par la présente.

Du XIX septembre, 1572.

Digitized by Google

Sire, le partement de ce porteur estant différé jusques à ce matin, pour ne pouvoir avoir si tost ung passe port, je vous diray que présentement est arrivé ung des gentilz hommes de Monsr de Nevers, dont il vous a pleu m'escrire; et son compaignon sera icy ce soir : lesquelz je ne faudray d'assister selon vostre commandement.

Sire, ce pacquet estant cloz, j'ay seu qu'il s'estoit fait une suspension d'armes pour cejourd'huy; et, estant allé voir Monsr le duc d'Alve, je l'ay trouvé, à ce qu'il m'a dit, plus esloigné maintenant de cest accord qu'il n'estoit hier, parce qu'il y survient nouvelles difficultez, sur lesquelles il est résolu de ne se laisser nullement entendre; et sur quoy je n'ay failly de luy user de la remonstrance que j'ay pensé estre requise pour l'y comforter, comme de sa réputation, et qu'il ne seroit à propos qu'il entrast en ung party que son maistre et luy vous ont tant desconseillé. Les difficultéz qui se proposent sont, oultre la seureté du comte Ludoviq, de laquelle ilz n'estoient d'accord, que ilz demandent que ledit sieur duc pardonne et remecte toutes faultes à la ville en général, et qu'il accorde aux subjetz du Roy son maître qui se sont armez là dedans, ung pardon et restitution en leurs biens. En quoy il ne veult nullement entrer : et doibvent encores ce jourd'huy sur les unze heures se rassembler d'une part et d'autre. Je ne faudray de vous advertir promptement de ce qui en réussira.

Sire, je viens présentement d'estre adverty que l'armée du prince d'Orange est aux portes de Bruxelles, et qu'il la veult assiéger : ce que l'on craint, pour ce que les habitans ne sont affectionnez au duc.

Du camp lez Montz en Hainault, ce XXe jour de septembre, 1572.

Digitized by Google

X. — *Au Roy.* — [21 sept., 1572.]

Capitulation de Mons. — Nouvelles d'Angleterre.

Sire, Vous aurez veu par la deppesche que je vous feiz hier, que vous a portée l'enseigne du cappitaine Cabannes, présent porteur, ce qui restoit à parfaire de la cappitulation et accord de ceste ville, qui s'est en fin accordée hier au soir bien tard, en la sorte que je vous ay naguères escript, aiant Monsr le duc d'Alve résolu et tenu bon de ne passer oultre, en ce qu'ilz demandoient pour les habitans de ladite ville et autres subjetz de sa Ma^té qui y estoient avecques armes, fors que lesditz subjetz ont fait serment de ne s'armer jamais et de n'asister en quelque façon que ce soit voz rebelles, ainsi que vosditz subjetz ont pareillement fait; et n'a point esté emploié en ce traité qu'ilz s'iront rendre à vos pyedz, ce que je croy feront la pluspart. Et quant à la seureté du comte Ludoviq, il luy a esté accordé quatre gentilz-hommes hostaiges pour cest effect, lesquelz il meyne et conduit avec luy, prenant le chemin de Gueldres vers Ruremonde. Lesditz françois, ainsi que j'ay peu apprendre, veulent tirer vers la Capelle[1], pour, à mon advis, prendre le costé de Loraine, affin de s'escarter et se retirer chacun à part en sa maison, allans cejourd'huy coucher près de Bains à Marimont.

Ainsi, voilà ledit S^r duc maistre de ceste ville, qui luy estoit de tant d'importance et laquelle a arresté son

[1] La Huguerye dit : « Les François qui vouldroient revenir en France seront conduits jusqu'à l'arbre de Guise (près Avesnes). » *Mémoires*, I, 140.

Digitized by Google

armée jusques icy. Il m'a dit que lesditz françois causoient leur reddition sur ce qu'ilz ne voioient point à qui ils faisoient service, n'aians déliberé d'en faire de leur vye à autre qu'à Vostre Ma^té^, et qui les a fait habandonner le prince d'Orange. J'espère avoir aujourd'huy ou demain les articles de cest accord, que je vous envoiray incontinent [1]. Cependant Vostre Ma^té^ verra le pourtrait de ladite ville de Mons, que j'ay recouvert, et sur lequel ledit cappitaine Cabannes vous saura rendre bon compte de ce qui si est passé.

Ledit S^r^ duc feit hier remectre en liberté environ cent ou six vingtz françois catholiques, qui luy restoient encores prisonniers, selon ce qu'il m'avoit accordé ; et le poursuiveray pour faire le semblable de quelques autres gentilzhommes catholiques qui sont entre les mains d'aucuns de ce pais ; mais je croy que ce ne sera qu'avec ranson. Au reste, Sire, ledit S^r^ duc desloge demain d'icy avec son armée, pour s'en aller du costé de Bruxelles, où est le prince, et essaier de le presser en quelque sorte que ce soit, pour le faire sortir du pais, sans toutefois se hazarder au combat, quoy qu'il dye le voulloir faire. Et ne faudray de vous advertir ordinairement de ce qui succeddera : mais, pour dire vérité, je voy ses affaires prendre maintenant ung très bon chemin pour aller en

[1] Les articles de la capitulation de Mons (datée du 19 septembre et non du 20, comme le dit Mondoucet), sont dans les *Documentos ineditos*, tome LXXV, p. 99-102, et dans les *Commentaires* de Bernard de Mendoça, Paris, 1591, f° 168. — Brantôme, II, 178, raconte que, se tenant à la porte, le duc d'Albe salua courtoisement le comte Ludovic qui était fort malade dans une litière, causa longuement à La Noue auquel il fit grand honneur, admira fort sa valeur et sa vertu. Il salua aussi tous les capitaines et soldats français fort courtoisement.

Digitized by Google

amendant; car toutes ces autres villes de ce pais, qui tiennent à la dévotion dudit prince, qui surpassent en nombre celles qui restoient, voyans ceste cy prise et réduite en obéissance, prendront ceste exemple à la fille; et tout ainsi que ce feu s'est allumé bien soudainement et qu'il n'estoit nouvelles que de villes prises par ledit prince, ainsy ne parlera-t-on maintenant que de la réduction d'icelles. Et desjà ay-je entendu que, en Hollande, les villes Delft, Alkemar avoient commencé : qui est tout ce que je vous puis escryre pour le présent, fors que j'ay entendu de quelque endroit qui dit le bien savoir, que la royne d'Angleterre avoit envoyé bonne somme de deniers en Allemaigne, pour y faire quelques retenues, dont vostre Ma^té^ pourra estre advertie d'ailleurs. Et remectant le surplus sur le cappitaine Cabannes qui a veu sortir lesditz françois de ladite ville et ledit comte Ludoviq, je ne vous feray plus longue lettre.

Du camp lez Mons en Haynault, le XXIe jour de septembre, 1572.

XI. — *Au Roy.* — [23 sept., 1572.]

Opérations du Prince en Brabant. — Nouvelles de Zélande.

Sire, le Sr de Cabannes partit hier pour retourner trouver Vostre Ma^té^, lequel vous rendra bon compte de ce qui est passé par deçà durant huict ou dix jours qu'il y a séjourné. Depuis j'ay receu ce pacquet du Sr de Vulcob [1] que je vous envoye.

Nous partons ce matin de ce lieu pour nous en aller

Vulcob, ambassadeur de France à Vienne.

Digitized by Google

coucher à Bains, et l'armée là autour, estant Monsr le duc d'Alve très aise et content d'avoir recouvert ceste place, ce qu'il faisoit grand doubte pouvoir exécuter de quinze ou vingt jours, sans la composition qu'il a faite, ainsi que luy mesmes m'a dit et que la forteresse d'icelle le fait assez juger. Et s'il y fust demouré ce temps là, il estoit en danger de ne l'avoir de ceste année, continuant les pluyes et le mauvais temps qui ont commencé, et qui pouroit estre cause, s'il persévère, de faire habandonner la campaigne. Toutefois il fait son compte que tout le mois prochain le pourra encores servir pour le recouvrement de tout ou partye du pais qu'il a perdu : ce qui luy sera bien mal aisé, principallement pour la Hollande et Zellande qui sont de difficile accèz, mesmes l'esté. Le prince d'Orange est avec son armée entre Mallines, Bruxelles et Louvain, occuppant grand pais, d'où il va ordinairement audit Mallines et où il a fait son entrée. Tous les mestres et autres de la ville estant sortiz au devant de luy en armes et entrant sur la place, luy jurèrent fidélité comme gouverneur. Il atend le comte Vandemberg [1] avec beaucoup d'infanterie qu'il a. Ceulx de Bruxelles n'estoient sans crainte que, luy joint, il ne les approchast de plus près; et se trouvent mal secouruz, pour ce que la plus part des Allemans qui y sont meurent de faim et ne sont paiez. Autres dient qu'ils se délibèrent de combattre le duc de Holst, qui n'a si grandes forces que l'on dit et est par deçà Bos-le-duc, tirant vers Lierre; mais maintenant ledit prince se trouvera bien empesché, s'il se mect entre les forces

[1] Guillaume, comte de Berg, ou T'Heerenberg, 1538-1586, avait épousé Marie de Nassau, sœur du Taciturne. On en reparlera plus loin.

Digitized by Google

dudit duc et cest armée qui le va trouver. Vray est qu'il a assez de retraites.

J'ay advis de Zellande comme les Gueux aians desbarqué quelques pièces d'artillerie à l'entrée du port de Ter-Gœss, ceulx de ladite place sont sortiz avec telle furie qu'ilz les ont fait retirer en leurs navires, habandonnant huict pièces d'artillerie et deux vaisseaux vydes qui estoient à secq. Nous verrons maintenant de quelle sorte ledit Sr duc pressera son ennemy, dont je ne faudray d'advertir continuellement Vostre Mate, et de toutes autres particullaritez qui surviendront.

Du camp lez Mons en Haynault, le XXIIIe jour de septembre, 1572.

XII. — *Au Roy.* — [25 sept., 1572.]

Les Huguenots de Mons; La Noue. — Retraite de Louis de Nassau. — Les intentions du duc d'Albe. — Rapports de Mondoucet avec le Prince. — Nouvelles de Brabant, de Zélande, d'Anvers, de Valenciennes. — Les troupes du duc d'Albe non payées depuis longtemps.

Sire, j'ay reçu la deppesche qu'il vous a pleu me faire par mon homme du XXIe de ce mois [1], à laquelle je ne vous puis pour ceste heure faire autre responce que ce que Vostre Mate aura veu, tant par mes préceddentes deppesches des XVIII, XIX, XX et XXmes et ce que vous aurez entendu par le rapport que vous auront fait les cappitaines Myraumont et Cabannes, aiant, à l'instant de la reddition de la ville de Mons, adverty Monsr de

[1] Cette lettre du roi est dans Gachard : *Biblioth. nat.*, II, 534. 535.

Digitized by Google

Longueville dudit accord et de toutes les autres particullaritez d'icelluy qu'il vous avoit pleu me commander et reyterées encores par ceste dernière deppesche, et ce par ung sien secrétaire qui estoit lors par deçà : de sorte que Vostre Ma^té se sera trouvée par moy satisfaicte en ceste part, oultre que ledit cappitaine Cabannes n'aura failly vous advertir comme luy et ledit secrétaire avoient parlé avecques La Noue et autres, qui ont fait ledit accord, en passant à Cambray où ils sont arrestez en atendant que les hostaiges qui ont conduit le comte Ludoviq et les gens de guerre qui sont sortiz de ladite ville soient de retour. Sur quoy il sera encores aisé de faire exécuter vostre volunté et intention, ainsi que vous adviserez; et sera aussy ledit cappitaine Cabannes arrivé assez à temps pour donner ordre à ceulx qui sont entrez en vostre royaume du costé de la Cappelles et autres endroictz de ce costé là, où ils se debvoient séparer, pour se retirer chacun à part.

J'ay seu que, mardy dernier, le comte Ludoviq se retire desdites trouppes, prenant son chemin du costé de Ruremonde, où l'ont suivy les subjetz de sa Ma^té catholique et habitans dudit Mons, aiant emmené avec luy deux desditz hostaiges. Hier, estant allé voyr Monsr le duc d'Alve que je trouvay au lit ung peu mal et lassé de la mauvaise journée qu'il feyt mardy dernier, que son armée partit de devant Mons pour s'acheminer en ce lieu, il me dist qu'il congnoissoyt par ce mauvais temps combien la composition et accord qu'il avoit fait apportoit d'avancement à ses affaires, et qui luy eust esté impossible demourer devant ladite ville, pour les grandz maretz dont elle est envyronnée, et estant l'eau dedans les trenchées jusques à la ceinture; recongnoissant que, si les françois luy avoient fait déservice, en suivant ledit

Digitized by Google

comte, ilz avoient maintenant fait le contraire en luy rendant la ville. Je luy remonstray encores sur cela ce que je luy avois par cy devant dit assez de fois, qui estoit le peu de contentement et satisfaction que Vostre Ma^té en recepveroit, luy renvoiant les plus intéressez en toutes les rebellions passées de vostre royaume, desquels vous ne vous pouviez jamais asseurer, luy faisant bien congnoistre que je voiais assez clair en ces façons de procedder qui tendent du tout à nettoier ces pais de deçà et ne se soucier à quel pris. Et puis asseurer Vostre Ma^té que tant s'en fault que j'aie dit ou fait aucune chose sur laquelle il puisse faire fondement, que j'aie trouvé bon ledit accord; que au contraire je y ai du tout répugné, luy metant devant les yeux toutes autres choses que je jugeois estre à propos selon ce discours, sans toutefois m'y rendre ou monstrer trop partial. Sur quoy il me respondit que, s'il avoit telle volunté, il seroit bien en luy de l'exécuter, et promptement; me disant que ledit comte Ludoviq luy avoit envoyé ung ambassade pour luy faire entendre qu'il voioit bien en quel estat se retrouvoient ces pais, l'armée grande et forte qu'avoit le prince son frère; en quelz termes se trouvoient maintenant le royaume de France, desnué de forces et de moiens, ainsi que luy mesmes qu'il y avoit esté longuement le congnoissoit très bien; que s'il luy plaisoit prendre telle occasion aux cheveulx, sans composer ne cappituler aucunement, ensemble qu'il feroit joindre l'armée de son frère avec la sienne pour faire une entreprise sur ledit royaume de France[1], de laquelle il

[1] C'était le désir du duc d'Albe; le roi l'avait bien compris : « Il (Albe) ne laisseroit de chanter le *Te Deum* sy le Prince pouvoit reverser dedans mon royaulme, que ce serait ce qu'il vouldroit avoir ja faict. » Un agent de Mondoucet s'informa des inten-

Digitized by Google

sortiroit ung grand fruit et avantaige, y estans les choses aigries comme elles sont; et que, en ce faisant, ilz remectroient tout ce qui est de leur conqueste par deçà entre ses mains et en obéissance du roy catholique : à quoy il n'avoit fait autre responce, sinon qu'il le congnoissoit pour un très mauvais homme, voyant bien qu'il ne se contentoit d'avoir esté traistre d'un costé, qu'il le voulloyt estre de l'autre. Je ne me peux garder de luy dire queledit comte n'estoit traistre que de sa part; et de la vostre, il avoit assisté voz rebelles, ne vous estant point subject; mais que, à ce propos, il ne congnoissoit pas bien vostre royaume ny l'estat de voz affaires, lesquelles se retrouvoient aujourd'hui en telle disposition et unyon, qu'elles pouvoient résister et faire teste à quiconque y voudroit entreprendre. Je ne say si c'est chose véritable ou controuvée, mais Vostre Ma^té considérera là dessus le poix et importance de ce propos, fera jugement de la volunté et intention dudit duc, qui n'est autre que ce qu'il vous plaist la dépaindre par ceste dite dernière deppesche, et que je la vous ay assez souvent escripte; et donnera ordre à ce qu'elle congnoistra estre nécessaire, pour rémédier à tous évènemens. Cependant je ne faudray d'observer soigneusement toutes ses actions, pour vous advertir de quel pyed il marchera.

tions du Prince, et remit la note suivante : « Touchant l'envye que pourroit avoir le prince de venir en France, il dist que ce seroit pour retirer à lui les fugitifs, affin de renforcer son armée. » *Biblioth. nat.*, II, 538. Il ne songea pas un instant à y venir lui-même, mais le comte son frère négocia en Allemagne, et décida le Palatin à intervenir, « desdiant ses deux enfants, l'aisné, duc Casimir, *aux affaires de France*, et le duc Cristofle aux affaires de Flandre pour y conduire les forces quand le besoin le requerrait. » Il envoya par Genève un messager aux protestants du Languedoc. *Mém. de La Huguerye*, I, 148, et seq.

Digitized by Google

Et quant à l'armée dudit prince, jay discontinué d'y envoier, tant parce qu'il vous a pleu m'escrire que je m'en désistace, pour le hazard et danger qu'il y auroit doresnavant, que pour congnoistre qu'il me seroit quasi impossible de le faire sans estre descouvert de ce costé, lequel vous voullez favoriser et lui oster tout soubson, ou dudit prince, avec lequel Vostre Ma^té^ ne veult point que ceulx que j'y envoye parlent, desquelz il ne peult aussi qu'il ne demoure en très grande deffiance; de sorte que maintenant je ne vous en puis si seurement advertir que je faisois. Toutefois j'essayeray encores d'y renvoier, pour sentir quel il y fait et avoir advis de tout[1].

Au reste, Sire, la journée de mardy fut si mauvaise et pluvieuse, que la plus part de l'armée demoura derrière en assez mauvais ordre, et a esté contrainct ledit S^r^ duc demourer icy hier et aujourdhuy pour l'atendre et se remectre tout ensemble, afin d'aller demain du costé de Nyvelles avec froyde volunté de combattre, quoy qu'il dye, s'aprochant tousjours de son ennemy, qui est encores ès environs de Mallines, ainsi que je vous ay escript par ma dernière du XXIII.

L'on m'a mandé de Bruxelles que le duc de Holst avoit repris la ville de Hosdein[2] près Bos-le-duc et saccagée, s'en venant du costé d'Anvers, et disoit que ceulx de Bommel estoient en volunté de se rendre; aussi qu'il estoit descendu à une petite lieue audessoulz d'Anvers grand nombre des gueulx de Zellande, qu'on présume estre pour se venir joindre audit prince; et que,

[1] Le roi lui disait dans sa lettre : « Je ne vous ay du tout deffendu envoyer au camp du prince, mais bien adverty prendre garde et le faire de façon qu'il ne fust descouvert. »

[2] Heusden.

Digitized by Google

à Lisle[1], villaige sur la rivière au dessoulz dudit Anvers, il y avoit plusieurs de leurs navires; que l'on ne savoit à quel effect. Ceulx dudit Anvers se sont fort remparez du costé de la rivière et garniz d'artillerie, affin qu'il ne puisse passer aucun vaisseau; outre, que l'on y tient des galliottes et barques armées pour les en empescher; et y est la cherté de vivres extrême. Je n'escripz riens à Vostre Ma^té^ des forces dudit S^r^ duc, n'estans point augmentées depuis, mais diminuées, pour avoir laissé le régiment du sieur de Liques dedans Mons et beaucoup quy se retirent. Je ne vous sauroys descrire la pitié qu'il y a en cez pauvres soldatz de toutes nations n'estans aucunement paiez, et estant deu aux espaignolz XVII ou XVIII mois, aux Wallons près de troyz, et les allemans n'aians riens receu depuis la première monstre.

Tout présentement, il est arrivé nouveles d'une scédition advenue dedans Vallentiennes, aians les Wallons, qui y sont, blessez le gouverneur de la citadelle, voians qu'il faisoit paier les espaignolz et qu'ils ne recepvoient riens[2].

Du camp de Tryvières, à deux lieues de Bains, ce XXVe septembre, 1572.

XIII. — *Au Roy.* — [27 sept., 1572.]

Marches du duc et du Prince. — Français de Mons massacrés à la frontière. — Négociations du duc avec Élisabeth.

Sire, Voicy la deuxiesme journée que Monsr le duc d'Alve a fait avec son armée, depuis ma dernière dep-

[1] Lillo.

[2] Simple querelle entre Wallons et Espagnols; ces derniers pillèrent quelques maisons. Cf. *Histoire de la ville et comté de Valentiennes*, par Henri d'Outreman, Douay, 1639, p. 224.

Digitized by Google

pesche du XXV^{esme} de ce mois, que je vous ay envoyée par voye de Péronne, et continue de marcher, suivant son ennemy à la trace et par les mesmes lignes qu'il a faitz à sa retraite de Mons. Je croy que demain il couchera à Vavre, à trois lieues de Louvain, où il pouroit bien aller le lendemain, pour, en s'asseurant du passaige de ceste ville là, qui est foible et ne peult résister, s'aprocher tousjours de l'armée du prince qui estoit à Haranta [1] jeudy dernier, qui sont les plus fresches nouvelles que l'on en a eues, plus pour le presser et le nécessiter de vivres et autres commoditez, que pour le combattre, pour les mesmes raisons qu'il a pleu à Vostre Ma^{té} m'escrire [2]. Il n'y a riens de certain de la délibération prinse par ledit Prince, de ce quil doibt faire ne de quel costé il tire, estant là sur tous chemins, tant de Ruremonde, Bos-le-duc, Bréda, que Anvers ou Mallines; et poura-t-on juger de son intention par la première journée qu'il fera au partir de là, espérant d'en avoir den peu de jours encore plus certaines nouvelles, par le retour d'un de mes gens que j'ay fait donner jusques dedans son camp. Cependant j'ay seu que ledit sieur duc a mandé au duc de Holst de demourer ferme et s'arrester à Bos-le-duc, où il est maintenant avec ses trouppes, en atendant qu'il s'approche de luy pour luy tendre la main et se joindre. Les forces dudit duc ne sont si grandes que l'on a publiées au commencement, n'y aiant que II mil V cens chevaulx pour le plus, dont encores plusieurs s'en sont retirez sur quelques amonitions qui leur ont esté faites par les princes d'Allemaigne.

[1] Herenthals, sur la petite Nèthe.

[2] Dans sa lettre du 21 septembre, le roi disait que le duc différerait le combat le plus possible : *car il ne vouldra hazarder ce que le temporiser luy rend asseuré.*

Digitized by Google

Au reste, Sire, je suis après à vériffier secrètement l'ambassade de laquelle ledit S^r duc m'a parlé, dont je ne faudroy de vous advertir incontinent et de toutes autres occurences [1]. Ce jourd'hui, l'aiant trouvé en chemin, il m'a dit avoir eu nouvelles par ceulx de la garnison d'Avennes, que les françois sortiz de Mons avoient esté mis en pièces à l'entrée de vostre royaume [2]; dont une partie s'estoit sauvée dans Attigny, que l'on tenoit assiegez, estant bien aise de les voir pugniz des peines et travaux qu'ilz luy ont donnez. Je luy ay respondu qu'il estoit en luy de ne donner ceste peine à Vostre Ma^té; mais il dit qu'elle luy eust cousté des hommes et du temps, mesmes que ladite ville de Mons est quasi maintenant comme au milieu d'un lacq. Je le veoy bien délibéré, Sire, de mectre à cette foyz la dernière main à ses rébellions : ce que je ne pense pas qu'il puisse faire si tost qu'il se promect. Il fait à ceste heure force deppesche du costé d'Angleterre, et a bonne envye de se remectre en bon mesnaige avecques la Royne du pais : à quoy j'entendz qu'elle preste l'oreille, aiant envoyé par deçà quelqu'un de sa part, qui demeure secrètement du costé de Bruges, où l'on négotie avecques luy sans le faire passer plus outre. Ladite négociation tend premièrement pour la remise du traffiq entre leurs subjets, et à la confirmation de leur antienne amytié. Je feroy toute la dilligence qu'il me sera possible pour y

[1] Ambassade du comte Louis auprès du duc d'Albe, dont il est question dans la lettre précédente.

[2] La Huguerye, *Mém.*, I, 141, dit qu'il y avait des forces disposées sur les frontières pour les tailler en pièces; d'après de Thou, IV, 645 (édit. de 1740), c'étaient des régiments d'infanterie que l'on avait fait venir de Piémont; ils avaient remplacé ceux que Coligny y avait fait passer après la défaite de Genlis.

Digitized by Google

veoir clair, et en toutes autres choses qui passeront par delà[1].

Du camp de Genape près Nyvelles, ce XXVII septembre, 1572.

XIV. — *Au Roy.* — [29 sept., 1572.]

Marches du duc et du Prince. — Mort du cardinal Spinosa. — Négociations de l'accord avec le Prince. — Le duc reçoit des renforts, mais manque d'argent. — Situation de Goes.

Sire, je vous ay escript du XXVII de ce mois le chemin qu'avoit tenu mons^r le duc d'Alve avec son armée, depuis son partement de Mons jusques alors; lequel a continué de marcher hier jusques à trois lieues de Bruxelles, et aujourd'hui jusques en ce lieu[2], trois lieues de Mallines, avec assez peu de certitude du lieu où estoit son ennemy et où il tiroit, de sorte qu'il est à croyre qu'il se soit esloigné d'icy, dont mon homme que j'ay envoié de ce costé là, il y six jours, n'est encores de retour : qui me garde de vous en dire plus certaines nouvelles par ceste cy. Toutefois j'entendz qu'il s'en va

[1] Le duc d'Albe avait toujours été partisan de l'alliance anglaise, sur laquelle il comptait pour faire tomber l'un des principaux griefs des populations révoltées. La reprise des négociations eut lieu à la suite de la Saint-Barthélemy. Voir *Corresp. de La Mothe Fénelon*, v, 117. L'ambassadeur Guaras eut bientôt l'espoir de faire rappeler les Anglais de Flessingue et de Zélande : *Idem*, v, 175. Philippe II, qui détestait Élisabeth, écrivit à la reine d'Angleterre une lettre *fort pleine d'affection et d'offres : Idem*, v, 200. L'accord sur l'entrecours fut conclu au commencement de l'année 1573.

[2] Dieghen, près Bruxelles.

Digitized by Google

vers Ruremonde, et que son frère le comte Ludoviq l'estoit allé atendre là ; si ainsi est, ledit S^r duc se résoudra, comme je croy, au recouvrement de ladite ville de Mallines, en estant si près qu'il est ; laquelle il se délibère d'opposer au sacq, au cas qu'elle attende le siège, dont l'on est en doubte, s'en estant esloigné ledit prince ; et pour prendre conseil, tant sur cela que autres desseings, il doibt séjourner deux jours en ce lieu, ainsi que l'on m'a asseuré.

Or, ne pouvant dire pour le présent à Vostre M^té riens de plus véritable de ce fait, le principal fondement de ceste deppesche est pour l'advertir que j'ay entendu comme, par la mort du cardinal Spinosa[1] en Espaigne, plusieurs secretz touchant les estatz de deçà avoient esté descouvertz au Roy Catholique, lesquelz ledit cardinal luy avoit cachez et à son conseil, qui a esté cause de faire deppescher promptement par sa Ma^té ung courrier par deçà avec ung pacquet bien ample audit S^r duc, et avec lettres qu'il a escriptes audit prince d'Orange, lesquelles ledit duc luy avoit envoyées par ledit courrier ou ung trompette, et charge de ne les bailler que à luy : et estant ledit trompette arrivé à Mallines, fut mené au logis du gouverneur de ladite ville, lequel l'avoit aussi tost envoyé devers ledit prince : qui me fait entrer en doubte et quasi asseurer, avec les adviz et le bruit sourd que j'en entendz de divers endroitz, que l'on veult prester l'oreille à quelque traité avecques ledit prince ; et ce,

[1] Don Diego de Espinosa, cardinal de Sigüenza, protecteur du duc d'Albe, ennemi des Pays-Bas ; il était président de Castille, inquisiteur général ; il mourut le 5 septembre 1572. Saint-Gouard écrit de Madrid, 7 novembre, qu'après sa mort, on trouva une infinité de lettres reçues de longue main qui n'avaient pas été ouvertes : *Bibl., nat.*, II, 408 ; Cf. *Corr. de Granvelle*, IV, 450. 480.

Digitized by Google

sur les ouvertures qui en ont premièrement esté faites audit Roy Catholique par les princes protestans, ainsi que je vous ay cydevant escript, voyant bien qu'il n'est pour sortir de ceste guerre si tost qu'il pouroit espérer, de laquelle, bien qu'il en vinst à bout de ses desseings, si ne pourroit-ce estre qu'avec la totalle ruyne et perdition de ces pais. Ce fait touche de près à Vostre Ma^té et à ses affaires, estant en l'estat qu'elles sont, ainsi qu'elle peult trop mieux considérer : qui me gardera de vous en dire riens davantaige. Seullement je vous asseureray que je mectray toute soigneuse dilligence pour men esclaircir, comme j'ay fait de l'ambassade dont me parla naguières ledit sieur duc, laquelle j'ay trouvée véritable et en la mesme façon qu'il le m'a comptée. Je le mectray encores demain ou après sur les propos dudit accord, dont je luy ay cydevant parlé, affin de sentyr à quoy il en est.

Cependant je vous diray, Sire, que le comte de Loowestein[1] arriva hier icy en poste, lequel a laissé sa trouppe de mil chevaulx qu'il a levez pour ledit S^r duc près de Namur, qu'il faisoyt marcher en ce camp. J'entendz aussi que le comte de Mansfelt[2] s'achemyne avec les XV cens chevaulx qu'il a levez. De l'arrivée de tous lesquels je ne faudray de vous advertir incontinent; mais au compte qu'ilz font en ce camp, il y aura VI ou VII mil chevaux dedans le quinziesme du prochain; et n'auront que trop de gens de guerre, pour l'argent qu'ilz ont : car je ne leur voy faire aucune monstre ne paiement; et, à ce qu'il m'est rapporté, ilz s'en trouvent fort

[1] Le comte Albert de Louwenstein.

[2] Pierre-Ernest, comte de Mansfeld, chef et capitaine général du Luxembourg depuis 1557.

Digitized by Google

courtz. Quant audit Prince, on m'a asseuré qu'il luy est arrivé cinq a VI mil hommes de cheval et de pyed de renfort, tant de Zelande que autres, que luy a amenez le comte de Vandemberg. Le retour de mon homme me fera certain de tout, s'il arrive à bon port; mais il est véritable que ceulx dudit Zelande ont enfin pressé la ville de Goess de si près, qu'ilz s'en sont renduz maitres [1] : dont a eu nouvelles ledit sieur duc, au moingz que lez espaignolz estans dedans, ne tenoient plus que la place de la ville où ilz s'estoient fortiffiez. Ainsy voilà Midelbourg sans aucune espérance de pouvoir plus estre secourue davantage de ceste année, si tant elle peult durer.

Du camp de Diguin [2] près Villevorde, ce XXIX septembre, 1572.

XV. — *Au Roy.* — [2 octobre, 1572.]

Prise et pillage de Malines. — L'accord avec le Prince.

Sire, Ne vous aiant point escript ces deux jours derniers, je vous avois commencé une deppesche ce matin pour vous envoier par homme de pyed exprès à Péronne. Mais l'occasion en estant cessée, pour estre sur icelle intervenu la nouvelle que ceulx qui estoient dedans Mallines en estoient sortiz environ mynuict, aians habandonné ladite ville et se saulvans, et que des soldatz de ce camp y estoient entrez. Je vous ay voullu deppescher ce porteur exprès, pour vous advertir parti-

[1] Nouvelle inexacte.
[2] Dieghem, à une lieue et demie de Bruxelles, au nord.

Digitized by Google

cullièrement comme tout est succeddé, et vous représenter le peu de couraige et expérience de guerre qui est en ces Gueux icy, Monsr le duc d'Alve aiant permis à ses soldatz quelque pillaige pour les rafraischir [1]. Cedit porteur vous fera entendre comme les affaires dudit S^r duc vont tous les jours meilliorant, ce qu'il se délibère d'y exploiter, et avecques quelle dilligence, aussy ce qui est des évènemens de Zellande, Gueldres et Frize : qui me gardera de m'en estendre davantaige par ceste lettre. Et quant au prince d'Orange, je ne vous en diray riens de certain, n'en aiant aucunes nouvelles, comme vous dira cedit porteur. Bien vous advertiray-je que j'ay entendu qu'il estoit après pour faire refaire son pont sur la Meuze près de Ruremonde, où ledit S^r duc monstre de le voulloir suivre. Quant à cest accord, duquel j'ay cydevant escript à Vostre Ma^te, les depportemens dudit S^r duc y répugnent du tout, et croy, veu le grand avancement qu'il prévoist en ses affaires, l'honneur qu'il atend d'avoir la fin de son ennemy par les armes, qu'il demourera là, ou qu'il ne se fera de son advis; encores qu'il fust bien aise de se voyr deschargé de la guerre, ne cherchant plus que le repos, ainsi qu'il m'a dit, et continue en la promesse de ce compromys dont il m'a

[1] Le pillage de Malines est un des plus tristes évènements de la guerre civile, l'acte le plus blâmable du gouvernement du duc d'Albe. Tous les contemporains le réprouvent, surtout METEREN, en son *Histoire des Pays-Bas*, f° 85, v°; Morillon en a recueilli tous les détails dans ses lettres à Granvelle : Voir *Corr. de Granvelle*, IV, 455-468. 493. 494. 504. 547. Commencé le 1er octobre, il durait encore le 1er novembre. Don Frédéric de Tolède, le fils du duc, y refit sa fortune. « Tout s'est passé à Malines, écrit le secrétaire Prats, comme si la métropole religieuse des Pays-Pas avait été une ville turque, et comme si tous ses habitants avaient été des barbares. » *Docum. ineditos*, tome LXXV, p. 127.

Digitized by Google

parlé, au cas qu'on en vienne là : duquel toutefois il n'a aucune responce d'Espaigne, laquelle il me fera savoir.

Du camp de Parque les Mallines, ce IIe jour d'octobre, 1572.

XVI. — *Au Roy.* — [5 octobre, 1572.]

Pillage de Malines. — Retraite de Louis de Nassau par Ruremonde. — L'accord avec le Prince, situation de ce dernier. — La Noue à Cambrai devient libre. — Rapports du duc avec l'Angleterre.

Sire, depuis la prise de Mallines, de laquelle mon homme que j'ay deppesché devers Vostre Ma^té vous aura rendu bon compte et fait entendre toutes les particularitez, ensemble plusieurs autres pointz desquelz je l'avois chargé par ung mémoire, Monsieur le duc d'Alve a tousjours séjourné icy, voyant ruyner devant luy ceste pauvre ville durant trois jours entiers, et n'a point perdu de temps en son séjour, car les autres villes enclozes en ce pais, comme Audenarde, Dermonde, Diest et Tongre ont toutes envoyé des depputez pour se remectre en obéissance et implorer sa miséricorde : de sorte que voilà maintenant tout le pais de deçà la Meuse nettoié. J'estime que sa résolution sera de faire marcher son camp du costé de Ruremonde, où est son ennemy, et que, pour cest effect, il pourra partir demain, aiant laissé l'ordre nécessaire pour le chastiment desdites villes, et desjà estably de nouveau pour cest effect ung autre conseil des troubles[1]. Le duc de Holst ne s'est

[1] Morillon écrit du 1er novembre 1572 : « Ledit conseil (des troubles) s'est remis sur pied, besoignant plus aprement que oncques paravant. » *Corr. de Granvelle*, IV, 490.

Digitized by Google

point encores venu joindre à luy, mais arriva hier icy son lieutenant et son chancellier, lesquels, après avoir tenu audit S^r duc propos de congratulation et affection de servir, entrèrent sur environ trente six mil escuz qui luy restent deubz. A quoy leur fut respondu, et sur ce s'en sont retournez trouver leur maistre à Bos-le-duc. Je croy qu'il nous joindra entre cy et Ruremonde.

Hier retournèrent les gentilzhommes hostaiges pour la conduite du comte Ludoviq, l'aiant laissé audit Ruremonde, où l'ont suyvy cent ou six vingtz françois. J'ay seu de l'un desditz gentilzhommes, qui est celluy qui retourna porter ceste parolle que j'ay escripte à vostre Ma^té de la part dudit comte audit sieur duc, qu'il y avoit encores quelques termes d'accord entre eulx; dont il ne m'a esté possible tirer ce qui en est, luy aiant esté expressément deffendu par ledit S^r duc. Toutefois je ne m'en contenteray et verray si j'en pourray savoir quelque chose si après. Il a laissé III mil chevaux de ceulx dudit Prince dedans ledit Ruremonde, et le reste encores de deçà la rivière, prest à passer. Davantaige il a veu ung hérault envoyé de la part de l'empereur, qui venoit declarer ung ban audit prince, et avoit lettres particullières à plusieurs des collonnelz et cappitaines de son armée, pour les faire retirer. Je ne say si cela y profitera aussi peu qu'il a fait par cy devant; et quant il n'y serviroit, la force et dilligence de laquelle y use ledit S^r duc les contraindra assez de ce faire, faisant seullement bonne myne, sans riens hazarder; car il paroist bien que ledit Prince est peu accompaigné de bonnes gens de guerre. Il est vray qu'aiant maintenant son frère près de luy, il pourroit changer de dèsseingz et de façons. Nous verrons ce qu'il fera, dont Vostre Ma^té sera souvent advertie, et du progrez dudit S^r duc.

Digitized by Google

Sur le retour des ditz gentilzhommes, hier au soir, il envoya licencyer La Noue et autres françois, qui estoient à Cambray, dont avec la présente deppesche j'ay adverty Monsr de Longueville.

Aureste, Sire, je receuz hier celle qu'il vous a pleu me faire du XXIX du passé, et n'avois atendu à me plaindre de la remise et longueur dont on use par deçà à me donner des passeportz; mais, comme vous aura dit mondit homme, le duc se plaint encores plus de celle dont on use par delà. Je luy ay dit qu'il estoit besoing que de part et d'autre on usast de bonne correspondance et amitié, dont il est content. Et ne fait encores riens autres choses de ces prisonniers, si n'est qu'il les réserve tousjours. Il y en a quelques ungs qui ne sont de grand estoffe, dont le Sr de Noircarmes a obtenu que les gentilzhommes qui les tiennent les pourront rençonner. Je ne faulx de luy donner souvent une attache de ce fait sur vostre intention.

Et quant à ceste pratique d'Angleterre, dont Vostre Ma^te a esté advertie, je vous en donnay aussy dernièrement advis, et ne faudray d'y avoir l'œil ouvert, pour entendre ce qui s'y avancera : qui ne pourra estre si tost, et dont je ne faudray de vous advertir, comme de toutes autres occurences.

Du camp de Parque-lez-Mallines, ce cinquiesme jour de octobre, 1572.

XVII. — *Au Roy.* — [8 octobre, 1572.]

Pillage de Termonde. — Le Prince à Ruremonde. — L'accord avec le Prince sous la médiation de l'Empereur. — Rapports avec l'Angleterre.

Sire, vous aurez veu par ma dernière du cinquiesme de ce mois, que j'ay envoyée par homme exprès à

Digitized by Google

Péronne, ce qui estoit succeddé ès affaires de deçà, depuis la prise de Mallines, et comme ce pais s'alloit nettoiant de ses tumultueux et rebelles. Il est vray que Monsieur le duc d'Alve n'a pas esté content de ce que troys compaignies de Wallons qu'il avoit envoyées pour remectre Dermonde en obéissance, l'avoient pillée et saccagée, se voullant sentir du buttin comme les autres; et croy qu'il en ensuivra quelque chastiment[1]. Depuis, ledit S^r duc, hyer, feyt partir son armée, pour s'en aller coucher à une lieue de Louvain, cependant qu'il est venu en ceste ville[2] faire ung tour, tant pour, à ce que j'ay entendu, remonstrer aux estatz la dilligence dont il est usé à l'admortissement de ces troubles, et sur ce les exorter au paiement des deux millions qui leur a cy-devant demandez, que pour prendre conseil et advis avec Chappin Vitely[3] et autres, qui y sont, sur le voiaige qu'il retourne faire dès cejourd'huy du costé de Mastriq, pour aller retrouver son ennemy qui est à Ruremonde. Lequel aucuns dient s'estre renforcé et voulloir faire contenance de retourner; aussi, qu'il avoit pris la ville de Vendloo par force : ce que toutefois je ne tiens pour bien asseuré. Mais, pour son honneur et réputation, c'est le moins qu'il puisse faire que de revenir affronter ledit S^r duc, lequel n'est de beaucoup si fort qu'il estoit, pour s'estre la pluspart de ses soldatz espaignolz et Wallons escartez çà et là, pour vendre leurs buttins;

[1] Elle fut pillée par les Wallons de Mondragon, malgré la défense du duc, auprès de qui avait intercédé l'évêque de Gand, Cornelius-Jansénius. *Corr. de Granvelle*, IV, 457.

[2] Bruxelles.

[3] Chiappin Vitelli, marquis de Cétona, florentin, prit part aux campagnes de 1568 à 1574, il mourut en 1575. Cf. *Corr. de Granvelle*, V, 145.

Digitized by Google

outre que ce seroit occasion audit prince d'en avoir meilleure raison, estans chargez de despouilles comme ils sont, ou il fault qu'il s'aille du tout cacher pour jamais. Vray est qu'il tient encores beaucoup de pais, et tout ce que Vostre Ma^té aura veu par mes préceddentes qu'il a conquis ès pais de Gueldres, Frize, Hollande et Zellande, qui coustera beaucoup à remectre en obéissance, s'il veult estre homme de guerre. Mais le peu qu'il a fait jusques icy fait juger que le surplus n'yra guières mieulx, si ce n'est que le comte Ludoviq, qui a plus de réputation que luy, ne s'y employe d'autre sorte. La maladie [1] qu'il a emportée de Mons l'en pourra garder. Quant à l'accord avec luy, duquel on a assez parlé soubz main, je croy qu'il ne se fera point, et y répugne ledit S^r duc. L'empereur y intercedde, ainsy qu'il s'ensuit que ledit prince joïra de tous et ung chacun des biens qu'il a en l'obéissance du Roy Catholique, sans toutefois résider en son pais, mais en Allemaigne ou ailleurs qu'il vouldra, d'où il pourra servir à sa Ma^te de colonnel de reistres et luy en faire lever, s'il en a besoing; et m'a on dit que pour seureté de cela, le mariage de son filz, qui est en Espaigne [2], se debvoit faire avec la fille du duc de Medina-Celi. Je ne say s'il en a une ou non.

Voilà, Sire, ce que j'en ay peu apprendre jusques à présent. Et quant à celluy d'Angleterre, je suis après

[1] On annonça même sa mort : « L'on dit qu'il est mort en chemin », écrit Morillon, du 28 septembre. *Corresp. de Granvelle*, IV, 444. Mondoucet reproduit ce bruit au commencement de la lettre suivante.

[2] Philippe de Bueren, fils aîné du prince d'Orange, enlevé de l'Université de Louvain où il étudiait, en 1568; il fut placé à l'Université d'Alcala et ne revint aux Pays-Bas qu'en 1596, à la requête du cardinal Albert d'Autriche. Cf. METEREN, f° 380, v°.

Digitized by Google

à m'en esclaircir, afin de vous advertir de ce qui s'en fera. Et cependant aucuns du conseil de deçà dient qu'il n'y a apparence en cela, au moings si tost, veu que la pluspart sont Anglois, qui ont pris Goëss et occuppent les Zellandes. Encores ressentement est il abordé à Blancqenbergue, port de Flandres (qui fut mercredy dernier), trente huict vaisseaulx chargez plus d'Anglois que d'autres, qui ont pillé ledit lieu et plusieurs grandz villaiges autour, aians couru jusques auprès de Bruges. Toutefois je n'obmectray riens pour en apprendre la vérité. J'ay bien seu que la royne d'Angleterre avoit envoyée devers lez Princes protestans depuis les exécutions de votre royaume [1].

Au reste, Sire, avec madite dernière j'ay escript au Sr de Villeroy comme je me trouvois pris d'une fiebvre double tierce, laquelle je pense ne me debvoir guières durer ne m'empescher la suitte du camp; mais elle m'a depuis si fort travaillé et quasy continuellement, que je suis contrainct demourer icy pour me faire guarir le plustost qu'il me sera possible : pouvant cependant asseurer Vostre Mate qu'il n'y aura riens d'obmis en son service, aiant envoyé trois de mes gens à la suitte dudit Sr duc, qui y ont quelques pratiques et congnoissances. Lesquelz ne faudront de m'advertir journellement de ce qui se fera, pour vous en faire les deppesches. Et cependant je vous supplieray très humblement ne trouver mauvais, si je me suis icy arresté pour cest effect.

De Bruxelles, ce VIIIe jour de octobre, 1572.

[1] Les négociations entre Élisabeth et les Princes protestants d'Allemagne, surtout avec le prince d'Orange, avaient lieu par l'intermédiaire des calvinistes français, le vidame de Chartres (Jean de Ferrières, seigneur de Maligny), et Montgommery. La Huguerye dit que les milords étaient disposés à faire des sacrifices d'argent : *Mém.*, I, 168.

Digitized by Google

XVIII. — *Au Roy.* — [11 oct., 1572.]

Marche du duc vers la Meuse, du Prince vers le Rhin. — Nouvelles de Zélande, de Gueldre, de Flandre, de Hollande.

Sire, Je vous ay escript du VIIIe de ce mois le chemin que prenoyt Monsr le duc d'Alve avec son armée, et ce que pour lors se présentoyt par deçà. Aiant ledit jour couché à Louvain et le lendemain neufviesme à Thiellemond, où il a séjourné deux jours pour se rafraischir du travail qu'il avoit enduré en ces deux grandes journées d'icy là, luy estant audit lieu venu nouvelles de la mort du comte Ludoviq et que le prince d'Orange, voiant ses gens de guerre se desbander et séparer de luy, s'estoit retiré de Ruremonde, prenant le chemin du costé du Rhin, ce qui remectoit en doubte le partement dudit S^r duc et son avancement en ces quartiers là, en atendant certitude de l'un et de l'autre. Et à la vérité, si ainsi est, j'estime que nous le reverrons bien tost par deçà, et sera relevé de ceste pene, puisque toutes choses luy viennent à souhait pour bientost nettoier les pais de ses rebelles et remectre les villes en obéissance; lesquellez, se voians sans aucune espérance de secours, ne pourront faire que se rendre à sa miséricorde. Les gens que j'ay envoyé à sa suitte m'advertiront incontinent de la vérité, laquelle je ne faudray de vous faire savoir. Et à ce qu'ilz m'ont escript, ledit S^r duc est asseuré par Barthelomeo Campy[1] de luy rendre entre ses mains la ville de Flessingues,

[1] Ingénieur. Nous verrons plus loin qu'il fut chargé de construire des ponts pour le siège de Harlem, et que ces ponts s'écroulèrent. Cf. *Corr. de Philippe II*, II, 304.

Digitized by Google

dans cest hiver[1]; auquel à ceste occasion il a permis de faire faire vingt mil sacqs; et que celle là estant réduite, il auroit bonne raison de Delft et Dourdrek, qui sont celles qui pourront donner le plus de penes à ravoir. Ces trois derniers jours, il s'est icy semé plusieurs bruitz contraires à cela, assavoir que ledit prince s'estant renforcé de gens de pied, avoit prins la ville de Vandloo par force devant laquelle avoit esté tué le comte Christofle jeune, fils au comte Pallatin[2], qui l'avoit accompaigné en ceste guerre. Quant au costé de Flandres, ceulx qui estoient dedans les villes d'Audenarde, Dermonde et autres qu'ilz ont habandonnées, auroient à leur retraite voullu donner sur le pillaige; mais ilz ont esté pressez et poursuiviz de si près par le comte du Ruelx[3] qu'ilz ont esté mis en pièces. En Zellande, les affaires y sont tousjours au mesme estat que je vous ay escript, estant la ville de Goess pressée en extrémyté, pour le secours de laquelle on a envoyé gens et munitions. Je crains qu'ilz n'y arrivent trop tard. De Hollande, j'ay esté cejourd'huy adverty que, en toutes les villes qui tiennent pour ledit prince, il a esté enjoint aux catholiques et autres qui ne veullent tenir son party, de sortir et se retirer. L'occasion est, à ce que j'entendz, afin de faire mectre en leur place lez habitans de Mallines, Mons et autres villes, qui s'estoient retirez avec luy.

[1] Morillon prétend que Flessingues, et autres villes, comme Dordrecht, Harlem, Delft, auraient demandé « leur appointement » après la prise de Mons; « mais nulles de ces villes ne se veuillent fier au duc d'Alve...» *Corr. de Granvelle*, IV, 484.

[2] Christophe de Bavière, sixième fils de Frédéric III, Électeur Palatin, et de Marie de Brandebourg. Il ne fut pas tué à Venloo, en 1572, mais à Mook, en 1574.

[3] Jean de Croy, comte de Rœulx, gouverneur de Flandre.

Digitized by Google

Depuis, j'ay seu que ledit S^r duc s'estoit achemyné jusques à Thongre, et qu'il avoit envoyé le S^r don Fadriq son filz avec quelques chevaulx ligiers, qui estoient arrivez à Weert.

Du XI octobre, 1572, de Bruxelles.

XIX. — *Au Roy.* — [14 octobre, 1572.]

Marche du duc vers la Meuse. — Combat naval en Zélande. — Projet d'assassinat sur la personne du Prince. — Négociations du duc avec l'Angleterre.

Sire, depuis les advis que Vostre Ma^té a receuz par ma dernière lettre de l'unziesme du présent, Monsr le duc d'Alve, lequel auparavant estoit en délibération de suivre chauldement sa fortune pendant qu'elle luy monstre visaige riant, et à ceste fin s'achemynoit en Gueldres à grandes journées, pour prévenir les desseingz de son ennemy, et le presser sur l'estonnement de la redduction de Mallines, Dermond et Audenarde, a changé de desseings et commence à marcher plus lentement, soit ou pour atendre certaines enseignes d'infanterie des vielles garnisons d'Arthois et de ses frontières, lesquelles il haste de marcher en son camp, dont partie se retournoit loger à Atte et ès environs : soyt que, avant passer la Meuze, il veult remarquer plus certainement quel party prétend prendre le prince d'Orange. Et, l'unziesme de ce mois, estant sorty de Thielemont, ne savança qu'à une lyeue et alla coucher à Holsen (?), délibéré le lendemain, qui estoit le XIIe, faire son logis à Sainteron[1]. Toutefois, aiant changé de propos, il cou-

[1] Saint-Trond.

Digitized by Google

cha ce jour là à Hassel, bien lieue et demye à costé dudit Sainteron, pour se rendre le lendemain à Mastriq. Je croyrois bien que ceste relasche seroit aydée de la facilité de la réduction des villes de Ruremonde et Gueldres, lesquelles le prince a quictées et habandonnées, pour n'estre fortes et tenables, et affin de ne distraire tant ses forces sur petites occasions sans profit ou honneur et dommaigeables. Cela toutefois fait audit s^r duc ouverture et passaige pour parvenir plus aisément à Zutpchen, où on croyt qu'il prendra son chemin, à diverses fins et intentions : l'une, pour nettoier et achever le pays de Gueldres, qui luy convient laisser à son dotz, asseurer Deventer, et s'ouvrir tout le pais d'Ouvrisel, ouvrir le chemin du pais de Frize, et par mesme moien approcher la Hollande, où il pourra entrer par ce costé. Cependant il a licencyé les quatre cornettes de reistres qu'avoit amenez le comte de Leoustain. Et parce que l'importance du siège de Goess le tient en une perplexité grande, encores qu'en Anvers il ait envoyé III mil espaignolz, wallons et allemans, pour embarquer sur quarante navires qu'ilz appellent autrement batteaulx, afin de forcer le passaige et faire escorte à vingt galliotes chargées de munitions, qu'il faisoit conduyre au secours des assiégez, se deffyant de l'effet de ceste trouppe, et pour avoir entendu possible la flotte des ennemys plus forte qu'il n'avoit esté informé, il a renforcé ce secours de huict enseignes d'Espaignolz, qu'il a fait partir de son camp le XII de ce mois. Mais, à ce que je voy, ilz seront arrivez après la feste : car, le mesme jour, les batteaux préparez aians vent à propos et fait vend à Goess, les ennemys avec soixante et dix vaisseaulx de guerre bien équippez les sont venuz atendre au canal de la rivière, et avec peu de hurques, s'estans

Digitized by Google

mis à la garde du passaige, les ont receuz si vifvement qu'après quelque combat qui fut attacqué par le s^r de Mérode [1], vis admiral, ung des navires dudit sieur duc y est resté pris, une galliotte chargée de pouldre mise à fondz par ses gens mesmes, qui voioient ne la pouvoir garantir autrement de captivité de la part contraire. Une hurque s'estant engaigée en certains bancqz et sables, d'ou elle ne peust sortir; fut bruslée par les gens dudit s^r duc; finablement toute la flotte a reboursé chemin, et est, dès le mesme jour, à l'ancre au port d'Anvers, tout espoir perdu de pouvoir secourir les assiégez [2]. Il y a eu ung autre désordre en ceste flotte; car, comme les commissaires, suivant le commandement qu'ilz avoient, eussent fourny les vaisseaux de vivres pour deux jours tant seullement, les Espaignolz qui avoient commandement d'atendre le vend à la ville, tirans à l'espargne, montèrent et s'embarquèrent dès le samedy; et avoient desjà consommé les vivres d'un jour avant que partir du port. De la perte de Goess est nécessairement accompaignée la perte de Midelbourg, et par ainsy de tout le pais entier de Zellande; et de la conséquence que j'ay cvdevant escript à Vostre Ma^té, oultre le danger de la famyne et les invasions et incursions ordinaires qui se feront par descentes journelles et pilleries des rivaiges, et la commodité qu'elles apportent au prince d'Orange pour la conservation du pais de Hollande; sur tout j'en voy la réduction bien mal aisée par le moien des armes, pour la difficulté des advenues et aisance de garder les passaiges pour le moings de cest hiver.

[1] Bernard de Mérode, seigneur de Rummen et de Waroux, au service du Taciturne.

[2] Cf. *Corr. de Granvelle*, IV, 462.

Digitized by Google

Le bruyt contynue de la mort du comte Ludoviq, non sans soubson quelle ayt esté hastée, dont je ne vous asseureray encores. Le prince d'Orange, à ce que je puis entendre, n'est exempt de danger : car je suis adverty que Host[1], allemant, chevalier de votre ordre, est présentement en son camp, avec charge et promesse dudit sieur duc, pour mectre à exécution sur sa personne tel stratagème comme on asseure qu'il a fait contre le feu admyral et le tirer d'une harquebuzarde ou pistoletade. Il a encores deux serviteurs en ceste ville à l'hostelerie, lesquelz atendent son retour. Je suis informé de bonne part que ledit sieur duc est en termes de deppescher exprès personnaige en Angleterre, pour traiter et négotier avec la royne. On ma promis de me donner incontinent advertissement, tant de sa charge comme de se qu'il y traictera et négotiera, dont je ne faudray incontinent de vous advertir et de toutes autres choses qui surviendront.

De Bruxelles, ce XIIIIe jour de octobre, 1572.

XX. — *Au Roy.* — [17 octobre, 1572.]

Marches du Duc et du Prince. — Nouvelles de Zélande, de Hollande. — Négociations avec l'Angleterre.

Sire, ma dernière deppesche du XIIIIe de ce mois, que j'ay envoyée par homme exprès à Péronne, avec ung pacquet du sieur de Vulcob, vous aura amplement informé du progrez des affaires de deçà et de l'armée

[1] M. Gachet a lu Heist : *Bulletins de la Société royale d'histoire*, 2e série, v, 20.

Digitized by Google

de Monsr le duc d'Alve, laquelle a fait depuis fort peu de chemyn, aiant couché le XIII à Tongre : où il advint que mes gens que j'ay à sa suitte feurent logez chez ung médecin qui avoit visité le comte Ludoviq en sa maladie, lequel les asseura que ce n'estoit que une fiebvre tierce qu'il avoit, avec une débilité d'estomaqc et sans aucun danger, tellement que le s^r Desgarden, qui deslogea dudit Tongre le XII, luy a asseuré qu'il commençoit à se bien porter. Toutefois, pour ce que plusieurs autres asseurent sa mort, voyre de l'avoir veu enterer, je n'en puis que dire de certain à Vostre Ma^té.

Ce jour, ledit s^r duc eut nouvelles que le prince d'Orange avoit passé le Rhin, pour avec ce qu'il avoit de son armée s'en aller du costé de Zutphen, où estoit le comte de Vandemberg, et qu'ilz estoient en quelque volunté d'assiéger la ville de Deventer, affin par ce moien d'attirer ledit s^r duc au combat avec désavantaige, ainsi qu'il l'estoit venu chercher devant Mons. Le lendemain XIIIIe, il alla coucher à Mastriq, où il a séjourné jusques à ce jourd'huy, ainsi qu'il m'a esté escript, faisant cependant passer la Meuse à toute son armée, laquelle il renforce tant qu'il peult de toutes les compaignies de Wallons qu'il a en garnison par toutes ses villes, tant de Hainault, Arthois que autres lieux ; et n'en puis juger l'occasion, s'y n'est qu'il veulle casser une partie de ses allemans, lesquelz s'en voyans au hazard, font mil maulx et n'espargnent guères Espaignolz ou Wallons qu'ilz trouvent à l'escart ; quant à ses reistres, je puis asseurer Vostre Ma^té qu'il s'en trouve bien empesché, veu le grand nombre qu'il en a, une partye desquelz il a entretenu jusques icy par warguelt ; et maintenant qu'il les veult licencyer, ilz veullent estre paiez du tout, ainsi qui luy a mesmes esté respondu par le comte de

Digitized by Google

Mansfeld, auquel il a escript de donner congé aux XV cens qu'il avoit levez. Je ne faudray de vous escrire comme il s'en accommodera. Cependant, Sire, il estoit en volunté de faire mectre son artillerye sur la Meuze, pour la faire descendre près de Nymègues, afin de se rendre plus près de Zutphen, où l'on tient pour certain qu'il se délibere de donner : dont je différeray l'asseurance jusques à ma première, pour n'avoyr encores pris ledict s^r duc résolution là dessus, à ce que jentendz.

Il a esté merveilleusement mal content de la honte et repoulse qu'ont enduré ceulx qu'il avoit deppesché pour le secours de Goess, lequel il a encores renforcé, avec commandement exprès à ceulx qui y avoient esté de retourner et tenter une autre foys de secourir les assiégez. Ilz partirent hier d'Anvers, en bryant équipaige et volunté de ce faire. Nous saurons demain ce qu'ilz y auront exécuté, dont vous aurez aussi tost advis. Quant audit prince, il m'a esté rapporté qu'il n'avoit donné congé qu'à ses lansquenetz, qui n'estoit riens qui vaille ; et avoit descouvert beaucoup de pratiques et de trahisons qui s'estoient brassées avec ses collonnelz de cheval, dont il en avoit fait pugnir quelques ungs, autres qu'il avoit renvoyez aux princes de qui il les tenoyt : et qui estoit la principalle cause de sa si soudaine retraicte, laquelle n'estoit encores telle que l'on la publyoit, par ce que le XIIIe il estoit audict Zutphen, où il a mis bonne et forte garnison ; et se promeyne ainsy à Campen et autres villes qu'il tient là autour, faisant le semblable à celles qu'il estime se pouveoir garder cest hiver. Et estoit en volunté, selon le progrez dudict s^r duc, de s'en aller de là en Hollande, pour y donner pareil ordre et encouraiger les peuples, lesquelz, d'eux mesmes, se sont encores de nouveaux cottizez à dix pa-

Digitized by Google

tars par arpent, pour l'entretènement de ceste guerre. Cela pourra, à mon advis, estre cause que ledict s^r duc ne séparera si tost son armée, atendant le succez dudict Zutphen, sur lequel plusieurs autres prendront exemple. Ledit prince a de naguières changé le gouvernement dudict Hollande, qu'il a mis ès mains d'un Battenbourg [1], et envoyé le s^r de Boytel [2], qui y estoit gouverneur, à Flessingues. Quant au s^r de Lumey [3], il demoure sur la mer audict siège de Goess et ailleurs où il luy sera ordonné.

Je suis tousjours aprez pour entendre ce qui se négotiera du costé d'Angleterre, en quy les affaires que ledict s^r duc a sur les bras sont cause qu'il procedde plus lentement qu'il ne feroit ; et encores ay je appris de bon lieu que ce qu'il en veult acheminer n'est que pour, en accommodant ses affaires, trompper, s'il peult, la royne du pays ; laquelle, selon meilleur advys et conseil que Vostre Ma^té en peult prendre, il me semble, sera très bon entretenir en toute bonne asseurance et amytié, afin que aisément et legièrement elle ne s'en depparte, pour en contracter une nouvelle par deçà.

De Bruxelles, ce XVII octobre, 1572.

[1] Guillaume, seigneur de Batenburg.

[2] Boxtel (Jean de Hornes).

[3] Guillaume de la Mark, sieur de Lumey, avait été le premier gouverneur de Hollande nommé par le Prince, le 2 juin 1572; était vice-amiral des Gueux de mer; tous les contemporains parlent de sa cruauté. Cf. Meteren, f° 101.

Digitized by Google

XXI. — *Au Roy.* — [21 octobre, 1572.]

Le Duc est à Maëstricht, il manque d'argent. — Le Prince fortifie Zutphen, déploie une grande activité. — Nouvelles de Zélande.

Sire, depuis le XVIIe de ce mois, que je vous ay adverty des évènemens de ceste guerre et du chemin que faisoit Monsr le duc d'Alve avec son armée, pour approcher son ennemy, aussy les villes qui luy estoient encores désobéissantes, je voy qu'il a proceddé plus lentement qu'il n'avoit résolu le mesme jour qu'il arriva à Mastriq ; car, l'infanterie et bagaige aiant demouré longuement à passer le pont audict Mastriq, à cause du mauvais temps qu'il fyt lors, la cavallerye de ce païs et chevaux légiers acheva seullement de passer le XVIIIe, que les sieurs don Fadriq et de Noircarmes debvoient partir avec ladicte armée, prenans leur chemin par le pais de Clèves, pour aller à Cuyek [1], autre passaige de la Meuze : ce qui s'est encores differé jusques au XXme, et où ledict s^r duc et de Medinacely les debvoient aller joindre ; et de fait se fussent embarquez le mesme jour sur la dicte rivière avec l'artillerye qui estoit desjà toute preste, sy les Reistres eussent voullu passer et suyvre l'armée : lesquelz, spéciallement ceulx qu'a amenez l'archevesque de Collongne, se doubtans qu'on n'a plus grand besoing d'eulx et qu'ilz peuvent avoir leur congé si tost qu'ilz seront par delà, se sont obstinez de ne passer point, qu'ilz ne soient paiez de tout ce qui leur est deu : qui est l'occasion de son retardement audict Mastriq, d'où il ne partira que cejourd'huy, se mectant

Cuijk, sur la Meuse, un peu au-dessus de Grave.

Digitized by Google

sur l'eau, ainsy que l'on m'escript, atendant quelque somme de deniers qu'il a envoyé haster en Anvers (au-devant de laquelle il avoit envoyé escorte), qui luy viendra bien à propos, en estant fort mal garny : et qui est cause que plusieurs de ses soldatz, tant de cheval que de pyed, l'abandonnent journellement, se retirans en leurs maisons avec le peu d'espérance qu'ilz ont d'en recepvoir cy après, le sacq de Mallines leur en aiant servy. Il se trouve fort importuné, en ce fait, de toutes sortes de gens qui font difficulté de marcher. L'on tient pour certain que lesditz reistres estans passez seront licenciez, estant doresnavant plus de besoing d'infanterie que de cavallerie, et mesmes ès quartiers où il va, qui est, selon que je vous ay escript de sa délibération, droit à Zutphen, où l'on tient qu'est encores le prince d'Orange avec plus de III mil chevaulx, garnissant le mieulx qu'il peult ladicte ville et autres de ces quartiers là, pour soustenir l'effort dudict sieur duc, qui ne pourra estre grand eu esgard au lieu et à la saison. Il pourra faire encores autre desseing, selon mon jugement, qui est d'aller prendre Bommel, afin par ce moien de gaigner le passaige des Rivières et s'ouvrir le chemin, soit pour entrer en Hollande et du costé dudict Zutphen, dont nous verrons ce qu'il réussyra, et ne faudray de vous advertir promptement. Mais si ledict prince use de peu de résistance en ceste guerre, la cunctation dudict sieur duc y est bien grande, et sera mal aisé, à mon advis, qu'il en ayt si prompte raison qu'il espère et se persuade. On continue de dire que ledict prince est pour faire ung voiaige en Hollande, pour les occasions que j'ay dernièrement escriptes à Vostre Ma^té^.

Et quant au comte Ludoviq, on doubte maintenant de sa mort plus qu'auparavant, et y en a qui asseurent

Digitized by Google

qu'il est à Meurs[1], chez le comte dudict lieu, son parent, où il commence à se refaire. Toutefois, le peu d'asseurance que j'en ay me gardera de le vous certiffier autrement. Il n'est riens survenu depuis du costé de Zellande, n'estans partys que cejourd'huy les vaisseaulx et gens de guerre que l'on debvoit envoyer pour le secours de la ville de Goess assiégée, qui est beau et plus grand que le premier; mais il n'empesche que l'on ne doubte de son arrivée à bon port, aiant esté repoussé la première foys avec honte et perte, encores qu'ilz aient d'autres moyens et qu'ilz facent estat d'y aborder par quelques endroiz, ce pendant qu'on pourra entretenir le combat ailleurs. L'importance de ceste place, qui ferme tout le secours à l'isle de Walcre [Walcheren], fait que l'on entreprend de l'ayder plus vifvement. Bien tost nous aurons nouvelles de ce qui se sera fait; et cependant ces pirattes et corsaires ne perdent temps, aians prys depuis peu de jours, ainsi qu'il m'a esté rapporté, dix ou unze vaisseaulx portugaix, chargez d'espiceries et autres marchandises, qu'ilz ont emmenez en Angleterre et où ilz font estat de les débiter : chose qui est bien esloignée (comme Vostre Majesté peut juger) des accordz et traitez entre eulx. A quoy néanmoins je ne laisse d'avoir toute solicitude pour vous en donner advis.

De Bruxelles, ce XXIe octobre, 1572.

[1] *Mörs*, près du Rhin. — Herman, comte de Nieuwenaër et de Mœurs, avait épousé Madeleine de Nassau, fille de Guillaume Ier et de Walpurge d'Egmont (sa première femme); il était donc beau-frère du comte Louis, qui resta chez lui douze jours. *Mém. de La Huguerye*, I, 145.

Digitized by Google

XXII. — *Au Roy.* — [25 octobre, 1572.]

Marche du Duc. — Le Prince est en Hollande. — Goes a été secourue. — Négociations avec l'Angleterre. — Nouvelles d'Allemagne.

Sire, Vous aurez entendu par ma dernière du XXIe de ce mois, que j'ay envoyée par homme exprès à Péronne, le poinct auquel se retrouvoit pour lors l'armée de M[r] le duc d'Alve, et comme elle estoit sur son partement de Mastriq pour s'acheminer vers Nymègues, les ungs delà la rivière de Meuze et autres deçà, et ledict sieur duc avec l'artillerie et munitions pour s'embarquer sur ladite rivière, d'où il ne partit que mercredy dernier. Et, par ce que depuis ce temps là ilz n'ont fait que marcher ainsi séparément, cela sert d'excuse à mes gens qui sont à ceste suitte, de ne faire entendre ce qui est survenu de nouveau, dont vostre Ma[té] sera plus particullièrement informée par ma première ; et croy qu'il n'y aura autre chose, sinon que leur arrivée audict Nymègues : espérant de m'y en retourner dedans la fin de la sepmaine prochaine, que je pense estre plus fort de la maladie que j'ay eue depuis le commencement de ce mois. En atendant, je vous diray que ledict S[r] duc a lincencyé les reistres qu'il avoit de l'archevesque de Trèves, et fait battre monnoye et chercher toutes les bourses d'Anvers pour le paiement des autres qu'il a en estre, lesquels il a cependant envoyé pour traiter et cappituler de leur paiement, affin de leur donner congé. Sur quoy je ne veulx obmectre à vous faire entendre la nécessité de deniers où il se trouve, aians mesmement depuis six jours quelques principaux marchans d'Anvers, sur lesquelz s'addressoient de ses lettres de change, fait

Digitized by Google

banqueroutte, comme ung Jehan Fiesque et quelques autres [1].

Quant au prince d'Orange, j'ay seu qu'après avoir laissé bonne garnison à Zutphen, Zvol, Campen et autres villes tenables de là autour, il s'est embarqué audict Campen pour passer à Enckuisen en Hollande, et ce pour les effectz que j'ay cydevant escript à Vostre Ma^té^; car, l'on tient que desjà quelques villes dudict pais commençoient à bransler, voyans si peu de provisions et resource audict prince : ce que sa présence pourra faire différer.

Il y en a beaucoup qui asseurent maintenant que tout ce qui s'est dit de la mort du comte Ludoviq estoit faux, et qu'il se porte trop bien mesmes. On m'escrit du camp qu'il ne s'en parle plus.

Au reste, Sire, la ville de Goess, en l'isle de Zutbevelant, assiégée, ainsi que vous aurez veu par mes préceddentes, a esté secourue de mardy dernier [2] par le collonnel Mondragon [3], suyvy de II mille V cents soldats, desquels il en est passé environ XVIII cens, chargez de chacun six livres de pouldre, non sans grand péril et hazard, parce que, aians espié que la marée estoit retirée (laquelle estant haulte, inonde grande partye de la dicte

[1] Anvers souffrait beaucoup de la guerre civile ; après avoir été la première place de commerce de l'Europe du nord, grâce à son *consulat* de 1485, elle était abandonnée par les marchands qui se retiraient en Allemagne ou en Angleterre. Le baron de Ferrals, prédécesseur de Mondoucet en Flandre, avait déjà signalé de nombreuses banqueroutes. Voir ses lettres du 4 juin et du 7 décembre 1570, dans *Bibliot. nationale*, II, 486. 501.

[2] 21 octobre.

[3] Christophe Mondragon, seigneur de Remenchicourt, fut gouverneur de Damvillers, et colonel d'un régiment de Wallons. Voir le récit de son expédition sur Goes, dans METEREN, f° 86.

Digitized by Google

isle), ilz se meirent en chemin entrans en l'eau et les boues jusques à la ceinture et plus, et ne seurent si bien faire que, survenante ladicte marée, il n'y en demourast de noiez quelques ungs des derniers. Depuis, il n'en est venu aucunes nouvelles, sinon par conjectures et oppinions, ainsy que j'ay veu par lettres escriptes de Bergues, qui dient que, à ceste occasion, les ennemys qui estoient devant ladicte ville, s'estoient retirez avec perte de cinq ou six cens hommes. Toutefois, n'y en aiant riens de certain, je n'en puis autrement assurer votre Ma^té^; bien croyt-on qu'il y aura eu du combat, dont je ne faudray de vous faire incontinent entendre la vérité. Cependant j'ay appris que, n'aiant la dicte ville besoing d'ung si grand renfort, il pourra servir à quelque entreprise et intelligence secrète que ledict S^r^ duc a sur Flessingues et de laquelle il se promect bonne yssue, d'autant plus, ainsi que j'ay esté adverty, que la royne d'Angleterre avoit faict révoquer tous les Anglais qui estoient passez de deçà au secours desdictz Gueulx, et de faict qu'ilz en estoient partiz, et que sur ce elle avoit faict une déclaration que ce qu'ilz en avoient faict estoit contre sa volunté et commandement [1]. Vostre Ma^té^ peult considérer le but où elle tend et que son intention seroit d'entendre à cest accord et se fortiffier du party du roy d'Espaigne, ne se pouvant plus asseurer de France : bien

[1] Confirmé par une lettre du duc d'Albe, citée dans *Corr. de Granvelle*, IV, 660. 661. Cf. *Corresp. de La Mothe-Fénélon*, lettres du 22 oct. et du 15 nov. 1572, tome V, 182. 200. 201. « Ceux à qui j'ai parlé, dit La Mothe, m'ont répondu que Vous, Sire, en faysant la défense à vos subjets de n'aller poinct en Flandre, et chastiant ceux qui revenaient de Montz, avez montré à la reine d'Angleterre comme elle debvait user en cet endroit, et lui aurez appris de ne refuser l'amitié du roy d'Espaigne... »

Digitized by Google

qu'il y ait beaucoup de particularitez et menues querelles à resoudre auparavant qu'ils en viennent à la deffinition et qu'il luy fallust faire de grandes restitutions, dont ilz ne sont encores entrez en termes, et à quoy j'auray l'œil pour vous en advertir. Ce que, je croy, ne se traitera que cest hiver, que l'on pense se debvoir passer en Anvers : qui est tout ce que je puis dire pour ceste heure à vostre M^té^, fors que j'ay eu advis d'Allemaigne, que les princes protestans et entre autres le Palatin font tuer et assassiner les françois qu'ilz peuvent attrapper sur leurs païs, dont V^re^ Ma^té^ pourra estre advertie d'ailleurs [1].

De Bruxelles, ce XXVe octobre, 1572.

XXIII. — *Au Roy.* — [30 octobre, 1572.]

Le duc d'Albe à Nimègue. — Le Prince a convoqué les États de Hollande. — Nouvelles de Zélande, — d'Angleterre, — d'Allemagne.

Sire, depuis vous avoir escript du XXVe de ce mois, je n'ay eu aultres nouvelles du camp de Monsr le duc d'Alve, sinon son arrivée à Nymègues avec toute son armée fort harassée et lasse du mauvais temps qu'il a fait en leur voiaige et qui continue encores maintenant, qui pourra estre cause de faire prendre nouvelle résolution audict sieur duc; car, d'assaillir villes durant ledict temps, mesmes audict païs de Gueldres ou Hollande, ce seroit ruyner et deffaire du tout ses forces sans pouvoir venir à bout d'aucune entreprise, veu aussi

[1] Fait peut-être allusion à l'arrestation de Monluc, l'évêque de Valence, qui allait en Pologne, et fut arrêté par les reitres à Francfort.

Digitized by Google

que le prince d'Orange a donné le meilleur ordre qu'il a peu pour la garnison des dictes villes et places. Toutefois on pense qu'il pourra donner à Bommel, ainsi que je vous ay cy devant escript, affin d'ouvrir le passaige de Hollande. J'ay seu que ce qui faisoit temporiser ledict S^r duc estoit une intelligence qu'il avoit dedans la ville de Zutphen, par le moien de quelque compaignie d'Allemans qui y estoit, ausquelz il promectoit paiement entier, aiant pratiqué leur chef : ce qui a esté descouvert, et iceux mys dehors par ledict prince, quy y a mis XII enseignes de gens de pyed et cinq cens chevaux pour la garde. Ce sera, à mon advis, le chemin que ledict sieur duc tentera plustost en ceste saison que la force.

Quant audict prince, il est en Hollande, ainsi que je vous ay cydevant escript, et a esté jusques à Dordreg; aiant faict convoquer les estats dudict pais au cinquiesme du mois prochain, en la ville de Harlem, à fin, par belles parolles et remonstrances, de les confirmer tousjours en son affection et amytié et à la conservation d'eulx mesmes, et aussi pour les induire à paier plus libérallement ce qu'ils luy ont cy devant accordé, qui est de XII patars par bougnye ou arpent de terre, qui montera à une bonne grande somme. Davantaige depuis son arrivée audict pais, ses gens ont pris deulx villes qui y restoient encores, assavoir Scohonove et Vianen [1], qui n'estoient pas bien fortes mais d'importance, par quelques passaiges de rivières; qui ont esté toutes deux forcées, aiant ledict Scohove enduré deux assaultz, y aiant audict Vianen II à III cent soldats qui ont esté mis en pièces. Aussi j'oubliois de vous dire, Sire, que ceulx de la ville

[1] Schoonhoven et Vianen, deux villes sur le Lek, au sud de Gouda et d'Utrecht.

Digitized by Google

d'Enckuisen, qui sont fortz et gaillardz par mer, voians l'obstination de ceulx d'Anstredan de demourer en leur debvoir et obéissance, se sont résoluz de voulloir gaster leur port, y enfonsant quelques hurques chargées de pierres, affin, par ce moien, en se vengeant d'eux, attirer en leur ville tout le traficq et commerse qui abordoit audict Anstredan.

Du costé de Zellande, c'est chose estranges et qui fait esbahir ung chacun, que depuis le passaige du secours envoyé à la ville de Goess, il n'en est retourné aucun qui en parle asseurement : ce qui faict merveilleusement mal soubsonner et craindre qu'il ne s'en soit perdu et noyé beaucoup au dict passaige. Toutefois j'ay esté asseuré par quelque personnaige, qui dit le bien savoir, que les ennemys s'estoient retirez de ladicte isle après avoir bruslé le plat pays, pris et emporté toutes sortes de vivres qui se pouvoient trouver ès villaiges et en la campaigne, laissans ladicte ville ainsi avec son secours, qui ne peult estre que de cinq à six cens hommes; lesquelz, avec ceulx qui estoient desjà dedans, meurent de faim maintenant, et le pire est qu'ils ne peuvent estre secouruz desdicts vivres, lesdictz ennemys estans bien fortz par mer, occupans tous les passaiges jusques à deulx lieues d'Anvers, et se sont encores renforcez de naguères de plus de soixante vaisseaux qui estoient cydevant ordonnez pour la pescherie du haren : de sorte qu'il est fort à craindre, selon ce que l'on en peult juger, que ledict s^r duc fera pour cest hiver fort peu de chose en tous ces quartiers là, si ce n'est par autre moien que par les armes, et que ceste guerre sera suffisante pour le bien empescher et arrester icy l'année prochaine.

Au reste, Sire, je ne veulx faillir de vous advertir du bruit que l'on fait courrir icy de la mort de la royne

Digitized by Google

d'Angleterre, sur lequel plusieurs fondent de beaux discours; mais j'ay oppinion qu'il se trouvera faulx, comme celluy de la victoire contre le Turc. Il se murmure aussi d'une diette qui se tient en Allemaigne, à Franfort, en laquelle plusieurs princes et seigneurs sont convenuz, et où il s'est traité de levée de grand nombre de gens de guerre pour l'année prochaine, qu'on dict mesmes avoir esté arrestez : dont Vostre Ma^té pourra estre advertye d'ailleurs; mais ce seroit doresnavant la saison d'y voiaiger, afin d'entendre la vérité de ce qui s'y fait.

De Bruxelles, ce XXXe octobre, 1572.

XXIV. — *Au Roy.* — [31 octobre, 1572.]

Mémoire remis au Sr de Spersat sur la situation militaire des deux partis.

Sire, le Sr de Spersat, présent porteur, a esté deppesché par deçà, de la part de Monsr de Longueville, pour entendre particullièrement quel trayt y prenoient les affaires, et pour voir et congnoistre à l'œil les forces de Monsr le duc d'Alve, avec sa façon de procedder en ceste guerre; il a donné jusques à Nymègues, où estoit ledict S^r duc, où il s'est particullièrement informé de toutes choses, dont il vous saura rendre très bon compte; oultre ung bien ample mémoire et instructions que je luy en ay baillé, lequel à la vérité contient peu d'autres particullaritez que celles contenues par mes deppesches de XXVe et XXXe de ce moys, que je vous ay naguères envoyées. Il plaira à Vostre Ma^té donner audict Sr de Spersat la foy et créance sur lesdictes affaires qu'il vous saura très véritablement rapporter.

De Bruxelles, ce dernier jour d'octobre, 1572.

Digitized by Google

MÉMOYRE ET INSTRUCTIONS DU S^r DE SPERSAT

S'en retournant présentement le Sr de Spersat trouver Monsr de Longueville et de là leurs Ma^tes, selon ce qu'il luy sera commandé par ledict seigneur, leur fera entendre de la part du Sr de Mondoucet ce qu'il s'ensuict.

Premièrement, que mons^r le duc d'Alve se retrouve maintenant à Nymègues, aiant fait passer le Rhin à son camp, pour le faire acheminer peu à peu du costé de Zutphen, affin d'essayer de réduire ladicte ville en son obéissance.

On tient qu'il y a de garnison audict Zutphen deulx enseignes de françois, VI cens wallons, quelques allemans et bon nombre de chevaulx, y commandant le cappitaine Pyot[1], à ce que l'on dit, en estant sorty ung frère bastard du prince d'Orange qui y estoit.

Que ledict sieur duc a faict embarquer son artillerie et munitions sur le Vael, pour les conduire jusques au Rhin, et là les passer pour suivre l'armée en ladicte entreprise.

Que ledict sieur duc voullant licencyer ses reistres et désirant se fortiffier d'infanterie, il avoit envoyé quérir les compaignies estans en garnison du costé de notre frontière, par le sieur de La Mothe[2], lequel on attendoit de jour à aultre avec les dictes compaignies. Aucuns

[1] Probablement le capitaine Poyet dont parle DE THOU (IV, 736); il est nommé aussi par Bernardin DE MENDOÇA; il fut introduit dans Mons par Antoine Olivier, en mai 1572, dit LA HUGUERYE. *Mém.*, I, 106, et plus loin I, 115.

[2] Valentin de Pardieu, sieur de la Motte, d'une famille originaire de Normandie, devint grand-maître de l'artillerie et gouverneur de Gravelines. Sa biographie est en tête de ses lettres publiées par Diegerick : *Correspondance de Valentin de Pardieu, sieur de la Motte*, Bruges, 1857.

Digitized by Google

tenoient que ledict S^r duc seroit pour suivre la dicte artillerie et munitions, aiant fait retirer quelques barques pour sa conduite; mais la pluspart ont oppinion qu'il atendra audict Nymègues ce qu'il réussira de l'approchement de sadicte armée, estant le temps fort pluvieux et les chemins se rendans plus mauvais de jour à autre, chose qui luy nuyra grandement et luy pourra faire changer de desseing; ou bien qu'il sera pour en aller atendre l'issue à Arnen [Arnheim], où il a envoyé commander force vivres, en quoy il se conduyra selon la résolution de ceulx de dedans.

Que ledict sieur duc estant là, entre ces rivières, a cassé la pluspart de ses chariots, ainsi qu'ont faict autres S^rs de sa suitte : qui fait juger qu'il est pour hiverner a Utreg ou aultres villes de ces quartiers là.

Que ledict sieur duc, pour la nécessité de deniers en laquelle il se trouve, tant pour le licencyement de ses reistres que autres estrangiers, pouroit bien venir hiverner en Anvers, affin de donner ordre ausdictz deniers, estant là assez près de Hollande pour exécuter ce qui seroit nécessaire et cependant pourvoir aux affaires des Zellandes.

Que ledict sieur duc arrivant audict Nymègues, les Gueulx estans dedans Bommel feirent une saillie et se présentèrent jusques à sa vue.

Que lesdicts Gueulx ont de naguères pris les villes de Scohove en Hollande, en laquelle ilz sont entrez du 3e assault et mys en pièces cinq à six cens hommes qui estoient dedans.

Qu'ilz ont aussi pris par force la ville de Vianen, audict pais, où il y avoit garnison de wallons semblablement mys en pièces.

Que le duc de Holstin aiant laissé ses trouppes à

Digitized by Google

Bos-le-duc et ès environs, arriva le XXVIIIe à Nymègues, pour veoyr le duc, qui luy fut au devant avec le duc de Medinacely.

Que le lendemain, le duc de Brunsvik[1] debvoit arriver, lequel a fait levée de II mille chevaux; et qu'il estoit nouvelles qu'on les voulloit tous licencyer, ainsi qu'il a esté faict à ceulx de l'archevesque de Collongne, avec lesquelz il a esté contracté pour leur paiement.

Qu'il y avoit grand mescontentement èsdictz reistres, de ce qu'on leur voulloit ainsi donner congé; et a eu le comte de Looustain ung mescontentement particullier de ce que on ne luy a voullu passer monstre à une cornete qu'il avoit menée plus que sa charge ne portoyt.

Par les actions et propos dudict duc de Holst, il paroist assez du peu d'affection qu'il a au service du roy Catholique soubz ledict sieur duc.

Quant au prince d'Orange, on tient pour certain qu'il estoit passé en Hollande, s'estant embarqué à Campen pour Enckuisen, et se retrouvoit à Harlen, où il debvoit, faire assembler les estatz dudict pais au Ve de Novembre, et asseure quelque personnaige l'avoir veu dedans Dourdreg.

Que son frère, le comte Ludovicq, n'estoict poinct mort, mais commençoit à se bien porter, estant tousjours chez le comte de Meurs, son cousin[2].

Davantaige ledict sieur de Spersat fera entendre l'advis qu'on avoit eu de quelque gentilhomme qui estoit au feu admyral, passé en Liège, s'en allant en Allemaigne

[1] Erik, duc de Brunswick-Wolfenbuttel, luthérien, se convertit au catholicisme.

[2] Voir plus haut, page 73, note 1. Le comte de Mœurs était le beau-frère de Louis de Nassau.

Digitized by Google

faire quelques menées et pratiques contre la France[1]; aussi qu'il s'estoit retiré du costé de Strasbourg plus de 80 ou cent gentilzhommes françois en ceste mesme volunté.

Ledict sieur de Mondoucet ne peult faire entendre à leurs Ma^tez autres particullaritez du costé de Zellande que ce qui est contenu par ses dernières deppesches des XXV et XXXes de ce moys.

Faict à Bruxelles, ce dernier jour de novembre [octobre], 1572.

XXV. — *Au Roy.* — [4 novembre, 1572.]

Le duc veut licencier ses reîtres; ces derniers comptent passer en France. — Zutphen se prépare au siège. — Nouvelles de la Hollande, de la Zélande.

Sire, Vostre Ma^té aura entendu tant par le mémoyre et instructions bien ample qu'a emportée le sieur de Spersat, gentilhomme de Monsr de Longueville, que par le rapport qu'il vous aura peu faire à bouche, tout ce qui passe ès affaires des troubles de deçà et ce qu'il en a peu rapporter, aiant esté jusques à Nymègues, où estoit Monsr le duc d'Alve. Depuis, il ne s'est riens avancé davantaige, sinon que l'on juge que ledict sieur duc est pour séjourner quelque temps en ladicte ville, s'estant logé plus au large et commodément qu'il n'estoit et se faisant quelque provision pour sa maison; et ce, tant

[1] Nicolas Harlay de Sancy, ancien secrétaire de l'amiral de Coligny, qui se rendit à Dillenburg en passant par Mézières, où il s'embarqua sur le bateau du baron de Rhingraff, Liège, Aix et Cologne : *Mém. de la Huguerye*, I, 170 et seq.

Digitized by Google

pour atendre des nouvelles de ce que pourra exécuter son camp en l'entreprise de Zutphen, duquel il estoit à une lieue près le VIIIe de ce mois, que pour atendre le comte de Bossu, qu'il a mandé le venir trouver, à fin d'aviser aux affaires de son gouvernement de Hollande, et donner ordre à la conservation des places qui y restent encores, auparavant que son ennemy, qui y est en personne, lui puisse prévenir; et aussi pour atendre l'argent qu'il fait haster en toute dilligence en Anvers pour le licenciement de ses reistres, desquelz il voudroit desja estre deppesché, tant pour les maux estranges qu'ilz font au pais, la despence que ce luy est, que pour ce qu'ilz luy sont incessamment aux oreilles. Le duc Franc de Saxe [1], qui a tousjours eu ses gens près dudict Zutphen, l'estoit venu trouver pour le salluer; lequel ne sera pas mieulx traité que les autres reistres, encores qu'il se soit comporté en ce qui luy a esté commandé mieux que nul.

Sur quoy je n'oubliray d'advertir Vostre Ma[té] d'un bruyt qu'il se publie entre lesditz reistres, bien qu'il n'y ait aucune apparence de vérité, qui est que, estans cassés dudict sieur duc, ilz doibvent tirer du costé de votre royaume; et que mesmes ceulx qui sont en Luxembourg, doibvent estre de la partie [2]; mais, par ce que je ne voy aucun en vostre dict royaume qui soit pour lever la teste ni les y conduyre, tous voz rebelles estans exterminez et la saison de l'hyver jà venue, je n'y adjoute poinct de foy, si ce n'est que Vostre Ma[té] s'en voullust fortiffier et

[1] Le duc François de Saxe-Lauenbourg.

[2] D'après La Huguerye, *Mém.* I, 166, le Palatin et le comte Louis de Nassau employèrent l'hiver à organiser une armée de 10,000 chevaux et 20,000 lansquenets. Charles IX en fut prévenu par son ambassadeur Schomberg.

Digitized by Google

servir d'eux pour quelque aultre occasion. Toutefois, je ne laisseray de m'en informer soigneusement, pour vous en donner l'advis que je say l'affaire le requérir.

Quant audict Zutphen, il faict contenance de se voulloir deffendre, ne regardans à aultre chose qu'à se fortiffier, atendans le siège sans aucune crainte, et aians mis hors la ville les femmes, enffans et ceulx qui ont voullu sortir, se confians, à mon advis, plus sur l'incommodité du temps et les grandes pluyes qu'il a faites que sur aultre chose, encores qu'ilz soient dedans assez bon nombre de gens de guerre meslez de françois, ainsi que j'ay cy devant escript à Vostre Ma^té^. Nous verrons dedans peu de jours ce qui en réussira, pour estre la saison trop incommode audit pais pour demourer longuement à ung siége.

L'on asseure semblablement que le comte Ludovicq est du tout ressusité, et qu'il est dedans la ville de Campen, près dudit Zutphen. Et quant au prince d'Orange, il est toujours en Hollande, pour les effectz que j'ai cy-devant escriptz à votre Majesté, où depuis naguières il a receu XXII enseignes de gens de pyed, d'Ostrelande, qui ne sont pas grand gens de guerre, et néanmoins serviront pour garnir ses villes ; et courroyt quelque bruyt sourd audict camp que ledict prince avoit pris la ville d'Anstredan, ce qui s'est encores publié par deçà et que je ne tiens pour véritable, pour la diversité de mensonges qui se publient assez souvent. Je ne faudray de vous avertir incontinent de ce qui en sera.

Du costé des Zellandes il n'y est riens survenu de nouveau, depuis le secours donné à la ville de Goess, d'où le collonnel Mondragon est retourné ; et en avoient les ennemys levé le siège. Mais pour ce que la porte s'en va doresnavant fermée de ces costez là, pour y exé-

Digitized by Google

cuter quelque chose par les armes, aussi que les ennemys y sont maistres de la mer, chacun juge que ledict sieur duc y exécutera pour cest hiver fort peu, si ce n'est par intelligences et pratiques.

De Bruxelles, ce IIII° Novembre, 1572.

XXVI. — *Au Roy.* — [8 nov., 1572.]

Siège de Zutphen. — Amsterdam menacée par les Gueux. — Embarras financiers du duc. — Le Prince en Hollande.

Sire, je n'ay failly de faire cy devant entendre à votre Majesté ce qui est survenu à la journée ès affaires de deçà, et ce, selon que les occurrences s'en sont présentées ; et maintenant qu'elles se refroidissent avec la saison et vont plus lentement que de coustume, cela m'empesche de vous en escrire si souvent que j'ay fait. Toutefois, je n'obmectray riens de ce que j'en congnoistray digne. Par ma dernière, Vostre Majesté aura veu comme Monsr le duc d'Alve faisoit son compte de séjourner quelques jours à Nymègues, pour atendre quelle exécution feroit son filz avec son armée en l'entreprise de Zutphen, et pour autres occasions contenues en ladicte deppesche. Depuis, ledict sieur duc n'a bougé dudict Nymègues, et luy vint nouvelles le III° de ce mois comme son dit filz et le S^r d'Hierge [1] estans allez

[1] Gilles de Berlaymont, baron de Hierges, gouverneur et capitaine général des duché de Gueldres et comté de Zutphen. Dans sa première dépêche comme gouverneur, du 3 novembre 1578, Alex. Farnèse demanda pour lui la charge de chef des finances. *Bulletins de la société roy. d'hist.*, 2e série, IV, 386. Il fut tué au siège de Maëstricht, en 1579.

Digitized by Google

descouvrir et recongnoistre quelle contenance feroient ceulx de ladicte ville et de quel costé ils la pourroient assiéger, ilz faillirent de bien peu d'estre surpris, ceulx d'icelle ville aiant faict sortir en embuscade environ III cens harquebusiers, qui les feirent retirer non sans quelque perte des leurs; qui fait bien paroistre le peu de volunté qu'ils ont de se rendre, si ce n'est avec la force, laquelle, à ce que je voy, s'i appliquera, estans tous les Espaignolz et Wallons maintenant logez à Bach, villaige à demye lieue de là, et les chevaux légiers tout autour, atendans l'artillerie qui est encores à Duesbourg [1] et qui n'y peult arriver de sept ou huict jours, pour, après avoir faict les approches, commencer la batterie et user en cela de la meilleure dilligence qu'on pourra, ce pendant que le temps le permect et que la gelée y continue, aussy que les vivres et fourages y sont fort courts. Je crains bien que le temps retourne aux pluyes, auparavant qu'ils y exécutent riens, pour ce qu'ils n'y sauroient riens faire qu'il ne soyt le XV de ce mois, pour le plus tost; et est l'oppinion commune que ce fait prendra plus long temps que l'on ne pensoyt, y aiant dedans icelle de XIIII à XV cens hommes de guerre, dont il y en a VI cens tant français que wallons. Le prince d'Orange leur a mandé qu'ilz ne s'estonnent poinct et qu'il les secoureroit au besoing; mais ce sera ung secours de Mons. Le dict sieur duc n'atend que des nouvelles dudict siége pour se résoudre de partir dudict Nymègues et s'en venir hiverner en Anvers — ou ceste ville, dont desjà il estoit quelque bruyt où il est. Le sieur de Bossu estoit arrivé audict Nymègues où il a esté fort peu, l'aiant ledict sieur duc incontinent envoyé au camp,

[1] Doesborgh, sur l'Issel, au-dessus de Zutphen.

Digitized by Google

après avoir entendu de luy l'estat des affaires de Hollande; mais, parce que, le Vme de ce mois, il y arriva nouvelles par homme exprès que environ trente ou quarante vaisseaux armez en guerre et partiz d'Enckuisen tenoient la ville d'Anstredan assiégée, et que si elle n'estoit promptement secourue il y avoit danger qu'il n'en vint inconvénient, il a mandé audict sieur de Bossu de si en retourner dilligemment; et estoient venuz devers lui les bourgmestres de ladicte ville le salluer, tellement qu'elle se trouve sans personne de commandement, avec ce qu'il y en a peu d'effect, qui faict craindre ung désastre. Pendant son séjour en ladicte ville de Nymègues, il vacque au recouvrement de deniers le mieulx qu'il peult, aiant faict venir près de luy pour cest effect Thomas Fiesque [1], qui estoit en Angleterre, lequel il debvoit incontinent renvoyer en Anvers pour haster bonnes sommes, afin d'entendre au licencyement de ses reistres, avec lesquelz il se trouve empesché sur quelques articles qui luy ont esté proposez par le duc de Holst, qui demande, oultre ses payes, XVII mil daldres, pour avoir passé la rivière, et autre grosse somme pour les espies qui luy a convenu avoir entrant en ce pais: sur quoy il naist des difficultés de la part dudict sieur duc, qui alliennent tousjours les voluntés et affections desdicts allemans, bien qu'ilz en aient peu et branslent quasi, ad ce que l'on m'escript, veu lesdictes difficultéz, la longueur et faulte de leur paiement, et se voians cassés, estans venuz de loing et avoir servy sy peu pour favoriser le prince: ce qu'ilz feraient plus

[1] Thomas Fiesco, consul génois aux Pays-Bas, fut chargé de négocier entre l'Angleterre et le duc d'Albe au sujet de prises réciproques. Cf. *Corr. de Philippe II*, II, 180.

Digitized by Google

voluntiers, s'ilz congnoissoient qu'il eust les rhains assez fortz, dont icelluy sieur duc n'est hors de soubson. Le bruyt qu'ilz faisoient courir de voulloir tourner en France ne continue pas ; aussi n'y auroit il poinct d'acquest pour eulx, et ne voy personne pour les y conduyre.

Ledict sieur duc donnant congé à ses estrangiers, fait faire encores nouvelles levées de wallons en ce pais jusques à huict ou dix mil, et se résould quasi de s'en servir doresnavant plustost que desdicts allemans ; mais il luy sera malaisé de faire les dictes levées entières, ne les paiant poinct et estans si mal traitez qu'ils sont, qui a causé que incontinent après le sacq de Mallines, la pluspart de ceulx qui estoient au camp se sont retirez, prevoians bien que c'estoit leur paiement. Votre Ma^té^ sera advertie de l'ordre qu'il y tiendra, mais cependant il se repend d'avoir donné ladicte ville au pillaige, par ce qu'il en eust peu estre secouru de deniers et satisfaire aux nécessitez qu'il en a ; ce fut la collère qui le feyt faire.

Quant au prince d'Orange, il est tousjours en Hollande, ne faisant aultre chose que d'aller de ville en ville, tant pour donner couraige aux garnisons qu'il y a establies que pour conforter le peuple en la dévotion qui luy porte et l'exhorter à le secourir de deniers ; ce qu'ilz exécutent de telle volunté que, oultre les levées ordinaires qui se font pour luy, ceulx qui ont des moiens se taillent et cottizent eulx mesmes selon leurs facultez, pour le secourir, et ay esté adverty de bon lieu qu'ilz sont résoluz d'y emploier le tout, plustot que de retourner soubz l'obéissance dudict sieur duc, sans, à ce qu'ilz disent, s'allienner de celle qu'ils doibvent à leur roy. Du costé des Zellandes, il ne s'y est riens exécuté davantaige que ce que Vostre Ma^té^ aura veu par mes préceddentes.

De Bruxelles, ce VIIIe Novembre, 1572.

Digitized by Google

XXVII. — *Au Roy.* — [13 nov., 1572.]

Siège de Zutphen. — Amsterdam. — Embarras du Duc pour la solde de ses troupes. — Le Prince bien accueilli en Hollande. — Négociations avec l'Angleterre. — Tavannes réclame des rentes au duc d'Albe.

Sire, Votre Ma^té^ ne congnoistra guères d'avancement ès affaires de Monsr le duc d'Alve par la présente, n'aiant depuis ma dernière du VIIIe de ce moys esté riens exécuté de plus que ce que vous aurez veu par icelle; et se congnoist assez aux effectz et façon de procedder dudict sieur duc qu'il avoit ferme oppinion que la fortunne luy seroit tousjours aussi heureuze et prospère qu'elle avoit esté depuis les réductions de Mons et Mallines, s'asseurant que toutes les autres villes viendroient au devant de luy, comme il s'en approcheroit, faire les submissions d'obéissance qu'ilz doibvent : en quoy il s'aperçoyt maintenant d'une discontinuation en ceste entreprise de Zutphen, laquelle, depuis que son armée s'en est approchée, a tousjours monstré le visaige asseuré, et ceulx qui sont dedans, faict congnoistre qu'ilz se voulloient deffendre par saillies ordinaires sur les gens dudict sieur duc, qui s'en voulloient approcher et les recongnoistre. Je crains que la longueur dont il est usé à les presser, ne soit cause d'un grand mal et retardement d'icelle entreprise, l'artillerie n'y estant encores arrivée et les pouldres et munitions y estans fort courtes; car, si on ne prend l'occasion de ces gelées qui continuent depuis quelque temps, il est à craindre que les pluyes succeddans puis après, ne soient cause de faire du tout habandonner ce siège. Bien que, à cause

Digitized by Google

desdictes gelées qui sont extrêmes audict pais et de la grande incommodité et dizette de vivres qui y est, il s'y perde tous les jours plusieurs soldatz, j'ay eu certains advis qu'il y estoit encores entré dedans III ou V cens hommes de renffort, et que le prince continue de les asseurer de son secours. Il se parle maintenant que icelluy sieur duc n'atendra plus audict Nymègues la résolution de ce siège, et que, aiant capitulé avec le duc de Holst et autres reistres qui estoient à son service, comme il a fait si tost qu'il leur aura faict délivrer argent, il en doibt partir pour venir à Bos-le-duc, et de là en Anvers.

Il n'est poinct de nouvelles que ces vaisseaux de Watregueux, qui tenoient la ville d'Anstredan assiégée, se soient retirez; et est quelque bruyt sourd qu'ilz s'en seroient renduz maistres, dont n'estant bien asseuré pour certain, je demoureray là. Le sieur de Bossu n'estoit encores parti le VIIe de ce moys pour y aller. La nécessité de vivres qui est audict camp telle que votre M^té peult juger par ce que je vous en ay escript cy devant, a esté cause que les collonnelz Fronspere [1] et conte de Leouvestain sont entrez en quelque discord avec don Fadriq; dont, à ceste cause, aucuns de leurs cappitaines en sont venuz à plainte jusques à son père, le supplians de les faire paier, lequel les a contentez et appaisés doulcement, avec asseurance que bien tost ils recepvront argent, ce qu'ilz eussent desjà faict, sans les reistres qu'il licencye, les prians faire le semblable à l'endroict de leurs soldatz : et ne se trouve sans affaires

[1] George Fronsberg ou Frondsberg, qui exerça des commandements à Anvers, à Breda, et fut livré au prince d'Orange. Il était né en 1535, d'une famille de Souabe.

Digitized by Google

de ce costé là; car, quoy qu'il ait seu débattre avec le duc de Holst sur les difficultéz qui se mettoient en avant, il a fallu qu'il en soit passé par où il a voullu, mesmes entré au paiement de quelques gens qu'il avoit amenez plus que sa retenue ne monstoit, qui est ung chemin dressé pour les autres ou occasion de les faire entrer en mal contentement.

Au surplus, Sire, il semble que le prince d'Orange repreigne cueur, depuis qu'il est en Hollande, y trouvant les voluntez des villes et du peuple si bien disposées à le secourir et deffendre; et de fait, depuis qu'il y est, il s'est grandement fortiffyé de gens de pyed, aiant garny toutes les principalles villes de frontière par lesquelles il peult estre assailly, et ne manque d'argent ledict peuple, se cottizant voluntairement, selon ce qu'il vous aura pleu voir par mes préceddentes, dont il a déjà tiré de bonnes sommes. Et n'est ledict sieur duc sans crainte que cela ne luy cause des remuemens pour ceste année prochaine.

Ce qui se remue en votre royaume se fait beaucoup plus grand qu'il n'est, Dieu mercy, et semble qu'on n'en soyt pas trop mary, espérans par ce moien que les forces de leur ennemy en dyminueront de tous costez; sur quoy on leur fait entendre la vérité de ce qui en est.

Sire, j'obmectois d'accuser la réception de la deppesche qu'il vous a pleu me faire du IIIIe du présent, à laquelle n'espérant grande responce, je n'en allongeray pour ceste heure la présente. Seullement je vous asseureray, Sire, que, quant aux pratiques d'accord avec la royne d'Angleterre, dont cy devant se sont mis les fers au feu, elles se sont refroydies et discontinuées; et ay esté bien adverty que chacun joue à qui tromppera son compaignon. Je ne laisseray d'y avoir l'œil et mectre

Digitized by Google

peine d'aprofondir ce négoce, pour vous donner advis de ce que j'en entendray [1].

Sire, je suis très marry que mon indisposition ayt continué, estant retombé malade depuis ma première maladie, qui m'a privé de retourner trouver ledict sieur duc si tost que je désirois et faire pour votre service ce que mon debvoir porte. Mais je ne laisse d'estre souvent informé de ce qui passe, tant en son camp que près de sa personne, et ne faudray si tost qu'il me sera permys de m'y achemyner près de luy, n'oubliant lors de luy faire toutes les instances requises et nécessaires, pour faire obtenir à Monsr de Thavannes la main levée de sa rente [2], dont il luy plaist m'escrire, en atendant plus amples mémoires de luy. Je say assez combien les grandz services et la vertu dudict sieur le rendent recommandable; aussi j'estime que ledit sieur duc ne s'en fera tirer l'oreille.

De Bruxelles, ce XIIIe novembre, 1572.

[1] D'après La Mothe Fénelon (lettre du 9 novembre), l'ambassadeur espagnol Guaras n'avait encore obtenu que quelques indemnités pour vaisseaux et marchandises pillées, et de belles paroles pour le reste. La Mothe était persuadé que les Anglais allaient soutenir la Rochelle. (v, 197. 198.)

[2] Revenus de biens situés en Franche-Comté; Mondoucet dit plus loin que le duc d'Albe s'empressa de les faire payer. Il devait bien cette complaisance à celui qui avait toujours combattu, avant la Saint-Barthélemy, l'hostilité de Coligny contre l'Espagne.

Digitized by Google

XXVIII. — *Au Roy.* — [16 nov., 1572.]

Siège de Zutphen. — Mauvaises dispositions des troupes allemandes licenciées. — Désaccord entre les ducs d'Albe et de Medina-Celi. — Utrecht menacée par les Gueux, Amsterdam assiégée. — Échec naval devant Flessingue. — Mondoucet va prendre des renseignements sur l'Allemagne.

Sire, Votre Ma^té^ aura veu par ma dernière du XIIIe de ce moys que j'ay envoyée par homme exprès à Péronne, avec ung pacquet du sieur de Vulcob, le peu qui s'avançoit pour le présent en la guerre de deçà. Depuis, j'ay eu nouvelles certaines que l'artillerie de Monsr le duc d'Alve, qui sont quinze pièces, estoit arrivée en son camp devant Zutphen, dès le XIIe du présent, et que l'on commençoit à faire les approches, avec résolution de la battre le XV ou XVIe en suivant, et ce en troys endroys, pensant par ce moien pouvoir estonner les habitans et ceulx de dedans, lesquelz se sont fortiffiez grandement et n'ont laissé jusques icy de faire de belles saillyes : en l'une desquelles le S^r^ don Fadriq mesmes a pensé estre attrappé. Ceste grande gelée et froyd qui continue sert bien à propos ledict S^r^ duc en ceste entreprise et le luy pourra faciliter, pourveu qu'il y soit usé de dilligence; en quoy on a marché fort lentement depuis ung moys; car, s'il vient à dégeler, et estant le pais plain d'eaux comme il est, il sera mal aisé de s'en pouvoir tirer, et moins poursuivre l'exécution de ladicte entreprise. J'espère que, dedant huict ou dix jours, nous verrons ce qui en réussira.

Ledict sieur duc estant en fin venu à bout avec ses ministres, ainsi que j'ay escript à Vostre Ma^té^ par ma dicte

Digitized by Google

dernière, le duc de Holst s'en estoit party d'auprès de luy, pour s'en aller faire haster ses trouppes, à fin de se retirer; mais, après avoir obtenu tout ce qu'ilz ont demandé et querellé, ilz font maintenant leur dernière main, exerçans tous les maux qu'il est possible. Il a semblablement esté accordé avec le duc François de Saxe[1] et comte de Scombourg, en la façon qu'il avoit esté fait avec ledict duc de Holst; mais il ne leur est baillé à tous qu'une partie de leur paiement, et du surplus on leur baille respondant, ce que aucuns d'eulx ne veullent accepter, voyre font les mutins; et m'a on dict que les trois régimens de gens de pyed allemands veulent tenir ce chemin. Il n'est point encores nouvelles que ledict sieur duc parte dudict Nymègues et peu certain du lieu où il yra pour hiverner; car de continuer la guerre en personne, je croy qu'il ne le fera pas, tant pour l'incommodité de ses gouttes et de sa personne que des lieux et pais où il la fault faire. Je ne say s'il est advis au duc de Medine que ledict sieur duc treyne ceste guerre et la meyne en longueur pour continuer en ce gouvernement; mais ilz s'accordent fort mal et s'ennuye de veoir ceste façon de procedder, se visitans fort peu l'un l'autre; et dient ceulx de sa maison qu'il s'en pouroit bien retourner en Espaigne, s'il n'entre en ce gouvernement, ce que toutefois il ne fera, comme je croy. Il est arrivé au camp, depuis six jours, cinq compaignies de Wallons, de celles qui estoient à Vallentiennes et en la frontière de deçà; mais, quelque dilligence que mette ledict sieur duc à y en faire marcher, peu s'i veullent rendre; et n'y a pour le jourd'huy en son armée, tant Espaignolz que Wallons, pas plus de IIII mil hommes.

[1] François, duc de Saxe-Lauenbourg.

Digitized by Google

Du costé de Hollande, ceulx des villes d'Amesfort, Bure, Sconohove, Gorcon et autres que tiennent les Gueulx, courent et incommodent de vivres le plus qu'ilz peuvent la ville d'Utreg, qui, par le moien de la citadelle, s'est seulle conservée audict pais en obéissance, laquelle se trouve pour ceste heure assez mal garnye desdictz vivres, estant environnée de toutes villes ennemyes et s'estans retirez dedans tous ceulx de la part catholique. Et quant à Anstredam, il continue d'estre tousjours pressé du siège, aiant le Sr de Bossu, depuis son retour audict Utreg, mandé audict sieur duc par son secrètaire qu'il y avoit VIII mil hommes de pyed devant par terre, et XX navires et six galliottes par mer, demandant secours et promptement, sans lequel il crainst qu'ilz ne l'emportent. Nous n'avons aucun advis que le prince, qui est audict pais, y exécute autre chose que ce qu'il vous aura pleu voir par mes préceddentes.

Et quant aux Zellandes, il avoit esté dressé une entreprise pour secourir la ville de Midelbourg avec XVI vaisseaux qui partaient de l'Escluze en Flandres, dont y en avoit cinq grans de guerre; tous lesquelz, voullans faire force de passer devant Flessingues, ont esté rencontrez par ceulx desdictz Gueulx, et tellement combattu qu'il en a esté bruslé deulx, troyz mys à fondz, autres prys, ne s'y estant sauvé que cinq qui ont gaigné ledict Midelbourg, et qui le pourra soustenir durant quelque temps. Il se bruyt d'une entreprise secrette dessus la ville de Flessingues, dont on dict que bien tost il réussira quelque chose, qui viendroit merveilleusement à propos pour tout ce pais, où il y a une extrême cherté de tout et entre autres choses de vins et sel, que ce qui valloit X^s vault douze et quinze francs; et se trouvent bien encores en plus grand peine, si ces portes demourent fermées

Digitized by Google

l'année prochaine, comme il y a apparence qu'elles seront, si on n'y va d'autre sorte.

Sire, j'ay ce jourd'hui receu la deppesche qu'il vous a pleu me faire du IX^ome^ de ce mois, à laquelle je ne feray autre responce, sinon que je mettray la meilleure peine qu'il me sera possible de pénétrer ès nouvelles et négociations qui se font en Allemaigne, pour vous en donner advis, estant déliberé, selon ce qu'il vous plaist me commander, de deppescher ung homme avec ung mien amy, qui s'i en va, dedans la fin de ce mois, jusques à Lubecq résider, qui y a de grandes pratiques et congnoissances, afin d'en estre bien adverty, faisant repasser mon homme à son retour par plus avant en Allemaigne et par les courtz des seigneurs du pais, pour me rapporter nouvelles de toutes partz.

De Bruxelles, ce XVIe novembre, 1572.

XXIX. — *Au Roy.* — [20 nov., 1572.]

Prise de Zutphen, qui est pillée. — Le Prince en Hollande. — Nouvelles d'Allemagne.

Sire, Depuis vous avoir escript du XVI^ome^ de ce mois ce qui s'estoit jusques alors exécuté au camp de Monsr le duc d'Alve, et l'arrivée de l'artillerie en icelluy pour commencer à battre la ville de Zutphen, il est advenu, ainsi que je vous avois escript, que, le XV^ome^, faisant faire la dicte batterie, les habitans d'icelle ville et les gens de guerre y estans sont entrez en quelque mutination et discord, pour n'estre tenue promesse ausdictz habitans du secours qui leur avoit esté asseuré par le prince; de sorte que cela et la presse que l'on y a faite a

Digitized by Google

esté cause que, le XVIe matin, le S^r d'Hierge, voullant faire battre ung ravelin séparé de la ville, du costé de l'eau, il s'avisa de commencer à faire rompre ung pont qui estoit entre deulx, afin d'oster le moien à ceulx de dedans de se sauver; lesquelz l'abandonnèrent incontinent, se retirans dedans ladicte ville. Ainsi ledict sieur d'Hierge se rendit maistre d'icelluy, dont advinst que ung frère bastard du prince d'Orange, nommé le sieur de Dilestin [1], qui y commendoit, se présenta sur la muraille, demandant à parlementer audict sieur d'Hierge, auquel il dist qu'il estoit prest de rendre la dicte ville, pourveu qu'on luy sauvast la vye et à tous ceulx qui estoient dedans. A quoy ledict sieur d'Hierge ne voullant respondre, le feyt incontinent entendre à don Fadriq, lequel congnoissant par là que la peur les avoit saisiz, feyt donner ung assault en autre endroyt d'ung ravelin de son costé, affin de les estonner davantaige sur ceste irrésolution. Lesquelz, pensans ledict assault estre général, habandonnèrent la muraille de tous costez; et ainsy fut prise ladicte ville, pillée et saccagée [2]. Il s'i trouva fort peu de gens de guerre, et n'y a pas esté tué plus de cinquante ou soixante hommes, s'estans sauvez et retirez, ainsi que l'on descouvrit du hault d'une tour de ladicte ville, troys compaignies de françois et wallons qui y estoient, prenans leur chemin du costé de la Vesfalye, où ilz se sauvoient à la faveur des glaces;

[1] On ne connaît pas de frère bâtard du Prince d'Orange portant ce nom. Il avait nommé gouverneur de Zutphen Christophe d'Isselstein. Note de GACHARD, *Bibliot. nat.*, II, 541, note 2.

[2] Morillon écrit à Granvelle : « Le sac de Zutphen n'a duré que trois heures pour les soldats; don Fadric s'est réservé le surplus, et y as prins beaucoup de biens et une infinité de vins. » *Corr. de Granvelle*, IV, 523.

Digitized by Google

mais on avoit deppesché à leur queue des chevaux légiers. En ceste prise, Sire, il fault plustost accuser le temps qui a sy bien et si à propos servy ledict S^r duc et son armée en ceste saison que autre chose; car, s'il se fust mys à desgeler et plouvoyr, il estoit résolu de ne la tenter pas.

Il n'a encores pris aucune résolution sur ce qu'il doibt maintenant faire; mais il estoit quelques nouvelles qu'il s'en viendroit à Utreg, laissant ledict sieur d'Hierge avec une partie de ses gens de guerre, pour nettoier le reste du pais d'Ouver Issel et prendre les villes de Campen, Zvol et autres, ce pendant que son filz, avec le surplus de sadicte armée, s'en viendra passer en Hollande, pour y faire la guerre à bon essient, où il a desjà envoyé au sieur de Bossu, qui y est, ung tierce d'espaignolz et ung régiment de wallons, pour luy donner moien de secourir Anstredan et pourvoir le mieux qu'il seroit possible aux affaires du pays. La prise dudict Zutphen luy pourra doresnavant faciliter ses autres entreprises, estant de quelque estime et réputation, et aiant esté prise en ce temps; de sorte que, s'il marche chauldement, il en pourra avoir meilleure et plus prompte yssue que l'on n'espéroit. Je pense que sondict filz tournera teste maintenant à Bommel, ville à deulx lieues de Bos-le-duc, assez forte, et sur le passaige de la rivière; et semble aux effortz et à la myne de ceulx de dedans, qu'ils aient envye de se deffendre, se garnissans le plus de vivres qu'ilz peuvent, et serrans tout le bestial d'allentour dedans leur place : qui est cause que ledict S^r duc a envoyé cent harquebuziers en une petite villette nommée Tyl[1], pour les serrer de plus près. J'espère

[1] Tiel, sur le Wahal.

Digitized by Google

advertir Vostre Ma^té, par ma première, du chemin que fera ladicte armée et de la résolution dudict sieur duc; lequel, ainsy que j'ay esté adverty, est en volunté de deppescher ung gentilhomme devers Vostre Ma^té, tant sur ceste occasion, que pour se conjoyr et congratuler de la couche de la royne [1].

Vostre Ma^té aura veu par ma préceddente la retraite du duc de Holst avec ses gens, qui ne s'est faite sans grandes caresses et courtoisies de part et d'autre; mais le duc confesse que c'est ung cher serviteur, si est-ce qu'il a retenu encores les gens de pyed qu'il avoit amenez, dont je voy bien qu'il veult faire la plus grande force qu'il pourra, aiant depuis naguières mandé toutes les garnisons des villes de la frontière de deçà. Quant au prince d'Orange, il n'est aucunes nouvelles de ce qu'il exécute audict pais de Hollande, sinon que l'on tient bien pour certain que luy a esté accordé par les estatz la levée du XIIe qui luy sera ung très grand secours, et qui montera, ainsi que ceulx qui s'i congnoissent veullent asseurer, plus de quatre ou cinq millions de florains: ce que, si ainsi est, sera bien cause de l'entretenir en ceste guerre, pour la faire durer, luy aiant fourny comptant et en atendant cinq cens mil florains.

Au reste, Sire, quant aux nouvelles d'Allemaigne, j'ay seu que le duc Auguste de Saxe est maintenant en sa maison, et qu'il mect ensemble environ II mil chevaulx en ordre, sans que l'on sache qu'il en veult faire ne pour où c'est envoyer. Aussi, ung personnaige qui dit le bien

[1] La reine Élisabeth avait mis au monde une fille, le 27 octobre 1572, qui fut appelée Marie-Élisabeth de France; elle mourut le 2 avril 1578. — Le duc d'Albe envoya son cousin, don Antonio de Tolède, pour féliciter le roi et la reine de France.

Digitized by Google

savoir, m'a asseuré que le comte Ludoviq se portoit bien et qu'il trotoyt de costé et d'autre en Allemaigne, et que maintenant il pouvoit estre à Francfort. J'espère dedans la fin de ce mois satisfaire à ce qu'il vous a pleu me commander, afin d'avoir lumyère de tout.

De Bruxelles, ce XXe jour de novembre, 1572.

XXX. — *Au Roy.* — [22 nov., 1572.]

Encore la prise de Zutphen. — De Billy en Frise. — Difficultés pour la solde des Allemands. — Le duc Erik de Brunswick. — On lève des troupes en Allemagne. — Le Prince est en Hollande.

Sire, Vostre Ma^té aura veu par ma dernière deppesche du XXe de ce mois la prise de la ville de Zutphen et les particullaritez d'icelle, aussy comme quelques trouppes de françois et wallons qui estoient dedans s'en estoient retirez pour se sauver, desquelz depuis il a esté deffait environ cent ou cent cinquante hommes par les chevaux légiers qui les poursuivoient, en aiant esté réservé quelques ungs des principaux, que l'on remarque avoir esté dedans Mons, pour les faire exécuter par justice, ainsi qu'a desjà esté ung cappitaine françois dont je ne say le nom, qui a esté pendu par les pyedz comme traistre et parjure [1]. Le sieur don Fadriq avoit reprins son chemin avec toute l'armée du costé de Nymègues, où il vient prendre résolution avec son père de ce qui estoit maintenant à faire et exécuter : ce qui ne luy manquera pas durant ceste saison de gelée, laquelle luy

[1] Les capitaines pris dans la ville furent tous pendus les pieds en haut : METEREN, f° 87.

Digitized by Google

facilite et rend réussible quoy qu'il veulle entreprendre en ce pais là, pour ce que on y peult passer par tout sur les glaces. Mais aussy fault il qu'il face fondement sur l'instabilité du temps, lequel, venant à changer, fera effectz tout contraires. J'espère par ma première vous en donner seur advis, comme aussy du lieu où se rendra Monsr le duc d'Alve au partir dudit Nymègues. Depuis la prise dudict Zutphen, le sieur de Billy, cappitaine Robles [1], gouverneur de Gruningue, a escript audict S^r duc que s'il luy plaisoit luy envoyer XII cens harquebuziers wallons, qu'il promectoit et s'asseuroit de bien tost nettoier de toute rébellion et rendre entièrement paisible le pais de Frize : ce que ledict S^r duc estoit en volunté de faire, mais la faulte ou le peu qu'il a de gens, principallement desdictz harquebusiers, le fait encores différer

Il ne monstre aucunement voulloir donner congé pour cest hiver à ces trois régimens de gens de pyed allemans, lesquelz, ainsi que j'ay esté asseuré par homme qui les a veuz, sont bien maintenant réduitz, pour la faim et le froyd, à la tierce partie de ce qu'ilz estoient premièrement. Davantaige j'ay sceu que le duc de Holst, duquel, comme Vostre Ma^té aura veu, il a retenu les gens de pyed qu'il avoit amenez, a eu cinq mois de paiement pour trois de service qu'il prétend avoir fait ; dont il leur a esté baillé ung mois et demy comptant, et le surplus se doibt paier dedans la fin de janvier prochain, dont je croy que la ville de Devinter est res-

[1] Gaspard de Robles, sieur de Billy, portugais, fils de la nourrice de Philippe II, gouverneur de la Frise, en 1568, à la place de Jean de Ligne, comte d'Aremberg, qui avait été tué au combat de Heyligerlée. Billy se révolta contre Philippe II en 1576.

Digitized by Google

pondante, et ce sans autres parties extraordinaires qu'il a querellées, lesquelles ledict s^r duc n'a seu rejecter, pour ne leur donner occasion de mal contentement. Le mesme traitement ont receu les duc de Lauembourg de Saxe et comte de Scombourg. Encores n'a on seu si bien faire avec eulx, que plusieurs gentilshommes de leurs trouppes n'estoient très mal satisfaitz dudict s^r duc, pour l'asseurance qu'ilz disent avoir d'un an de service, et sur laquelle ilz avoient levé leurs gens et fait leur fondement; et toutefois ne reçoyvent que cinq moys, jurans et protestant d'aller servir le prince, quant ce ne seroit que pour l'espérance du buttin; ce qui faisoyt entrer ledit s^r duc en quelque volunté de les retenir de ceste heure par wartgueld. Mais je croy bien qu'il différera jusques à ceste chandeleur. Le comte de Mansfeld avoit envoyé devers luy ung de ses cappitaines, pour aviser du traitement de ses quinze cens reistres, ausquelz il ne veult accorder paiement que pour troys mois, ce qui les rend infiniment mal content, disans avoir esté aussi tost prestz que les autres et venuz de Bohême et autres lieux loingtains pour faire service : ce qui fait qu'ilz ruynent et gastent tout, tant en Luxembourg que aux environs en Lorraine; pour raison de quoy Monsr le duc de Lorraine avoit envoyé se plaindre vers ledict sieur duc, ainsi qu'a pareillement fait l'evesque de Munstre des II mil du duc Herik de Brunsvik, qui gattoient tout en son pais, lesquelz sont aussy cassez.

Sire, je ne veulx oublier de vous advertir que j'ay entendu que ledict duc Herik demouroit encores fort irrésolu sur le party qu'il debvoit prendre de votre part ou d'Espaigne, atendant encores quelque pension du roy catholique, laquelle sortant effet sera cause de luy faire prendre son remboursement de la comté de Cler-

Digitized by Google

mont [1], si Vostre Ma^{té} y veult entrer; comme, au contraire, si ladicte penssion ne luy réussist, il est pour vendre tout ce qu'il a par deçà et se résoudre du tout à votre party. Votre Ma^{té} aura entendu comme je croy la répudiation qu'il a faite de sa femme, seur du duc Auguste [2], pour quelques occasions preignantes qu'il mect en avant. Sur quoy elle s'est retirée vers sondict frère et de là à l'empereur, pour luy en faire faire la raison : ce qui faisoit desjà naistre une grande division et allumer ung feu en Allemaigne entre les parens, amyz et alliez de part et d'autre, lequel l'empereur a ung peu amorty, et retient, tant qu'il peult, telles querelles en suspens, provoiant le mal qui s'en pourroit ensuivre. Sy ne seroit il que bon que eulx, qui veullent brouiller le monde, demourassent occuppez en leurs propres maisons ; car mesmes j'entendz que ledict duc de Lauembourg de Saxe, estant à Nymègues, a tenu quelques propos des troubles et remuement de France, sur lesquelz il a asseuré que ledict duc Auguste, son oncle, s'en mesleroit à bon essient, et que lesdictz troubles n'estoient finiz tant de là que deçà. J'ay aussy pareillement esté adverty qu'il se commençoit desjà à bailler wartgueld en Allemaigne, sans savoir de la part de qui, et qu'il s'y faisoit de grands remuemens, quelques huguenotz qui y sont ne cherchans autre chose que de pouvoir conduire en votre Royaume, l'année prochaine, cinq ou

[1] En 1569, Charles IX ayant besoin d'argent pour combattre les protestants, aliéna la comté de Clermont-en-Beauvoisis, en faveur du duc de Brunswick, pour 360,000 livres. La duchesse de Brunswick la revendit trente ans plus tard à Charles, duc de Lorraine.

[2] Auguste, électeur de Saxe, frère et successeur de Maurice, adversaire des calvinistes, ami de l'empereur Maximilien II.

Digitized by Google

six mil reistres. Je suis après à gaigner ung personnaige, pour luy faire faire le voiaige, lequel a congnoissance et pratique par toutes les courtz de ces princes, afin d'en pouvoir estre certainement adverty.

Quant au prince d'Orange, il est tousjours en Hollande, à maintenir et conserver ce peuple en sa dévotion, et à faire le plus d'argent qu'il peult, pour l'entretènement de ceste guerre. J'ay eu advis que vingt ou XXV vaisseaux de ceulx qui estoient devant Anstredan, aians esté arrestés par la gelée, ont esté bruslez, s'estant toutefois sauvez ceulx qui estoient dedans.

De Bruxelles, ce XIIe novembre, 1572.

XXXI. — *Au Roy.* — [25 nov., 1572.]

Affaires diverses : chapitre de Thérouanne, liberté de Villandry. — Les villes de Gueldre, Over-Yssel, surtout Kampen, se soumettent. — Départ du duc de Medina-Celi pour Anvers. — Situation de la Hollande. — Pillages des Allemands.

Sire, J'ay receu la deppesche qu'il a pleu à Vostre Ma^te^ me faire du XVIIe du présent, par laquelle j'ay veu ce qui vous a esté escript de la prise d'Anstredan et de quelque rencontre advenue entre les gens de Monsr le Duc et du prince, et ce par autre voye que par mes deppesches ordinaires. Telles nouvelles et autres semblables se publient assez souvent par deçà par gens affectionnez au party dudict prince, ou pour quelque occasion et respect, lesquelles après se trouvent faulses : qui fait que je n'en veux remplyr mes lettres ne en amuser Vostre Ma^te^, ne cherchant que d'esclarcir les choses pour vous en donner la vérité. Je ne faudray d'assister ceulx

Digitized by Google

du chappitre de Thérouanne[1], selon le commandement qu'il vous plaist m'en faire et la requeste qui m'en a esté envoyée. Et quant au fait de Villandry[2], il y a desjà longtemps que (pour estre amys) j'ay, comme de moy mesmes et en mon nom, fait instance audict sieur duc pour sa liberté et délivrance, et moienné sa rensson avec celluy ès mains duquel il est prisonnier; mais j'ay tousjours esté remys par ledict s^r duc sur ce fait, sans en pouvoir tirer résolution, à quoi empesche, comme je croy, le s^r de Noircarmes. Toutefois j'estime que, sans ma maladie qui m'a constraint de demourer icy, il m'eust esté maintenant remis; et ay voluntiers fait ladite poursuitte, pour l'asseurance que j'avois que votre Ma^té ne l'auroit désagréable et pour les raisons contenues en votre dicte lettre, veu aussi les promesses et abjurations qu'il fait de quiter l'oppinion qu'il a suyvie. Je mectray peine d'exécuter en cela votre volunté.

Quant aux affaires de deçà, V^re M^té entendra comme, depuis ma dernière du XXIIe du présent, le camp de Monsr le duc d'Alve est tousjours demouré à une lieue près de Zutphen, où le meurtre et le sacq a esté plus grand que vous n'aurez veu par mes préceddentes, y aiant esté mis le feu par commandement qui embraza

[1] Après la destruction de Thérouanne, capitale de la Morinie, en 1553, les trente-cinq chanoines trouvèrent une généreuse hospitalité dans le chapitre de Saint-Omer. Plus tard, par ordre du Pape et de Philippe II, la séparation du chapitre de Thérouanne de celui de Saint-Omer fut ordonnée par acte du 12 août 1563; les chanoines survivants (dix-huit) partirent pour l'église de Saint-Martin d'Ypres.

[2] Villandry ou Villandray est probablement ce capitaine huguenot qui faillit payer de sa vie une plaisanterie fort indécente à l'égard de Charles IX. Voir d'Aubigné, année 1571, II, col. 528.

Digitized by Google

plus de VI vingtz maisons, lequel en fin fut estaint. Cependant le s^r d'Hierge s'en est allé avec son régiment, ung de Wallons, celluy du comte de Megueh [1], son frère, et quatre enseignes d'Espaignols, pour essayer de remectre promptement en obéissance les villes de Campen, Zvol, Hatten, Delburg, Hardervick et d'autres du pais d'Ouvrissel et Gueldres, qui s'estoient revoltées, ce que desjà quelques-unes ont fait, comme Hardervik, Amesfort; et encores a on parlé des autres, mais, n'estant chose bien certaine, je ne vous en donneray encores l'asseurance. Il n'y a riens qui estonne et esbranle lesdictes villes à se réduyre que la continuation de ceste gelée, laquelle les rend accessibles, au lieu qu'en autre temps l'on n'en peult approcher. On tient bien pour certain que le comte de Vandenberg, qui estoit dedans ladicte ville de Campen, s'en est sauvé et retiré avec environ cent chevaulx [2]; qui fait croyre que lesdictes villes ne sont pour s'opiniastrer de tenir, veu que ledict Campen est la plus forte de toutes. Ce qui fait arrester ledict camp audict pais est pour secourir promptement ceulx qui ont esté deppesché pour la redduction desdictes villes prochaines, au cas qu'ilz en aient besoing; et n'est point venu don Fadriq devers ledict s^r duc à Nymègues, aiant seullement envoyé vers luy son secrétaire pour remporter sa volunté et comme il aura à se conduire. Et n'estoit encores aucunement résolu le partement dudict s^r duc dudict Nymègues, lequel, ainsi que je croy, se remectra après ung jubilé qu'il a fait publier pour dimenche prochain. Cependant le duc de Medine qui, de-

[1] Ladislas de Berlaymont, comte de Meghem.

[2] Il s'enfuit de Kampen avec sa femme et cent cinquante chevaux en Westphalie. *Corr. de Philippe II*, II, 540.

Digitized by Google

puis le séjour fait en ladicte ville, n'avoit veu ledict s^r duc, le fut visiter samedy dernier pour prendre congé de luy et en partir le dendemain, pour venir en Anvers et de là en ceste ville, estans tous deux en assez mauvais mesnaige.

Du costé de Hollande, le s^r de Bossu n'y a encores riens exécuté, estant entré dedans Amesfort avec les régimens qui luy ont esté baillez, sans aucune dificulté. Je croy que de là il passera à Utreg, pour secourir Anstredan, qui n'est si pressée que l'on la faisoyt, et pour exécuter ce qu'il poura davantaige en son dict gouvernement, où le prince d'Orange est tousjours continuant ses levées de deniers, avec la volunté et affection du peuple, et garnissant les villes qu'il estime tenables, des gens de guerre qu'il a, qui ne sont pas en nombre de plus de VII ou VIII mil hommes. Je le voy en chemin d'estre plustost réduyt que je n'eusse pensé, si ainsi est que lesdictes villes de Gueldres et Ouvrissel se soient rendues ; car, estant ce peuple de Hollande imbelle et sans cueur, il n'y aura ville qui ne parle de se rendre, si tost que l'armée dudict s^r en approchera, s'il a le temps à propos comme il a eu jusques icy ; et désirerois, pour le bien et repos de V^re M^té et de votre royaume, que ceulx de la Rochelle et autres villes qui se veullent opposer à voz commandemens, leur ressemblassent.

Je ne veulx oublier de vous dire que les gens dudict duc de Holst se retirans font mille maulx et pilleries, qui ont tellement anymez les paisans, qu'ilz se sont assemblez et en ont deffaitz plus de II ou III cens. Il seroit nécessaire que toute ceste vermyne là fust estainte. Qui est ce que je puis escrire à V^re Ma^té pour ceste heure, n'aiant riens appris d'Allemaigne autre chose que ce qu'il vous aura pleu veoyr par ma dernière, à

Digitized by Google

quoy je veilleray pour vous en donner advis le plus souvent que je pourroy.

De Bruxelles, ce XXVeme nov^bre^, 1572.

XXXII. — *Au Roy.* — [28 nov., 1572.]

Soumission de plusieurs villes. — Modération de Philippe II, et projets de pacification de Medina-Celi. — Le duc d'Albe veut continuer la guerre dans un but personnel. — Le Prince en Hollande.

Sire, Ma dernière deppesche estoit du XXVe de ce mois, que j'ay envoyée par homme exprès à Péronne par laquelle V^re^ M^té^ aura entendu ce qui s'est exécuté è rebellions de deça, depuis la prize de Zutphen, et comme desja il se parloyt que toutes les villes des pais de Gueldres et Ouvrissel qui s'estoient rengées du parti du prince s'estoient incontinent après réduites à l'obéissance qu'elles doibvent, ce qui s'est depuis trouvé véritable : à quoy ce temps de grandes gelées les a plus induites et incitées qu'autre chose. Vray est que la plus part des habitans d'icelles, qui n'avoient esté consentans à telz changemens et qui s'i trouvoient encores, ont bien aidé à poulser les autres à se rendre et à se mutiner contre les soldatz qui y estoient ; et n'a Monsr le duc d'Alve fait autre chose, depuis ce temps là, sinon de faire justice et exécuter plusieurs des principaux habitans d'icelles villes que l'on a trouvé estre coulpables et consentans d'y avoir introduit et appellé ledict prince. Maintenant le camp commencoyt à se rallier et rassembler, estant le s^r^ d'Hierge retourné de la redduction qu'il a faite desdictes villes de Gueldres et Ouvrissel, ès quelles il a mys garnison des régimens qu'il y avoit

Digitized by Google

conduiz; et estoiz l'armée en volunté de commencer à marcher du costé de Bommel, où l'on pense que ceulx qui sont dedans n'atendront le canon et se résoudront d'en sortir, ainsi qu'ont fait leurs voisins, voians aussy ce temps contraire contynuer, bien qu'elle soit forte tant d'assiette que d'artifice. Si ainsi est que ladicte ville ne se veulle deffendre, bien tost le camp marchera au pais de Hollande, où j'estime qu'il ne se trouvera pas gens de plus grand couraige qu'ailleurs et desja le s^r de Bossu avoit secrètement envoyé quelques personnaiges par les villes qu'il estime les plus rebelles de son gouvernement, pour moienner leur redduction et leur remectre devant les yeux l'exemple de la ruyne de leurs voisines. J'ay entendu que aucunes villes dudict pais et des Zellandes parlent de se rendre, mais non ès mains dudict s^r duc d'Alve, bien de celles du duc de Medine. Je ne say encores ce quy en est, tant y a que ledict duc s'estant separé, comme je vous ay escript, sera bien tost en Anvers, où il pouroit bien traiter et négotier leurs affaires; aussi que, à ce que j'ay esté adverty, le roy catholique veult par cy après faire procedder plus doulcement et mollement contre ceulx de ce pais icy qui ont failly, qu'il n'a esté par cy devant fait, voullant remectre les faultes à ceulx qui se sont laissez persuader à prendre les armes, s'opposans a l'imposition du Xeme et aultres que l'on a voullu mectre sus, et faisant pugnir ceulx que l'on trouvera directement atains d'avoir appellé ledict prince d'Orange pour leur supérieur et pour les conserver. Telles doulceurs, qui seroient bien séantes pour pacyfier tout par deçà, auront, à mon advis, esté moiennées par ledict duc de Medine, qui desireroit bien d'estre introduit en ce gouvernement et qui est homme doulx et de paix. Mais il semble à quelques ungs qui se meslent

Digitized by Google

de discourir, que ceste guerre icy aille lentement et qu'on la face trayner, présuposant que ledict duc d'Alve seroit bien content de ne partir point si tost des pais de deçà, ou pour le moins qu'il ne face son effort encores une autre fois d'y mectre son filz, pensant luy faire mériter ceste charge par la conduite de ceste guerre qui luy a remise entre les mains et sur lequel il dit luy mesme qu'il s'en repose du tout. On pense que ledict s^r duc sera pour partir de Nymègues ceste sepmaine prochaine, pour s'en venyr audict Anvers.

Quant audict prince d'Orange, il n'est nouvelles de luy, non plus que s'il n'estoit point au monde, estant toujours audict pais de Hollande ; et croy que sa résolution sera de faire tout son effort pour garder cest hiver les principalles villes qu'il a en son pouvoir, et les clefz et portes de ce pais, assavoir Enckuisen en Hollande, Dordreg, La Brielle, Flessingues et Laverre [1], mectant dedans tous les gens de guerre qu'il a, et temporisant jusques au printemps qu'il peult avoir espérance d'estre secouru. Car, tenant toutes lesdictes places, il incommode autant ces Pais Bas de toutes choses, que s'il en estoit au millieu ; et cependant, il pourra faire d'ailleurs ce qu'il luy sera possible pour adoulcyr le roy catholique envers luy, à fin d'estre remys en son bien.

De Bruxelles. ce XXVIIIe novembre, 1572.

[1] Vere, au nord de Walcheren.

Digitized by Google

XXXIII. — *Au Roy.* — [2 décembre, 1572.]

Projet du duc d'Albe d'assiéger Dordrecht. — Le duc de Medina-Celi. — Le duc de Clèves proscrit les réformés. — Nouvelles de Hollande.

Sire, Depuis vous avoir escript du XXVIIIe du passé et envoyé ma deppesche avec une du Sr de Vulcob, par homme exprès, à Péronne, j'ay esté adverty qu'il estoit advenu mutation et changement ès délibérations de Monsr le duc d'Alve sur les exploitz de son armée, parce que il avoit premièrement résolu d'aller assiéger la ville de Bommel, pour ne riens laisser derrière luy qui ne fust soulz son obéissance, pour puis après entrer plus aysément dedans le pais de Hollande; mais, voiant lors continuer ceste grande gelée, laquelle luy donne la commodité et le moien de faire meilleur et plus grand exploit que celluy dudict Bommel, lequel demeurant seul derrière seroit tousjours contraint de se rendre d'elle mesme, il se résolut sur cela et aultres remonstrances qui luy feurent faites de la part de ses cappitaines, d'user de ce temps qui luy estoit si favorable et de s'en aller assiéger la ville de Dordrecq, laquelle, bien qu'elle soit inaccessible sans bateaux, pour estre isolée et assize au milieu de l'eau, il a eu espérance de prendre, estans toutes lesdictes eaux maintenant glacées. Et de fait commença à faire marcher dilligemment son armée ledict XXVIIIe du passé, de Zutphen à Utreq, pour l'exécution de ladicte entreprise. Aucuns veullent dire que ce qu'il a remys la prise dudict Bommel, est pour l'avoir sentie forte et bien garnye de gens résoluz de se deffendre, y estant ung de Battembourg pour chef assez oppiniastre.

Digitized by Google

J'estime que mainteaant il faudra qu'il change encores de dessing et qu'il se conduise selon le temps, lequel s'est changé depuis deux et mys au desgel, qui luy rompt et empesche ladicte entreprise de Dordreq ; et ne voy point ce qu'il pourra faire et exécuter, si ledit desgel continue. J'entendz qu'il avoit bonne espérance de la réduction dudict Dordreq, parceque la plus part tiennent que ce party que ladicte ville a prys n'a esté que pour avoir le commerse (auquel seul elle consiste) franc et libre, lequel luy estoit auparavant empesché par les passaiges que les aultres villes ses voisines luy tenoient. V^re M^té sera advertye à la journée du chemin qu'il tiendra et ce qui si exécutera. Mais je voy ceste guerre réduite à telz termes, que la pluspart des dites villes de Hollande et aultres seroient bien aises de se remectre et rentrer doucement en obéissance, si elles pensoient qu'il leur fust pardonné et se pouvoient asseurer que ledict S^r duc n'exersast sur elles aucune vengeance et cruauté ; et, comme j'ay escript par ma dernière à V^re M^té, beaucoup ont oppinion que si le duc de Medine estoit entré en ce gouvernement, il seroit pour y faire plus par la doulceur et clémence que ledict S^r duc avec les armes et la force, gaignant chacun jour la bénévolence et amytié d'un chacun. Icelluy duc de Medine est de présent atendu en Anvers, estant party de Nymègues en fort mauvais mesnaige avec le duc, et avec lequel j'ay seu pour certain qu'il eut à son partement de grandz propos sur l'alongement et prolongation de ceste guerre, se plaignant de ce que don Fadricq se donnoit du bon temps, au lieu de l'emploier cependant qu'il estoit propre et commode. Je say bien certainement, Sire, qu'il ne fault point d'avertir par le menu et faire bien entendre au roy catholique toutes les actions dudict S^r duc et

Digitized by Google

ses façons de procedder, dont aucuns estiment que sa M^té^ Cath^e^ sera pour se résoudre de le tirer d'icy cette pryme verre, si ce n'est qu'il sente que le prince d'Orange soyt pour estre encores secouru des Reistres et se rende assez fort pour comparoistre en campaigne ; car, en ce cas, il n'est pas à croyre qu'il le voullust révocquer, n'y aiant icy aultre personnaige pour la conduite d'armée. Ledict S^r^ duc doibt partir demain ou jeudy dudict Nymègues, pour s'en venir du costé d'Anvers, et desjà avoit fait acheminer les Espaignols de sa garde, pensant en pouvoir plustost partir ; ce qu'il eust fait dès hier, n'estoit qu'il attend d'y veoyr le duc de Brunsvik qui luy doibt venir trouver.

J'oublyois d'advertir V^re^ M^té^ comme j'ay entendu que le duc de Clèves[1], voyant toutes les villes de Gueldres et Ouvrissel ses voisines réduites en l'obéissance du roy cath^que^, et le party dudict prince s'affoiblir tous les jours, avec aultres considérations, a fait publier sur ses terres et pays que toutes personnes, tant ses subjets que estrangiers, vivans d'autre religion que de la catholique et romaine, eussent à se retirer ailleurs ou bien se remectre en ladicte relligion : chose qui est trouvée fort estrange audict pais, pour y estre acoustumé de long temps d'y vivre en liberté.

Il a esté icy quelques nouvelles que les villes que tient ledict Prince, tant en Hollande que Zellande, avoient parlementé avec aucunes de leurs voisines pour se rendre : ce que depuis j'ay trouvé estre faulx, n'estans entrez en aucun parlement, sinon pour le fait des digues

[1] Guillaume de Juliers, duc de Clèves ; avait épousé Jeanne d'Albret, en 1541 ; mais le mariage ne fut pas consommé, on l'annula. Il épousa, en 1546, Marie d'Autriche, fille du roi des Romains, Ferdinand.

Digitized by Google

du pays, afin d'en continuer la réparation les ungs et les aultres pour le salut commun d'icelluy; autrement ilz seroient pour tomber toutes en ruyne, et le plat pays pour estre tout gasté.

De Bruxelles, ce IIe jour de Décembre, 1572.

XXXIV. — *Au Roy.* — [5 déc., 1572.]

Don Frédéric à Amsterdam. — Le duc de Brunswick visite le duc d'Albe à Nimègue. — Duc de Medina-Celi. — Nouvelles de Saxe.

Sire, Estant les délibérations de Monsr le duc d'Alve et les exploitz de son armée réduites sur l'inconstance du temps, ainsi qu'il vous aura pleu veoir par ma dernière deppesche du IIe de ce mois, que j'ay envoyée par homme exprès à Péronne, je les voy fort peu certaines; et, continuant ce desgel qui a commencé, il n'y a pas apparence que l'on puisse exploiter grande chose en ce pais de Hollande, où l'armée a marché, comme je vous ay escript, prenant le chemin d'Utreg, pour l'exécution des entreprises de Dordreq et Enckuisen, lesquelles seront maintenant remises à autre saison plus commode. Je ne doubte point que lesdictes villes ne se fussent trouvées bien empeschées de résister, si le froyd et les glaces eussent continué, pour se veoyr estonnées de la reddition de tant d'aultres. Or, estant ladicte armée achemynée de ce costé là, j'ay entendu que don Fadriq eut advys que le prince d'Orange qui y est, entendant cest achemynement, avoit fait assembler environ quarante enseignes de gens de pyed, ou ce qu'il avoit de forces, avec XII ou XV cens reistres qu'il a gardez et retenuz, pour atendre de pyed coy ledict don Fadriq,

Digitized by Google

près Anstredam ou en aultre lieu avantageux, avec résolution et intention de le combattre, au cas qu'il le voullust approcher; qui a fait que ledit don Fadriq s'est plus hasté que l'on ne pensoit, tirant droyt du costé dudict Anstredam, laissant Utreg à main gauche, et y arriva le premier de ce mois avec trente enseignes d'Espaignolz, vingt-cinq de Wallons et seize d'Allemans. Si ledict prince est ainsi résolu, nous entendrons bien tost parler de ce qui s'i sera exécuté, dont je ne faudray d'advertir promptement V^re^ M^té^. Mais ce qui, à mon advis, poura donner plus de désavantaige audict prince que aultrement, sera qu'il se sent avoir une porte de derrière au cas qui luy baste mal, faisant sur ce son compte de se retirer en Enckuisen, ainsi que j'ay entendu. Encores que ladicte armée ayt marché du costé de Hollande, ledict S^r^ duc n'a laissé de dresser de sa part quelque entreprise sur les villes de Bommel et Bure, que debvoit exécuter le Sr de Capres[1] avec la plus part de son régiment, cinq enseignes d'espaignolz et quelques allemans que l'on avait fait marcher de ce costé là. Mais ce desgel et fascheux temps aura interrompu ladicte entreprise, comme il fera toutes les aultres, s'il continue et que les rivières se desserrent ainsi qu'elles font.

Le partement dudict S^r^ duc de Nymègues continuoit à hier ou aujourd'huy, ou si tost qu'il aura fait avec le duc de Brunswick, lequel y arriva le XXIXe du passé, où il a esté fort bien receu et caressé dudict S^r^ duc, logé dedans son palais et visité de luy jusques en sa

[1] Oudart de Bournonville, s^r^ de Capres, avait épousé Marie-Christine, fille du comte d'Egmont; il avait d'abord signé le compromis, puis il se sépara des confédérés.

Digitized by Google

chambre dès le lendemain. J'ay esté adverty que ledict duc de Brunswick n'y estoit venu que pour demander argent pour ses gens, et accorder de ce qu'ils ont servy, mais qu'il avoit bien receu aultre traitement, et que, suivant ce que je vous ay escript par ma lettre du XXIIe nov^bre^, il a receu response par la bouche dudict S^r^ duc sur ce qu'il attendoyt d'Espaigne, assavoir de VI mil escuz comptans dont on luy faisoit don, II mil escuz de rente à luy et aux siens à prendre sur les confiscations de ce pais, et XII mil escuz de pension par chacun an: oultre que, par consentement du pape, sa M^té^ Cath^e^ luy a légitimé ung filz et une fille. Tout cela s'est fait, tant pour le récompenser du mérite de ses services, que pour doresnavant l'obliger plus estroitement à estre tousjours prest de s'emploier au service de sadicte M^té^, à toutes heures et quant il en sera requis, n'estant, à ce que j'entendz, plus en volunté d'en emploier d'aultre pour estre secouruz de reistres. Il ma esté dit davantaige que l'on le doibt honorer de l'ordre de la Thoison[1]. Si ainsi est, Sire, dont l'on m'a bien fort asseuré, cela pourra estre occasion de le faire entendre à retirer son remboursement de la Comté de Clermont, si Vostre M^té^ y veult entrer.

Quant au duc de Medine, il n'est encores arrivé en Anvers et a tousjours séjourné à Grave depuis son partement de Nymègues, encores qu'il publiast s'en venir droit audict Anvers. Je ne say ce qu'il le retient audict lieu, mais son séjour là donne martel audict S^r^ duc d'Alve; et pensent plusieurs qu'il si soyt mys pour se retirer seullement da sa compaignie et présence.

[1] L'ordre de la Toison fut conféré au duc Erik de Brunswick le 17 mai 1573.

Digitized by Google

Au reste, Sire, quant aux nouvelles d'Allemaigne, j'ay receu lettres de Saxe, par lesquelles on me mande que audict pais et aultres lieux circonvoisins, il y avoit desjà en estre de dix à douze mil chevaux que l'on tenoyt debvoyr servir pour l'entreprise de ces pais de deçà et pour secourir le prince ceste prime vere. Et semble, à ce que l'on y dit, que ce ne sera plus couvertement qu'il en sera secouru, mais à masque levé ont conjuré d'en chasser les Espaignolz. Il ne se parle point par ladicte lettre qu'il soit fait mention des affaires de votre royaume, ausquelles je veilleray, ainsi que je doibz, estant pour envoier bien tost jusques sur les lieux homme exprès pour m'en rapporter la vérité.

De Bruxelles, ce cinquiesme jour de Décembre, 1572.

XXXV. — *Au Roy.* — [9 déc., 1572.]

Position des troupes de don Frédéric. — Situation de Bommel. — Nouvelles de Saxe. — Rapports du comte Louis avec les Réformés de France.

Sire, Par ma dernière du cinq^me^ de ce mois, j'ay fait entendre à V^re^ M^té^ l'achemynement de l'armée de Monsr le duc d'Alve soulz la charge de don Fadriq au pais de Hollande, et l'advis qu'ilz avoient eu que le prince d'Orange y avoit commencé à assembler ses forces, en quoy il continuoit pour s'opposer à leur passaige, leur résister et les combattre, au cas qu'ilz le voullussent approcher de trop près. Ce qui s'est depuis continué constamment et plus chaudement qu'il n'avoit fait, de sorte que ledict S^r^ duc, selon son antienne coustume, ne voullant riens hazarder, a fait tenir la bryde à la main à

Digitized by Google

sondict filz, le faisant temporiser près d'Anstredan jusques à ce qu'il l'ayt renforcé davantaige; et cependant il a fait retirer de toutes ses villes nouvellement remises en obéissance les garnisons quy y estoient pour les luy envoier. Quant audict prince, il se retrouve avec ses forces près de Delft et peult avoir, selon le jugement et oppinion de plusieurs, VIII ou X mil hommes de pyed et XII ou XV cens chevaulx; mais la cavallerie ne servant de riens audict pais, il n'en fault point faire estat. Tellement qu'à ce qu'il m'a esté escript de quelques propoz tenuz par ledict S^r^ duc, il semble qu'il soyt en bonne espérance de victoire, au cas qu'ilz viennent à se joindre. J'ay deppesché il y a quatre jours ung de mes gens jusques audict Anstredan et au camp, pour m'en rapporter plus certaines nouvelles et s'ilz se trouvent en termes de combattre si promptement, aussi la vérité de ce qui se publye icy qu'ilz ont rompu audict pays quelques digues pour y mectre l'eau et par ce moien fermer quelques passaiges audict don Fadriq.

Quant à l'entreprise de Bommel, de laquelle j'ay pareillement escript à V^re^ M^té^, j'entends que les gens de guerre qui avoient esté envoyez pour l'exécution d'icelle, s'en sont ung peu approchez; mais ceulx de ladicte ville aians rompu quelques digues et mys l'eau tout autour d'eulx, s'en sont grandement fortiffiez et ont rendu ladicte place de difficile accez. Toutefois, si la gelée recommence, ainsi que le temps le veult promectre, elle ne sera du tout si mal aisée à avoyr, encores que, par le rapport d'un prebtre qui en est sorty il y a huict jours, il asseure qu'il y estoit entré le jour précedent troys enseignes de gens de pyed, et que ceulx de dedans estoient bien délibérez de se deffendre jusques au bout. Je croy que ladicte entreprise et pareillement

Digitized by Google

les nouvelles de Hollande retiennent encores ledict S^r duc à Nymègues, d'où neanmoins il debvoyt partir tous les jours pour s'en venyr en Anvers. Le duc de Brunswick estoit encores avec luy et n'a nullement licencyé ses gens, lesquelz sont sur les pais de l'évesque de Munstre ; mais les veult retenir, à ce que j'entendz, pour la doubte et craincte qu'il a d'en avoir affaire plustost qu'il ne vouldroyt, aiant eu advis certain des grans préparatifz et levées de gens de guerre qui se faisoient en Allemaigne pour le secours dudict prince, mesmes que le comte Ludoviq alloyt pratiquant par les courtz de ces princes tout ce qu'il luy estoit possible pour cest effect, d'où il rapportoit bonnes responces. Ce qui m'a encores esté confirmé depuis ma dicte dernière par homme venant d'Allemaigne ; ensemble que ces dix mil chevaux, que je vous ay escript se lever en Saxe et autres lieux circonvoisins, estoient pour estre bien tost prestz ; aussi qu'il se faisoit diverses retenues audict pais, les unes pour le secours dudict prince et l'entreprise de ces pais de deçà, les aultres pour l'assistance de voz rebelles ; et me dist ledict personnaige que ledict comte Ludoviq, aiant prys nouriture quelque temps en France et congnoissant les passages et pays, on disoyt qu'il seroit pour la conduite de ceulx de votre dict royaume : ce que je ne croy, et qu'il veulle habandonner son frère, pour faire autre entreprise qui luy seroit trop mal aisée [1]. Je ne diroy riens à V^re M^té de la hayne et grande inymitié qu'on porte aux Français par toute l'Allemaigne, et la

[1] D'après La Huguerye, *Mém.*, I, 160, le comte Louis de Nassau entretenait de nombreuses relations avec les protestants du Languedoc par Genève, mais n'avait pas l'intention de passer en France ; de Vaux, ministre de Languedoc, vint trouver le comte en Allemagne.

Digitized by Google

mauvaise façon dont ilz en parlent, sachant que V^re M^té en a assez d'avys d'ailleurs.

De Bruxelles, ce neuf^ème jour de Décembre, 1572.

XXXVI. — *Au Roy.* — [13 déc., 1572.]

De Billy en Frise. — Don Frédéric assiège Harlem. — Pillage de Narden. — Duc de Brunswick. — Affaires d'Allemagne.

Sire, Je receuz hier la deppesche qu'il vous a pleu me faire du VIe du mois, selon laquelle je ne faudray de me conjouyr avec Monsr le duc d'Alve de la prospérité et avancement de ses affaires, ainsi que j'ay cy devant fait, quant les occasions s'en sont presentées ; lesquelles vont encores tous les jours prenant meilleur chemin, aiant de nouveau esté du tout nettoié le pais de Frize par le Sr de Billy, lequel à ceste occasion a renvoyé les XII cens harquebuziers qu'il avoit demandez pour cest effect, tellement que tous les affaires de deçà sont maintenant du costé du pais de Hollande et Zellande, lesquelz seront bien mal aisez à réduyre de cest hiver, d'autant qu'il est nécessaire pour la totalle réduction d'iceulx mectre sus une bonne armée de mer ; ce que ledict S^r duc n'a encores de prest, et seront, comme je croy, telles choses remises à ce printemps.

Tout ce qui estoit de forces tant du costé dudict pays de Frize que de la ville de Bommel et aultres lieux, a esté envoyé au S^r don Fadriq, qui est avec son camp près d'Anstredan, lequel avoit voulu assaillir environ trente cinq ou quarante vaisseaux des Gueulx, qui sont à la bouche du port dudict Anstredan et qui luy ferment l'entrée ; mais, voiant le peu de moien qu'il avoyt de les

Digitized by Google

chasser ou endommager, il a quicté ceste entreprise pour s'en aller assiéger la ville de Herlen, laquelle n'aiant par cydevant aucune garnison du prince et sentant approcher ledict camp, estoit entrée en quelque parlement pour se rendre : dont estant ledict prince adverty, y envoya soudain XIIII enseignes de gens de pyed qui y arrivèrent assez à temps et à propos pour les destourner de cette volunté. Nous verrons bien tost ce qui réussira dudict siège, qui ne poura longuement durer, pour estre la ville foible. Vray est que les advenues en sont difficiles, n'y pouvans arriver du costé où est ledict camp que par digues, et peult on juger que ledict prince ne veult que temporiser et faire perdre temps à l'armée dudict duc, faisant résistance en telle place de laquelle ses gens se peuvent retirer à toutes heures. Il est grandement à craindre que la rigueur et cruauté de laquelle use ledict don Fadriq à l'endroyt des places qu'il prend audict pays, ne donne tremeur aux aultres et exemple pour se bien garder de tomber en ses mains, aians veu que par cydevant, à la prise d'une petite ville nommée Narden, en laquelle y avoit cinq cens Gueulx qui, à l'abordée dudict camp, feyrent saillie et meyrent quasi en routte l'avangarde où ilz tuèrent beaucoup des nostres, congnoissant ladicte place n'estre tenable, se retirèrent après : ce que voians, les habitans sortirent au devant dudict don Fadriq avec la croix et l'eau bényte pour le recevoir, lequel les feyt retyrer, et entrèrent ses gens par dessus les murailles de ladicte ville, encores que les portes fussent ouvertes ; et fut tout ce qui s'y rencontra mys au fil de l'espée, et le feu en divers endroiz qui consomma ladicte ville [1]. Ce fait, avec les aultres préceddens,

[1] Cf. *Corresp. de Granvelle*, IV, 525. 526. 531. — RENON DE FRANCE, I, 432. — Singulière anecdote rapportée par DE THOU, IV, 695.

Digitized by Google

a presté autant de matière au duc de Medine, pour en faire son proffict à l'endroyt du roy catholique et luy faire croyre que ceste façon de procedder ne tend qu'à faire tenir bon aux aultres, et par ce moien tirer la guerre en longueur.

Les nouvelles qui m'avoient esté escriptes et quy se publyoient icy assez chaudement, que ces deulx armées se pouroient rencontrer et combattre audict pays, ne continuent plus. Toutefois j'atendray ce que m'en rapportera mon homme que j'y ay envoyé, pour adviser V^re M^té de tout la vérité; ledict S^r duc estoit encores retenu à Nymègues, plus de ses gouttes et d'un peu de fiebvre qui s'est meslée parmy, que d'affaires et de bonne volunté : quy sera cause de my faire acheminer s'il ne change bien tost. L'accord avec le duc de Brunsvick pour ses deux mil chevaux n'estoit encores résolu, et tiennent bon, ainsi que l'on m'escript, pour avoir cinq mois; et se fondent sur ce que l'on aura affaire d'eulx, disans tout hault que, si on ne les veult, qu'ilz ont desja maistre.Je ne say si tous ces honneurs et avantaiges, que je vous ay dernièrement escript que l'on fait audict duc et qui m'ont encores esté confirmez, ne les fera point adoulcyr. Vray est que d'autre part ledict duc d'Alve n'est hors de crainte d'avoir encores des affaires sur les bras à ce renouveau, selon les advis qu'il a des remuemens d'Allemaigne, encores qu'il ayt fait et face tout ce qui luy est possible pour s'en descharger et renvoier cest oraige ailleurs, aux despens de qui que se soyt, et ce, selon sa façon acoustumée, de laquelle j'ay souvent donné advys à V^re M^té, et en quoy il n'espargnera encore choses qu'il ayt. Toutefois, selon le commandement qu'il vous a pleu me faire, je ne luy ai jamais monstré avoir aucune deffiance de luy, comme je ne feroy cy

Digitized by Google

après, observant, comme je doy, toutes ses actions pour vous en advertir. Au reste, Sire, je deppescheray donq en Allemaigne, sur la fin de ce mois ou le commencement de l'aultre, le personnaige dont je vous ay escript; et, selon qu'il vous plaist me commander, qui estoit le chemin que j'avois délibéré de tenir, sachant assez combien il importe à vostre service que telles choses aillent secrètement.

De Bruxelles, ce XIIIe Décembre, 1572.

XXXVII. — *Au Roy.* — [17 déc., 1572.]

Siège de Harlem. — La cavalerie du duc; il renonce à assiéger Bommel. — Interdiction du commerce avec la Hollande, la Zélande, l'Angleterre.

Sire, Depuis ma deppesche du XIIIe de ce mois que je vous ay envoyée par homme exprès, à Péronne, il n'est pas survenu ès affaires de deçà chose de grand momment, le grand desgel, qui continue, aiant aucunement retardé les exploitz de l'armée de Monsr le duc d'Alve; et se conduyt en cela, selon que l'opportunité du temps le luy permect, exécutant ce qui luy est possible, quant l'occasion s'en présente : ainsi qu'il est advenu depuis naguères, que le S^r^ don Fadriq, estant avec ladicte armée près d'Anstredan, sur la délibération qu'il avoit faite de faire recongnoistre la contenance de ceulx de la ville de Harlen, afin de les presser et assiéger, il deppescha Julien Romere et don Gonsalle de Braquemont [1],

[1] Julien Romero prit part aux principaux évènements depuis 1567, en qualité de mestre de camp; il commanda surtout le tercio de Sicile. — Gonzalo de Bracamonte commandait un tercio de Sardaigne amené aux Pays-Bas par le duc d'Albe; il fut en-

Digitized by Google

aultre maytre de camp, avec chacun deux cens harquebuziers pour cest effect. Lesquels trouvèrent que les Gueulx avoient retranché une digue près de ladicte ville, s'estans là fortiffiez et y aians mis trois pièces d'artillerie, qui leur sortirent au devant en quelque nombre pour escarmoucher et les empescher d'approcher : ce qui dura quelque temps; mais les Espaignolz les chargèrent si vifvement, que lesdictz Gueulx se meirent à la retraite et feurent poursuiviz de si près qu'ilz entrèrent tous dans le fort, tous pesle mesle; et en fut tué environ soixante, ladicte artillerie gaignée, et le surplus se sauva dans la ville, estans bien pressez; lesdictz harquebuziers estans depuis demourez auprès d'icelle atendans le reste de l'armée. Ce passaige ainsi gaigné n'est pas de peu d'importance, ny en aiant point d'aultre par lequel ladicte armée peust avoir accez à ladicte ville et autres dudict pais, de sorte qu'elle se pourra plus aisément estendre qu'elle ne faisoyt, y aiant peu ou point de résistance èsdictz Gueulx. J'en atendz mon homme que j'y ay envoyé pour faire V^re^ M^té^ certaine de toutes particularitez. La gensdarmerie et chevaulx légiers, qui restoient encores audict sieur duc, est tousjours demourée aux environs de Zutphen, ne pouvans de riens servir audict pais de Hollande. Et avoient ceulx de ladicte gensdarmerie depputé quelques ungs devers ledict S^r^ duc pour le supplier de se contenter de leur service, pour leur donner congé de s'aller rafreschir en leurs maisons, les faisant paier de quelque partie de ce qui leur est deu pour leur entretènement; ausquelz ledict duc a faict responce qu'il avoit toute occasion de

suite placé à la tête d'un régiment de vieux Espagnols. Nous le retrouverons à la bataille de Mook, 1574.

Digitized by Google

se louer d'eulx, les priant d'avoir patience encores pour trois sepmaines ou ung mois, que cependant il leur feroit bailler deulx mois comptans et deux aultres mois dedans ledict temps. Voilà, Sire, le paiement qu'ilz reçoyvent sur quatre ou cinq années qui leur sont deues; et croy qu'il les veult entretenir jusques au printemps, pour la crainte qu'il a d'en avoir besoing, auquel cas ilz continueront de servir. Mais, à ce qu'on ma rapporté, ilz ne sont pas maintenant plus de VI ou VII cens chevaulx de ladicte gensdarmerie. Ledict S^r duc voiant le peu de besoing qu'il avoit d'entretenir ses allemans de pyed du duc de Holst, et que ce ne luy estoit que despence inutille, pour ce qu'ilz estoient autour de Bommel sans riens faire, les a naguières licenciez, faisant dessing de ne forcer autrement ladicte ville par armes, mais seullement la presser de vivres et luy empescher tout secours. J'avois oublié d'escrire à V^re M^té par ma dernière, que, dedans les vaisseaux desdictz Gueulx estans près d'Anstredan, il s'est monstré y avoir plusieurs bons soldatz et marinier s'estans bien deffenduz et aians tué plusieurs de ceulx de deçà, quant on les a voulluz approcher; mais leur principalle force est desdictz pilotes et mariniers, bon nombre desquels ledict sieur duc est après pour faire gaigner et corrompre, leur remonstrant les beaux effectz du prince d'Orange; chose qui luy viendroit bien à propos, pour le besoing qu'il a, tant desdictz hommes que de vaisseaulx, pour assaillir les portz de mer occupez.

Quant à la santé dudict sieur duc, elle estoit ung peu amendée et suis adverty qu'il debvoit partir de Nymègues aujourd'hui ou demain, pour s'approcher en Anvers, aiant à peu près achevé ce qu'il avoit affaire avec le duc de Brunsvick, dont je doibz estre adverty,

Digitized by Google

et lequel en debvoit partir il y a quatre ou cinq jours. Au reste, Sire, je ne veulx obmectre de vous faire entendre les deffences publiques qui ont esté puis naguères publiées, tant en Anvers que icy et aultres lieux, qui est que tous subjetz des pais de deçà n'aians aucunement à trafiquer avec ceulx de Hollande et Zellande pour beurre, fromaige, poissons et autres marchandises dont ce pais est nourry, ne pareillement avec l'Angleterre et pais d'Ostrelande, chose qui fait bien esbahir ung chacun, pour estre encores ung nouveau moien de faire mourir de faim et crier ce pauvre peuple; je croy que telle deffence est faite à quelque occasion que je ne puis penser, si ce n'est pour en tyrer argent par passeportz. Si j'en puis esclarcir aultre chose, je ne faudray d'en advertir V^re^ M^té^.

De Bruxelles, ce XVIIe jour de Décembre, 1572.

XXXVIII. — *Au Roy.* — [21 déc., 1572.]

Harlem : défaite des Gueux de Lumey. — Accord entre les ducs d'Albe et de Brunswick. — Le duc de Medina-Celi.

Sire, Pour continuer à vous advertir à la journée du fil des affaires de deçà et de l'estat d'iceulx, V^re^ M^té^ entendra comme, depuis ma dernière du XVIIème de ce mois que j'ay envoyée par homme exprès à Péronne, avec ung pacquet du sieur de Vulcob, aiant le S^r^ don Fadriq pris le fort fait par les Gueulx au retranchement d'une digue où estoit tout le passaige de son armée et l'advenue à la ville de Harlen et aultres du pays, il auroit logé tous ses soldatz, tant espaignolz, wallons que allemans, autour de ladicte ville pour la tenir

Digitized by Google

pressée, atendant artillerie pour la battre; et font myne ceulx de dedans de se voulloyr deffendre, encores qu'elle ne soit forte, fondans quelque espérance sur la faveur de ce temps et dégel qui continue. Ledict don Fadriq, estant logé là, fut adverty il y a environ VI ou VII jours, que le Sr de Lumey marchoit avec III mil soldatz, pour secourir ladicte ville et y entrer, s'il luy estoit possible. Sur lequel advis, il fait marcher deulx lieues au devant d'eulx sept cens harquebuziers espaignolz, lesquelz les rencontrèrent et se meyrent à l'escarmouche, atendans que aultre plus grande trouppe les suyvist; et se sentans avoir espaulle, après avoir combattu quelque temps, chargèrent si vifvement lesdictz Gueulx, qu'ilz les meyrent à vau de routte : dont en demoura sur la place de IIII à V cens mortz, sept ou huict enseignes prises, et trois pièces d'artillerie qu'ilz conduisoient, et eut fort affaire ledict Sr de Lumey à se sauver. Toutefois mon homme, qui en est retourné, m'a asseuré qu'il s'estoit eschappé, et la pluspart du reste de ses gens. Je ne voy pas, au mauvais succetz de leurs affaires, au peu de cœur et résistance qui est en eulx et leur mauvaisē conduite, que ladicte ville puisse longuement durer; et croy que les premières nouvelles seront de sa réduction, y aiant dedans plusieurs bourgeois qui avoient cy devant voullu parlementer; oultre que, dedans icelle ville, il n'y a aucune artillerie que de fer. V^re M^té peult considérer là dessus comme les affaires du prince d'Orange, estans ainsi mal guydez et conduiz, seront pour bientost prendre une mauvaise fin. Ce qui adviendroyt plus soudain, n'estoit les portz de mer qu'il occuppe, pour l'expugnation desquelz il fault ung grand appareil; et oultre sera mal aisé et quasi impossible à Monsr le duc d'Alve quoy qu'il face, de nettoier la mer.

Digitized by Google

Ledict S^r duc est tousjours à Nymègues, arresté de ses gouttes; et a mys fin à ce qu'il avoit affaire avec le duc de Brunsvick, luy aiant accordé autant de temps de service pour ses gens qu'à ceulx du duc de Holst, encores qu'ilz fussent venuz plus tard. Et fait son fondement ledict S^r duc de se servir doresnavant de luy, quant il en aura besoing, sans en emploier d'aultres que le moins qu'il pourra. Il est certain que l'on fait audict duc de Brunsvick toutes les *mercedes* que je vous ay cy devant escriptes; et parle on de faire huict ou neuf chevaliers de la Thoison avec luy. Ledit S^r duc d'Alve a, depuis ma dernière, depparty sa cavallerie ès garnisons des villes de frontière de Gueldres et Ouvrissel, tant pour les faire refraischir que pour le besoing qu'il en pouroit avoir à toutes aventures.

Au reste, Sire, le duc de Medine a, depuis son partement de Nymègues, séjourné à Grave et Bos-le-duc, où il est présentement assez ennuyé et fasché, tant de se veoyr sans riens faire et estre pour n'entrer encores en ce gouvernement, que des cruautez et rigueurs dont on use par les villes de ce pais, des quelles à ceste occasion il sera par cy après mal aisé de tirer secours. Toutefois, j'ay entendu que, par une deppesche naguières venue d'Espaigne, le roy catholique veult que, au plustost que faire ce pourra, ledict duc de Medine se charge de ce gouvernement et que ledict sieur duc d'Alve s'en retire. Je ne tiens cela encores pour véritable, n'y aiant que la division et partialité qui est entre ces deulx ducz et leurs partisans qui face mectre cela en avant. Nous verrons bientost ce qui en sera; car, ceste feste passée, ilz se doibvent rendre par deçà. Cependant, Sire, je n'ay failly de faire entendre audict sieur duc, par une lettre que je luy ay escripte, le plaisir et contentement que V^re M^té

Digitized by Google

reçoyt chacun jour de la prospérité et avancement de ses affaires, et èsquelles vous desirez encores singulièrement d'y veoir une heureuze fin. Je suis infiniement mary que ma santé ne m'a seu encores permectre de m'y achemyner pour faire ceste office de bouche, ce que je feray au plustost que je pourray.

Sire, depuis ceste deppesche faite, j'ay receu celle qu'il vous a pleu m'envoyer du XIIIe de ce mois, à laquelle je ne puis faire aultre responce, sinon que, tant par la présente que mes préceddentes, V^re M^té aura esté satiffaite du succez des affaires du prince d'Orange, lesquelles vont tous les jours empirant. Et quant à celles d'Allemaigne, je metz tout soing de les esclarcir, à fin de vous en donner advis, et ne faudray de deppescher le personnaige, selon ce que je vous ay escript.

De Bruxelles, ce XXIe Décembre, 1572.

XXXIX. — *Au Roy.* — [26 déc., 1572.]

Siège de Harlem. — Le Prince à Delft. — On prépare une flotte à Anvers. — Situation de Midelbourg. — Le comte Louis fait des levées en Allemagne. — Le duc d'Albe et Philippe II. — Genlis à Anvers. — Harlem, échec de Romero.

Sire, Ce mot de deppesche sera pour accompaigner ce pacquet du s^r de Vulcob que j'ay présentement receu et pour vous faire entendre ce qui est survenu ès affaires de deçà, depuis ma dernière du XXIème de ce mois, par laquelle V^re M^té aura veu la routte intervenue au secours que conduisoit le s^r de Lumey pour mectre dans la ville de Harlen, de laquelle la pluspart des hommes se sauvèrent et retirèrent, et en entra bien environ mil hommes

Digitized by Google

dedans la dicte ville. Laquelle a depuis monstré avoir le cœur ferme, endurant d'estre battue et canonnée depuis huict jours ençà : et la fortiffient jour et nuict de ce qu'ils peuvent, faisans croyre, veu le peu de forteresse en laquelle elle consiste, qu'ilz ont encores bonne espérance d'avoir aultre secours du prince, lequel, ainsi qu'il m'est escript et asseuré, assemble pour cest effect à Delft, distant de sept lieues dudict Harlen, plus de forces qu'il peult, tirant de ses garnisons les meilleurs hommes qu'il y ait avec intention de luy mesme s'i acheminer et emploier tout son art pour la conservation de ladicte ville, soyt pour y faire encores entrer des hommes, ou bien s'approcher si près du camp dudict don Fadriq qu'il le puisse continuellement tenir en alarmes et l'incommoder de vivres et aultres choses. En quoy s'il a la volunté telle, j'estime qu'il se sera dilligenté : car autrement il y pouroit venir trop tard, ne pouvant ladicte place longuement durer[1], si ce n'est à l'occasion du desgel qu'il a fait durant quatre ou cinq jours. Bientost nous en aurons une résolution, de laquelle je ne faudray d'advertir V^re^ Ma^té^, ensemble de ce que exécutera ledict prince et s'il sera plus hazardeux et entreprenant que de coustume : dont je faiz doubte, veu les belles occasions et beaucoup plus seures qu'il a cydevant laissé passer, et y a peu d'espérance qu'il puisse riens faire de meilleur que ce qu'il a cydevant fait. Il a mys ensemble jusques à ceste heure environ cinquante enseignes de gens de pyed prés dudict Delft : nous verrons comme il les emploira.

[1] On croyait si bien à une reddition immédiate que Morillon l'avait annoncée dès le 9 décembre, *Corr. de Granvelle*, IV, 526. Harlem résista jusqu'au mois de juillet 1573.

Digitized by Google

Cependant que ceste guerre se conduit en Hollande avec les occasions que l'opportunité de la saison peult permectre, il ne se perd point de temps en Anvers et aultres lieux pour faire povision de vaisseaux, vivres, munitions et mariniers, afin de pouvoir sortir en mer et exécuter les entreprises de Flessingues et aultres portz avec le premier beautemps et asseuré; et se fait ladicte armée de mer bien quarante à cinquante vaisseaulx. Mais encores qu'elle soit de telle trouppe, si n'est ce pas l'oppinion comune qu'elle oze comparoistre devant celle des Gueulx, qui est beaucoup plus forte, pourveu qu'elle qu'elle soit bien unye. Outre plus que je say pour certain qu'il est allé devers le duc ung pensionnaire et ung aultre depputé de Midelbourg, pour luy remonstrer l'extrémyté de toutes choses en laquelle se retrouve la dicte ville, le peu de secours que on luy a fait, et que si il ne se haste d'y donner ordre et de la secourir, qu'elle ne pourra plus tenir encores trois sepmaines, et est à craindre davantaige que telles entreprises ne soient diverties par les desentes qui se pourront faire d'Allemaigne en ce temps là : car, à ce que j'ay entendu de bon lieu, ledict prince est pour estre plus fort ceste année en campaigne qu'il na point encores esté, estant le comte Ludoviq pour entrer en ces païs icy dedans trois mois, avec secours des princes protestans, plus à la descouverte que par cydevant, quelque dilligence et moiens que puisse employer Monsr le duc d'Alve pour les en divertir; et sy voz rebelles peuvent atendre quelque ayde de ce costé là, que ce sera le Cazimir qui en aura la charge [1].

[1] Confirme le récit de La Huguerye, *Mém.*, I, 148 que nous avons cité plus haut, page 45, note.

Digitized by Google

Ledict sieur duc est tousjours demouré à Nymègueh, où il est présentement, et en doibt partir ceste prochaine sepmaine pour s'en venir en Anvers, où il a desjà fait acheminer le conseil des troubles qui estoit en ceste ville, pour l'y aller atendre. J'ay seu que par ceste dernière deppesche venue d'Espaigne, le roy catholique monstre avoir grand contentement dudict sieur duc et de ses actions, et des exploiz faiz par son armée, encores qu'ilz soient blasmées d'un chacun de ce païs, mesmes par les deppesches du duc de Medine, et que chacun jour il s'engendre de plus grandz mescontentementz que jamais pour les rigueurs et cruautez que l'on exerce, aussi qu'il semble que l'on veulle énerver ces païs icy de toutes forces; sur quoy, outre cela, il est grandement à craindre, s'il n'est donné ordre bien tost à ce que les vivres y habondent d'autre façon et que la charté n'y soit si extrême qu'elle y est, levant les restrinctions et deffences naguières sur ce faites, qu'il advyenne une aultre sédition et esmotion populaire qui seroit beaucoup plus pernicieuse et dommaigeable que ceste guerre. Mais, à ce que j'entendz, il semble que le roy catholique ne se donne pas grand peine de sesdictz païs de deçà, s'en remectant du tout audict s^r duc, quelques plaintes que l'on luy face de luy, sans que le duc de Medine soit pour si tost se charger autrement de ce gouvernement. J'estime que bientost ilz se remectront ensemble et que lors nous entendrons plus particullièrement ce qui en succeddera.

Sire, je viens tout présentement de recevoir la deppesche qu'il vous a pleu me faire du XXIème de ce mois, suivant laquelle je ne faudray de m'acheminer dedans la sepmaine prochaine, pour aller trouver Monsr le duc d'Alve, si ainsi est qu'il ne vienne par deçà, comme on

Digitized by Google

asseure qu'il doibt faire, me sentant maintenant, Dieu mercy, assez fort pour cest effect. Quant aux nouvelles de Genlys, il est tousjours dedans la citadelle d'Anvers, assez mal secouru de ce qu'il a besoing, et crains que au retour dudict sieur duc audict Anvers il ne descharge sa colère sur luy.

Sire, depuis ceste deppesche faite, j'ay esté adverti que, dimenche dernier, Jullien Romero voulant seul avoir l'honneur de la prise de Harlen, feyt une entreprise avec son terce d'Espaignolz et autres des meilleurs de l'armée, pour faire preuve des pontz inventéz à Mons par Barthelomio Campy, voullant surprendre ladicte ville, où il fut receu aussi gaillardement qu'il y estoit allé, de sorte qu'après avoir combattu de costé et d'autre quelque temps, il fut contrainct se retyrer avec quelque désordre, et tel que se retirans les premiers en foulle rompirent le pont et l'emfoncyrent en l'eau, gardans le reste de suivre, dont les ungs se jectoient pesle mesle et les aultres combattoient le mieulx qu'il leur estoit possible : de sorte qu'il en demoura plus de II cens en ceste entreprise, des meilleurs et quasi tous les chefz. Ledict Julien y receut une harquebuzade dedans l'œil droit, et ledict Campi une aultre. Cejourd'huy se debvoit donner ung assault général, après que don Fabriq a faict renforcer la batterie. On a tenu ledict Julien pour mort, et fera bien faulte audict assault pour n'y avoir personne sur lequel les Espaignolz aient plus de créance. Monsr le duc d'Alve a sur ce fait délibération de s'acheminer de ce costé là, si ceulx de ladicte ville résistent audict assault, faisant marcher toutes les garnisons des villes de Gueldres et Ouvrissel pour renforcer son filz, crai, gnans que le prince ne veulle jouer à quite ou double-selon ce qui succeddera de ladicte ville, où ledict sieur

Digitized by Google

duc viendra par deçà, où je ne faudray de l'aller trouver incontinent.

De Bruxelles, ce XXVIeme Décembre, 1572.

XL. — *Au Roy.* — [30 déc., 1572.]

Siège de Harlem. — Maladie du duc d'Albe. — Le capitaine Albert, du duc de Nevers, fait prisonnier.

Sire, Ma dernière deppesche du XXVIe de ce mois estoit si ample et particullière de toutes les occurences de deçà, qu'il me reste maintenant fort peu de subjet de vous escrire, n'estant depuis ce temps là venu aucunes nouvelles certaines soit de l'armée de Monsr le duc d'Alve ou de Nymègues, où il est encores de présent, sinon que, après ce premier assault donné à la ville de Harlen, duquel les Espaignolz et aultres de deçà feurent repoulsez avec beaucoup de perte et plus grande deux fois que ce que je vous ay escript, Don Fadriq faisoit fabriquer autres pontz de bois plus fortz que les premiers, et se faisoit semblablement provision de grand nombre d'eschelles; outre qu'il avoit esté envoyé du costé des wallons quatre pièces d'artillerie pour y faire bresche, le tout pour servir à donner ung assault général de tous costez de ladicte ville, lequel se debvoit tanter dès ceste sepmaine passée, mais il se dyffère de jour à aultre, voulant ung peu laisser reprendre haleine aux soldatz et les remectre en cœur : encores est-il à craindre qu'en fin ilz n'y facent pas grand effect, tant pour avoir esté repoulsez de ceste sorte, où il s'est perdu beaucoup des chefs, que pour le peu de nombre qu'ilz sont : aussi que, dedans la dicte ville, il y a bien II mil V cens bons

Digitized by Google

soldatz, ainsi que j'ay bien entendu, sans les habitans, qui sont résoluz de mourir plustost que de se laisser prendre. Et davantaige que le prince estoit à Delft, assemblant ses forces pour les secourir, ainsi que vous aurez veu par ma dicte dernière : et estoit venu advis que le sieur de Lumey voullant recouvrer ce qu'il avoit perdu à ceste dernière rencontre qu'il receut, estoit sur le point de les conduire, en intention de secourir ladicte ville, combattre et y laisser la vie plustost que de reculler. De sorte que sur cest advis, don Fadriq s'estoit résolu de l'aller rencontrer, affin de ne s'engaiger entre ladicte ville et luy, dont il se sème icy quelque bruyt sourd que ledict don Fadriq avoit eu du pire : à quoy je n'adjouste foy, n'en aiant eu certaines nouvelles, desquelles je ne faudray de vous advertir incontinent, si elles se trouvent véritables. Ce siège ne peult si longuement durez, que nous n'en voions une résolution bien tost en une façon ou aultre.

Mais cependant ledict sieur duc s'est tellement enuyé et fasché de ceste première perte, qu'il en est retombé malade plus griefvement qu'il n'avoit encores esté, et si bien que l'on a envoyé quérir en ceste ville en toute dilligence son comfesseur, sans qu'il ait signé la lettre, qui fait soubsonner à plusieurs qu'il y ait pys. Je ne laisse à tous esvènemens de partir demain d'icy pour m'en aller à Nymègueh le trouver, qui pourra estre cause que V^re^ M^té^ demourera quelques jours sans avoir de mes lettres, si ce n'est par homme exprès, avec les particularitez de ce qui sera survenu.

Sire, je ne veulx oublier de vous dire que j'ay esté adverty que le cappitaine Albert, l'un des deux envoiez par deçà par Monsr de Nevers, il y a plus de trois mois, estoit arresté prisonnier, et ce pour quelques lettres

Digitized by Google

qu'ilz escripvoient audict s^r ou aultre : lesquelles ilz ont voullu faire tenir par voie de marchans d'Anvers, sans s'aider de ma comodité que je leur avois tant de fois offerte. Lesdictes lettres ont esté veues et ouvertes, et ne say ce qu'elles contiennent ; mais tant y a que ledict pauvre cappitaine est mal traité, avec les fers aux pyedz, et n'en eust pas eu moins le cappitaine Camille, s'il eust esté prys. V^re M^té me commandera s'il luy plaist que je m'enploye pour ledict Albert ou non, afin qu'estant audict Nymègueh je les puisse secourir.

De Bruxelles, ce XXXeme Décembre, 1572.

XLI. — *Au Roy.* — [4 janvier, 1573.]

Siège de Harlem. — Le comte Louis en Allemagne, nouvelles d'Allemagne. — Un évêque d'Irlande à Anvers.

Sire, M'estant achemyné de Bruxelles pour aller trouver Monsr le duc d'Alve à Nymèguehen, où il continue de séjourner, j'ay demouré en ceste ville deux jours pour veoir quelques amys affectionnez à vostre service et entendre d'eux ce qui se passoit maintenant, atendant aussi plus de certitude de ce qui estoit survenu au siège de Harlen que ce que V^re M^té en aura veu par ma dernière du XXXeme du passé : auquel il n'est succeddé autre chose que la perte faite à ce premier assault qu'ilz ont soustenu, laquelle se trouve chacun jour plus grande et de personnes signalées, y estans mortz quatre cappitaines et six enseignes ; et se sont encores ceulx de dedans depuis si bien conservez et deffenduz, que l'on ne les a seu aucunement endommaiger. Vray est que toutes choses se préparent pour les assaillir vifvement

Digitized by Google

de tous costez, ce qui se debvoit faire en bonne estrene pour le premier de ce mois, et y proceddoit on par trenchées avec plus d'esgard et de considération que l'on ne faisoit au commencement. Lesdictes trenchées joignoient les fossez de ladicte ville, èsquelles voullant le Sr de Noircarmes aller recongnoistre la place et la contenance des ennemys, y a receu une harquebuzade dedans le menton, comme aussy ung frère de Soigny[1] et aultres : ce qui vient mal à propos pour la poursuite de ceste guerre, se trouvant maintenant don Fadriq privé de la compaignie et conseil dudict de Noircarmes et de Jullien Romere, qui sont les deux meilleurs qu'il eust : qui pourra estre cause, ainsi que l'on m'escript, que ledict S^r duc s'approchera de son filz à Utreq, où j'estime qu'il fust desja, n'estoit que le temps est si rude et froid qu'il ne si oze commectre. Le sieur de Lumey, que V^re Ma^té aura veu debvoir conduire quelques trouppes de gens de pyed pour le secours de ladicte ville, s'estoit arresté en ung villaige à une lieue près d'icelle, auquel il se fortiffiait avec intention de mectre des gens dedans, quant l'occasion s'en présenteroit, encores qu'il y en ayt assez; et ce pendant entretenir l'armée dudict sieur duc en alarmes et escarmouches, l'incommodant de telle sorte qu'elle ne puisse assaillir ladicte ville, sans qu'il leur soit en queue, ainsi qu'il est advenu le dernier du passé que ledict de Lumey, faisant contenance de voulloir par force secourir ladicte place ou de combattre, se meit en bataille avec cinquante enseignes qu'il avoit bien fournies. Don Fadriq feyt assembler toute son armée du costé de la batterie où il

[1] Probablement le capitaine Lucas Soinage, cité par DE THOU, 1740, IV, 698.

Digitized by Google

marchoit, à fin de l'en pouvoir garder, et le combattre s'il venoit à propos : sur quoy estant à une grande demye lieue près l'un de l'autre, il commença à comparoistre d'un autre costé de ladicte ville sept ou huict cens hommes que ledict de Lumey avoit fait acheminer par derrière, prenant ung grand destour; lesquelz entrèrent dans la ville sans aucun empeschement, n'aians esté descouvertz que lorsqu'ils s'approchèrent. De sorte que, oultre l'extrême incommodité et faulte de tous vivres qui se trouve au camp et telle que le pain d'un patard y en vault XVIII et XX, il est grandement à craindre ou que l'on lève le siège de devant, ou que l'on soit pour y demourer très longtemps, ceulx de dedans monstrans résolution de se voulloir conserver. Toutefois ledict sieur duc faisoit tout ce qu'il luy estoit possible pour renforcer son dict filz, envoiant au camp les gens de guerre qui estoient en Frize et aultres qu'il a fait nouvellement lever, et fait encores davantaige nouvelle levée de dix enseignes de Gueldrois, par ce que durant ce mauvais temps il meurt beaucoup de soldatz. Donnant d'autre costé ordre à y envoier vivres de toutes partz, ce qui sera mal aisé, estant le pais pauvre, mangé et grandement incommodé des ennemys. Selon ce qui se peult juger, ce siège est pour arrester encores l'armée plus que l'on n'eust pensé, dont je ne faudray d'avertir V^re^ M^té^ et de tous aultres évènemens.

Le prince d'Orange estoit tousjours à Delft, où il fait tout ce qui luy est possible pour assembler gens et argent; en quoy il trouve les voluntez de ceulx du païs merveilleusement bien disposées, dont est cause la rigueur et cruauté qui s'exerce envers eulx. Et l'estoit, à ce que j'entendz, allé trouver le collonnel Mandesloo, pour luy donner compte de ce qui passoit ès affaires

Digitized by Google

d'Allemaigne, et du secours que l'on en pourra espérer ceste année : duquel je ne vous puis rendre aultre raison, sinon que le comte Ludoviq ne perd pas temps à faire pratiques et menées par les courtz des princes, et ay entendu qu'il se donnoit fort secrètement wartgueld des costez de Collongne, Francfort, Spire et autres villes, sans qu'il se puisse savoir de quelle part; et aultres encores, ne voullans estre descouvertz, prenent aultre voye, donnans argent aux collonnelz pour entretenir leurs reistres-mestres et gentilzhommes, et lesdictz reistres-mestres entretenans leurs soldatz particulliers. Aussi, que les villes de Hest, Strasbourg et aultres faisoient levées de gens; outre plus, qu'il estoit depuis naguières arrivé à Collongne seize ou dix huict cappitaines venans de Suède et Dannemarch, lesquelz se sont escartez par l'Allemaigne, et juge on que ce soit pour aller faire gens pour le secours dudict prince. De tout ce qui se passera j'espère en donner toute lumyère à V^re^ Ma^té^ par le rapport que m'en fera ung cappitaine allemand, homme de pyed que j'y deppesché hier, qui m'a semblé estre plus propre que aultre, par ce que, soulz umbre de chercher party, il descouvrira tout ce qui se fait : mais par ce que son voiaige est pour estre long, luy aiant donné charge d'aller par tout, V^re^ Ma^té^ n'en pourra estre incformée de plus d'un mois ou six sepmaines, si ce n'estoit qu'il congneust qu'il y ait quelque chose de pressé au désavantaige de votre service qui le fera plustost retourner. J'ay seu que Monsr le duc d'Alve avoit pris ceste forme de wartgueld avec le duc de Brunsvick, luy aiant donné argent d'entretènement pour luy tenir gens asseurez, et croy qu'il aura fait le semblable à l'endroit du duc de Lauembourg de Saxe, vers lequel il a naguières deppesché.

Digitized by Google

Davantaige, Sire, je ne veulx oublier de vous advertir comme j'ay appris que la royne d'Angleterre avoit fait tenir cent mil escuz à Hambourg, que l'on croyt debvoir servir pour pareil effect. Estant en ceste ville, j'ay descouvert qu'il y avoit quelque temps qu'un certain évesque de Hirlande[1] y séjournoit, quy y est entretenu par ledict sieur duc, avec lequel il conduit la pratique dudict pays de Hirlande; et entendz que ledict évesque a esté quelque foys près de V^re^ Ma^té^ pour ceste négociation. J'espère estre adverty de ce qu'il fera par deçà, que je ne faudray incontinent de vous faire entendre.

D'Anvers, ce IIIIe jour de janvier, 1573.

XLII. — *A Monseigneur.* — [4 janvier, 1573.]

Siège de Harlem. — Mariage de la fille du duc de Clèves avec le duc de Prusse.

Monseigneur, Je ne vous puis plus particullièrement informer des affaires et évènemens de ce qui est survenu ès affaires de la guerre de deçà, depuis ma dernière du XXXeme du passé, que ce que vous en verrez contenu par la lettre que j'escripz présentement au Roy, sinon que Monsr le duc d'Alve mect toute peine et dilligence pour faire secourir son filz, recuillant les forces qu'il a de tous costez pour les y envoier, y aiant mesmes fait marcher de naguières six compaignies d'hommes d'armes et une cornette de IIII^cens^ Gueldroys, qui fait croire

[1] Cf. *Corresp. de La Mothe Fénelon*, III, 459; IV, 28-37. L'ambassadeur français annonce, dès le 6 février 1571, que le pape avait donné l'Irlande au roi d'Espagne.

Digitized by Google

que le prince d'Orange se trouve plus fort en ces quartiers là que l'on ne pensoit, aiant tousjours retenu quelque cavallerie pour faire courses. Quant à la ville, je voy chacun jour diminuer l'espérance de la prendre si tost que l'on eust estimé, et se fachent et rebutent fort les soldatz de l'extrême froyd et de la faim que l'on y endure, oultre qu'il ne peult comparoistre ung homme en la trenchée ou ailleurs que soudain n'en remporte son paiement, y aiant de fort bons harquebuziers dedans ladicte ville, et croy que si la fortune accompaigne ledict sieur duc si bien qu'il enpuisse venir promptement à bout, il est pour faire reposer son armée ces deux mois icy.

Je ne fauldray de vous advertir de ce qui y suceddera, ne voullant ce pendant oublier, Monseigneur, de vous dire que j'ay esté adverty pour certain que le mariaige d'entre la fille du duc de Clèves s'estoit puis naguières résolu avec le duc de Prusse [1], qui se doibt célébrer sur ce renouveau. Quant aux aultres particullaritez d'Allemaigne, je ne faudroy d'y avoir l'œil, affin de vous en donner la lumyère que je say le service du roy le requérir.

D'Anvers, ce IIIIe Janvier, 1573.

[1] Marie-Éléonore, fille de Guillaume, duc de Clèves, épousa Albert-Frédéric de Brandebourg, duc de Prusse.

Digitized by Google

XLIII. — *Au Roy.* — [9 janvier, 1573.]

Nouvelles du duc d'Albe. — Siège de Harlem. — Le duc d'Albe manque d'argent. — Le duc de Medina-Celi. — Nouvelles du Prince : ses forces, il fait des levées en Allemagne. — Nouvelles d'Allemagne : les huguenots y lèvent des troupes. — Le capitaine Albert. — L'abbaye de Vaucelles.

Sire, A mon partement d'Anvers pour me rendre en ce lieu, je feiz une deppesche à V^re^ Ma^té^ du IIIIe de ce mois assez ample de tout ce que je y avois entendu, tant des effectz de l'armée de Monsr le duc d'Alve au siège de Harlen que aultres particularitéz des affaires de deçà. Depuis, le chemin et l'incommodité d'icelluy durant le mauvais temps qu'il a fait m'a empesché de mectre la main à la plume jusques à présent, qu'estant arrivé en ceste ville et y voullant veoir Monsr le duc d'Alve, je l'y ay trouvé malade de ses gouttes acoustumées, et tellement qu'il m'a remys d'avoir audience pour ung jour ou deux qu'il désire se reposer, m'aiant fait dire qu'il estoit bien aise de mon arrivée. Je n'avois failly de luy faire entendre par ung mot de lettre le plaisir et contentement que V^re^ Ma^té^ recepvoit du bon succez en ses affaires, et ce suivant ce qu'il vous avoit pleu me commander, aussi pour le peu d'espérance que j'avois de le revoyr si tost : à quoy il m'a fait responce, dont il plaira à V^re^ Ma^té^ voyr la coppie que je vous envoye.

Ce pendant je vous diray que je voy toutes choses mal disposées pour faire juger d'une soudaine prise de ladicte ville, arrivant chacun jour quelque mauvais succez devant icelle, ainsi qu'il est advenu depuis naguières, de

Digitized by Google

la mort du s^r de la Cressonnière[1], grand mestre de l'artillerie et gouverneur de Gravelingues, tué d'une harquebuzade dans les trenchées, qui estoit seul après Noircarmes et Jullien dénoncé à don Fadriq pour son conseil, sans plusieurs autres desquelz il n'est point de nouvelles, qui se trouvent paiez de mesme monnoye : oultre que le temps qui s'est du tout mis au dégel donne toute peine et incommodité audict siège, remplissant les trenchées d'eaus, et y augmentant la mortalité entre les soldatz, sans que les vivres y puissent aussi arriver sy facillement. Toutes telles choses apportent beaucoup d'ennuyz audict s^r duc, ainsi que V^re Ma^té peult penser, n'aiant jusques à présent trouvé aucune résistance en ses ennemys ; ausquelles il rémédye le mieux qui luy est possible et sans que à l'occasion d'icelles il se veulle en façon que ce soit deppartir de ce siège, renforçant sondict camp de toutes les compaignies estans ès garnisons par ses villes, et d'aultres qu'il fait encores nouvellement lever, sans la gensdarmerie qu'il y a envoyée, ainsi que vous aurez veu par ma dicte dernière, et faisant faire une grande provision de tous vivres pour les y faire marcher, oultre le commandement particullier qu'il a fait faire en chacune ville de s'en fournir. Quoy qu'il face, j'entendz que sa résolution est de ne faire si tost assaillir ladicte ville, mais de temporiser jusques à ce que son dict filz soit assez fort, sachant très bien s'il faisoit telle entreprise, il seroit pour y recevoir ung scorne[2], aiant à combattre ladicte ville garnye de beaucoup de bons hommes, ainsi qu'ilz le tesmoignent par leurs effectz, et

[1] Jacques de la Cressonnière, chevalier, lieutenant de l'artillerie, gouverneur et capitaine de Gravelines.

[2] Mot italien, *scorno*, affront.

Digitized by Google

le s^r de Lumez qui luy est à doz, à une lieue de luy, avec beaucoup de forces. Nous ne pouvons faillir de veoir bien tost quel traict prendront ses affaires, si ce temps continue, lequel il sera mal aisé qu'il combatte, et ses ennemys tout ensemble ; mais quoy qui succedde, il n'est pour en façon que ce soit bouger d'icy de longtemps, tant affin que ses ennemys ne s'en puissent prévaloir et pensent le faire reculler, au cas qu'il levast ledict siége, que pour estre sur les frontières d'Allemaigne d'où il pressent luy debvoir venir des affaires ; et qui est, à mon advis, la principalle cause de luy faire faire la dicte provision de vivres.

Je ne veux obmectre de vous dire la grande nécessité de deniers en laquelle il se trouve, aiant tant de despences sur les bras à supporter, le païs estant du tout ruyné et perdu, et le credit y manquant de jour à aultre, quelques lettres de change qu'il ait, qui ne seroient pas suffizantes de paier ung mois de ce qu'il doibt à ses soldatz, quant bien il en pourroit tirer argent. Or, pour dire à V^re Ma^té franchement ce qu'il m'en semble, je le voy avec plus d'affaires qu'il n'en a encores eu, comme les évènemens de ceste année le pourront mieulx faire juger : dont sa cunctation est bien une des premières causes ; et de laquelle, comme j'ay cy devant fait entendre à V^re Ma^té, le duc de Medine s'est bien prévalu à l'endroit du roy catholique, luy discourant toutes les actions dudict sieur duc, et ne luy célant riens de ses depportemens, ainsi que V^re Ma^té le pourra plus particullièrement veoir par une mynutte de lettre dudict duc de Medine à Sa Ma^té catholique que je vous envoye toute en pièces. J'ay veu ledict sieur duc de Medine passant par Bosleduc, où il est, affin d'estre plus promptement adverty du succez des affaires, et a grand mal contente-

Digitized by Google

ment de se veoir sans riens faire, et désireroit à mon advis de n'avoir point passé deçà. Il attend responce de son maistre sur ce qu'il a affaire, aiant cependant réduyt sa maison à la moitié de ce qu'elle estoit ; mais quoy qu'il y ait, je n'ay pas oppinion qu'il entre en ce gouvernement.

Quant au prince d'Orange, on le fait icy malade, et tient-on qu'il se soit retiré de Delft à Dordreq, plus, comme je croy, par volunté que l'on en auroit que pour vérité ; mais, soit ou non, les forces qu'il a pour ceste heure en Hollande soubz la charge de Lumay montent à plus de soixante enseignes, en ce compris quinze qui luy sont nouvellement arrivées d'Anglois et de Wallons. Et croy quaiant ledict Lumey la teste assez chaulde, ilz sont pour ne s'esloigner les ungs des aultres sans coups frapper, si l'occasion s'en présente, bien qu'il ait mis dedans la dicte place le secours que je vous ay escript. Si V^re^ M^té^ trouvoit bon que j'eusse ung homme sur le lieu pour m'advertir ordinairement de ce qui s'i fait, je l'y envoyrois, et en auroit V^re^ dicte Ma^té^ plus de certitude. J'entendz au surplus que Monsieur le duc d'Alve a eu advis depuis deux jours que ledict prince fait faire encores quelque levée secrète de II mil harquebuziers, sur les frontières de Clèves et en Vesfalie, et que la pluspart des gens de cheval et de pyed qu'avoit amenez le duc de Holst par deçà sont pour le servir ceste année ; oultre que, quant aux affaires d'Allemaigne, j'ay esté certainement adverty par homme en venant fraischement que le comte Ludoviq estoit maintenant à Cassel chez le Lansgrave, et que delà il debvoit aller devers le duc Julles de Brunsvick, continuant les pratiques et menées qu'il a faites ailleurs pour secourir son frère, dont de tout ledict sieur duc se trouve bien empesché. Ledict person-

Digitized by Google

naige venant d'Allemaigne m'advertyt qu'il avoit entendu sur les lieux que aucunes villes dudict païs se voulloient obliger pour le paiement des reistres, que les huguenotz voz rebelles voulloient lever, chose qui facillitoit bien fort leurs levées et entreprises. Celluy que j'y ay envoyé me rapportera certain advis de tout que je vous feroy promptement savoir.

Sire, estant sur la closture de ceste deppesche, j'ay receu celle qu'il vous a pleu me faire du XXVIIIe du passé, aiant esté très aise d'entendre l'heureux progrez qu'a fait votre armée à l'aproche de la Rochelle, dont, à la première audience que j'auray dudict sieur duc, je ne faudray de luy faire part. V^re Ma^té aura esté advertie par la propre bouche du cappitaine Albert des causes de son emprisonnement et de sa liberté. Je ne laisseroy pour cela, estant en propos, de m'en plaindre audict sieur duc, et de luy remonstrer pareillement ce qu'il vous plaist me commander touchant les entreprises que fait l'évesque de Cambray sur les fruiz de l'abbaïe de Vauxelles [1], pour en avoir la main levée s'il est possible, ce qui me sera bien mal aisé, pour estre le s^r de Barlemont père dudict évesque, icy seul auprès dudict sieur duc en crédit et faveur, qui tiendra la main au contraire.

De Nymègue, ce IXeme jour de Janvier, 1573.

[1] L'abbaye de Vaucelles, de l'ordre de Cîteaux, avait été fondée en 1131, par un vicomte de Cambrai ; elle était située sur les bords de l'Escaut, à peu de distance de Cambrai. L'abbé actuel était Pierre II Verrier, élu en 1571 ; le chapitre de Cambrai, dirigé par l'évêque Louis de Berlaymont, reprit les procès engagés sous l'abbé précédent, Jean Roset : il voulait réunir l'abbaye à l'évêché. Berlaymont obtint la déposition, puis l'excommunication de l'abbé, qui dut abandonner son poste en 1575.

Digitized by Google

XLIV. — *Au Roy*. [12 janvier, 1573.]

Audience du duc d'Albe. — Siège de Harlem. — Nouvelles d'Allemagne concernant la France.

Sire, Incontinent après mon arrivée en ceste ville, je vous escripviz bien amplement de tout ce que j'avois entendu des affaires de deçà et la remise que m'avoit faite Monsr le duc d'Alve de me voyr pour l'indisposition en laquelle il se trouve de ses gouttes depuis six sepmaines en ça. Hier je le feuz trouver au lit, auquel après avoir fait entendre l'aise et contentement que V^re Ma^té recepvoit de la prospérité et avancement de sesdictes affaires, je luy feiz part de ce qui s'est naguières exécuté par votre armée sur ceulx de la Rochelle, ainsi qu'il vous plaist me commander par la dernière deppesche que j'ai receue du XXVIIIe du passé, dont il me monstra se conjouyr, me disant qu'il avoit espérance que bientost V^re M^té nétoieroit ce qui restoit de rébellion en son royaume, et juge, à mon advis, à son visaige et façons, qu'il n'est pas trop mary de vous veoir en la mesme peine qu'il est, laquelle par ses mesmes propos n'est pas pour prendre bientost fin, aiant, à ce qu'il m'a dit, fait retenue de VII mil chevaux par wartgueld, oultre III mil que l'empereur luy fait tenir prestz de ceste mesme sorte. Et davantaige, le mectant en propos sur ce qui luy restoit encores à conquérir, qui estoit le principal, et les portz et havres de ce pais par lesquelz il est nourry et reçoyt toute commodité, il me feyt compte de plusieurs vaisseaulx qu'il fait armer en divers endroitz, pour l'armement desquelz il desgarnist et tire

Digitized by Google

de ses places de votre frontière l'artillerye, pour au premier beau temps les jecter en mer pour cest effect; à quoy il adjouta que V^re^ Ma^té^ estant venue à chef de l'entreprise de la Rochelle, elle le pouroyt ayder et secourir de ses gallères pour les mesmes occasions. Je ne luy feiz aultre responce, sinon en termes généraulx, de la bonne amitié et fraternelle correspondance qui estoit entre V^re^ Ma^té^ et le roy catholique, de laquelle vous rendreriez tousjours bon tesmoignaige comme vous aviez fait jusques à présent, ce qu'il me dist tenir pour asseuré; et me discourut de plus l'oppinion qu'il a que son filz se rendra bien tost maistre de la ville de Harlen qu'il tient assiégée, et les empeschemens qui jusques icy l'ont retardé. En quoy il ne manque point de donner coulleur et faire valoir les exploictz de sondict filz. Il juge que le prince d'Orange sera bien au bas de ses desseings, mais il trouvera, à mon oppinion, qu'il n'aura riens si forts à escorcher que la queue, quant il viendra à voulloir assaillir sept ou huict places des plus fortes qui sont encores en la main dudict prince, y aiant danger du pys, et duquel il se doubte bien que d'aultre costé il ne luy vienne des affaires sur les bras par les remuemens du comte Ludoviq qui interrompent et divertissent le tout. Nous en verrons les évènemens, dont V^re^ M^té^ sera advertie à toutes occasions.

Je voulluz parler audict sieur duc de plusieurs affaires particullières, desquelz il est fait mention par diverses deppesches qu'il vous a pleu me faire ; mais il me couppa court qu'il n'y pouvoit entendre, tant pour sa maladie que pour les affaires qu'il a en teste, me priant atendre la venue du sieur d'Assonville [1] qu'il a mandé, lequel à

[1] Christophe d'Assonleville, chevalier, docteur en droit, né à

Digitized by Google

sa commodité, luy en feroit un rapport et y donneroit ordre. Ce que je feray ; et cependant je ne failliz de me plaindre bien vifvement du tort qui avoit esté fait au cappitaine Albert, aiant esté emprisonné et ainsi maltraité sans aucune occasion, dont il se couvrit de la liberté qu'il luy avoit fait donner, aiant esté amené du camp en ceste ville.

Sire, quant aux nouvelles de l'armée et des exploictz de ce siège, je ne puis riens adjouster à ce que vous en aurez veu contenu par ma dernière, n'en estant depuis venu aucunes nouvelles pour l'incommodité des chemins et passaiges cloz des grandes eaus et rivières débordées de tous costez, sinon un courrier qui s'est eschappé, lequel a rapporté que le sieur de Billy, gouverneur de Groningue et collonnel d'un régiment avec lequel il a seul nettoié le pais de Frize, que ledict sieur duc avoit mandé d'aller au camp, n'y estoit encores arrivé ; et l'a envoyé haster, parce qu'il espère que ledict de Billy, aiant esté si heureux et fait de si beaulx effectz audit païs de Frize, il sera pour bien avancer la prise de ladicte ville, l'assault de laquelle se différera (ainsi que j'entendz) jusques à ce qu'il y soit joinct, qui sera dedans ceste sepmaine ; mais ce desgel et creue d'eaux incommodera grandement le camp, en danger de les contraindre en fin de se lever, ce qui ne se fera qu'avec toute force. Cependant Bartholomio Campy ne perd poinct de temps, pour par ses inventions se vanger d'une harquebuzade qu'il a receue au pyed, laquelle ne l'empesche de faire travailler à des tranchées couvertes

Arras vers 1528, mourut à Bruxelles en 1608; fut conseiller et maître des requêtes du conseil privé, et devint, en 1574, membre du conseil d'État.

Digitized by Google

qu'il a fait faire et aultres moiens qu'il peult pour en avoir la fin. Il y a bien ung aultre point, qui est que tous les soldatz que l'on lève nouvellement, après s'estre acheminez soubz leurs enseignes pour marcher au camp, entendans la nécessité de vivres qui y est, le peu de paiement que l'on leur fait, et que les ennemys y monstrent les dentz, s'escartent et enfuyent tous.

Quant aux nouvelles d'Allemaigne, oultre ce qui en est contenu par madicte dernière, V^re^ Ma^té^ entendra que j'ay naguières esté adverty de Meunstre qu'il y avoit quelque bruit par delà d'une levée de IIII mil chevaux pour les huguenotz vos rebelles, laquelle se faisoit devers Collongne, dont on m'escript n'estre encores bien certain, mais que on pénétrera le plus qu'il sera possible la vérité et qui en sont les chefz, pour me le faire savoir, dont je ne faudray promptement de vous advertir.

De Nymègue, ce XIIe Janvier, 1573.

XLV. — *Au Roy.* — [16 janvier, 1573.]

Siège de Harlem. — Le prince d'Orange se brouille avec Lumey les États de Hollande votent des subsides. — Nouvelles d'Allemagne : Casimir, le duc de Bavière.

Sire, Je crains que mes dernières deppesches des IX et XIIes de ce mois vous soient rendues bien tard, et ce pour l'incommodité des chemins et débordement de toutes ces rivières de Rhin, Vael, et la Meuze [1], qui se sont joinctes et assemblées, faisans infiniz dommaiges

[1] De Thou, 1740, iv, 724-25, donne d'intéressants détails sur la grande inondation de Louvain, le 8 janvier.

Digitized by Google

par leurs inondations en tout ce pais; et y sommes si bien cloz de tous costez que Monsr le duc d'Alve n'en pouroit sortir quant bien il vouldroit. Ledict sieur duc se trouve ung peu mieulx de ses gouttes qu'il n'a fait, mais s'il a ung jour bon, il en a deux mauvais. Il est tousjours atendant l'issue de ce siège de Harlen, à fin de pouvoir mieulx juger quel trayt prendront ses affaires. Ce matin il m'a mandé qu'il eut hier nouvelles que ses gens avoient prins ung ravelin de ladicte ville; mais, à ce que je puis juger tant par ce qu'il m'en a luy mesmes dit ceste après dinée que par ce qui m'en a esté rapporté d'ailleurs, ilz n'en sont point encores du tout maistres, et dit qu'ilz sont aux mains avec ceulx de dedans. J'ay entendu que ledict ravelin aiant esté myné, ladicte myne auroit esté esventée par ceulx de dedans; or, en quelque sorte que ce soit, ilz sont fort près les ungs des aultres, et y a bresche bien suffizante, laquelle est souvent remparée à cause des batteries lentes qui s'i font et telles que sy on bat ung jour on en cesse deulx; on diffère d'y donner l'assault général, tant par ce que (ainsi que j'ay escript à V^re M^té) on atend de plus grandes forces au camp, que aussy pour estre le sieur de Lumey avec l'armée du prince près de là, lequel j'ay entendu ce jourd'huy estre aproché encores plus près, qui a tenu ledict camp en alarmes et interrompt aucunement les dessings dudict siège; d'autre part ceulx de dedans font paroistre par tous effectz d'estre bien gens de guerre, oultre qu'ilz s'i sont tellement accordez, catholiques et aultres [1], qu'ilz ont promis et juré de vivre et

[1] Les religieux se mêlaient aux Gueux qui avaient pillé leurs monastères pour lutter contre les Espagnols, « craignant pis encore... dit Sweveghen. *Rel. politiques des Pays-Bas avec l'Angle-*

Digitized by Google

mourir ensemble; qui fait juger qu'ilz sont pour tenir encores assez longuement, n'aians faulte de vivres et munitions, et que l'on n'y entrera point sans qu'il y en meure beaucoup d'une part et d'aultre. Ce pendant les vivres se trouvent bien courtz par delà, estant quasi maintenant impossible d'y en pouvoir conduire, le païs en estant d'autre part bien desgarny, dont on se sent partout et plus icy. Je ne say ce que l'on poura faire ceste année, car ledict païs estant mangé jusques aux oz, et les portz par où il en peult recevoir estans occuppez, il sera bien mal aisé d'y pouvoir vivre, mesmement si ces armées et ceste guerre y continuent, comme il fault tenir pour certain qu'elles feront.

Quant au prince d'Orange, il n'est plus de nouvelles qu'il soit malade, comme l'on avoit publié, mais au lieu de cela on mect maintenant en avant qu'il seroit tumbé en discord avec Lumey [1], jusques à se saisir de sa personne; et ce à l'occasion de plusieurs levées de deniers par luy faites au païs de Hollande, desquelz il auroit fait sa main, ce que je ne tiens pour certain, estans ses affaires en l'estat qu'elles sont, et me semble quelles commencent à aller mieulx qu'elles n'ont point encores fait, après avoir laissé reprendre tant de villes et païs qui estoient à sa dévotion. Et s'est trouvé l'advis que j'ay dernièrement escript à V^re^ Ma^té^ avoir esté donné

terre, VI, 681. — « Obstinée défense de ceux de Harlem, dit le même Sweveghen, où jusques aux femmes et religieux se mettent en devoir d'armes... » *Bullet. de la comm. royale d'histoire*, 1re série, XVI, 109.

[1] Les malversations de Lumey avaient été signalées par Élisabeth. Il fut arrêté, on instruisit son procès, mais le temps ne permit pas de pousser la chose jusqu'au bout; il fut remis en liberté après un an, et alla mourir en Allemagne, à Liège. Cf. METEREN qui donne une autre explication, f° 101.

Digitized by Google

audict sieur duc d'une levée de deux mil hommes qui se faisoit pour ledict prince, bien véritable, estans passez depuis quatre jours à deulx lieues d'icy par batteaux sur la Meuze, partans du païs de Clèves, et s'aller rendre à Bommel; et se font encores pour luy aultres nouvelles levées de gens de pyed. Quant à l'argent, il s'en trouve secouru par les Estatz de Hollande qui luy ont accordé se saisir de toutes les bagues et vesseles des églises, et la noblesse et le peuple de se tailler chacun pour cest effect; tellement qu'après avoir bien donné des affaires et de la peine par terre, il est pour en donner encores plus par mer.

Quant aux nouvelles d'Allemaigne, je n'en ay riens entendu depuis ce qu'il vous aura pleu veoir par mes préceddentes, sinon qu'estant cejourd'huy en propos avec ledict sieur duc, il m'a asseuré en avoir souvent nouvelles, mais que jusques à présent il ne s'entendoit qu'il se feist aucune levée audict païs; bien qu'il y avoit quelques jours que le Cazimir avoit parlé à divers cappitaines et reistres-mestres, dont depuis il ne s'estoit aucune chose apparu. Il m'est escript d'Ausbourg que le duc de Bavière a obtenu de ses subjetz, à la diette qu'il a dernièrement tenue en son païs, ung secours de V mil florins, dont ilz le doibvent acquérir en quatre ans; et que oultre ilz luy font valloir son revenu, chacun an, XX mil florins plus que de coustume, qui est ce qui si est traité.

Sire, quant aux affaires particullières que j'ay icy à traiter avec ledict sieur duc, il n'y en veult deppescher aucun, mais les remect au conseil qui est à Bruxelles, et ne viendra par deçà le sieur d'Assonville, comme il m'avoit dit, s'estant excusé de ceste corvée; de sorte que je voy une grande longueur en l'expédition desdictes

Digitized by Google

affaires, puisqu'il me remect à les bailler par mémoyre pour y faire respondre, qui sont ses remises et chiquaneryes acoustumées.

De Nymègue, ce XVIe jour de Janvier, 1573.

XLVI. — *Au Roy.* — [19 janvier, 1573.]

Siège de Harlem. — Exploits des Gueux de mer près d'Anvers. — Middelbourg.

Sire, Je receuz hier la deppesche qu'il vous a pleu me faire du VIII de ce mois, à laquelle et toutes aultres particularitez des affaires de deçà V^re Ma^té aura esté satisfaite par trois de mes deppesches que j'ay envoiées depuis mon arrivée en ceste ville; et me reste seullement à vous faire entendre ce qui est intervenu depuis celle du XVIe dernier, qui est que l'armée de Monsr le duc d'Alve estant tousjours occuppée au siège de Harlen, il se trouve que ce ravelin de la prise duquel ledict sieur duc m'avoit mandé des nouvelles, n'est encores du tout à eulx, mais le tiennent les ungs et les autres avec une trenchée entre deulx si estroyte qu'ilz peuvent aisément venir aux mains. Toutefois, quelque voisinance qu'il y ait, il n'y a point encores nouvelle bien eschauffée que on y veulle donner l'assault. Je ne say si ung effect naguières advenu le pouroit haster, c'est qu'estant le Sr de Lumey voisin de ladicte ville et dudict camp, avec les forces du prince d'Orange, se seroit résolu de la secourir et y envoier jusques à deux mil hommes, encores qu'il n'en fust pas grand besoing, pour ce qu'elle en estoit assez bien pourveue, dont on eut quelque advertissement secret, sur lequel on disposa des forces

Digitized by Google

pour les atendre au passaige; et fut ceste entreprise si bien dressée, que marchant ledict secours, il fut deffait et mys en routte, non si bien qu'il n'en soit entré une partye en la ville. Autres se sont sauvez devers ledict de Lumey, tellement qu'il n'en est demouré sur la place que III à IIII cens et environ cent prisonniers, lesquelz on fait maintenant travailler au pyed de la muraille et aultres lieux hazardeux pour l'expugnation de ladicte place. On nous veult faire croire que ledict siège ne peult plus longuement durer, ainsi qu'à la vérité, Sire, les apparences y sont très-grandes, tant pour l'incommodité du temps qui ruyne et matte tous les soldatz, que pour la grande faulte de vivres qui s'y trouve, à quoi il est mal aisé de rémédier, pour les raisons que je vous en ay cydevant aléguées; mais je voy ledict sieur duc sy oppiniastre à cest exploit, qu'en toutes façons il en vouldra avoir la raison avant que de s'en deppartir. V^re^ Ma^té^ sera ordinairement advertie de ce qui si éxécutera.

Du costé de la mer, ces Gueulx et pirattes y font tousjours quelque faction, aiant depuis naguières pris quatre naves chargées de plusieurs sortes de marchandises qui venoient d'Espaigne ; lesquelles estoient parties sur l'asseurance qu'on leur avoit donnée, qu'après la prise de Mallines et celle de Zutphen, toutes choses estoient réduites en repos par deçà. Et encores depuis quatre jours, sont venuz avec deux vaisseaux des leurs jusques dans le port d'Anvers, où, en despit de toutes les forces de ladicte ville et des canonnades de la citadelle, ilz ont pris et emmené huict barques chargées de bledz et aultres provisions, que quelques marchans flamens avoient fait charger pour faire passer à Gand et aultres villes dudict païs, faisans alégresse à son de trompettes

Digitized by Google

en se retirant à la veue de tout le monde. On continue d'asseurer que la ville de Midelbourg se trouve en grande nécessité de toutes choses, et véritablement il ne se peult faire aultrement, estant tenue de si près qu'elle est depuis si longtemps sans avoir esté secourue : dont ledict sieur duc n'est sans importunité du sieur de Beauvais [1] et des habitans, mais il n'est possible qu'il y puisse rémédier si promptement que de bonnes parolles, hastant ce pendant plus qu'il peult l'armement de ses vaisseaulx, lesquelz encores à mon advis n'y feront pas grand effect. Au reste, Sire, il ne s'entend, pour le présent, encores aucun bruyt certain des remuemens d'Allemaigne ; et ne puis faillir que, dedans ce caresme prenant ou peu après, celluy que j'y ai envoyé ne m'en rapporte toutes nouvelles. Et ay pareilz autres amys en divers lieux, qui y ont l'œil ouvert pour m'en advertir: dont V^re^ Ma^té^ aura promptement les advis qui m'en viendront.

De Nymègue, ce XIXème jour de Janvier, 1573.

XLVII. — *Au Roy.* — [23 janvier, 1573.]

Siège de Harlem. — Gêne causée par la suppression du commerce avec la Hollande. — Le Prince à Delft.

Sire, Depuis ma dernière du XIXème de ce mois que j'ay envoiée par homme exprès à Péronne, comme en semblable toutes les préceddentes, et les exploitz que

[1] Philippe de Lannoy, seigneur de Beauvoir, gentilhomme de la bouche du roi, prit une part active aux campagnes de 1572-74; il mourut à Liège, le 2 juin 1574. Sa veuve, Jeanne de Blois, fille du seigneur de Trélon, épousa le duc d'Arschot.

Digitized by Google

V^re Ma^té aura veu avoir esté faitz par l'armée de Mon^r le duc d'Alve au siège de la ville de Harlen jusques alors, il s'en est continué tous les jours quelqu'un tant d'une part que d'aultre. Ceulx de ladicte ville monstrans bien avoir le cœur bon et résoluz de se conserver, quelque perte que face le prince ou Lumey, par dehors mesme la dernière que je vous ay escripte qui ne s'est depuis trouvée si grande que l'on la faisoit. Le S^r don Fadriq fut adverty par l'un des prisonniers de ladicte rencontre que, s'il voulloyt marcher avec quelque bonne trouppe et résolument du costé du fort dudict Lumey, que sans doubte il le defferoyt ou à tout le moings le contraindroit de desloger et se reculler : ce qui fut ainsi entrepris, mais la fin n'en a esté telle, car la trouppe de III mil harquebuziers et de toute la cavallerie qui est par delà qu'il y avoit menée, s'en est retournée sans riens faire. Sur quoy, en desdain, feyt trancher la teste aucdit prisonnier, qui fut posée devant la bresche de ladicte ville, et ceulx de dedans pour revenche y en meirent sept le lendemain, et sur le soyr feyrent encore une saillye du costé des Wallons, en laquelle ilz meirent en route une enseigne, emportans le drappeau et emmenans vingt cinq ou trente prisonniers. En fin après avoir bien combatu ce ravelin, lequel estoit tout mangé de canonnades et myné par dessoubz, ilz l'ont habandonné se retirant en une forte trenchée qu'ilz avoient faite joignant leur muraille ; et est depuis naguières apparu ung cavallier qu'ilz avoient desjà eslevé à haulteur de ladicte muraille, qu'ilz font encores haulser pour commander audict ravelin ; le quel ceulx de deçà font rabiller et remparer, affin d'y pouvoir loger quelques pièces d'artillerie pour les battre. Mais ce n'est encores chose preste de huict ou dix jours, qui sera ung grand repos et autant de ter-

Digitized by Google

me donné à ceulx de dedans pour se recongnoistre; et voy maintenant chacun se deffier que ceste ville puisse estre encores si tost prise, en faisans comparaison au siège de Metz [1]; qui fait quasi perdre la patience audict sieur duc, pour les incommoditez qui s'y présentent; et voyant qu'il y a bien sept sepmaines qu'elle est assiégée au moins, il y en eut jeudy cinq que le canon commença à battre et y avoir si peu avancé. Toutefois, il ne change aucunement de résolution et ne s'en veult en quelque façon que ce soit deppartir qu'il n'en voye une fin. Et ay bien oppinion, Sire, que n'estoit qu'il désire conserver à son fils l'honneur qu'il a acquis jusques icy à la conduite de ceste armée, que luy mesmes s'i achemyneroit en personne; et crains qu'en fin il n'y soit contraint.

Cependant il ne se se peult croyre comme ce païs icy commence fort à endurer de vivres, principalement le menu peuple qui se nourrist de beures et fromages, pour les deffences qui ont esté faites de ne traffiquer en Hollande et autres lieux, estans d'autre part tous les portz occuppez et empeschez : qui fait bien cryer et murmurer soulz main, en danger d'un plus grand inconvénient, ou à tout le moings que si le comte Ludoviq s'avance d'y entrer, pour secourir son frère, comme on tient pour certain qu'il fera, qu'il n'y trouve de l'ayde et grande faveur.

Ledict prince est tousjours à Delft, favorisant ses forces de ce qu'il peult et continuant ses levées et amas de deniers; il a regarny ses villes des quelles il

[1] La comparaison était venue aussi à l'esprit de Granvelle, qui écrivait : « Quant à moy, je sens encore aujourd'hui aux jambes le froid que j'y prins devant Metz, et encore n'y sommes-nous entrés. Dieu point meilleur succès a Harlem. » *Corr. de Granvelle*, IV, 554.

Digitized by Google

avoit tiré les hommes pour la campaigne de ceulx qui sont nouvellement passez et d'autres qu'il fait encores lever ès mesmes endroiz, ainsi que ledict sieur duc est bien adverty, et a près de luy la plus grande part des cappitaines, gentilzhommes et soldatz qui suivirent ledict comte Ludoviq après la réduction de Mons, lesquelz luy font bien de bons services pour l'entretènement de sa guerre et conservation de ses places. Dont ledict sieur duc ne faillyt de me parler la dernière fois que je le veys, et que c'estoient françois ceulx qui gardoient si bien ladicte ville de Harlen avec plusieurs autres nations [1]. Je luy diz qu'il pouvoit estre, mais que si peu l'avoient suivy qu'il n'en pouvoit recepvoir grand dommaige ; oultre qu'il estoit à croyre qu'ilz se rendroient maintenant plus tost avec voz rebelles, que de demourer icy. Je ne fauldray, Sire, d'avoir l'oeil à tout pour ordinairement vous advertir de toutes occurrences de deçà.

De Nymègue, ce XXIIIe Janvier, 1573.

XLVIII. — *Au Roy.* — [26 janvier, 1573.]

Siège de Harlem, mort de Bartolomeo Campi. — Rapports du Prince avec l'Angleterre, avec l'Allemagne. — Les rentes de Tavannes. — L'abbaye de Vaucelles. — Genlis a essayé de s'évader.

Sire, Je ne saurois si vifvement représenter à V^re M^té, par la présente deppesche, les passions et ennuiz de Monsr le duc d'Alve proceddans de la longueur de ce

[1] Renon de France parle de Gascons : I, 459. Le capitaine fran- [illegible] Vehemi y entra en janvier 1573, dit de Thou, 1740, IV, 724.

Digitized by Google

siège qu'elles se voient et recongnoissent icy à l'œil, luy en arrivant chacun jour quelque nouvelle désavantageuse et y voiant si peu d'avancement qu'il fait, avec ce que toutes les incommoditez desquelles j'ay cy devant escript à V^re^ Ma^té^ y croissent selon ce que mesmes me confessa hier ledict sieur duc, disant qu'un soldat n'y pouvoit maintenant vivre de pain par jour pour VIII solz, et y sont les breuvaiges encores plus chers. Par ma dernière du XXIII de ce mois, V^re^ Ma^té^ aura veu comme ceulx de la dicte ville avoient quicté leur ravelin et desja fort avancé de dresser ung cavallier pour y commander, lequel on dit maintenant estre si eslevé et hault que l'on en peult quasi tirer harquebuzades dans les trenchées ; et ne perdent temps ni heure pour se fortiffier et remparer allencontre de tous les assaultz que l'on leur vouldroit faire. Mercredy XXI de ce mois feirent une saillie de environ XV cens hommes, pour venir enclouer l'artillerie ; mais ilz n'y peurent arriver si tost qu'ilz ne fussent descouvertz et le camp en armes, tellement que cela se passa en une escarmouche, en laquelle demeura bien XXV ou XXX hommes tant d'une part que d'autre. En quoy l'on peult juger qu'ilz n'ont point faulte d'hommes ny de conduite en ladicte place. Ledict ravelin n'estoit encores en estat d'y pouvoir loger artillerie, et estoit remys de jour à aultre à y en mectre deux pièces. Et en ces entrefaictes Bartholomeo Campi y faisant trancher et besongner pour mectre à couvert les soldatz qui y sont logez, ne se contentant de la première arquebuzade qu'il eut au pyed, en a eu une autre en la teste qui la fait mourir soudain. Si ledict sieur duc et son filz se sont trouvez enuiez de la mort de la Cressonnière, ceste cy les touche encores plus et est bien regretté au camp, estant celluy qui conduisoit toutes les

Digitized by Google

entreprises pour l'expugnation des villes qui restent à conquérir, et mesmes de Flessingues et aultres portz dont il avoit de beaux dessings. Or, à ce que confessent mesmes les Espaignolz et don Anthoine de Tolède [1], qui est naguières arrivé du camp, il ne se passe jour qu'ilz ne leur tuent dix et douze hommes, et parlent bien froidement de l'espérance qu'ilz ont d'y entrer. Je crains qu'en fin ledict sieur duc ne se résolve d'y aller; aussy bien ne fait il pas icy grand chose. Et ne laissent, pour sa présence, de passer ordinairement quelques batteaux chargez de Gueulx qui se vont rendre à Bommel et autres villes du prince, comme il est encores advenu ceste nuict dernière qu'il en est descendu huict par ceste rivière, et s'en lève encores d'autres en Clèves et aux concfins dudict païs, qui espèrent pareille commodité du passaige ou autre, et servent à garnir leurs places, ainsi que je vous ay dernièrement escript.

Le dict prince continue les effectz que V^re^ Ma^té^ aura veu par ma dernière; et ay entendu que depuis naguières sont retournez devers luy les ambassadeurs qu'il avoyt envoyez devers la royne d'Ang^re^, avec lesquelz y en avoit de ceulx des villes qu'il tient; mais, à ce qui m'a esté rapporté, ilz n'y ont pas beaucoup avancé. Toutefois V^re^ Ma^té^ le pourra mieulx savoir par la voye du s^r^ de la Mothe que je ne puis faire icy [2].

Sire, quant aux nouvelles d'Allemaigne, j'ay esté adverty que depuis douze jours en ça le Cazimir et comte Ludoviq se sont jointz ensemble, accompaignez de plu-

[1] Antoine de Tolède, capitaine d'un tercio de Naples, mourut en 1576.

[2] La Mothe-Fénelon, ambassadeur d'Angleterre, donne des renseignements différents dans sa lettre du 22 janvier 1573 : *Corr. de La Mothe-Fénelon*, v, 243.

Digitized by Google

sieurs cappitaines et reistremestres et de bien environ XXV ou XXX gentilzhommes françois, voz rebelles; mais l'on n'a seu encores descouvrir qu'elle résolution ilz avoient prise. L'on m'a promis d'y avoir l'oeil et d'y pénétrer le plus qu'on pourra pour m'en advertir : dont je seray bien aise, en atendant le retour de celluy que j'y ay deppesché. Si je voullois croire ce qui s'en publie icy soulz main, l'on dit que le comte Ludoviq commence à lever gens et se haster le plus qu'il peult. Davantaige, Sire, j'ay seu que le comte Pallatin estoit en terme de traiter quelque ligue avec aucuns quantons des Suisses protestans, dont V^re^ Ma^té^ pourra estre aussy plus seurement advisée par son ambassadeur résident sur les lieulx [1].

[*Une ligne de blanc dans le manuscrit.*]

Sire, Me trouvant hier avec ledict sieur duc, et le voiant assez à propos, je luy parlay des affaires que j'ay icy à traiter avec luy, desquelles il a pleu à V^re^ Ma^té^ m'escrire cy devant, entre autres pour la rente saisie en Bourgoigne sur Monsr de Tavannes; à quoy il me dist qu'il donneroit ordre pour l'en faire promptement deppescher, désirant de le gratiffier non seullement en cela mais en autre chose qu'il pouroit, et qu'il atendoit advis du conseil des troubles des pièces qu'il seroit nécessaire audict sieur de Tavannes fournir pour la vérification de sadicte rente, afin que cela soit expédié. Mais, luy parlant des entreprises que continue de faire l'évesque de Cambray sur les fruiz et revenuz de l'abbaie de Vauxelles, au préjudice de l'instance qui en est pen-

[1] Fait sans doute allusion à la mission que Louis de Nassau confia au sieur Alain pour Genève. Voir *Mém. de La Huguerye*, I, 150.

Digitized by Google

dante à Rome, et luy représentant tout ce qui me sembloit digne de considération là dessus, luy faisant congnoistre combien V^re^ Ma^té^ avoit cest affaire à coeur et qu'elle ne voulloit aucunement tollérer telles inovations ; après plusieurs débatz et contestations que nous en eusmes ensemble, je n'en seuz tirer autre chose de luy, sinon que c'estoit une union faite par le pape, laquelle en vertu de sa bulle avoit esté ratiffiée et approuvée par le couvent dudict Vauxelles après la mort du dernier abbé ; que les relligieulx avoient volontairement remys tous leurs tiltres et meubles précieulx ès mains dudict évesque ; que, suivant la dicte bulle, il avoit consenty la joissance audict évesque de ce qui est du revenu de par deçà ; que ledict évesque voulloyt maintenir sa possession et qu'il n'y avoit plus que veoyr ; aussy qui luy sembloit que V^re^ M^té^ ne s'en debvoit mesler si avant, veu que la dicte abbaiè est en terre d'empire, qui est soulz la protection du roy son maistre. Il ne tinst à luy remonstrer l'inovation que c'estoit et l'inconvénient qui en pouvoit avenir, que, au lieu d'un couvent où le service divin est ordinairement célébré, se seroit pour y faire ung fort et habitation de soldatz, chose qui vous estoit trop préjudiciable et que vous n'estiez délibérée d'endurer. J'atendray les relligieulx ou autres soliciteurs de ce fait pour le luy faire parler et luy vériffier qu'il a esté mal informé, continuant aussy ceste instance, afin qu'elle n'aille plus avant, ce qui sera bien mal aisé, estant ledict évesque filz du s^r^ de Barlemont, comme j'ay cy devant escript à V^re^ Ma^té^.

Au reste, Sire, je ne veulx oublier de vous dire comme Genlis avoit depuis naguières dressé une entreprise pour se sauver de la citadelle d'Anvers où il est prisonnier, et ce à l'ayde d'un joeur d'espinette qu'il

Digitized by Google

avoit, laquelle a esté descouverte et luy par ce moien reserré avec les fers aux mains et pyedz.

De Nymègue, ce XXVIe jour de Janvier, 1573.

XLIX. — *Au Roy.* — [31 janvier, 1573.]

Siège de Harlem. — Le duc fait acheter des blés; il arme des vaisseaux à Anvers. — Nouvelles d'Allemagne.

Sire, afin que V^re Ma^té demoure entièrement satisfaite et du tout esclarcie des occurences et continuelz évènemens de ceste guerre, le sommaire de laquelle consiste pour le présent en l'expugnation de ceste ville de Harlen, je vous diray que, depuis ma dernière du XXVIe de ce mois que j'ay envoiée par homme exprès à Péronne, l'on n'a perdu temps ne heure au camp pour venir à une bonne fin de ladicte ville, y gaignant tousjours quelque chose et y marchant pyed à pyed pour la seureté et conservation des soldatz. Car, après le ravelin que V^re Ma^té aura veu avoir esté habandonné par ceulx de la dicte ville, on a tant fait que l'on s'est approché de la muraille, laquelle on a sappée et mise bas, et par ce moien s'en est on rendu maistre : qui donne une grande espérance d'un avancement en ceste entreprise. Mais, quoy qu'il y ait, ceulx de dedans ne monstrent poinct défaillir en riens de la résolution première qu'ilz ont jusques icy fait paroistre d'avoir, aiant esté descouvert qu'ilz s'estoient grandement retranchez et fortiffiez au delà de ladicte muraille; et croyt on qu'il y aura encores autant de peine à approcher ladicte trenchée comme il y a eu aux premières approches de la ville. Toutefois le gaing de ladicte muraille fait juger et espérer à Monsr le duc d'Alve

Digitized by Google

qu'il en aura bientost bonnes nouvelles; et se persuade, comme aussi plusieurs autres de ceste compaignie, que ceulx de ladicte ville se voyans réduitz à extrême péril, et considérans qu'en fin il n'y a ville si forte qui ne se prengne si elle n'est secourue, seront pour l'habandonner et se sauver s'ilz peuvent : ce que mesmes ceulx de deçà asseurent qu'ilz peuvent faire et se retirer à la faveur du fort qu'a fait faire le prince d'Orange à deulx lieues de là, et des forces qu'il a mises dedans; autres, semblablement, avec la commodité de la rivière. Nous verrons bien tost ce qui en sera; mais, à mon oppinion et jugement, ilz ne se sont point si bien deffenduz, et n'ont point tant de peine de se fortiffier et remparer pour faire une telle retraite. La résolution dudict s^r duc a tousjours esté de n'y venir par assault, encores que pour honneur et réputation on ait publié du contraire; car il considère très bien qu'il ne le peult tenter de ceste sorte, sans y perdre ung bon nombre des meilleurs soldatz qu'il ait, qui ne sont pas beaucoup, et par ce moien demoureroit esnervé de ses forces qui luy feront encores bon besoing ailleurs. Ledict prince fait marcher tout ce qu'il a de gens de guerre audict fort, où j'entendz qu'il est nécessaire que ceste armée aille, après l'expugnation de ceste ville, si elle veult passer plus avant en pais : qui sera, selon l'oppinion, comme ung empeschement assez suffizant pour l'arrester encores assez longtemps. Et ce pendant l'on juge que la belle saison se pourra approcher, et par mesme moien son secours du comte Ludoviq : oultre que les incommoditez de vivres et autres que j'ay fait entendre à V^re Ma^té estre en ce païs et en ladicte armée ne sont pour cesser, quelque dilligence que y employe ledict sieur duc. Car, il fault maintenant vivre de ce qu'il croyst par deçà, qui n'est à beaucoup

Digitized by Google

près pour satisfaire à la nourriture du peuple, sans s'atendre à ce quy en venoist de dehors, qui est empesché. Toutefoys ledict s^r duc m'a dit avoir fait faire ung achapt de bledz pour secourir à ce besoing, et que pour trois mois son armée s'en trouverait fournye; mais, à ce qui m'a esté rapporté, lesdict bledz ne peuvent partir des greniers sans argent comptant, dont il se trouve fort court.

Quant à ce qui regarde les entreprises de ces portz de mer, il continue de faire armer ce qu'il peult de vaisseaux en Anvers et autres lieux, cottizant les villes et nations estrangières estans audict Anvers d'armer quelques autres vaisseaux pour le secourir; mais tout ce que pourront faire les ungs et les autres ne sera pas suffizant pour résister aux forces maritimes de ses rebelles, qui sont grandes; lesquelles, ainsi qu'il m'a esté dit, se doibvent rendre encores plus gaillardes par l'ayde et secours de quelques vaisseaux d'Ostrelande qui leur viennent.

Au reste, Sire, je n'ay riens eu de nouveau d'Allemaigne depuis ma dernière, sinon que aucuns princes s'estoient assemblez en une ville nommée Chobourg en Saxe, qui est au duc Jehan Guillaume, où ilz tenoyent une diette. J'espère que celluy que j'y ay envoyé me rapportera nouvelles de tout.

De Nymègue, ce dernier jour de Janvier, 1573.

Digitized by Google

L. — *Au Roy.* — [3 février, 1573.]

Siège de Harlem. — Mondoucet demande de l'argent.

Sire, Ceste cy servira seullement pour accuser la réception de la deppesche qu'il a pleu à V^re^ Ma^té^ me faire du XXIIIe du passé, vous aiant, par toutes mes préceddentes deppesches, et mesmes par celle du dernier dudict mois, si amplement satisfait des affaires et occurences de deça, qu'il me reste maintenant fort peu de subject; aussi que, depuis ce temps là, il n'est riens venu de certain à Monsr le duc d'Alve du camp de don Fadriq son filz, aiant ung courrier esté tué et son pacquet pris par les ennemys qui courent de Bommel et autres villes sur les chemins. Toutefois j'ai entendu, par homme qui en est venu, que vendredy dernier, ledict don Fadriq désirant recongnoistre la contenance de ceulx de la ville et s'ilz persévéreroient en leur résolution, voullut tenter de leur donner ung faulx assault; à quoy il les trouva si disposez qu'il fut besoing d'en faire promptement retraite: ce que mesmes le jour préceddent il avoit voullu faire, mais les ennemys qui en avoient eu le vent, deppeschèrent sur cela mil ou douze cens hommes pour leur venir donner en queue, qui le retarda, envoiant au devant d'eulx autres gens pour les combattre, lesquelz ne les rencontrèrent. Ledict S^r^ duc et tout ce qui est icy près de luy s'estoient tousjours promis que ledict don Fadriq se rendroit maistre de ladicte ville dedans le premier de ce moys; mais, à ce que je voy, ce n'est qu'une espérance vaine, qui se pourra maintenant remectre jusques à la mi caresme, au moings, à ce que

Digitized by Google

j'ay peu recuillir de l'estat de ladicte place, des forces qui y sont et de l'ordre qu'ilz ont donné à se retrancher et fortiffier : aussi que l'accez en icelle y a tousjours esté assez libre, y aiant deulx portes ouvertes par lesquelles, et principallement par une du costé de la rivière qui va à Leyden, il y entre et sort ordinairement des trayneaux chargez d'hommes et vivres, et aultres de biens et femmes, sans qu'en cela ilz aient peu estre empeschez ; qui leur donne rafraischissement ordinaire et les a maintenuz si gaillardz. On estoit après à leur oster ce passaige, par le moien de quelques batteaux desquelz on voulloit faire ung pont sur ladicte rivière glacée, mais ce n'estoit chose encores si tost preste ; et n'y a riens plus à craindre que le dégel survenue en ces quartiers là, parce que, s'il y a maintenant une incommodité, il y en aura lors dix.

Je ne laisseray perdre une seulle occasion sans en advertir V^re^ Ma^té^, ne pareillement de ce que je pourray savoir de l'armée du prince d'Orange. En quoy je ne voullois me conduire autrement que selon ce qu'il vous plaist me commander, estans les affaires ès termes quelles sont. Au reste, Sire, J'ay tousjours mys peine non seullement d'entretenir celluy qui m'a baillé les mynutes que je vous ay dernièrement envoyées, mais d'acquérir de nouveaux hommes pour le bien de votre service : ce que je continueray cy après, pour vous faire veoir clair ès affaires de deçà le plus que je pourray. Mais estant maintenant le duc de Medine retiré et réduyt sans aucune administration, il n'est possible de tirer grand fruict dudict personnaige et ne peult servir que pour l'advenir, qui me le fera conserver.

Sire, Je receuz hier ung pacquet du Sr de Vulcob que je vous envoye présentement.

Digitized by Google

[*Une ligne de blanc.*]

Sire, Depuis ceste deppesche faite et cloze, aiant eu certaines nouvelles de ce qui s'estoit passé à la vérité au camp et siége de la ville de Harlen, par ung cappitaine myen amy, qui y est ordinairement, il m'a semblé plus expédient de vous deppescher ce porteur, mon homme, à fin de les vous faire entendre à bouche et le vous discourir par le menu, ensemble plusieurs autres particularitez des affaires de deçà, que d'en ampliffier ceste dicte deppesche ; desquelles me remectant sur luy, je ne vous feray à ceste occasion, pour le présent, autre discours. Au reste, Sire, j'avois cy devant très humblement supplié vostre dicte Ma^té^, par ce dict porteur, de mectre en considération le peu de moien que j'ay de pouvoir bien et honnorablement maintenir le lien qu'il plaist à V^re^ Ma^té^ que je tienne par deçà ; ainsi que j'ay fait jusques icy, et sur ce me faire quelque bien ; mais il fut remys à ung aultre temps. Maintenant, Sire, je vous suppliray encores très humblement de rechef considérer qu'il y a tantost huict mois que je suis à la suitte du camp, aiant esté malade, et tenu gens près dudict S^r^ duc durant mon absence, supportant une extrême despence, estant mesme la charté en ce païs telle qu'elle est, et qu'il est très certain qu'il m'y fauldra encores demourer tout le reste de ceste année, pour estre les affaires en l'estat qu'elles sont ; et à ceste occasion me faire ordonner quelque somme de deniers, pour m'aider à satisfaire ausdictes despences, estant très asseuré que V^re^ Ma^té^ ne vouldroyt que je me ruynasse à son service, auquel je preste toute la dilligence qu'il m'est possible.

De Nymègue, ce IIIe jour de Febvrier, 1573.

Digitized by Google

LI. — *Au Roy.* — [7 février, 1573.]

Siège de Harlem, nouveaux renseignements sur la défaite des Espagnols. — Entrevue avec le duc : il croit que les levées d'Allemagne sont faites pour soutenir les Huguenots. — Nouvelles d'Allemagne. — Victoire navale des Gueux près de Middelbourg.

Sire, Il y a deux jours que j'ay deppesché mon homme devers V^re^ Ma^té^, bien suffizamment instruict et informé de tous les affaires de deçà, mesmes de ce qui est passé en ce dernier assault soustenu par ceulx de la ville de Harlem, dont, j'espère, il vous aura satisfait. La perte receue en icelluy se trouve plus grande qu'elle n'a esté publiée au commencement, y estant demouré bien cinq à six cens hommes, tant espaignolz que Wallons; entre lesquelz y a don Rodrigue de Tolède [1], mestre de camp, et plus de quinze ou vingt, tant cappitaines que enseignes, mortz; de blessez, il y en a plus de trois cens. V^re^ Ma^té^ peult ymaginer l'enuy et desplaisir de Monsr le duc d'Alve, voyant ses forces, sur lesquelles il a tousjours eu toute confiance, se perdre et amoindrir ainsi; aussi, qu'il congnoist que ce siège est encores pour durer quelque temps et prévoyt les grandes incommoditez qui sont pour arriver en son camp. Lesquelles, ainsi que je vous ay escript, y sont desja bien commencées, tant de la faulte et nécessité de vivres que à cause du grand dégel qui commença hier. Toutefois il ne laisse pour cela de faire bonne myne, selon sa cous-

[1] Dans une lettre du même jour, adressée à Monseigneur le duc d'Anjou, Mondoucet le qualifie mestre de camp de Naples. De Thou, iv, 726, dit que don Rodrigue fût seulement dangereusement blessé à l'assaut du 31 janvier.

Digitized by Google

tume. Et ayant, mercredy dernier, fait demander passe port pour chevaulx de poste, faignant d'envoier en Anvers, il le seut de son secrétaire; sur quoy présuposant que je voullois deppescher devers V^re^ Ma^té^, il m'envoia visiter le lendemain, me priant de l'aller veoyr ce jourd'huy, et que je ne deppeschasse poinct sans parler à luy, qu'il avoit quelque chose à me comuniquer : ce que je feiz, aiant desja fait partir mon dict homme sur l'un de mes chevaux.

Estant près de luy, il commença à me dire qu'il avoit encores eu nouvel advis et recharges touchant le comte Ludoviq, que j'ay commandé à mon dict homme de vous faire entendre, et qu'estant chose qui regarde V^re^ Ma^té^ comme luy, il seroit bon de vous en advertir, mais qu'on l'asseuroit que c'estoit pour France. Aussi qu'il n'y avoit apparence qu'ilz peussent venir par deçà, par ce que, outre qu'il fault qu'ilz passent infinies grandes rivières pour aller secourir le prince, il faudroit qu'ilz luy passassent sur le ventre, et qu'il ne seroit point si foible qu'il ne les peust combattre ; qu'il avoit VII mil chevaulx en wartgueld, oultre les III mil que l'empereur luy retient, qu'il faisoit lever II mil harquebuziers bourguignons, et qu'il luy venoit encores cinq mil Espaignolz de Lombardie, de sorte que, s'ilz se jouent de venir par deçà, il leur rompra la teste. Mais je ne me peuz garder de luy réfuter ses raisons par elles mesmes, oultre qu'il savoit bien que ledict comte seroit pour plustost prester tout secours à son frère que à aultres estrangiers. A quoy il me respondit qu'ilz estimoient que, aians fait en France, ilz auroient aisément après la raison de ce pais. « Ouy bien, dis-je, si ledict prince n'estoit si avant. » Or la conclusion fut que nous nous debvions tous deulx garder. Et sur ce entra à parler de ce siège, et que ceste

Digitized by Google

ville le retenoit plus qu'il n'eust pensé, estant si foible qu'elle estoit, qu'à la verité il y avoit desja perdu beaucoup de bons hommes, mais qu'il espéroit que son filz en seroit maistre dedans sept ou huict jours, faisant apporter sur la table le plan que luy en avoit envoyé sondict filz, il me monstra par où elle estoit battue, me discourant cest assault qu'il disoit n'avoir esté riens, et que ce fut que les chefz et cappitaines marchans les premiers, estans arrivez sur une vouste qui estoit à la porte, ceulx de dedans meyrent le feu à une fagade qu'ilz y avoient faite, qui les feyt voller, et que ses soldatz ne voullurent poinct passer oultre et suivre; qu'il n'y avoit pas perdu plus de cinquante ou soixante hommes; mais que maintenant on besongnoit tousjours à myner, et qu'il espéroit l'avoir, avec une telle asseurance que, si je ne le congnoissoys, j'eusse creu tout ce qu'il m'en disoit. Ce fut, Sire, l'occasion qui le meut de me mander, craignant que je ne vous en escripvice la vérité. Il me parla, outre plus, des préparatifz de ses armées de mer, qu'il me faisoit beaucoup plus fortes, tant en Anvers pour Flessingues, qu'à Anstredan pour Enckuisen, et plus promptes à sortir que je say qu'elles ne seront. Et feurent tous les propoz que j'euz avec luy.

Il n'est venu depuis aucune nouvelle du camp qu'on puisse savoir, parce que don Fadriq fait garder les passaiges et a commandé à la poste de n'escripre poinct; de sorte qu'il se fault contenter pour ceste heure de ce qu'ilz en distribuent, qui est que ceulx de Delft se sont saisiz de la personne du prince d'Orange, et qu'on avoit pris quinze ou seize de ses trayneaux chargez de munitions qu'on menoit à la ville; aussy, qu'on gaignoyt pays par le moien de ceste myne. Je laisseroy considérer à V^re^ Ma^té^ l'apparence qu'il y a en la rétention dudict

Digitized by Google

prince, sans en faire autre jugement, sinon que la coustume de ces gens icy est, après avoir eu quelque mauvaise nouvelle, d'en semer soudain une bonne pour faire oublier la première et bouscher les oreilles du peuple; aussy, que ledict duc me dict mesmes qu'il s'esbahissoit de l'oppiniastreté de ces Hollandois, que pas une petite ville n'estoit venue à son filz pour se rendre.

Quant aux nouvelles d'Allemaigne, j'euz hier lettre de celluy que j'y ay envoyé, qui promect estre de retour dedans le XVIII ou XX^mo^ de ce mois; et me mande que tant à Collongne, Cassel, la court du Lansgrave et autres lieux, on ne parle que des levées de gens pour V^re^ Ma^té^, dont il n'apparoissoit encores que le bruyt, qui faisoit penser qu'aucune expédition ne se feroit contre pour ceste année. Toutefois, que le comte Ludoviq faisoit levée de beaucoup de gens, tant de cheval que de pyed, qu'on disoit estre pour donner secours à son frère, et solicitoit encores les princes d'Allemaigne de le secourir; mais que celluy qui faisoit du pys estoit le Pallatin et le Cazimir son filz. Ledict personnaige m'asseure de me rapporter certitude de tout. Je juge, Sire, que les bruitz dudict pays sont beaucoup plus grandz que les effectz.

Je ne diray riens à V^re^ Ma^té^ de la rencontre naguières advenue en mer des vaisseaulx du duc, estant à Ramequin [1] près Midelbourg, avec ceulx des Gueulx; en laquelle ceulx dudict duc ont eu du pire, ainsi qu'on m'escript d'Anvers. Mondict homme en aura informé V^re^ Ma^té^, l'aiant peu apprendre plus particullièrement, passant audict Anvers.

De Nymègue, ce VII^mo^ jour de Febvrier, 1573.

[1] Rammekens, fort dominant l'entrée du canal de Middelbourg.

Digitized by Google

LII. — *A la Royne.* — [s. d.]

Mondoucet parle d'une naine de Deventer qu'il devait envoyer à la Reine. — Demande de l'argent.

Madame, J'estime que V^re^ Ma^té^ se sera trouvée si amplement informée de tous les affaires de deçà, principallement pour ce quy concerne les affaires de ceste guerre, par le rapport que vous en aura fait mon homme, que j'ay deppesché devers Voz Ma^tez^, bien instruit de tout; et le serez encores par la lettre que j'escriptz au Roy de qui est survenu depuis, qu'il n'est besoing que je vous en face autre discours par la présente. Seullement je vous diray, Madame, que quant à ce qu'il vous a pleu me commander touchant une nayne estant à Deventer, incontinent V^re^ lettre receue, je y ay envoyé pour recongnoistre si elle vous sera propre : dont j'atendz responce dedans quatre ou cinq jours, laquelle je ne faudray de vous faire entendre aussy tost.

Au reste, Madame, par la deppesche qu'a emportée mon dict homme, j'ay supplié très humblement Voz Ma^tez^ considérer les frais esquelz je suis constitué à l'occasion de ceste guerre, lesquelz il me fault encores continuer toute ceste année pour le moins, ainsi que je prévoy, estant mesmes Monsr le duc en termes de partir d'icy pour s'approcher de son camp, et sur ce me faire du bien et me donner moien de m'y entretenir : ce que je supplie encores très humblement V^re^ Ma^té^ voulloir faire, et prendre de bonne part les remonstrances que mon dict homme vous en pourra mectre en avant.

Digitized by Google

LIII. — *Au Roy.* — [9 février, 1573.]

Siège de Harlem. — Nouvelles de Hollande, — d'Allemagne.

Sire, Je n'ay pour ceste heure à dire à V^re^ Ma^té^ chose de grande conséquence, oultre ce qu'elle aura entendu, tant par le rapport que luy aura fait mon homme que j'ay naguières deppesché que par ce qui est contenu en ma dernière lettre du VII de ce mois, que j'ay envoyée par homme exprès à Péronne; et vient maintenant si peu de nouvelles du camp qu'il semble que tout y soit intermys et chacun refroidy et inthimidé de ce siège par les estretes que l'on y a receues, le renfort et couraige que reprenent les assiégez, et par l'incommodité du temps qui y produit une grande nécessité de vivres : de sorte que je ne say plus quel jugement j'en doy faire à V^re^ Ma^té^, congnoissant rester en ces gens icy fort peu d'espérance de s'en rendre bien tost maistres, par le rapport mesmes de ceulx qui en retournent. Toutefois Monsr le duc d'Alve se promect que si, et dit que l'on va tousjours gaignant pays par le moien de la myne; mais je crains que l'on ne luy collore le fait autrement qu'il est et que cest affaire nous conduise jusques à la micaresme, voire Pasques, ainsi qu'il a fait jusques à présent. Il y a deux jours que ledict s^r^ duc n'en a eu nouvelles; il en atend ce soir ou demain; et ne faudray de vous escrire ce que j'en apprendray.

Quant à celles que je vous ay escriptes avoir esté semées, que ceulx de Delft s'estoient saisiz de la personne du prince d'Orange, cela continue encores, mais non si chaudement qu'il a fait; et couvrent maintenant ce bruyt

Digitized by Google

sur ce qu'ilz dient que ledict prince a requis au bourgmestre et habitans d'icelle ville quelque grande somme de deniers pour satisfaire aux despences qu'il luy convient continuer : lesquelz ne l'auroient voullu accorder, mais au contraire, aians pensé qu'il s'en voulloyt accommoder en son particullier et les laisser au bourbier où il les a mys, l'auroient saisy; et que à cela auroient bien aidé les amys de ceulx du party de Lumey, que l'on dit et asseure pour certain estre prisonnier dudict prince, et qu'il auroit fait trencher la teste à ung sien principal lieutenant. Je ne faiz pas grand fondement sur toutes les dictes nouvelles, et me semble, quelque bien paliées qu'elles soient, qu'elles ont peu d'apparence d'estre véritables. J'espère en esclarcir V^re^ Ma^té^, dedans peu de jours, par le retour de celluy que j'y ay envoyé; mais si cela estoit ainsi, se seroit une grande abréviation en ceste guerre. Il se dit davantaige qu'il y a quelques villes au pais de Hollande qui sont en termes de se retirer de l'obéissance dudict prince, mesmes qu'aucunes ont refuzé de ses garnisons. Si, me semble il, qu'il y a aussi peu de vérissimilitude en ceste nouvelle que en l'autre, par ce que aucune ne s'est avancée de se venir rendre ès mains dudict s^r^ duc, quelques solicitations que l'on leur en ait faites par lettres et promesses, ce qu'elles feroient, si ainsy estoit, ne pouvans demourer en leur mesme jurisdiction.

Du costé d'Allemaigne, je n'en ay riens aultre chose que ce qu'il vous aura pleu entendre par mes précedentes, sinon que plusieurs lettres que j'en ay veues, tant de Collongne que d'ailleurs, se confirment qu'il ne se faisoit nulle expédition contre la France, et que ce que pratique et poursuit le comte Ludoviq est pour le secours de son frère. Je ne puis faillir d'en donner bien tost plus

Digitized by Google

de lumière à V^re Ma^té. Je receuz hier le pacquet du s^t de Vulcob, que je vous envoye.

De Nymègue, ce IXme jour de febvrier, 1573.

LIV. — *Au Roy.* — [12 février, 1573.]

Siège de Harlem. — Maladie du duc d'Albe. — Nouvelles du Prince. Préparatifs à Anvers pour combattre les Gueux. — Nouvelles d'Allemagne : préparatifs du comte Louis de Nassau.

Sire, Depuis vous avoir escript du IXme de ce mois, les affaires de ce siège ne sont point allées en amendant, et semble, ainsi que je faisois entendre à V^re M^té, que toutes choses y soient bien refroidies et chacun inthimidé, la pluspart des soldatz wallons se retirans le mieux et le plus secrètement qu'ilz peuvent, tant à cause des incommoditez que je vous ay escriptes estre et augmenter journellement audict camp que pour ce qu'on ne leur fait aucun paiement, aussi qu'en toutes apparences ilz jugent ledict siège debvoir estre encores bien fort long pour la grande résistance des assiégez, les fortiffications et trenchées dont ilz se sont remparez, et qu'il semble, au peu d'exploit que l'on y a fait depuis le dernier assault, que l'on se veulle réduire à les avoir par le temps avec la faim, ainsi que mesmes il en est desja icy quelque bruyt : ce qui sera bien fort mal aisé, car, à ce que j'entendz, ladicte ville est assez bien pourveue de grains, de chaires sallées et aultres provisions pour plus de cinq ou six mois; et pouroit le camp dudict s^r duc entre cy et ce temps là augmenter si fort ès incommoditez qui y sont, que il auroit plus à souffrir que la dicte ville sans les autres forces ennemyes, que l'on tient pour certain

Digitized by Google

debvoir venir d'ailleurs, qui les pouront faire lever. L'on nous asseure icy maintenant qu'on leur a osté les moiens d'y entrer et d'en sortir qui y estoient et qui leur donnoient de grandz rafraischissemens; mais, à ce qui m'a esté rapporté par homme quy en vient et qui s'i congnoist, il n'est possible de les serrer si bien qu'il ne leur demeure tousjours beaucoup de liberté, à l'occasion des rivières, lesquelles leur en apporteront encores davantaige, si elles se degèlent, comme elles feront si ce temps continue, parce qu'il m'asseure que les gallères et galliottes que les ennemys tiennent tant en Enckuisen que aultres divers lieux, y pourront venir et les secourir de ce qu'ilz auront besoing, sans qu'ilz en puissent estre empeschez.

Toutes ces affaires atristent si fort ledit s^r duc qu'il en est tombé malade, il y a six jours, plus qu'il n'a poinct encores esté, tant de ses gouttes que d'un grand catharre qui luy tumbe sur les poulmons et luy cause une fascheuse toux. Je feray ordinairement entendre à Vostre Ma^té ce qui y surviendra.

Quant au prince d'Orange, je vous diray que j'ay eu advis certain qu'il est tousjours à Delft, fort maigre et maladif. Toutefois il va et vient souvent en son camp, qui est à deulx lieues dudict Harlem, qu'il a bien fait fortiffier avec artillerie, et y a seulement de IIII à V mille hommes. Il y a ung cappitaine françois qui y commande soubz luy, qui s'appelle Jamin[1]; et retire toutes les garnisons de ses villes pour renforcer sondict camp, se confiant de la garde d'icelles aux habitans qui

[1] Le nom de ce capitaine n'est pas cité par de Thou; Meteren, qui en nomme un grand nombre : Cury, Vehemy, Bordet, Paris, Semmade, etc. (f° 89), ne parle pas de Jamin.

Digitized by Google

luy ont tous particullièrement juré fidélité : qui a esté cause de faire courir ung bruict qu'elles se voulloient révolter de luy et qu'elles ne voulloient plus de garnisons. Mais aians esté solicitées par ledict s^r duc d'en recepvoir de luy, cela s'est touvé faulx et ne l'ont voullu accepter. Il est bien véritable qu'il a fait mectre Lumey prisonnier et quelques autres de sa faction, il y a plus de quinze jours, dont il en a fait trencher la teste à cinq ou à six. Sur quoy on avoit fainct que luy mesmes avoit esté saisy par ceuly de Delft, à la persuasion de ceulx du party dudict Lumey, mais tout cela ne s'est poinct trouvé véritable et cessent maintenant lesdictz bruictz[1].

L'on continue en toute dilligence les préparatifz de ceste armée de mer qui se dresse en Anvers; mais il n'est possible qu'elle puisse si tost sortir que se le promectoit ledict s^r duc. La faulte des mariniers et pillottes et le retardement qui se trouve tant ès vivres et provisions qui y sont nécessaires que aux deniers que doibvent desbourser quelques banquiers qui font les longs et froydz, en sera cause. Et cependant, il est grandement à craindre qu'il n'advienne inconvénient à la ville de Midelbourg, aiant esté bien asseuré que la nécessité y est très grande et qu'elle aura fort à souffrir entre cy et Pasques, si aultre chose ne survient. Ceste longueur donnera aussi moien aux ennemys de se

[1] Le manuscrit de Reims renferme un certain nombre de lettres adressées à *Monseigneur*. Elles portent la même date que celles adressées au roi, et en sont généralement la reproduction très fidèle. Celle du 12 février fait exception sur un point; nous lui avons emprunté tout ce paragraphe sur le prince d'Orange, qui remplace celui de la lettre au roi ainsi conçu : « Quant au prince d'Orange, celluy que j'avois deppesché en son camp retourna hier, lequel m'a rapporté beaucoup de particularitez que j'ay faict mectre par escript et qu'il vous plaira veoir. »

Digitized by Google

renforcer, unyr tous leurs vaisseaux et se mectre en équipaige pour les atendre au passaige, ce que l'on craint bien fort par la grande puissance desdictz ennemys par la mer. J'entendz que ladite armée aiant fait, si elle peult, son exploit de secourir ledict Midelbourg, doibt passer en plaine mer pour s'en aller faire escorte à plusieurs vaisseaux qui sont en Ostrelande, chargez de grains, pour venir par deçà.

Au reste, Sire, quant aux nouvelles d'Allemaigne, Vostre Ma^té^ aura veu ce que je luy en ay cydevant escript, que le comte Ludoviq faisoit tout effort pour se haster de secourir son frère, ce qui m'a esté encores depuis confirmé; mesmes, j'ay depuis deux jours esté bien asseuré par personnaige qui le sait de certain, que mons^r^ le duc d'Alve avoit semblables advis que dedans le XXme d'avril ilz seroient prestz à marcher, et que le Cazimir y viendroyt en personne pour chef et conducteur de l'armée, laquelle ne seroit pas moindre que celle de l'année passée, si elle n'estoit plus forte. Je puis bien dire à Vostre Ma^té^ que je prévoy ces pais en bien grande extrémité et qu'il aura fort à souffrir, les voluntez des villes et du peuple n'estans poinct adoulcies à l'endroit dudict s^r^ duc, mais aussi prestes et enclines à une seconde révolte qu'elles estoient au commencement.

De Nymègue, ce XIIe jour de febvrier, 1573.

Digitized by Google

LV. — *Au Roy.* — [16 février, 1573.]

Siège de Harlem. — Artillerie concentrée à Anvers pour l'armement de la flotte.

Sire, Je ne puis pour ceste heure faire entendre à Vostre Ma^té^ aultres nouvelles du siège de la ville de Harlem que ce qu'il vous en aura pleu veoir par mes préceddentes deppesches, principalement par la dernière du XII de ce mois ; et en est venu depuis ce temps là si peu de chose de conséquence, que je voy bien que l'entière résolution de l'armée est de l'avoir par famyne, puisque jusques icy la force n'y a seu faire autre effect. L'on s'asseure que tous passaiges et moiens d'estre secouruz leur sont ostez, et se publie une espérance d'en avoir la raison par là. Mais, ainsi que j'ay escript à Vostre Ma^té^, j'ay esté asseuré qu'il leur demeure encores trop de liberté, qui les pourra maintenir bien longtemps; et me semble que tel bruit n'est qu'un commencement pour faire goutter plus aisément une retraite, s'il est nécessaire de la faire, comme plusieurs jugent qu'il le faudra. Et desjà les principaulx chefz estans au camp se trouvent, à ce que j'entendz, en divorce et aux reproches sur les conseilz donnez pour le siége de ladicte ville, qui n'est pas pour fortiffier cette espérance que l'on a de l'emporter bien tost. On avoit continué quelque myne pour gaigner pays et essaier de l'avoir, mais elle a esté encores esventée par ceulx de dedans, non sans qu'il y soit demouré quelques quinze ou vingt soldatz de ceulx de deçà. L'armée s'affoiblist fort, tant à l'occasion des pertes qu'elle a receues devant ceste place, qui sont bien grandes, s'estans aussi retirez plusieurs

Digitized by Google

soldatz pour les occasions que je vous ay escriptes, et ne say d'où ne de quy M^r le duc se pourra fortiffier de gens de pyed, n'aiant maintenant en tout mil ou douze cent Espaignolz. Car les advis que nous avons d'Itallie sont qu'il n'en peult avoir de Lombardie, n'y en aiant pas assez suffizant nombre pour remplir ce qu'il faut pour la ligue ; et du costé de deçà, il n'y a soldat qu'il ne fuye arrière, quant on parle de marcher au camp ; aussi la comté de Bourgoigne, où il dit faire lever II mil hommes, ne les sauroit fournir. Il est vray que d'Allemans il en aura assez, mais ce ne sont gens pour faire factions et dont on se puisse asseurer. J'ay envoyé ung de mes gens jusques au camp, qui m'en rapportera toutes particularitez, lesquellez je ne faudray aussi tost de faire entendre à Vostre Ma^té, et ne pouvons guières plus tarder que nous ne puissions faire plus asseuré jugement du train que prendront les affaires de deçà ceste année. Ledict s^eir duc se trouve ung peu mieux qu'il n'a fait et commence à se lever quelques aprèsdinées.

Il fait encores conduire de l'artillerie en Anvers pour l'armement de ses vaisseaux, en desgarnisant ses places, et y aura pour ladicte armée de mer plus de IIII cents pièces d'artillerie. Je ne pense pas qu'elle soit preste à faire voille pour le dixiesme du prochain, quelque dilligence que l'on y face. L'on a mis en avant ung bruict depuis trois jours que le Sr de Beauvais avoit deffait et pris quelques quinze où seize batteaux des Gueux ; mais, parcequ'on en parle différemment et que l'on ne s'accorde au nombre desdictz vaisseaux, ne du lieu où a esté faicte ceste faction, aussi que ledict Sr de Beauvais n'a aucun moien de l'exécuter, n'estant point armé par mer, et que je n'en ay nulle nouvelles d'Anvers, je ne l'asseureray à Vostre Ma^té ; à laquelle je ne diray aussy riens

Digitized by Google

davantaige des particularitez des affaires du prince d'Orange, que ce que elle en aura veu par madicte dernière.

Et quant au costé d'Allemaigne, je suis chacun jour atendant le retour de celluy que j'y ay envoyé, dont aussi tost je vous donneray advis. Et cependant j'accuseray la réception de la deppesche qu'il vous a pleu me faire du IIIIe de ce mois, selon laquelle je ne faudray de faire entendre la vérité de ce qui se passe en vostre armée de la Rochelle, ainsi que je congnois la grandeur et réputation de Vostre Ma^té le requérir.

Sire, Depuis cette lettre escripte, j'ay seu qu'il estoit ce soir venu nouvelles à Monsr le duc d'Alve que son filz commençoit desjà à se trouver frustré de l'intention qu'il avoit eue de se rendre maistre de ceste ville de Harlem par la famyne, qui luy avoit fait dresser ung fort sur la rivière pour empescher qu'aucune barque ne peust passer à leur secours, et que nonobstant ledict fort et autres empeschemens, quelques batteaux estoient entrez en ladicte ville. Cela pourra faire tenter ce mesme chemin à autres, s'ilz se trouvent plus pressez, et ne say quelle résolution on pourra maintenant prendre. Aucuns dient que l'on avoit desjà conduict l'artillerye en autre part pour faire nouvelle batterie, dont je ne say riens de certain. Je ne faudray d'advertir Vostre M^té de ce qui y succeddera.

De Nymègue, ce XVIme jour de febvrier, 1573.

Digitized by Google

LVI. — *A la Royne.* — [16 février, 1573.]

Mort de la naine de Deventer.

Lettres à la Royne en remise sur la lettre du Roi, Et au surplus que quant à la nayne dont il avoit pleu à Sa Ma^té m'escrire, qu'aiant envoyé l'un de mes gens jusques à Deventer, il a trouvé qu'elle estoit morte il y avoit environ six mois. Dudict jour XVIme febvrier, 1573.

LVII. — *Au Roy.* — [21 février, 1573.]

Siége de Harlem. — Composition de la flotte d'Anvers. — Montgommery a demandé l'appui des Gueux pour défendre La Rochelle. — Le comte Louis en Allemagne. — Nouvelles du Prince.

Sire, Les affaires de ce siége de Harlem n'ont, depuis ma dernière du XVIme de ce mois, prins aucun avancement; ains demourent tousjours quasi en ung mesme estat, estant maintenant l'espérance perdue de les pouvoir plus forcer par le temps et la famyne, y estant encores entré jusques à huict ou dix barques chargées de vivres et munitions depuis le dernier advis qui en vint, et ne les a on seu empescher de ce faire, quelque dilligence que l'on y ait mise. Il est vray que les Espaignolz se vantent que doresnavant ceste commodité leur sera ostée au moien de quelques vaisseaux armez et équippez qu'ilz disent avoir fait passer en la mer de Harlem pour ceste occasion. Si ainsi est, nous en verrons cy après les effectz. J'entendz que, depuis lesdictes barques entrées, don Fadriq a fait travailler à la cons-

Digitized by Google

truction de deux platteformes fort haultes, qu'il a fait faire aux deulx costez du ravelin gaigné, sur chacune desquelles il a fait loger deulx pièces d'artillerie qui battent le rampart par dedans jusques au pyed : de sorte qu'ilz asseurent maintenant que les ennemys n'osent plus comparoistre, si ce n'est à descouvert desdictes pièces et des harquebuziers mousquetères qui leur font grand dommaige, et tel que je voy monsieur le duc d'Alve et ceulx de deçà reprendre une espérance qu'elle pourra estre forcée, se promectant ledict sieur duc d'en avoir de bonnes nouvelles dedans ceste micaresme : dont je ne puis que juger pour n'avoir esté sur les lieux ; mais, s'il fault croyre plusieurs cappitaines et soldats blessez et autres qui en retournent, l'espérance y est bien foible. Je ne faudray d'avertir vostre Ma^té^ du succez ; et cependant je vous diray que les incommoditez tant de vivres que d'autres choses sont telles audict camp, que la mortalité y est grande, avec disanteries et autres maladies : lesquelles incommoditez lesdictz ennemys pensoient bien faire croistre par le moien d'un fort qu'ilz avoient commencé à bastir près de Buren sur la rivière du Rhin, afin d'empescher le passaige aux vaisseaux qui y portent les vivres ; mais il y a deux jours que le S^r^ d'Hierge fut sur le lieu pour les surprendre, qui les feyt retirer bien promptement, et est occupé ledict fort, chose qui viendra bien à propos pour ledict camp : car il n'est plus possible d'y arriver par chariotz, pour les mauvais chemins qui y sont.

Quant aux affaires de la mer, les commissaires sont toujours en Anvers, pour atendre en toute dilligence à mectre l'armée en équipaige de sortir ; et pouront en tout estre jusques à cinquante vaisseaux, dont y a six grandz bien armez et artillez, fors de pillottes et mari-

Digitized by Google

niers, et fait on estat que ladicte armée pourra sortir pour tout ce moys, ce qu'il est bien nécessaire qu'elle face pour le secours de Midelbourg, lequel est bien opprimé. De ceste dicte armée deppend grand avancement ou retardement ès affaires dudict S^r duc, ainsi que vostre Ma^té peult mieux juger : car, si elle fait bon effect, il ne faut plus que ses ennemys pensent aucunement à la conqueste dudict Midelbourg ne de la Zellande, mais seullement qu'ils regardent de conserver ce qu'ilz tiennent, estant desja, à ce que j'entendz, fait provision de huict ou dix vaisseaux chargez de pierres et sables, pour au cas qu'il leur baste mal, gaster le passaige et cours de la rivière d'Anvers, qui seroit la totalle ruyne de ce pais. Aussi, si au contraire il luy avenoyt quelque disgrâce, je ne voy pas comme il pourroit conserver lesdictes Zellandes ny remectre bien tost une autre armés sus. Je désire infiniement qui luy réussice bien. Ce que je crains, que lesdictz ennemys venant à avoir le dessus d'icelle, se résolvent de secourir et aider ceulx de la Rochelle, comme j'en ay desja entendu quelque chose et pour autre plusieurs respectz. Et suis adverti que Mongonmery les a desja envoié requérir de luy ayder de six vaisseaulx pour cest effect : à quoy ilz n'ont encores rendu responce. Ledict Mongonmery a pareillement, ainsi que j'ay esté adverty, fait tenir à Collongne jusques à trente mil escuz, desquelz il a esté secouru en Angleterre par ceulx de la relligion. Vostre Ma^té en pourra avoir en plus seur advis par le Sr de la Mothe [1].

Mais quant aux affaires d'Allemaigne, j'ay eu nouvelles qu'il se fait de grandes assemblées et que le

[1] Cf. *Corresp. de La Mothe Fénelon :* v, 261 (lettre du 21 février 1573), qui confirme Mondoucet. Les consistoires calvinistes s'étaient cotisés pour soutenir Montgommery.

Digitized by Google

comte Ludoviq se trouvoit ces jours passez en ung chasteau appellé Thillembry[1], où plusieurs seigneurs du pais le sont venus trouver sans y faire long séjour, aiant là pris ensembe quelques résolutions : de sorte que ledict comte se mectoit en équipaige, faisant habiller ses gens de livrée et mectre douze chariotz en ordre. Les ungs parlent qu'il doibt avoir VII mil chevaulx, et les autres quatre, avec cinquante enseignes de gens de pyed ; et ne se conforment pareillement du lieu où il doit marcher ; car les ungs dient que c'est pour secourir le prince d'Orange, et autres que c'est pour marcher en France. Ceulx qui me donnent telz advis me mectent en espérance de pénétrer cest affaire et de m'en esclarcir ; mais je croy que ledict comte ne tardera pas tout le mois prochain ou le commencement d'Avril, qu'il ne comparoisse.

Je n'ay eu autres nouvelles des affaires du prince d'Orange, depuis celles que j'ay dernièrement envoiées à Vostre Ma^té^, sinon qu'il continue de mectre toutes ses forces ensemble, aiant retiré toutes les garnisons de ses villes ; dont Monsr le duc monstra estre bien aise, quant je l'en advertiz, espérant que prenant Harlem, il leur sera plus aisé et libre à se résoudre de se remectre en ses mains.

De Nymègue, ce XXIme jour de febvrier, 1573.

[1] Château de Dillenbourg, où il était arrivé fin octobre, 1572; Cf. *Mémoires de La Huguerye*, I, 146 et seq.

Digitized by Google

LVIII. — *Au Roy*. — [24 février, 1573.]

Siège de Harlem. — La flotte d'Anvers est prête. — Nouvelles d'Allemagne.

Sire, Je ne voy pas que Monsr le duc d'Alve ait grande occasion de continuer en la bonne espérance qu'il me dist avoir icy a quatre jours que son filz se rendroit maistre dedans ceste sepmaine de la ville de Harlem, ainsi que je faisois entendre à Vostre Ma^té par ma dernière du XXIme de ce mois, les effectz et évènemens ordinaires dudict siège n'y corespondans aucunement. Car, oultre ce que Vostre Ma^té aura veu y estre entré de secours de vivres et munitions par barques, il y en est arrivé bien deux fois autant depuis, chargées de environ sept enseignes de gens de pyed; de sorte que l'on estime, et le confessent les Espaignolz, qu'ilz sont à présent là dedans bien VI mil soldatz : et le pys est qu'on ne leur peult retrancher ceste liberté d'entrée et sortie en ladicte ville, où pour le moins si elle s'oste, ce sera quant ilz n'en auront plus que faire. Ledict don Fadriq continue d'y avancer ce qu'il peult, aiant merveilleusement fait haulser les plateformes dont ma lettre faisoit mention; mais tousjours fault il venir aux mains; et à ce compte les assiégez ne sont guières moins fors que ceulx de dehors, le camp estant fort dyminué et affoibly depuis ce siège, pour les incommoditez que je vous ay escript quy y estoient, lesquelles ne sont dyminuées. Ledict S^r duc fait ce qu'il luy est possible pour renforcer sondict filz, y aiant encores depuis deux jours envoié jusques à IIII enseignes d'Espaignolz qu'il avoit pour sa garde, et fait faire levées de creues et nouvelles compaignies de

Digitized by Google

Wallons par tout ce pais; mais ilz y marchent si lentement et de si mauvais couraige, qu'il est mal aisé que sondict camp puisse estre si tost renforcé. Ledict S^r duc ne se peult assez esbahir que le prince d'Orange son ennemy soit si fort qu'il est, aiant receu à diverses foys deulx ou trois estretes; mais ce qui est passé secrètement, tant par la Meuze que ceste rivière et autres endroiz, qui luy ont esté envoiez à la file par son frère, ainsi que j'en advisay lors Vostre Ma^té, en a esté cause. Il semble que ledict prince, aiant assemblé toutes ses forces, ayt quelque desseing de charger ledict camp, le voyant afoiblir et journellement ruyner. Nous verrons quel progrès il fera, dont aussi tost je ne faudray de vous advertir.

L'armée de mer est toute preste à faire voille, comme l'on m'a asseuré, dont est conducteur le chastelain [1] de la citadelle d'Anvers, et leurs ennemys préparez de leur part sur les passaiges pour les atendre. On remect maintenant ce partement à ceste prochaine lune ou au premier bon vent. Chacun congnoist bien qu'ilz n'yront pas loing sans que l'on en ait bientost nouvelles.

Au reste, Sire, celluy que j'avois deppesché en Allemaigne est retourné il y a deux jours, lequel m'a rapporté ce qu'il plaira à Vostre Ma^té veoir par ung recueil que j'en ay fait faire. En quoy je ne voy qu'il y ait riens d'asseuré, m'aiant dit qu'il estoit encóres trop bon heure pour bien esclarcir telz affaires, lesquelz se meynent le plus secrètement et couvertement qu'on sauroit penser, mais qu'on ne peult faillir pour certain d'en veoir ung grand commencement dedans ces Pasques. Il plaira à

[1] Sancho d'Avila, capitaine de la garde du duc d'Albe; c'était lui qui avait demandé son épée au comte d'Egmont au moment de son arrestation.

Digitized by Google

Vostre Ma^té me commander si elle trouve bon que j'y renvoye, et n'aura que faire celluy qui yra de faire si long voiaige. Outre ce qui est contenu audit mémoire, je suis adverty du costé de Meunstre que en la Vesfalia se faisoient assemblées de gens, et qu'on avoit desja commencé à donner wartgueld, dont le paiement se faisoit en Angelotz, qui n'est monnoie qui y ait cours, qui fait présuposer que cela vient de la part d'Angleterre et pouroient estre des cent mil escuz que la royne dudit pais envoya il y a quelque temps à Hambourg. J'espère en avoir encores bien tost autres nouvelles.

De Nymègue, ce XXIIIIme febvrier, 1573.

LIX. — *Au Roy.* — [27 février, 1573.]

Siège de Harlem. — Les Gueux ont coulé de vieux vaisseaux dans l'Escaut, au-dessous d'Anvers. — Flessingue prépare des vaisseaux pour secourir La Rochelle. — Nouvelles d'Allemagne.

Sire, Vostre Ma^té aura veu par ma dernière du XXIIIIme de ce mois les empeschemens et obstacles survenuz en ce siège d'Harlem, qui ont en partie fait perdre ou grandement reculler l'espérance que l'on avoit de s'en rendre bien tost maistre, lesquelz sont encores plus grandz que je ne vous escripvois, ainsi que m'a rapporté ung de mes gens que j'y avois envoyé; lequel m'a asseuré que depuis l'ouverture des rivières et le dégel il estoit entré en ladicte ville plus de cent cinquante barques, et a veu, durant deux jours qu'il y a esté, entrer plus de soixante vaisseaux, et sortans en la mesme liberté; et n'est encores possible de la leur oster, par ce que ceulx d'Enckuisen et d'autres villes du party du

Digitized by Google

prince ont fait passer en la mer de Harlem une gallère et quelques autres vaisseaux armez pour la seureté du passaige desdites barques. Monsr le duc d'Alve m'a bien confessé qu'il y estoit entré secours de VI ou VII cens hommes et des rafraischissemens; mais, encores qu'il congnoisse quel il y fait, sy ne manque il point de l'espérance qu'il en a eue, et ce par le moien des plateformes et du ravelin eslevez, d'où on pourra choisir et descouvrir les ennemys avec grand avantaige ; et croy que l'intention est d'y tenter encores ung assault avec les compaignies d'Espaignolz fraiz et autres de Wallons qu'il y a naguières fait marcher. Si ainsi est, ce pourra estre dedans la sepmaine prochaine; mais je crains bien que la réputation de VI mil hommes, qu'on dit estre en la ville et s'estre si bien deffenduz qu'ils ont fait jusques icy, ne facent porter ces nouveaux aussi mollement qu'ont fait leurs compaignons : ce que si il advient, je voy ledit S^r duc délibéré d'y marcher en personne, si autre chose ne survient. Mondit homme m'a rapporté que le prince d'Orange avoit ses forces séparées en deux endroiz, l'une et la principalle, qui pouvoit estre de quarante enseignes de gens de pyed et de II ou III cents chevaulx, estoit au Sacqs où il a fait construire le fort dont je vous ay cy devant escript, et l'autre estoit de l'autre costé vers Aiguemont [1], où il pouvoit avoir XVI ou XVIII enseignes avec autant de cavallerie; et que, à leur contenance et à ce qu'il a peu apprendre, les ungs et les autres ne font qu'espier l'occasion pour faire quelque faction sur le camp, qui s'afoiblist journellement en toutes façons. Nous verrons ce que le temps nous en

[1] Sassen, entre Harlem et Leyde; Egmont, au nord de Harlem, près de Alkmaar.

Digitized by Google

produira, dont Vostre Ma^té sera aussi tost advertie.

Quand à l'armée de mer, laquelle je vous escripvois par ma dernière estre preste à partir, à la vérité, Sire, elle se trouvoit en cest estat, et croy qu'elle se fust achemynée hier ou aujourd'huy, sans les nouvelles qui en arrivèrent hier audit S^r duc, qui sont que les ennemys congnoissans ou qu'ilz n'estoient pas assez fortz pour résister à ladite armée ou pour en toutes façons jouer leur jeu plus seurement et se rendre maistres de Midelbourg par nécessité, ont conduict dedans le canal et rivière qui va dudit Anvers en la mer XIIII vieulx vaisseaux chargez de terre et pierres, lesquelz ilz y ont mis à fondz : de sorte qu'il n'est plus possible à ladite armée de sortir, au moings si promptement, bien que l'on dye icy que les mariniers asseurent que la force et impétuosité de l'eau emportera tout cela; ce que plusieurs jugent tout au contraire, et qu'elle est pour gaster quelque pais où elle se pourra desborder et rompre les digues, et cependant ameynera tousjours sables et gravais au lieu où sont enfonsez lesditz vaisseaulx, si bien que l'on tient ce passaige et commerse d'Anvers pour perdu, qui est ung très grand dommaige, outre l'incommodité que tout ce pais en général en recepvra. Lesditz ennemys avoient desja gasté auparavant l'autre passaige de rivière qui va dudit Anvers à Bergues. Ainsi les voilà forcez de navigations de tous costez, et ne say quel ordre y pourra donner ledit S^r duc.

Vostre M^té entendra, s'il luy plaist, que depuis l'advis que je vous ay escript avoir eu de la semonce que Mongonmery faisoit à ceulx de Flessingues de le secourir de quelques vaisseaux, il a tant fait que ilz se sont résoluz de l'en accommoder; et ay esté adverty que audit Flessingues il s'en préparoit jusques à dix pour

Digitized by Google

cest effect : à quoy Vostre M^té^ fera prendre garde, si luy plaist, et donner la provision nécessaire.

Au reste, Sire, je n'ay riens eu d'Allemaigne depuis ce qu'il vous aura pleu veoir avec ma dernière, sinon que, me trouvant, il y a deux jours avec ledit S^r^ duc, il me confirma qu'il avoit eu les mesmes advis que je vous ay envoyé qu'il n'y avoit encores aucune trouppe assemblée, mais que l'on ne pouvoit tarder cinq ou six sepmaines sans que l'on ne veyd clair en leurs affaires. Je ne say s'il croyt ce qu'il présupose et dit que telles assemblées se font plus à l'ayde et faveur des huguenotz et pour entrer en vostre royaume, que pour secourir le prince d'Orange. Toutefois il s'asseure que, soit à l'entrée ou saillye desdites trouppes, il les aura sur les bras; mais comme je luy ay discouru, il y a plus d'apparence qu'il les verra premier qu'autrement, estant le prince réduict en ung coing et engaigé de son armée, lequel ilz vouldront faire eslargir par ung divertissement, et luy donner moien ou de les joindre ou pour le moins de reprendre haleine; et que, s'il ne les avoit qu'au retour, il en auroit trop bon marché. Il se prépare néanmoins, à ce qu'il dit, de les bien recepvoir avecques les forces que je vous ay cy devant escriptes qu'il fait estat d'avoir. La longueur de ce siège luy fait un grand tort, et voy bien qu'il a grande peur de n'en avoir la fin devant que lesdites trouppes marchent, pour beaucoup de raisons que Vostre M^té^ peult bien considérer sans que je les estende davantaige.

De Nymègue, ce XXVIIme jour de febvrier, 1573.

Digitized by Google

LX. — *Au Roy.* — [3 et 4 mars, 1573.]

Siège de Harlem. — Nouvelles d'Allemagne. — La flotte d'Anvers a forcé le passage de l'Escaut. — La santé de Chappin Vitelli.

Sire, Je n'ay point escript à Vostre Ma^té^ depuis le pénultiesme du passé, les affaires de ce siége demourans au mesme estat que vous aurez veu par toutes mes préceddentes, et n'y estant depuis survenu chose de conséquence. On continue seullement de les battre à plomp et en courtine de dessus les plateformes que je vous ay escript qu'on avoit fait faire, ruynant les maisons et la ville, sans autrement endommager ceulx qui la gardent, lesquelz sont si bien et si profondément retranchez au pyed de leur rempart que l'on ne les y sauroit veoir. Tout cela se fait en atendant qu'une compaignie de myneurs, que mons^r^ le duc d'Alve a fait venir du pais de Liége, mecte à exécution ce qu'elle luy a promis, qui est de les aller si bien chercher par dessoulz terre et leur faire par ce moien voler leurs forteresses et tranchées, qu'ilz ne pouront tant résister qu'ilz ont fait. En quoy, à ce que j'ai entendu, ilz ont desja bien avancé, aians esventé trois contremynes qu'avoient faites les ennemys, où mesmes les ungs et les autres se sont trouvez aux mains et sont après à continuer cest ouvraige qui est la dernière espérance qui reste pour la prise de ladicte ville. Vostre Ma^té^ sait très bien que c'est chose longue et qui à mon advis nous meynera jusques à Pasques ou plus avant, ainsi que je vous ay cy devant escript. Et cependant ledict s^r^ duc fait marcher tout ce qu'il peult de forces en sondict camp pour le renouveller et rafraischir d'hommes afin de le fortiffier

Digitized by Google

et tenter le dernier remède par ung assault, l'occasion s'en présentant. Ceulx de ladicte ville conservent tousjours leur liberté d'entrer et sortir avec les vaisseaux qu'ils ont sur la mer de Harlem où ilz ont nouvellement perdu bien cent cinquante hommes estans assailly par les vaisseaux d'Anstredan qui y estoient aussy passez, qui avoient pris deulx vaisseaux desdictz Gueulx et qu'llz enmenoient s'ilz n'eussent esté recouruz par toutes leurs forces.

Et pour ce que d'autre part ledict s^r duc est asseuré d'avoir des affaires sur les bras dedans peu de temps par le secours qui doibt venir audict Prince du costé d'Allemaigne, il se prépare et fait advertir les VII^M reistres qu'il tient à wartgueld, desquelz il se veult servir, de se tenir prestz quant il les mandera, dont mesmes est présentemeut icy ung nepveu de l'Archevesque de Trier pour la charge de mil chevaux qu'il en a; et bien que les bruitz se trouvent grandz audict pais d'Allemaigne des levées et assemblées qui se doibvent faire tant pour secourir ledit prince que pour entrer en vostre royaume, si ne paroist il encores aucune chose certaine de l'effect d'iceux, sinon qu'en général on s'asseure que bien tost il s'en descouvrira quelque vérité. Et y a à mon advis plus de présuposition qu'ilz le doibvent faire que l'effect n'en sera grand, estant bien adverty qu'en Saxe, pays de Hessem et autres lieux d'Allemaigne il n'y est encores nouvelle d'aucune trouppe, comme aussi me l'a confirmé ledit s^r duc qui dit y tenir des hommes pour l'en advertir. S'il plaist à Vostre Ma^té que j'y renvoye dedans la fin de ce mois, elle en pourra estre mieux esclarcie. J'ay encores cejourd'huy esté adverty qu'il estoit icy venu advis que la pluspart des reistres qui ont servy ledict Prince l'année passée se préparent pour y revenir.

Digitized by Google

Sire, vous aurez entendu par madite dernière ce que les gueulx et pirattes de Flessingues avoient exécuté pour empescher le passage et sortie de l'armée de mer dudit s^r duc du port d'Anvers; à quoy ilz n'ont donné à l'empeschement que l'on eust pensé, parceque enfonsans les vaisseaulx dedans le canal, ilz laissoient deulx espaces pour le passaige à la file des vaisseaux allans et venans, se résolvans (comme lon croyt) de garder lesdictz passaiges; mais soit par la force et impétuosité de l'eau quelle ayt emmené partie desdits vaisseaux enfonsez, ou par leur poltronerye et confiance qu'ilz avoient ausdis empeschement ou autrement, ladicte armée en nombre de cinquante voilles partist dudit Anvers samedy au soyr, et avoient ledit jour passé lesdits batteaux enfonsez, ainsi qu'il en vinst hier nouvelles audit s^r duc par son maistre d'hostel qui estoit commissaire général pour l'équipaige de ladite armée. Nous sommes maintenant atendans quel progrès elle aura fait et si lesdits ennemys se seront présentez au combat; mais si ainsi est que ladite armée soit passée ce destroit sans veoir lesditz ennemys, il est à croyre quelle arrivera à bon port et ne voy pas que pendant que ceste feste durera, que lesditz Flessinguois verront leurs ennemys se renforcer à leurs portes, ilz puissent vacquer au secours de vaisseaux par eux promis a Mongonmery, ce qui viendra bien à propos et croy que doresnavant ilz seront si empeschez à leur particullière conservation qu'on ne leur donnera loisir et moien de secourir d'autres rebelles.

De Nymègue, ce IIIe Mars, 1573.

Sire, depuis ceste lettre escripte le s^r Chappin Vitelly est arrivé en ceste ville qui se porte assez bien de sa blesseure; et croy qu'il ny fera long séjour et qu'il s'en

Digitized by Google

yra bien tost au camp, où il pourra avancer les affaires, selon la comfiance que l'on a en luy. Nous sommes encores atendans nouvelles de ceste armée de mer, de laquelle il n'est riens venu depuis. Ce IIIIe Mars, 1573.

LXI. — *Au Roy.* — [7 mars, 1573.]

Siège de Harlem. — Le duc menacé par le comte Louis de Nassau. Combat naval en Zélande.

Sire, Encores que depuis ma dernière du IIIe de ce mois il ne soit survenu par deçà nouvelle d'aucun avancement au siège de la ville de Harlem ne d'autre endroit qui soit de conséquence ne qui mérite vous estre escript, si n'ay je voullu laisser de vous faire ce mot de deppesche, afin que Vostre Ma^té ne demoure en aucune peine de l'incertitude desdites affaires; et vous diray que quant audit siège je voy tous les jours diminuer l'espérance d'en pouvoir venir à une heureuze fin. Car celle que l'on fondoit sur l'exécution de l'ouvraige de ces myneurs commence à manquer, se trouvant à aucunes de leurs mynes des faultes et autres esventées par les ennemys qui en empeschent l'effect. Si ne laissent ilz de continuer afin de tenter jusques au bout s'ilz seront gens de promesse. Et sont d'une part et d'autre les plateformes et cavalliers si eslevez qu'ilz font bien peu de dommaige chacun en son endroit, lesditz ennemys haulsans leur cavallier à mesure qu'ilz voient eslever les plateformes de deçà, et avec les renfortz et rafraischissemens qui leur sont venuz, l'entrée desquels on ne leur peult nullement oster, ont eu de l'artillerie, laquelle ilz n'espargnent point faisans bien reculler ceulx qui s'estoient

Digitized by Google

logez trop près d'eulx, somme qu'en ce siège il se dresse tous les jours diverses factions de guerre tant par mer que à cheval et par terre par ceulx du camp du prince, et puis par les saillies et exploitz de ceulx de la ville. De sorte que encores que le camp soit grandement incommodé, ainsi que j'ai escript à Vostre Ma^té^, si est ce qu'il prend envye à plusieurs qui sont curieux et désireux d'apprendre de la guerre d'y aller. Ce qui en vient icy est semé si froidement qu'il est mal aisé d'en riens recuillir, de sorte que j'y ai encores renvoyé l'un de mes gens pour m'en rapporter toutes particularitez. Lesquelles je feray aussi tost entendre à Vostre Ma^té^.

Et cependant je vous diray que je voy Monsr le duc d'Alve commencer à se préparer pour marcher en campaigne après ces Pasques, aiant mandé son équipaige et tantiers pour cest effect. Car je say que d'Allemaigne il luy vient journellement nouveaux advis que ce sera à luy à soustenir le premier effort des forces qui en sortiront soubs la conduite du comte Ludoviq. Mesmes le duc de Clèves l'en a puis naguière adverty, outre que, à ce que j'ay entendu, cela se comforme à la confession d'aucuns prisonniers qui ont esté pris du camp du prince. En quoy je prévoy ledict S^r^ duc tumber en peine pour n'avoir le moien si prompt de résister ausdites forces sans lever le siège de ladite place qui ne luy peult estre que de très grande perte sans la déréputation qu'il en remportera; car estant son ennemy assez fort pour lui donner en queue, le pais et les passaiges d'icelluy estroiz et mal aisez pour en retirer ses forces qui y sont engaigées, il est à craindre qu'il n'y laisse pour le moins son artillerie.

Tout cela, Sire, seroit encores peu de chose si son armée de mer naguières partie d'Anvers avoit fait bon

Digitized by Google

exployt. Mais estant aujourd'hui le VIIIe jour de son partement, et n'en estant venu depuis ce temps là autres nouvelles sinon que dimenche dernier elle séjourna tout le jour à Lisloo, atendant que ce qui estoit demeuré derrière la peust joindre, que le lundy elle alla jusques à Terneuze [Neuzen] villaige de Flandres, ou estant à Lavere [Vere] quelques barques ennemyes la vinrent recongnoistre et que le lendemain on oyt d'Anvers grande quantité de coups de canon sans qu'il en soit venu autre chose depuis, au moins qui se publie, et qu'on en fait icy assez mauvaise myne. Cela me fait bien craindre qu'il n'y ait quelque mauvais succez. Nous ne pouvons faillir d'entendre bien tost ce qui en sera mesmes par aucuns amys estans audit Anvers qui m'ont escript ce que dessus. Je say bien que toute la principalle résolution dudit prince a esté et est de se rendre le plus fort par mer s'il luy est possible, et que tant ceulx de Flessingues que de leurs autres portz ont fait monstre d'un grand nombre de vaisseaulx depuis naguières, sachant bien que tenant par ce moien les portes closes à ce pays il faudra en fin que cela apporte grand avancement à ses dessings.

De Nymègue, ce VIIe jour de Mars, 1573.

LXII. — *A la Royne.* — [7 mars, 1573.]

Mondoucet renouvelle ses demandes d'argent.

Madame, Les affaires de deçà tant de la guerre que autres demourant tousjours au mesme estat que vous aurez veu par mes préceddentes deppesches et qu'il vous plaira encores veoir par cestecy, cela m'empeschera

Digitized by Google

de vous en renouveller autre discours ny de m'en estendre par ceste lettre. Je vous diray seullement, Madame, que je voy Monsr le duc d'Alve se préparer pour la campaigne dedans le commencement du mois prochain si plus tost, et croy que ce sera le temps que l'on pourra plus clairement juger du succez des affaires de ceste année. J'ay dernièrement supplyé Voz Ma^tez par trois de mes deppesches et fait remonstrer par mon homme estant par delà afin de me donner moien de le suivre et satisfaire aux grandz fraiz extraordinaires qu'il m'y convient faire, à quoy j'estime qu'il m'aura esté donné quelque provision, suppliant très humblement encores ung coup Vostre Ma^té commander qu'il m'y soit satisfait, si il n'avoit esté fait.

Dudit jour VII mars, 1573.

LXIII. — *Au Roy.* — [11 mars, 1573.]

On désespère de prendre Harlem. — Les troupes de Casimir sont prêtes à marcher. — Bataille navale en Zélande.

Sire, Estant hier retourné celluy que j'avois envoyé au camp il y a dix ou douze jours, il m'a rapporté beaucoup de particularitez tant du siège de la ville de Harlem, du camp de M^r le duc d'Alve, que de celluy du prince d'Orange, lesquelles j'ay fait mectre par ung mémoire que je vous envoye sans les emploier en la présente. Il y a beaucoup de choses qui à la vérité ne se trouvent pas à l'advantaige des affaires dudit sieur duc, lesquelles toutefoys je n'ay voullu celler à Vostre Ma^té, ne desguiser aucune chose de ce que je congnois estre véritable; car puisque luy mesmes m'en confesse tacytement quelque

Digitized by Google

chose, ainsi qu'il a fait depuis deulx jours que j'estois près de luy, assavoir qu'il craignoit ceste ville et qu'il n'estoit pour l'emporter pour toutes les raisons que j'ay cy devant escriptes à Vostre Ma^te^, et que je le veoy en termes de se désister de ceste expugnation, je le puis bien dire et vous advertir de tout. Je ne say quel desseing il pourra prendre maintenant pour emploier son armée, l'espérance d'avoir ladite place estant du tout perdue, si ce n'est qu'il face une subite entreprise sur quelque autre ville qu'il congnoistra moings forte et munye : en quoy il aura des affaires, car les advenues d'icelles sont très mal aisées et dificilles et estant ledit Harlem le passaige pour entrer plus avant en pais, si ce n'est par mer. Il a depuis naguières envoyé environ soixante mil escuz au camp pour faire donner quelque argent à ses soldatz et se prépare, à ce qu'il m'a dit, de rafraischir et renouveller son armée de tout, faisant venir nouvel atirail d'artillerye et envoyant les cappitaines tant Allemans que Wallons lever des creues pour remplir leurs compaignies, commençant à s'armer pour atendre le succez des affaires d'Allemaigne.

Il me dist qu'il avoit advis que le comte Pallatin s'armoit et que mesmes il faisoit préparer jusques à IIII cents chariotz. Sur quoy il croyt que ceste trouppe là ne soit pour tumber en ce pays et présupose qu'elle soit destinée pour la France y marchant et prenant son chemin par la Lorraine. De sorte qu'à ce compte là il juge qu'il y aura deux trouppes, lesquelles il vouldroit bien faire venir et ne perd temps pour essaier de s'en descharger. Et le pressant plus avant pour entendre sa délibération au cas qu'ilz tombent premièrement sur ses bras, il continua de désestimer si fort les forces et moiens dudit prince qu'il feyt compte avec les difficilles

Digitized by Google

passaiges des rivières et grande faulte de vivres qu'ils auroient en ce pays en estre bien deschargé; mais que toutefois s'ilz y venoient, qu'il s'essayeroit de les rumpre et deffaire. J'atendz responce de Vostre Ma^té pour, si elle a agréable, y renvoyer apprendre des nouvelles.

Quant à son armée de mer, il s'en parle icy si froidement et diversement que je n'en puis faire autre jugement que celluy que je faisois par ma dernière du VII de ce mois, m'estant escript de Bruxelles que dix ou douze batteaulx en auroient esté pris par les gueux et autre partie enfoncez, qu'en Anvers on a fait deffence d'en parler et qu'il en avoit seullement esté perdu six, qui est la plus comune oppinion, et que le reste d'icelle s'estoit retiré à couvert en l'isle de Zutbevelant, somme qu'il ne s'en dit riens de certain; mesmes ledit S^r duc me dist bien qu'ilz s'estoient escarmouchez quasi tous les jours depuis leur partement et que le jeudy le combat fut faict, les siens aians pris la capi^ne des ennemys et tué beaucoup de ceulx quy estoient dedans, laquelle fut puis après recourue par toutes leurs forces, et ne passa oultre à me dire le surplus sinon qu'il en atendoit bonnes nouvelles de leur arrivée à Midelbourg. Je ne faudray à vous advertir de ce qui en sera succeddé.

Au reste, Sire, J'ay receu il y a deux jours le pacquet qu'il vous a pleu m'envoier pour faire tenir au Sr de Dauzay, ce que j'ay fait par la voye ordinaire et acoustumé ainsi que des préceddans. Il y a plus de trois mois que je n'ay eu aucunes nouvelles de luy, toutefois je n'ay pas opinion qu'il luy soit advenu inconvénient, aiant seu qu'il estoit à Lubecq; je crains plustost que le peu de seureté des chemins soit cause que Vostre M^té n'aict de ses nouvelles.

De Nymègue, ce XI mars, 1573.

Digitized by Google

Sire, Depuis ceste lettre escripte, j'ay seu que samedy dernier ladite armée de mer vint encores aux mains avec celle des ennemys, où elle receut beaucoup de perte tant de cappitaines que de soldatz, aians perdu en tout jusques à unze vaisseaux, ainsi que l'on m'escript d'Anvers. Et pour le surplus ont mandé audit Anvers de leur envoyer en toutte dilligence des pouldres, bouletz, vivres et charpentiers pour radober les vaisseaux endommagez. Depuis et sur la closture de ceste deppesche j'ay receu celle qui vous a pleu me faire par mon homme, laquelle j'ay bien et dilligemment considérée, espérant dès demain ou à la première commodité veoir Monsr le duc d'Alve et luy faire entendre le discours y contenu [1] m'entretenant en ceste familiarité et communication que j'ay prise avec luy affin de pénétrer le plus avant que je pourray en ses desseings et affaires. Et sur tout j'espère faire response à Vostre M^té par ma première. De Nymègue, dudit jour.

[1] Charles IX était persuadé, comme il l'écrit à Saint-Gouard le 17 mars suivant, que Philippe II, encouragé par l'Empereur, cherchait à s'entendre avec le Prince et les protestants : «... Ledict roy catholique a toutes ses cordes tendues pour composer les troubles desdits pays [Pays-Bas], renouer avec la royne d'Angleterre et s'asseurer des protestants : en quoy l'on veoit qu'il est aydé de l'empereur... Le duc de Medina travaille aussi, tant qu'il peult, pour mettre de l'eaue sur ce feu..... C'est le bien qu'ilz s'efforcent me rendre pour celuy qu'ilz ont recue de moy, qui est tel que chacun sçait, où si l'intelligence estoit telle entre nous qu'il conviendroit, nous pourrions facilement chastier ceulx qui nous font la guerre... » Gachard, *Biblioth. nat.*, II, 420.

Digitized by Google

LXIV. — *A la Royne.* — [11 mars, 1573.]

Mondoucet cherche une autre naine pour la Reine.

Madame, Vous verrez par la deppesche que je faiz présentement au Roy ce qui succedde à la journée ès affaires de decà et en quelz termes se retrouvent maintenant l'armée de Mr le duc d'Alve en ce siège de Harlem, avec plusieurs autres particularitez contenuz par ung mémoire que je vous envoye, desquelles je ne m'estandray par la présente, seullement j'asseureray Vostre Matté que je ne manqueray du soing et debvoir que je doibz au service du Roy en ceste charge pour le tenir adverty des occurences qui y apartiendront.

Madame, depuis ceste lettre escripte j'ai receu celle qu'il vous a pleu me faire du dernier du passé, par laquelle j'ay veu l'ennuy que Vostre Matté a eu de la mort de ceste nayne, qui m'a pareillement fasché, et suis après à en faire veoir une dont l'on m'a parlé pour si elle se trouve telle que Vostre Matté la demande mectre toute peine de la vous envoyer.

De Nymègue, ce XI mars, 1573.

LXV. — *Au Roy.* — [14 mars, 1573.]

Siège de Harlem. — Défaite de la flotte d'Anvers, danger de Middelbourg. — Le duc blâme Philippe II d'être entré dans la Ligue; est opposé à un accord avec le Prince. — Affaires diverses.

Sire, Je vous ay escript de l'unziesme de ce mois et fait particullièrement entendre l'estat des affaires de deçà, mesmes celles du camp de Monsr le duc d'Alve.

Digitized by Google

Depuis et le lendemain arriva icy de la part de don Fadriq le s^r de Billy pour luy faire rapport de toutes les difficultez qui se trouvoient en l'expugnation de ceste place, luy remonstrant les inconvéniens qui adviendroient de la longueur de ce siège et le priant d'y donner ordre, en premier lieu que les forces y estoient trop petites, la nécessité de vivres et d'argent grande, la maladie et mortalité y aians cours et les ennemys fortz tant par eau comme par terre et encouragez de ceste longueur, sur quoy, ainsi que j'ay entendu, aiant ledit s^r duc prins advis avec ceulx de son conseil, fait premièrement toute dilligence pour renforcer son dit camp, retirant la pluspart des garnisons de ses places et faisant haster les mil bourguignons qui marchent, envoyant d'autre part ce qu'il peult d'argent pour y faire quelque paiement et des vivres pour rémédier à toutes incommoditez, se résolvant, ainsi que je voy, d'y voulloir tenter encores ung dernier effort. Ce ne sont les propos qu'il me tinst lundy dernier, que s'il voulloyt faire ung effort gaillard, se seroit en une ville de plus d'importance, qui me faisoit présuposer qu'il s'en voulloit désister. Or nous verrons, Sire, ce qui en succeddera ; mais si j'oze interposer mon jugement là dessus comme j'ay fait cy-devant en plusieurs choses que j'ay veues advenir, je crains qu'il n'en remporte que de la perte et déréputation.

Et eut autre mauvaise nouvelle encores depuis du costé de son armée de mer, laquelle après avoir combattu avec les ennemys s'est treuvée la plus foible et contrainte de retourner à trois lieues d'Anvers où elle est avec grande perte d'hommes et de quelques vaisseaux, mais non en si grand nombre que ma dernière le contenoit, et couvrent ceste retraite sur le vent qu'ilz eurent contraire, lequel leur a esté fort bon depuis. A l'instant ledit s^r duc dep-

Digitized by Google

pescha à ladite armée ung commandement de séparer chaudement vingt ou trente vaisseaux d'icelle pour par le canal de Bergues essayer de passer jusques à Midelbourg et les secourir en quelque façon que ce fust devant que les ennemys en puissent avoir advis. Mais je crains qu'estans lesditz ennemys fortz de plus de cent ou six vingt vaisseaulx, ilz ne gardent ce passaige là aussi bien que l'autre. Et ce pendant ledit Midelbourg se trouve bien pressé, car il y a desja longtemps qu'il menace de se rendre, et si lesditz vaisseaux n'y arrivent, il faudra qu'il atende que ladite armée soit renforcée de XXV autres vaisseaux que ledit s^r duc a envoyé faire préparer audit Anvers où il coullera du temps, et lesquelz il peult assez bien garnir de soldatz, mais les pilotes et mariniers luy défaillent.

Or je le voy fort empesché de tous costez et plus pour le recouvrement de deniers, estant bien mary, comme j'ay seu de luy, de ce que le Roy son maistre s'est si avant embarqué en ceste ligue [1] qu'il dit luy estre de grande despense et de hazard et sans aucun profit, aussi qu'il n'a jamais esté d'avis de le promouvoir, aiant encores depuis naguières deppesché en Espaigne pour l'advertir et en rompre le cours, faisant entendre qu'il valloit mieulx regarder à ses affaires domestiques. Il se lasse fort de ses affaires et ne fait plus que souhaiter une bonne et honneste retraite en sa maison. Je le feuz encores hier visiter où estant en propos avec luy de ce qui se présente je ne failliz de luy jecter en avant le discours contenu par la dernière deppesche qu'il a pleu à Vostre M^té de me faire et luy compter des nouvelles de

[1] Ligue contre les Turcs. En 1573, don Juan prit Tunis et Bizerte.

Digitized by Google

la Rochelle ; sur quoy il me dist que je pouvois tesmoigner la peine, soing et dilligence qu'il avoit mise jusques icy pour venir à bout de ses rebelles, laquelle il déliberoyt continuer jusques à ce qu'il pleut à Dieu de luy en donner une heureuze fin, et que c'estoit à ce coup qu'il en failloit sortir du tout; mais le pressant plus avant je luy diz que le Prince d'Orange feroyt tout ce qu'il pourroit et emploieroit tous ses espriz pour, par le moien de l'empereur, des princes d'Allemaigne et autres qu'il pourroit, penser parvenir à quelque accord avec le Roy catholique. Il me respondit sur cela que ledit prince se contenteroyt voluntiers de son bien paisiblement en Allemaigne, mais que le Roy son maistre n'estoit en ces termes là et qu'il ne luy conseilleroit. Je luy diz davantaige que quant ledit prince le voudroyt faire, son frère, qui avoit l'esprit plus turbulant, l'en empescheroit le plus qu'il pourroit; ce qu'il m'accorda, disant que cestuy là troubleroit le monde toute sa vie, avec une façon qu'il me sembla qu'il s'atende bien tost de le veoir. Toutefois il me dist qu'il avoit encores hier eu nouvelles d'Allemaigne que ces grandz bruitz de soudaines levées commençoient ung peu à s'asouppir et qu'il n'y avoit aultre chose sinon que la querelle du comte de Hainiau touchant le comté de Bische [1], et que si en cela il y avoit quelque couverture il s'en pouroit sentir le premier

[1] Philippe de Hanau disposait de la comté de Bitche, comme héritage de sa femme, Marguerite-Louise, fille de Jacques des Deux-Ponts. Il fut troublé dans sa possession par Philippe de Linange, il voulut se maintenir par la force; alors intervint Charles III de Lorraine, le suzerain, qui occupa la comté en 1571. Voir dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, v, 761-764. Le traité définitif du 8 février 1606, avec Rheinhard de Hanau, fils de Marguerite-Louise, reconnut la souveraineté du duc de Lorraine.

Digitized by Google

d'autant que ledit comte est beau frère dudit prince [1]. Mais pour retourner à la Rochelle il me dist qu'il avoit advis qu'ilz parlemantoient, et qu'il y avoit espérance de l'avoir par là plustost que par force, monstrant n'en estre guières content; dont je luy diz n'avoir eu aucunes nouvelles, mais que Vostre Ma^té ne sauroit faire ung mauvais marché en ce faisant par ce qu'elle nettaieroyt son royaume de rebelles et par mesme moien fermeroit la porte aux estrangiers qui les voudroient secourir. Ce sont entre autres propos ceulz que j'euz avec luy de plus d'importance et qui méritent vous estre escripz, aussi que je ne feuz longtemps avec luy par ce qu'il s'en alloyt entrer en conseil.

Je suis en termes de deppescher ung homme en Allemaigne pour veoir clair ès affaires de delà, duquel j'espère le voiaige n'estre infructueux pour le service de Sa Ma^té. Au reste, Sire, Je nay point voullu leur faire entendre que Vostre Ma^té avoit accordé la main levée des biens des s^rs du Reux et vicomte de Gand; j'ay pensé qu'il suffiroit de leur respondre quant ilz m'en parleroient; et cependant je n'ay laissé de faire instance audit s^r duc pour la main levée des biens du s^r de Matrignan, luy aiant de nouveau remonstré ses justifications selon qu'il est contenu par le mémoyre qui m'a esté envoyé, le priant d'user en cela de la raison et équité et faire encores veoir lesditz mémoyres par quelque personnaige pour luy en faire rapport. Sur quoy il a continué en ses répliques acoustumées que cela estoit sentencyé par

[1] Le père du Taciturne, Guillaume de Nassau, dit *le Vieil*, avait épousé en secondes noces Julienne de Stolberg, veuve de Philippe de Hanau, qui fut la mère du Taciturne et d'autres enfants nombreux. Elle mourut en 1580, ayant vu 160 personnes issues d'elles et de ses enfants (Moreri).

Digitized by Google

juges autentiques, qui ne se pouvoit révocquer et qu'en cela il avoit les mains lyées. En fin après l'avoir bien pressé il a acordé de faire veoir ledit mémoyre pour en entendre le sommaire. Mais, quoy qu'il face, je ne voy pas qu'il soit en volunté de se laisser aller à la raison et n'est seullement que pour différer, je ne laisseroy toutefois de l'en soliciter et presser. J'ay veu au surplus, Sire, par le postcript de la deppesche de Vostre Ma^té^ qui est du III de ce moys, le bien qu'il vous a pleu me faire pour m'ayder à continuer vostre service par deçà, dont je vous remercye très humblement, et espère qu'il ne me sera inutille, encores que le brevet porte d'en estre payé sur deniers extraordinaires dont on n'a poinct fait d'estat.

De Nymègue, ce XIIII mars, 1573.

LXVI. — *Au Roy.* — [17 mars, 1573.]

Siège de Harlem. — Situation de la Zélande. — Rapports du duc avec l'Angleterre. — Allemagne.

Sire, Je continueray par ceste deppesche à vous advertir de ce qui est succeddé ès affaires de ce pays depuis ma dernière du XIIII de ce mois, par laquelle Vostre Ma^té^ aura veu la résolution prise par Monsr le duc d'Alve de tenter ung dernier effort au siège de la ville de Harlem, après avoir bien et meurement considéré ce qui luy en avoit esté rapporté par le s^r^ de Billy, ensemble les incommoditez qui se trouvoient en son armée, ausquelles il va remédiant chacun jour le mieux qu'il peult tant pour le renfort d'icelle que pour y envoier argent et y faire abonder les vivres, ce qui viendra bien à propos, car de toutes choses il s'en trouve maintenant

Digitized by Google

fort desgarny et mesmes de deniers pour raison desquelz les allemans y estans sont puis naguières entrez en quelque mutination contre leurs collonnelz et don Fadriq, usans de menaces soit de se révolter et prendre le party des ennemys ou de atempter à leurs personnes, ce qui s'est appaisé le plus doulcement qu'on a peu selon que la nécessité et l'occasion l'a requis. Ces myneurs de Liège poursuivent leur entreprise par le moien de laquelle on a quelque espérance, et a on remis en deffense la plateforme que ceulx de la ville avoient battue, aians remys deulx pièces dessus. Mais, à ce que j'entendz, tout ce qui se fait et exécute en ce siège tourne en mespris et rizée, les soldatz n'aians pas grande oppinion de leur chef, lequel est tumbé malade plus de mélancolie que pour autre cause, les ennemys continuans en leurs dessings qui a esté d'emfermer ceste armée en Hollande, en sorte qu'elle peust mal aisément estre secourue, ou pour le moins luy fermer le passaige des vivres, sont puis naguières venuz avec forces de vaisseaulx chargez d'hommes pour rompre une digue par laquelle on va d'Utreq à Anstredam passant à Muyde le long de la marine, afin de inonder le pays, gaster les passaiges et fermer la porte de derrière à ladite armée, ce qu'ilz feirent; et y coulloit desjà grande habondance d'eau, dont ledit s^r don Fadriq estant adverty, se voullant conserver ceste porte de retraicte qui luy demoure seulle, envoya IIII ou V cens soldatz tant espaignolz que wallons pour la garder, où il fut combattu fort longuement d'une part et d'autre, et mesmes y est demouré mort ung collonnel des cinq enseignes de la garde du duc nommé Sambroy[1] et plusieurs autres soldatz de ladite trouppe.

[1] Mendoça lui donne le grade de capitaine. Après l'échec du

Digitized by Google

Toutefois à l'ayde et faveur d'autres qui vindrent à leur secours ylz demourèrent maistres dudit passaige, non sans grande perte desditz ennemys qui y laissèrent deulx galliottes et trois ou quatre autres vaisseaux. On est maintenant occuppé à la réparation d'icelle digue par laquelle il estoit desjà coullé beaucoup d'eau, ce que lesditz ennemys s'efforcent d'empescher par tous moiens, y escarmouchans continuellement, tirans coups de canon, et s'y remforçans chacun jour par la mer, congnoissans très bien l'importance dudit passaige. Nous en verrons bien tost quelle en sera l'issue, mais sy lesditz ennemys en viennent à chef, je prévoy ladite armée en grand péril. Ledit s^r duc fait haster le plus qu'il peult les nouvelles levées de Wallons qu'il a ordonné de faire, qui sont de cinquante compaignies, outre les creues que l'on lève pour remplir les vielles; mais si les soldatz n'y marchent avec autre affection qu'ilz n'ont fait depuis six moys, je crains qu'il en soit secouru bien tard. Les mil Bourguignons se achemynent aussy dilligemment.

Sire, Je voy les affaires du costé des Zellandes en très mauvais estat, et se commence icy maintenant quasi à désespérer du salut de Midelbourg, puisque l'on congnoist la nécessité en laquelle elle est qui ne se peult rémédier, et que ceste armée qui estoit ordonnée pour son secours s'est ainsi retirée sans riens faire, partie de

31 janvier, dit-il, « le duc envoya (devant Harlem) les quatre compagnies d'Espagnols du régiment de Sicile qui estoient avec lui à Nimègue, sous la charge du capitaine Toribius Zimbron. » *Comm.*, f° 201 v°. Plus loin, f° 221 v°, il le cite parmi les capitaines espagnols qui furent tués devant Harlem. Cf. *Corresp. de Granvelle*, IV, 113. 455. 550. Morillon l'appelle aussi capitaine. Il a une notice dans les *Doc. inéd.*, LXXII, 227, sous le nom de Zambrano.

Digitized by Google

laquelle, au moings les gros vaisseaulx, sont de ceste heure en Anvers et autre partie à Bergues. On continue avec toute dilligence l'armement de vingt cinq autres vaisseaulx pour le renfort et supplément d'icelle. Et a envoyé ledit s^r duc requérir plusieurs villes de l'ayder de leur artillerie pour cest effect, de laquelle mesmes il veult respondre, toutefois on doubte qu'ilz n'en facent refus et pour le moins, s'ilz l'accordent, il y aura encore une grande longueur davant que cest équipaige se trouve en estat pour faire voille, duquel les ennemys estans advertiz se renforceront aussy de leur part et donneront ordre à leur fait.

Et cependant ledit prince et les depputez des pays de Hollande et Zellande ne perdent temps pour pratiquer et faire menées du costé d'Angleterre pour en tirer secours et aide, ce que je croy ilz obtiendront aisément, quoy que j'aie esté adverty que les affaires touchant le commerce d'entre l'Angleterre et ces pays soient grandement promeues par ledit s^r duc et en bons termes d'accord, au moins pour ung temps, atendant qu'elles se traitent du tout. Mais ledit accord ne sera pour ceste heure de grand avantaige audit pays, en estans tous les portz occuppez.

Quant aux affaires d'Allemaigne, riens ne s'en esclarcyt davantaige pour ceste heure, et suis résolu, selon que j'ay escript à Votre Ma^té, de deppescher ceste sepmaine ung homme pour passant à Collongne et Dillembourg donner jusques à Eydelberg en apprendre des nouvelles, lesquelles je vous feray aussi tost entendre.

De Nymègue, ce XVII mars, 1573.

Digitized by Google

LXVII. — *Au Roy.* — [21 mars, 1573.]

Échec des Gueux à la digue de Diemer. — Siège de Harlem. — Situation de la Zélande. — Le duc prépare un pardon général. — Louis de Nassau fait des levées en Allemagne.

Sire, Je n'ay voullu faillir de faire ceste deppesche à Vostre Ma^té^ sur l'occasion des bonnes nouvelles qui vindrent hier au soir à Monsr le duc d'Alve du costé de Hollande, qui sont d'assez grande importance et telle que, si on n'y eust pourveu bien promptement, il eust esté bien mal aisé, voire impossible, d'en avoir si tost la raison. Mais comme la célérité est une des principalles parties de la guerre, elle le feyt paroistre en cest effect. Qui est que les ennemys estans venuz avec force batteaux pour la conservation de la rupture de ceste digue près d'Anstredan, par laquelle ilz espéroient noyer le pais, rompre le passaige du secours et des vivres à l'armée dudit s^r^ duc et luy fermer ceste porte de derrière, ilz en estoient tousjours demourez maistres jusques à jeudy dernier, aians depuis passé avec le cours de l'eau par la bresche de ladite digue environ vingt vaisseaux et deulx gallaires, où au destour dudit passaige ilz s'estoient remparez et fortiffiez, pensans par ce moien garder ledit passaige; sur quoy, ainsi que je faisois entendre à Vostre Ma^té^ par ma dernière du XVII de ce mois, il avoit esté promptement envoyé quatre ou cinq cens tant Espaignolz que wallons pour les en chasser, dont il en fut deffait une partie toutefois avec perte desditz ennemys, qui dès lors perdirent bon nombre d'hommes et sept ou huict vaisseaux; mais depuis voiant le S^r^ don Fadriq l'importance de cest affaire, délibéra de les faire assaillir tant par mer

Digitized by Google

que par terre sans les y laisser séjourner, et de fait envoya par eau le s^r de Bossu avec quelques vaisseaux qu'il meyt hors du port d'Anstredan accompagnez de ceulx qu'il avoit desjà pris armez et équippez en guerre, et du costé de terre envoya le s^r de Liques avec mil ou douze cens harquebuziers pour tout en ung coup les assaillir en ce destroit où ilz s'estoient comme d'eulx mesmes assiégez, n'en pouvans sortir à leur aise sans la commodité du vent, et demourez assez mal garnyz de vivres; estans ainsi assailliz ilz ont tous esté mys au fil de l'espée, qui sont bien de VII à VIII cens hommes et tous leurs ditz vaisseaux pris, chose qui, oultre que ledit passaige demourera asseuré, sera pour faciliter l'expugnation de la place, d'autant que lesditz ennemys aians perdu en tout en l'entreprise de ladite digue environ trente vaisseaulx, ilz n'auroient plus tant de moiens de la secourir qu'ilz avoient, estant ainsi affoibliz par eau, et ledit s^r duc fortiffié et maistre pour leur empescher la liberté qu'ilz se sont tousjours réservée de l'entrée et saillie. Aucuns dient que cest exploit n'a pas esté si tost faits qu'il ne soit comparu en mer environ quarante autres vaisseaulx venans d'Enckuisen au secours des vaincuz, dont on entendra cy après des nouvelles et s'ilz vouldront entreprendre ceste vangeance. Mais j'estime que cela les fera plustost reculler et désyster de ceste entreprise.

Ladite ville se trouve toujours au mesme estat que Vostre M^té aura veu par mes préceddentes, sinon que ces myneurs de Liège n'ont enfin riens exécuté à leur avantaige, leurs mynes aians esté descouvertes et tous prys et tuez dedans, ne s'en estans sauvé que trois ou quatre dont le cappitaine est ung, lequel s'en retourne au païs en lever d'autres; mais l'espérance est bien

Digitized by Google

foible de ce costé là, outre que la longueur y sera grande. Ledit s^r duc faisoit estat de faire lever les compaignies de Wallons que je vous escripvois par ma dernière; mais il se trouve peu de chefz, et encores ceulz qui y sont n'en veullent entreprendre les levées si on ne leur avance deulx mois pour le moings, par ce que depuis ceste première avance faite il ne se parle plus d'aucun paiement; s'il y a de l'argent il recouvrira assez d'hommes, mais il ne se peult quasi croyre comme ce pays est appauvry et Anvers despouillé de la pluspart des moiens qu'elle avoit.

Vostre Ma^té aura veu par madite dernière comme toute l'armée de mer estoit retirée tant en Anvers qu'à Bergues, ce qui est véritable, et tout ce qui y estoit embarqué de gens de guerre remys en terre, hormis les vivres et munitions qui sont audit Bergues pour essaier de passer par petites barques, quant la mer est haulte par le pays noyé, et les faire descendre à Goess pour après en secourir Midelbourg. Mais les ennemys qui sont fortz et maistres tant en ung passaige qu'en l'autre se sont, à ce que j'ay entendu, venuz ancrer à une demye lieue dudit Bergues, en sorte qu'il ne peult riens sortir du port qu'ilz ne le voient. La résolution dudit s^r duc est de se rendre le plus fort qu'il pourra par la mer, mais je crains qu'il luy sera mal aisé au moings si tost qu'il en aura besoing, luy défaillant les mariniers, et que Midelbourg ne se trouve trop pressé, encores que (à ce que j'ay esté adverty) le s^r de Beauvais ayt fait entendre, depuis peu de jours, par ung des siens qui est passé avec toutes dificultez, que ilz mouront là dedans pour conserver ceste ville, suppliant le duc de haster son secours et qu'il ne peult plus tenir que tout ce moys.

Je ne veulx oublier de faire entendre à Vostre Ma^té

Digitized by Google

comme ledit s^r duc, voiant aller ceste guerre en longueur et ses affaires plus mal qu'il n'eust espéré, fait mynuter ung pardon général pour tous les subjetz des pais de deçà qui se sont révoltez, horsmis des pays domainaux et pratrimoniaux, dont je ne pense qu'il puisse venir grand fruict par ce que (ainsi que mesmes m'a confessé ung des principaulx conseillers de deçà) on leur apprend tous les jours à ne s'y fier poinct, disant mesmes que les exécutions faites par les villes de France portoient grand préjudice à leurs affaires.

Sire, Je ne puis riens dire à Vostre Ma^té de ce qui se passe ès affaires d'Allemaigne que ce que vous aurez veu par aucunes de mes préceddentes, sinon que j'ay esté encores depuis depuis peu de jours certainement asseuré par ung personnaige retournant de Collongne, que le Comte Ludoviq avoit quatre mil chevaulx retenuz, et faisoit levée de bon nombre de gens de pyed pour passer en France dedans la fin du prochain et que cela se tenoyt fort secret. J'espère que mon homme que j'y ay envoyé m'en rapportera toute certitude, dont et de toutes occurences je ne faudray incontinent d'advertir Vostre Ma^té.

De Nymègue, ce XXI mars, 1573.

LXVIII. — *Au Roy.* — [24 mars, 1573.]

Encore la victoire de Boussu. — Harlem. — Les princes d'Allemagne veulent soutenir le comte de Hanau contre le duc de Lorraine. — L'armée de mer d'Anvers. — Relations amicales du duc avec l'Angleterre.

Sire, Depuis la dernière deppesche que j'ay faite à Vostre Ma^té du XXIme de ce moys, il n'est venu aucunes nouvelles à Monsr le duc d'Alve du costé de Hollande,

Digitized by Google

sinon la comfirmation de l'exploit que je vous escripvois avoir esté exécuté par le s^r de Bossu contre les gueulx et leur entreprise en la rupture de la digue, et que, incontinent après cela advenu, ledit s^r de Bossu avoit fait retirer les vaisseaulx qui s'estoient présentez pour le secours des vaincuz, lesquelz y marchoient et se présentoient plus pour myne que pour envye qu'ilz eussent d'y riens exécuter. Sur ceste victoire ledit s^r de Bossu alloyt sonder la volunté de plusieurs petites villes qui sont le long de la maryne depuis Anstredan jusques à Enckuisen, et regarder s'il les pouroit induire à rentrer en obéissance, aïant espérance que cela les y pouroit mouvoir; dont il n'est encores riens venu, et se monstrent en toutes leurs actions fort oppiniastres. Si ledit s^r de Bossu ne peult riens advancer en cela, il luy est mandé de chercher tous les moiens qu'il pourra pour faire passer ses vaisseaux en la mer de Harlem, afin qu'estant le plus fort, et maistre en ladite mer, le seul secours qu'a tousjours eu la ville de ce costé là luy puisse estre osté; cela, à ce que j'entendz, lui sera bien mal aisé, parce qu'il fault trencher une digue pour trageter lesditz vaisseaulx de lieu en autre, et les ennemys, qui y sont en grand nombre gardans ledit passaige, auront beaucoups de moiens d'y résister. Toutefois, depuis ceste dernière deffète advenue, il semble que l'espérance de se rendre maistre de ladite ville soit bien augmentée. Il est vray que, quelque bonne oppinion que l'on en ait, l'effect ne peult pas suyvre encores d'un bon moys et jusques à ce que le camp soit renforcé d'hommes et renouvellé de pionniers et autre atirail d'artillerie. En quoy ledit s^r duc donne toute la presse qu'il peult ainsi que mesmes il me dist hier et qu'il renouveloit son camp de toutes choses; mais que pour ceste heure la nouvelle levée qu'il fait faire de

Digitized by Google

Wallons n'estoit que de XVIII enseignes qui se pourra encores dificillement faire.

Et le mectant en propos sur les affaires d'Allemaigne, je seuz que les dernières nouvelles qu'il en avoit eues estoient que le comte pallatin et autres ses adhérans, voyans le peu de moyens et la faulte de deniers qu'ilz avoient pour lever gens de guerre soit pour entrer en France ou pour venir ès pays de deçà, auroient voullu trouver ung autre expédient, qui estoit que ledit comte palatin avoit fait convocquer son cresque [cercle], et adverty les troys autres d'Allemaigne qui sont les ducz de Bavyère, de Clèves et Holstain pour se joindre ensemble, afin d'aviser de lever gens pour secourir le comte de Hainiau, duquel Monsr de Lorraine occuppoit le comté de Bische [1], afin que, soubz ceste couverture, les gens estans prestz à marcher ilz peussent tout d'un chemin entrer en France ou ailleurs, ainsi qu'ilz adviseroient; ce qui auroit esté rompu, et lesditz cresques assemblez se seroient deppartiz sans riens faire, aians remys cela à la congnoissance de l'empereur; de sorte qu'il a oppinion qu'ilz ne sont pas pour faire grand chose ceste année, estans leurs facultéz si petites. Il ne laisse néanmoins de se préparer, aiant adverty le duc Herick de Brumsvick, l'archevesque de Collongne, comte de Scombourg et autres qui luy doibvent amener gens de cheval, de se tenir prestz pour se rendre XIIII jours après qu'ilz auront esté mandez en la place de Munstre, dont, à ce que j'ay esté adverty, il est desjà asseuré.

J'entendiz aussi de luy que son armée de mer laquelle s'estoit retirée sans riens faire, debvoit repartir d'Anvers et de Bergues dedans quatre ou cinq jours, pour essaier

[1] Voir plus haut, page 209.

Digitized by Google

de passer à Midelbourg, faisant plus grand effort que la première foys ; mais, à ce qu'il m'est escript dudit Anvers, elle ne sera guières plus forte que au premier voiaige, les mariniers y défaillans et les soldatz, qui ont esté en partie refroydiz. Il dit que Midelbourg n'est pas si pressé, si y a il longtemps qu'il crye et solicite son secours.

J'ay entendu que ledit s^r duc est en bons termes d'accord avec l'Angleterre pour raison dn trafliq, ainsi que j'escripvoys dernièrement à Vostre Ma^té, ce qui le pourra faire entreprendre plus gaillardement contre ses ennemys et se haster de faire partir ladite armée, se pensant asseuré de ce costé là, mais quoy qu'il y ait, j'ay oppinion que ledit accord ne se pourra termyner, et que la royne d'Angleterre ne fera que dilayer et remectre les affaires pour s'entretenir avec ledit duc, et cependant fera secourir soubzmain les rebelles. Je remectroy cela a ce qui en succeddera, dont et de toutes autres choses je ne faudroy d'advertir Vostre Ma^té.

De Nymègue, ce XXIIIIe jour de mars, 1573.

LXIX. — *Au Roy.* — [27 mars, 1573.]

Les Espagnols battus devant Harlem. — Accord du Prince, négocié par l'Empereur. — Bruit de la mort de l'Empereur. — Montgommery parti d'Angleterre avec une flotte et une armée. — Nouvelles d'Allemagne. — Mondoucet a demandé inutilement la liberté de Genlis.

Sire, Ma dernière deppesche du XXIIII de ce moys aura fait entendre à Vostre Ma^té quel progrez faisoit l'armée de mer estant en Hollande soubz la charge du s^r de Bossu après ceste deffaite advenue contre les ennemys

Digitized by Google

et la prise de leurs vaisseaux, dont depuis ce temps là il n'est venu nouvelles d'aucun avancement, toutes les villes dudit pays demourans en leur oppiniastreté acoustumée; et quant est de trageter ceste force en la mer de Harlem pour clore le passaige et empescher le secours à la ville, ainsi qu'il luy estoit ordonné, on tient pour impossible qu'il le puisse faire, les ennemis si estant fortiffiez et y aians mys tel nombre de vaisseaux de garde, qu'il y auroit grand hazard à l'entreprendre; ainsi je voy se conserver la liberté qu'ilz ont eue, et, si ceste armée de mer a fait ce bon exploit sur lesditz ennemis ilz ont bien eu leur revanche par la terre depuis quatre jours, selon les nouvelles qui en sont venues, aians fait une saillie par deux endroiz de ladite ville du costé des wallons et des allemands, où ilz se sont portez si vaillamment qu'ilz ont fait habandonner les trenchés aux ungs et aux autres avec perte de beaucoup d'hommes, dont je ne puis pour ceste heure dire le nombre, et de quatre pièces d'artillerie qu'ilz ont eu loisir d'embarquer en leurs vaisseaux et mener en ladite ville. Je laisseray juger à Vostre Ma^té de quelle conséquence et importance est ceste faction, de combien elle haulsera le cœur desditz ennemys pour entreprendre quelque plus grande chose, et affoiblira les autres, outre la perte et déréputation que ce leur est. Et est aussi advenu une mutation entre les ditz allemans pour leur paiement. Il m'est escript du camp que l'on y tient pour certain que le prince soit entré dedans la dite ville, et ce sur plusieurs salves, criz et signes d'alégresse qu'ilz ont faitz ces jours passez. Toutefois autres présuposent que sur le peu de besoing qu'ilz ont d'estre encouragez, ledit prince ne l'auroit entrepris, mais que lesdites salves seroient proceddées de la nouvelle qu'ilz ont eu de la retraite de l'armée de mer pour

Digitized by Google

le secours de Midelbourg. En quelque sorte que ce soit, Sire, je ne vois pas que l'on puisse avoir la raison de ceste place de bien longtemps, bien que le soing et dilligence que mect le dit s^r duc de renouveller et renforcer son armée soit grande, vous ayant ci-devant escript l'ordre qu'il y donnait de toutes pàrtz, auquel il n'est depuis intervenu aucun changement.

Quant aux occurences de ce lieu il s'y publie diverses nouvelles, entre autres qu'il se traite quelque appoinctement avec ledit prince, et ce par le moien de l'empereur et des princes d'Allemaigne ; que l'ung des filz dudit empereur doibt venir pour gouverneur par deçà, ledit duc s'en retourner en Espaigne, et le duc de Médine à Naples; dont reprenant les erres du propos que j'en tins dernièrement au dit s^r duc, ainsi que je l'ay fait entendre à Vostre Ma^té, j'ai voullu encores cejourd'hui sonder de luy ce qu'il en auroit en la fantasie ; mais bien que ce soit chose ici assez vulgaire, il y a quelques jours si m'a il respondu que l'on lui avoit aussi rapporté lesdites nouvelles, lesquelles il m'asseuroit estre du tout faulses, et que c'estoit la chose à quoy son maistre et luy pensoient le moings; qu'à la vérité il désireroit bien d'estre retiré en sa maison et au repos, mais que cest esté il failloyt achever de nettoier ceste querelle estant mesmement certain du peu de secours que son ennemy pouvoit tirer ceste fois d'Allemaigne et pareillement les Huguenots de vostre royaume. Vostre ma^té congnoist son humeur et combien il est faint et dissimulé, en sorte qu'il est mal aisé en tirer quelque lumyère de ce costé là, en quoy néanmoins j'auray l'œil et le soing que je congnois estre requis pour vostre service. Depuis deulx jours je say qu'il a eu divers advis que l'empereur estoit à l'extrémyté ou mort, et ce tant par le duc de Brunsvick, évesque de Munstre que autres.

Digitized by Google

Sur quoy il se forge beaucoup de discours et le principal est que l'empire doibt tumber en la maison de Saxe; et par ce moien avec la secrète pratique et intelligence qui qui est entre ladite maison, le pallatin et autres protestans avec les amytiez et alliances qu'ilz ont au prince d'Orange, ilz seront pour joindre et anexer ces pays de deçà à l'empire ; dont demandant au dit s^r duc ce qu'il avoit dudit empereur, il m'a dit qu'il se portoit bien, luy en estant arryvé ung courrier depuis trois jours. Vostre Ma^té en pourra avoir seu la vérité, mais si ladite mort intervenoyt, il est certain qu'il se trouveroyt plus empesché que jamais.

J'ay seu qu'il fait fournir argent pour le wartgueld de VII mil reistres : assavoir pour III mil au duc de Brunsvick, II mil à l'archevesque de Collongne, et chacun mil à l'évesque de Trier et comte de Scombourg, à raison de troys daldres pour chacun cheval par moys. Les gens dudit duc de Brunsvick qui sont ici querellent ledit paiement du premier febvrier, et il ne le veult accorder que du premier de ce moys. Ce sont les gens de cheval qu'il aura, outre les III mil qu'il dit que l'empereur luy retient. Et quant aux gens de pyed, outre les mil bourguignons qui sont arrivez icy et les creues et nouvelles levées de Wallons qu'il fait faire, il atend cinq mil espaignolz de Lombardie, comme il m'a encores comfirmé, et dit qu'il n'est pas bien résolu s'il fera venir de surcroys III mil arquebuziers italiens. Voilà, Sire, toutes les forces dont il fait estat ceste année, quy ne pouront estre ensemble pour toute la fin de may.

Quant aux nouvelles d'Angleterre il m'a dit qu'il luy avoit esté escript que Mongonmery en estoit party le jeudy sainct avecques quarante vaisseaux chargez de III ou IIII à V mil hommes, et que ladite armée estoit

Digitized by Google

en troys divers lieux, dont Vostre Ma^{té} pourra avoir eu plus seur advis.

Du costé d'Allemaigne, celluy que j'y avoys envoyé il y a huict jours est présentement retourné tout nud et desvalisé, aiant couru grand danger de sa vye; de sorte qu'il n'a seu passer Collongne où il dit avoir apris que le comte Ludoviq s'estoit ces jours passez trouvé à la foire de Francfort, auquel lieu il auroit fait payer ses reistres du passé, et avancé argent sur l'advenir, et que incontinent après il auroit prins son chemin du costé de Strasbourg; que Mandesloo estoit en la Vesfalie, où il donnoit ordre à ses gens; et que le prince debvoit estre secouru du roy de Dannemarck de II mil chevaux; que le palatin faisoit assemblée de VI à VIII mil chevaux, que l'on tient debvoir servir pour entrer en vostre royaume, mais que pour estre maintenant la saison morte et qui ne peult porter la nourriture de la cavallerie, lesdites trouppes ne seroient si tost prestes à marcher. Ceste mesme nouvelle m'a pareillement esté asseurée ce jourd'huy par le comte de Scombourg qui est icy, quelque comfirmation que ledit s^{r} duc m'ait dit avoir eue de la nouvelle que je vous ay escripte par ma dernière de la rupture et remise de l'assemblée des circles. Toutefois, pour en estre plus informé à la vérité, je suis résolu de renvoyer ung autre personnaige sur les lieux, selon ce qu'il plaist à vostre M^{té} me commander par vostre deppesche du VII de ce moys qui m'a esté apportée par les gens du s^{r} de Genlys il y a trois jours seullement.

J'ay voullu selon icelle intercedder à l'endroit dudit s^{r} duc comme de moy mesmes pour la liberté dudit Genlys, ou à tout le moings qu'il luy fust fait ung meilleur traitement. Mais je l'ay trouvé si revesche et esloigné de cela qu'il ne m'en a mesmes riens voullu

Digitized by Google

respondre sinon par escript, laquelle response j'ay mise ès mains de sesditz serviteurs.

De Nymègues, ce XXVIIe jour de mars, 1573.

LXX. — *Au Roy.* — [31 mars, 1573.]

Accord avec le Prince. — Siège de Harlem. — L'armée de mer coupée en deux est à Bergues et à Anvers. — Le duc manque d'argent, a convoqué les États.

Sire, J'adviseray Vostre Ma^té par la présente deppesche de la réception de la dernière qu'il vous a pleu me faire du XVIIIe de ce moys. A laquelle, mesmes aux advis qui y sont contenuz, je ne vous puis pour le présent faire plus ample response que ce que vous aurez veu par ma lettre du XXVII de cedit mois, estans lesditz advis desja si familiers par deçà que je ne voulluz différer plus longuement, estant en propos avec Monsr le duc d'Alve, de luy en parler pour essaier de recongnoistre ce qu'il en avoit en l'esprit, dont Vostre Ma^té aura veu la response. Et, quelque chose que l'on en publie, je suis asseuré de divers endroiz que le prince d'Orange n'entrera jamais en aucun accord ou composition avec le Roy catholicque sans avoir le consentement des villes et peuples de Hollande et Zellande, lesquelz sont tous délibérez et résoluz de n'y entendre en quelque façon que ce soit, si premièrement Sa Ma^té catholique ne révocque toutes les forces Espaignolles et estrangières qu'il a au gouvernement de par deçà, chose qu'il ne consentira jamais pour les raisons que Vostre Ma^té peult bien considérer. J'auray l'œil à ce qui en pourra succedder pour en advertir Vostre Ma^té, mais les affaires de

Digitized by Google

ces troubles s'aigrissent tellement tous les jours qu'il n'y a encores aucune apparence qu'il en doibve riens réussir si promptement. J'ay encores esté veoir ledit s^r duc depuis la receptz de vostre dite deppesche, auquel je feiz entendre les nouvelles qu'il vous a pleu m'escrire que je trouvay estre à propos, et le grand avancement qu'il y avoit à l'expugnation de la Rochelle, dont il monstre estre fort aise, disant que par le retour de la Noue et de ceulx quy l'avoient suyvy, l'espérance estoit très grande que Vostre Ma^té s'en rendroit bientost maistre, adjoustant à cela ce qu'il m'avoit précedement dit, qu'il failloit ceste année sortir de tous ces troubles et rebellions; en quoy il mectroit toute la peine et dilligence qu'il pourroit de sa part[1]. Et sur ce entra à me compter l'effect qui est dernièrement advenu devant la ville de Harlem, que je vous discourois par madite dernière, blasmant infiniement ses allemans pour n'estre gens de guerre et bons à autre chose que pour la ruyne d'ung pais et en emporter l'argent. Ce qu'il me dist de ceste faction se corespond à ce que je vous en ay escript. Mais à ce que j'ay entendu particullièrement d'autres, le mal y est encores plus grand, lesditz ennemys aians bruslé tout le quartier desditz allemans et Wallons avec leurs loges, tué et deffait tant des ungs que des autres bien près de III à IIII cens hommes, et emporté avec eulx cinq enseignes desditz Allemans et troys desditz Wallons; qui est une chose qui ne fust quasi oncques entendue, et dont ledit s^r duc se trouve merveilleusement enuyé, estant bien après le s^r Chappin Vitely pour l'envoier au camp,

[1] Cf. une lettre de Charles IX à son ambassadeur à Madrid, Saint-Gouard, du 6 avril 1573, dans Gachard : *Biblioth. nat.*, II, 422-424.

Digitized by Google

à quoy il ne veult entendre si ledit s^r duc n'y marche en personne, et respond que s'il n'est bon pour commander il n'est plus bon pour obéyr sinon soubz luy. Ainsi j'estime qu'estant sondit camp renforcé, il sera pour si achemyner, s'il ne vient autres nouvelles d'Allemaigne. Ce jourd'huy sont passez par icy les mil bourguignons qui si en vont, et ne veoy pas que de longtemps ledit camp puisse avoir autre renfort. Cependant j'ay eu lettres d'Anstredan, par lesquelles on m'advertist comme le s^r de Bossu estoit party dimenche dernier avec bon nombre de vaisseaulx bien armez et équippez pour essaier entrer en la mer de Harlem, afin de reserrer la ville : ce qui luy sera bien mal aisé et difficille, ainsi que je vous escripvoys pour estre lesditz ennemys fortz et gaillardz sur les passaiges, aussi que ledit de Bossu n'y peult entrer qu'à la file. Nous en entendrons bientost des nouvelles, lesquelles je feray savoir à Vostre Ma^té.

Quant à l'autre armée de mer estant en Anvers, il estoit quelque bruyt qu'elle debvoit repartir bientost, renforcée de trois heurques seullement; mais une grande difficulté qui s'y présente la retarde encores, qui est que ladite armée s'estant séparée à son retour, assavoir une partie et la plus grande part des vivres et munitions à Bergues et l'autre en Anvers, ilz ne se peuvent maintenant joindre et unyr comme ilz vouldroient, lesditz ennemys tenans et occuppant les passaiges. Nous verrons quel ordre il y sera donné, et semble, à la presse que l'on y fait, que Midelbourg se trouve plus pressé que l'on dit, et que mal aisément pourra il se conserver jusques à la fin d'apvril.

Au reste, Sire, J'ay assez souvent adverty Vostre Ma^té de la nécessité de deniers en laquelle se trouvoit ledit s^r duc, que je veoy encores maintenant croistre, aiant

Digitized by Google

esté adverty de Bruxelles que le duc d'Ascot[1] et autres du conseil d'Estat y estans, ayant fait convocquer les estatz pour les sommer de secourir le roy catholique des deulx millions qu'ilz ont promys quant on a osté le dixiesme; que lesditz estatz ont respondu qu'encores que le pays soit du tout ruyné de gens de guerre, le commerse et trafficq n'y ayant plus courtz, et la pluspart des meilleures maisons aians habandonné le pays, néanmoings, s'il plaist à sa Ma^té leur entretenir les privilèges qu'il leur a juré et promys, et ce que mesmes il promeyt à leurs depputez l'année passée : qu'ilz s'efforceroient de le secourir et ayder de ladite somme, mais non autrement; en quoy ledit s^r duc se trouve merveilleusement desceu, aiant fait estat de ladite somme, et mesmes pris de quelques marchans argent à intérest là dessus; nous verrons comme il en usera; mais estans les nécessitez en son camp telles qu'elles sont, y aiant eu commancement de mutinations, pour ceste cause et tant d'autres despenses sur les bras à supporter, il fauldra bien qu'il en trouve quelque part que ce soit.

De Nymègues, ce dernier jour de mars, 1573.

LXXI. — *Au Roy.* — [3 avril, 1573.]

Bruit de la retraite du duc d'Albe. — Nouvelles d'Allemagne. — Harlem : Boussu a pu passer dans la mer de Harlem. — Le duc a reçu de l'or d'Espagne.

Sire, Outre ce que j'ay escript à Vostre Ma^té par ma deppesche du passé touchant les advis qu'il vous avoit

[1] Philippe de Croy, duc d'Arschot, prince de Chimay, 1526-1595; chef et capitaine d'une compagnie d'ordonnance depuis 1551, membre du Conseil d'État depuis 1565.

Digitized by Google

pleu me mander par la lettre du XVIIIe préceddent, j'ay esté certainement adverty que Monsr le duc d'Alve avoit depuis eu deulx courriers d'Espaigne luy apportant les mesmes nouvelles, quoy qu'il m'ayt par plusieurs fois dissimulé n'en avoir encores riens entendu, ainsi que je vous ay escript, et mesmes hier que le feuz veoir ou congnoissant qu'il n'estoit hors de propos de luy en toucher encores ung mot. Il continua en ses responses acoustumées, et jusques à me dire qu'il avoit ferme oppinion que le Roy son maistre ne le vouldroit retirer hors de ces pays icy qu'il ne les eust mys en autre estat qu'ilz ne sont, aiant desjà travaillé à la réduction d'iceulx comme il a fait jusques icy, monstrant que s'il advenoyt autrement ce seroit luy faire tort. Et à la vérité, Sire, Je remarquay en luy qu'il ne seroit pas trop content que cela advynt, encores qu'il désire son repos et que ce n'est de sa poursuite que telles pratiques se meynent. Il a esté si mary que ces choses se soient trop avant publiées par deçà, depuis l'arrivée desditz courriers, qu'il en a fait mectre l'ung prisonnier, tant pour ceste occasion que pour ce qu'il demandoit acte de la délivrance de sa deppesche. J'ay entendu que les ennemys en sont pareillement advertiz et mesmes ceulx de la ville de Harlem, crians aux espaignolz qu'il fauldra qu'ilz s'en aillent hors d'icy. Nous verrons ce qui en succeddera; mais je n'ay pas oppinion que ce soit chose si prompte, mesmes si ledit s^r^ duc n'est de ceste volunté et s'il sent qu'il y ait en cela quelque déshonneur ou interest pour luy, veu aussi l'espérance qu'il a tousjours imprimée en son esprit d'avoir bien tost la raison de ses ennemys, ainsi que assez souvent il m'en fait des discours, et des moyens qu'il y doibt tenir, lesquelz se trouvent le plus souvent mal fondez et esloignez de ce qu'il désire. Toutefois si

Digitized by Google

les affaires d'Allemaigne sont si paisibles qu'il dit et ses ennemys avec si peu de ressource que les nouvelles qu'il m'a dit en avoir le portent, ceulx de Hollande et autres ne peuvent faillir de succomber quoi qu'ilz tardent.

Ce que j'ay dernièrement escript à Vostre Ma^té dudit Allemaigne m'est encores venu comfirmé, fors que le comte Ludoviq, au lieu d'avoir tiré du costé de Strasbourg, estoit allé en Saxe, conduisant ses pratiques et menées si secrètement que l'on n'y peult mordre; et davantaige qu'il se continue tousjours nouvelles d'assemblée de gens de guerre pour entrer en France, de la part du comte Pallatin et Cazimir son filz, dont Vostre Ma^té pourra avoir autres advis. J'atendz ung homme d'Anvers fort pratiq pour y renvoier, ainsi qu'il vous a pleu me commander.

Quant aux nouvelles de ce siège, il ne si est avancé aucune chose depuis, remectant tousjours à y faire ung effort quant l'armée sera remforcée, et cependant on ne laisse de chercher tous moyens pour les reserrer davantaige, ce que je croy se pourra faire par cy après plus aisément, estant en fin le s^r de Bossu passé avec ses vaisseaux dedans la mer dudit Harlem, où les ennemys (que l'on jugeoit le debvoir combattre au passaige) ne l'ont ausé atendre, s'estans retirez à la faveur de leur armée qui est en leur fort, et ont esté poursuiviz jusques là par ledit s^r de Bossu dont l'on atend des nouvelles. L'on ne doubte point que lesditz ennemys ne facent tout leur effort et ne mectent le plus grand nombre de vaisseaulx qu'ilz pourront en ladite mer pour conserver à ladite ville la liberté qu'elle a tousjours eue, et que mesmes en fin, s'ilz voient ne pouvoir empescher le secours de Midelbourg ou que les affaires y aillent en longueur, ilz y feront venir leurs forces de Zellande dont le temps nous donnera plus de lumière.

Digitized by Google

Au reste, Sire, quant est du fait des deniers dont je vous escripvois par ma dernière, ledit s^r duc m'a luy mesmes comfessé qu'il n'en estoit que peu ou poinct secouru des pais de deçà, les menaçans de leur en bien faire paier les arréraiges cy après, mais que son maistre luy en avoit fait si bonne provision, luy aiant envoyé deulx millions d'or, qu'il n'en manquoyt point et qu'il avoit paié tous ses reistres de l'année passée, horsmis quelques ungs, ausquelz il fait interest de six pour cent en atendant sa commodité.

De Nymègue, ce IIIe apvril, 1573.

LXXII. — *Au Roy.* — [9 avril, 1573.]

Encore le départ du duc. — Harlem. — L'armée de mer. — Nouvelles d'Allemagne : correspondance de Mondoucet avec l'évêque de Münster. — Les biens de Matrignan.

Sire, Depuis ma dernière du IIIe de ce mois par laquelle j'advertissoys Vostre Ma^té de la comfirmation qu'avoit eue Monsieur le duc d'Alve des advis venans d'Espaigne touchant la mutation de ce gouvernement, il ne s'en est aucunement parlé, et s'est ce bruit là du tout assoupi, en quoy je me confirme l'oppinion que j'ay eue que ce n'estoit de la volonté dudit s^r duc que telles choses estoient advancées, mais du tout contraires à ses entreprises et desseings, lesquelz ne tendent que d'avoir la raison de ses affaires et ennemys par les armes pour en remporter la gloire et réputation qu'il se propose et espère, laissant son filz en quelque considération à l'endroit de sa Ma^té catholique. Toutefois, Sire, c'est chose à quoy j'ay l'œil pour en advertir Vostre Ma^té.

Digitized by Google

Quant à ses dites affaires je n'y veoy aucun avancement, estant la ville de Harlem tousjours au mesme estat qu'elle s'est maintenue jusques à présent, et n'y a apparence que si l'armée dudit s^r duc n'est autrement remforcée, qu'il s'y exécute riens davantage, encore que les assiégez soient maintenant forcloz de tout secours et ayde par le moien des vaisseaux et de l'armée entrée dans ceste mer de Harlem[1], laquelle a fait retirer celle desditz ennemys dedans leurs villes voisines, non toutefois sans crainte qu'elle ne revienne plus forte qu'auparavant pour essaier de combattre ledit s^r de Bossu, lequel cependant avec le commandement de don Fadriq a fait faire deulz fortz de costé et d'autre du canal qui va de ladite mer audit Harlem, pour en tout évènement rompre et empescher le passage dudit secours, et ont fait mectre quelques pièces d'artilleries dedans lesditz fors, faisant ung pont pour se secourir l'un l'autre, et ayans jecté plusieurs bois et autres empeschemens pour gaster ledit passaige, mais il est à présupposer qu'aians lesditz assiégéez eu tant de temps pour se pourvoir et munyr de ce qui leur fait besoing, ilz n'y auront pas failly, aussi qu'à ce qu'il m'est escript du camp ilz ne s'en esmeuvent grandement et n'en font pas compte. Nous verrons ce qui en réussira et croy que quant ilz seroient réduiz à telle extrémité, leur dernière résolution seroit de faire ung effort sur le camp dudit don Fadriq avec les forces voisines qu'a le prince d'Orange d'ung costé et d'autre de ladite ville. Il n'est aucunes nouvelles que de tout le moys de may le camp dudit s^r duc se puisse rendre plus fort qu'il n'est, son principal secours estant fondé sur les gens de pyed

[1] Le comte de Boussu était entré dans la mer de Harlem le 29 mars. Cf. Bern. de Mendoça : *Commentaires*, f° 209, r°.

Digitized by Google

qui viennent d'Italie, lesquelz on dit commencer à marcher; et quant aux wallons il s'en trouve si peu qui y veullent venir qu'il n'en fault faire grand fondement.

Quant à l'autre armée de mer ordonnée pour le secours de Midelbourg, j'entends qu'elle doibt partir d'Anvers dedans le XXme de ce moys renforcée de unze hourques, et font à ceste foys charger les vivres et munitions dedans les vaisseaux de guerre, afin de pouvoir passer plus aisément sans avoir à combatre pour ceux qui portent les dits vivres. Lesditz ennemys estans bien advertiz de tous ces desseings se sont aussi fortiffiez de leur part et atendent sur les passaiges. J'estime que ce mois ici nous fera juger de tout plus particullièrement, mais j'ay oppinion que lesditz ennemys se voians hors d'espérance dudit Midelbourg, ou bien estant réduite soubz leur obéissance, ilz feront tourner toutes leurs forces navalles du costé de Hollande, laissant seullement ce qui est nécessaire pour la conservation de Flessingues et la Veire.

Davantaige, Sire, quant aux nouvelles d'Allemaigne, j'ai seu pour certain que les derniers advis qu'en a euz ledit s^r^ duc sont que toutes choses si portent plus froydement et lentement qu'elles n'ont fait, de sorte qu'il se promect quasi d'estre asseuré de ce costé là, ce que, si ainsi est je ne fais doubte qu'il ne vienne à bout de ses ennemys avec le temps. L'on m'escript dudit pays qu'il se mect en avant une diette impérialle, laquelle se pourra assembler dedans la fin de Juing, vostre ma^té^ en pourra avoir advis d'ailleurs et de ce qui se doibt tater. L'évesque de Munstre aiant cydevant prins quelque congnoissance avec moy par le moien d'un sien serviteur françois, qui a esté par deçà avec ses depputez, m'a escript quelque fois de ce qui se passoyt par delà, mesmes depuis naguières m'a envoyé icy l'ung des siens par lequel il me comfirme

Digitized by Google

les mesmes advis que à euz le dit s^r duc, et outre m'a envoyé lettre qu'il escript à Vostre Ma^té en recommandation d'ung collonnel de reistres qu'il dit estre de grande suite et réputation, lequel il offre à vostre service pour lever gens, et coure sus à ceux qui vouldroient entreprendre d'assister voz rebelles, soit à brusler et gaster leur pais ou autrement, ainsy qu'il vous plaira luy commander.

Au reste, Sire, j'ai reçu la dernière deppesche qu'il a pleu à Vostre Ma^té me faire du XXVII du passé, à laquelle il n'eschet autre responce, sinon que quelque poursuite que je face à l'endroit dudit s^r duc pour la main levée du s^r de Matrignan, je n'en ai seu tirer encores aucune responce, menant les choses en toute longueur et faisant assez juger le peu de volunté qu'il a de accorder ceste main levée, remectant les choses au jugement qui s'en est ensuivy. Je ne laisseroy de continuer ceste instance pour en tirer une dernière résolution le plus tost que je pourray.

De Nymègue, ce IXme avril, 1573.

LXXIII. — *Au Roy.* — [12 avril, 1573.]

Les intentions du duc d'Albe. — Harlem. — Zélande. — Nouvelles d'Allemagne : le duc Cazimir, le comte Louis.

Sire, Par ma dernière du IXme de ce moys j'escripvois à Vostre Ma^té que je voiois refroidir et quasi assouppir les advis que nous avions euz par deçà du changement de ce gouvernement, lesquelz il vous a aussy pleu m'escripre. Mais depuis j'ay entendu pour certain que le duc de Medina Cely en est bien avant en termes,

Digitized by Google

envoyant continuellement des courriers devers l'empereur pour cest effect. De sorte que plusieurs ont oppinion que ceste négociation est pour réussir, encores que Monsr le duc d'Alve y soit quelque peu répugnant pour l'espérance qu'il s'est promise d'avoir la raison de ses ennemys par les armes; mais je croy qu'en fin il ne sera mary de si accommoder, pour estre désireux de son repos, les succez et évènemens de guerre fort hazardeulx, outre que la sienne est pour prendre ung long trayt, aiant à combattre et la mer et la terre avec beaucoup de bonnes et fortes villes qui luy restent à conquérir; et de plus que pour sa réputation il ne faudra de faire entendre par tout et se couvrir que ce n'aura esté de son consentement que cest accord se sera fait. Desjà Vostre Ma^té a entendu comme ilz ont accommodé leurs affaires pour ung temps avec l'Angleterre[1], ainsi que j'ay esté asseuré, tellement qu'il est aisé à juger qu'ilz ne veullent que se tirer du bourbier et vous laisser en voz troubles et à supporter tout le faix. Ce que j'estime Vostre Ma^té sceaura très bien et meurement considérer.

Quant aux nouvelles d'icy il n'y a apparence de venir encores à bout de la ville de Harlem, et si fait tous les jours diverses factions et saillies, en la pluspart desquelles lesditz ennemys n'ont du pire, et monstrent se soucier bien peu de leur siège. Depuis que le s^r de Bossu est entré avec ses vaisseaux dedans la mer dudit Harlem, il a, ainsi que vous aurez cy-devant entendu, donné ordre pour leur coupper le passaige, fortiffiant les advenues. Sur quoy le prince d'Orange a de sa part fait

[1] Le traité de Nimègue entre l'Espagne et l'Angleterre avait été signé le 15 mars précédent; Burleigh en avait été le principal auteur. Cf. *Corresp. de La Mothe-Fénélon*, v, 292. 293. 307.

Digitized by Google

toute dilligence de faire armer des vaisseaux dedans ses villes de Hollande pour le venir combattre et se rendre suppérieur en ladite mer. Mais aiant depuis quatre jours voullu tenter de les y faire marcher, ilz ont esté repoulsez sans aucune perte, sinon que, estant aussi sorty de la ville à leur faveur huict vaisseaux pour les joindre et passer en despit dudit s^r de Bossu, il en fut pris deulx seullement, les autres s'estant sauvez. Maintenant l'on fait encores jugement qu'ilz ne faudront de retourner, s'estans plus fortiffiez et aians congneu l'armée dudit s^r de Bossu.

Du costé des Zellandes lesditz ennemys sont aussi merveilleusement fortz, aians plus de VI vingt vaisseaux, et ne font qu'atendre que l'armée d'Anvers se mecte en chemin pour secourir Midelbourg, afin de la combattre. Mais cest équipaige ne peult encores estre si tost prest de plus de huict ou dix jours, parceque s'estant engaigez les vivres et munitions préparez au premier voiaige dedans le port de Bergues, ainsi que j'ay cydevant escript à Vostre Ma^té, il fault à ceste heure faire porter lesditz vivres et munitions par terre dudit Bergues audit Anvers, estant ledit port assiégé desditz ennemys. Nous verrons dedans ce mois ce qui en réussira, et s'ilz faillent de passer à ce coup, il n'y a plus d'espérance audit Midelbourg. L'on m'escript dudit Anvers que XII cens Angloys estoient arrivez en une petite isle nommée Biervelet[1] qui est devant Flessingues du costé de Flandres, aians XVII vaisseaux, et que là ilz remuent la terre et se fortiffient, qui sera encores ung secours ausditz ennemys.

[1] Bieruliet, ancienne petite île, qui est aujourd'hui rattachée au continent.

Digitized by Google

Au reste, Sire, encores que Vostre Ma^{té} puisse avoir esté bien imformée de la vérité d'une nouvelle qui arriva hiez icy, si ne laisseray je de vous en donner advis, qui est que le Cazimir avoit envoyé demander passaige par le comté de Bourgoigne pour cinq mil chevaux et gens de pyed pour entrer en vostre royaume. J'espère dedans ung jour ou deulx veoyr ledit s^{r} duc d'Alve, duquel je pourray apprendre ce qui en est ; ce que je ne faudray de vous faire savoir et toutes autres particularitez. Cependant je vous diray que j'ay encores depuis esté asseuré que le comte Ludoviq s'estoit trouvé à Francfort, où il a recouvert grande somme de deniers avec beaucoup d'armes. Aussi a esté pris ung messager envoyé par le prince à Collongne chargé de plusieurs lettres, par lesquelles on descouvre bien que l'Allemaigne ne sera si paisible ceste année pour ce pays icy que ledit s^{r} duc m'a dit que le portent ses derniers advis.

De Nymègue, ce XIIe avril, 1573.

LXXIV. — *Au Roy.* — [16 avril, 1573.]

Intentions du duc. — Harlem. — Montgommery. — Nouvelles d'Allemagne.

Sire, Vostre Ma^{té} aura assez clairement peu juger l'estat des affaires de deçà par le contenu de toutes mes préceddentes deppesches, mesmes par les trois dernières de ce mois, par lesquelles je vous représentois les chemins et plus doux moiens que l'on s'efforce de tenir pour l'abréviation de ceste guerre et pour remectre une paix ès pais de deçà, dont je trouve Monsr le duc d'Alve tousjours répugnant, selon ses propos et parolles se pro-

Digitized by Google

mectant de venir à bout de ses ennemys avec la force. Nous verrons en peu de temps ce qui en adviendra soit de l'ung ou de l'autre, car, à ce qu'il m'a dit, il a plus d'espérance que jamais de se rendre bien tost maistre de ladite ville de Harlem, non avec les armes, mais estant du tout cloze depuis l'entrée des vaisseaulx du s^r de Bossu en la mer dudit Harlem, qui leur a couppé les passaiges par lesquelz ilz estoient secouruz ; et a eu advis par quelques prisonniers de ladite ville qu'ilz commençoient à se trouver en nécessité de vivres, n'en aians pas pour plus de troys sepmaines, dont dix ou douze jours sont desjà coullez, en sorte, à ce qu'il dit, que c'est tout ce qu'elle pourra faire si elle dure jusques à la fin de ce moys ; espérans puis après qu'il n'y aura pas une ville en Hollande qui ose atendre, voire que ceulx de Delft seront pour luy remectre le prince entre ses mains, et d'où il n'est pas trop esloigné : ainsi voilà sa guerre finie et achevée. Mais, comme Vostre Ma^té peult trop mieulx considérer, il y a tant de différance entre le fait et le dit que tout ainsi que je l'ay veu cy devant manquer en plusieurs de ses espérances, il pourra encores peult estre advenir le semblable de celle cy, bien qu'il se promecte tousjours et m'asseure avoir certains advis que les affaires d'Allemaigne pour le secours de sesditz ennemys demourent fort paisibles ; qui luy sera ung grand avantaige, si ainsi advient ; car il ne sera possible que ledit prince puisse subsister, encores qu'il mecte toute dilligence de se fortiffier d'hommes et de vaisseaux pour faire teste audict s^r duc en tous endroiz.

Ce que j'escripvois à Vostre M^té par ma dernière de la descente de quelques Angloys au secours dudit prince se trouve véritable, me l'aiant comfessé ledit s^r duc, et qu'ils sont en nombre de sept à huict cent, desquelz les

Digitized by Google

chefz et cappitaines se noyèrent tous à leur arrivée. Je ne say comme cela s'entend, veu qu'ainsy que j'ay escript à Vostre Ma^té l'accord des pais de deçà pour le commerse et trafficq d'avec l'Angleterre est sur le point d'estre publié ; mais, quelque chose qu'il y aict, ledict s^r duc ne se fie aucunement d'eulx, faisant comparaison dudit anglois à une mauvaise humeur qui tombe tousjours sur la partie la plus foible, et ainsi se maintient aux despens d'autruy. Ledit s^r duc n'est sans crainte que si la Rochelle est prise bien tost ainsi que nous en avons par deçà bonne espérance, que Mongonmery ne luy vienne tomber sur les bras, aiant eu advis (à ce qu'il m'a dit), qu'il estoit encores à la cour d'Angleterre le cinquiesme du présent, veu aussy qu'il ne saura plus où aller [1].

Quant à l'armée de mer qui se remectoit sus en Anvers, elle debvoit partir hier ou aujourd'huy, si elle avoit bon temps, pour s'en aller efforcer le passaige de Midelbourg. L'on m'escript qu'elle est belle et en bon équipaige, estant composée de quarante huict à cinquante vaisseaulx de guerre, lesquelz sont aussy chargez de vivres et munitions nécessaires. En peu de jours nous entendrons quel progrez elle fera, mais l'on tient pour certain que les ennemys y sont bien fortz et l'atendent en bonne volunté.

Au reste, Sire, je sçuz dudit s^r duc que c'estoit une nouvelle faulce et inventée que celle qui s'estoit publiée tant en Anvers, Bruxelles que icy, que le Cazimir avoit demandé paissaige par la Bourgoigne avec gens de

[1] Montgommery alla à La Rochelle; il se montra devant la place le 19 avril, et se retira le surlendemain sans avoir ravitaillé la ville, et sans autre succès que la prise et le pillage de Belle-Isle.

Digitized by Google

guerre pour entrer en vostre royaume, m'aiant dit qu'il n'en estoit riens et que si cela advenoyt il ne fauldroit de m'en advertir incontinent.

Quant aux nouvelles d'Allemaigne j'ay entendu que le palatin faisoit lever toutes les avoynes des pays de Zohnvald et les faisoit mener à Bacquara [1]. Que l'on atendoit en ces quartiers là quelque levée de cavallerie et infanterie qui, selon le bruyt commun, debvoient prendre leur chemin et monter contre le Rhim; mais ces pratiques là sont si secrètes qu'il n'est pas possible d'y pénétrer. Depuis le retour de mon homme desvalisé je n'y ay point renvoié, selon ce qu'il a pleu à Vostre Ma^té de m'escrire. Je m'efforceray seullement d'en entendre ce que je pourray pour le vous mander, sans entrer en autre despense.

De Nymègue, ce XVIme jour de avril, 1573.

LXXV. — *Au Roy.* — [20 avril, 1573.]

Politique du duc d'Albe; la pacification des Pays-Bas. — Siège de Harlem. — Le comte Louis en Allemagne. — L'armée de mer d'Anvers. — Bernardin de Mendoza est revenu d'Espagne. — Nouvelle de la paix entre Venise et les Turcs.

Sire, Je ne puis riens respondre davantaige par la présente deppesche à ce qu'il vous a pleu me mander par la vostre du huictiesme de ce mois (que je receuz hier), sinon ce que Vostre Ma^té aura veu par celle du XII que je vous ay cydevant envoiée, par laquelle je vous faisois entendre en quelz termes se retrouvoient les

[1] Bacharach, sur le Rhin, à l'extrémité nord des États de l'électeur palatin.

Digitized by Google

affaires de ceste pratique qui se conduit pour la pacification des troubles de deçà, et comme le duc de Medine promeut continuellement cest affaire. Depuis je n'y ay riens veu avancer, et estant chose assez désagréable à ceulx du party de Monsr le duc d'Alve pour les raisons que je vous ay cydevant escriptes, il en est maintenant icy fort peu de nouvelles, ledit s^r duc ne regardant à autre chose qu'à ce qui conserne la guerre, bien que, comme je juge, il ne sera marry de si accommoder, pourveu qu'il puisse faire quelque autre chose pour l'avancement de son filz qui est le poinct principal, lequel luy a plus courageusement fait embrasser ceste querelle que autre raison, désirant et espérant en fin par ce moien le laisser son successeur en cedit gouvernement. Mais puisqu'il en voyd l'espérance perdue, j'estime qu'il ne se rendra sy oppiniastre qu'il a fait, et qu'il sera bien aise de s'aller reposer, estant mesmes tousjours hors de coulpe de cest accord, et crains qu'il fault que Vostre Ma^té s'atende à cela sans espérer pouvoir tirer aucun soulagement en voz affaires par leurs moiens, encores que raisonnablement ilz y soient bien obligez pour estre Vostre Ma^té seulle cause de leur salut et de la conservation des pays de deçà, lesquelzsans aucum doubte feussent hors de leurs mains il y a plus de six mois, ainsy que ledit s^r duc me le comfesse assez souvent, non pour penser vous en avoir obligation, mais pour me ramentevoir que ce sont les françois qui sont cause de ses troubles, dont il a plus la vangeance devant les yeulx que la recongnoissance envers Vostre Ma^té du bien fait qu'il en a receu. Sur telz discours, Sire, je ne demoure court pour luy faire sentir vifvement ce qu'il vous doibt, et comme ce dernier effect advenu à Paris luy a, sans aucune comparaison, plus servy et aydé en ses affaires

Digitized by Google

que n'ont fait aux villes tous les secours qui vous ont esté envoiez de leur part, luy alléguant assez d'autres raisons lesquelles seroient trop longues à discourir par la présente. Puisqu'il plaist à Vostre Ma^{té} remectre à moy de sentir de luy ce qui est de ceste négociation, j'y feray ce que je pourray, encores que je congnoisse très bien qu'il sera mal aisé d'en tirer autre lumière.

Sire, quant aux nouvelles de deçà, Vostre Ma^{té} aura veu par ma dernière du XVIme, ce que nous en avions pour lors, et comme l'espérance estoit meilleure d'avoir la ville de Harlem qu'elle n'avoit encore esté par le moien de la nécessité et du siège qui la tient du tout close, ce qui continue encores maintenant. Toutefois il est icy quelque bruyt sourd que troys vaisseaulx chargez de bledz y sont entrez depuis quatre jours, aians avec le vent et la tempeste propre forcé le passaige, qui fait craindre que l'on n'en aura si tost la raison.

Du costé d'Allemaigne je n'en ay entendu autre chose, depuis ce que Vostre Ma^{té} aura veu par madite dernière, et croy que cependant le comte Ludoviq n'y perd temps pour prendre l'occasion quant il la verra à propos. Il fait ordinairement secourir son frère des meilleurs gens de pyed qu'il luy peult envoier par trouppes de quinze, vingt, trente et cinquante, passant icy au tour par divers chemins. Et a esté descouverte une entreprise que ledit comte avoit sur la ville de Vendloo par le moien de quelques habitans qu'il fait croire qu'il n'est pour demourer sans riens faire, et qu'il en a quelque autre à quoy ledit s^{r} duc fait soigneusement prendre garde.

Quant à l'armée de mer pour le secours de Midelbourg il y a trois jours qu'elle est partie d'Anvers, s'estant arrestée à cinq lieues de là, ainsi que l'on m'escript, pour n'avoir esté servie du temps et du vent. Nous saurons

Digitized by Google

bientost ce qu'elle fera, car les ennemys ne sont trop esloignez d'eulx, en bonne volumté de les empescher, et n'avoient auparavant perdu le temps estans par plusieurs foys descenduz ès costes de Flandres où ilz ont gastez, bruslé et pillez plusieurs villages.

Au reste, Sire, depuis deulx jours est retourné d'Espaigne don Bernardin de Mandosse [1], que ledit s^r duc y avoit deppesché il y a environ trois mois, lequel, à ce que j'entendz, a rapporté lettres de change de VI cens mil escuz pour satisfaire aux despences de ceste guerre, et que, quant aux affaires qui sont pardeçà, que sa Ma^té catholique s'en remectoit et reposoit du tout sur ledit s^r duc. Autres deppesches viennent au duc de Medine, lesquelles, comme je croy, ne se comforment avec les autres. Je mectray peine d'y pénétrer pour vous escrire ce que j'en pourray apprendre.

Sire, depuis ceste deppesche faite, il est venu advis par deçà que les Vénétiens avoient fait et arresté leur paix avec le Turcq [2], ce qui appreste matière de faire nouveaux discours; et disent les ungs que ce sera ung grand avantaige pour le Roy catholique, parce qu'il n'aura plus affaire sinon à la conservation et garnison de ses places, et que tant plus aisément pourra il rémédier

[1] La mission de Bernardin de Mendoça, en Espagne, ne dura qu'un mois et demi; il arriva à Madrid en mars : Saint-Gouard l'annonce au roi dans sa lettre du 18 mars 1573 : *Biblioth. nat.*, II, 421. Mendoça en dit quelques mots dans ses *Commentaires :* f°s 206 v° et 207. Il rapporta les pouvoirs nécessaires pour conclure la paix avec l'Angleterre; elle fut signée et promulguée le 1er mai 1573 : de Thou, IV, 730.

[2] Cette paix fut conclue le 7 mars 1573, et causa une grande déception en Espagne. « Les Espagnols s'en désespèrent ici et disent pis que pendre des Vénitiens », dit Saint-Gouard, *Bibl. nat.*, II, 426.

Digitized by Google

à ses affaires de deçà. Je laisseray le surplus de ce qui s'en dit.

De Nymègue, ce XXme avril, 1573.

LXXVI. — *Au Roy.* — [23 avril, 1573.]

Accord avec le Prince : le duc y est absolument opposé, et veut l'alliance de la France. — L'armée d'Anvers arrivée à Middelbourg. — Siège de Harlem. — Mise en liberté de Jumelles refusée.

Sire, Depuis vous avoir escript du XXme de ce mois, j'ai visité Monsr le duc d'Alve comme je faiz assez souvent sur plusieurs occasions d'affaires qui se présentent par deçà; lequel après avoir entendu de moy ce qui s'avançoyt au siège de la Rochelle, la bonne espérance qu'il y avoit que Monseigneur vous en rendroit bientost maistre aiant gaigné le fossé, et pareillement l'estat des affaires de France ès autres endroiz, que je luy diz estre (grâces à Dieu) en bons termes pour y veoir bien tost l'establissement d'ung repos, et reprenant sur ce discours les erres du propos que je luy ay cy devant tenuz des bruitz de l'accord qui se pratiquoit avec le prince, il me semble qu'il s'en ouvrit davantaige qu'il n'avoit encores fait, commençant d'ung bout à autre à me dire ce qu'il a cy devant exécuté en ceste querelle dont il m'alègue pour tesmoing ; et après cela me dist et asseura sur sa parolle que jamais le Roy son maistre n'entendroit à telle chose, quoy qu'il en fust solicité et poursuivy ; que luy de sa part n'y consentiroit en aucune façon et ne le conseilleroit, voire jusques à me dire qu'il remectroit sa vye, de sa femme et enffans ès mains de Sa Ma^té^ catholicque plustost que d'y consentir et de servir

Digitized by Google

en cela de ministre; que la royne d'Angleterre luy en avoit fait ouvrir quelques propos ausquelz il avoit si gaillardement respondu qu'il pense qu'elle n'en parlera plus; qu'il estoit bien asseuré que beaucoup d'autres seigneurs, et la pluspart estans en ce pays, désireroient ung tel appoinctement qui doibt donner assez d'argument et de raison pour n'y prester l'oreille. Somme je le veiz, Sire, à mon advis, très résolu de l'empescher par tous moiens, me disant que c'estoit à ceste heure qu'il failloit avoir plus de couraige que jamais pour terminer toutes rebellions tant en France que par deçà et qu'il failloyt si bien s'entendre l'un l'autre que le premier qui auroit achevé aidast à son compaignon. Je l'asseuray que Vostre Ma^té^ avoit telle volunté et n'auroit jamais autre oppinion de luy, le comfirmant le mieulx qu'il m'estoit possible en icelle avec les raisons que je luy alléguai, tellement que, selon ce que j'ai tousjours asseuré à Vostre Ma^té^, je n'ay pas oppinion que ledit s^r^ duc intervienne en aucune façon en tel trayté, mais l'empeschera de toute sa puissance, et mesmement à ceste heure qu'il se congnoist avoir ung pyed et avantaige sur ses ennemys par le moien de son armée de mer que je vous escripvois par madite dernière estre partie d'Anvers pour le secours de Midelbourg; laquelle, ainsi qu'il me manda hier (par ung gentilhomme), y est arrivée à port de salut, sans aucune perte, non toutefois que sesditz ennemys n'en aient receu, dont il ne sait les particularitez, lesquelles aiant entendues je ne faudray de vous faire savoir[1]. Il en alla faire chanter le

[1] Cf. *Comm. de B. de Mendoça*, f° 222 v°; Sancho d'Avila réussit à débarquer à Walcheren et gagna Middelbourg; Cf. METEREN, f° 92 r°.

Digitized by Google

Te Deum et rendre grâces à Dieu comme de chose qui luy estoit de grandissime importance. Et véritablement, Sire, j'estime que par cy après il se rendra maistre de la mer et par ce moien tiendra le pays et les places occuppées par ses ennemys brydées et pourra les assaillir avec l'occasion et la commodité, rendant le passaige des vaisseaux dedans le pays et libre et seur s'il luy est possible. Cependant il fait son compte qu'aiant ses forces quy luy viennent d'Italie, celles qu'il retire des Zellandes qui y estoient engaigées et autres qu'il fait lever avec nouvel atirail d'artillerye, de marcher en personne dedans ce moys de may en ung autre camp et d'ung autre costé que n'est son filz pour avoir plustost fait et réduyre tout son pays dedans cest esté pour le plus tard. Car il bastit tout ce discours sur le fondement que son ennemy ne sera point secouru d'Allemaigne, ainsi qu'il me dist en avoir de fraiz advis, ce que quant il auroit il pense y avoir assez bien pourveu par les retenues de cavallerie et autres préparatifz qu'il a faitz.

Davantage, Sire, quant aux nouvelles de Harlem l'on n'y avance autre chose sinon que l'on se remect au temps pour en avoir la raison par la nécessité et depuis naguières deulx vaisseaux chargez de bledz, pouldres et munitions s'estans vouluz hazarder de passer dedans la place ont esté prys et arrestez. Sur quoy ceulx de ladite ville feirent une saillie sy forte du costé d'ung fort que don Fadriq a fait faire pour les tenir plus pressez qu'ilz meyrent en pièces et vau de routte ce qui y estoit, se saisissans dudit fort. Ainsi Vostre Ma^té^ veoyd que s'ilz perdent d'ung costé ils gaignent de l'autre et ne monstrent encores aucun signe de nécessité, le prince les asseurant qu'il ne les habandonnera pas de secours.

Sire, je parlay audit s^r^ duc selon ce qu'il vous a pleu

Digitized by Google

me commander pour la liberté du s^r de Jumelles[1] comme de moymesmes et en estant prié par quelques seigneurs, ainsi que j'avois desja fait une autre foys ; sur quoy il me donna la mesme response qu'il avoit faite qu'il s'estoit lyé les mains de telle chose, l'ayant remys au roy son maistre, en sorte qu'il ne pouvoit disposer d'ung seul prisonnier, qui est une peine remise et deffaite. Quant à l'affaire du s^r de Matrignan, j'escripviz par ma dernière au s^r de Villeroy la mauvaise résolution que j'en avoys tirée de luy, de laquelle je ne feray icy autre redite.

De Nymègue, ce XXIII avril, 1573.

LXXVII. — *Au Roy.* — [28 avril, 1573.]

L'armée de mer d'Anvers. — Siège de Harlem. — L'accord avec le Prince. — Nombreuses nouvelles d'Allemagne.

Sire, J'ay tousjours différé d'escrire depuis le XXIII du présent atendant nouvelles certaines des particularitéz et succez advenuz à l'armée de mer envoyée par Monsr le duc d'Alve pour le secours de Midelbourg, dont jusques icy, quelque alégresse et démonstration de joye que l'on ayt faite de son arivée à bon port, je ne voy point que l'on en ayt riens de certain, estans les oppinions fort diverses et répugnantes en cest affaire, ceulx à qui il touche en parlans assez froidement et d'Anvers et de Bruxelles. Les ungs m'escripvent qu'elle est arrivée, autres que non, et qu'elle a reçeu grande perte, tellement que je ne say ce que je doibz en cela asseurer

[1] Voir plus haut, page 22.

Digitized by Google

à Vostre Ma^{té} pour ceste heure, en atendant plus de lumière. Ceulx qui ont ainsi asseuré ladite armée, voians la comfirmation en estre si tardive, la couvrent maintenant sur ce qu'ilz alèguent que ladite armée n'a en son chemin esté empeschée par les ennemys, mais bien suyvie d'eulx jusques à leur abord, où à présent ilz les tiennent asssiégez sans qu'ilz puissent si aisément retourner qu'ilz espéroient, les contraignans de ayder à manger et consommer les vivres et munitions qu'ilz ont portez à ceulx de Midelbourg. C'est chose qui ne se peult longuement desguiser, laquelle aiant seue à la vérité je ne faudray de vous faire entendre pour estre l'une des affaires qui plus importe à ce pays, ainsi que je vous ay cy-devant escript.

Quant à ce qui est du siège de Harlem, Vostre Ma^{té} aura veu par madite dernière comme ceulx de la place avoient gaigné l'ung des fortz qu'avoit fait faire don Fadriq, lequel ilz se sont depuis conservé, estans ledit fort hors de batterie, en sorte qu'à la faveur d'icelluy ilz s'estendent et eslargissent ainsi que bon leur semble à deulx portées d'arquebuze d'eulx, non toutefois qu'ilz puissent estre aydez de vivres de ce costé là, par ce que les autres fortz faitz à l'embouscheure du canal qui vient de la mer dudit Harlem les en empesche, et continue-t-on en ceste espérance de les avoir par la fain et nécessité de laquelle on tient qu'ilz sont desja bien pressez; ce que tout le monde ne veult croyre, aians eu assez de temps et de commoditez de se munir depuis la prise par eulx faite dudit fort; ilz ont fait démonstration d'estre las et travaillez aussi d'avoir faulte de pouldres, ne tirans pas ung coup d'arquebuze, sur quoy don Fadriq aiant eu quelque advis de là dedans conforme à cela auroit deppesché quelque nombre d'hommes pour recongnoistre

Digitized by Google

leur contenance, et, au cas qu'ilz les trouvassent en désordre et estonnez, de poulser outre et entrer dedans, les faisant suivre d'autre nombre de soldatz ; mais telle entreprise n'est nullement réussie, sinon à la perte et désavantaige de ceux qui y sont allez, lesquelz ont esté bien battuz. Ainsi j'estime, Sire, que l'on les laissera en repos comme on a fait depuis quelque temps, leur laissant manger le peu de pain qui leur reste à leur aise. Ilz ne sont pas seulz nécessiteux, car au camp les vivres y sont fort manquez et le soldat sans argent pour les achepter. L'on m'escript d'Anstredan que XVIII gros vaisseaux et six galères desditz ennemys se sont présentées devant ladite ville et de là ont fait mectre pyed à terre à sept ou huict cens hommes en ung villaige nommé Dorrigendam[1] où ilz font ung fort, estant leur intention puis après d'emfoudrer quelques vaisseaux dedans ce canal qui vient de la mer audit Anstredan afin d'en rompre et gaster le port. L'on avoit deppesché quelques compaignies de soldats pour les en garder. J'estime que ce qu'ilz en font est plus pour faire retourner l'armée du s^r de Bossu en ceste mer là, affin que l'autre leur demeure libre pour pouvoir forcer le passaige et entrée en la place que pour autre occasion. J'envoie à Vostre Ma^té troys pourtraitz de ladite ville afin qu'elle puisse mieulx juger de toutes choses. On tient le petit estre le meilleur, hormis qu'ilz ne la peuvent avoir tant fortiffiée.

Au surplus, Sire, il ne s'avance riens en cest accord dont le bruyt est si général, au moins que je puisse congnoistre, et si j'ay quelque oeil et jugement en cela,

[1] Dorrigendam, village de Hollande, au nord de l'entrée du golfe de l'Y, près du Zuiderzée.

Digitized by Google

je vous diray que je n'ay point oppinion qu'il réussice pour les difficultez qui y seront proposées et mises en avant par les Espaignolz, principallement par Monsr le duc d'Alve, selon ce que je vous ay cy devant escript ; toutefois en y prenant garde de près pour vous en advertir, je m'en remectray au temps.

Quant est du costé d'Allemaigne ledit s^r duc a puis naguières eu advis comme en divers lieux du pays de Clèves il si fait secrètes assemblées pour exécuter quelque entreprise contre luy, et ce sans le seu du duc de Clèves qui y rémédye le mieux qu'il peult. Ce sont des menées du comte Ludoviq pour faire secourir son frère, lesquelles ledit s^r duc congnoissant et les surprinses par l'expériance de l'année passée, a envoyé le s^r d'Hierge, gouverneur de ce pays, par toutes les villes d'icelluy pour donner ordre à ce qui est nécessaire, et qu'il n'advienne faulte de pas une. Il deppesche semblablement le comte de Mègue devers le duc Heric de Brumsvick, dont je n'ay encores peu savoir les occasions. L'on m'escript de Lubeq que à Brème et ès environs il y avoit au commencement de ce mois assemblée de gens de cheval qui augmentoit tous les jours, et se disoient estre de la part du prince, atendans de jour à autre provision de luy. Plus avant il y avoit aussi vingt cappitaines pour faire levée de gens de pyed, que l'on pensoyt estre pour le service du duc. En somme que quelque advis qu'il ayt qu'il ne se remue riens contre luy, il n'est pas à croyre par toutes raisons que ledit comte demoure ceste année les bras croisez et que ledit prince n'en soit secouru, se conservant en Hollande comme il fait. L'on m'escript aussi que le duc de Holstain se remectoit en équipaige pour servir ceste année, ainsi qu'il a fait la passée. Mais icy il n'est nulle mention que ledit s^r

Digitized by Google

duc s'en veulle ayder, à cause des playes qu'il a faites icy qui saignent encore. Semblablement le roy de Dannemarck faisoit armer vingt navires que l'on croyoit debvoir servir pour nettoier ses mers des pirattes. De tout on me doibt cy après escrire plus particullièrement.

De Nymègue, ce XXVIIIe avril, 1573.

LXXVIII. — *Au Roy.* — [3 mai, 1573.]

La flotte d'Anvers a été battue. — Siège de Harlem. — Situation du Duc et du Prince. — Nouvelles de Montgommery.

Sire, J'escripvois à Vostre Ma^té par ma dernière du XXVIIIe du passé les doubtes où nous estions de l'armée de mer de Monsr le duc d'Alve et de son arrivée à Midelbourg, desquelz tant s'en fault que l'on soyt hors, que au contraire ilz se continuent de plus en plus, estans les brutz comuns à Bruxelles, Anvers et autres lieux (ainsi qu'il m'a esté escript plusieurs foys) les ennemys s'estre tellement opposez à son passaige et l'avoir si bien combattue, que tout ou la plus grande part d'icelle y est demourée, aiant esté recougneu de Bergues des vaisseaux d'icelle, avec lesquelz lesditz ennemys se sont venuz monstrer jusques auprès de ladite ville, et mesmes aucuns prisonniers s'estans sauvez de Flessingues dient y avoir veu faire plusieurs exécutions d'espaignolz et Wallons prys en ladite armée. Aussi ledit s^r duc en est-il en fort grand peine pour n'avoir, à ce qu'il dit, encores receu ung seul mot de lettres de Chincho Davila depuis son partement ny de ceulx de Midelbourg, dont on ne se peult assez esmerveiller, n'en estant seullement retourné

Digitized by Google

une seulle petite barque pour en apporter des nouvelles. Audit Anvers on fait rigoureusement pugnir ceulx qui en parlent, toutefois les gens que j'y ay n'ont passé de me mander ce qu'ilz en ont peu apprendre de plus certain. Sy ceste deffete se trouve véritable, Sire, je voy ledit s^r duc bien esloigné de ses desseings, pour ce que de longtemps il ne pourra remectre sus une telle armée qu'estoit celle là. Et cependant le prince d'Orange avec les moiens qu'il a aura tout loisir de faire ses affaires ès Zellandes. Je ne faudray d'advertir Vostre Ma^té de toutes particularitez qui viendront de ce costé là.

Les affaires du siège de Harlem ne sont allées avant depuis madite dernière, non toutefois qu'il ne se face ordinairement quelque faction par les gens de Monsr le duc d'Alve qui, voullans depuis quatre jours esprouver à la vérité si les assiégez avoient faulte de pouldre, comme il avoit esté rapporté, se hazardèrent de monter sur le rampart et, y estans ung peu avancez, les ennemys meyrent le feu à une petite myne qui en tua quelques ungs et blessa plusieurs, faisans par là paroistre qu'ilz ne sont si desgarniz que l'on publyoit. Ilz font tous les jours sortir à la pasture plus de cent bestes à cornes du costé du petit fort qu'ilz ont gaigné, sans que l'on les puisse empescher; néanmoings on a espérance qu'à la longue leurs provisions défaudront et qu'ilz n'en seront secouruz d'autres, estant tousjours leur passaige serré par le s^r de Bossu; mais le prince fait encores tenir bon nombre de vaisseaux dans ceste mer et si près dudit s^r de Bossu qu'ilz s'escarmouchent ordinairement; toutefois à la faveur de son port il les repoulse aisément et les garde bien de riens passer à ladite ville; mais il est à craindre qu'en fin il ne soit contraint de sortir pour aller empescher ceulx qui sont près d'Anstredan de

Digitized by Google

coupper la digue et asseurer le passaige des vivres au camp.

Voilà, Sire, comme de tous costez le prince résiste aux forces dudit s^r duc, et, à mon oppinion, il s'atend d'avoir bientost d'autres affaires, aiant, ainsi que l'on m'a adverty, [écrit] au duc de Brumsvick que en la plus grande dilligence qui luy sera possible, il luy tienne II mil chevaux prestz, lesquelz à mon advis il vouldra tenir près de luy pour s'en servir icy autour ; d'autant que ceulx de Bommel, Buren et autres villes qui tiennent le parti dudit prince se fortiffient à veue d'oeil de gens qui leur viennent d'Allemaigne. Mesmes ces derniers jours en est passé par trouppes de II et III cens hommes de pyed et quelques chevaux, sans qu'on y puisse pour ceste heure donner autre empeschement. Au surplus, Sire, je ne faux d'avoir tout le soing requis pour pénétrer plus avant qu'il me sera possible en cest accord pour la pacification des troubles de deçà, mais je ne veoy point qu'il si avance riens davantaige et ne s'en parle en aucune façon. Le duc de Medine doibt bien tost partir de Bos le duc pour aller aux bains en Liège.

Sire, ainsi que je me déliberoys il y a quatre jours d'aller veoyr ledit s^r duc sur le désir qu'il disoit avoir de me parler, je feuz surprins d'une colique si aspre qu'elle me contraignyt dès lors de garder le lyt, et, m'aiant depuis et sans intervalle continuée avecques très grandes douleurs, je le lui feyz savoir, qui fut cause qu'il envoia hier son secrétaire me visiter, et après quelques propos il me dist que ledit s^r duc m'advertissoit qu'il avoyt eu advis d'Angleterre que Mongonmery en estoit sorty assez fort et qu'il avoit quelque entreprise secrète sur vostre ville de Grace [Le Hâvre], dont je ne failliz de le remercier et vous en ay bien voullu advertir. Encores

Digitized by Google

que je sache bien, Sire, qu'estant ceste place l'une des principalles de vostre royaume, Vostre Ma^{té} y aura donné si bon ordre que vous empescherez bien les ennemys de si atacquer.

Sire, depuis ceste lettre escripte il est venu nouvelles du camp que l'on avoit descouvert en mer environ cent voilles et que l'on ne savoit si c'estoit l'armée qui avoit secouru Midelbourg ou bien des gueux. Toutefois que l'on estimoit que ce feussent plustost gueulx qui allassent leurs compaignons que autrement.

De Nymègue, ce III may, 1573.

LXXIX. — *Au Roy.* — [7 mai, 1573.]

Affaires diverses. — Siège de Harlem. — L'armée de mer. — Les forces du duc.

Sire, Ma deppesche du III de ce moys aura assez clairement fait savoir à Vostre Ma^{té} l'estat des affaires de deçà, tant de ce qui est succeddé au passaige de l'armée de mer envoyée pour le secours de Midelbourg que de toutes autres particularitez. Depuis et estant au lit malade je receuz la deppesche qu'il vous a pleu me faire du XXIII du passé, ensemble la coppie de quelques articles présentez à Vostre M^{té} par l'ambassadeur du roy catholique et les responces sur iceulx avec la lettre qu'il vous plaist escrire à Monsr le duc d'Alve. Quant ausdites plaintes je n'en ay jusques icy aucunement oy parler. Si par cy après ledit s^{r} duc ou autre m'en certaine le propos, j'y satisferay selon vostre intention. Je l'ay ce jourd'hui esté veoir, auquel après avoir déclaré la permission accordée par Vostre Ma^{té} du passage par la

Digitized by Google

France des grains qu'il fait venir de Lorraine et Luxembourg, je luy ay fait entendre la bonne affection que vous avez à l'advancement des affaires de deçà et la volumté qui vous est tousjours demourée de les assister et secourir de vostre pouvoir pour en atendre le semblable de luy, les occasions s'en présentans, avec plusieurs autres propos et discours là dessus, lesquelz seroient trop longs à descrire, en luy présentant sur ce vostre dite lettre. Il m'a bien asseuré avoir toute charge et commandement du roy son maistre de vous servir, obéiyr et secourir en tout ce que vous désirerez, en quoi il a une particulière affection, laquelle il fera tousjours paroistre quant il vous plaira de l'emploier. Je n'ay failly sur ce propos de me plaindre infiniement de luy, de ce que je ne veoy les effectz corespondre à son dire en choses desquelles je lui ay si souvent parlé de vostre part plaines de toute raison et justice, luy remectant devant les yeulx plusieurs faitz particuliers desquelz j'ay esté longuement entretenu par dissimulations et remises, entre autres celluy du s^r de Matrignan, de la dame de Vauvillars et autres. Sur quoy il m'a voullu faire croyre que ce qu'il ne feroyt pour moy mal aisément le feroit il pour ung autre, mais que les affaires sont quelques foys telz qu'il n'est possible qu'il y puisse faire autre chose, comme est celluy dudit de Matrignan pour lequel il m'a encores fait la responce que j'ay cydevant escript à vostre Ma^té, et que le moindre mot qu'en parlera en Espaigne le s^r de St Gohar [1] qu'il luy sera accordé, ou

[1] Jean de Vivonne, sieur de Saint-Gouard, ambassadeur de Charles IX et de Henri III auprès du roi catholique, du 14 mars 1572 au 20 décembre 1582. Il avait remplacé le sieur de Forquevaux. Les lettres originales de Saint-Gouard sont à la Bibliothèque nationale, fonds Harlay. M. Gachard en a publié de nom-

Digitized by Google

bien renvoyé à luy, qui puis après n'aura aucune excuse de s'en descharger, mais que par justice estant la sentence donnée et n'y aiant lieu de révision par deçà, il n'y pouvoyt que faire ; et pour la dame de Vauvillars que j'en atendisse bonne yssue, laquelle ne retardoit sinon que pour vériffier ce qui estoit saisi et embrouillé en ses terres.

Après ces affaires particulières je luy ay racompté ce qui est dernièrement advenu du secours et armée conduyte par Mongonmery de devant la Rochelle selon l'ample mémoyre qui m'en a esté envoyé, l'enrichissant ainsi que je congnoys apartenir à vostre grandeur et réputation, dont il m'a monstré estre extrêmement resjoy, faisant son compte qu'il est nécessaire qu'une ville qui n'est poinct secourue succombe en fin et que ceste retraite fera en partie perdre le cœur aux assiégez, en sorte qu'il juge Vostre Ma^té^ estre bien preste de sortir d'affaires après ladite ville prise, comme il est très certain. Il ne dit pas tout ce qu'il pense de l'Angleterre qui administre ainsi les moiens aux rebelles de voz deux Ma^tez^, si ne se peult il garder de dire quelque mot de menace, se plaignant qu'avec son dernier accord en Hollande et en Zellande il y a force angloys.

Et sur cela je l'ay tiré en ses affaires èsquelles pour en parler clairement je veoy plus de persuasions et promesses en son cœur que je n'y veoy de promptz effetz et une bonne fin. Premièrement quant à la ville de Harlem il espère en avoir bien tost la raison, mais plus par la famyne et faulte de pouldres et munitions qu'il dit qu'ilz ont que par la force ; pour l'un et pour l'autre il

breux extraits dans sa *Bibliothèque nationale*, II, à partir de la page 362. Jean de Vivonne était le père de la marquise de Rambouillet.

Digitized by Google

n'y a apparance qu'elle doibve tumber si tost et ay advis du camp que l'on est en volunté de tenter une batterie d'ung autre costé, pour l'exécution de laquelle on atendoit des pionniers. Je laisseroy juger à Vostre Ma^té^ que veult dire cela, et cependant le s^r^ de Bossu qui est avec ses vaisseaulx dedans la mer de Harlem ne se peult eslargir et estendre plus loing qu'à la faveur de ses fortz, estans les ennemys beaucoup plus puissans en ladite mer que luy, où d'autre part ilz ont faitz aussi des fortz pour les favoriser. En somme j'y veoy une grande longueur. Lesditz ennemys sont tousjours autour d'Anstredan et dedans le canal, faisant plus de dommaiges que l'on ne publie, et est à craindre qu'ilz se renforcent tellement qu'il soit mal aisé après de les en chasser.

Les cent voilles ou environ que j'escripvois à vostre Ma^té^ avoir esté descouvertes en mer se sont trouvez estre vaisseaulx d'Ostrelande chargez de bledz, et m'a dit ledit s^r^ duc que le vent leur estoit sy fort qu'ilz ne peurent arriver à Emden, estans contrains de se rendre à la Brielle, où il dit qu'ilz n'ont poinct voullu débiter leurs grains, et que ainsy seroient retournez audit Emden. Mais il n'est pas à croyre qu'ilz s'en soient ainsi retournez sans riens faire.

Quant à son armée de mer du costé de Midelbourg il comfesse maintenant qu'il s'en est perdu cinq vaisseaulx, mais que le surplus est arrivé à bon port, encores que depuis leur arrivée il dye n'avoir aucune nouvelle d'eulx, mais que par autre voye il entend qu'ilz armoient quelque nombre de vaisseaux estans audit Midelbourg, affin de s'en retourner plus fortz. Je croy, Sire, que le dommaige y soit plus grand, car outre lesditz cinq vaisseaux dont je suis bien adverty, on ne sait qu'est devenu l'admiral et vis admiral, et au-

Digitized by Google

tres en parlent encores diversement. Depuis lesditz ennemys n'ont laissé tousjours de tenir le port de Bergues assiégé, où il y a trois jours qu'ilz meyrent en terre en quelques prayries là autour environ XII ou XV cens hommes qui escarmouchèrent jusques aux portes, où le collonnel Mondragon eut son cheval tué soubz luy. Vostre M^té^ veoyd comme de tous costez ils sont fortz, et n'est pas jusques icy près à Bommel et autres villes voisines qu'ilz ne soient plus de II mil V cens à III mil hommes, en sorte que les chemins d'icy en Anvers et Bruxelles sont très dangereux, et y prennent ordinairement quelques ungs.

Ledit s^r^ duc se promect bien de les faire en peu de temps reserrer tant par ce qu'il dit qu'il se rendra maistre de la mer que par le moien des forces quy luy viennent de tous costez, qui sont ses Espaignolz et Italiens, qui fait compte debvoir estre en Bourgongne le XVI ou XVII de ce moys ung régiment nouveau de hautz allemans qu'il fait lever avec les creues d'Allemans, a ses vieux qu'il a au camp et plus de vingt enseignes de Wallons de nouvelle levée, aiant aussi mandé II mil chevaux reistres de ceulx du duc de Brumsvick de le venir incontinent trouver et que lors non seullement il atendra, mais qu'il dressera ung autre camp pour assaillir son ennemy par ung autre endroyt. Toutes ces forces, Sire, sont bien véritables, mais le moys de juing pourra passer devant qu'il s'en puisse servir. Il est vray qu'il me continue avoir tousjours advis comformes que l'Alemaigne est fort refroydie pour si remuer quelque chose contre luy, ce qui est très mal aisé à croyre pour beaucoup de raisons. Nous verrons bien tost ce qui en sortira, et ay entendu que le comte Ludoviq a depuis peu de jours esté près de Collongne où il a receu argent

Digitized by Google

et fait distribuer à des cappitaines. Toutefoys ledit s^r duc dit qu'il est à Dillembourg et que le collonnel Mandesloo s'estoit retiré au service du roy de Suède en sa guerre contre le Moscovite. Je ne faudroy d'advertir soigneusement Vostre Ma^té de toutes occurences, et cependant je vous diray, Sire, que ledit s^r duc ne m'a jamais monstré avoir oppinion que vous aiez aydé les Vénitiens en leur trayté de paix, encores que nous en soyons tombez deulx ou trois foys en propos. Si luy ou autre en entrent là, je suivray ce qu'il vous pleust m'en commander. Je juge bien à son visaige et parler qu'il n'est marry qu'elle soit advenue, parce qu'il dit que son maistre n'a jamais entrepris ceste guerre de son advys et conseil, et que se reduisant maintenant de tous costez à la deffensive contre le Turc, il en sera mieulx secouru par deçà.

De Nymègue, ce VIIe mai, 1573.

LXXX. — *A la Royne.* — [7 mai, 1573.]

Mondoucet parle de reproches que lui avait adressés la Reine dans une lettre du 23 avril.

Madame, Le seul but ou j'ay tousjours tendu et désire toute ma vye parvenir a esté de donner à Vos Ma^tez quelque occasion de contentement de moy par mes labeurs et services ; en quoy par plusieurs deppesches qu'il vous a pleu me faire cy devant, mesmes par la dernière du XXIII du passé que j'ay receue estant malade, je recongnoys avoir donné quelque atainte. Je continueray, Madame, ainsi que je doibz, et feray mieulx à l'advenir s'il m'est possible afin, d'arriver à la perfection

Digitized by Google

et couronner ma vye de ceste satisfaction de soy mesmes. Vostre Ma^{té} verra la deppesche que j'escripz présentement au Roy, laquelle est si ample et particulière de toutes les occurences de deçà que je ne vous en envoyray par la présente. Sur ce...

De Nymègue, ce VII may, 1573.

LXXXI. — *Au Roy.* — [11 et 12 mai, 1573.]

Siège de Harlem. — Le comte Louis a une armée en Allemagne. — Les Gueux battus par Mondragon près de Bergues. — Medina-Celi. — Siège de La Rochelle.

Sire, Je n'ay riens à faire entendre à Vostre M^{té} par ceste deppesche que ce qui est survenu par deçà durant ces quatre jours derniers, vous aiant, par ma préceddente du VII, si amplement et particulièrement satisfait de tout ce que j'ay traité avec Monsr le duc d'Alve, que ce seroit chose superflue de le vous réytérer. Je vous diray doncques, Sire, que quant au siège de Harlem il semble que l'espérance s'afoiblisse d'en avoir si tost la raison que l'on se promectoit par la voye de la faulte et nécessité de vivres et munitions, les assiégez se monstrans au besoing assez bien pourveus de ce qui leur est nécessaire pour leur conservation et deffense, ainsi que vous aurez entendu, et m'est escript du camp que si par le moien des mynes et gratement de terre que l'on remect en avant avec bon nombre de pionniers quy y sont arrivez depuis naguières, il sera mal aisé qu'elle puisse estre prise de bien longtemps, quelque close et serrée qu'elle soit de toutes partz. J'escripvois à Vostre Ma^{té} que aucuns vaisseaulx ennemys estoient autour d'Anstredan qui avoient mys gens en terre pour y bastir ung fort,

Digitized by Google

coupper une digue et par ce moien reserrer ladite ville, lesquelz depuis trois jours estans assez mal conduys se sont laissez surprendre, tellement qu'il en a esté mys en pièces et noyez environ cent cinquante et prys cinq de leurs vaisseaulx. Toutefoys les XVI ou XVIII hourques et VI galères que j'escripvoys à Vostre Ma^té estre de ce costé là n'en bougent encores pour essaier de divertir le s^r de Bossu.

Il court icy ung bruyt fort constant, qui est comfirmé de plusieurs endroiz, que du costé d'Allemaigne les affaires n'y demoureront si quiétes et pacifiques pour ce pays que s'en est quasi asseuré ledit s^r duc, qui est que de ceste heure, par delà Collongne, il y a desja quatre ou cinq cornettes de reistres ensemble et viennent chacun jour en plus grand nombre avec imfanterie que l'on asseure debvoir estre de telle multitude que je ne l'ose croyre, qui sont de cent enseignes, dont une partie est desja espandue par le pays de Juliers et de Clèves pour estre plus près, et s'est trouvé quelque reistre maistre de ceulx qui solicitent icy leurs affaires, qui après avoir veu et depuis a comfirmé ceste assemblée, disant y avoir de ses parentz en icelle, et que, dedans le XXVème ou la fin de ce moys au plus tard, le comte Ludoviq commenceroit à marcher et entrer en ce pays par ung endroit dont ledit s^r duc ne se doubte avec six mil chevaux et lesditz gens de pyed. Ce terme n'est pas long pour veoir ce qui en sortira, mais ledit s^r duc, qui par raison doibt estre certainement adverty de telz affaires et de ce qui se remue, me dist encores hier que ce qui s'estoit assemblé s'estoit en peu de temps séparé, ainsi qu'il en avoit eu advis exprès, faisant démonstration selon sa coustume de ne se donner grand peine de leurs entreprises, par ce qu'il dit qu'ilz ne se peuvent rendre si fortz sans qu'il

Digitized by Google

en soyt adverty. En quoy, si ainsi est, il les préviendra et se rendra plus fort qu'eulx avec les hommes qu'il a de retenue, et s'ilz y viennent foibles, qu'il aura assez de moiens de les combattre pour leur rompre la teste, faisant venir les II mil reistres, assavoir mil du duc de Brunsvick et mil de l'archevesque de Collongne, avec les autres forces qui s'acheminent d'Italie et d'ailleurs, ainsi que je vous ay escript, mais aucuns jugent que lesditz gens de guerre qui viennent d'Italie pouront avoir de la dificulté et rencontre en leur passaige. Je ne say s'il me veult desguiser et couvrir ce qui en est et qu'il en sait, mais je le veoy haster en toute dilligence de se remforcer et faire ses préparatifz pour sortir d'icy où il ne se tient seurement. Il envoye aussi gens de tous costez pour luy rapporter ce qu'ilz verront se préparer contre luy de ces costez là.

Quant à ce qui est des Zélandes, je n'en puis riens dire de certain à vostre Ma^té^, n'en estant depuis venu aucunes nouvelles audit s^r^ duc ne autrement, et sont tousjours les ennemys autour de Bergues avec leurs vaisseaux, aians mys en terre douze ou quinze cens hommes qui pillent, bruslent et saccagent tous le plat pays. Je ne faudray d'escrire à vostre Ma^té^ ce que nous en aurons de certain et de toutes autres choses. Cependant je vous diray que le duc de Medine est tousjours à Bos le duc sans riens faire et sur le poinct de son partement pour aller en Liège prendre l'eau de Spa. Il pourra advenir que les troubles et remuemens qu'il y a de toutes partz en ce pays les empescheront. Au reste, Sire, j'accuseray la recepte de la deppesche qu'il vous a pleu me faire du II de ce moys à laquelle il n'eschet autre responce.

Du XI may, 1573.

Digitized by Google

Sire, depuis ceste deppesche faite, j'ay receu lettres d'Anvers par lesquelles on m'escript que le collonnel Mondragon qui est en la ville de Bergues avoit tellement surpris les ennemys quy s'estoient mys en terre là autour, ainsi que je vous escripvoys, qu'il en a deffait de sept à huit cent, le reste s'estant à toute peyne sauvé dedans leurs vaisseaux [1]. Et quant à l'armée qui estoit allée à Midelbourg, qu'elle debvoit bien tost retourner en Anvers s'estant remforcée sur le lieu. Je ne veux avec ce oublier de vous dire qu'il est venu nouvelles audit Anvers, par voye de marchans que la Rochelle s'estoit rendue à la miséricorde de Vostre Ma^te^, lesquelles ont aussi tost esté portées par le commis de la poste à mons^r^ le duc d'Alve, dont il a fait démonstration d'estre très mal content jusques à mectre la main à sa barbe. Je vous en laisseray penser les raisons, et cependant, atendant la comfirmation de Vostre Ma^te^, je supplie Dieu de bon cœur que ainsi soit.

De Nymègue, ce XIIe may, 1573.

LXXXII. — *Au Roy.* — [15 mai, 1573.]

Siège de Harlem. — Le prince d'Orange à Delft. — Flotte des Gueux près d'Amsterdam. — Nouvelles d'Allemagne. — Zélande, Middelbourg.

Sire, Les affaires de deçà vont tousjours en la mesme longueur qu'elles ont accoustumés et que Vostre Ma^te^ aura veu par toutes mes préceddentes deppesches,

[1] Cf. METEREN, f° 92.

Digitized by Google

mesmes par la dernière du XIIe du présent. En quoy je ne veoy prendre encores aucunq chemin pour les abréger, si ce n'est par le moien des forces et gens de guerre que j'ay particulièrement escript à Vostre Ma^té que mons^r le duc d'Alve faisoit venir de tous costez, lesquelz ne pouront estre ensemble d'ung bon moys au plus, et cependant chacun juge que la ville de Harlem aura autant de relasche, car on congnoist maintenant qu'ilz ne sont en telle nécessité que l'on estimoit, qui fait perdre l'espérance de les avoir par là. On travaille ordinairement à les myner afin d'y avancer quelque chose s'il est possible, mais ceulx de dedans y remédient à veue d'œil, ayant trouvé ung moien de faire monter l'eau qu'ilz ont par dedans si hault par pompes qu'ilz les mergent quand ilz veullent et noyent ceulx qui y sont. D'autre part ilz ne sont si reserrez que la liberté de sortir ne leur soit demourée et de mectre le bestial à la pasture à la faveur de leurs fortz tant par eulx prys que autres bastis dont ilz en tiennent sept et le camp douze fort voisins les ungs des autres, mais les principaux sont ceulx de l'embouscheure du canal quy empeschent tousjours qu'ilz ne peuvent estre secouruz, estant aussi ce passaige gardé par les vaisseaux du s^r de Bossu. Quoy qu'il y ait, Sire, plusieurs retournans du camp dient qu'ilz ne savent s'ilz assiègent où s'ilz sont assiégez, et qu'ilz voient bien peu d'espérance de l'avoir encores.

Quant au prince d'Orange il a continué sa demeure en la ville de Delft, donnant de là ordre à toutes ses affaires, et fait lever, à ce que j'entendz, plusieurs deniers sur les subjetz des pays qu'il possède dont il se trouvera secouru; mais ceulx de la prétendue relligion ont de nouveau entrepris de rompre et ruyner les églises, quelques deffences qu'il en eust faites, qui fait assez juger du

Digitized by Google

peu de volunté qu'ilz ont de retourner soubz le commandement dudit s^r duc.

Du costé d'Anstredan les six galères, seize gros vaisseaux et plusieurs autres petiz sont tousjours en ceste mer là, et m'a esté rapporté que c'est une aussi belle armée qu'il est possible de veoir; mais on ne sait quel est leur desseing ne ce qu'ilz veullent faire, sinon de divertir ledit s^r de Bossu du lieu où il est, ce qu'ilz ont bel atendre.

Davantage, sire, les bruitz d'Allemaigne que je vous escripvois par ma dernière ne s'apaisent point, et dit on que le comte Ludoviq a adverty ses gens pour s'assembler, leur donnant leur rendez-vous pour tout en ung coup estre prestz, et cependant il deppesche secrètement force gens de pyedz armez et équippez pour aller secourir son frère, desquelz depuis huict jours ença il est passé plus de mil ou douze cens par assez bonnes trouppes avec la commodité des rivières de Rhin, le Vael et la Meuze, descendans à Bommel, desquelz il a esté prys ung batteau icy près chargé de vingt sept, ce qui a fait ordonner une garde de troys vaisseaux sur ceste rivière, comme je croy on fera sur les autres.

Quant aux Zélandes l'on m'escript d'Anvers que l'armée passée à Midelbourg y estoit atendue, laquelle en fin se trouve seullement avoir perdu six vaisseaux en son voiaige, le reste estant arrivé à bon port; mais il est à craindre qu'ilz ne le paient au retour, car, à ce qui m'est escript, les ennemys se sont remforcez de vingt vaisseaux qui leur sont venuz de Hollande. Je ne faudray d'advertir Vostre Ma^té de tout ce qui suceddera, et cependant je vous diray que la défaite exécutée par Mondragon ne se trouve si grande qu'elle a esté premièrement publyée. Au reste, Sire, je demoure tousjours

Digitized by Google

en peine sur ce que je vous escripvoys de ce qui s'estoit publyé icy de la Rochelle qui s'est depuis refroydy, dont ledit s^r duc se trouve plus content qu'il ne faisoyt. Car lors il ne se peust garder de dire assez hault qu'il en estoit tres marry, par ce que tout luy viendroit tomber sur les bras, ce que je vouldrois desja veoir et vostre royaume en très bon et asseuré repos.

De Nymègue, ce XVme may, 1573.

LXXXIII. — *Au Roy.* — [18 mai, 1573.]

Siège de Harlem. — Troupes d'Italie arrivent par Bourgogne et Luxembourg. — L'armée de mer et Middelbourg. — L'élection de Pologne.

Sire, Il semble aux continuels évènemens de ce siège de Harlem, lesquelz ne succeddent bien à propos ny selon le désir et intention de Monsr le duc d'Alve, qu'il y ait quelque mauvaise répugnance qui le veulle prolonger et ne remectre si tost ses affaires de deçà à une bonne fin qu'on se l'est promys. Depuis ma dernière du XVeme de ce moys ceulx de la ville ont monstré n'avoir aucune nécessité de pouldres, comme on tenoit pour certain qu'ilz avoient, faisans une escopeterie ordinaire et où Don Fadriq a receu une arquebuzade dedans son corcelet. Aussi ilz ont fait une saillye pour regaigner une trenchée que l'on avoit fait faire entre ladite ville et le fort du prince d'Orange, laquelle ilz ont reprise avec l'intelligence que par signal ilz ont eue avec leurs batteaux estans en la mer de Harlem assez près d'eulx, qui de leur part ont mys gens en terre pour exécuter ceste faction. De sorte que par ce costé là on tient pour certain

Digitized by Google

qu'ilz ont esté secouruz de ce qu'ilz avoient besoing et leur est ung chemin ouvert pour l'estre encores davantaige. Cela est advenu cependant que le s^r de Bossu estoit allé jusques à Anstredam pour prendre vingt ou vingt deux vaisseaux que l'on y a fait armer, et les amener en ladite mer de Harlem pour si rendre le plus fort et combattre lesditz ennemys, si l'occasion s'en présente; d'où il n'est encores de retour et ne faudray d'escrire à Vostre Ma^té ce qui si exécutera cy après. Il se dit icy assez secrètement que l'on soubsonne quelques ungs du camp de traison, et d'avoir assisté de moiens et d'avis lesditz ennemys; nous verrons cy après ce qui en sera, mais j'ay oppinion que c'est une couverture qu'on veult prendre pour cacher les faultes qui y ont esté faites jusques icy, dont quelqu'un pourroit porter la folle enchère. Cependant je vous diray, Sire, comme j'ay esté adverty que le prince d'Orange a promis aux assiégez de les secourir bien tost d'une bonne armée et leur faire lever le siége, assemblant de son costé le plus d'hommes qu'il peult, voyre jusques à prendre au pays de Hollande, qu'il tient, de troys ou quatre hommes l'ung plus propre à porter les armes, à quoy la plus grande partie condescendent bien voluntairement; si ainsi, est j'estime qu'il se hastera, car par plusieurs pacquetz qui ont esté destroussez par les siens et autres moiens, il est bien adverty des forces qu'atend ledit s^r duc et du temps qu'il les pourra avoir.

Hier arriva advis que les trouppes venans d'Italie pourroient estre en Bourgoigne le XV ou XVIeme de ce moys, et desjà a on mandé en Luxembourg et ailleurs de leur dresser estappes; eulx estans arrivés, qui ne pourra estre du quinziesme prochain, ledit s^r duc fait son compte de sortir en campaigne pour, avec la cava-

Digitized by Google

lerie et autres forces qu'il atend, faire ung bon effort d'ung autre costé, si nouveaux affaires ne l'en enpeschent.

Quant à son armée de mer j'escripvoys à Vostre Ma^{té} estre atendue de retour en Anvers. Il m'est escript que les XII et XIIImes de ce mois l'on a entendu grande quantité de coups de canon tirez de ce costé là, et beaucoup ont oppinion que ladite armée a eu rencontre des ennemys, mais du succez il n'en est encores riens de certain. Toutefois aucuns dient que troys navires de ladite armée auroient esté bruslez et autres emenez à Flessingues, et le surplus contrainct de se tenir à couvert à la faveur du chasteau de Ramequin sans pouvoir passer outre. J'escripveray cy après à Vostre Ma^{té} ce que nous en aurons de vérité.

Au reste, Sire, je ne puis encores mieulx esclarcir Vostre Ma^{té} des affaires d'Allemaigne et de ce que je vous en ay cy devant escript, le tout demourant suspendu en mon advis jusques à ce qu'on puisse vivre en la campaigne, aussi que je n'envoie personne sur les lieux pour en estre plus véritablement imformé. Bien diray je à Vostre Ma^{té} que j'ay esté asseuré par ung reistre maistre, lieutenant du comte de Mansfeld, gouverneur de Luxembourg, que les Électeurs de Saxe et de Brandebourg avoient fait ligue avec l'empereur pour mectre son filz en possession de la courronne de Pollongne, et que chacun des deux faisoient estat de le secourir de IIII mil chevaux : ce que je ne puis croyre, principallement dudit de Brandebbourg ; toutefoys Vostre Ma^{té} en sera mieux advertie d'ailleurs.

De Nymègue, ce XVIIIe may, 1573.

Digitized by Google

LXXXIV. — *Au Roy et à la Royne.* — [22 et 23 mai, 1573.]

Mémoire de Mondoucet sur la situation des deux partis : l'accord du Prince négocié par l'empereur est rompu. — Forces du duc d'Albe devant Harlem ; ses forces navales ; il manque d'argent. — Forces du Prince; l'armée de Frise. — Rapports des Pays-Bas avec l'Angleterre.

Sire, Encores que par toutes mes préceddentes deppesches Vostre Ma^té^ ayt esté bien véritablement advertie du succez des affaires de deçà et de ce que j'ai ordinairement jugé appartenir à vostre service, si n'ay je voullu laisser de vous deppescher mon homme présent porteur pour vous faire entendre à bouche ce qui y est survenu depuis, m'aiant semblé telles occasions le bien mériter; desquelles il s'en va si particulièrement instruict par ung mémoire que je luy en ay baillé que ce seroit chose superflue d'en user de redites par la présente, suppliant très humblement Vostre Ma^té^ le voulloir croyre de ce qu'il vous dira de ma part là-dessus.

De Nymègue, ce XXII mai, 1573.

Madame, Vostre Ma^té^ sera bien amplement imformée par le rapport de mon homme présent porteur des occasions de sa deppesche, l'aiant si particullièrement instruict de tout ce qui est succeddé ès affaires de deçà que je n'en estendray la présente davantaige; seulement je supplieray très humblement Vostre Ma^té^ le voulloir croyre de ce qu'il vous dira de ma part, comme vous vouldriez faire moy mesmes.

Dudit Nymègue, ce XXIIIe may, 1573.

Digitized by Google

Mémoire et instruction à Haranger des particularitez qu'il aura à faire entendre à leurs Ma^tez, arrivant en court.

Premièrement,

Asseurera leurs Ma^tez que le s^r de Mondoucet, suivant ce qu'il leur a cy devant par plusieurs fois escript et qu'il a préveu, a de nouveau esté bien adverty et asseuré que l'accord, qui se traictoit par l'empereur pour la pacification des troubles des Pays-Bas, est hors de terme et du tout rompu ; et ce sur les espérances que les Espaignolz et principallement Monsr le duc d'Alve ont tousjours donné, tant au roy d'Espaigne que audit empereur, de pouvoir fort aisément venir à bout desditz troubles dans ceste année par la force et par les armes; mais, ce qui a plus poulcé à cela ledit s^r duc et d'empescher tous ses moiens pour l'empescher, a esté son intérest particulier, jugeant que ledit accord touchoit grandement à son honneur et réputation. Somme que leurs Ma^tez se peuvent asseurer que si autre chose ne survient, et si autres nouveaux moiens ne viennent en avant, que ceste guerre suyvra le fil qu'elle a prys.

Or, pour dire l'estat d'icelle, sera premièrement discouru par ledit Haranger des forces que peult avoir ledit s^r duc d'Alve en son camp devant Harlem, de celles qu'il atend du costé d'Italie et d'Allemaigne et pareillement de ces pays icy : qui sont composées quant à celles dudit Harlem des terces d'Espaignolz qui ne peuvent pas revenir en tout à plus de XV cens ou II mil hommes, de troys régimens d'Allemans qui peuvent monter à IIII ou V mil hommes, et quant aux Wallons et Bourguignons ilz peuvent estre environ III mil hommes. Lesditz gens de

Digitized by Google

guerre se trouvans maintenant, après ung si long siège et avoir paty durant ce grand hiver, fort affligez de maladies et mortalité.

Sera desduict par ledit Haranger les factions qui se sont naguières faites, tant à faire voller les mynes commencées, qui a fait perdre, pour le moins remectre en longueur, l'espérance que l'on avoit de ce costé là, que aux saillies, prises de trenchées et autres particularitez survenues depuis les dernières deppesches.

Quant aux forces d'Italie leurs Ma^tez^ en sont très bien advertyes, et fera entendre que ledit s^r^ duc a asseuré audit s^r^ de Mondoucet qu'ils sont cinq mil Espaignolz et XII cens chevaux légiers, lesquels, pour estre le VIIIe de ce mois à Suze, fait compte qu'ilz peuvent estre maintenant en Bourgoigne.

D'Allemaigne il fait promptement venir II mil reistres, mil de Collongne et mil de Brumsvick, ainsi qu'il a esté escript, et fait lever nouveaux régimens de hautz allemans avec les creues pour remplir les vieux qui sont au camp. Il fait aussi lever deulx autres nouveaux régimens de wallons ès pays de decà, sur quoy sera dit le peu d'hommes qui se trouvent pour marcher à ceste guerre, et le refuz qu'a fait Monsr d'Havret de lever vingt enseignes pour en estre collonnel.

Fera entendre le dessing du dit s^r^ duc estre de marcher en personne, aussi tost que lesdites forces seront arrivées, et entrer, s'il peut, au pays que tient son ennemy par le costé de Bonmel ou Gorcon, faisant son compte que le prince n'aura les forces assez grandes pour faire teste en deulx endroiz, et que, entrant de ce costé, il passera vainqueur au travers de la Hollande pour aller rencontrer son filz qui entrera de l'autre, et espère de cette sorte avoir bien tost le tout nettoié, hors mis les portz et places

Digitized by Google

de marine comme Flessingues, la Brielle, Dordrech et Enckuisen, pour la conqueste desquelles il fault nécessairement qu'il se rende maistre de la marine.

Sur cela il sera dit quelles forces marines a ledit s^r duc, tant du costé de Hollande que en Zellande, et quelles sont celles des ennemys ; aussi des particularitez que pourra entendre ledit Haranger en Anvers, du retour de l'armée envoyée à Midelbourg et de ceulx qui sont dessus, semblablement de ce qui s'exécute chacun jour autour de Bergues.

Aussi entendra à son passage d'icy à Péronne ce qu'il y aura des particularitez des wallons et autres choses qu'il pourra descouvrir pour en faire rapport.

Quant aux finances dire la nécessité qui en est et quel paiement recouvrent les gens de guerre tant de cheval que de pied, les gentilzhommes et jusques aux particuliers serviteurs.

Il ne sera oublyé de racompter les propos et façons dudit duc sur la nouvelle de la prise de la Rochelle, et encores auparavant quant il scut que Mongonmery ne s'estoit efforcé d'entrer. Lequel, à ce qu'il a dit audit s^r, il a entendu avoir mys pyed à terre à Bel-Isle et deffait ce qui y estoit. Tout cela est pour faire congnoistre le plaisir qu'il reçoyt de veoir aller les affaires de France en longueur, pour la crainte qu'il a que le tout luy tombe sur les bras, comme il a eu que ledit Mongonmery n'abordast deçà.

Quant au prince d'Orrange et aux moiens qu'il a de se conserver et entretenir ceste guerre, sera déclaré quel nombre d'hommes il a dans ledit Harlem, et comme, après l'avoir mise en bon estat de se deffendre, il en a retiré une bonne partie; ce qu'ont faict ceulx de la ville pour estre secouruz de pouldres, et comme ilz ont encores en-

Digitized by Google

trée avec la dificulté et par le moien de leurs fortz, les forces qu'il a aux Chatz [Sassen], Aigmont et Bonmel, l'armée de mer devant Anstredan, celle de la mer de Harlem et le passage près d'icy.

Fera entendre comme ledit s^r duc a encores fraischement eu advis par le s^r d'Hierge nouvellement retourné, que du costé de Frize il y avoit desjà grandes assemblées d'hommes en la faveur dudit prince, que l'on tient estre conduiz par le comte Vandemberg son beau frère; la peine en laquelle s'en trouve ledit s^r duc pour n'estre assez fort et envoyer promptement au devant d'eulx.

L'on tient le prince estre sorty de Delft et allé à Roterdam, ce que le duc ne croyt et dit bien que si Harlem estoit pris il s'enfouyra. Les bruiz d'Allemaigne, que ledit s^r n'y a poinct renvoyé sur ce que leurs Ma^tez luy ont escript de ce contenter de ce qu'il en entendra.

Que depuis quelque temps ledit s^r ne les a entretenuz par ses deppesches que des factions et évènemens de la guerre et autres particularitez de ce pays, n'y congnoissant riens autre chose appartenir à leur service. En quoy néanmoins il a tousjours soigneusement eu l'œil pour entendre ce qui se traiteroit dudit accord et autre chose qui y peust préjudicier.

Quant à l'Angleterre, il fera entendre le peu de profit et commodité qu'apporte jusques icy l'accord naguières fait avecques eulx pour raison du trafficq à l'occasion de la guerre, et que pour cela le prince ne laisse d'en tirer du secours tant d'hommes que de munitions et vivres en paiant.

Dudit jour, XXIIIme may, 1573.

Digitized by Google

LXXXV. — *Au Roy.* — [25 mai, 1573.]

Middelbourg. — Bruit que l'Angleterre enverrait des vaisseaux au duc. — Siège de Harlem. — Nouvelles du comte Louis, du Palatin.

Sire, Aiant deppesché mon homme devers Vostre Ma^té^ le XXIIe de ce mois, lequel suivant l'ample mémoyre que je luy bailloy vous aura bien particulièrement imformé de tous les affaires de deçà, il me reste maintenant peu de subjet de vous escrire, n'estant survenu depuis ce jour là chose de grande conséquence; seullement j'accuseroy par la présente la deppesche qu'il a pleu à Vostre Ma^té^ me faire du quinziesme du présent, à laquelle mondit homme vous aura satisfait, principallement quant au succez de l'armée envoyée pour le secours de Midelbourg, outre ce que mes préceddentes deppesches y avoient assez exactement respondu. Et, à ce que j'ay cejourd'huy entendu de Monsr le duc d'Alve, il n'en a aucune nouvelle certaine, sinon qu'il me couvre le retardement de leur retour sur ce qu'ilz ne sont servys du temps et du vent à propos pour ce faire; mais il n'est possible que depuis près d'ung moys qu'ilz se sont rembarquez ilz n'aient eu assez de foys cinq ou six heures propres pour leur voiaige. Aussi, à ce qu'il m'est escript, ce n'est pas là l'enclouerie, mais à l'empeschement que leur donnent les ennemyz, qui incessamment les viennent escarmoucher et assaillir jusques au fort de Ramequin où ilz sont comme assiégez, et entend on tous les jours en Anvers force canonnades. Nous verrons en peu de jours ce qui en adviendra, dont j'advertiray aussi tost Vostre Ma^té^.

Digitized by Google

J'ay entendu que en Angleterre il se préparoit dix ou douze vaisseaux pour venir au secours dudit s^r duc; mais ce n'est chose asseurée, ny à laquelle il se fye, et crains bien qu'il ne se puisse rendre maistre de la mer ceste année, quelque soing qu'il y prengne.

Du costé de Harlem les choses y demourent tousjours en mesme estat et m'a dit ledit s^r duc avoir depuis dix jours esté prys ung homme sortant de ladite ville envoyé devers le prince, lequel deppose que là dedans ilz sont environ XIIII ou XV cens estrangiers et VI ou VIII cens habitans portans armes, qui sont fort laz et travaillez, et vouldroient bien capituler, mais que la crainte qu'ilz ont que la foy ne leur soit gardée les retient, qu'ilz ont vivres assez suffizamment, délivrans à chacun soldat une livre de pain par jour et une demye aux femmes, et de pouldres assez peu; mais que à leur myne et contenance estans assailliz vifvement, aiant esté tué beaucoup de leurs hommes, ilz ne se sauroient deffendre et se tiennent pour perduz. A ce qu'il m'a dit, il délibère ce faire si tost qu'il pourra avoir renforcé son filz soit de environ mil ou douze cens espaignolz que rameyne ladite armée de Zélande, ou bien de ceulx qui viennent d'Italie. Et cependant on ne perd le temps à grater et trouver le moien d'avancer quelque chose par les mynes, la plus-part desquelles faillent tousjours. Nous entendrons aussi bien tost ce que fera le s^r de Bossu qui s'est remforcé de environ vingt vaisseaux quy estoient en Anstredam, en délibération de combatre les ennemys et les chasser de la mer de Harlem.

Quant aux deux mil reistres que ledit s^r duc fait venir, ce n'est, à ce qu'il m'a dit, pour aucun advis qu'il ayt que ces ennemys se remuent et remforcent en Allemaigne, mais seullement pour se garder de surprise, estant icy

Digitized by Google

sur les marches dudit pays, aimant mieulx despendre vingt quatre mil escuz par moys, et vivre pourveu et en seureté. Toutefoys c'est chose mal aisée à croyre que cest esté se puisse passer sans que le comte Ludoviq s'efforce de secourir son frère, et suis adverty que en la Vesfalia il y a quelque remuement de sa part, et que Mandesloo l'assistera encores sans aller au service du Roy de Suède; mais jusques icy le bruyt en a esté plus grand que l'effect, comme je croy qu'il pourra estre encores. Il m'est escript de Spire que le Palatin et le comte de Bische avoient XV cens chevaux prestz et IIII mil arquebuziers, en intention de reprendre les chasteaux que Monsr de Lorraine prist l'année passée. Autres dient que l'on craint qu'ilz ne chargent les espaignolz et italiens qui viennent par deçà en leur passaige : de cela Vostre Ma^té en pourra estre mieux advertie d'ailleurs, mais on atend icy ledit secours dans le X ou XIIme du prochain.

De Nymègue, ce XXVme jour de May, 1573.

LXXXVI. — *Au Roy.* — [28 mai, 1573.]

Siège de Harlem. — La flotte de Middelbourg. — Nouvelles du comte Louis. — Le duc recherche l'alliance de l'Angleterre.

Sire, Je vous ay escript du vingt cinq^me de ce moys ce qui estoit succeddé ès affaires de deçà depuis le partement de mon homme, accusant la réception de la deppesche qu'il avoit pleu à Vostre Ma^té me faire du quinziesme préceddent. Ainsi ceste lettre ne sera que pour vous imformer de ce qui survient à la journée en ceste guerre, car d'autres particulières négociations je les

Digitized by Google

veoy mortes pour ceste heure par deçà. Il semble que depuis troys jours l'espérance de la prise de Harlem s'augmente, et que les choses continuent au fil que je vous déclarois m'avoir esté dit par Monsr le duc d'Alve. parce qu'il est depuis deulx jours venu nouvelles audit s^r duc toutes comformes à cela, fondées sur ce que les ennemys, se sentans principallement pressez de pouldres, auroient, avec l'intelligence des leur estans sur leurs navires en la mer de Harlem, fait une saillie d'environ quatre cens hommes et autres IIII cens desditz vaisseaulx qui les debvoient venir rencontrer avec pouldres; à quoy il auroit esté prys garde de si près, et se sont trouvez chargez si vifvement qu'il en est demouré sur la place plus de cent mortz et bien trente prisonniers, lesquelz déclarent la nécessité en laquelle ilz se trouvent; et s'il fault donner quelque foy aux captifz, la ville n'est pas pour durer encores dix ou douze jours, outre que j'entendz qu'il y a de la division entre les bourgeois d'icelle et les soldatz, mesmes qu'un desditz bourgeois seroyt sorty requérant miséricorde pour IIII ou cinq cens de ses compaignons. Sy ainsi est, Vostre Ma^té peult juger que ce siège n'est pas pour durer encores longuement; mais, congnoissant la façon de procedder de ces gens icy en la publication de leurs nouvelles, je ne me haste de le croyre, estant délibéré de envoier ung homme jusques sur le lieu, qui y voye plus clair. Ledit s^r duc se promect bien qu'en se rendant maistre de ladite ville, peu d'autres vouldront atendre le siège, congnoissans l'oppiniastreté de laquelle il a proceddé en cestuy cy; mesmes que le prince s'enfuyra ou que aucunes desdites villes, pour moyenner leur accord, le luy remectront entre les mains, et que par ce moien les troubles de deçà ne trayneront plus; mais outre qu'il n'en est encores là,

Digitized by Google

il est à croyre que plusieurs autres villes qui se trouveront beaucoup plus fortes que ledit Harlem seront pour s'oppiniastrer davantaige si elles ont des hommes, quant ce ne seroit que pour fuyr les exécutions de justice qui se font chacun jour ès villes qu'il a reprises. Il n'est encores riens venu de ce que debvoit exécuter le s^r de Bossu en ladite mer de Harlem, ce que chacun est atendant.

Davantaige, Sire, quant au retour de l'armée de Midelbourg on en est tousjours en suspendz et s'en parle fort diversement, tant en Anvers que ailleurs, ainsi qu'il m'est escript, les ungs disans que cinq ou six vaisseaux de ladite armée auroient encores à leur retour esté bruslez, enfoncez et prys, le surplus estant assiégé au pyed du chasteau de Ramequin, lequel les ennemys battent et autres asseurent estre prys. Autres dient que le s^r de Beauvais qui y commande, et qui a fait charger toutes les richesses dudit Midelbourg sur ladite armée pour les passer deçà veult entrer en capitulation, offrant de quicter et remectre du tout l'isle de Walcre en leur obéissance et qu'ilz donnent le passaige libre; en somme que l'on ne sait à quoy s'en rapporter n'en retournant jusques au moindre petit vaisseau, ne homme pour en dire vérité, quelque peine et despense que mectent le gouverneur d'Anvers et le maistre d'hostel dudit s^r duc grand commissaire des vivres qui y est pour cest effect. J'espère que tout en ung coup il viendra de bonnes nouvelles tant d'un costé que d'autre. Lesquelles je ferai aussi tost savoir à Vostre Ma^té.

Et ne puis quant aux affaires d'Allemaigne vous en dire riens davantaige pour le présent que ce qu'il vous en aura pleu veoir par mes préceddentes deppesches, sinon la continuation des bruytz du remuement du

Digitized by Google

comte Ludoviq qui se trouverront en fin sans effect, ainsi qu'il est à espérer.

Au surplus, Sire, je ne veulx faillir d'advertir Vostre Ma^té^ comme ledit s^r^ duc a depuis trois jours fait une deppesche à la royne d'Angleterre pour se congratuler avec elle et la comfirmer en leur nouvel accord, luy donnant toutes les asseurances possibles de tenir ce qu'il luy promectra et le faire perpétuellement entretenir par le roy son maistre, l'exortant au surplus de tenir la main à ce que le prince d'Orange son ennemy ne soit aucunement ne assisté de son royaume ne de ses subjetz, comme il a souvente fois esté jusques icy, et que ce faisant il espère avoir bien tost nettoié ce pays des troubles qui y sont et remys les portz en toute liberté et seureté, pour y exercer le trafficq, ainsi qu'il a esté de tout temps, chose qui ne peult tourner qu'à l'utilité et grand proffict de son royaume et desditz pays de deçà, et qu'en fin elle congnoistra qu'elle n'a point de meilleurs et plus seurs amys qu'eulx, l'asseurant que pour les pointz qui demourent en difficulté et à wyder, elle trouvera tousjours sa Ma^té^ catholique et luy si raisonnables que fort facillement une paix et unyon perpétuelle se pourra ensuyvre entre eulx ainsi qu'elle a esté de tout temps.

De Nymègues, ce XXVIIIe may, 1573.

LXXXVII. — *Au Roy.* — [30 mai, 1573.]

Annonce le départ d'un messager porteur d'un mémoire concernant Harlem.

Sire, Depuis ceste deppesche et la retenant pour atendre l'escorte afin qu'elle passast plus seurement, il est venu nouvelles à Monsr le duc d'Alve de la part de

Digitized by Google

son filz et du camp estant devant Harlem hier au soir, qu'il m'a semblé sur icelles vous pouvoir méritoirement deppescher ce porteur exprès pour les vous faire particulièrement entendre selon ung mémoire et instruction[1] que je luy en ay baillé; et, s'il survient cy après et en peu de jours quelque chose davantaige, soit pour la prise de ladite ville ou autre, si je ne la juge de bien grande conséquence je me contenteray de la faire entendre à Vostre Ma^té^ par mes deppesches ordinaires.

De Nymègue, ce XXXme jour de may, 1573.

LXXXVIII. — *Au Roy.* — [2 juin, 1573.]

Siège de Harlem. — Projets de campagne du duc. — Armée de mer et Middelbourg. — Rapports des Pays-Bas avec l'Angleterre.

Sire, depuis le partement de mon homme que j'ay deppesché à Vostre Ma^té^ sur l'heureux succez nouvellement advenu ès affaires des troubles de la guerre de deçà du costé de Hollande, sur lequel Monsr le duc d'Alve se promect une prompte et heureuze fin en sesditz affaires, je congnoy à la vérité que cela les advancera grandement, aians lesditz ennemys fait une perte jusque tant de vaisseaux que d'artillerie et des meilleurs hommes qu'ilz eussent qui estoient dedans leurs forts, n'estant aucunement comparuz depuis sur la mer où ilz s'estoient tousjours monstrez estre les plus fortz principallement en petiz vaisseaux, et semble que ceste

[1] Ce mémoire, porté au roi par le messager Caillau, ne se trouve pas dans le manuscrit. Les deux pages où il devait être transcrit sont restées en blanc. Il donnait des détails sur le combat naval du 28 mai, livré dans la mer de Harlem.

Digitized by Google

dernière deffaicte qu'ilz ont receue leur ayt totallement fait perdre le couraige, n'estant à croyre qu'ilz soient reculez pour mieulx saulter pour avoir eu assez de temps de se fortiffier et résoudre à tout évènement. Toutefois ceulx qui veullent favoriser leur party dient qu'ilz reviendront avec plus de puissance et promptement. Ce pendant la ville de Harlem que l'on jugeoyt se debvoir incontinent rendre après telle routte tient tousjours à l'accoustumée, ceulx de dedans se monstrans plus résoluz que jamais, aians depuis fait exécuter plusieurs de ceulx qui se voulloient rendre et qui demandoient miséricorde, et fait des saillies où ilz se portent vertueusement sans qu'on puisse juger qu'ilz aient besoing d'aucune chose. Outre cela ilz ont deulx jours après ladite routte descouvert troys plateformes qu'ilz ont faites en leur retranchement fait en forme de demye lune, lesquelles battent de tous costez du camp sans que l'on en puisse que malaisément approcher, et semble que l'exécution du bourgeoys sorty les ayt si bien fortiffiez que l'on en tienne l'issue encore pour doubteuse; car ledit s^r duc n'est en aucune volumté de la forcer ne d'y tenter autres assaultz, la voullant avoir par la fain et le temps, encores qu'il passe assez souvent par icy quelques nouvelles compaignies de Wallons qui s'acheminent de ce costé là, qui augmenteront les forces de don Fadriq; mais telle compaignie arrive là bien complette que peu de temps après se trouve dyminuée de plus d'un tiers tant de maladies que de ceulx qui s'en vont et autres tuez. Ainsi, Sire, je n'en puis que juger, sinon me remectre à vous advertir ordinairement de ce qui y surviendra.

Davantaige Vostre Ma^té entendra, s'il luy plaist, qu'il semble que ledit s^r duc rentre en plus de crainte des re-

Digitized by Google

muements d'Allemaigne qu'il n'a encores eue, se préparant de toutes choses nécessaires pour son camp, assavoir d'artillerie, de chevaux pour icelle ausquelz il a desja envoyé faire faire monstre, et envoiant don Jehan de Mandosse[1] pour assembler la cavallerie, faisant haster les II mil reistres que je vous ay cydevant escript, de sorte que l'on tient pour certain que incontinent que ces nouveaux Espaignolz seront arrivez, il se mectra en campaigne, qui pourra estre dedans la fin de ce mois, soit pour marcher au-devant de ses ennemys si ilz le voulloient venir trouver, ou bien pour aller assaillir le prince en son pays de conqueste et par autres endroiz, ainsi que je vous ay cidevant escript, laissant à son filz les forces qu'il a toutes entières pour continuer la guerre par luy commencée par delà.

Je ne puis pour ceste heure écrire autre chose à Vostre Ma^té^ desditz remuemens d'Allemaigne que ce que vous en aura rapporté mondit homme, et que le contiennent les advis que j'en ay euz, lesquelz augmentent avec la saison.

Quant à l'armée de Midelbourg de laquelle on atendoit le retour en Anvers, mon homme n'aura failly de dire à Vostre Ma^té^ ce qu'il en aura apris à son passaige en ladite ville ; et ay depuis esté adverty que ladite armée se trouvant en bien grande nécessité de vivres et de toutes munitions de guerre, n'aians que du biscuyt et de l'eau, auroyt voulu tenter de forcer le passaige où elle auroit esté conbattue avecques perte de vaisseaulx

[1] Jean de Mendoça, marquis de San German, du conseil de guerre du roi, capitaine général de l'artillerie. Il avait repris Valenciennes en mai 1572 ; il fut nommé gouverneur d'Anvers, et y périt assassiné pendant une aventure galante, le 3 janvier 1574. Cf. *Corresp. de Granvelle*, IV, 191. 231 ; V, 4.

Digitized by Google

et de plus de cinq ou six cens hommes, le reste contraint de se retirer où elle estoit premièrement à la faveur de Ramequin où ilz sont assiégez ; et y a peu d'apparence qu'ilz en puissent eschapper à leur honneur. Aucuns veullent dire que depuis le partement de ladite armée et la saillie du s^r de Beauvais dudit Midelbourg, ceulx de la ville se seroient accommodez avecques les Flessinguoys : dont ny de l'ung ny de l'autre nous n'avons encores aucune certitude, que je remectroy à faire entendre à Vostre Ma^té après l'avoir eue.

Cependant je vous diray, Sire, que ce nouvel accord fait avec l'Angleterre proficte fort peu à ce pays, le pas de Flessingues et autres portz estans fermez ; et ay esté adverty que quelques commissaires ont esté envoyez dudit Angleterre devers le prince, pour obtenir permission de pouvoir passer quatre vaisseaux à la foys devant ledit Flessingues, ce que je ne say s'il leur accordera.

De Nymègue, ce IIe juing, 1573.

LXXXIX. — *Au Roy.* — [7 juin, 1573.]

Siège de Harlem. — Middelbourg ravitaillée. — Relations avec l'Angleterre. — Nouvelles d'Allemagne, levées du comte Louis. — Le duc d'Albe connaît l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne.

Sire, Je vous ay escript du IIe de ce mois ce qui estoit survenu ès affaires de deçà depuis le partement de mon homme. Maintenant Vostre Ma^té entendra, s'il luy plaist, par ceste deppesche ce que nous avons de nouveau depuis. En premier lieu, du costé de Hollande la guerre se continue en la longueur acoustumée, et ne veoy poinct, quelque grand avantaige qu'ayt receu Monsieur le duc

Digitized by Google

d'Alve en la routte de l'armée de mer de ses ennemys, que ceulx de la ville perdent le cœur, bien qu'ilz aient faulte de vivres et de pouldres, à ce que m'a dit encores cejourd'huy ledit s^r duc, lequel espère tousjours d'en avoir bien tost la raison, non par assault et par force, ainsi que j'escripvois à Vostre Ma^té, s'il n'y veoyt son party bien certain, mais par le temps et la fain. De sorte qu'il est à craindre que ce moien ne soit plus long qu'il ne vouldroyt. Il m'a asseuré que sesditz ennemys ne pensent plus de ce costé là à s'armer par mer, aians, outre les XXII vaisseaux prys, perdu bien autant d'autres qui ont esté enfonsez et ont donné au travers. Davantaige que toutes les villes d'autour de ladite mer n'avoient après ladite routte voullu recepvoir ung seul vaisseaux non pas ung seul homme du prince, faisant son compte qu'elles ne font que atendre la fin de Harlem pour se remectre en ses mains et en obéissance, dont il dit avoir de bons advis ; nous verrons ce qui en réussira ; mais je n'ay pas oppinion de veoir advenir cela de tout ce mois, parceque ceste ville estoit la plus faible de toutes et que ceulx qui sont dedans ne font aucune contenance d'avoir nécessité. Puis après ceulx de dedans sont encores venuz coupper une digue depuis deulx jours tout auprès d'Anstredan qui incommodera le passaige des vivres du camp, s'ilz le savent mieulx garder qu'ilz n'ont fait les autres. Le s^r de Bossu y estoit retourné pour les en chasser ; par ma première Vostre Ma^té saura ce qu'il y a fait.

Du costé de Zélande le retour de l'armée de mer est tousjours atendu, et se comfirme en Anvers et Bergues la perte que je vous escripvois qu'elle a receue, laquelle on lymite à huict vaisseaux, assavoir quatre bruslez et quatre emenez à Flessingues : mais, à ce que m'a dit le-

Digitized by Google

dit sr duc, ce ne sont que bruitz faulx, et s'asseure qu'elle sera cejourd'huy ou demain de retour avec ce vent, aiant son séjour assez proficté en ce que, durant qu'elle a esté arrestée à escarmoucher par lesditz ennemys, on les a si bien divertiz que du costé de Zutbevelant et Goess où il y avoit ung bon magazin de bledz, la ville de Midelbourg a esté secourue et munye pour longtemps.

La retraite qu'a faite Montgonmery de vostre royaume ne luy est sans soubson, et qu'il ne vienne secourir le Prince[1]. Toutefois l'advis qu'il a qu'il s'est désarmé, et l'amitié nouvelle de l'Angleterre l'asseurent quelque peu ce que, ainsy que j'ay entendu, les Flessinguois ne se sont voullu aucunement accorder de donner passaige aux vaisseaux anglois pour le trafficq.

Sire, si ledit sr duc est en doubte de ce costé là, il l'est encores plus d'Allemaigne, où, à ce qu'il m'a maintenant comfessé, grandes levées se font de toutes partz et de princes particuliers, sans qu'on puisse encores descouvrir où ilz doivent tomber, ne contre qui elles se font. En tout évènement il se pourveoyt, ainsi que j'ay naguières escript à Vostre Mate, de faire en toute dilligence remforcer ses compaignies de Wallons; aussy atend il dedans le vingt ou vingt cinquiesme de ce moys son remfort d'Italie, et lors ou peu après je croy qu'il se mectra en campaigne. Les bruitz du comte Ludoviq continuent, et qu'il doibt marcher pour tout ce mois; mesmes j'en ay esté asseuré par ung marchant venant de

[1] Montgommery resta en Angleterre après son retour de La Rochelle, et négocia avec l'ambassadeur La Mothe Fénelon pour obtenir, avec sa grâce, le droit de revenir en France : *Corresp. de La Mothe Fénelon*, v, 384. 428. 462. 466. 467 ; il se retira à Jersey, en décembre 1573, d'où il passa en France.

Digitized by Google

Francfort; néanmoins je me remectray à ce qui en sera.

Au surplus, Sire, ledit s^r duc, aiant jeudy dernier eu advis de l'élection de Monseigneur au royaume de Pollongne [1], ne faillyt de s'en conjoyr et congratuler avecques moy, m'aiant dès le jour mesmes envoyé visiter par ung secrétaire d'estat pour cest effect : ce que je ne luy ay voullu comfirmer, n'en ayant riens de Vostre Ma^té, mais bien luy ay dit que l'on me l'asseuroit d'Allemaigne. Sur ce il ne parle que en termes généraulx, espérant que telle heureuze élection tombera au bien et profict de la chrestienté, et sera autant d'accroissement et comfirmation d'amytié pour le roy son maistre, lequel a tousjours eu une particulière affection à mondit seigneur. J'atendray ce qu'il plaira à Vostre Ma^té me commander pour luy en parler plus ouvertement.

De Nymègue, ce VIIe Juing, 1573.

XC. — *Au Roy.* — [11 juin, 1573.]

Passage à Nimègue d'un comte polonais qui porte au duc d'Anjou la dépêche de l'élection. — Siège de Harlem. — Les Gueux dans le Zuiderzée. — Middelbourg ravitaillée. — Deux hommes apportant un courrier de France à Mondoucet ont été tués par les Gueux, les paquets ont été volés.

Sire, Depuis la dernière lettre que je Vous ay escripte du VIIe de ce mois, qui estoit assez ample de toutes occurences de deçà, il arriva le lendemain au soir en ce lieu ung comte de Polongne nommé Stanislaus [2], lequel

[1] Sigismond Auguste était mort le 7 juillet 1572; le duc d'Anjou fut élu le 8 mai 1573. Voir l'ouvrage de M. de Noailles : *Henri de Valois et la Pologne.*

[2] Le comte Stanislas Kriski, Castellan de Radziciow ; il faisait partie de la députation envoyée auprès du duc d'Anjou pour lui

Digitized by Google

m'envoya visiter par l'ung de ses gens, et puis je le feuz veoir secrètement, parcequ'il désiroit n'estre congneu icy pour tel qu'il estoit pour les raisons et occasions qu'il vous pourra faire entendre. Il est, à ce qu'il m'a dit, depputé de tous les électeurs dudit royaume pour porter à Monseigneur la deppesche de ladite élection, et fait son compte, après avoir baisé les mains de Voz Ma^tez^, de l'aller trouver là part qu'il sera. Je ne m'estandray davantaige là dessus, seullement je vous diray qu'il a esté arresté ici environ trois jours pour avoir son passeport, afin d'entendre quel il estoit et n'ai manqué de mon costé à l'assister soulz main de tout ce qu'il m'a esté possible. Il m'a comfirmé avoir seurement entendu, passant par l'Allemaigne, que plusieurs particuliers font lèvées de gens de guerre, mais qu'on ne peult encore descouvrir à quelle fin, si est ce que la saison qui s'en va bien avancée fera que telle chose ne se pourra longuement celler.

Sire, ce qui s'est passé en Hollande depuis ma dernière est que ceulx de Harlem se trouvans en grande nécescité et n'aians plus aucuns grains que pour cinq ou six jours, ainsi que M. le duc d'Alve a eu advis, ont voullu mectre bon nombre de femmes et enffans dehors à la faveur de quelques arquebuziers qu'ilz feroient sortir à leur queue, ce que don Fadriq ne voulloit permectre, les faisant repoulser dedans à coups d'harquebuze, où il en fut tué quelques unes, et avoit esté commandé de mectre le reste en pièces si elles ne se fussent

apporter le diplôme de son élection. Il s'embarqua sur la Baltique avec le sieur de Lansac, et, d'après ce que nous apprend Mondoucet, arriva à destination. Dans son *Histoire générale de Pologne*, Solignac prétend (v, 351, note) qu'il fut arrêté au passage du Sund, et dut retourner en Pologne.

Digitized by Google

retirées. Ainsi tant plustost en aura on la raison qu'en espère ledit s^r duc, si ce n'est que le prince d'Orange exécute ce qu'il mandoit à ceulx de ladite ville par ung messager qui a esté prys, qui est, à ce que j'ay seu, qu'il leur promectoit en foy de prince et à peine d'estre à jamais estimé indigne d'en porter le nom, que dedans la fin de ceste sepmaine où nous sommes il leur donneroit secours de toutes choses nécessaires, ou que luy et toutes ses forces y perdroient la vye; et que, où il ne le pouroit exécuter, qu'au moins le moien de sortir de là dedans et habandonner la place leur seroit donné si aisé et facille qu'ilz se pourroient bien seurement retirer; partant qu'il les prioit avoir patience et ne perdre le bon couraige qu'ilz ont eu depuis si longtemps. Ledit prince, aiant assemblé ses forces et plus de gens qu'il a peu, a environ quatre mil hommes en son camp là auprès, et dit on qu'il fait dessing avec une saillie de ceulx de la ville d'y exécuter quelque chose, mais, outre que ce sont gueulx, les fortz et trenchées qui sont sur toutes les advenues les en empescheront bien.

Davantage, Sire, l'armée desditz ennemys qui estoit en la Zuidrezée devant Anstredan s'est grandement remforcée depuis naguières pour tousjours favoriser leurs gens qu'ilz ont mys en terre pour coupper ceste digue[1] dont ma dernière faisoit mention, laquelle ilz ont tellement fortiffyée, pourveu d'hommes, vivres, artillerye et de toutes autres choses nécessaires, qu'il est bien mal aisé d'en approcher; et continuent à la garder et si fortiffier de plus en plus, si bien que ledit s^r duc est entré en crainte qu'elle ne soit cause de faire bien tost pattir

[1] Le Diemer, digue qui séparait le Zuiderzée de la mer de Harlem.

Digitized by Google

son armée selon ce commencement, et y peult ung simple courrier maintenant difficillement passer. Le s^r de Bossu n'y a encores riens fait et se donne icy toute la presse que l'on peult pour y envoyer des gens pour le forcer. Car le camp est si foible et séparé à la garde de tant de fortz et de digues, que, si on l'afoiblissoit davantaige, ledit prince pouroit avoir moien d'exécuter plus aisément son entreprise. Cependant ladite armée de mer ne laisse d'escarmoucher et courrir jusques au port dudit Anstredan, où ilz ont depuis deux jours prys la plus belle grande et mieux armée galère qui y fust, dont ledit s^r duc est bien fasché. Voilà, Sire, comme les recyproques avantages que chacun reçoyt à son tour font juger de la longueur de ceste guerre, s'il ne plaist à Dieu d'y pourveoir d'autre façon.

Quant à l'autre armée de Zélande l'on m'a asseuré icy que environ trente vaisseaux estoient passez le danger et jusques à Derneuze en Flandres pour retourner en Anvers, d'où toutefois l'on ne m'en escript riens, sinon qu'il y a eu grand combat; si ainsi est nous saurons bien tost la vérité de tout, mais c'est chose bien certaine que Midelbourg a esté encores secouru de six navyres chargez de bledz et autres munitions qui estoient prestes en la ville de Goess par le moien que j'ay dernièrement escript à Vostre Ma^té.

Au surplus, Sire, le secours qui vient d'Italie ne peult estre icy que environ la fin de ce mois, lequel ledit s^r duc fait son compte d'emploier selon le succez qu'il aura de la ville de Harlem. Et quant au nouveau régiment d'allemans qu'ameyne ung Fouquère [1], aux creues pour

[1] Carlos Fugger; cf. *Corresp. de Granvelle,* qui écrit de Naples, le 11 juin 1573 : « De Augusta escriven que levantan por Flan-

Digitized by Google

remplir les vieulx et aux levées de wallons, la nécessité d'argent les retarde comme en semblable les II mil reistres desquelz, à ce qu'on peult juger, on n'a encores point de haste. De Nymègue, ce XIe Juing, 1573.

Sire, sur la closture de ceste deppesche je me suis trouvé le plus enuyé du monde, ayant eu advis de la mort de mes deulx hommes qu'il plaisoit à Vostre Ma^té me renvoyer, lesquelz ont esté tuez par les gueulx entre Hostrate[1] et Bos le duc avec deulx espaignolz, leurs brevetz et pacquetz prys et vollez avec tout ce qu'ilz m'apportoient : qui m'a fait redeppescher incontinent ce porteur exprès, lequel vous en rendra compte et de la poursuite que j'en faiz, ensemble de toutes autres particularitez des affaires de deçà, desquelles je ne m'estandray. Dudit jour, XIe Juing, 1573.

XCI. — *Au Roy.* — [14 juin, 1573.]

Le duc d'Albe fait une enquête sur l'assassinat des courriers de France. — Opérations militaires en Hollande. — Rassemblements en Allemagne. — Sentiments des Espagnols sur l'élection de Pologne et les évènements de France.

Sire, La deppesche que j'ay faite à Vostre Ma^té de l'unziesme de ce mois, qu'a emportée mon homme que j'ay fait monter à cheval sur l'inconvénient advenu à mes

dres tres regimentos de infanteria alemana, y que uno de los coroneles es Carlos Fuocer. » *Corresp. de Granvelle*, IV, 569.

[1] Dans sa *Description de tous les Pays-Bas*, 1625, Guicciardin écrit Hoochstrate; aujourd'hui Hoogstraten, au nord de la province d'Anvers. Bern. de Mendoça reconnait que le chemin d'Anvers à Nimègue n'était pas sûr; il fallait une grosse escorte à cause des courses que faisaient les Gueux sortant de Languestrate et de Bommel, « pour picorer et battre l'estrade par les chemins ». *Comm.*, f° 201 v°.

Digitized by Google

gens qui me venoient trouver, vous aura particulièrement imformé de l'estat de tous les affaires de deçà et de tout ce qu'il aura peu recueillir à son passaige d'Anvers et de Bruxelles : maintenant je vous diray que m'estant plainct à Monsr le duc d'Alve de ceste vollerie, laquelle on présuppose avoir esté exécutée par ceulx du villaige où estoit la poste, il me remect devant les yeux qu'ilz ne pardonnent pas aux siens, mesmes en aiant esté tué deulx avec eulx, mais qu'il avoit escript et commandé au gouverneur de Bos le duc et autres lieux de là autour d'en faire une très dilligente recherche pour en faire faire justice, et mesmes, si on ne trouve les coulpables, de s'en prendre générallement à tout ledit villaige jusques à les menasser du feu. Et véritablement, Sire, je congnoys qu'il en est très marry, mais ce n'est paiement, et avois tousjours crainct un tel inconvénient pour le mauvais ordre que je veoy à la seureté de ce chemin. Jusques icy je n'ay peu riens recouvrer et ay deulx hommes après, m'estant escript que celluy que j'avois premièrement deppesché devers Vostre Ma^té n'est encores mort.

Quant à ce qui est survenu depuis en ceste guerre il semble, à veoir ce qui y advient, qu'elle soit pour durer plus longuement que l'espérance et le discours dudit sieur duc ne le promectent, ceulx de la ville de Harlem ne se monstrans si nécessiteulx que l'on les fait, bien que icelluy sieur duc m'ait asseuré qu'ilz n'avoient plus vivres que pour ceste sepmaine, et qu'en fin les soldatz et les habitants entreront en quelque division. Je croy bien qu'il en soit quelque chose et que lesditz soldatz ne soient contans du prince, comme il dit l'avoir veu par une lettre qu'ilz luy escripvoient, contenant qu'ilz avoient fait pour luy ce que les plus loyaux subjetz pouvoient faire pour leur Roy et prince : à quoy il n'avoit eu aucun

Digitized by Google

esgard, ne les aiant secouruz comme il leur avoit promis, et qu'il ne failloit point qu'ilz atendissent aucune miséricorde de leurs ennemys, mais qu'il n'estoit possible qu'il n'en eschappast quelqu'un d'entre eulx, lequel luy demanderoit la raison de sa promesse et auroit la vengeance de leur mort. Nous verrons ce qui en adviendra; mais ledit prince est desjà entré bien avant en ung bon moien de les secourir s'il le peult conserver, s'estans ses gens saisiz de la digue que je vous ay cy devant escripte, laquelle ilz ont merveilleusement fortiffiée et si bien qu'on désespère de la reprendre si tost. Depuis troys jours ilz en ont encores pris une autre, et la principalle, qui va d'Utreq à Anstredam où neuf enseignes des leur se sont venues jecter et tiennent maintenant tous les passaiges si bien cloz que l'armée est autant ou plus assiégée que n'est la ville, parce qu'il n'est plus possible d'y mener aucuns vivres ne secours par eau ne par terre sans parler à eulx y aiant près de III mil hommes soubz quinze enseignes à la garde desdites deulx digues; et n'estoit que la ville d'Anstredam administre ce qu'elle peult pour secourir ledit camp de vivres, je ne say ce qu'il pourroit faire ne quel party il prendroit, et est encores à craindre que ledit prince n'exécute quelque chose de son costé ainsi que je vous escripvois. Vostre Ma^té considérera, s'il luy plaist, que cecy ne peult longuement durer, estant ledit Anstredan mesmes assiégé de l'armée de mer desditz ennemys et du passaige d'Enckuisen, d'ung costé, et de la prise de ces deulx digues, de l'autre. Sur ceste affaire, qui est de grande importance, ledit sieur duc fait venir icy les soldatz nouvellement revenuz des Zelandes avec le sieur de Beauvais qui peuvent estre environ mil, et a envoyé dilligenter autres mil des Espaignolz qui viennent d'Italie pour

Digitized by Google

s'acheminer à cheval, par eau ou autrement, le plus tost qu'ilz pourront, se délibérant cela venu avecques quelques compaignies de wallons qui marchent, de envoier assaillir lesditz passaiges et faire tout son effect pour les rendre libres, dont, quelque espérance qu'on ayt de les enporter, je ne veoy encores l'exécution si prompte que le besoing le pourra requérir.

Je ne diray riens à Vostre Ma^té^ du retour de ladite armée de Zélande ne du succez de son voiaige, pour ce que mon dit homme vous aura amplement imformé de la vérité, sinon que ledit sieur de Beauvais est cejourd'huy arrivé en ce lieu, auquel ou au s^r^ d'Hierge j'estime que l'on donnera la charge de la prise desdites digues.

Du costé d'Allemaigne il semble que les choses y soient plus quiettes que les bruitz ne l'ont porté jusques icy. Toutefois ledit sieur duc eut hier advis, à ce que j'ay entendu, qu'au pays du duc de Clèves, de Juliers et icy autour le long du Rhin il s'y assembloyt des gens de cheval et de pyed, où il a deppesché quelques ungs des siens pour descouvrir ce qui en sera.

Au surplus, Sire, depuis ceste nouvelle élection du roy de Pollongne, laquelle ne se peult icy bonnement digérer par les Espaignolz, il se parle plus ouvertement qu'il se traicte quelque accord avec voz rebelles que l'on ne faisoit auparavant; et est à la la vérité ce qu'ilz craignent le plus selon les discours qu'ilz en font, dont toutefoys ledit s^r^ duc ne m'a aucunement parlé; mais j'asseure bien ceulx qui tiennent ce langaige que Vostre Ma^té^ fera tousjours ce qui apartiendra au bien de la chrestienté et de son royaume en général, sans entrer plus avant; et, si ledit s^r^ duc m'en mect en propoz, je le remectray à l'advis que j'en auray de Vostre Ma^té^.

De Nymègue, ce XIIIIe Juing, 1573.

Digitized by Google

XCII. — *Au Roy.* — [19 juin, 1573.]

L'enquête sur le meurtre des courriers. — Siège de Harlem. — Nouvelles de Zélande. — Inquiétudes des Espagnols causées par les nouvelles de France. — L'accord avec le Prince sous la médiation de l'Empereur.

Sire, Me voiant pour ceste heure libre de toutes négociations particulières consernans vostre service, mes deppesches ordinaires ne sont faites à autre fin que pour continuellement advertir Vostre Ma^té^ des succez et affaires de la guerre de deçà. En quoy je continueray à vous faire entendre ce qui si passe sans obmectre riens de ce qui viendra à ma congnoissance. Par ma dernière du XIIIIe de ce moys, et préceddemment par mon homme, Vostre Ma^té^ aura entendu la dilligence que je faisois pour avoir la raison de la vollerie advenue à mes deux hommes, laquelle je crains en fin demourera vaine, et que le tout sera tombé entre les mains des ennemys, dont toutefois je ne puis encores riens asseurer.

Je recommence tousjours à vous parler de ce siège de Harlem, sur lequel véritablement consistent tous les jugemens que l'on sauroit faire de ceste guerre. Car si les ennemys se deffendent encores quelques deux mois, ainsi qu'il y a apparence qu'ilz peuvent faire et qu'ilz ont fait durant six mois passez, il est certain que l'hiver leur donnera quelque relâche, et par ce moien les affaires yront en une très grande longueur; ou au contraire s'ilz sont prys et aiant le prince mys là dedans les meilleurs hommes de guerre qu'il ayt, les autres villes seront pour perdre couraige et se laisser aller à l'obéis-

Digitized by Google

sance qu'ilz doibvent. Aucuns murmurent qu'il seroit entré en ladite ville quelque secours de deux ou trois petites barques, mais ce n'est chose asseurée et n'en croys riens, encores que le s^r de Bossu ayt retiré son armée de la mer de Harlem pour aller à Anstredam et à l'expugnation des digues prises, aiant laissé la garde du passage aux fortz faitz à l'embouscheure de la Rivière, outre que le mauvais ordre qui est au camp et en estans les forces séparées en beaucoup d'endroiz, ainsi que j'ay escript à Vostre Ma^té, cela pourroit bien estre cause qu'on n'y auroit prys garde de si près, joinct que tout le fait est réduyt maintenant à chasser les ennemys desdites digues : ce que l'on a voullu tenter par deulx fois avec honte et perte, y estans mortz quatre cappitaines wallons et bon nombre de soldatz. Toutes choses se préparent pour les aller assaillir plus vifvement, mais le trop de loisir que l'on leur donne de se fortiffier, pourveoir et munir de toutes choses pourra estre cause qu'on n'en aura si aisément la raison, parce qu'il fault atendre le secours d'Italie, qui ne sera icy que le XXIIII ou XXVme de ce moys. Duquel, à ce que j'entendz, on y enverra mil ou douze cent soldatz, y aiant desjà fait marcher environ IIII ou V cens soldatz de ceulx revenuz de Zélande, et puis des compaignies nouvelles de wallons. Davantaige le s^r de Noircarmes s'acheminera du camp avec autres cinq ou six cens soldatz pour de l'autre costé faire ce qu'il pourra. Cependant et durant ceste nécessité la ville d'Anstredam administre au camp de ses vivres et provisions, aiant fait entendre à Monsr le duc d'Alve qu'il ne se donne aucune pène pour troys sepmaines ou ung moys de la prise desditz passaiges, et qu'ilz ont bien moien de satisfaire à ce deffault durant ledit temps. Nous verrons ce qui si fera, dont je ne fau-

Digitized by Google

dray d'advertir Vostre Ma^{té}, mais si lesditz ennemys se peuvent conserver èsdites digues, je ne say quel party on prendra pour secourir l'armée, car le prince qui est de l'autre costé ne sera aussi pour s'endormir.

Quant à la Zélande on renouvelle en Anvers de tout équipaige et d'autres vivres l'armée qui en est nouvellement retournée pour la conduite de laquelle le s^{r} de Beauvais partira d'icy dans deux jours, et parce qu'elle ne pourra estre si tost preste, il fera ung tour en sa maison. Mon homme que j'ay naguières renvoyé devers Vostre Ma^{té} vous aura discouru le succez du retour de ladite armée et ce que les ennemys ont exécuté à Armuyden et Midelbourg depuis son partement.

Sire, par madite dernière j'advertissois Vostre Ma^{té} de la crainte en laquelle ces gens icy entrent que les trouppes de vostre royaume ne se pacifient, et, comme je vous disois, ceste nouvelle élection de Polongne les y ameyne, se doubtans bien que, si ainsi advient, la feste de deçà ne se passera pas sans que quelque huguenot ne s'y trouve, et bien que par toutes bonnes démonstrations et effetz ilz se puissent justement asseurer de Vostre Ma^{té}, néanmoins ilz craignent tant que quelques françois ne mectent le pyed dedans Flessingues et Enckuisen pour l'importance dont lesdites places sont à tout ce pays, qu'ilz aideroient voluntiers à nourrir et fomanter le feu qui est en Vostre Royaume. Ledit s^{r} duc ne m'a en riens touché de ce propos, mais par les discours de ceulx qui l'approchent, il n'est pas exempt de ceste mesme peur.

Depuis ladite nouvelle élection j'entendz que l'empereur remect les fers au feu de l'accord de ceste guerre dont il a tant esté parlé, aiant seu d'ung personnaige que l'évesque de Liège avoit dit assez publicquement

Digitized by Google

que l'archevesque de Collongne debvoit passer en Espaigne pour cest effect, y estant poulcé de sa Ma^{té} impérialle et des princes d'Allemaigne, ce qu'il avoit entendu de ses propres oreilles. Autres m'ont dit que ledit archevesque de Collongne et celluy de Trièves se debvoient trouver en Liège pour comuniquer sur cela avec le duc de Medine. A quoy je ne faudray d'avoir l'œil pour soigneusement advertir vostre Ma^{té} de ce que j'en entendray.

De Nymègue, ce XIX juing, 1573.

XCIII. — *Au Roy.* — [22 juin, 1573.]

Les papiers volés aux courriers ont été portés au prince d'Orange. Siège de Harlem : renforts envoyés par le Duc. — Nouvelles de Zélande; bruit de l'arrivée de Montgommery à Flessingue.— Nouvelles d'Allemagne; l'accord avec le Prince.

Sire, Je commenceray à vous dire par ceste deppesche que depuis ma dernière du XIXme de ce mois, j'ay seu d'ung prisonnier retourné des mains des ennemys que tous les pacquetz et papiers que m'apportoient mes gens qui ont esté tuez et vollez avoient esté portez au prince d'Orange, lequel avoit donné quarante escuz à celluy qui les luy porta; et adjoutoit que ledit prince disoit estre bien aise de les avoir, ce qui m'a encores cejourdhuy esté comfirmé par Monsr le duc d'Alve. Ainsi il n'en fault plus riens espérer, sinon la vengeance généralle que ledit s^{r} duc en fera et de tous les maulx que luy et ce pays reçoyvent ordinairement de ceste sédicieuse guerre; laquelle, ainsi que j'ay assez souvent escript à Vostre Ma^{té}, n'est pour se termyner si tost que

Digitized by Google

ledit s^r duc le discourt et espère; car, bien qu'il treuve la ville de Harlem pour très nécessiteuse et pressée de toutes choses, si que se veult il plus amuser à l'avoir par la fain et le temps, son dessing estant réduyt à y esprouver ung autre foys ce que y pourra la force, s'estant en fin résolu avec l'advis de son filz de faire nouvelle batterie d'un autre costé pour à l'instant la faire vifvement assaillir : en quoy il yra du temps, et Dieu vueille qu'il réussice mieux qu'il n'a fait par cy devant; ce qui est à espérer pour estre le camp remforcé depuis huict jours d'environ III mil hommes, qui, ainsi que le contenoit ma préceddente, estoient hastez pour l'expugnation des digues et passaiges pris par lesditz ennemys : assavoir de mil ou douze cens wallons, mil espaignolz venuz du secours d'Italie et environ huict cens autres de ceulx qui sont retournez de Zélande, lesquelz sont tous passez par icy. Lesditz ennemys, ou se sentans trop foibles pour résister à la force que l'on leur préparoit, ou aians autre dessing ou entreprise, ont habandonné la dernière et principalle digue qu'ilz avoient prise; de sorte qu'encores qu'ilz en tiennent une autre, le chemin et advenue à Anstredan et au camp ne laisse d'estre du tout libre et seur. Ce sont de leurs levées de bouclier acoustumées qui ont la plus belle apparence du monde, mais ilz ne s'en savent prévalloir, et croy que ledit prince fera aussi peu de son costé, quelque bruyt qui ayt couru qu'il se soit mis en campagne et ayt assemblé ses forces pour secourir sa ville.

Du costé de Zellande on continue de remectre en nouvel équipaige les vaisseaux dernièrement retournez avec le s^r de Beauvais, afin de les faire partir le plus promptement que faire ce pourra, pourceque, quelque secours de grains et munitions qu'ayt cy devant eu la

Digitized by Google

ville de Midelbourg, elle ne laisse de se trouver maintenant en misère et nécessité, ayant la plus grande part desditz vivres esté consommez au séjour que par force ladite armée a faite sur le lieu; et par personaige qui en est nouvellement retourné j'entendz qu'elle ne pouvoit estre munye pour plus d'ung mois; outre qu'il n'y a maison où il ne se meure ordinairement quelqu'un de maladie et pauvreté. Depuis trois jours il s'est eslevé une nouvelle en Anvers et Bruxelles qu'il estoit arrivé à Flessingues dix huict ou vingt vaisseaulx que l'on tenoit estre de l'armée de Mongonmery; j'estime que ce sera chose faulce, au moins icy n'en fait on aucun semblant, et, parce qu'on tient qu'ilz sont passez devant Calais, Vostre Ma^té^ en pourra avoir esté mieulx advertye.

Quant à l'Allemaigne on m'escript que le comte Ludoviq continue en ses menées et pratiques et qu'il est pour avoir bon nombre de cavallerie et imfanterie. Toutefoys l'on croyt que le bruyt en sera beaucoup plus grand que l'effect, ainsi qu'il a esté jusques à présent. On ne peult plus guères tarder de veoyr ce qui en sera.

Au reste, Sire, Vostre Ma^té^ aura veu les deulx pointz contenuz en chiffre par madite dernière, sur le premier desquelz je n'ay riens davantaige à vous dire sinon que ledit s^r^ duc ne m'en a depuis entamé aucun propos, et atendray vostre commandement là dessus pour y respondre s'il y eschet; et quant à l'autre il me semble que je ne veoy les voluntez des Espaignolz ny mesmes celle dudit s^r^ duc aucunement disposée de prester l'oreille à cest accord, sur quoy je ne me repose poinct tant que je ne mecte toute pène d'entendre ce qui se négociera.

De Nymègue, ce XXII juing, 1573.

Digitized by Google

XCIV. — *Au Roy.* — [26 juin, 1573.]

Mondoucet annonce l'élection de Pologne au duc d'Albe. — Inquiétudes du Duc au sujet de la pacification des troubles de France; offre de venir combattre les Huguenots. — Forces du duc en Hollande; situation de Harlem. — Le comte Louis en Allemagne, ses projets. — Nouvelles de Middelbourg et de Flessingue. — L'Empereur négocie l'accord du Prince.

Sire, Hier arriva mon homme que j'avois dernièrement deppesché devers Vostre Ma^té^ sur la perte de mes gens et des deppesches qui m'apportoient, qu'il vous a pleu me renvoier sur la fortune advenue au roy de Pollongne, laquelle Monsr le duc d'Alve avoit desjà entendue, ainsi que je congneuz sur le soir que je le feuz veoir pour autre occasion, et estoit desjà imformé de la vérité qu'il a pleu à Vostre M^té^ m'escripre, laquelle je luy comfirmay. Sur ce nous entrasmes en divers propos, et le premier fut qu'il me dist avoir entendu pour certain qu'il se traitoit de paix et accord avec voz rebelles, et qu'à Paris et beaucoup d'autres villes on la tenoit desjà pour résolue. Sur quoy je luy remonstray que l'on en estoit bien esloigné, la guerre et l'expédition de la Rochelle se continuant tousjours avec plus de furie que l'on n'avoit acoustumé, ainsi qu'il apparoissoit par le péril où s'estoit trouvé ledit roy de Pollongne, lequel j'estimois en vouldroit avoir la vengeance; toutefois que je n'en avoys riens de certain. A celà ledit s^r^ duc, monstrant qu'il en avoit crainte, me commença à dire et protester que le plus grand désir qu'il avoit en ce monde, après celluy de termyner les affaires de deçà, estoit d'aller luy mesme en personne servir et secourir Vostre Ma^té^ avec une bonne trouppe de quatre ou cinq mil harquebuziers espaignolz, desquelz il ne seroit

Digitized by Google

que collonnel, et vouldroit ayder à remectre le repos en vostre royaume, pour delà passer en sa maison en Espaigne. Je ne failliz de l'asseurer que l'espérance ne manquait point à Vos Ma^tez^ d'avoir pour le moins aussy tost achevé que luy, et qu'on y mectoit bonne peine de tous costez. A cela il me compta qu'il s'en va faire tout son effort pour emporter ceste place de laquelle il espère bien tost avoir la fin et que dix ou douze autres villes branslent soulz sa prise, desquelles aucunes avoient desjà envoyé secrètement devers luy, et qu'il chargera le païs de Hollande de tant de gens de guerre et de tous costez qu'il ne le pourra supporter, ny le prince résister à telles forces.

Véritablement, Sire, Je veoy qu'en peu de jours et dedans le XVme ou XXme du prochain, il aura bien près de XXX mil hommes de pyed ensemble, estans encores cejourd'huy passez par icy environ quatre mil Espaignolz du reste du secours d'Italie, lesquelz il fait acheminer à Utreq. Aussi marchent ceux qui doibvent servir pour remplir les trois régimens d'Allemans, et puis l'autre régiment nouveau, qu'ameine Foucre. D'autre part il luy vient III mil wallons nouveaux, et a fait délivrer argent aux vieux cappitaines desditz wallons pour semblablement remplir leurs compaignies, et, suivant ce que j'ay cy-devant escript à Vostre Ma^té^, il se délibère de marcher avec une bonne trouppe par ung autre endroit, cependant que son filz exécutera aussi du sien, afin d'avoir plus tost fait; mais il ne se fera riens de ceste entreprise, sinon après l'expugnation de Harlem, à ce qu'il m'a dit, et, comme je le veoy, Vostre Ma^té^ aura veu par mes préceddentes l'estat auquel ladite ville se trouvoit et le dessing que l'on faisoit de la battre d'ung autre costé pour y donner l'assault, ce qui ne se pourra faire de dix

Digitized by Google

ou douze jours, parce que je croy que l'on atendra ung nouvel atirail de XXIIII pièces d'artillerie qui marche de Mallines et Anvers, et l'on tient qu'ilz meurent de fain, et que dedans ce temps là il faudra qu'elle tombe. L'on m'escript bien qu'ilz se trouvent fort pressez, et pense on au camp que ceulx de dedans ne cherchent que le moien d'en eschapper. Aussy dit on que le prince avec ses forces s'en debvoit hier ou aujourd'hui approcher pour leur tendre la main, ce qu'on atendoit en bonne dévotion, et n'ay pas oppinion, quelque effort qu'il face, qu'il les puisse retirer, parce que tout autour de ladite place on a fait de larges et profondes tranchées, lesquelles sont bien gardées. Or nous verrons en peu de temps ce qui en réussira. Ledit s^r duc faisant compte de marcher en pays veult laisser ses frontières de deçà garnyes de la pluspart de sa cavallerie, et croy que pour le XVe du prochain les II mil reistres du duc de Brumsvick et de l'archevesque de Collongne y seront arrivez pour faire monstre : assavoir ceulx de Brumsvick à Deventer et les autres à Mastriq ; car il désire que s'il arrivoit quelque nouveleté de la part du comte Ludoviq ce pendant qu'il seroit embarqué ailleurs, il trouve quelque teste pour luy respondre. Je ne puis dire à Vostre Ma^té ce que fera ledit comte, mais ledit s^r duc m'a bien comfessé que maintenant (que les passaiges des rivières de deçà sont bouchez) il fait ce qu'il peult pour administrer gens à son frère le prince par le costé d'Emdem. Il m'a esté rapporté par un personnaige venant d'Allemaigne qu'il avoit fait quelque journée avec ung trompette dudit comte, lequel l'avoit asseuré que son maistre marcheroit dedans le mois prochain en ces pays de deçà avec cinq mil chevaulx et bien autant de gens de pyed, mais qu'il ne s'estoit point voullu haster, congnoissant

Digitized by Google

que Harlem tenoit le duc assez occuppé. Ledit personnaige me dit encores avoir parlé à quelques reistres maistres qui disent debvoir servir le comte palatin et le comte de Bische contre Monsr de Lorraine, et de là passer en France, dont Vostre Ma^té peult estre mieux advertie d'ailleurs.

Sire, Quant est de l'armée que l'on remect sus en Anvers pour la Zellande, elle ne peut estre encore preste de partir de quinze ou vingt jours, tant à l'occasion du radoub et avitaillement des vaisseaux et que plusieurs des mariniers s'en sont fuiz afin de ne retourner, que pour estre le s^r de Beauvais tombé malade d'une fiebvre. Et, à ce qu'il m'est escript, la nécessité doibt bien tost paroistre dedans Midelbourg, outre que j'ay certainement entendu qu'en une escarmouche que si est naguières faite le s^r de Walcre[1] [Wacken] gouverneur de ladite ville a esté tué et plusieurs soldatz, qui fait craindre qu'il n'y advienne une révolte en atendant que ledit s^r de Beauvais y soit. Le bruyt de la descente de Montgonmery que j'escripvois à Vostre Ma^té continue en Anvers, qui est faux, comme je croy, parce que ledit s^r duc n'en a point de nouvelles. Et j'ay seu qu'il tient ordinairement un espion près dudit Mongonmery pour entendre de ses dessings, qui ne luy en mande riens. Il y a quelque temps qu'il luy donna advis que le prince faisoit négocier avec luy pour le venir secourir. Ce qu'il n'avoit voullu accor-

[1] Antoine de Bourgogne, sieur de Wacken, fils illégitime du grand bâtard de Bourgogne, vice-amiral de la mer et gouverneur de Zélande, avait été tué le 21 juin sur la digue, entre Rammekens et Middelbourg. Quelques vaisseaux légers avaient passé devant Rammekens, et avaient pris à Middelbourg quelques vaisseaux chargés de sel ; ce fut en les repoussant que Wacken succomba. Cf. METEREN, f° 92, v°.

Digitized by Google

der, bien qu'il luy envoyroit son filz avecque quelques trouppes. Je ne say si cela fut ainsi résolu, depuis ledit s^r duc n'en a eu autre chose.

Au reste, Sire, J'ay esté adverty que l'empereur, continuant en la volunté d'accorder les troubles de deçà, il debvoit bientost envoier ung sien conseiller principal nommé Cliffe devers le roi catholique pour en traiter, et encores quelques autres personnages devers ledit s^r duc et ledit prince, ce que je n'ai voullu différer de vous écrire, encores que Vostre Ma^té en puisse estre advertye par le s^r de Vulcob ; à quoy et à toutes autres choses j'auray le soing requis.

De Nymègue, ce XXVIme jour de juing, 1573.

XCV. — *Au Roy.* — [30 juin, 1573.]

Encore le vol des dépêches. — L'élection de Pologne. — Siège de Harlem. — Levées en Allemagne ; nouvelles du comte Louis. — Middelbourg ; pas de nouvelles certaines de Montgommery.

Sire, Ma deppesche du XXVIme de ce mois contenoit plusieurs particularitez, tant de ce qui se passe ès affaires de deçà et autres endroiz desquelz je puis avoir advis, que des propoz et discours que j'euz le mesme jour avec Monsr le duc d'Alve, le tout estant de la conséquence que Vostre Ma^té peult bien considérer, et dont par la présente je ne feray aucune répétition pour ne vous ennuyer de redites; seullement j'accuseray la réception de la deppesche qu'il vous a pleu me faire du XXIIIe de ce mois, par laquelle il semble que Vostre Ma^té doubte encores de la perte des deppesches et de tout ce que m'apportoient mes hommes, qui ont esté tuez et vollez, dont par ce que vous en aurez esté

Digitized by Google

esclarcy par mes lettres des XIIII, XIX et XXIIes de cedit mois, je ne diray pour le présent riens davantaige, sinon que j'attendois avec grande affection coppie desdites deppesches pour satisfaire à voz commandemens; et aiant ladite vollerie esté exécutée par des gens du prince et ennemys, je n'ay plus pensé à en faire aucune poursuite.

C'est chose, Sire, à quoy j'ay tousjours satisfait de moy mesmes, que voiant quelque heureux succez et bonne prospérité aux affaires de Monsr le duc d'Alve, de m'en conjoyr et congratuler avec luy en vostre nom, congnoissant vostre intention estre telle et le désir que vous avez de les veoir prospérer comme les vostres. Et quant à l'Élection du roy de Pollongne Vostre Ma^te aura veu par mes préceddentes le long temps qu'il y a que nous en avions icy asseurance, aiant dès lors et depuis avec les occasions qui se sont présentées aux audiences que j'ay eues dudit s^r duc fait tous les complimens que j'estimois estre nécessaires à cest effect, dont je say ledit s^r duc estre très content; et me semble juger en luy ung désir d'entendre quel chemin prendra ledit roy de Pollongne pour s'acheminer en son royaume, me l'aiant demandé par trois ou quatre foys, dont ne sachant riens je l'ay remys.

Il est succeddé si peu de chose au siège de Harlem depuis madite dernière que je ne say pour ceste heure que vous en escripre, sinon que le bruyt estant si grand que la ville debvoit estre promptement prise par la nécessité, et que le prince faisoit tous ses effortz pour la venir secourir. J'ay envoyé ung homme jusques sur le lieu pour en atendre l'évènement et se gouverner en son séjour selon que les affaires se conduiront; car par la force si on atend que le nouvel atirail d'artillerie y soit, c'est

Digitized by Google

chose qui coulera jusques à plus du XXme du prochain. Par ledit personnaige j'espère semblablement avoir la vérité de ce qui se fait autour d'Anstredam par ces armées de mer.

Du costé de l'Allemaigne on tient que les mil reistres du duc de Brumsvick seront à Deventer dedans trois ou quatre jours, lesquelz ne passeront outre que je sasche. Et quant aux autres levées qui se debvoient faire tant par le comte Ludoviq que autres, ainsi que les bruitz en ont esté grandz, cela s'assopist tous les jours davantaige, à ce qui m'a esté rapporté par gens venans de tout ce quartier de Vesfalia, et le peu de moien qu'a ledit conte sera bien cause de son peu d'effect. Je ne faudray d'advertir Vostre Ma^té de ce que j'en entendray.

Au reste, Sire, suivant ce que je vous escripvois par madite dernière on me comfirme d'Anvers et de Bruxelles, qu'on a grande crainte qu'il n'advienne quelque inconvénient à Midelbourg pour raison de la mort advenue au gouverneur de ladite ville et de plusieurs soldats, et y apert que les ennemys se sont saisiz d'ung fort que le s^r de Beauvais avoit fait faire pour favoriser les armées de mer et secours qui viendroient à ladite ville, lequel ilz fortiffient et remparent en toute dilligence, l'aiant desjà garny de plus de quarante pièces d'artillerie. Ledit s^r duc a envoié ung secrétaire d'estat pour haster son armée et ledit s^r de Beauvais de partir. Quant au bruyt de la descente audit pays de quelques vaisseaux que l'on jugeoit estre de Mongonmery je tiens cela pour supposé, n'en estant depuis riens venu de certain, mais, quant ainsi seroit que ledit comte de Mongonmery feust passé, ce me seroit chose du tout impossible d'y pouvoir envoier, n'y pouvant aller qu'à tous hazardz et difficultez une bien petite barque.

De Nymègue, ce dernier jour de juing, 1573.

Digitized by Google

XCVI. — *Au Roy.* — [3 juillet, 1573.]

Sentiments du duc d'Albe sur la situation de la France; est mécontent de la paix. — Montgommery va aux Pays-Bas. — L'accord avec le Prince. — Les forces du Duc. — Siège de Harlem. — Nouvelles de Middelbourg.

Sire, Après que j'euz escrit à vostre Ma^té^ du dernier du passé, je feuz le lendemain veoir Monsr le duc d'Alve sur quelque occasion, lequel je trouvay fort fasché et ennuyé des nouvelles qu'il avoit receues de France, me disant qu'il avoit entendu pour certain que la paix y estoit résolue et m'en remarquant les particularitez : que des depputez de Montauban et autres de Languedocq estoient arrivez devers le roy de Pollongne, lequel leur avoit permis d'entrer en la Rochelle pour en comférer et résoudre, puisqu'ilz en estoient sortiz avec les articles signez, lesquelz avoient puis après esté envoiéz à Vostre Ma^té^ par ung courrier. Je ne vous saurois assez vifvement représenter les grandes plaintes et lamentations que fait ledit s^r^ duc là dessus, me voullant faire croire par ses discours que c'est la ruyne de la France, que Dieu n'y sera jamais servy cy après ny Vostre Ma^té^ obéye comme il appartient, et, pour ce que lorsque Vostre Ma^té^ a meilleur moien qu'elle n'a eu cy devant de surmonter ses rebelles pour estre seulz en leur cause et sans espérance de secours d'Allemaigne, on articule et convient avec eulx. Il ne peult juger autre chose sinon que vous estes mal conseillé et que quelque grand malheur menace vostre Estat. Vostre Ma^té^ peult considérer que c'est son intérest particulier qui luy fait tenir ce langaige, comme je le jugeay assez clairement par le reste de ses propos qui

Digitized by Google

estoient que jamais son maistre ny les pays de deçà n'avoient receu mal ny depplaisir que par l'ayde que les François avoient faite à leurs rebelles, aléguant les histoires passées de Genlys aux premiers troubles du prince sans lequel il eust fait dès lors, puis la prise de Mons et le secours du frère dudit Genlys, et pour la fin que Mongonmery[1] venoit encores maintenant secourir ledit prince. La queue est qu'il craint que, si ladite paix s'achève, il y en viendra bien d'autres, sans tous lesquelz effortz il se promect qu'il y a longtemps qu'il eust eu le bout de ses affaires. Je comfesse assez appertement que Vostre Ma^té^ en est hors de coulpe, mais très ennuyée, ce que je luy confirmay, après luy avoir laissé vomyr tout son feu et qu'il m'eust remémoré les secours envoyez en France de la part de son maistre, l'asseurant tout au contraire que vous ne pouvez recepvoir plus grand bien qu'en l'avancement et prospérité de sesdites affaires, luy faisant encores plus inteligiblement que jamais sonner aux oreilles de quelle conséquense et ayde luy avoit esté la dernière journée de St Berthélemy, sans laquelle il se pouvoit certainement tenir pour perdu, et tous les estatz de deçà : à quoi il ne peult respondre autre chose sinon que ce soit ung autre fait particulier, que je ne luy voulluz advouer mais du tout connexe à ceste querelle ; et quant à ladite paix que je n'en croiois riens et ne m'en estoit riens escript.

[1] Montgommery envoya en effet son fils aîné, de Lorges ; il emmena la plupart des Français qui étaient revenus de La Rochelle, et plusieurs Anglais qui parlaient le français, et des Wallons : *Corresp. de La Mothe Fénelon*, v, 354. Après la reddition de Harlem, M. de Lorges tint garnison à Leyde avec toutes les compagnies françaises : *Relations politiques des Pays-Bas avec l'Angleterre*, de Kervyn de Lettenhove, VI, 797.

Digitized by Google

Il m'asseura qu'il avoit advis que ledit Mongonmery envoyoit son filz avec cinq ou six cens soldatz seullement pour le secours dudit prince desquelz il ne se soucioit pas tant, sinon pour ceste conséquance que luy et les François qui estoient auprès du prince donnoient courraige à ceux des villes et du pays qu'il tient de demourer en leur rébellion et oppiniastreté. Toutefois que ledit pays estoit si oppressé et foullé des impositions que y avoit levées ledit prince, qu'il n'estoit possible qu'il peust plus soustenir ce faix longuement, desquelz subcides (qu'il me racompta) j'envoye un petit mémoire particulier à Vostre Ma^té^.

Et sur ce que je luy diz que l'on avoit tenu en France l'accord avec ledit prince pour résolu, il me jura qu'il m'en avoit tousjours dit la vérité, et que, quant on en feust voullu entrer là, on n'eust jamais articulé ne convenu avecques luy pour les pays et les villes, lesquelles il se feust contenté de remettre entre les mains de sa Ma^té^ Catholicque en l'estat qu'elles sont, pourveu qu'il eust pleu à sadite Ma^té^ luy donner sa vie durant vingt mil florins de pension tous les ans pour vivre avec cela, en tel lieu et telle part qu'il luy eust esté ordonné par sadite Ma^té^; mais ne voullant estre remarqué d'une telle indignité, il aimoit mieux despandre quinze ou vingt millions d'or et exposer en danger tous ses royaumes et estatz que d'en venir là. Je ne luy peuz advouer que ledit prince se voullust desarmer soulz ung tel accord et que je n'en croyois riens pour les raisons que je luy alléguay, ce que toutefoys il me comfirma et asseura.

Il continue, Sire, en ces espérances acoustumées d'avoir bien tost la fin de ceste guerre par les armes et la force dont il a maintenant si grand nombre que c'est chose incroiable, qui reviennent (à ce qu'il me dist) à plus

Digitized by Google

de troys cens enseignes de gens de pyed, lesquelles encores ne luy suffizent pas, parce qu'il n'y a une seulle petite ville close en toutes ses frontières et ès pays de deçà où il ne laisse garnison, tant pour crainte de rébellion que de sesditz ennemyz. Davantaige, la garde des digues et passaiges pour le seur accez des vivres en son camp luy en emporte beaucoup, tellement qu'il emploiera bien le nouveau régiment de hautz allemans que luy ameyne Foucre, et encores ung autre s'il l'avoit. Les deux mil reistres qu'il fait venir seront en peu de jours en la place de Monstre, et fonde tous ses dessings et entreprises sur l'expugnation de Harlem, pour après poursuyvre sa guerre avec sesdites forces jointes ou séparées, ainsi qu'il en verra les occasions.

Quant à ce qui est de ladite ville, il n'y a apparence qu'elle doibve estre si tost prise, aiant esté adverty que don Fadriq a seu par ung prisonnier de ladite ville qu'il a fait tourmenter, qu'en icelle il y avoit des byères, chairs et pouldres pour quatre mois et de pain pour deulx ainsi qu'ilz le mesnageoient ; de sorte que le premier de ce mois on feyt une nouvelle batterie de quatorze pièces et espéroit on le jour de mectre quelques pontz et batteaux pour le passaige du fossé afin de l'assaillir quant et quant, mais le temps a esté si pluvieux et mauvais avec tant de ventz qui continuent que cela ne s'est seu si tost exécuter et est encores remys, si bien que ceulx de ladite ville auront eu loisir de se recongnoistre. On se délibère de les assaillir tant par assautz, escalades que autrement, par trois ou quatre diverz endroitz, et croy que bien tost nous verrons ce qui en réussira. L'on a fait ung engein eslevé pour recongnoistre ce qui estoit dedans ladite ville et quelle fortiffication on y pouvoit avoir faite ; par lequel on a descouvert qu'il n'y a rue qu'il ne soit fort

Digitized by Google

retranchée, et aians l'eau à commandement ilz la font couller par tous lesditz retranchemens. Le prince est tousjours là auprès en ses tranchées avecques ses forces qui sont de six ou sept mil hommes, à ce qu'on dit, et est bruit au camp qu'il atend à se remuer jusques à ce qu'on donne l'assault, et outre qu'il est en espérance que son frère le comte Ludoviq le doibt venir trouver avec XII mil hommes de pyed et quelque cavallerie, dont il n'est aucunes nouvelles.

Le costé de la Zelande et de Midelbourg se trouve en l'estat que Vostre Ma^té^ aura veu par mes préceddentes, si bien que ledit s^r^ duc vouldroit bien n'en avoir point retiré les Espaignolz qui restoient pour la crainte qu'il a que les Wallons qui y sont se laissent aller, après avoir perdu le gouverneur et quelques cappitaines et soldatz. L'armée se prépare en dilligence en Anvers pour y retourner, et, à ce que m'a dit ledit s^r^ duc, il la fait fournir de vivres pour trois mois et ledit Midelbourg pour cinq, mais pour ce que ce n'est chose si tost preste, il y a envoyé devant quelque autre cappitaine que le s^r^ de Beauvais pour se mectre dedans.

De Nymègue, ce IIIe Juillet, 1573.

XCVII. — *Au Roy.* — [7 juillet, 1573.]

Jugement sur les sentiments du duc d'Albe à l'égard de la France. — Siège de Harlem ; forces du Prince. — Zélande. — Le comte Louis en Allemagne.

Sire, Vostre Ma^té^ aura veu par ma préceddente du IIIe de ce mois les discours et propoz que j'euz avec Monsr le duc d'Alve en ma dernière audience, et aurez, comme je croy, bien jugé non seullement par sesditz

Digitized by Google

propos, mais par ses actes et effectz à quoy il vouldroyt tendre, qui seroit d'entretenir vostre royaume en troubles perpétuelz, non tant, comme je croy, pour l'inimitié qu'il luy porte, comme pour l'asseurée oppinion qu'il a qu'estant ainsi occuppé en soy mesmes aucun ne se pouroit remuer pour venir secourir ses ennemis, et que par ce moien il en auroit la raison plus aisément. Il y a quatre jours que je ne l'ay veu pour les continuelz affaires qu'il a, espérant de le veoir avec la première commodité, et depuis ledit temps on le nourrist continuellement en espérance d'avoir la ville de Harlem de jour à autre, aiant des premiers jours esté advisé de la batterie nouvelle qui avoit esté faite et du bon effect qui s'en estoit ensuyvy; en après qu'on avoit posé les pontz et batteaux pour assaillir la place où il feut tué ung de ses parens, nommé don Marcos de Tholède[1] et quinze ou vingt soldatz; puys comme ceulx de ladite ville estoient voullu entrer en quelque cappitulation et parlement, ce qui avoit duré deulx jours, sans que en fin les ungs ny les autres aient voullu tenir ce qui si estoit accordé, et a on oppinion que ce que ceulx de ladite ville en avoient fait, n'estoit que pour avoir loisir de se remparer et fortiffier du costé de ladite bresche. Aussi il a eu advis comme environ deulx mil soldatz tant françois que wallons des trouppes nouvellement tragetées d'Angleterre estoient arrivez au camp du prince d'Orange. Sur quoy ledit camp s'estoit approché de ladite ville à une bonne demye lieue près, et sur le renfort dudit prince le s^r don Fadriq avoit fait venir en son camp tous

[1] Don Marcos de Tolède fut tué au moment où il inspectait les murailles de Harlem, du côté de la mer. Cf. Mendoça, *Comm.*, f° 216, r°.

Digitized by Google

les Espaignolz nouvellement venuz d'Italie, III mil desquelz n'avoient passé Utreq, pensant n'en avoir besoing. Depuis et ce matin est venu nouvelles que le camp dudit prince estoit si voisin que l'assault général qu'on debvoit donner hier avoit esté remys à jeudy prochain, et autres dient qu'il ne s'en donnera point, mais qu'on continuera de les voulloir avoir par la famyne, ce qui ne pourra durer si longuement, estans deulx grosses armées si voisines. Somme que, à ce coup, on verra ce qu'on en pourra espérer. Ceulx de ladite ville ne se monstrent aucunement estonnez, mais au contraire ont fait des saillyes de III et IIII cens hommes qui sont venuz donner jusques dedans les tranchées, et qu'on avoit oppinion qu'ilz se voulloient retirer et sauver, et en ont fait une autre d'environ cent hommes par la nouvelle bresche pour recongnoistre ce qui y estoit, lesquelz après quelque légière escarmouche feurent repoulsez. Je ne faudray de faire soudainement entendre à Vostre Ma^té^ ce qui y sera survenu, et si ledit prince vouldra mordre comme l'on en a oppinion.

Du costé de Zélande les affaires y sont en très mauvais termes, aiant ledit s^r^ duc grande crainte qu'il n'y advienne pys auparavant que son armée y soit arrivée, qui ne peult estre du XXVme de ce mois pour le plus tost, tant pour les raisons que Vostre Ma^té^ aura entendu par mes préceddentes, que aussy par ce que, ainsi que j'ay esté adverty, cinq ou six cens soldatz du reste de ceulx qui sont venuz d'Angleterre ont esté envoyez à Flessingues et en ladite isle, qui leur donnera occasion d'entreprendre quelque chose sur Midelbourg, et qui pourra aussi inthimider ladite ville. Davantaige il n'est pas bien certain si les vaisseaux qui ont apporté ledit secours s'en sont retournez ou bien demourez pour fortiffier les

Digitized by Google

ennemys; car selon cela on juge que l'armée dudit s^r duc aura plus d'empeschement à passer qu'elle n'a encores eu, mesmes à aborder audit Midelbourg, à l'occasion du fort voysin prys par lesditz ennemys.

Au surplus, Sire, il n'est encores nulles nouvelles icy que le comte Ludoviq ayt riens de prest, et se continue seullement le bruyt acoustumé qu'il se prépare pour venir avec cinq mil chevaux et bon nombre d'infanterye sur quoy ledit s^r duc a garny toutes ses villes le long de la Meuze de sa cavalerie nouvellement venue d'Italie, comme je croy aussi il fera des deux mil reistres qui doibvent maintenant estre en la place de Monstre, afin que, si ainsi est, il puisse avoir bien tost assemblé toutes ses forces pour luy empescher les passaiges.

De Nymègue, ce VIIe juillet, 1573.

XCVIII. — *Au Roy.* — [9 juillet, 1573.]

Siège de Harlem. — La paix en France avec les Huguenots. — Nouvelles forces du duc. — Situation de Middelbourg. — L'accord avec le Prince.

Sire, Vous aiant bien amplement escript du VIIe de ce mois tout ce que j'avois entendu par deçà des affaires du siège de Harlem et des autres affaires qui se présentoient ordinairement depuis quelques jours, le personnaige que j'avois envoyé au camp est retourné, lequel m'en a rapporté la vérité et les particularitez contenues par ung mémoire que j'ay fait recuillir de son voiaige et du séjour qu'il y a fait que je vous envoye, dont à ceste occasion je ne m'estendray pour ceste heure davantaige. Seullement j'asseureray Vostre Ma^té que au

Digitized by Google

lieu que par cy-devant et depuis six mois en çà on nous a menez par huit jours pour la prise de ceste ville : on la réduyt maintenant de jour à autre, sur le fondement de la nécessité qu'ilz ont de toutes choses. C'est ung moyen, Sire, lequel ne respond pas souvent à l'espérance que l'on en a, comme il y a assez paru depuis longtemps et est très certain que les hommes qui se voient constituez en ce péril prolongent leurs vyes le plus qu'ilz peuvent par tous moiens; de sorte qu'il est à craindre que Monsr le duc d'Alve n'y perde le reste de ce mois sans qu'il en ayt la raison, parce que ses soldatz espaignolz ne veullent point manger d'assault, et est en très grande alarme qu'auparavant la fin d'icelluy le comte de Mongonmery ne suyve son filz de près pour le secours du prince, estant ceste crainte du tout fondée sur l'asseurance qu'il a de la pacification des troubles de vostre Royaume, et que à ceste occasion il ne soit troublé et empesché en la prise de ladite ville (si elle peult durer jusques là) et au reste de ses affaires.

Chacun tient icy ladite paix[1] pour faite et résolue, à quoy, pour n'en avoir aucune nouvelle de Vostre Ma^té, je résiste selon qu'il est nécessaire et que vostre service le requiert, aléguant néanmoins quant elle seroit faite les raisons par lesquelles elle se peult justement deffendre, ce qui ne les contente, leur intérest particulier les pressant de trop près.

Ledit s^r duc se remforce tousjours, et a encores cejourd'hui deppesché en Luxembourg pour y aller faire la monstre du nouveau régiment de Foucre. Aussi est arrivé icy partie du nouvel atirail d'artillerie qu'il a fait

[1] La paix de La Rochelle, signée le 6 juillet et proclamée par Biron dans la ville, le 10 juillet. Cf. de Thou, iv, 795.

Digitized by Google

venir; de sorte que si ledit Harlem peult estre une foys réduyt en son obéissance, il est à croyre qu'il désire suyvre le dessing duquel j'ay cy devant adverty Vostre Ma^{té}, qui est de prendre une partie de ses forces pour marcher en personne et avoir plustost fait. Il est vray qu'il ne se tient encore assuré qu'il ne luy tombe quelque chose sur les bras du costé de l'Allemaigne, dont toutefoys il n'y a jusques icy aucune certaine apparence. Et en tout évènement il sera préparé tant de gens de pyed que de cheval pour l'un et pour l'autre.

Je ne diray riens à Vostre Ma^{té} des affaires de Zellandes, n'en estant venu aucune chose depuis ma préceddente, sinon que l'on fait toute dilligence de préparer l'armée pour y retourner, mais les partisans du prince publient en Anvers qu'elle y arrivera trop tard et que Midelbourg ne peult tant durer.

Je ne continue point d'escrire à Vostre Ma^{té} aucune chose de l'accord qu'on a prétendu se traicter avecques ledit prince, pour estre bien asseuré que tout cela est accroché, encores que le duc de Médine s'efforce de le faire réussir; pour le moins je say certainement que ledit s^{r} duc d'Alve n'y consentira aucunement, et que par ses deppesches en Espaigne il donne tousjours bonne espérance d'avoyr bientost la fin de ceste guerre, recullant par ce moien ledit accord, si on y voulloit entendre.

De Nymègue, ce IXme Juillet, 1573.

Digitized by Google

XCIX. — *Au Roy.* — [11 juillet, 1573.]

Adresse un messager au roi pour raconter la grande victoire du duc d'Albe.

Sire, J'escripviz à Vostre Ma^té du IXme de ce mois en quel estat se trouvoient pour lors les affaires de Monsr le duc d'Alve, ausquelles il est depuis survenu ung si grand et parfait amandement qu'elles sont bien changées, et y a certaine apparence que sur la victoire qu'il a obtenue contre le prince d'Orange, elles procedderont cy après de bien en mieux. Je ne m'amuseray point à discourir à Vostre Ma^té par la présente les particularitez de ladite victoire comme elle est intervenue, ne semblablement en quel estat se trouve la ville assiégée ni tout le reste du pays de Hollande que tient ledit prince; pareillement à vous dire les préparatifz que fait ledit s^r duc pour suyvre chaudement ceste victoire, aiant si exactement instruict de tout mon homme [1] présent porteur qu'il vous en rendra très bon compte et satisfaction comme j'espère, suppliant très humblement Vostre Ma^té le voulloir croyre de ce qu'il vous dira de ma part, comme il vous plairoit faire moy mesmes.

De Nymègues, ce XI juillet, 1573.

[1] Haranger.

Digitized by Google

C. — *Au Roy de Pollongne.* — [11 juillet, 1573.]

Victoire du Duc sur le Prince sous Harlem.— Nouvelles de Zélande. Le Duc mécontent de la paix faite en France.

Sire, Avec la dernière deppesche que j'ay faite à Vostre Ma^té du IXme de ce mois [1], je vous envoiay ung mémoire assez particulier de tout ce qui se passoit au camp de Monsr le duc d'Alve, par lequel et ma précedente je prévéois bien sur la disposition des affaires de ladite ville que tost après il arriveroit quelque nouvel effect de ce costé là, ainsi qu'il est advenu dès la nuict de mercredy dernier que le prince d'Orange aiant fait assembler la meilleur part de ses trouppes que l'on estime à IIII mil hommes de pyed et V ou VI cens chevaulx avec trois cens chariotz garniz de vivres et munitions de guerre, suyviz de huict pièces d'artillerie légière de bronze et de fer, les feyt marcher droyz devers la ville, avec intention de la secourir, ou bien en ce deffault se loger là auprès à la faveur de son armée de mer qui marchoit, se retranchant et fortiffiant, pour atendre l'occasion d'exécuter ledit secours, ou bien de tendre la main à ceulx de la ville; et sur le temps qu'ilz voullurent marcher, donnèrent une alarme en deux divers endroyz par la mer et par la terre, pensans par ce moien divertir l'empeschement qui leur pourroit estre fait à l'exécution de leur entreprise; mais le doubte que l'on avoit du chemin qu'ilz debvoient prendre y feyt tousjours faire bonne garde, non pas telle que, de

[1] La lettre adressée par Mondoucet au roi de Pologne, portant la date du 9 juillet, était de même substance et teneur que celle adressée à Charles IX.

Digitized by Google

première abordée, quatre cens chevaux qui avoient chacun ung arquebuzier en crouppe, suyviz du reste de leurs escadrons, ne faulçassent le premier cor de garde des Allemans, et entrèrent jusques en leur place de bataille; où après avoir combattu quelque temps la nuyct, et y intervenant du remfort d'Espaignolz, ilz feurent rompuz et deffaitz, tous sesditz arquebuziers demourez sur la place et quelque peu de ladite cavalerie; le reste, se mectant en fuitte par le mesme chemin qu'ilz estoient venuz, feurent poursuiviz si vifvement qu'ilz donnèrent dedans leurs gens et les rompirent tellement que l'on n'eut grande peine à suyvre ceste routte et victoire qui dura le lendemain tout le jour. En laquelle, à ce que m'a asseuré ledit s^r duc, il est demouré sur la place environ II^m hommes et en a esté pris quelque vingtaine de prisonniers, qui asseurent que toutes les forces dudit prince y estoient, mesmes les dernières qu'avoit amenées le filz de Mongonmery, lesquelles faisoient la pointe, et qu'ilz ne peuvent penser que ledit prince prengne autre party sinon d'habandonner le pays, estant du tout esnervé de forces. Mesmes est cejourd'huy venu nouvelles que la ville de Leydem avoit fermé ses portes et courru sus à ceulx qui se sauvoient de ceste routte. Vostre Ma^té peult bien considérer quelle espérance a ledit s^r duc d'une heureuze yssue de ses affaires, car quant à la ville assiégée, le jeudy au soir, ung bourgeoys se jecta par la bresche pour se sauver, lequel asseure qu'il y avoit plus de six jours qu'ilz ne vivoient là dedans que de pain de navette et de cheneviez, et qu'il ne leur restoit plus ne chat ne rat; si bien qu'ilz avoient délibéré de se sauver et sortir du costé de leur fort pour gaigner la mer à la faveur de leur dite armée, les allemans et wallons faisans la pointe, ce pendant que

Digitized by Google

les françois et bourgeois garderoient la bresche pour les suivre de près et faire la retraite. L'on n'atend que l'heure de la reddition d'icelle[1] selon laquelle ledit s^r duc se gouvernera, pour si quelque autre ville s'obstine marcher en campaigne, son frère d'ung costé et luy de l'autre, ainsi que je vous ay escript, estant quasi très asseuré maintenant que pour ceste année il sera à repos du costé de l'Allemaigne pour les nouvelles qu'il a du peu de remuement qui se fait contre luy.

Sire, Je ne veoy chose qui le puisse tant travailler que la Zélande pour la remectre en ses mains. Car outre que la saison y est desjà très avancée, et qu'il est le plus foible, tant par la mer que audit pays, il est à craindre que ledit prince, aiant fait ceste insigne perte en Hollande et y craignant une révolte contre luy, ne trouve toutes ses forces de ce costé là pour si conserver. Toutefois ledit s^r duc haste son armée de mer pour y retourner et obvier à tel inconvénient le mieux qu'il pourra.

Je ne faudray de vous faire entendre ce qui surviendra à la journée, et ne m'estandray davantaige à vous discourir particulièrement combien ledit s^r duc porte d'ennuy et de peine de la paix que l'on tient icy pour toute résolue en France, en la conclusion de laquelle il veut croyre fermement que Vostre Ma^té n'est aucunement intervenue de volunté.

De Nymègue, ce XIème Juillet, 1573.

[1] Cette première partie de la lettre du 11 juillet a été publiée textuellement par M. Gachet : *Bulletin de la commission royale d'histoire*, 2e série, v, 32. 33.

Digitized by Google

CI. — *Au Roy.* — [14 juillet, 1573.]

Reddition de Harlem. — Mondoucet annonce au duc la paix de La Rochelle ; menaces du Duc contre les huguenots qui viendraient soutenir le Prince.

Sire, Il y a deux jours que j'ay deppesché mon homme devers Vostre Ma^té^ sur l'occasion qui s'est présentée de la routte et deffaite naguières advenue au prince d'Orange et sur plusieurs autres particulières négoces, desquelles j'estime il n'aura failly de vous faire le rapport bien au long. Je prévéoys bien par ce que je luy feyz prendre par mémoire que Monsr le duc d'Alve ne seroit pour demourer longuement à cuillir quelque fruict de ceste victoyre ainsi qu'il est advenu par la redition de la ville de Harlem[1] faite troys jours après et dimenche dernier, aians ceulx de dedans esté si rigoreusement traictez qu'on ne leur a oncques voullu accorder aucune composition ; mais après qu'ilz ont veu ne pouvoir plus estre secouruz et èschapper de ladite ville ont esté contrainz de se rendre et remectre tous à la miséricorde dudit s^r^ duc et de son filz, laquelle comme j'estime, et ainsi que ledit s^r^ duc me dist encores hiers, se convertira en justice, car il n'est pas délibéré d'en laisser eschapper pas ung. Il part demain de ceste ville pour s'acheminer à Utreq, où se doibt trouver sondit filz, pour conférer et communiquer ensemble de ce qu'ilz auront affaire et se conduire selon que les villes du pays de Hollande se résoudront de faire teste ou bien de se rendre soulbz son obéissance

[1] Harlem capitula le 12 juillet. Cf. METEREN, f° 90 v° ; RENON DE FRANCE, I, 458. 459.

Digitized by Google

et continuer selon cela en son dessing de séparer ses forces pour avoir plustost fait, ainsi qu'il espère qu'il adviendra, et soit par une révolte générale dudit pays, ou estant son ennemy du tout desgarny de forces. Toutefois il n'est mort en ceste défaite que douze ou quinze cens hommes. Je le suyvray audit Utreq et partout ailleurs, d'où je ne faudray de faire souvent entendre à Vostre M^té^ ce qui surviendra.

Hier ledit s^r^ duc s'allant promener, je l'accompaignay et devisay toujours avecques luy. Entre autres propos que nous eusmes, après qu'il m'eut demandé si j'avois point de comfirmation de la paix de France, je luy diz que oy, aiant reçeu le mesme jour la lettre qu'il a pleu à Vostre Ma^té^ m'en escripre du VI^mo^ de ce mois, et luy feyz entendre comme Vostre Ma^té^ en aiant esté recherchée très humblement par ses subjetz de la Rochelle et autres, vous n'aviez peu moins faire que d'y entendre, voullant bien les remectre en vostre obéissance et bonne grâce, puisque voluntairement ilz la recherchoient. Aussi que le partement du roy de Pollongne et autres affaires qui se présentoient l'avoient bien peu avancer, et que je l'asseuroys que Vostre Ma^té^ fera tousjours paroistre le zelle et affection qu'elle porte à la gloire de Dieu et au bien de la chrestienté, sur quoy il me respondit qu'il ne doubtoit aucunement de vostre affection, mais que aiant esté ainsi conseillé, il ne pouvoit qu'il ne doubtast de ceulx de vostre conseil, et rentra encores sur le propos que je vous ai cy devant escript de ce fait, passant plus outre à me dire qu'il se tenoit très certain et voulloit croyre que Vostre Ma^té^ donneroit meilleur ordre qu'il n'y avoit cy devant eu en vostre royaume, à ce que vos subjetz ne viennent plus par deçà secourir son ennemy, le molester et inquiéter, et que sur cela il alloit faire faire

Digitized by Google

une déclaration générale par l'ambassadeur du roy son maistre à tous les huguenotz de France : que leur estant expressément deffendu de la part de Vostre Ma^{té} de ce faire, le premier qui y viendroit et pour ung seul qu'il sauroit y estre passé, il ne faudroit de faire coupper la gorge en une nuyt à tous les prisonniers françois qu'il tient, qui sont bien cinq ou six cens, et feroyt entendre le semblable à Mongonmery en Angleterre. Je ne faillyz, Sire, de le tenir très asseuré que Vostre Ma^{té} donneroit tout l'ordre possible à ce que aucun n'outrepassast voz commandements, mais que la France estoit si grande et si plaine d'armes qu'il estoit mal aisé, quelque chose que l'on feyt, d'empescher qu'il n'en sortist quelqu'un ; outre que de ceste heure y aiant beaucoup de voz subjetz tant en Allemaigne, Angleterre et autres provinces, il n'estoit possible d'empescher ceulx là d'y venir, et qu'il creust que tout ce qui se pourroit faire pour la conservation et entretènement de la paix et bonne amytié qui est entre voz deulx Ma^{tez} se feroit. Ce sont deulx pointz, Sire, qui l'ont merveilleusement travaillé et le faschent, que l'heureuze élection du roi de Pollongne, et puis ce traicté et conclusion de paix, et ne peult croyre, à ce qu'il me dist encores hier, que ledit roy de Pollongne parte de France sans qu'il m'en dist autre raison.

Des Zelandes et autres particularitez mon homme s'en sera bien imformé passant en Anvers pour le vous rapporter, dont à ceste occasion je ne m'estandray davantage.

De Nymègue, ce XIIIIe Juillet, 1573.

Digitized by Google

CII. — *Discours adressé par Mondoucet à l'Évêque de Limoges.* — [17 juillet, 1573.]

Rapports entre la France et l'Espagne : sentiments véritables des Espagnols sur l'élection de Pologne ; moyens qu'ils emploient pour empêcher le départ du duc d'Anjou. — Une alliance du duc avec les princes d'Allemagne n'est pas à craindre. — Mécontentement causé par la paix de La Rochelle. — Rupture de l'accord avec le Prince.

DISCOURS recuylli et dressé sur les affaires des Pays-bas et d'Allemaigne, dont coppie a esté envoyée à Monsr l'évesque de Lymoges[1] *conseiller du Roy en son conseil privé, pour le communiquer à leurs Ma^tez^, le XVIIe jour de juillet, 1573. Et depuis en a esté envoyé une autre coppie au Roy de Pollongne le XXe dudit moys audit an.*

Le s^r^ de Mondoucet, conseiller du Roy, résident pour les affaires de sa Ma^té^ ès Pays bas de Flandres, considérant les affaires du monde et les discours qui s'en font par deçà, principallement sur celles de France, tant de l'heureuze élection de la personne de Monseigneur au royaume de Pollongne que de la paix qui y est naguières intervenue, en a bien voullu rédiger par escript ce qui s'ensuit :

[1] Sébastien de L'Aubespine, évêque de Limoges, dirigea des négociations importantes en Suisse, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Espagne. Gachard a publié l'analyse d'une partie de sa correspondance dans *Biblioth. nat.*, II, 115-142. On trouve une excellente notice sur L'Aubespine dans l'introduction de *Lettres et pièces diverses relatives au règne de François II*, par M. L. Paris, Paris, 1841.

Digitized by Google

Premièrement, quant à ladite élection de Pollongne, parce que c'est ung point qui est trouvé de très mauvais goust et quy enuye infiniement noz simulez amyz, pour ce qu'ilz congnoissent évidemment en cela l'acroissement et augmentation de la maison et couronne de France à la diminution de celle d'Austriche, laquelle ilz pensoient y debvoir parvenir par les grandz présens que l'empereur avoit semez audit Royaume à cest effect[1], et par autres pratiques et menées qui se faisoient à ceste occasion, ne faillent (s'en voyans frustrez) de mectre en avant plusieurs mensonges, lesquelles ne seront icy oubliées ; qui sont que ladite élection s'est faite à la faveur du Turcq en récompence de la paix que sa Ma^té^ très Crestienne a moyennée entre luy et les Venetiens, au préjudice de sa Ma^té^ Catholique, et pour l'antienne amytié qui est entre eulx ; que ledit Roy ne faudra, à l'exemple de sa Ma^té^ très Crestienne, de s'alier et comfédérer avec ledit Turcq, aiant ainsi esté favorisé de luy, et sera non seullement pour faire naistre de grandz maux et troubles en l'Allemaigne mesmement avec la mauvaise corespondance qui est entre les Allemans et Polonnois, mais pour amoyndrir grandement les puissances du Roy Catholicque au cas qu'il luy intervinst quelque discord ou guerre avec le Roy très Crestien, et se trouvent par ce moien quasi hors d'espérance que l'empire puisse plus continuer en ladite maison d'Autriche, chose qui les point et esguillonne infiniement de s'efforcer par tous moiens de divertir et rompre, s'il est possible, le voiaige et achemynement dudit Roy de Pollongne en son royaume :

[1] Philippe II était aussi intervenu pour assurer l'élection de l'archiduc Ernest ; Saint-Gouard écrit de Madrid, 18 juin 1573, qu'il avait dépensé plus de 600,000 écus : *Biblioth. nat.*, II, 429.

Digitized by Google

en quoy, outre qu'ilz emploient envers les princes d'Allemaigne lesditz mensonges, leur remonstrent que ledit Roy de Pollongne estant très catholicque millitaire, et celluy qui de sa première jeunesse a tousjours fait la guerre aux protestans, sera pour entreprendre quelque chose contre eulx, s'il peult une fois estre estably en sondit royaume, et pour leur mectre le mordz à la bouche avec l'ayde et corespondance du Roy très Crestien son frère, estans lesditz deulx Royaumes les deulx seulles courroyes de l'Allemaigne; et les exortent sur cela et autres belles parolles et remonstrances d'adviser bien à leur fait qui leur est et général et particullier, et se liguer ensemble pour, s'il est possible, empescher le passaige dudit roi de Pollongne, sur lequel ilz publient desjà de grandes difficultez à l'occasion des levées de gens de guerre qu'ilz dient se faire par tous lesditz princes d'Allemaigne, et allèguent de plus que le moscovite et le Roy de Suède empescheront aussi chacun de leur costé, en ce qu'ilz pourront, qu'il ne joisse paisiblement de ladite élection.

Davantaige il est très certain qu'ilz ne faillent de faire faire soubz main et par diverses personnes de belles remonstrances particulières aux catholicques de France, que le partement dudit Roy de Pollongne hors de France est leur totalle ruyne et abbaissement, parce que, s'en allant sa Ma^té^ qui a tousjours esté leur protecteur et qui a exposé sa vye à tous périlz pour leur cause, accompaigné d'une bonne et forte trouppe catholicque tant de gentilzhommes que soldatz, leurs forces et moiens de se deffendre cy après contre leurs adversaires seront du tout dymynuées et esnervées, n'ayants aucun chef, et au contraire leurs ditz ennemys en seront plus eslevez et fortz; sur ce les priant d'adviser à eulx et se conseiller

Digitized by Google

ensemble pour empescher ledit voiaige par quelques moiens, en quoy ilz leur proposent non seullement ayde pour cest effect, mais entrent plus avant au cas que ledit Roy s'en aille en son royaume, de les assister, ayder et favoriser mectant entre autres choses en avant l'oppiniastreté de laquelle ilz poursuyvent leurs ennemys en mesme cause pour les exterminer et avoir la raison par les armes.

Outre plus ilz font des continuelz discours de la rudesse et barbarye des Pollaques à laquelle, comme ilz disent, il faudra que sa Ma^té^ s'accommode, et allèguent des exemples du Roy dernier mort, contre lequel la noblesse du pays se fascha et troubla, pour ce que sans leur advis et consentement il s'estoit marié et avoit espouzé une sienne vassalle de laquelle ilz mesdisoient, et si bien qu'on fut contraint en fin de faire mourir par poyson[1], avecques autres plusieurs propos de mocquerie, qui ne sont dyz sinon que pour desgoutter sadite Ma^té^ de s'en aller audit royaume, mesmes dyent tout hault qu'il n'y est pas encores, se promectans qu'aians mis tant de fers au feu, comme ilz ont fait, quelqu'un sera pour l'en empescher.

Quant à la paix naguières faite en France, si ladite élection de Pollongne les a faschez et enuyez, c'est

[1] Le roi Sigismond II Auguste, 1548-1572, fut marié trois fois. Sa première femme fut Élisabeth d'Autriche, fille de Ferdinand I; il se remaria en secret avec Barbe, née Radziwill, veuve de Gasztolld, s^r^ de Lithuanie, puis déclara son mariage publiquement. Les nobles protestèrent avec la mère du roi, Sigismond finit par désarmer ses ennemis, Barbe fut couronnée publiquement, mais elle mourut six mois après, d'un cancer, dit Solignac, *Histoire de Pologne*, v, 38. Lelevel ne parle pas non plus de poison dans son *Histoire de Pologne*, i, 115-128. La troisième femme de Sigismond fut Catherine d'Autriche.

Digitized by Google

chose très véritable qu'elle les travaille encores davantaige. L'une raison est qu'estant la France et les Pays-Bas en mesme concurence de guerre et en mesme temps, le duc d'Alve, qui veoyoit ce feu estre si fort allumé en divers endroyz de la France, se promectoit et asseuroit d'avoir mys fin à sa guerre plus tost que nous et avoir nettoyé son pays en quelque façon que ce fust; maintenant au lieu de cela il est en extrême crainte que ladite paix ne soit cause de la faire durer davantaige, pour le secours que ceulx de ceste relligion ont accoustumé de se faire les ungs aux autres et que beaucoup de françois ne faudront de passer près du prince d'Orange pour luy ayder, en quoy il ne fault tantost d'user de prières qu'on tienne la main et qu'on donne ordre à ce qu'ilz en soient empeschez, et tantost use de menaces de faire mourir tous ceulx qu'il tient prisonniers s'il y en passe ung seul, ne sachant en cela quel party prendre; l'autre raison et qui luy fait alléguer toutes les grandes espérances, qu'il dit avoir de mectre une prompte fin à sesdites affaires et à sa guerre, et la grande description qu'il fait des force qu'il a maintenant, ne se dit ny ne se fait, selon qu'il est aisé à juger, sinon pour se rendre formidable et pour divertir Sa Ma^té très Crestienne de se mesler aucunement de ceste guerre dudit prince, au cas qu'il y fut stimulé et qu'il en eust volumté, dont il n'est hors de soubson et de crainte, et mesmes plusieurs particuliers en parlent, toutefois sans occasion, aiant de nouveau mandé à toute sa gensdarmerie de ce pays (qu'il a licencyée jusques à la fin de ce moys) de se rendre incontinent après aux garnisons de notre frontière, lesquelles sont du tout desgarnyes, prévoyant bien que si sadite Ma^té voulloit entrer en ceste guerre et se saisir de ce que tient ledit prince, il luy seroit mal aisé de recouvrer

Digitized by Google

de sa vye ny de celle de son maistre les pays de Hollande et Zelande qu'il tient pour estre fort d'assiette, de très dificille accez et qui seroient mieux deffenduz qu'ilz ne sont, lesquelz puis après tiennent le pyed sur la gorge à tout le reste des pays de deçà, pour estre les portes par lesquelles ledit pays est nourry et substanté, en quoy il faudroit conclure en fin que ce seroit leur totalle ruyne et perdition. Mais le bon homme se donne ceste fiebvre sans raison, ne se souvenant plus que Sa Ma^té^ très Crestienne aiant laissé passer ceste année dernière la plus belle et grande occasion que ayt jamais eue aucung de ses prédecesseurs, de se rendre maistre absolut de tous ces pays sans perdre ung homme ny despendre ung escu, comme ledit duc mesmes le comfesse, parlant couvertement soubz le nom des entreprises dudit prince et de son frère le comte Ludovicq, ne vouldra maintenant la reprendre, estant réduyte quasi au tiers ou au quart. Outre que l'amytié et zèle dont Sa Ma^té^ est lyée avec Sa Ma^té^ Catholicque, de laquelle il a fait une si grande preuve et démonstration, mectant le feu en son propre royaume pour l'estaindre et assoppir par deçà, le doibvent bien asseurer de toutes choses.

Lesdites remonstrances et pratiques et lesquelles se font avec les princes d'Allemaigne, ainsi qu'il est cy-devant desduit, servent à deulx fins ; en premier lieu, pour empescher le passaige du Roy de Pollongne, ainsi qu'il est déclaré, et pour, par ung mesme moien se liguer, s'il est possible, avecques eulx et s'en fortiffier au cas que leurs dites Ma^tez^ entrassent en quelque guerre ou division. Mais lesditz princes, qui congnoissent de longtemps les façons de procedder de l'Espaignol et ayans la mémoire ressente des beaux exemples passez, ne seront si prompts d'y prester l'oreille.

Digitized by Google

Depuis la victoire naguières obtenue par ledit s^r duc contre ledit prince et la redduction de Harlem, il se trouve ung peu allégé de ce soubson soubz l'espérance qu'il a que cela inthimidera de telle sorte toutes les villes desditz pays et sesditz ennemys, qu'elles se réduyront et remectront voluntairement en obéissance, et pourra outre advenir qu'elles se saisiront dudit prince pour faire leur accord, ou bien que ledit prince sera contraint de s'enfouyr et habandonner le pays en hastant et poursuivant sa victoire ainsi qu'il a délibéré de faire, et que l'une ny l'autre desdites deulx raisons n'aura loisir d'avoyr lieu. Mais il ne s'entend aucunement parler que pas une petite ville se soit venue offrir et présenter à luy ny à son fils depuis six jours que ledit Harlem a esté rendu. Ny ne tient-on les affaires d'icelluy prince pour du tout si desplorées qu'il n'ayt moien de temporiser pour cest hiver et ce pendant le temps luy produyra quelque nouveleté.

Mais c'est chose qu'il fault tenir pour asseurée que ledit s^r duc a rompu le coup à toutes sortes d'accordz et compositions que ledit prince d'Orange pouroit prétendre de faire avec le Roy Catholique pour raison de ceste guerre, faisant bien valoir que sa bonne intention et le bon zelle duquel il y a marché pour extermyner les hérétiques seront cause que Dieu luy en donnera la fin prompte par les armes, et a juré et asseuré par plusieurs foys n'avoir jamais pensé audit accord, mais en avoir diverty le Roy son maistre qui y avoit aussi bien peu de volumté lorsqu'il en a esté recherché.

Fait à Nymègue, le XVIIme jour de juillet, 1573

Digitized by Google

CIII. — *Au Roy.* — [20 juillet, 1573.]

Situation de la Hollande. — Nouvelles d'Allemagne. — L'armée d'Anvers et la Zélande.

Sire, Je n'ay point escript à Vostre Ma^té^ depuis le XIIIIe de ce mois que je vous feiz entendre la reddition de Harlem survenue après la routte et deffaite des gens du prince d'Orange qui s'estoient efforcez de la secourir. Sur l'un et sur l'autre évènement Monsr le duc d'Alve s'est acheminé en ceste ville, espérant tost après en cuillir plus grand fruict, et que sur cela plusieurs villes du pays de Hollande prendroient autre party qu'elles n'ont fait par cy-devant, se remectans en l'obéissance qu'ilz doibvent; mais jusques icy aucune ne s'est encores déclarée là dessus. Il est vray que quelques habitans d'Alkemar, qui est du costé d'Enckuisen, vynrent deulx jours après la reddition de ladite ville devers don Fadriq pour s'offrir et remectre, le suppliant envoier incontinent gens de guerre pour empescher que quelques enseignes que le prince y avoit fait marcher n'y entrassent et ne s'en saisissent : ce qu'il feyt, mais ces gens y arrivèrent trop tard, pour y estre desjà introduiz ceulx dudit prince en nombre de sept enseignes. Nous avons aussi nouvelles que de l'autre costé ledit prince a fort bien garny de dix enseignes la ville de Leyden qui est tout à propos pour incontinent en distribuer à quelque autre ville que ce soit que l'on vouldra assaillir. Et, à ce que l'on peult juger, ledit prince se réduit à la deffence et conservation de ses places le mieux qu'il pourra, pour entretenir ledit s^r^ duc encores

Digitized by Google

deux mois pour le plus, pendant lesquelz l'hiver qui commencera en ce pays luy pourra donner quelque relasche. Il y a desjà neuf jours que ladite ville de Harlem feut rendue, et toutefois ne s'est depuis avancée aucune chose en ceste guerre et n'y a pas apparence qu'il se face riens de cinq ou six jours, parce que ce pendant que l'on s'amuse à l'exécution de ceulx qui estoient en ladite ville (sans toutefois n'entreprendre que bien peu pour ceste heure sur les bourgeois d'icelle afin de n'intimider et faire perdre la bonne volunté que pourroient avoir ceulx des autres), l'on deppesche secrètement lettres et messagers par les villes que l'on estime qui branslent le plus, afin de les ramener s'il est possible par ceste voie. Nous verrons ce que cela avancera en peu de jours, mais l'oppinion comune est que ce sera peu, tant que le prince demourera dans le pays, la personne duquel les asseure aucunement et par belles promesses et espérances de secours de tous costez avec l'amitié qu'ilz luy portent les retient en son party.

En tout évènement ledit s^r duc regarde à ce qu'il aura à faire, aiant envoyé devers ledit don Fadriq son secrétaire pour luy en déclarer de bouche sa volunté, sans qu'il s'achemine en ceste ville, parceque cela pourroit estre cause de luy faire perdre du temps. Il fait tous préparatifz d'artillerie et munitions pour de son costé exécuter ce qu'il pourra et croy qu'il en a quelque dessing secret pour tout en ung coup se jecter contre quelque ville et l'emporter d'abordée, afin de donner terreur et crainte aux autres. De son progrez et ce qui succeddera je ne faudray d'advertir ordinairement Vostre Ma^té.

Les armées du prince d'Orange sont tousjours alertes : celle de la Zuidrezée, le long de la coste depuis Ans-

Digitized by Google

tredam jusques à Enckuisen, afin d'estre preste pour le secours de quelque place que l'on vouldroit assaillir, et l'autre, qui estoit en la mer de Harlem, s'est retirée autour de la ville de Leyden pour semblablement la secourir ou autre ville prochaine, de sorte que ledit prince est tenu encores assez fort pour résister et temporiser (ainsi que je seuz cy-devant).

Du costé de l'Allemaigne nous n'en voions riens apparoistre et sont les entreprises et menées du comte Ludoviq tenues maintenant pour fort manqués et stériles. Je ne say si ledit s^r duc estant entré plus avant en ce pais, il en pourroit cy-après paroistre quelque chose davantaige, mais les advis qu'en a ledit s^r duc sont qu'il ne sy remue riens au moins de la part dudit comte.

Au reste, Sire, quant au costé de Zélande, il n'y a encores apparence que l'armée que l'on appreste en toute dilligence en Anvers puisse estre en équipage pour y retourner de la fin de ce mois. Toutefois Midelbourg en a bien besoing, et ce pendant les ennemys, à ce que j'entendz, se préparent le mieux qu'ilz peuvent pour y résister et empescher le passage, aians merveilleusement fortiffié ce fort qu'ilz ont prys, nommé Longueteste, au long duquel il fault que ladite armée passe pour entrer audit Midelbourg, et ont estrecy le canal, y aians enfondré plusieurs vieux vaisseaux afin de les contraindre encores de plus près.

Davantaige j'ay entendu que le prince d'Orange s'estoit en fin accordé avecques les Anglais pour le passaige de leurs vaisseaux devant Flessingues, leur aiant permis qu'il en pourra passer quatre en chacque voiaige, lesquelz seront visitez audit Flessingues pour veoir s'il n'y aura point d'armes offensives ny de munitions dont ilz puissent secourir leurs ennemys. Néanmoins il n'en

Digitized by Google

est jusques icy encores passé aucun. Sire, Je ne diray riens à Vostre Ma^{té} de ce qui se discourt icy tant de la paix faite en France que du voiaige du roy de Pollongne, en aiant dressé ung petit discours il y a trois jours que j'ay envoyé à Monsr de Limoges pour vous faire veoyr.

De Utrecq, ce XXeme jour de juillet, 1573.

CIV. — *Au Roy.* — [22 juillet, 1573.]

Échec des Espagnols devant Alkmaar; ligue des villes de Hollande. — Le prince d'Orange ; nécessité de négocier avec lui, et refus absolu du duc d'Albe. — Sort fait à Harlem. — Le duc se fortifie sur mer.

Sire, Il ne s'est riens changé, ne survenu aucune nouvelle ès affaires de deçà depuis la deppesche que j'ay faite à Vostre Ma^{té} du XXme de ce mois, sinon que demain matin doibt arriver en ceste ville le s^{r} don Fadriq que l'on pensoit n'y debvoir venir pour le retardement que sa venue pourroit apporter aux affaires de la guerre; mais s'estant le s^{r} de Noircarmes acheminé avecques quelques gens de guerre et trois pièces d'artillerie devers Alkemar pensant les estonner, il en a esté repoulsé et quelques ungs de ses gens tuez. Voiant Monsr le duc d'Alve réussir ses dites affaires tout autrement qu'il n'avoit espéré, et qu'au lieu qu'il s'estoit promis qu'après sa victoire et la reddition de Harlem plusieurs villes de Hollande seroient pour rentrer en obéissance et se rendre à sa miséricorde, elles ont fait nouvelle conjuration et promesse non seullement de se deffendre et résister aux entreprises dudit s^{r} duc mais de se secourir, aider et favoriser

Digitized by Google

les ungs les autres à leur pouvoir. Il a fait venir son dit filz afin d'adviser ensemble ce qu'ilz auront à faire pour le reste de cest esté, et quelles places ilz debvront assaillir les premières soit conjoinctement ou séparément : en quoy je veoy ledit s^r duc fort empesché, par ce que, outre l'oppiniastreté de ces hollandois et que les villes et places du pays sont naturellement fortes de scit et assiette, il se sent malheureux pour en pouvoir forcer aucune, m'aiant assez de fois confessé qu'il tremble quand il fault qu'il entreprengne l'assiette de quelque ville pour mauvaise et foible qu'elle soit, principallement quand il y a des hommes dedans. J'estime qu'il suivra son premier dessing qui a esté de séparer sesdites forces (qui sont assez grandes pour ce faire) et marcher d'ung costé et sondit filz de l'autre pour essaier d'emploier le reste de ceste année mieux qu'il n'a fait jusques icy. Je ne faudray d'advertir Vostre Ma^té de sa résolution, mais il y a longtemps que j'ay esté d'oppinion qu'il n'est trop marry que ceste guerre traine en longueur tant pour en faire estimer à ung chacun l'heureuze fin qu'il s'en promect, plus dificille qu'elle ne luy est et y avoir plus d'honneur, que pour par ce moien ancrer davantaige son filz en réputation et en fin le rendre favorable et digne de ce gouvernement, à quoy ont tousjours tendu tous ses dessings, en quelque sorte que ce soit.

Je reviendray au jugement que j'ay fait, que le prince d'Orange n'est encores si déploré en ses affaires qu'il ne face durer ceste guerre plus longuement que le roy catholicque ny ledit duc ne vouldroient, et qu'il faudra qu'ilz en sortent par quelque autre porte que par les armes, quoy que ledit duc asseure qu'il n'en sera jamais d'avis et que son maistre aymeroit mieulx perdre tous

Digitized by Google

ses royaumes et estatz que d'en venir là. Le succez nous en esclarcira.

Le camp n'a encores deslogé de Harlem, et n'en partira, comme je croy, que don Fadriq n'ait prys résolution avecques son père. Cependant tant pour tirer II cens mil florins de ladite ville de Harlem et qu'elle a accordé paier, que pour n'efarouscher les autres villes, il a jusques icy conservé les bourgeois sans en faire mourir que quelque cinquante. S'il a volunté du reste, cela se fera après tout à loisir.

Sire, je ne pense avoir obmis aucune chose digne de vostre service depuis deux ans et demy que j'ay cest honneur d'estre emploié par deçà, n'aiant espargné aucune chose pour vous esclarcir ordinairement de tous affaires deppendans de ceste charge, selon qu'elles se sont présentées, me pouvant vanter d'avoir quasi préveu tout ce qui en est succeddé et dont il a pleu à Vostre Ma^té^ me tesmoigner le contentement qu'elle en a receu par aucunes ses deppesches. Maintenant les affaires dudit s^r^ duc estans toutes bandées à avoir la fin de sa guerre au moins en apparence, et se voiant quasi à repos du costé de l'Allemaigne pour ceste année, je ne puis donner autre advis à Vostre Ma^té^ que de ce qui se présente à la journée, et de ce qui m'est rapporté que je juge appartenir à vostre service et digne de vous estre escript; sur ladite asseurance qu'il a de ladite part d'Allemaigne, il a contremandé mil reistres des deulx mil qu'il faisoit venir, et croy qu'il essaiera de s'en passer du tout s'il ne survient autre chose, aymant mieux emploier ceste despence là à se rendre maistre par la mer où son ennemy a tousjours esté le plus fort et en quoy il se va maintenant du tout desdier, car de là deppend l'abréviation de ceste guerre, et croy que s'il

Digitized by Google

l'eust fait plus tost, il en veist plus de fruict qu'il ne fait.

De Utrecht, ce XXIIe jour de juillet, 1573.

CV. — *Au Roy.* [26 juillet, 1573.]

Le duc d'Albe et son fils se rencontrent à Utrecht; dispositions prises par le duc pour les opérations de Hollande. — Inquiétude causée par la paix de La Rochelle. — Le comte Louis n'a pas réussi en Allemagne. — Le duc de Medina-Celi négocie pour gagner Liège à l'Espagne. — L'armée de mer d'Anvers n'est pas prête à marcher.

Sire, Je vous escripvois par ma dernière du XXIIe de ce mois comme don Fadriq debvoit arriver en ceste ville, ce qu'il feyt dès le lendemain avec la pluspart des s^rs et cappitaines de son armée, laquelle est tousjours demourée à Harlem où elle est encores de présent soubz la charge de Julian Romero. Et depuis on n'a vacqué à autre chose par deçà sinon à tenir conseilz ordinaires pour adviser à toutes choses, principallement de quel costé marchera ladite armée et quelle ville on debvra maintenant atacquer, mais les accessoires qui sont quasi aussi dificiles que le principal, comme de contenter les soldatz de toutes nations, et leur bailler argent, lesquelz se deslibèrent de ne marcher sans cela, se plaingnans qu'un si long siège leur a esté imfructueux; et puis de faire conduyre l'artillerie par ce pays difficile et mal aisé et par pluyes qui commencent desjà d'estre fort fréquentes donnent bien aussi grandes peines. A quoy néanmoins ledit s^r duc va rémédiant le mieux qu'il luy est possible, se résolvant quant au chef et premier point et, selon que je suis adverty, de ne séparer

Digitized by Google

ses forces en deulx, afin de pouvoir plus aisément surmonter l'effort et résistance que son ennemy se délibère de faire en toutes les places qu'il tient; mais c'est chose si couverte et cachée que le chemin que tendra ladite armée (comme la raison le veult) que je n'en puis pour ceste heure donner aucune vérité à Vostre Ma^{té}. Toutefois j'estime que ce sera du costé d'Enckuisen et en ces petites villes du pays de Watreland, afin que, selon la grande instance que font ceulx d'Anstredam et autres villes de ce pays à qui cela touche, on puisse pour le moins ouvrir ceste porte dans ceste année; et pour cest effect on ne fault de faire tous préparatifz de vaisseaulx audit Anstredam, afin que, selon que j'escripvois à Vostre Ma^{té} par ma dernière, on se puisse rendre maistre par la mer de ce costé là. Il est vray que ledit s^{r} duc ne laissera pas cependant de dresser quelque petit camp vollant, tant du régiment de Foucre qu'il fait venir que de quelques compaignies de wallons et espaignolz qui montent à près de deux mil, pour essaier de forcer quelque ville des plus foibles qui soient de ce costé de deçà comme Gorcon ou Wordem; et quant à l'argent on regardera de contenter lesditz gens de guerre avecques les deulx cens mil florins de Harlem et autres deniers que l'on fait venir d'Anvers, ensemble quelques draps pour les vestir et leur donner cela en paiement; et pour la conduite de l'artillerie on s'ayde des petites barques pour la faire couller par les rivières et canaux aux lieux où l'on en aura besoing. Mais tout cela, Sire, se fait si lentement que chacun reviens à l'oppinion que je vous ay escripte de longtemps que j'avois, que ledit s^{r} duc vouloit faire trayner ceste guerre, et estime qu'il sera bien près de la my aoust devant que d'ung costé ou d'autre il apparoisse aucune

Digitized by Google

chose certaine de ses dessings; et ainsi le temps se perdera et l'hiver les pourra empescher et divertir. Ilz donnent assez de loisir au prince de se recongnoistre et toutes les villes qu'il tient, comme aussi ilz font bien, s'estant toutes liguées de nouveau ainsi que je vous ay escript. Et puis ilz font le plus dilligemment qu'ilz peuvent la récolte et serrent les grains dedans lesdites places afin que leurs ennemys ne s'en puissent prévaloir, mesmes sont (à ce que j'entendz) résoluz de mettre le feu au demourant pour donner plus d'incommodité à l'armée dudit s^r duc, à quoy ilz ont desjà commencé en quelque endroit du costé de Leydem.

Sire, Vostre Ma^té aura entendu par mes préceddentes comme le principal des discours de deçà sont maintenant fondez sur la pacification de voz troubles et sur ce qu'ilz treuvent pour une maxime très certaine que la France estant en repos, il n'est possible qu'elle y dure et demoure longtemps sans entreprendre sur ses voisins ou songer à quelque autre guerre. Ainsi la principalle crainte qu'ilz ont en l'entendement est que cela ne leur advienne, soit par une guerre ouverte ou bien par secours et aydes de diverses trouppes qui sortiront de vostre royaume pour venir assister le prince leur ennemy, et cela se tient encores plus générallement au camp qu'il ne fait icy; mais ledit s^r duc qui veoyd plus loing n'en fait semblant de riens, encores qu'il ne soit bien nest de ceste crainte et soubson. Je ne faulx sur cela d'asseurer ung chacun tant de vostre bonne et sincère affection à l'endroit du Roy Catholicque, de laquelle vous avez bien fait paroistre, que du bon ordre qui sera donné, à ce que aucuns de voz subjetz ne puissent passer par deçà au préjudice de son service, et que Vostre Ma^té sera tousjours très prompte de donner secours à la chose

Digitized by Google

publique et crestienne, ainsi qu'ont esté voz prédecesseurs.

Quant au costé de l'Allemaigne Vostre Ma^té^ aura entendu comme ledit s^r^ duc commence à retrancher les despences qu'il y faisoit pour ceste année, et ce sur les advis qu'il a du peu d'effect des entreprises du comte Ludoviq, lesquelles jusques icy se trouvent fort fredes, et n'y a apparence qu'elles soient pour s'eschauffer davantaige.

Le duc de Médine est tousjours à Mastriq à se reposer, et ne veulx oublier sur cela d'advertir Vostre Ma^té^, que j'ay entendu de bon lieu que ledit s^r^ duc d'Alve le picque et excite à traicter et négocier, cependant qu'il est là, ce que luy mesmes a de longtemps voullu pratiquer, qui est de gaigner par présens, doulces parolles et autres aleschemens les principaulx de Liège, pour consentir à se mectre soubz la protection du roy catholicque, et ce selon la bonne volumté qu'auroit leur évesque de ce faire [1]; mais lesditz Liégeois, qui sont oppiniastres, ne veullent pour riens du monde tomber soubz la main de l'Espaignol, y résistant totallement. Il est à craindre que l'humeur dudit duc de Médine, qui est plus doulce, ny frappe quelque coup.

Au surplus, Sire, j'ay advis d'Anvers que l'armée ordonnée pour retourner en Zelande soubz la conduite du s^r^ de Beauvais ne peult estre preste à partir de plus de huict ou dix jours, et si elle a par cydevant eu des empeschemens à son passaige, on crains qu'elle y retournera encores à plus grandz maintenant, les

[1] L'évêque de Liège était alors Gérard de Groesbeck, qui devint cardinal en 1578. L'historien des évêques de Liège, le chanoine Chapeaville, ne parle pas de ces négociations avec le duc de Medine.

Digitized by Google

ennemys si estans renforcez et préparez pour la recepvoir.

De Utrecht, ce XXVIme jour de juillet, 1573.

CVI. — *Au Roy.* — [29 juillet, 1573.]

Lenteur du duc d'Albe; ses projets. — Le prince d'Orange. — Les armées de mer de Hollande et de Zélande.

Sire, J'ay commencé par ma dernière deppesche du XXVIme de ce mois à vous donner advis de ce que j'avois peu sentir des deslibérations de Monsr le duc d'Alve pour la poursuite de ceste guerre après la victoire et prise de Harlem par luy obtenue, lesquelles, selon ce que je vous escripvoys, semblent longues à ceulx qui en atendent l'heureux succetz qu'il se promect pour l'envye qu'ilz auroient de rentrer promptement en leurs biens et héritages et ne faillent maintenant de publier assez haultement qu'il veult mener ce jeu en longueur pour aucunes raisons qu'ilz allèguent, desquelles je vous ay cydevant desduit les principalles; mais ilz ne sçavent pas ses conseilz et ce qui peut estre luy deffault pour la célérité desdites affaires, qui est cause qu'ilz en peuvent mal juger, et n'y a que l'apparence seulle qui les conduise à cela, y aiant près de trois sepmaines que ledit Harlem est rendu, et si on n'a riens fait davantaige jusques icy, outre qu'il coullera encores du temps et bien près de quinze jours devant que l'on soit prest à exécuter autre chose. J'escripvois à Vostre Ma^té^ qu'à mon oppinion il feroit deulx armées, ce qui se suyvra comme je croy; l'une desquelles et la principalle demourera soubz la charge de son filz pour poursuyvre de remectre en

Digitized by Google

obéissance les villes rebelles du costé d'Enckuisen; encores qu'au jugement de beaucoup, selon les grandz préparatifz d'artillerye qu'on y conduit, et la voix comune soit qu'il yra assiéger Leyden, mais par ceque c'est une ville non trop grande, forte de toutes choses, pourveue habondamment de vivres, où il y a dix enseignes de gens de guerre pour le moins, en laquelle le prince a estably le filz de Mongonmery pour chef avec l'assistance de quelque bon cappitaine dont je ne say le nom[1]; aussi que ledit s^r duc monstre craindre infiniement de s'atacquer à quelque ville qui le tienne longuement et jusques à l'hiver qu'il veoyd approcher, cela me divertist de ceste oppinion. L'autre armée se fera aussi du costé de Bommel composée du régiment d'Allemans de Foucre, cinq ou six cens Espaignolz et XII ou XV cens wallons avecques dix ou douze pièces d'artillerie pour essaier de nettoier ce passaige qui est si incommode et fait tant de dommaiges, où, à ce que j'entendz, le s^r d'Hierge comandera. Outre cela il s'en fait une tierce assez légière qui est seullement pour tenter si par une entreprise soudaine de sept ou huict enseignes d'Espaignolz et Wallons on pourroit emporter une petite villette à deulx lieues d'icy nommée Wordem[2], qui est assez forte, mais le meilleur chemin pour entrer dedans le pais de Hollande. Il ne se parle point que ledit s^r duc desloge d'icy, mais qu'au contraire il sera pour y demourer, affin qu'estant près et quasi au millieu de tout il puisse donner plus de chaleur ausdites trois

[1] Un avis envoyé de Delft en Angleterre (19 juillet 1573) donne pour compagnon au duc de Lorges un Monsieur DE NAELLES : *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre*, VI, 797.

[2] Woerden, sur le vieux Rhin.

Digitized by Google

entreprises, desquelles il n'est possible qu'il ne réussice quelq'une. Toutefois nous verrons ce qui s'en ensuivera, et si ceste cunctation dont on a usé n'en aura riens retardé, de l'incommodité de laquelle on s'est desjà perceu, par ce que, si on eut marché chaudement en quelque endroit que ce fut après Harlem, tout trembloit et en eust on veu autre effect.

Mais le prince a eu loisir de se recongnoistre et a depuis esté visiter le surplus et les principalles de ses villes, leur donnant couraige par belles remonstrances, les plus poingnantes desquelles sont la crainte de la rigueur et cruauté dont use ledit s^r duc; qu'il n'en a encores pris une seulle par force, qu'il ne reste maintenant qu'à se bien munir et pourveoir et qu'il les conservera. Je ne faudray d'advertir Vostre Ma^té du succez, et outre la force (qui marche la première), il se fait de belles publications de miséricorde aux villes qui voudront venir, mais pas une seulle ne si veult fier. Ledit prince, à ce que j'ay seu, après avoir esté à la Brielle, se retrouve maintenant à Dordreq, et va ainsi de lieu en autre, sur quoy les Espaignolz publient qu'ilz mynutent *(sic)* une retraite, mesmes qu'il a desjà envoyé devant quelque quantité de chariotz chargez de richesses et meubles par le costé d'Endem en Allemaigne, où je ne veoy si prompte apparence pour ce faire. Autres dient que beaucoup de ses soldatz estrangiers comme allemans, veoians l'exécution de Harlem, se retirent de ses villes dont à la vérité j'ay quelque advis du costé de Clèves. Et pour les advancer j'ay seu que ledit s^r duc veult faire publier que s'ilz veullent passer par icy il leur donnera sauf conduit et leur fera paier leurs armes : à quoy je croy qu'ilz ne se fyeront, et en quelque sorte que ce soit, il sèmble que les affaires dudit prince soient

Digitized by Google

assez accommodées pour en fin faire temporiser ledit s^r duc plus qu'il ne voudroit.

Quant à ce qui est des armées de mer, toutes choses si préparent en dilligence; et parleray premièrement de celle de deçà, laquelle sera preste de sortir d'Anstredam dedans dix jours en nombre de vingt cinq ou trente voilles pour s'eslargir en la Zuidrezée et essaier de faire retourner les ennemys en leurs portz où il pourra y avoir du combat, lesditz ennemys y estans fortz et tousjours les maistres jusques icy. Du costé de Brabant, l'autre partira le V ou VIme du prochain avecques soixante voilles, bien artillée et munye de tout ce qui est nécessaire, y aiant de XV à XVI cens soldats dessus, et les ennemys qui si sont aussi bien remforcez de leur part ne demourans, comme on estime, les bras croisez tant à Flessingues que à la Brielle, ce que je ne vous oze asseurer; et se continue aussi la maladie de Mongonmery.

De Utrecht, ce XXIXe jour de Juillet, 1573.

CVII. — *Au Roy.* — [30 juillet, 1573.]

Révolte des Espagnols dans le camp devant Harlem ; ils réclament les soldes arriérées.

Sire, Depuis avoir hier fait ceste deppesche à Vostre Ma^té qui est assez ample et particulière de toutes occurences de deçà, il est survenu sur le soir des nouvelles du camp à Monsr le duc d'Alve assez fascheuses et de très grande importance et conséquence, lesquelles je n'ay voullu plus longuement différer de vous faire savoir, qui sont que pendant que don Fadriq estoit

Digitized by Google

venu par deçà, il s'est comploté quelque mutinerie entre les Espaignolz et autres nations estans audit camp, sur ce que aians veu que dix ou douze enseignes d'Espaignolz du terce de Julien Romere estoient entrées en la ville de Harlem après la reddition, lesquelles, outre le profict et avantaige qu'elles recepvoient du pillaige secret de ladite ville, avoient receu quatre payes des deux cens mil florins qu'avoient accordez ceulx d'icelle, et qu'on ne leur en donnoit qu'une, se sont mutinez de telle sorte que tous leurs cappitaines et chefz se sont retirez d'auprès d'eulx, afin de n'estre coulpables d'un fait si énorme et venuz à Anstredam où ilz ont trouvé ledit don Fadricq qui si est encores arresté à ceste occasion, et lequel ilz menacent, voullans non seullement estre paiez comme les autres, mais estre satisfaitz d'environ trente payes qui leur sont deues, montans à près de quinze cens mil florins pour quarante huict enseignes desdictz Espaignolz venuz premièrement par deçà avec ledit s^r duc, sans les autres. Sur quoy on regarde de les contenter et adoulcir par tous moiens; mais ilz sont desjà entrez si avant en ceste follie qu'il sera très malaisé, voire impossible, d'en sortir sans les paier. Ce qui est du tout hors de la puissance dudit s^r duc, pour ce qu'il n'a pas ung sold et que ceste somme est si excessive qu'en six mois il ne la trouveroit pas; outre que, quant il l'auroit, ce ne seroit tout, car les Allemans et Wallons, qui estiment avoir aussi bien servy qu'eulx, vouldront estre semblablement payez. Cependant lesditz Espaignolz aians esleu trois chefz d'entre eulx les plus vicieux et mutins empeschent que ceulx dudit Harlem ne leur puissent nuyre par saillies, et ay entendu qu'estant ledit Julien sorty dehors pour les adoulcir et leur remonstrer la faulte qu'ilz faisoient au service du Roy, ilz l'ont

Digitized by Google

retenu prisonnier. Autres dient qu'ilz l'ont remys en ladite ville où il est avecques ses trouppes comme assiégé, n'y aiant point de vivres. Davantage quelques quatre ou cinq cens desditz Espaignolz des meilleurs voyans ce fait auquel ilz ne voulloient consentir se sont incontinent retirez au passaige de Sparandan, premyer fort qu'ilz prinrent d'assault entre Anstredam et Harlem, où ilz leur ferment le passaige; sur quoy lesditz mutins les ont poursuiviz et se veullent rendre maistres de l'artillerie qu'ont les Allemans pour les aller assiéger et gaigner ledit passage. Vostre Ma^té^ jugera très-bien de quelle queue et importance est ce fait et combien il apportera de retardement aux affaires de deçà, voyre pour estre cause que de ceste année il ne s'exécutera riens davantaige; sans les grandz maux particuliers qui en peuvent succedder, desquelz je ne m'estandray en plus longs discours, le remectant au jugement de Vostre Ma^té^, seullement je vous diray que ledit s^r^ duc qui desploye tous ses espritz et moiens pour y remédier, comme aussi fait sondit filz et tous les autres cappitaines, se trouve si fasché et ennuyé qu'il n'est possible de plus. Je ne faudray de continuer à vous faire entendre quel en sera le succez.

De Utrecht, ce XXXme Juillet, 1573.

CVIII. — *Au Roy.* — [3 août, 1573.]

Les Espagnols révoltés se sont emparés de Harlem. — Entretien avec le duc sur les rapports entre la France et l'Espagne; le duc ouvre ses ports au roi de Pologne.

Sire, Par mes deux dernières deppesches des XXIX et XXXmes du passé, Vostre Ma^té^ aura veu ce que j'avoys

Digitized by Google

peu entendre des résolutions prises par mons^r le duc d'Alve avec son filz et les cappitaines de son armée, qui le sont venuz trouver icy, pour la continuation de ceste guerre, l'exécution desquelles est grandement accrochée par la mutination et révolte des Espagnolz advenue, ainsi que Vostre Ma^té aura entendu par madite lettre du XXXme, et laquelle se vieillissant ainsy qu'elle faict sans que ledit s^r duc y puisse sy tost pourveoir que le besoing le vouldroyt, quelque soing et dilligence qu'il y mecte, il y a grant danger que ce soyt ung ulcère pour durer et mal aisé à guarir; de sorte que, pour le peu de temps qui reste audit s^r duc, il est à craindre qu'il n'advienne pas grant chose de ceste année. Lesditz Espagnolz se sont depuis saisiz de la ville de Harlem, y estans entrez plus par la connivence de leurs compagnons qui estoient dedans que par la force, où, après avoir estably ce qui est nécessaire pour leur deffense et conservation, ont pris les habitans d'icelle pour leur aider et résister à l'effort qu'on leur vouldroyt faire, s'estans auparavant saiziz de toute l'artillerye et munitions estans audit camp, qu'ilz ont mis en ladite ville de laquelle ilz ont fait sortir Jullien Romère, qui jusques alors y avoyst esté arresté; et maintenant tirent harquebuzades et exercent tous actes d'hostilité contre ceulx qui les veulent aprocher; sur quoy a esté faict publication et deffense de ne leur aider et secourir de vivres dont desjà ilz se ressentent, à ce qu'on dict, et ne faillent d'user de belles menaces de sortir de là pour se joindre à l'ennemy [1] ou bien de s'en aller bruslans et saccageans tout le pais; et peuvent bien seurement sortir de ladite ville quant ilz vouldront, aians la mer libre et

[1] En blanc dans le manuscrit.

Digitized by Google

le fort de l'entrée qui y comandoyt. Je remectray au jugement de Vostre Ma^té quel succez peult avoir cest affaire, et si sortans de làdedans tant s'en fault qu'ilz en soient empeschez qu'ilz pourront estre suyviz de beaucoup d'aultres; desja de cinq compagnies de chevaulx légers qui estoient au camp les troys se sont unyes avec eulx. Ainsy ce mal ne prent jusques icy aulcune dimynution, mais plustost accroissement. Touteffoiz les Allemans et Wallons sont contenuz jusques à présent le mieux qu'il a esté possible par l'assistance qui leur a esté faicte de leurs chefz et cappitaines, et ne font semblant de riens, espérans que si lesditz Espagnolz sont payez (comme ilz se délibèrent de l'estre du tout devant que de se randre ou marcher), ilz le seront aussy. Don Fédéric voyant que lesditz muttins s'estoient réduictz en ladite ville qui sont en nombre de cinquante enseignes faisans plus de cinq mil hommes et trois compagnies de chevaulx légers, s'est achemyné au camp pour adviser ce qui se pourroyt faire. Mais ayans esté si effrontez que de l'aller auparavant chercher jusques dedans son logis du s^r de Noircarmes et aultres pour s'en saisir, et disans tout hault qu'ilz ne veulent plus estre conduictz ne contremandez par ung tel chef, menaçans les autres de mort, on a opinyon qu'il y advancera peu, qui est cause que ledit s^r duc se prépare pour s'achemyner à Anstredan avec le plus d'argent qu'il a peu recouvrer de toutes partz, sur lequel il leur faict desjà offrir, comme j'ay appris, jusques à quinze payes, affin qu'avec les belles remonstrances qu'il se délibère de leur faire faire, il les puisse remectre au bon chemyn; mais eulx persistans à avoir les trente deux payes qui leur sont deues, il n'est possible qu'il y puisse satisfaire de plus de six mois, si sa présence n'y sert d'argent comptant, laquelle il se

Digitized by Google

délibère enfin d'y exposer selon qu'il en verra l'occasion et la disposition de cest affaire. Il se treuve en telle anxiété et si troublé de ce faict qu'il ne scayt à quoy recourir sinon à deppescher par tout pour avoir argent et à prier Dieu; mais s'il a jusques icy esté mal secouru des estatz de ce pays (qui ont une bonne somme prompte et réservée de laquelle ilz ne se veullent dessaisir sans avoir ce qu'ilz demandent), il en sera encores pys, et ne furent les facultez et voluntez des subgectz jamais si pauvres et refroidyes qu'elles sont : d'aultre part la bourse d'Anvers se trouve fort platte et tairye; somme que s'il n'est assisté de ses prières et de la bonne intention qu'il dit avoir (de laquelle il s'est bien prévallu en ses victoires lorsque la paix de France a esté résollue), je ne congnois pas qu'il soit prest de sortir de ce bourbier. Et ce qui le touche le plus au cueur est qu'il veoyt fort amoindrir la réputation de son filz, mesmement si lesditz mutins continuent en l'effect de leurs propos, au lieu de l'acroistre et augmenter comme il pensoyt. Je n'obmectray de faire entendre à Vostre Ma^té^ aulcune chose de ce qui surviendra en cest affaire ou aultres, vous pouvant asseurer que je veoy ledit s^r^ duc tant occupé en cecy, que toutes aultres pratiques et entreprises desquelles il pourroyt estre soubçonné d'ailleurs luy sont pour ceste heure sorties hors de l'esprit.

Sire, ayant cejourd'huy receu la deppesche qu'il vous a pleu me faire du XXIIIIe du passé avec les lettres que vous escripvez audit s^r^ duc, je le suis allé visiter pour les luy présenter et les accompaigner de l'office nécessaire en telle chose, et après l'avoir rendu bien certain de l'ayze et plaisir que Vostre Ma^té^ recevoyt en la prospérité de ses affaires, comme au contraire du déplaisir

Digitized by Google

quant il y intervenoyt quelque sinistre accident, il a commancé à vous en remercyer très humblement, continuant aux offres qu'il m'a souventes foiz faictes, qui sont qu'estant sorty des affaires qu'il a, il sera tousjours prest de vous faire très-humble service et d'aider et survenir Vostre Ma^té de toutes ses forces où elle en auroyt besoing, et les vouldroyt accepter, sçachant que c'est la juste intention et le commandement qu'il en a du Roy son maistre. Sur ce il est entré en propos qu'il avoyt entendu que la paix n'estoyt encores bien résolue ny establye en vostre Royaume, les huguenotz faisans la révolte en Languedoc, et qu'ilz s'estoient saisiz de quelques petites villes, me demandant si j'en avoys poinct de nouvelles [1]; à quoy je l'ay satisfaict luy faisant response que c'estoyt ung œuvre fort difficile à parfaire que l'establissement de ladite paix, estans le feu allumé en tant d'endroictz de la France esloignez les ungs des aultres comme ilz estoient et par personnes qui n'avoient aulcun chef comme quant l'admiral vivoyt qui en ung coup pouvoyt faire tout cesser, qui avoyt esté cause que Vostre Ma^té ayant entendu que quelques volleurs s'estoient retirez en aulcuns chasteaux, avoyt faict marcher une armée composée des forces qu'il vous a pleu m'escripre pour les chasser, et qu'il comptoyt qu'ilz s'enfuiroient la sentant approcher, dont encores qu'il desirast le contraire pour plusieurs respectz, et comme j'ay assez souvent escript à Vostre Ma^té, il est demouré très contant

[1] Les huguenots du Languedoc se contentèrent d'adresser au roi des demandes hautaines; Charles IX déclara à leurs députés qu'il leur ferait connaître sa réponse par Danville. Les huguenots tinrent une assemblée à Milhau, mais ne prirent les armes que plus tard : DE THOU, v, 12 et seq.

Digitized by Google

et n'ay après fally de le remercyer de très bon cueur au nom de Vostre Ma^{té} de la bonne volunté et singulière affection qu'il porte à voz affaires et de sès belles offres; aussy je luy ay fait instance et vive prière au nom de Vostre Ma^{té} et du Roy de Pollongne, selon le contenu en la deppesche qui fut vollée à mon homme dont il vous a pleu m'envoyer coppye, à ce qu'il escripvist par tous les portz et havres de ce pais pour y recevoir secours et traicter courtoisement les vaisseaux que ledit Roy de Pollongne pourroyt doresnavant envoyer en son royaume, si par fortune ou autre nécessité ilz estoient contrainctz d'y aborder, le tout en payant raisonnablement, luy déclarant que lesditz vaisseaux seroient armez en guerre comme il en est bien besoing pour la multitude des pirates qui sont en mer; ce qu'il m'a fort libérallement accordé, estant bien marry qu'il ne peult commander en plus de portz qu'ilz ne faict, mais qu'ilz seront receuz en ceulz qu'il tient, ainsi qu'il convient à la bonne amityé qui est entre voz Ma^{tez}, comme il en a esté usé en vostre royaume au duc de Medine, mesmes lequel s'en louoyt fort. Et après tout il s'est plainct de cest acte dont luy usent maintenant ses soldatz espagnolz, m'ayant dict qu'il y a cinquante ung an qu'il porte les armes et quarante ans qu'il leur commande, que jamais ilz n'avoient pensé d'entreprandre une chose si malheureuse soubz sa conduicte, mais qu'il espéroyt d'en sortir bientost, comme aussi j'espère qu'il fera.

A Utrecht, le IIIe jour d'aoust, 1573.

Digitized by Google

CIX. — *Au Roy.* — [7 août, 1573.]

Entreprises arrêtées par la révolte ; les révoltés ont envoyé en Espagne. — Le Prince attend des secours d'Angleterre. — Le comte Louis en Allemagne ; bruit qu'il cherche à tirer des troupes de France. — L'armée d'Anvers. — Négociations de Chiappin Vitelli avec les Espagnols révoltés. — Le Prince s'occupe de protéger la Zélande. — L'accord avec le Prince négocié par l'empereur ; le duc y est plus favorable.

Sire, Vostre Ma^té^ aura veu par le fil de mes deppesches quel chemyn ont pris les affaires de deçà depuis Harlem, et comme ceste mutination d'Espagnolz a retardé ce que l'on estoyt en train de poursuyvre et exécuter ; c'est chose qui dure encores et de laquelle Vostre Ma^té^ aura bien seu juger les incommoditez et inconvénients, le principal desquelz apparoist chacun jour par la perte de ce beau temps et par le loysir que l'on donne aux ennemys de faire leur récolte, se renforcer et prandre cueur en toutes sortes sans les autres qui peuvent et sont pour survenir, et n'y a encores apparence que ces mutins soient pour cesser, se réservans fortz dedans la ville, ainsi que vous aurez veu par ma dernière du IIIe de ce moys, n'ayans aulcunement voulu prester l'oreille à appoinctement avec aulcuns des chefz qui estoient au camp, ce qui avoyt une foiz fait résouldre mons^r^ le duc d'Alve de s'y achemyner pour y mectre une fin. Mais, en ayant esté diverty pour deux occasions, l'une qu'il a crainct n'y advancer pas beaucoup et qu'en ce faisant ce seroyt tousjours adjouster à son deshonneur et déréputation ; l'aultre la craincte qu'il a eue qu'en telles mutineryes il ne se trouvast quelque malheureux qui entreprist sur sa personne, il y a envoyé le marquis Vitelly bien aymé et désiré

Digitized by Google

d'eulx, affin de leur parler et respondre à leurs demandes, leur user de toutes bonnes remonstrances pour les remectre en l'obéissance qu'ilz doyvent et les contanter, s'il est possible, avec quelque argent et belles espérances de leur payer bien tost le surplus de ce qui leur est deu. Il y a deux jours que ledit marquis s'y achemyna et attend-on nouvelles de ce qu'il y aura faict, estans beaucoup en bonne espérance que son voyage ne sera sans fruict. Mais quant à moy j'ose juger qu'estans lesditz Espagnolz entrez si avant en ceste follye et congnoissans le cueur et les façons de procéder du chef à qui ilz ont affaire par les tesmoignages et exemples qu'ilz en ont recueillies du passé, ilz seront pour demeurer opinyastres à estre du tout satisfaictz et encores à la fin n'en fera on pas grant service. Car ce sentans coulpables d'ung tel crime, ilz adviseront plustost à la porte de leur retraicte qu'à demeurer icy, joinct qu'à ce que j'ay peu entendre, ilz ont depesché en Espagne devers le Roy pour l'advertir des occasions qui les ont meuz et luy faire entendre leurs justifications, ce qui pourroyt bien faire trayner cest accord en plus de longueur ; en attendant ceste response, ilz s'endurcissent tous les jours davantage à ne vouloir poinct estre conduictz par don Fadricq, de sorte que, s'ilz continuent, ledit s^r duc sera pour luy mesmes y aller ne voulant lever l'honneur de son filz en donnant ceste charge là audit marquis qui est celluy qu'ilz demandent après luy. Quelque deffence que l'on ayt faicte au camp de ne leur porter vivres, les soldatz wallons, allemans et autres, qui se voyent en mesme cause qu'eulx. n'y ont voullu prandre si estroicte garde qu'il n'y en soit tousjours passé quelque quantité, aussy qu'ilz menaçoient de sortir tous de là dedans et venir saccager le logis dudit dom Fadricq et des autres chefz, en quoy l'on juge

Digitized by Google

que ceulx de dehors n'eussent faict grande résistance ; et quant ilz l'eussent faict, c'eust été une nouvelle faulte pire que la première. J'avoys faict entendre à Vostre Ma^té qu'on leur avoyt faict offre de quinze payes, ainsy que j'avoys appris, mais tout l'argent que peult recouvrer ledit s^r duc promptement ne passe pas III cens mil escuz. Ainsi en attendant d'aultres moyens, qu'il cherche d'Espagne et d'ailleurs, il est à croyre qu'on ne leur pourra baller plus de quatre payes, mesmes qu'il en fauldra baller quelque somme aux autres nations. En tout évènement je tiens pour certain, Sire, que l'on ne scauroyt riens faire qui vaille de tout ce moys, et pour le prochain nous verrons comme le temps et la saizon pourront servir à faire chose meilleure, dont ceulx du pais mesmes n'ont pas opinyon. Et desjà beaucoup de personnes jugent que les soldatz se trouvans de si mauvaise volunté et menaçans de ne vouloir plus hyverner en campagne, ledit s^r duc sera contrainct de les réduire aux garnisons, et ainsi ceste guerre aura plus longue queue qu'il ne se proposoyt. Touteffoiz dans deux moys nous en sçaurons plus véritablement juger, et ne faudray de vous advertir du succès.

Quant au prince d'Orange, estant foible comme il est maintenant, il ne se dresse à aulcune entreprise, sinon à confirmer ses villes en toute asseurance, ce qu'il a très-bien faict, n'y en ayant pas une qui se soit esbranlée pour la miséricorde ny pour la craincte de rigueur que ledit s^r duc a faict publier, et envoye secrettement lettres à aulcunes d'icelles, et entends qu'il luy vient des forces à la file qui passent d'Angleterre par deçà, l'amas desquelles se faict à Londres et de toutes nations [1]. J'attends

[1] La Mothe-Fénelon écrivait vers la même époque : « Lorges,

Digitized by Google

bien tost mon homme que j'ay envoyé au camp et plus avant, s'il peult, pour vous en escripre particulièrement ce qu'il m'en rapportera.

Mais quant au comte Ludovicq et aux forces d'Allemaigne, il me semble que n'en ayant jusques icy aultre apparence, il n'en fault pas faire grand estat pour ceste année. Aussy ledit s^r duc ne faict venir que les mil reistres de Collongne qu'il faict arrester et tenir en Brabant et le long de la rivière de Meuze pour la seureté des passages. L'on ne fault desjà de publier icy que depuis la paix qui a esté faicte en vostre Royaume ledit comte a esté jusques sur la frontière et plus avant pour regarder s'il pourroyt tirer des hommes et les amener par deçà au secours de son frère[1], dont soyt en une façon ou aultre ilz sont en grands soubçons, ainsi que j'ay faict scavoir à Vostre Ma^té, et disent qu'il en passe assez d'aultres en Angleterre.

Davantage, Sire, quant à l'armée d'Anvers je croy qu'elle soyt de ceste heure sur le poinct de son partement, à ce qu'on asseure, en très-bon et grant équipage pour s'en aller secourir Mildelbourg ; nous verrons ce qu'elle fera, les ennemys y estans fortz ; mais si elle advance si peu qu'elle a faict ces deux derniers voyages, ledit Mildelbourg aura fort à souffrir pour cest hyver ; ne voulant au surplus oublier de vous dire que suivant l'instance et prière que j'ay faicte audit s^r duc au nom de Vostre Ma^té,

et la plupart des François, qui sont revenus de devant La Rochelle, s'embarquent pour passer en Hollande et à Flessingues, ensemble plusieurs Angloys, de ceux qui parlent françoys, et plusieurs Wallons avec eux. » *Corresp. de La Mothe*, v, 354.

[1] D'après La Huguerye, le comte Louis résida pendant tout le mois à Dillenbourg, mais envoya plusieurs agents en France pour traiter avec le duc d'Alençon. *Mémoires*, i, 184. 188 et seq.

Digitized by Google

il a desjà escript par tous les portz de Flandres que s'il y aborde quelques vaisseaux françoys allans en Pollongne, ilz y soient traictez et secouruz de toutes choses nécessaires en payant.

Sire, depuis ceste dépesche faicte j'ay sceu qu'il estoyt ce mattin venu nouvelles à mons^r le duc d'Alve de la part du s^r Chappin Vitelly, par lesquelles il l'advertyt du peu de fruict qu'avoyt jusques alors faict sa venue auprès des Espagnolz mutinez, parce qu'ilz continuoyent en leur opinyastreté acoustumée de voulloir estre du tout satisfaictz et paiez de leur deu, avec beaucoup d'aultres propos fascheux et pleins de reproches qu'ilz allèguent, qui est cause que ledit s^r Vitelly conseilloyt audit s^r duc de s'y achemyner, et que sa présence pourroyt grandement servir, tant à advancer ce négoce selon son désir, pourveu qu'il eust aussy argent pour leur en baller comptant, que pour contenir les aultres soldatz qui sont en bransle de les suyvre en ceste mutination. Sur quoy ledit s^r duc s'est promptement résolu et délibéré de partir demain de grant mattin pour s'y en aller. J'estime que selon le contenu en mon aultre lettre et pour les occasions y alléguées, il sera pour y demeurer tout le reste de ceste saison, encores qu'il face courir le bruyt que ce ne sera que pour peu de temps. Je le suivray par tout pour faire entendre à Vostre Ma^té ce qui succédera. Mon homme qui est retourné ce mesme jour m'a rapporté qu'il a veu toutes les aultres nations, tant Wallons qu'Allemans, prestz à se mutiner, et qu'ilz disent assez hault que si lesditz Espagnolz sont payez, ils le veulent estre aussy, y ayant au camp ung très-mauvays ordre, les soldatz courans et se desbandans sans avoir aulcune obéissance. Il me confirme aussy tout ce que j'ay escript à Vostre Ma^té des déportemens desditz muttins.

Digitized by Google

Et pour le regard dudit prince, qu'ayant esté par toutes ses villes pour les asseurer et conserver en son amityé, il leur a promis de beaux et grands secours qui lui doyvent venir tant de France, Allemaigne que Angleterre, et sur cela s'estoyt de nouveau conjoinct d'amityé et de délibération de se deffendre. Il se retrouve de ceste heure à Dordrek, d'où il a envoyé tout le secours qu'il a peu pour résister et empescher le passage de l'armée qui va à Mildelbourg, laquelle est d'environ cent voilles dont les soixante sont grands vaisseaux bien armez et le reste petis ; elle est partye maintenans et scaurons en peu de temps ce qui en sera advenu.

Au surplus, Sire, je ne veulx fallir d'advertir Vostre Ma^té^ que j'ay entendu de bonne part, qu'encores que mons^r^ le duc d'Alve ayt tousjours résisté et répugné vivement à l'accord avec le prince duquel il a si souvent et de longtemps esté parlé, ainsy que je vous ay escript, que maintenant s'en trouvant plus poursuivy que jamais par l'empereur qui est celluy qui l'a le plus promeu et désiré pour l'advancement en ce gouvernement de son filz l'archiduc Ernest qu'il veoyt privé du royaulme de Pollongne, ces fers là recommancent à se mectre au feu, et ledit s^r^ duc, voyant ses affaires ne succéder selon qu'il a espéré et faict tousjours espérer en Espagne, et que son filz n'est aussy pour en façon du monde luy succéder en cedit gouvernement, et commance à s'y laisser entendre, qui est le chemyn qu'en fin on pourra prandre, et s'estoyt de naguères publié par deçà que le grant commandeur de Castille estoyt en chemyn pour y venir, dont il n'est riens [1]. Toutesfoiz je mectray peine

[1] En effet, il fut question vers cette époque d'appeler le grand Commandeur en Espagne ; Philippe II voulait se décharger sur

Digitized by Google

de veoir plus clair en ce faict affin de vous en donner advis.

Du VIIe jour d'aoust, 1573.

CX. — *Au Roy.* — [10 août, 1573.]

Le duc d'Albe se rend à Amsterdam pour calmer les révoltés. — Préparatifs pour combattre la flotte du Prince dans le Zuiderzée, et prendre Bommel. — En Allemagne, troupes prêtes à marcher contre le duc. — L'armée de mer d'Anvers ; Montgommery a envoyé des forces en Zélande. — Le duc est persuadé qu'il passe des gens de guerre de France dans les Pays-Bas par l'Angleterre.

Sire, Depuis vous avoir bien amplement escript par deux de mes lettres du VIIe de ce mois en quel estat se retrouvoient les affaires de deçà, et estant tout résolu et prest de suyvre Monsr le duc d'Alve où il iroyt selon ce que j'avois escript à Vostre Ma^té, encores que je me trouvasse mal et indisposé d'ung catharre qui m'est aposthumé sur ung costé, le mesme soir dont il partyt le landemain il m'envoya ung secrétaire d'Estat pour m'advertir qu'il s'en alloyt pour deux jours à Amsterdam et deux jours à aller et venir, affin d'adviser à ses affaires, et à composer ceste mutination s'il estoyt possible, me priant de l'attendre icy et ne prandre la peine de le suivre pour si peu de jours. A quoy, tant pour le respect de mon mal que pour ladite prière, j'ay obtempéré ayant néanlmoings envoyé à sa suicte mon homme qui escript, et lequel a bonne congnoissance de toutes mes pratiques, qui a tout commandement de moy de ne manquer m'advertir ordinairement de ce qui y

lui d'une partie des affaires de la monarchie. C'est du moins l'avis de Saint-Gouard, qui en parle deux fois dans ses lettres au roi du 13 et du 18 août 1573. *Biblioth. nat.*, II, 431. 433.

Digitized by Google

succède, tant du particulier de ce pays que d'aultres affaires estrangères, affin que le service de Vostre Ma^{té} ne soyt en riens retardé; à quoy il ne faict faulte, m'ayant cejourd'hui escript la lettre qu'il plaira à Vostre Ma^{té} de veoir, qui ne parle que de cest accord, lequel plus il viellist et plus se trouvera malaisé et difficile à parfaire, parceque ces espagnolz mutins, ayans eu le temps de penser et meurement considérer en quel bal ilz sont entrez, et combien ilz se sont renduz criminelz, vouldront persévérer en leur opinyastreté pour après s'eschapper qui pourra; et, quoy qu'il s'en ensuyve, jamais ilz ne demeureront parfaictement asseurez dudit s^{r} duc, ne luy bien obéy d'eulx, et estime qu'il sera bien nécessaire que sa face s'y présente; et si n'est pas certain si elle pacifiera le tout, dont il se congnoist évidemment qu'il est en deffiance, veu que, s'il eust pensé qu'elle y eust proffitté, il se fust plus advancé d'y aller. Vostre Ma^{té} entendra cy après quel succès aura cest affaire qui ne peult estre que très mauvays en quelque sorte qu'il advienne, et verra par ladite lettre en quelz termes sont les Wallons.

Cependant que cecy se passe, le reste de ceste saison que ledit s^{r} duc faisoyt estat d'employer si bien tant par mer que par terre se perd inutillement; il ne laisse de faire tousjours achemyner au camp toutes munitions et provisions nécessaires pour la poursuicte de la guerre, lesquelles seront pour servir de bien peu, si cest acrochement dure encores quelque temps, comme il a desja faict quinze jours. Ledict s^{r} duc faict aussy dilligemment préparer audit Amstredam environ vingt ou vingt cinq vaisseaulx de guerre pour, avec une partye des petis qu'avoyt le s^{r} de Bossu en la mer de Harlem qu'il faict retourner, aller attaquer seize gros vaisseaulx et six

Digitized by Google

gallaires armées que les ennemys ont tousjours tenuz en mer à une portée de canon dudit Amstredam pour favoriser la coste de ceste marine qu'ilz tiennent depuis là jusques à Enckuisen, et y faire la récolte comme ilz font, et se sont encores renforcez depuis naguères de cinq ou six autres petis vaisseaux ainsi que mesmes on les veoyt.

Quant au costé de Bomel où le s^r d'Hierge estoyt allé avec dix ou douze compaignies de pyed d'Allemans et Wallons et troys de chevaux légiers pour les empescher de serrer les grains et fruictz et les presser de plus près, eulx sentans et se doubtans que on les voulloit assiéger, estans bien advertiz des provisions qui se faisoient à Bos le duc et Grave pour cest effect, après avoir usé de toute la dilligence possible à recueillir ce qu'ilz ont peu desditz fruictz, ont en quelques escarmouches repoulsé des gens dudit s^r d'Hierge et fait l'explanade à plus de deulx ou troys lieues autour, n'aians espargné esglise ny maison qu'ilz n'aient bruslée.

Ainsi, Sire, je veoy ceste guerre estre pour prendre bien long trayt de tous costez, et, si les advis que j'ay euz depuis deulx jours du costé d'Allemaigne se trouvent véritables, il faudra bien que ledit s^r duc tourne visage en ceste part là, laissant icy ses villes garnyes pour se deffendre d'elles mesmes. Lesditz advis contiennent que les comtes Jehan de Nassau, Jos de Scombourg le Jeune, de Emden et celluy de Benthen[1] sont pour mectre bien

[1] Comté de Emden, à l'embouchure de l'Ems ; la capitale fut occupée par les Hollandais à la fin du XVIe siècle. Le comté de Bentheim est un comté de la Westphalie, situé sur les confins de la Hollande. La maison des comtes se partagea en trois branches : l'aînée eut le comté de Teklenburg ; la seconde, le comté de Bentheim ; la troisième, le comté de Steinfurt.

Digitized by Google

tost ensemble environ six mil chevaux et vingt enseignes de gens de pyed pour marcher en ce pays dedans ce moys ou le commancement du prochain soubz la conduite du comte Ludoviq, qui de sa part aussi y meyne quelques trouppes. Cest affaire s'est tenu fort secret et verrons enfin ce qui en sera.

Au surplus, Sire, estans icy esloignez de cinq journées d'Anvers je ne vous puys donner nouvelles si fraisches de ce qui si fait que je désirerois ; néanmoings je vous diray qu'il n'est encores riens venu de ce qui sera succeddé à l'armée de mer qui en partit mercredy dernier pour Midelbourg soubz le s^r de Beauvais, laquelle, à ce que m'a rapporté homme qui l'a veue, est de bien quatre vingtz vaisseaux, dont les cinquante peuvent estre grandz et moiens, le reste petiz bien armez et équippez. Mais je suis adverty dudit Anvers que le comte de Mongonmery a envoyé en Zélande son armée que l'on estime de seize à XVIII vaisseaux chargez XVIII cens à II mil hommes ; que les ennemys y sont bien fortz de plus de cent voilles, et que avecques le fort qu'ilz ont dernièrement prys qu'ilz ont garny de force artillerie, ainsi que je vous ay escript, il sera du tout inpossible que ladite armée passe. Nous ne pouvons longuement différer d'en veoyr l'évènement.

Mais cependant ces gens icy se persuadent tousjours qu'il passe ordinairement force gens de guerre de France en Angleterre pour leur venir tomber sur les bras, dont je les asseure du contraire et du bon ordre que Vostre Ma^té donne pour les en empescher.

De Utrecht, ce Xme Aoust, 1573.

Digitized by Google

CXI. — *Au Roy.* — [14 août, 1573.]

Composition avec les révoltés. — Nouvelles d'Allemagne, de Zélande; prise du fort de Rammekens par les Confédérés.

Sire, Par trois ou quatre de mes préceddentes deppesches, au moings des III, VII et X^mes^ de ce moys, Vostre Ma^té^ aura particulièrement entendu toutes occurences de deçà, mesmes l'oppiniastreté extresme, refuz et difficultez que ces Espaignolz faisoient d'entrer en accord quel qu'on leur voullust présenter, s'ilz n'estoient du tout payez et satisfaitz de leur deu sans beaucoup d'autres propos, parolles vaines et inutilles qu'ilz disoient assez hault, n'aians esgard à la révérance et honneur qu'ilz doibvent à mons^r^ le duc, son filz et autres chefz. Tout cela, selon ce qui s'en est ensuyvy, paroissoyt bien avoir esté fait et dit en furie et cholère, car lorsqu'on les tenoyt pour plus oppiniastres et résoluz en leur première demande et qu'ilz bravoient le plus, c'est lors qu'ilz sont venuz à composition, laquelle fut enfin résolue hier après beaucoup d'allées et venues qu'on a faites vers eulx, et plusieurs lettres que ledit s^r^ duc leur a escriptes; qui est qu'ilz se contenteront de recepvoir comptant trente escuz chacun, desquelz ceulx de la ville de Harlem leur paieront les seize au lieu du pillaige d'icelle qu'ilz avoient tousjours prétendu leur appartenir, et sans que cela soit comprys sur leurs payes, mais seullement XIIII escuz que ledit s^r^ duc leur fait bailler pour le parfait desditz XXX escuz. Dudit accord il n'en est encores aucune chose mise par escript, aussi lesditz mutins ne sont point encores hors de ladite ville,

Digitized by Google

et n'en sortirons qu'ilz ne recoyvent ladite somme. Toutefoys hier troys cens des principaux vinrent parler à don Fadriq, auquel ilz promeyrent de continuer doresnavant à faire leur debvoir soubz sa charge, dont ilz feyrent tous nouveau serment. Je remectray au jugement de Vostre Ma^{té} quel temps il coullera encores pour accorder et satisfaire à tout cela, et puys aux Wallons, allemans et tout le reste de l'armée, auxquelz on a aussi promis argent. Mais puisque ce principal est fait, ledit s^{r} duc espère de contenter bien tost les autres, moiennant quelque somme qui leur fera délivrer, une promesse de les faire doresnavant paier tous les moys et puis une belle harangue généralle à tous pour y satisfaire. Il est dès cejourd'huy parti d'Anstredam pour aller au camp, afin de retourner tout incontinent en ceste ville, ainsi que mon homme m'escript, lequel me fera entendre ce qui si continuera.

Il est nouvelles que ladite armée se mectra en ordre au premier jour de la sepmaine prochaine pour marcher du costé d'Alkemar au Watreland, et au mesme temps que on fera assaillir les vaisseaux du prince d'Orange, qui bravent il y a si longtemps là auprès dudit Anstredam avec environ cinquante vaisseaux petiz que grandz et gallères qui sont quasi en ordre au havre de ladite ville, et se délibère on de favoriser ce combat avec artillerie qu'on fera marcher le long de la digue. Je ne faudray d'advertir soigneusement Vostre Ma^{té} de tout, mais cependant ces quinze ou dix huict jours que ces mutins ont donné de relâche audit prince luy ont fait grand bien pour toutes raisons que Vostre Ma^{té} saura très bien considérer, et le pys est que, comme je vous ay desjà escript, s'estant ceste mutinerye ainsi cómmencée, elle sera cause d'une deffiance d'une part et d'autre, si

Digitized by Google

elle n'en fait naistre une aultre cy après. A quoi j'estime que ledit s^r duc prendra de plus près garde qu'il n'a fait. S'il s'en mect quelque chose par escript (qui ne peult estre à son honneur) je mectray peine de le retirer pour le vous envoier.

Quant aux advis que j'escripvois à Vostre Ma^té avoir euz d'Allemaigne, je les veoy continuer si froidement et en estre icy si peu de nouvelles que je ne puis faire autre chose sinon m'en remectre au temps.

Et pour le regard de la Zelande ledit s^r duc a eu nouvelles certaines que les ennemys si estoient encores remforcez de quelque nombre d'hommes venus d'Escosse outre ceulx de Mongonmery et qu'ilz y avoient prys le chasteau de Ramequin [1] qui est de très grande importance pour le passaige de l'armée de Midelbourg, de laquelle il n'est venu encores aucun certain advis, encores qu'elle ayt eu le vent à propos pour son voiaige. J'espère par ma première en faire entendre plus de certitude à Vostre Ma^té.

Et du costé de deçà lesditz ennemys n'y ont perdu le temps durant ceste mutination, aians prys une petite villette où y a ung chasteau nommé Loorden [2] assiz sur la rivière de Bonmel à Gorcon. Au surplus, Sire, j'ai tout présentement receu la deppesche qu'il vous a pleu me faire du III de ce mois au contenu de laquelle, mesmes de ce qui est en chiffre, je mectray toute la dilligence possible pour vous y satisfaire.

De Utrecht, ce XIIII aoust, 1573.

[1] Le château de Rammekens, à l'entrée du canal de Middelbourg, fut pris le 5 août.

[2] Leerdam.

Digitized by Google

CXII. — *Au Roy.* — [18 août, 1573.]

L'accord avec les révoltés de Harlem. — Combat naval en Zélande. — Nomination de Requesens. — Vues de l'empereur sur le gouvernement des Pays-Bas pour son fils.

Sire, Ma dernière du XIIIIe de ce mois vous aura fait veoyr la soudaine mutation advenue en la volumté des Espaignolz mutinez, contre l'oppinion et atente d'un chacun qui jugeoit la queue de si présumptueuse entreprise devoyr estre plus longue et dommaigeable qu'elle n'est, à quoi la preudence de Monsr le duc d'Alve a donné le plus prompt remède qu'il a peu et que je vous ay escript, prévoyant bien que la dilation et retardement en cela ne feroit que gaster tout. Luy mesme s'estoit achemyné au camp le XIIII, ainsi que le portoit madite dernière, et ce sur les advis vraysemblables que don Fadriq luy avoit donnez et dudit accord et que facillement on pourroit contenter les Wallons, Allemans et autres qui demandoient argent, que sa venue pourroit grandement servir pour faire oublier toutes mutations et parolles qui se disoient en mespris des chefz et collonnelz de l'armée dont elle estoit plaine; aussi que lesditz mutins tenans la ville aians entendu le bruyt de son arrivée suyvie d'argent pourroient sortir au devant de luy en asseurance de recepvoir; mais n'aiant pour ce jour fait que disner là, ceste monstre servy de peu et ne réussit aucune exécution de tout ce que dessus. Lesditz mutins se présentans seullement en bataille tout du long du rempart où estoit la bresche où ilz feyrent une saillye d'harquebuzades, batans le tambourin, ledit s^r duc se promenant à cheval de ce costé là les veyt sans

Digitized by Google

leur parler ne faire parler, et ceste gravité et sobriété feyt ainsi passer la journée et ce voiage, dont lesditz mutins se trouvèrent scandalisés, disans qu'ilz atendoyent ledit s^r duc en ladite ville avec argent, et s'estonnèrent de son si soudain retour en Anstredam. Mais luy qui sait comme il les fault manier et voullant remectre don Fadriq en bon mesnaige avecques eulx luy conseilla de faire commencer le lendemain à distribuer ce qu'il avoit de deniers, afin qu'ilz congneussent que c'estoit par son moien et intercession qu'ilz le recepvoient. Il y a tant de gens à contenter et desquelz les mérites sont en mesme pris qu'on ne sait par quel bout si prendre et me semble qu'il y aura affaire à desracyner le fondement de ceste division, en quoi ledit s^r duc marchera pyed a pyed avecques sa sagesse acoustumée. Il est depuis retourné audit camp le XVIme pour y demeurer quelques jours, afin que en sa présence chacun se délibère de mectre en ordre de marcher, pour cela fait se rendre en ceste ville où l'on l'atend dedans la fin de ceste sepmaine, je ne faudray de l'y aller trouver s'il y fait plus de séjour, et ce pendant advertir Vostre Ma^té.

Sire, Le principal subjet de ceste deppesche sera pour vous advertir de ce que j'ay ce jourd'huy entendu du succez de l'armée de mer conduitte par le s^r de Beauvais pour le secours de Midelbourg; lequel considérant l'extrême difficulté de son passaige au moien de la perte nouvellement advenue du chasteau de Ramequin et des autres fortz, qui tenoyent les ennemys, voulant hazarder le tout pour la nécessité qu'il veoyoit, s'est résolu et determyné de combattre, aiant au mesme temps mandé à quelques autres vaisseaux qu'on avoit fait ar-

Digitized by Google

mer à l'Escluze du costé de Flandres de s'acheminer pour cest effect, et au s^r du Reulx de le favoriser le long de la digue avecques ses gens de pyed et artillerye, ce qui est succeddé de telle sorte que, après ung grand combat, lesditz ennemys ont esté mys en routte et dit on qu'il y en est demouré plus de douze ou quinze cens. Autres dyent qu'ilz n'ont perdu que six de leurs vaisseaux, et pendant ledit combat les petiz vaisseaux chargez de vivres et munitions qui marchoient à la faveur des grandz, se sont deschargez en l'isle par le costé des dunes sans prendre le hazard dudit canal et destroit [1]. Ceste nouvelle est icy tenue pour asseurée, encores que jusques à ceste heure il n'en soit riens venu du costé d'Anvers et de Brabant; mais se sont quelques personnes qui sont ce jourd'huy retournées de Dourdreq, où est le prince, et autres villes qu'il tient, lesquelles en sont bien désolées, mesmes dyent que ceulx de ladite armée de mer luy avoient envoyé demander secours de vivres, à quoy il avoit respondu que, puisqu'il estoit ainsy advenu, qu'ilz se retirassent dedans les villes pour les garder seurement, et qu'il avoit seullement envoyé une enseigne de remfort à Flessingues. Ainsi Vostre Ma^té veoyd que les victoires ne sont point entières et que si l'ung gaigne aujourd'huy, il reçoit le lendemain une perte. Si tost que j'en auray la certitude et autres particularitez, je ne faudray de le vous faire entendre.

Au surplus, Sire, la nouvelle de la venue par deçà du grand commandeur de Castille continue tousjours audit

[1] Beauvoir et Mondragon sortirent d'Anvers, passèrent par le Honde, entrèrent en pleine mer et vinrent débarquer au nord de Walcheren près de Vere ; les munitions et les vivres furent envoyés à Middelburg par chariots. Cf. METEREN, f° 92, v°.

Digitized by Google

Anvers et Bruxelles, et plusieurs l'asseurent mesmes que le gouvernement de Monsr le duc ne durera pas encores deulx mois ; mais il ne s'en parle aucunement par deçà et ne veoy pour ceste heure nullement le chemin d'une si soudaine mutation. Bien say je que l'empereur est tousjours sur le traité que je vous ay escript pour y establir son filz, en quoy le succez qu'aura ledit s^r duc en ceste arrière saison donnera tout avancement ou retardement. Je suis après à m'esclarcir de ce qu'il a pleu à Vostre Ma^té me commander par la dernière du IIIe pour vous en donner advis.

De Utrecht, ce XVIIIe Aoust, 1573.

CXIII. — *Au Roy.* — [22 août, 1573.]

Le duc marche sur Leyde, fait attaquer Alkmaar et Bommel.— Nouvelles du combat de Zélande : pas de victoire. — Changement de gouverneur. — Écossais auprès du duc.

Sire, Depuis vous avoir escript du XVIIIe de ce mois, toutes choses se sont ung peu plus adoulcies au camp par le dernier voiaige que y a fait Monsr le duc d'Alve, aussi que, comme j'escripvois à Vostre Ma^té, on avoit commencé à paier les Espaignolz mutinez des XXX escuz promys, et sont sortiz de Harlem l'une compaignie après l'autre estant payée, moiennant aussi certains articles qu'ils ont voullu leur estre signez et accordez, desquelz je suis après à recouvrer coppie pour la vous envoyer, et leur a fallu semblablement accorder monstre généralle qui est à leur mode permission et pouvoir à chacun soldat d'habandonner son cappitaine et changer de com-

Digitized by Google

paignye, tellement que quelques cappitaines se trouvent maintenant sans soldatz ; en quoy l'on remarque l'envye qu'ilz ont de s'entretenir l'un l'autre ou bien de s'absenter et retirer, et veoyt on clairement qu'il leur demeurera tousjours quelque estincelle de cette division. On a pareillement donné quelque argent aux Wallons et Allemans, ceulx de l'artillerie et autres, sans faire monstre, et si peu qu'ilz ne s'en sentirons pas longuement. Il se veoyd jusques à présent si peu d'ordre audit camp, moings d'obéissance et toutes choses tellement divisées que ce sera beaucoup fait de les unyr et engaiger devant quelque ville pour les contenir et repaistre d'espérance comme on a accoustumé, cependant aussi que ledit s^r duc cherche moiens de recouvrer argent pour les satisfaire et obvyer à autre inconvénient qui pourroit survenir. Ledit s^r duc, après avoyr remys les choses au meilleur estat qu'il a peu, fait marcher le plus fort de son armée à Leydem, où elle commença de s'acheminer hier soubz les chefz acoustumez, et ce sur ce qu'il a considéré que c'estoit le costé où son ennemy estoit le plus fort et le pays lequel le secouroit d'hommes, vivres et argent et duquel, pendant qu'il avoit le temps, il failloit essayer de le chasser ; aussi qu'il avoit esté adverty que les habitans tant de ladite ville que d'autres de là autour estoient estonnez sans les garnisons que y a mises le prince, de sorte que l'on fait compte de le battre furieusement et assaillir de mesme, sans leur donner loisir de se recongnoistre, ce qu'il fault bien faire, et la forcer dedans le mois prochain. Car il est certain que estant une ville grandement forte de toutes choses principallement d'eaulx et d'assiette elle donnera bien des affaires, avec la résolution que ceulx de dedans ont prise de se deffendre, outre que l'hiver commence desjà à se faire sentir par

Digitized by Google

extrêmes ventz et continuelles pluyes, et puis les soldatz de toutes nations aians souffert l'hiver passé dient tout hault que l'on ne leur fera passer cestuy cy de ceste sorte. Nous verrons quel en sera le succez.

Du costé d'Alkemar on ne laissera d'y faire ce qu'il sera possible avecques quelques compaignies qu'on y a fait marcher qui peuvent estre d'environ III mil hommes en tout, et ce sur le mesme temps que l'on veut assaillir les vaisseaux ennemyz qui sont il y a si longtemps à la vue d'Anstredam, afin que l'ung ne secoure l'autre, qui ne pourra estre de cinq ou six jours, quelque presse que y donne ledit s^r^ duc qui s'est voullu arrester pour cest effect à Anstredam jusques à mercredy prochain pour après retourner icy et aller du costé de Brabant, à ce que l'on m'escript, afin que, selon la résolution qu'il a faicte, il puisse oultre tout cela faire quelque effort à Bommel et s'oster ceste espine au pyed s'il peult, par le moien de laquelle son ennemy a tousjours eu secours d'Allemaigne et de ce pays.

Sire, Je vous escripvois par madite dernière ce qui s'estoit publyé par deçà du succez de l'armée du s^r^ de Beauvais, qui s'est en fin trouvé faulx. Car les advis que nous en avons d'Anvers et autres lieux sont fort divers, les ungs qu'elle n'est encores passée, mais est retirée près du passaige à la veue de Flessingues où ilz se canonnent les ungs les autres, et que le mauvais temps qu'il a fait l'a arresté. Autres dyent qu'il estoit passé quelques vaisseaux de Flandres qui avoient mys gens en terre de l'autre costé de l'isle, qui portoient vivres en ladite ville de Midelbourg sur leur dos, ce qui est malaisé à croyre pour le long chemin qu'il y a et l'accez à la terre fort difficille; somme qu'on n'en sait riens de certain, sinon qu'elle aura des affaires, les ennemys tenans troys fortz

Digitized by Google

sur le passaige[1]. Je vous escripveray ordinairement ce que j'en apprendray.

Au surplus, Sire, la voix continue tousjours audit Anvers et à Bruxelles de la venue du grand commandeur par deçà, et me trouvant depuis deux jours en propos avec ung gentilhomme espaignol, il me dist qu'il tenoit pour certain que l'ung des filz de l'empereur s'en venoyt gouverneur en ce pays, assisté dudit commandeur, et que les ducz d'Alve et de Medine s'en retournoient en Espaigne, qui sont les advis que Vostre Ma^té^ a tousjours euz. Mais je ne veoy point qu'on en face aucun estat icy près dudit s^r^ duc, lequel continue ses affaires et sa guerre ainsi qu'il a accoustumé. Ledit Espaignol ne me parla poinct qu'on entrast en aucun accord avecques le prince qui m'en fait encores doubter, car si on veult avoir la fin de ceste guerre par les armes, je n'ay pas oppinion que l'on en retire ledit s^r^ duc ; mais la longueur qui y est et qui a très grande apparence de durer fera peult estre changer de volunté au roy catholicque avec les persécutions et poursuites de l'empereur qui y veult mectre son filz, outre que dès que voyent Vostre Ma^té^ et son royaume en paix, ilz entrent dès lors en très grand soubson de ce costé là. C'est à faire à deux moys sans y veoyr plus clayr.

Quant à ces Ecossoys desquelz il a pleu à Vostre Ma^té^ m'escripre, j'envoyay tout incontinent ung de mes gens près dudit s^r^ duc pour les recongnoistre, lequel feyt telle dilligence qu'encores qu'il feust au camp et en lieu très incommode pour en avoir nouvelles, luy et mon homme qui est là, lequel a congnoissance d'ung Angloix com-

[1] Voir plus haut, page 368, note 1, et plus loin la lettre du 25 août, page 375.

Digitized by Google

missaire des vivres fort accort et qui autrefoys servi d'espion, alloyent pour le rencontrer pensans qu'ilz seroient arrivez là-dedent, comme il advynt, car ilz trouvèrent en chemin ledit Angloix accompaigné de celluy qui tua le bastard d'Escosse [1], petit homme, assez grosse teste et rousseau, qui estoit encores tout botté, qui ne faisoit que d'arriver, lequel en devisant avec l'autre ilz remarquèrent et suyvirent jusques au logis du secrétaire dudit s^r duc où ilz entrèrent et furent environ demye heure. Depuis il y a encores esté une autre foys, mais moings de temps, puis s'en revynt à Anstredam où il est. Mais quant à son frère il n'a point comparu, et pour dire à Vostre Ma^té comme je juge que c'est luy, mon homme a eu ledit Angloix et sa femme à manger avecques luy par plusieurs foys, y voullant aussi avoir l'autre, ce qu'il ne peult, et s'enquérant de ladite femme qui il estoit, elle luy dist qu'il estoit escossoys, qui ne faisoit que d'arriver, qui avoit des affaires avecques le duc et lequel s'en retournoit bien tost à Bruges qui est le chemin qu'on tient maintenant pour passer en Angleterre. Ledit escossoys n'a demouré en aucun lieu arresté depuis son arrivée et monstre à sa façon estre en grande deffiance, et n'estoit les affaires qu'a ledit s^r duc je croy qu'il l'eust desja deppesché. Je le fayz tousjours observer et ce pendant par le moien de ladite femme ou autre descouvrir, s'il est possible, sa résolution afin d'en advertir Vostre Ma^té.

De Utrecht, ce XXIIe Aoust, 1573.

[1] James Hamilton de Bothwellough, qui assassina Murray, le 23 janvier 1570; ne se trouvant plus en sûreté en Écosse, il passa en France. Le récit du meurtre est dans Mignet, *Histoire de Marie Stuart*, II, 113.

Digitized by Google

CXIV. — *Au Roy.* — [25 août, 1573.]

Le duc a fait semblant de marcher sur Leyde, et est venu attaquer Alkmaar. — Nouvelles incertaines concernant Middelbourg. — Affaires personnelles d'argent. — Annonce d'un nouveau gouverneur. — L'affaire de Liège. — Des Écossais négocient avec le duc.

Sire, Je vous escripvois, par ma dernière du XXIIme de ce mois, la réunyon et obéissance qui s'estoit remise au camp de mons^r^ le duc d'Alve, laquelle s'en estoit esloignée par la mutination des Espaignolz, et ce après qu'il a esté fait quelque paiement aux soldatz et autres et par le bon ordre que y a apporté la face et présence dudit s^r^ duc, lequel voullant surprendre ceulx d'Alkemar et les faire desgarnir d'une partie des gens de guerre qui y estoient, avoyt usé de ce stratagème de faire commencer à marcher le gros de son armée du costé de la ville de Leydem, faisant myne de la voulloir assiéger, ainsi que je vous escripvois, et tout soudain tourner bryde devers ledit Alkemar, ce qu'il a fait ; mais cela luy a de peu proficté, car estant son camp arrivé devant ledit Alkemar, ceulx de dedans ne se sont monstrez aucunement estonnez, si comportans en gens de guerre. Nous verrons bientost s'ilz continueront et si la furieuse batterie dont on les doibt saluer dedans deulx jours les fera point parler plus bas. Et quant aux III mil soldatz ou environ qu'il avoit fait venir de ce costé là, c'estoit pour en mectre partie sur les vaisseaux qu'il arme à Anstredam et autre partie pour aller assaillir neuf enseignes des Gueux qui tiennent une digue près dudit Anstredam, qui favorisent fort leurs vaisseaux, et les fault premièrement chasser de là devant que de

Digitized by Google

donner sur lesditz vaisseaux. Cela pourra encores aller en quelque longueur, bien que, comme je vous escripvois, ledit s^r duc y adjouste toute dilligence et qui est ce qui le retient là. Toutefois je viens de recepvoir une lettre de mon homme qui m'escript qu'il sera icy demain ou après pour passer outre, faisant bien mon compte de l'aller trouver s'il advient autrement, et par ma première faire entendre à Vostre Ma^té toutes choses plus par le menu et ce qui surviendra.

Madite dernière n'aura guières imformé Vostre Ma^té du succez de l'armée de mer conduite par le s^r de Beauvais, et maintenant ne vous en puis je encores donner grande lumière, sinon que près dudit s^r duc il se publyoit que Midelbourg est avitaillé sans en déclarer la façon. Et d'Anvers et Bruxelles il m'est escript que ladite armée, partie le XIIIIe de ce mois du lieu où elle estoit près de Flessingues, prenant la haulte mer avec dessing d'aborder l'autre costé de l'isle de Walcre en ung lieu nommé Polder[1], d'où elle avoit détermyné de secourir ledit Midelbourg, où la moindre partie de l'armée ennemye l'a suyvye et l'autre plus grande s'en alla du costé de la Vere pour la rencontrer. Cest advis est venu par ung homme que le gouverneur d'Anvers tient en la coste de Flandres, lequel l'a veu, ainsi depuis il n'en est venu autre chose sinon que de Bergues et d'ailleurs on avoit oy tirer tant de coups de canon que toutes les digues en trembloient. Et autres qui ont veu les oraiges et grandes tempestes qu'il a faites en ces jours là jugent qu'il faudra qu'elle ayt courru fortune en haulte mer, ne se pouvant retirer à couvert. L'on m'escript aussi que ceulx de Midelbourg avoient deppesché

[1] Polder, au nord de l'île de Walchéren.

Digitized by Google

du Xme de ce mois troys divers messagers devers ledit s^r^ de Beauvais pour le haster de les secourir disans qu'ilz ne se pouvoient plus maintenir que sept jours au plus, et qu'il en estoit arrivé ung en Flandres, dont on avoit aussi fait rapport audit gouverneur. Et depuis les XIX et XXmes de ce mois on a dit assez publiquement èsdites villes que ledit Midelbourg estoit rendu et que ceulx de Flessingues estoient entrez dedans, ce que toutefois je ne me veulx haster de croyre aiant esté dit tant de foys qu'il s'est trouvé faulx, comme j'estime qu'il soit. C'est chose qui, en quelque sorte qu'elle soit advenue, ne se peult longuement céler. Mais l'on craint bien que pour n'avoir les digues dudit pays esté remparées depuis deux ans la mer n'y prengne grand avantaige cest hiver, qui sera plus de ruyne.

Sire, Je ne veulx faillir de remercier très humblement Vostre Ma^té^ du commandement qu'elle a donné pour me faire rembourser des troys mil livres que m'apportoit mon homme quant il fut vollé, n'ayant voullu permectre que ceste perte soit tumbée sur moy qui, depuis que je suis par deçà, en ay supporté assez d'autres par banquerouttes et autrement, sans la perte des monnoies, desquelles je ne me suis voullu plaindre. Il me reste seullement à vous supplier commander que je soys assigné et payé des III mil livres qui sont demourez en arrière du don qu'il vous a pleu me faire, il y a plus de six moys, pour m'ayder à supporter en partie les grandz fraiz et extresmes despences où je suis constitué par deçà à l'occasion de la guerre et de l'incroyable charté des vivres qui y est, dont je ne me puys honnorablement exempter.

Sire, J'ay cejourd'huy receu la deppesche qu'il a pleu à Vostre Ma^té^ me faire du XIIII de ce mois à laquelle je

Digitized by Google

respondray que, outre ce que contenoit madite dernière, j'ay seu que puis naguières aucuns principaux serviteurs du duc et de son filz aussi avoient dit que ledit duc s'en retourneroit bien tost en Espaigne, et qu'il venoit par deçà ung autre gouverneur, dont j'ay pryé ceulx qui m'ont fait ce rapport de s'informer plus particulièrement, c'est tousjours se comformer aux premiers advis. Mais il ne se parle icy nullement d'accord avecques le prince, et, comme j'ay assez souvent escript à Vostre Ma^{té}, s'il s'en fait, il se traitera en Espaigne et non par ledit duc, ou je suis bien tronppé, en quoy je ne m'arreste à ses propos, le congnoissant tel et encores myeux qu'il ne vous plaist le dépaindre, mais se pourra bien estre par celluy qui luy succeddera.

Je ne laisseray d'avoir l'œil ouvert pour vous advertir de ce qui si fera, comme aussi à la pratique de Liège qui s'est ung peu intermise, voyant le peuple si farouche et esloigné de ceste volumté, les principaux duquel ilz s'efforcent néanmoins de gaigner et corrompre pour y parvenir. L'on a esté ces derniers jours si empesché par deçà à discourir des affaires particulières d'icy, et à ce que y pourroient produire ces mutinations intervenues, que l'on ne s'est point amusé aux autres discours externes; nous verrons maintenant ce qui s'en dira et suyvray dextrement envers ledit duc ce qu'il plaist à Vostre Ma^{té} m'en commander pour savoir son oppinion sur le passaige du Roy de Pollongne, de la seureté duquel il m'a assez souvent dit qu'il ne doubtoit point, et par quelque part qu'il vouldroit.

Quant aux Escossoys j'ay tousjours mes gens au guet et feray le possible pour pénétrer en ce qu'ilz traitent, usant le plus accortement que je pourray de l'advis contenu par ladite deppesche pour en une façon ou autre

Digitized by Google

en divertir le cours. Ce sont encores des pratiques et menées du s^r de Cethon, du temps qu'il estoit icy, dont, s'il me souvient, j'advertiz dès lors Vostre Ma^té, et l'ay congneu en ses depportemens très mal affectionné à vostre courronne [1]. Celluy qui tua le bastard d'Escosse arriva en poste à Bruxelles il y a environ quinze mois, venant à ce que je seuz lors de devers mons^r le Cardinal de Lorraine et bien tost après passa en Escosse trouver ledit Cethon.

De Utrecht, ce XXVme Aoust, 1573.

CXV. — *A la Royne.* — [25 août, 1573.]

Remerciements à la Reine.

Madame, J'ay ce matin reccu la deppesche qu'il a pleu à Voz Ma^tez me faire du XIIIIe de ce mois selon laquelle je ne faudray de m'emploier en tout ce qu'il me sera possible pour vous donner lumière de ce que vous désirez, m'y comportant avecques la dextérité que je say y estre requise afin de non seullement vous continuer le contentement que je veoy que Voz Ma^tez reçoyvent de mon service, mais l'accroistre et augmenter pour, en ce faisant, en cuyllir l'honneur et la récompense qu'il vous plaist me promectre par vostre bon moien auquel j'ay toute espérance. Je ne puis riens adjouster à la lettre du Roy, par laquelle Vostre Ma^té verra ce qui est intervenu ès affaires de deçà depuis ma dernière, m'en remectant sur icelle en cest endroyt.

De Utrecht, ce XXVe jour de Aoust, 1573.

[1] Lord Seton était allé en Espagne pour gagner le Roi catholique à la cause de Marie Stuart. Mondoucet est en contradiction avec plusieurs de ses contemporains, qui le considèrent comme favorable à la France. Cf. surtout Tytler, vi, 203.

Digitized by Google

CXVI. — *Au Roy de Pollongne.* — [25 août, 1573.]

Remerciements. — Sollicite de nouvelles faveurs.

Sire, l'asseurance qu'il plaist à Vostre Ma^{té} me donner par vostre lettre du XIIIIe de ce mois du singulier contentement que reçoyvent Voz Ma^{tez} de mon service me vyent à très grand heur et félicité, estant le seul but où j'ay toute ma vye tendu et désiré de parvenir et me sert aussi d'un plus poignant esguillon pour m'efforcer de faire myeux cy-après, si je puis, en quoy j'asseureray Vostre Ma^{té} comme celle seulle par laquelle j'ay eu cest honneur d'entrer en ceste charge, que je ne manqueray en riens du soing et de la dilligence que je say y appartenir pour vous donner continuelz advis de ce qui se présentera, ainsi que je fays par ceste deppesche, par laquelle je suis bien marry ne vous pouvoir encores résoudre du succez de l'armée de mer conduite par le s^{r} de Beauvais, pour la conséquence dont elle est, dont nostre esloignement est cause. J'espère que ma première vous en esclarcyra davantaige, et ce pendant je vous supplieray très humblement, Sire, comme ma seulle adresse que tout ainsi qu'il vous a tousjours pleu de vostre grace me favoriser et supporter en mon service, il vous plaise aussi maintenant estre le moyen pour m'en faire en partie récompenser par le roy, et ce suivant la requête que je vous en ay fait faire en mon nom par mon homme qui est par delà, qui ne sera que pour donner tousjours plus de poix et repputation aux affaires que j'auray à traicter.

De Utrecht, ce XXVme Aoust, 1573.

Digitized by Google

CXVII. — *Au Roy.* — [29 août, 1573.]

Opérations autour d'Amsterdam, devant Alkmaar. — Échec des Espagnols près de Leyde. — Situation de Bommel. — Nouvelles incertaines de Zélande. — Annonce de l'arrivée de Requesens. — Les Écossais négocient secrètement avec le duc ; le roi d'Espagne veut faire périr Élisabeth.

Sire, Voiant mons^r le duc d'Alve remectre son partement d'Anstredam pour retourner icy de jour à autre, je partz présentement pour l'y aller trouver, congnoissant bien, selon le jugement que je fayz des occasions qui luy arrestent, qu'il n'est pour en partir si promptement, et ay esté adverty de bonne part qu'il a receu commandement du Roy de se tenir en personne en son camp pour les longueurs et désordres que son absence y a apportées. L'une des occasions est qu'il veult chasser les ennemyz d'un fort qu'ilz ont fait sur une digue près dudit Anstredam, qui, ainsi que j'ay escript à Vostre Ma^té, favorise leurs vaisseaux là auprès, et lequel il a fait battre ce jourd'huy pour l'assaillir demain, dont je vous escripveray le succez; l'autre est qu'il veult puis après chasser et faire combattre lesditz vaisseaux pour se rendre maistre en ceste mer. Mais quelque dilligence et presse qu'il y donne, son armée ne peult estre preste de cinq ou six jours; et puis les ennemyz qui ont cy devant gasté l'advenue du port si bien qu'il n'y peult passer qu'un ou deulx vaisseaux à la foys, empescheront, s'ilz peuvent, qu'on ne les aborde, ainsi qu'ilz ont desjà monstré à troys vaisseaux qu'on avoit envoyez les recongnoistre, l'un desquelz ilz meyrent à fondz. Et puis ce pendant qu'il donne ordre à tout cela il espère aussi

Digitized by Google

veoyr ung bon effect de son armée devant Alkemar, à l'aproche de laquelle il a esté tué troys cappitaines espaignolz et plus de vingt soldatz. Il est bien vray que quelques bourgeoys et habitans sont sortiz de la part des autres pour s'offrir de rendre à don Fadriq, mais les soldatz et la garnison qui y est la plus forte n'y veullent nullement entendre, encores que ung cappitaine allemand de ceulx qui estoient dedans Harlen, qui est au service dudit s^r duc, ayt fait des allées et venues là dedans pour essaier de les réduyre, où il a peu avancé, et hier debvoit on commencer à les battre. Vostre Ma^té peult considérer que ces troys pointz sont suffizans pour retenir ledit s^r duc par delà plus longuement qu'il ne proposoit.

L'on avoit envoyé quelques autres compaignies d'Espaignolz et Wallons du costé de Leydem, qui s'estoient mises à la garde du fort et tranchées qu'avoient faites lesditz ennemys au Sacz [Sassen], partie desquelles voullans recongnoistre depuis ung fort que ceulx de Leydem ont fait assez loing de l'advenue de leur ville, ont esté bien battuz, y estans demourez près de troys à quatre cens hommes sur la place et prisonniers, le reste mys en routte; et ne puis celler que en ceste faction les Espaignolz ne se soient portez fort mollement, se retirans et aians laissé les Wallons trop avant en la meslée, desquelz plusieurs gentilzhommes et soldatz sont demourez et mesmes le Lieutenant du régiment du comte du Reux prisonnier. C'est le costé où le Prince est le plus fort et où il se renforce tous les jours davantaige, aiant esté adverty que depuis cinq jours il est passé par eaue devant Nymègue et Grave cinq enseignes de soldatz qui s'alloient rendre à Bommel, et autres cinq qui estoient encores plus hault, lesquelz marchoient pour

Digitized by Google

tenir ceste mesme routte ou autre la plus seure qu'ilz adviseront, tellement que l'espérance commence quasi à se perdre de pouvoir riens faire de bon ceste année du costé dudit Bommel, outre que le s^r d'Hierge y a desja receu quelque estrete et que on commence à murmurer de quelques autres forces qui marchent de ce costé de Gueldres, qui, comme je croy, s'en yront en fumée.

Quant à l'armée d'Anvers c'est ung marché si enveloppé et les advis en sont si différendz que je ne say sur quoy faire fondement, les Espaignolz publians de leur part, tant icy que en Anvers, que Bruxelles, que Midelbourg est secouru et que les soldats de ladite armée sont descenduz en terre à sauveté par l'autre costé de l'isle avec vivres : en quoy je veoy peu d'apparence par ce qu'il s'en feroit autre démonstration. Les autres dient avoir entendu par advis de la coste de Flandres que les ennemys se sont rencontrez avecq ladite armée et ont combattu furieusement, tant qu'il en a esté mené plusieurs vaisseaux à Flessingues et autres qui si sont renduz, et qu'on a veu flotter sur la mer des pièces de boys et munitions bruslées : autres qu'ilz ont souffert ung grand naufrage par les oraiges et tempestes qu'il a faites en ces jours là; et autres que Mondragon avoit mys ses gens en terre du costé de Polder, dont ceulx de Flessingues et de la Verre estans advertiz avoient trenché les digues, et ainsi lesditz soldatz sont demourez noiez. Ce sont, Sire, toutes choses diverses, mais pour conclusion je prens pour ung mauvais augure qu'il n'en vienne aucune nouvelle certaine, et mesmes que la femme du s^r de Beauvais ne le duc d'Ascot n'en avoient riens de vérité jusques au XXVe de ce moys, lesquelz et autres doibvent avoir les oreilles ouvertes pour en entendre ce qui en sera.

Digitized by Google

Sire, il ne m'est point rapporté ny ne veoy jusques icy aucun préparatif ny apparence qui me puisse faire croyre que ledit s^r duc soit pour sortir de ce gouvernement si tost que l'on dit, bien que la venue du Grand Commandeur de Castille en ce pays continue pour la fin de septembre et que j'aye veu lettres escriptes de Millan; et veoy et entendz encores moings par là qu'il se traite accord avecques le prince, pouvant asseurer Vostre Ma^té que j'ay toute la vigillance et le soing requis pour veoyr clair en ces deulx pointz afin de vous en advertir.

Et quant aux Escossoys ilz se retirent maintenant à Anstredam près dudit s^r duc, négociant souvent et secrétement avecques son secrétaire Albornos; j'espère que estant là demain, je négocieray cest affaire si dextrement que Vostre Ma^té tirera plus de lumyère de leur négociation qu'elle n'a encores fait. Desja mon homme qui y est a trouvé moien de parler avec leur serviteur, lequel a librement comfessé qu'ilz venoient franschement d'Espaigne icy vers le duc par commandement du Roy Catholique, duquel ilz ont gaiges et bonne pension, disant entre autres propos et en ces mesmes termes : Mon maistre a bien eu moien de faire prisonnière la Royne d'Angleterre, mais il la voulloit tuer. Depuis le premier advis que Vostre Ma^té m'en a donné, j'ay discouru et jugé que c'estoit le but où ilz voulloient parvenir, concforme a ce que je vous en escripvis il y a deux ans, affin qu'avec la part qu'ilz ont audit Angleterre et celle que y a la Royne d'Ecosse, ilz la puissent investir de ceste couronne et la rendre obligée à eulx, se saissisans de son filz le prince d'Escosse pour en faire le mariage, et par ce moien se rendre maistres perpétuelz desditz royaumes d'Angleterre et d'Escosse. Je chercheray la commodité de parler avecques lesditz Escossois pour

Digitized by Google

exécuter vostre commandement, et, si par ce moien je ne puis parvenir à mon dessing, je prendray autre party dont et de ce que j'en apprendray je vous advertiray continuellement. Je ne faudray aussi de vous escripre ce que ledit s^r duc a eu oppinion du voiaige du Roy de Pollongne et de toutes autres particularitez.

De Utrecht, ce XXIXme jour d'Aoust, 1573.

CXVIII. — *Au Roy.* — [1er sept., 1573.]

Mécontentement et projets du duc. — Troupes allemandes en Gueldre à la solde du prince. — Siège d'Alkmaar. — Amsterdam. — Middelburg. — Départ du duc. — Les ambassadeurs écossais. — Entretien avec le duc sur les affaires de France et le voyage de Pologne. L'abbaye de Vaucelles.

Sire, J'arrivay hier en ceste ville, où incontinent après je receuz la deppesche qu'il vous a pleu me faire du XXIIe de ce mois, par laquelle Vostre Ma^té monstroit désirer que je m'en vinsse trouver Monsr le duc d'Alve, en quoy je ne voullois nullement différer pour le respect de vostre service, bien que mon indisposition soit encores telles qu'elle ayt besoing du séjour. Estant arrivé icy ceste après dinée, j'ay veu ledit s^r duc que j'ay congneu aussi fasché et enuyé qu'il est possible de veoir aller ses affaires en la longueur qu'elles vont et au chemin qu'elles prennent; maintenant il commence à despérer d'y pouvoir advancer grand chose de ceste année, se résolvant, selon le discours qu'il fait, de mectre en garnison toutes ses forces par le plat pays et les villaiges d'Hollande, lorsque la saison et hiver le pressera, les deppartant si bien que ceulx des villes et les ennemys se trouveront si pressez qu'en fin l'hiver

Digitized by Google

sur lequel ilz se comfient sera leur ruyne, n'aians lieu où ilz se puissent estendre.

Mais, selon les nouvelles que nous avons d'Allemaigne en partye comformes à ce que je vous en ay cy devant escript, il ne dit pas là où il luy cuyst, et se trouverra entre et là d'autres affaires sur les bras à demesler, estant très certain qu'il y a de ceste heure en estre sur les marchés de Gueldres environ deux mil chevaux reistres et plus de II mil hommes de pyed qui s'augmentent chacun jour pour entrer en ce pays, outre les compaignies que je vous escripvois estre passées par devant Nymègue dessendans à Bommel, cinq desquelles qui estoient derrière ont esté deffaites, ainsi que a escript le s^r d'Hierge, et avoient les ennemys en ce mesme temps une entreprise et intelligence sur ladite ville de Nymègue, aiant le feu esté mys en divers endroyz d'icelle, laquelle ne leur est réussie. J'estime que toutes ces occasions feront bientost tourner bryde de ce costé là audit s^r duc, aiant desjà mandé à ce qu'il a de cavallerie de si assembler.

Aussi que de ce costé de deçà la guerre s'y fait si incommodément qu'il n'est possible de plus pour les grandes eaues qui inondent le pays, le scyt mal aisé et les pluyes continuelles. Car quant au siège d'Alkemar on y procedde si lentement que je crains que ce ne soit ung second Harlem, n'ayant la batterie encores esté commencée, pour ung peu d'indisposition qu'a eu le s^r don Fadriq, à ce que m'a dit ledit s^r duc, et se comportent ceulx de dedans en la sorte que je vous ay mandé, aians fermé le pas à toute sorte d'accordz et s'estans bien fortiffiez pendant qu'on estoit en ces termes. Les autres sont aussy tousjours à ung quart de lyeue d'icy, gardans oppiniastrement les fortz et la digue que je vous ay

Digitized by Google

escripte, y aians bien environ II mil hommes et n'y a encores aucune apparence qu'on les en puisse chasser, quelque batterie qu'on y ait faite, par ce qu'ilz si sont tellement remparez et fossoyez que l'on ne les peult aborder qu'avec des pontz qui seront très mal aisez à y planter. Outre que je n'y veoy point marcher de bon pyed, estant la nécessité d'argent sy grande entre toutes sortes d'hommes qui servent que ilz recullent plus tost que de s'avancer, et n'y a riens que ladite nécessité qui retarde toutes choses, à laquelle il n'est possible audit s^r duc de rémédyer, estant si fort en arrière qu'il est. Ladite digue est d'une très grande importance, car sans la prise d'icelle on ne peult chasser les vaisseaux ennemyz qui sont à l'advenue de ce port, lesquelz empeschent la saillie et qu'on ne le puisse nettoier et en tirer quatre vingtz vaisseaux qu'ilz y ont enfondrez pour se rendre l'issue libre, qui est le but auquel on tend, parce que, cela fait, on a bonne espérance d'estre maistre de la mer, et qu'ilz ne pourront résister aux forces navalles qui sortirons.

Quant à la Zélande il ne s'en parle plus icy, sinon qu'on m'a dit que partie de l'armée estoit retournée en la coste de Flandres et qu'elle avoit perdu six vaisseaux; mais d'Anvers on m'escript qu'elle en a perdu plus de quinze, et qu'il s'est veu beaucoup de gens noyez flotter sur la mer. Midelbourg estant tousjours au mesme estat, je ne veoy personne qui en parle asseurément ny qu'on ayt nouvelles du s^r de Beauvais, qui me garde aussi d'en donner autre vérité à Vostre Ma^té.

Sire, Je vous ay cy devant escript ce qui se publyoit par deçà du partement dudit s^r duc de ce pays et que ung autre luy venoit succedder, ce qui se continue sans qu'il se parle d'accord, et mesmes j'ay appris, depuis que

Digitized by Google

je suis icy, que ledit duc donne secrètement ordre en Anvers pour recouvrer argent pour satisfaire aux debtes de sa maison, ses meubles et son équipaige y estans desja prestz : dont toutefois le mectant en propos il m'a affirmé n'en estre riens, encores qu'il le désire et dye que ce seroit le plus grand plaisir qu'il sauroit recepvoir. A la vérité je ne puis comprendre qu'il habandonne ce gouvernement en l'estat qu'il est, et veoyant nouvelles forces le venir assaillir, chose qui tourneroit au grand désavantage du Roy catholicque et de son deshonneur et déréputation, tout ce feu ayant esté allumé par luy.

Je n'ay point encores eu la commodité de parler avec les deux Escossois desquelz il vous a pleu m'escripre. J'espère la prendre demain et n'oublier riens de ce qu'il leur fault remonstrer pour divertir leur négociation si je puis, sinon j'ay bien le moien de semer la zizanye entre les ungs et les autres, ce que je feray après les avoir entenduz. Ilz traitent souvent et secrètement avecques le secrétaire dudit s^r duc, et ay gaigné leur vallet pour me desrober quelques ungs de leurs papiers et me rapporter ce qu'il pourra entendre de leurs affaires, en quoy il promect marcher de bon pyed. Par ma première je vous escripveray ce que j'en auray fait.

Au surplus, Sire, ledit s^r duc estant de luy mesmes entré en propos avecques moy sur les affaires de France, il dit avoir entendu que la guerre se continue en Languedocq et Provance, et q'ilz n'y ont voullu recepvoir la paix, me demandant ce qui en estoit; à quoy je luy ay respondu que, la Guyenne ayant très volumtiers accepté l'édit de pacification, les forces que vous y aviez envoyées marchoient audit pays de Languedocq, qui y pouvoient aussi faire le mesme effect, dont l'espérance

Digitized by Google

estoit très bonne, et que la France se verroit bien tost en toute tranquilité. Puys il est entré sur le voiaige du Roy de Pollongne, et s'il se préparoit pour partir, me demandant par quelle part : dont je ne luy ay donné autre asseurance, sinon que la mer et la terre estoient toutes prestes, l'empereur luy ayant accordé sauf conduit et les princes d'Allemaigne le Xme d'Aoust à Francfort sur ce fait, dont je le priay me dire ce qu'il avoit entendu de leur résolution ; à quoi il me respondit qu'il n'en avoit encores eu aucun advis ny mesmes de la séparation de ceste diette, mais qu'il s'asseuroit que les passaiges luy seroient francz et libres par tel endroit qu'il les vouldroyt choisir, qui est le mesme propos qu'il m'en a cy-devant tenu, et ne peult assez regretter le partement dudit Roy de Pollongne.

Sire, Je n'ay oublié, suivant la deppesche qu'il vous a pleu m'envoier, de parler audit s^r^ duc et le prier de vostre part de tenir la main à ce que l'evesque de Cambray restituast ou feyt restituer à l'abbé, pourveu maintenant de l'abbaye de Vauxelles, les reliques, joyaux, tiltres et enseignemens de ladite abbaye, dont il se saisit après la dernière vaccation d'icelle, luy remonstrans là dessus toutes les raisons que je jugeois estre à propos pour luy induire. Mais je le trouve merveilleusement dur en cela, me faisant la mesme responce que je vous escripviz dernièrement, qu'il m'avoit faicte et avecques plus d'aigreur, qui est que Vostre Ma^té^ ne peult prétendre aucune chose en ladite abbaye, estant au territoire de Cambray qui est terre impérialle et soubz la protection du roy son maistre, et qu'ilz en pouvoient faire et disposer ainsi que bon leur sembloit, jusques à y mectre soldatz et garnison, sans voulloir entendre que ce seroit une innovation au traité ; trop bien que vous

Digitized by Google

pourrez favoriser, s'il vous plaist, le procès qui est intenté à Romme, duquel il fault atendre le jugement : qui est tout ce que j'en ay seu tirer. J'ay envoyé audit évesque de Cambray les lettres qu'il vous a pleu luy en escripre, et espère vous envoier sa responce[1].

De Anstredam, ce premier jour de sept^bre^, 1573.

CXIX. — *Au Roy.* — [5 sept., 1573.]

Siège d'Alkmaar. — Le duc manque d'argent, ce qui empêche le départ de la flotte d'Anvers. — Passage de troupes en Gueldre, armements du côté de Wesel. — Les troupes du Prince ont pris Geertruidenberg. — Sentiments des Espagnols à l'égard de la France. — Échec de la flotte envoyée en Zélande. — Négociations et dispositions des Écossais.

Sire, Je ne puis riens dire davantaige du progrès de ceste guerre, ny que je y veoye aucune accélération autre que ce qu'il vous en aura pleu veoyr par mes préceddentes deppesches, et mesmes par ma dernière du premier de ce mois. Car du siège d'Alkemar, il se continue avecques le peu d'effect qui s'en est jusques icy ensuivy, n'ayant la batterie esté encores commencée, et se remect et diffère de jour à autre ; comme en semblable fait le partement de ceste armée de mer qui se prépare en ce port fort belle et en bon équipage pour aller combattre les vaisseaux ennemyz, qui sont à l'émbouscheure d'icelluy il y a si longtemps ; et pour le regard du fort que tiennent aussi lesditz ennemyz à ung quart de lieue d'icy sur la digue, lequel favorise lesditz vaisseaux et empesche qu'on ne puisse nettoier ledit

[1] Voir plus haut, page 148, note 1.

Digitized by Google

port, on s'avance aussi peu de l'assaillir, le tout estant retardé pour la grande nécessité d'argent que je vous ay escript qu'a ledit s^r duc, principalement ladite armée de mer, ne voullans les mariniers et pilottes aucunement s'embarquer et marcher si premièrement ilz ne sont paiez; il est à craindre que ce sera ung chemin que doresnavant plusieurs prendront, l'aiant veu commencer par les Espaignolz, lesquelz se debvoient le plus contenir. Toutefois on fait compte que ceste sepmaine prochaine on verra ung grand avancement à ces troys entreprises, lesquelles estans en estat et sur le point d'estre exécutées ne peuvent plus longuement retarder.

Du costé de Gueldres en fin les six enseignes de Gueulx que j'ay escript à Vostre Ma^té estre dessendues et passées près de Nymègue sont arrivées en leurs villes en toute seureté, quoy qu'elles feussent poursuivies par le s^r d'Hierge avec cavallerie et plus grand nombre d'infanterie qu'ilz n'estoient, qui l'avoyt fait asseurer qu'il les tenoyt pour rompuz; mais estans bien advertiz de leur chemin, se voians ainsi tallonnez, rompirent ung pont qui arresta ceste poursuite. Le bruit continue qu'il s'en fait encores autre plus grande assemblée du costé de Wesel tant de cavallerie que d'imfanterie, ainsi que le portoient mes dernières, et que bien tost on les verra comparoistre, se promectans de faire quelque chose de bon en quelque part, ce pendant que ledit s^r duc est empesché et quasi emfermé en ceste Hollande. Néanmoins je n'y veoy pour le présent aucune apparence et estime qu'estans assez fortz comme ilz monstrent d'estre ilz se contenteront de tenir tout le chemin d'icy en Anvers et Bruxelles en subjection et de le courrir et piller continuellement comme ilz font, aians aussy depuis quatre jours pris une petite ville de ce costé là nommée Ger-

Digitized by Google

truiembergue[1], fort aisée à fortiffier, assize sur le bord de la mer de Dordreq à troys lieues de Bréda, d'où ilz courrent jusques aux portes dudit Anvers : tellement que pour la seureté des courriers et autres il sera nécessaire de prendre maintenant ung plus long chemin.

Vostre Ma^té^ veoyd que c'est tousjours à recommancer et que si on s'avance d'un costé on se reculle de l'autre, dont de ma part je ne suis trop marry, parceque je veoys et congnois clairement que de la leur ilz désirent sur toutes choses la continuation des troubles de France et de la veoir ruyner et sévyr en soy mesmes, parce qu'ilz dient que tant qu'elle sera ainsi empeschée, les François ne pourront venir au secours du prince, ny n'auront occasion de faire autre entreprise descouverte contre eulx : à quoi ilz ont tousjours l'œil ouvert. Outre que eulx aians achevé ceste guerre par les armes, ainsi qu'ilz se promectent, et vostre royaume demourant plongé esditz troubles, ilz pourront avecques les mesmes armes qu'ilz ont à la main et les partz qu'ilz y pensent avoir conjointes avec les mal contentemens qu'ilz jugent y estre y faire ung bon et grand exploit. Ce sont, Sire, leurs beaux secretz discours et le paiement qu'ilz vous veullent faire des estroites et grandes obligations qu'ilz vous ont, et sont quasi bien aise que le Roy de Pollongne s'en aille en son royaume, pour ce qu'ilz ont oppinion que sa présence pourroit estre occasion de faire généralement accepter à voz subjetz la paix que vous leur avez octroyée et de les faire pour ung temps contenir en icelle, qui est ce qu'ilz craignent.

De l'armée de Zelande il se congnoist maintenant

[1] Geertruidenberg fut prise par les troupes du Prince, le 28 août 1573. Renon de France, I, 465.

Digitized by Google

qu'elle a souffert grand nauffraige et fortune et qu'elle n'a exécuté la moitié, non pas le quart de son entreprise, estans retournez en Anvers quelques sept ou huict vaisseaux d'icelle fort mal traitez; et dient ceulx de dedans que d'icelle armée quatre vaisseaux grandz sont demourez prys sur les bancz, l'artillerie et les hommes en aians esté sauvez, que autres neuf ont esté perduz tant par les canonnades des ennemyz que par la tourmente, et que plusieurs en ceste fortune de mer n'ont seu descharger leurs vivres et munitions en l'isle, autres les ont jestez en mer et que ce qui en a esté mys ne peult nourrir la ville de Midelbourg deux mois pour le plus. Quant à la personne du s^r de Beauvais on n'en avoit encores aucunes nouvelles [1].

Au surplus, Sire, les Escossois desquelz il vous a pleu m'escripre sont tousjours icy négocians, et say qu'ilz y sont bien receuz et caressez, estans les premiers de leur nation qui ont recherché les Espaignolz, aiant descouvert qu'ilz traictent de ce que Vostre Ma^té m'a mandé. Mais quant à la pension qui leur a esté accordée par le Roy catholicque, il l'a remise au duc à les en faire paier par deçà, qui est le point sur quoy ilz sont maintenant. J'ay trouvé moien de parler avecques eulx, et estant en propos ilz m'ont comfessé tout ce qu'ilz avoient fait en Espaigne et le traictement qu'ilz y avoient receu, sans venir au neud de la matière; et après leur avoir remonstré le tort qu'ilz se faisoient d'habandonner l'antienne amytié et le party de Vostre Ma^té pour en rechercher ung autre qui leur avoit tousjours esté contraire et lequel leur pourroit sembler doulx pour ce

[1] A la suite de cette expédition, Mondragon fut laissé comme gouverneur à Middelbourg.

Digitized by Google

commencement, mais que la fin leur en seroit très amère, qu'ilz voioient bien que leurs subjetz mesmes se voulloient distraire de leur subjection pour la tirannye qu'ilz y exerçoient, et que eulx si voullussent mectre, avec beaucoup d'autres remonstrances qu'il m'a semblé qu'ilz prenoient d'assez bonne part; ilz m'ont dit qu'estans sortiz de tous leurs biens et aians demouré en France près de quatre ans sans aucun entretènement, n'aians moien de vivre, ilz ont en fin esté persuadez par l'ambassadeur d'Escosse estant près de Vostre Ma^té^ d'entrer en ce party auquel il est très certain que sans luy ilz n'eussent entendu; et les voullans divertir de ceste poursuite par les plus vifves raisons qu'il me sembloyt estre à propos, je trouve qu'ilz ne s'en peuvent si promptement deppartir, mais j'espère continuant je y pourray faire quelque bon effect, moyennant aussi qu'il plaise à Vostre Ma^té^ adviser de leur donner quelque pension et entretènement, dont il vous plaira m'advertir : car c'est ce qui les fera marcher et m'ose quasi promectre de les faire contanter d'un tiers moins de ce que l'Espaignol leur donne; voyre et que si Vostre Ma^té^ a volumté de leur faire cy après exécuter leur entreprise pour vostre service, qu'ilz seront pour y entendre et si emploier selon ce que j'ay peu sentir d'eulx en termes généraulx. Voila, Sire, ce que je y ay peu faire jusques icy, que je continueray au mieux qu'il me sera possible en atendant responce de Vostre Ma^té^; et cependant je n'ay laissé à toutes avantures de faire donner d'autre costé quelque jalousie d'eulx audit s^r^ duc afin que l'un ou l'autre moien puisse opérer.

De Anstredam, ce cinquième jour de septembre, 1573.

Digitized by Google

CXX. — *Au Roy.* — [9 sept., 1573.]

Opérations dans le Zuiderzée. — Siège de Alkmaar. — Nouvelles de Gueldre, — de Zélande. — La retraite du duc d'Albe. — Affaires de France ; le départ du roi de Pologne. — Les Écossais.

Sire, Depuis avoir amplement escript à Vostre Ma^té du cinquième de ce mois, il ne s'est avancé autre chose ès affaires de ceste guerre, sinon qu'après le long temps qui a esté emploié pour l'armement de dix huict vaisseaux en ce port, ilz ont ce jourd'huy commencé à s'eslargir pour donner sur les ennemys qui sont à leur veue en nombre de XIIII vaisseaux et quatre gallaires, et lesquelz à la faveur de leur fort gardent le plus estroit du passage dudit port ; mais, aiant leur admiral donné en terre à son partement pour estre armé d'environ trente pièces de fonte, cela a retardé leur avancement. Demain ou après nous pourrons juger des coups et veoir quel succez ilz auront ensemble de l'assault que l'on se prépare de donner audit fort tout en ung mesme temps.

Et quant au siège d'Alkemar l'on doibt ce mesme jour commencer la batterye, à ce que m'a dit mons^r le duc d'Alve avecq lequel j'ay veu le partement desditz vaisseaux, qui espère en avoir bonne yssue en la faisant assaillir par troys endroys. Mais j'ay entendu d'un cappitaine qui en est retourné et qui l'a bien recongneue qu'elle ne se peult assaillir que par ung endroit, et encores bien estroitement, n'y pouvant faire bresche que pour y marcher huit hommes de front, tout le reste estant si bien fortiffié de nature et artifice qu'il sera mal aisé de les y atacquer ; aussy que le camp est si incommodément logé qu'ilz ne se peuvent secourir l'un l'autre,

Digitized by Google

et les vivres y allans avec toute difficulté tant par eau à cause des ennemyz qui y tiennent quelque fort que pour estre les chemins rompuz par terre, la nécessité y est grande. Des ungs et autres effectz, je ne faudray d'en advertir Vostre Ma^{té}.

Je ne vous puis dire autre chose de ce qui se fait en Gueldres que ce que le contenoit ma dernière, sinon que ce nouveau régiment de Foucre [Fugger] est allentour de Buren pour les tenir de plus près et les empescher de battre les chemins d'icy à Nymègue. Mais de l'autre costé dudit Nymègue, en Brabant, Vostre Ma^{té} aura veu comme ilz tiennent tout en subjection. L'on m'escript de là que le bruyt continue de la venue du comte Ludoviq avecques forces, et que mesmes il y a bien mill chevaux de ceulx du pays qui se tiennent tout prestz pour le joindre si tost qu'il sera entré. Toutefois voians la saison avancée et ledit comte ne comparoistre point encores, je tiens que ce sera une nouvelle faulce.

De l'armée de Zélande il n'en est retourné en Anvers cinq ou six vaisseaux, le reste estant demouré en ung villaige nommé Saffetin [1], je croy plus affin qu'on ne voye les dommaiges qu'elle a souffertz que pour autre occasion, et paroist bien qu'elle n'a pas fait grand exploit, par ce que on prépare en toute dilligence ung nouvel avitaillement pour retourner à Midelbourg, qui, à ce qu'on dit, ne l'a esté à ce voiaige que pour quinze ou vingt jours.

Or, Sire, pour venir aux propos que j'ai euz avec ledit s^{r} duc, quelque longueur qu'il voye en ses affaires, si ne perd il espérance d'en avoir bien tost une bonne fin; mais ce ne sera de ceste année, se délibérant, ainsi que j'ay escript à Vostre Ma^{té}, d'occupper ceste année tout le

[1] Saeftinghen, sur la rive gauche de l'Escaut.

Digitized by Google

plat pays de Hollande pour reserrer les villes que tiennent les ennemys, et puis s'armer sy grandement par la mer qu'à ce renouveau il s'en puisse rendre maistre, faisant compte d'avoir cent navires armez. Mais je ne puis bien entendre son dessing, car après m'avoir fait tout ce discours, il me demanda s'il pourroit passer librement et seurement par la France pour s'en aller en Espaigne ; à quoy je luy répondiz que les troubles n'y estant encores bien appaisez, il y pourroit avoir et de la difficulté et du danger, mais qu'il pouvoit bien tant s'asseurer de la bonne volunté et affection de Vostre Ma^té^ que vous donneriez l'ordre possible pour le faire aller seurement : dont il me dit qu'il ne doubtoit point, mais qu'aiant beaucoup d'ennemys pour ceste querelle de relligion, qu'il ne s'y vouldrait fier, et qu'il ne fault qu'un cocquin pour luy tirer une arquebuzade par une fenestre, avec autres propos plains de crainte, esquelz je le comfirmay pour le divertir de si peu de volunté que je veoyois en luy de prendre le chemin par vostre royaume, et en quoy je continueray venant à propos. Sur ce je luy diz que c'estoit doncques à bon essient qu'il s'en voulloit aller. A quoy il me respondit que c'estoit bien la chose qu'il désiroit le plus, et que mesmes il avoit receu des lettres du Roy Catholicque par lesquelles il luy mandoit qu'il avoit doresnavant assez longuement travaillé, et qu'il estoit temps qu'il s'allast reposer en Espaigne, où il avoit bien affaire de luy en autres négoces d'importance, mais qu'estans celles de deçà en l'estat que je veoys, il ne les pouvoit habandonner. Je ne say ny ne puis juger ce qu'il en sera, et si c'est la soubson qu'il peult avoir de son passaige qui le fait ainsi parler, ou bien s'il a eu l'entendement de demourer encores par deçà et de ne suyvre ung réglement que j'ay entendu

Digitized by Google

avoir esté envoyé icy par ledit Roy Catholicque par lequel il déclare ce qu'il veult que l'on suyve cy après pour le fait de ce gouvernement, et y résister ainsi qu'il a fait par cydevant à autres. Mais, quoy que s'en soit, tous ces principaux serviteurs et plus intrinsèques tiennent pour certain qu'il ne sera pas encores icy deux mois. Et luy d'autre costé, me disant ses délibérations advenir fondées en l'air, en veut faire doubter. Bien tost on en pourra faire plus certain jugement, par ce que j'entendz qu'il fait compte, après avoir veu l'exploit de ceste armée de mer et si elle pourra ouvrir ce port, de s'acheminer en Anvers pour adviser aux affaires généralles du pays, où le duc de Medine se trouve présentement; et suis adverty que les estatz y sont convocquez, qui est ce qui me fait plus juger de son partement que autre chose. Il est vrai qu'autres m'ont dit que le don Jehan de Mandosse[1] doibt prendre le serment que tous ces seigneurs icy ont accoustumé faire au nouveau prince d'Espaigne, selon la charge qu'il en a et que mesmes on le veult prendre desditz estatz, en quoy, ils trouveront de la résistance et difficulté bien grande.

Après tous ces propos, Sire, il entra sur les affaires de France, me demandant si j'en avois point de nouvelles sur quoy je ne luy feyz autre responce, sinon que l'on mectoit toute peine d'y establir la tranquilité et le repos, l'espérance estant très bonne de l'y veoir bien tost et que au surplus on songeoit aux préparatifz pour le partement du roy de Pollongne. Quant au fait dudit repos, il me dist que depuis troys jours il avoit veu une lettre escripte de France par deçà par ung qu'il tient estre fort interessé au fait de ceste relligion, par laquelle

[1] Voir plus haut, page 283, note 1.

Digitized by Google

il mande que jamais la France ne fut sy pauvre, si calamiteuse, tout le peuple et les villes sy ruynées et tant plains de mal contans qu'il est incroyable, avec autres particularitez, tant des malladies de Monseigneur le duc, prince de Condé, mort de Monsr de Longueville et autres; et qu'au reste il dit que devant la fin du mois de décembre prochain on y verra advenir choses plus admirables et plus grandes que la journée Saint Berthélemy; en quoy il me dist qu'il mectroit toute peine et dilligence de pénétrer pour descouvrir ce que c'est, et mesmes que le personnaige qui a escripte ladite lettre vient souvent en ce pays, estant ung de ceulx qui manye les affaires de ladite relligion, lequel il fait compte d'atrapper et luy en faire comfesser la vérité par force pour, l'aiant seue, en advertir Vostre Ma^té; et au cas qu'il ne le puisse avoir qu'il en donnera le nom pour le faire prendre par delà. En fin il dit qu'il prévoyt advenir une grande ruyne en vostre royaume, principallement si le Roy de Pollongne en part; et dit de plus qu'il s'esbahit grandement que Vostre Ma^té ne prend autre garde à sa personne qu'elle ne fait, sur laquelle on pourroit atempter.

Je ne me mectray point, Sire, plus avant en discours sur tous les propos cy-dessus, les remectant au bon jugement et saine considération de Vostre Ma^té. Je vous diray seullement que je feyz tout ce qu'il m'estoit possible pour savoir ce personnaige, ce que je ne peuz, et pour oster telles oppinions de l'entendement dudit s^r duc, lesquelles estans escriptes par ung tel homme enragé de passion il ne debvoit nullement croyre; et que j'espérois que Vostre Ma^té donneroit si bon ordre à toutes choses, prenant si courageusement le thimon en la main, que la France retourneroit bien tost en sa première splandeur,

Digitized by Google

et qu'il ne vous estoit besoing d'autre garde sinon de l'amitié de voz subjetz, en leur faisant administrer la justice et la piété comme vous faites, qui est ce qui a tousjours maintenu vous et voz prédécesseurs; que le partement dudit Roy de Pollongne et la conjonction d'amytié de ce grand royaume à la France pourroit plus tost servir à l'establissement de ce repos qu'à son contraire. Et pour veoir si je pourrois tirer de luy ce qu'il savoit de la résolution prise à la diette de Francfort, je luy diz que j'avois entendu que les princes s'estoient accordez de luy donner passaige ainsi qu'avoit fait l'empereur, dont il me dist ne savoir riens ny mesmes qu'elle fust séparée, mais qu'il croyoit qu'il y auroit des difficultéz. Je say que depuis peu de temps il a fait des deppesches en Allemaigne pour les faire croistre et traverser ledit passaige. A quoy je luy diz que aussy il n'estoit pas bien résolu s'il prendroit la terre ou la mer, laquelle estoit la plus seure, la plus aisée et le chemin le plus court et à moings de frayz; ce qu'il me confirma, pourveu, dit-il, qu'on fust asseuré de Dansicq. Et lors je luy comptay l'asseurance que l'on en avoit et que nouvellement en avoit prise le chastelain de ladite ville, mais que quant ladite ville vouldroit faire la fascheuse, que le port de Riiga en Lyvonye ne pouvoit faillir.

Au surplus, Sire, j'ay tant fait avecques les Escossois, desquelz il vous a pleu m'escripre, qu'ilz me sont venuz veoir souvent et m'ont promis de cesser leurs négociations encommencées par deçà; mais qu'ilz veullent bien retirer premièrement l'expédition qui leur sera faite pour la pension et entretènement à eulx accordé par le Roy Catholicque afin de la me monstrer et vous en pouvoir faire apparoir, pour, si Vostre Ma^té^ trouve bon de les entretenir et se servir d'eulx, se régler selon cela,

Digitized by Google

aimant beaucoup mieux continuer en l'affection qu'ilz portent à vostre service et à la France avec moyndre entretènement que de se dédyer aux Espaignolz; et congnois qu'ils n'ont esté poulsez à cela que par l'ambassadeur d'Escosse estant près de vous et par leur nécessité. Je continueray de les entretenir en ceste volumté, prenant garde à ce qu'ilz feront, en atendant vostre responce.

Sire, Depuis l'autre deppesche faite, lesditz Escossois me sont encores venuz veoir ce soir continuans en la volunté contenue cy-devant, et m'ont monstré ung pacquet cloz par lequel le duc les renvoye à Bruxelles au président des troubles Vergas pour, à ce qu'ilz m'ont fait entendre, estre paiez de leur pension sur les deniers des comfiscations, l'un m'aiant affirmé avoir LXX escuz par mois et l'autre vingt cinq; et, après les avoir mys en propos de loing, pour sentir le fondz de leurs négociations, je n'en ay seu tirer autre chose sinon que l'intention du Roy d'Espaigne et du duc seroit qu'ilz peussent amener par deçà quelques troys ou quatre cens chevaux légiers de leur nation, afin de commencer par là à altérer l'amytié qui est entre la France et l'Escosse : ce qu'ilz n'ont voullu accepter pour ceste heure; aussi que je croy ilz n'en ont pas esté fort pressez, estant la saison où nous sommes. Et leur parlant du Prince d'Escosse, m'enquérant de sa grandeur et de ses amplexions, et s'il ne vouldroit point estre hors du pays, ilz m'ont dit que toutefoys et quantes que Vostre Ma^té^ désireroit de l'avoir, qu'ilz vous donneroient bons hostaiges de le vous rendre dedans sy moys après; et, voullant savoir s'ilz ne traictoient point de cela avec ledit s^r^ duc, ilz ne le m'ont jamais voullu comfesser, bien qu'estans en Espaigne la duchesse de Feria angloise

Digitized by Google

en entra de loing en propos comme désirant qu'il fust par delà, mais qu'ilz n'en parlèrent point plus avant. Ainsi Vostre Ma^té advisera s'il luy plaist de me faire entendre sa volunté, laquelle oye je pense les vous pouvoir envoier, et que l'un se contentera bien en mon advis de VIII cens livres par an et l'autre de IIII cens livres.

De Anstredam, ce IXme jour de septembre, 1573.

CXXI. — *Au Roy.* — [12 et 14 sept., 1573.]

Nouvelles militaires. — Le comte Louis et le Prince d'Orange. — Le départ du duc d'Albe. — Passage du roi de Pollogne par l'Allemagne. — Manœuvres du duc d'Albe contre la France. — Les Écossais. — Abbaye de Vaucelles. — Combat sur le Zuiderzée.

Sire, Ceste deppesche ne servira pas pour faire entendre à Vostre Ma^té aucune chose particulière des affaires de ceste guerre, n'y estant riens succeddé digne d'être escript depuis ma dernière du IXème de ce mois, et y veoy encores toutes choses au mesme estat qu'elles estoient lors, tant pour le siège d'Alkemar où on n'a point commencé la batterie à cause de la dificulté des approches, du mauvais temps et pluvieux qu'il a fait, et de la maladie de don Fadriq, et ne say encores quant elle se pourra faire ; que pour ces deulx armées de mer qui sont demourées depuis à se regarder l'une l'autre à la portée du canon, s'estant remise et différée l'exécution que doibt faire celle de deçà de demain à demain pour le retardement des soldatz et mariniers qu'on a fait embarquer qui n'y voulloient entendre sans argent. Maintenant nous espérons que ce sera pour demain ou

Digitized by Google

lundy; mais pendant ceste dislation les Gueulx se sont remforcez de troys navires et deux gallères, de sorte qu'ilz se trouvent aussi fortz et plus que ceulx de deçà, aians aussi fait embarquer des gens de guerre ainsi que j'ay veu; mais on estime qu'ilz ne sont si bien fournyz d'artillerie. Je ne faudray de vous en escripre incontinent le succez, et de la résistance qu'ilz pourront faire dedans leur fort, leur estans ces deux pointz de grande conséquance pour la conservation d'Enckuisen et de tout le pays de Watreland, et audit s^r duc pour l'ouverture de la mer et pour le recouvrement dudit pays, qui ne pourra estre pour ceste année : car les soldatz de son camp commencent desjà à dire assez hault qu'ils ne veullent hiverner en campaigne; aussi fait on compte de se réduyre aux garnisons après la prise dudit Alkemar.

La venue du comte Ludovicq et des forces d'Allemaigne se continue fort froydement, et, comme j'ay tenu ceste nouvelle pour faulce, je me comfirme en ceste oppinion, et que le prince d'Orange se réservera à faire l'effort qu'il pourra pour l'année prochaine. Ce pendant il a esté à Gertruiembergue depuis qu'elle est sienne, et, à ce que j'entendz, il la fait bien fortiffié pour en estre le scit fort aisé et la place d'importance pour le passaige de Brabant à Bos le Duc et en Gueldres, et y tient de ceste heure plus de troys cens chevaux de garnison.

En Anvers on continue l'avitaillement nouveau pour retourner à Midelbourg, et y est maintenant le s^r de Beauvais avec ce qu'il a ramené de son armée qui ne pourra estre si tost remise en équipaige.

Sire, Vostre Ma^té aura veu par madite dernière ce quy y estoit centenu de plusieurs propos que j'avois euz avec ledit s^r duc, entres autres de son partement de ce pays pour Espaigne, lequel s'eschauffe plus que jamais,

Digitized by Google

mesmement depuis l'arrivée de ce courrier qui a apporté le règlement dont madite lettre faisoit mention, qui porte, à ce que j'entendz et que j'ay veu par diverses lettres escriptes d'Espaigne, que ledit duc et son filz aient à s'en retourner, le duc de Medine s'en aller viceroy à Naples, et don Jehan d'Austria viendra gouverneur par deçà à ceste pryme vère. Ce pendant le grand Commandeur en prendra l'administration et advisera avec ledit s^r duc d'Alve à tout ce qui est nécessaire pour icelle, tant pour le fait de la guerre que du pays, et, quelque chose qui se soit publiée, qu'un des filz de l'empereur y viendroit. Je n'en ay jamais riens voullu croyre, congnoissant ceste nation espaignolle plaine de deffiance et soubson, et moings l'accorderoient ilz maintenant, le Roy Catholicque aiant eu ce dernier filz. Tous ces changements là qu'ilz se publient sont grandz, mais il y a encores du temps pour y penser, et pourroit advenir que ledit duc, congnoissant l'aliénation des voluntez de ce peuple croistre chacun jour contre luy et sa nation, ou qu'il eust esté adverty de quelques entreprises qu'ilz voulsissent faire, il meist en avant et feyst publier artificieusement toutes telles choses avec une assemblée d'estatz, afin de retenir par ce moien les espritz des hommes suspenduz, retarder leurs dessings s'ils en avoient et donner lieu aux siens. Toutefois il s'en parle si asseurement que je n'en ose quasi plus doubter. Mais je seray bien esbahy s'il laisse ce pays en cest estat, encores qu'on escripve d'Italie que ledit commandeur s'en vient.

Quant au passaige du Roy de Pollongne par l'Allemaigne, j'ay esté bien adverty qu'il avoit esté escript à ung s^r de ceste court qu'il avoit esté accordé et que desjà on se préparoit de le recepvoir sur les terres de l'Electeur de Majence et de là en Saxce ; mesmes qu'on y parloit

Digitized by Google

de son mariaige avecques la fille dudit Electeur de Saxce. Vostre Ma^{té} croyra, s'il luy plaist, que ledit s^{r} duc d'Alve a fait tout ce qu'il a peu pour l'empescher, n'aiant failly de publier et mectre en avant entre autres choses le peu de foy qu'il y a aux françois et la journée St Berthélemy; comme encores je say qu'il a fait à l'endroit de l'Engleterre leur remonstrant aussi qu'il n'est que l'antienne amytié qui a esté entre eulx et la maison de Bourgoigne, sans voulloir entendre à de nouvelles ainsi qu'ilz ont congneu par la dernière faite avecques Vostre Ma^{té}, laquelle a esté de peu de durée, les exortans d'y demourer et les y retenans tant qu'ilz peuvent en détractant et depprimant voz façons de procedder et moyens. J'ay esté naguières adverty que le Roy Catholicque avoit quelques Escossois pensionnaires audit Angleterre, dont, si ainsi est, Vostre Ma^{té} aura esté bien avisée par le s^{r} de la Mothe, et croy que vous estes assez imformé qu'ilz font tout ce qu'ilz peuvent pour avoir pyed soit audit Angleterre ou Escosse, afin de tenir vostre royaume en subjection. Mais l'asseurance que j'ay que Vostre Ma^{té} fait tout ce qu'elle peult pour, non seullement se conserver ses antiens amyz et ses voisins en bonne corespondance, mais d'en acquérir de nouveaux, me fait donner peu de peine des solicitations et poursuites qu'ilz font de les vous oster et soubstraire encores que je ne les veulle négliger mais vous advertir de ce que j'en pourray descouvrir.

Les deulx frères Escossoys sont encores icy et s'en vont à Bruxelles dedans deulx jours pour toucher argent de leurs pensions, m'aians encores comfirmé ce que je vous ay escript par madite dernière.

Sire, je receuz hier la deppesche qu'il vous a pleu me faire du XXIXme du passé, selon laquelle je me régleray

Digitized by Google

pour respondre à mons^r le duc d'Alve s'il me parle des deux pointz y contenuz, de l'un desquelz il se plaignyt lorsque je luy parlay pour faire envers l'archevesque de Cambray à ce qu'il feyt rendre les tiltres, joyaux et enseignemens de l'abbaie de Vauxelles dont je le remys, ne sachant que c'estoit. Maintenant j'auray de quoy le satisfaire de l'un et de l'autre, atendant ce qui s'en résoudra.

D'Anstredam, ce XIIe jour de septembre, 1573.

Sire, estant prest à faire partir la présente deppesche, il est intervenu que les vaisseaux et armée des Gueux, estans en l'embouscheure de ce port qu'ilz avoient si longtemps gardé, se sont trouvez tant battuz d'artillerie qu'on avoit fait planter sur une digue, qu'ilz ont esté contrainz l'habandonner et se retirer ung peu plus au large; ce que voiant celle de deçà, elle s'est avancée audit passaige et l'a gaigné, s'approchant de ladite armée ennemye où ilz se sont fort canonnez l'un l'autre sans se joindre, lesditz Gueulx faisans tousjours teste, et ainsi la nuyt les a séparez. Ilz sont encores ce matin à se regarder d'assez près et ne peult tarder qu'ilz ne viennent aux prises ce jourd'huy ou demain, ou qu'ilz se retirent du tout, dont ilz ne font point de contenance. Ilz tiennent pareillement bon dedans leur fort et pourra estre que l'éloignement desditz vaisseaux sera cause de leur faire habandonner, encores qu'ilz y soient beaucoup de gens. Par ma première je vous en pourray escripre plus clairement.

De Anstredam, le XIIIIe jour de septembre, 1573.

Digitized by Google

CXXII. — *Au Roy.* — [18 et 19 sept., 1573.]

Les Gueux dans le Zuiderzée. — Siège d'Alkmaar. — Le départ du duc d'Albe. — L'accord avec le Prince. — Nouvelles de Zélande.— Les Écossais. — Encore le siège d'Alkmaar.

Sire, Vous aurez veu par ma dernière deppesche des XII et XIIIIes de ce mois, en quelz termes se retrouvoient lors les affaires de ceste guerre et toutes autres particularitez consernans le fait de ceste charge. Depuis il est advenu que les Gueux qui tenoient ung fort sur la digue du costé de Watreland, voians leurs vaisseaux esloignez d'eulx, l'ont quicté et habandonné, s'estans retirez en ung villaige à une grande lieue de là, non sans que premièrement ilz aient soustenu ung assault où ilz se portèrent fort bien, et y demoura plusieurs soldatz de deçà ; mais ayant le s^r^ de Bossu mys environ cinq cens hommes en terre pour les assaillir par derrière, ilz meyrent le feu en quelques maisons afin de les arrester, et ce pendant se sauvèrent avecques barques, laissans cinq pièces d'artillerie et la pluspart leurs armes, en aiant esté tué trente ou quarante. Ilz sont maintenant encores aussi fortz audit villaige qui regarde la mer qu'ilz estoient auparavant, leurs vaisseaux les favorisant et en lieu où ceulx du s^r^ de Bossu ne peuvent aller pour estre trop chargez à cause des bancqs qui y sont. Toutefois il regarde à les alléger afin de les poursuivre, aiant intention de les chasser jusques au port d'Enckuisen s'ilz ne veullent combattre, et puis passer devant ledit Enckuisen en une isle nommée le Vliet, afin de mander à la flotte d'Ostrelande de venir et luy faire escorte audit passaige pour envitailler cedit pays. Il coullera beau-

Digitized by Google

coup de temps en ceste poursuite, et crains que l'hiver ne l'interrompe.

Quant à Alkemar on a seullement commencé cejourd'hui bon matin à la battre furieusement, et estoit Monsr le duc d'Alve atendant qu'on y deust terminer l'assault dès ce mesme jour, mais la batterie (que l'on entend d'icy) ayant continué jusques au soir, ceste espérance s'est remise à demain que chacun a très bonne. J'ay desjà fait entendre à Vostre Ma^té l'assiette de la place qui est très difficille et mauvaise, mesmement en ces temps pluvieux, outre qu'elle a ung bon et grand fossé plain d'eau qu'on ne peult passer qu'avec des pontz, de sorte qu'il est à doubter que le succez n'en soit si heureux qu'on se promect si ce n'est qu'ilz soient dedans peu de gens et mal aguerriz comme l'on dit [1]. Par ma première, Vostre Ma^té entendra ce qui en sera advenu, et si ce premier assault ne l'emporte, on se pourra morfondre devant comme on a fait devant Harlem. Ceste entreprise faite ou faillie, ledit s^r duc ne fait plus compte d'atacquer aucune place de cest hiver, ainsi que je vous escripvoys, mais de séparer ses forces en garnisons par les villaiges et plat pays de Hollande pour presser les villes, dont Dieu veulle qu'il luy succedde selon son discours, car il est à craindre que les garnisons desdites villes ne faillent des saillies sur eulx et n'en rompent quelques ungs.

Je croy qu'il n'y a plus autre chose qui arreste ledit s^r duc par deçà que l'assault de ladite ville, estant délibéré, quoy qui en advienne, de prendre son chemin en

[1] D'après Meteren, f° 94, la défense comprenait 1,300 bourgeois et 800 soldats seulement ; les Espagnols l'attaquaient avec 16,000 hommes.

Digitized by Google

Brabant et Anvers où il pourra estre à la my octobre, qui est le temps à peu près que le grand commandeur y arrivera, si ainsi est qu'il soit party de Millan le Xme de ce mois comme le portent les lettres d'Italie, et est chacun atendant en bonne dévotion ceste mutation de gouvernement que l'on continue debvoir tomber ès mains de don Johan d'Austria. La voix est toute comune, mesmes entre les domestiques dudit s^r^ duc, qu'il ne fera pas la novembre par deçà, dont l'aiant mys en propos, il me confesse maintenant qu'il partira, mais que ce ne sera que ce mois de mars, qui me fait croyre qu'il n'atendera si longuement; et voullant sonder de luy si soubz ce changement il n'y avoit poinct quelque accord qui se traitast avecques le prince, je luy diz l'avoir entendu de bonne part, et que si n'estoit cela, j'avois oppinion que le roy d'Espaigne ne le vouedroit retirer d'icy où il en avoit si grand besoing. A quoy il me respondit n'en savoir aucune chose, et qu'il croyoit certainement que jamais son maistre n'en avoit eu aucun pensement, et moings y vouldroit-il entendre maintenant n'y entrer en ceste conséquance d'accord qui luy seroit trop pernicieuse pour l'advenir par les exemples qu'il en pouvoit veoir. A la vérité, Sire, après avoir pénétré autant qu'il m'a esté possible en ce fait, je trouve que les Espaignolz y ont tousjours répugné et contredit, mesmes ledit duc, et ose juger que très difficillement ilz y viendront.

Quant au costé de Zélande, l'armée du s^r^ de Beauvais peult estre de ceste heure en estat de retourner, et croy qu'elle partira dedans deulx ou troys jours pour l'avitaillement de Midelbourg. Si ce voiaige ici est d'aussi peu de fruict que les autres, ladite ville aura à souffrir cest hiver. J'entendz que ladite Royne d'Angleterre secourt

Digitized by Google

à ceste foys ladite armée de douze vaisseaux, ou bien on les fera passer en ceste mer de Hollande si elle se haste de les envoier comme elle ne fait. Au surplus, Sire, j'atendz la responce de Vostre Ma^{té} sur ce que je luy ay escript des deulx frères Escossois, lesquelz sont encores icy l'un estant malade, et pourront bien tost partir pour Bruxelles.

D'Anstredam, ce XVIII septembre, 1573.

Sire, Après la présente deppesche faite et preste à faire partir, il est arrivé nouvelles qu'aiant la batterie d'Alkemar esté faite en troys endroyz et la bresche se trouvant raisonnable de tous costez on auroit donné l'assault, duquel ceulx de deçà auroient esté repoulsez, avec perte de bien soixante ou quatre vingtz hommes et d'un bon nombre de blessez, ceste faulte estant advenue, à ce qu'on dit, pour n'avoir esté les pontz plantez sur le fossé bien à temps en tous lesditz troyz endroyz. On recommance la batterie pour la faire encores demain assaillir avec toute furie. Je ne faudray de faire entendre à Vostre Ma^{té} ce qui en succeddera comme aussi du progrès que fera le s^{r} de Bossu avec ses navires, s'estans celles des Gueux retirées du costé d'Horn ou Enckuisen. Les Escossoys sont partiz ce mesme jour pour aller à Bruxelles, où je les fayz observer.

D'Anstredam, ce XIXe jour de septembre 1573.

Digitized by Google

CXXIII. — *Au Roy*[1]. — [24 sept., 1573.]

Les Gueux dans le Zuiderzée; la Hollande ravitaillée. — Siège d'Alkmaar. — Nouvelles de Zélande.

Sire, Les deux dernières deppesches que j'ay faites à Vostre Ma^té^, des XVIIII et XIXmes de ce mois, vous auront peu faire clairement juger de la longueur en laquelle se conduisent les affaires de ceste guerre de deçà et le peu d'effect qui y intervient; encores, ne vous puis je escripre qu'il si soit riens avancé davantaige, estant l'armée du Sr de Bossu tousjours demourée inutille à la veue de ceste ville, sans qu'elle se soit avancée à la poursuite des Gueux, s'excusant, tantost sur ce qu'il a trop peu de fondz pour la pesanteur de ses vaisseaux, et tantost pour le vent contraire, avec autres inconvéniens qui se trouvent et estiment légiers par ceulx qui ont interest en la matière. Mais à la vérité lesditz ennemyz, qui congnoissent mieulx ceste mer que ceulx de deçà, y ont si bien seu prendre leur avantaige qu'il est bien mal aisé de les aller assaillir et passer ung destroit qu'il fault faire pour passer à eux; oultre que, durant et depuis ce temps là, ilz se sont remforcez jusques à vingt deux navires en tout, sans autres qu'ilz ont à la deffence et conservation de leurs portz de Horn et Enckuisen, et est bien à craindre que ce temporiser si longuement et ce renfort ne leur face prendre couraige de retourner teste de deçà pour venir assaillir ledit de Bossu.

L'entreprise duquel, que j'escripvois à Vostre Ma^té^

[1] Cette lettre est tout entière dans GACHARD. *Biblioth. nat.*, II, 547, d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google

par madite dernière, se trouve maintenant aussi bien faillye, par ce qu'il est venu certain advis que plus de cent cinquante vaisseaux d'Ostrelande, chargez de bledz et autres marchandises nécessaires en ce pais et qu'ilz ont accoustumé d'y apporter tous les ans, estoient arrivées, il y a environ huict jours, ès isles de Texel et Wietlant, près d'Enckuisen, pensans que ladite armée y fust desjà passée, et où ledit de Bossu les voulloit aller atendre ; de la plus grande part desquelles lesditz Gueux se sont bien prévaluz, en aians emmenez plus de cent pour envitailler leurs villes et pays, partie par amour et partye par force, ne pouvans résister : de sorte que Monsr le duc d'Alve se trouve en très grande peine de ce costé là, pour se veoyr manquer de son dessein, qui estoit d'affamer par ce moien le pays de son ennemy, et ceste ville avec tout le pays d'autour en bien plus grande quantité, prévoians au contraire l'extrême nécessité qu'ilz auront à souffrir cy après au regard de celle qui y est desjà extraordinaire. Et me semble que avec ce mla contentement et plusieurs autres qu'a le peuple, le peu de progrez qu'a ceste guerre, et que la pluspart des habitans sont gens de mer meslez de beaucoup de Gueulx, que ledit s^r duc n'y est pas trop seurement.

Toutefois il ne parle point d'en partir jusques à ce qu'il voie ce qui se pourra faire pour le dernier remède en l'expugnation d'Alkemar, laquelle se deffend aussi bien ou mieux que Harlem, aiant, outre le premier assault que j'ay escript à Vostre Ma^té qu'elle avoit soustenu, fait perdre le pyed aux Espaignolz et autres nations qui sont au camp, qui l'ont voullu assaillir de nouveau : desquelz en général y a esté tué plus de IIII cens ou environ et plus de deux foys autant de blessez, la pluspart des chefz collonnelz et cappitaines, tel-

Digitized by Google

lement qu'avec les pluyes ordinaires et le mauvais temps qui continue cela refroidist ce siège, de telle façon que l'on commance bien fort à perdre l'espérance de la pouvoir emporter de cest hiver : la pluspart discourans que veu l'assiette marescageuse de la place et le peu de secours qu'un costé du camp peult donner à l'autre, on sera contraint d'en lever le siège devant qu'il passe quinze jours ; ce qui ne se pourra faire sans la perte de l'artillerie pour le moings, laquelle est tellement enfoncée et engaigée en ces marayz qu'il est quasi impossible de l'en tirer, toutes les trenchées estans plaines d'eau et les soldatz à l'eau et en la boue jusques à mi-jambe ; la pluspart desquelz, au moings des Wallons, se desbandent tous les jours tant par ce qu'ilz ne sont payez que pour ce que les vivres y sont bien courtz, lesditz ennemys tenans une partie des plus aisez passaiges.

Vostre Ma^té^ peult juger sur toutes telles choses en quelle difficulté ledit s^r^ duc se retrouve pour y donner l'ordre nécessaire, principallement à ceste heure que l'on continue qu'il est pour laisser ce gouvernement, lequel il désiroit et espéroit mectre en quelque meilleur estat qu'il n'est auparavant que d'en partir ; mais je veoy qu'il ne peult faire autrement qu'il n'y laisse beaucoup de sa réputation s'il l'habandonne.

Quant à ce qui regarde les Zelandes, on m'escript d'Anvers que lesditz Gueulx y ont encores eu du secours d'Angloys et autres soldats depuis quelques jours, y estans bien fortz sur les passaiges et partout, et qu'ilz avoient fait sommer la ville de Goess. Si ainsi est, ce sera plustost pour luy faire peur que pour l'assaillir. L'armée du s^r^ de Beauvais n'est encores retournée, estant mal aisé de la remectre si tost en équipaige. Nous verrons ce qu'elle exécutera à ce dernier voiaige.

De Anstredam, ce XXIIIIe jour de septembre, 1573.

Digitized by Google

CXXIV. — *Discours envoyé au S. de Lymoges, conseiller du Roy en son conseil privé, pour communicquer et faire entendre à Sa Ma^té^.* — [29 sept., 1573.]

Le voyage du roi de Pologne. — Relations des Espagnols avec la France, avec l'Angleterre. — Situation générale des Pays-Bas.

Le s^r^ de Mondoucet, conseiller du Roy, Résident pour les affaires de Sa Ma^té^ ès pays-bas de Flandres, désirant faire entendre à Sa Ma^té^ ce qu'il congnoist se discourir par deçà des affaires qui se présentent maintenant tant en France, èsditz pays-bas que ailleurs, en a bien voullu mectre par escript ce qu'il s'ensuict :

Premièrement, parce que les affaires de France nous touchent et regardent de plus près que nulz autres, elles seront aussi desduites au premier rang, mectant en avant ce qui se dit sur le voiaige du Roy de Pollongne, lequel les ungs dient se remectre et différer et remectre maintenant par ledit Roy pour le peu de volunté et affection qu'il a en ce voiaige, aussi pour en estre diverty et dissuadé, tant par le général du clergé et des catholicques de France, que particulièrement et spéciallement par ses plus favoriz et intrinsèques gentilzhommes domestiques et autres tenans son party qui fault qu'ilz le suyvent, encores qu'il soit pressé et poursuyvi par sa Ma^té^ qui pour beaucoup d'urgentes considérations désire qu'un œuvre si divin et bien commencé prengne l'heureuze fin qu'il doibt.

Quant à ce peu de volunté qu'ilz dient que ledit Roy a en ce voiaige, elle se trouve très mal fondée, veu que luy mesmes de son seul instint, a esté le premier qui a

Digitized by Google

désiré et fait poursuyvre vifvement de parvenir à ceste couronne : ce qu'il n'eust fait s'il eust esté autrement, et mesmes s'en fust depuis refroydy, en quoy on ne peult dire avoir veu aucune apparence. De la diversion qu'ilz allèguent s'en faire par lesditz catholicques, elle ne sera cy plus avant desduite que ce qui en a esté dit au discours que ledit s^r de Mondoucet en envoya à Sa Ma^té en juillet dernier[1]. Et celle des s^rs et gentilzhommes ses favoriz ne peult tendre qu'à leur intérest particulier, qu'ilz jugent leur estre grand d'habandonner leurs biens, maisons et familles oppullentes qu'ilz ont en France pour suyvre Sa Ma^té en sondit Royaume et faire là de nouvelles demeures, amytiez et acquisitions parmy une nation que peult estre ilz jugent barbare, laissans avec cela les faveurs et douceurs de la France.

Il se dit davantaige que ledit Roy, quoy que son voiaige se recule, partira ceste année ou à ce renouveau pour le plus tard jusques auquel ilz vouldroient bien qu'il différast pour les pratiques qui se pourroient faire et les mutinations qui pourroient intervenir entre cy et là, et proposent troys chemins. Sur quoy il fault tenir pour certain que encores que le Roy de Dannemarck ayt accordé le libre passaige par ses mers, si est ce que ce premier chemin luy est maintenant cloz, estans ces mers septentrionnales de delà desja grandement avancées au froyd et gelées, quant il seroit de ceste heure prest à partir.

Le second, de l'Allemaigne, par lequel, bien que les princes d'icelle se soient accordez à la dernière diette tenue à Francfort de luy donner libre et francq passaige et sauf conduict, si pensent ilz qu'il ne si vouldra fier ny

[1] Du 17 juillet. Voir plus haut, page 326.

Digitized by Google

entreprendre ce chemin pour deux raisons principalles entre autres. L'une, que plusieurs desditz princes se sont renduz partiaux et affectionnez pour aucuns des compéditeurs audit Royaume, dont encores ilz se trouvent ulcérez de ceste election si inoppinée, estans solicitez par lesditz compétiteurs (soubz main et faisans bonne myne) de voulloir empescher qu'elle ayt lieu, ne perdans encores l'espérance d'y parvenir. L'autre est que à l'occasion des mensonges qui se sont publiez par l'Allemaigne par les ennemyz de vérité et noz simulez amyz : que ledit Roy estoit le principal motif et occasion des massacres advenuz à Paris à la journée St Berthélemy et en ung grand nombre d'autres villes de France, aucuns desditz princes d'Allemaigne prétendans d'estre intéressez en cela à cause de la relligion seullement et de la paix et foy vyollée; craignans aussi que par cy après estant instalé en son Royaume il ne leur veulle par moiens brasser quelque subjection et leur donner la loy; trouvans ledit Roy à propos et en leur pays, se vouldroient efforcer de se vanger et empescher tous telz dessings.

Et pour le dernier ilz viennent à conclure que pour le plus seur il prendra le chemin d'Italie, encores qu'il soit le plus long et incommode, par lequel, bien qu'il faille que durant quelques journées il traverse des pays de l'empereur et de ses frères, si ne pourra il estre empesché par eulx à visaige descouvert, encores qu'ils le voulsissent faire, estant d'un costé sa Ma^té^ Césarée si allyée avec la France qu'elle est, et ayant de sa part donné l'asseurance nécessaire pour cest effect, à laquelle il ne vouldroit contrevenir; et d'autre, quant ilz le vouldroient faire ouvertement ou autrement, il est à croyre que ledit Roy ne marchera point que si bien accom-

Digitized by Google

paigné de noblesse et de soldatz qu'il se rendra tousjours le passaige libre et seur, mesmes pour si peu de temps qu'il en aura besoing, oultre qu'une bonne trouppe de sondit royaume pourra venir au devant de luy, affin de le recepvoir.

On ne peult doubter que les Espaignolz ne tiennent pour très asseuré que ce partement apportera de bien grandes mutations au général de la chrestienté, soit par le moien des amytiez et intelligences qu'ils jugent que ledit Roy pourra avoir avec le Turcq, ou bien par les pratiques que de ses moiens et de ceulx de France il pourra faire pour transporter et remectre l'empire en sa maison : à quoy encores ne prennent ils de si près garde comme au changement que la France en pourra souffrir, discourans que de deux choses il fault que l'une advienne, assavoir ou que les protestans et Huguenotz y seront plus grandz et fortz que jamais pour se rendre maistres et donner la loy en ce royaume et y entreprendre ce qu'ilz vouldront, ainsi que desja ilz dient qu'ilz s'en vantent et menassent, n'aians jusques icy en plusieurs provinces voullu accepter la paix qui leur a esté octroyée, et que mesmes aucunes autres entrent de nouveau en trouble; ou que le Roy sera contraint pour fuyr et esviter ung tel oraige qui le menace de si près de leur tailler autre besongne et leur donner autres affaires en main, ce qu'il ne peult mieux exécuter qu'en entreprenant une guerre estrangière contre aucuns de ses voisins, ne pouvans penser que cela s'adresse à autres qu'à eulx. Car du costé de l'Angleterre ilz savent que lesditz protestants, en aians tiré beaucoup de secours en leurs guerres passées, et ledit Royaume estant quasi comforme à leur religion, ne consentiront jamais que l'on tourne de ce costé là; joinct qu'ilz voient qu'il se

Digitized by Google

fait ordinairement audit Angleterre des voiaiges et pratiques pour remectre ledit royaume en bonne corespondance avec la France, et mesmes pour y traiter alliances : ce qu'ilz s'efforcent de destourner et divertir par tous moiens usans de toute détraction de noz affaires, de noz pouvoirs, moyens et façons de procedder, en exaltant les leurs, et sans oublier de mectre en avant et en premier lieu leurs antiennes amytiez (avec beaucoup d'autres particularitez qui seroient trop longues à desduire).

En quoy il ne sera obmis que cependant ilz ne laissent de faire une contrebatterie suivant les erres de leurs dernières pratiques pour trouver moien d'avoir quelque pyed ferme soit audit Angleterre ou Escosse, afin que par cela ilz puissent donner plus de liberté au trafficq des pays de deçà avec l'Espaigne, pensans pouvoir tant faire par le temps qu'ilz si estandront davantaige, et, ce faisant, tenir en plus de subjection et servitude la France de ce costé là.

Or, prévoyans l'inconvénient de la guerre cy-devant discouru et pour y pourvoir, ilz n'intermectent riens de toutes leurs antiennes pratiques qu'ilz ont eues dedans la France pour y nourrir les troubles et faire que ce feu qui y est y demoure sans qu'il se puisse estandre et eslargir jusques à eulx. En quoy ilz n'espargnent aucuns de leurs moiens sans considérer que si sa Ma^té^ très Crestienne en eust voullu venir là il n'eust laissé eschapper la belle et seure occasion dernière, mais disent que ce sera plus de force que de volunté qu'il y entrera.

D'autre part ilz publient ung changement de gouvernement en cesditz pays-bas et une assemblée d'Estatz pour (soit qu'il ne soit vray) retenir par telles publi-

Digitized by Google

cations les espritz des subjetz en suspens. et faire différer leurs entreprises qui leur pourroient estre préjudiciables, si aucunes estoient en termes, ainsy qu'on a accoustumé d'user de telz stratagèmes en matière d'estat; et, s'il est vray que cela advienne, pour adoulcir et modérer les voluntez et affections des peuples desditz pays qu'ilz congnoissent estre véritablement et justement alliennées d'eulx par les cruautez qui y ont esté et sont exercées, par les foulles, mangeries et oppressions des soldatz, et par les taxes et impositions extrêmes qui y ont esté mises sur eulx depuis quelques années. Leur proposant en outre que cy après ilz seront myeulx traitez et que pour ceste occasion le Roy Catholicque envoye par deçà ung prince, Don Jehan d'Austria, pour gouverneur en atendant que luy en personne y puisse bien tost passer[1] pour donner ordre à tout, voulans quasi faire croyre par leurs propos que sa Ma^té^ n'est point fort esloignée d'entendre à ung pardon général et d'entrer en quelque accord, remectant chacun en ses biens pour en joyr icy s'ilz veullent vivre soubz ses loix, ou bien hors du pays s'ilz ne l'ont agréable.

Mais quoy qu'ilz soient du tout esloignez dudit accord et qu'ilz en parlent tout au plus loing de leurs pensées, aucuns disans que l'Espaigne ne consentiroit jamais à cela, si fault il que tout entendement juge, principallement qui congnoistra bien l'assiette des provinces et villes que le Prince d'Orange tient soubz son obéissance et pouvoir, et en se conservant maistre de la mer comme il fait, qu'ilz seront en fin forcez d'en entrer là, s'ilz en

[1] Le voyage de Philippe II, sollicité par les États de Brabant, fut souvent promis et jamais réalisé. Il en fut souvent question au Conseil, pendant l'année 1573. Cf. *Biblioth. nat.*, II, 415. 421.

Digitized by Google

peuvent avoir si bon marché; ou bien de mener ceste guerre en telle longueur que dix ans n'en pourront veoyr le bout, ledit Prince tenant encores plus de vingt cinq villes, la moyndre et plus foyble desquelles est Alkémar qui est assiégée, et laquelle, aiant desja soustenu deulx grandz et fortz assaultz de troys costez, fait perdre l'espérance de l'avoir de tout cest hiver : qui seroit d'un costé, outre la ruyne généralle de leurs subjtez et pays, despense et consommation de leurs finances, donner plus de lieu à une guerre estrangière qu'ilz craignent, et d'autre par foulles et oppressions qui se feront audit pays et par la faim et nécessité de vivres qu'il y pourra bien tost avoir, demourans les passaiges de la mer cloz et occupez, faire naistre plus de rébellions, révoltes et troubles qu'il n'y a encores eu, tout le menu peuple s'eslevant à ceste occasion.

Fait à Anstredam, ce XXIXme septembre, 1573.

CXXV. — *Au Roy.* — [29 sept., 1573.]

Albe a levé le siège d'Alkmaar. — De Lorges est retourné en Angleterre. — Sentiment du duc d'Albe sur le voyage du roi de Pologne. — Réclamations de Charles IX pour pillages sur les frontières du Nord. — Les armées du Zuiderzée, de Zélande. - Annonce de l'arrivée de Requesens. — Le duc d'Albe se retire à Anvers, et veut réclamer aux États le Xe et le XXe. — Mondouçet sollicite le paiement de ses assignations.

Sire, J'ay tousjours différé de vous escripre depuis ma dernière du XXIIIIe de ce mois et de respondre à la deppesche qu'il vous a pleu me faire par mon homme du XIIIe d'icelluy, pour ce que mons^r^ le duc d'Alve a continuellement tenu la chambre depuis ce temps là, se

Digitized by Google

trouvant ung peu mal, qui m'a gardé de le pouvoir visiter, ainsi que je désiroys, jusques aujourd'huy que je l'ay veu encores assez indisposé, et, comme il me semble, plus en l'esprit que du corps, pour ce qu'il veoyt que, au lieu de l'avancement qu'il se proposoit en ceste guerre et qu'il a tousjours espéré d'en emporter la fin, il fault qu'il s'en voie recullé, ne sachant à présent sur qui en rejecter la faulte, sinon qu'il dit que Dieu et les hommes luy sont contraires : l'un pour le mauvais temps et les pluyes continuelles qui ont duré il y a plus de six sepmaines, lesquelles ont tellement dyminué et affoibly son camp et ses forces, tous les soldatz se desbandans, et son artillerie estant sy engaigée et enfoncée dedans les marays et eaus au siège d'Alkemar que, après avoir tenté ce qu'il a esté possible pour la prendre en deulx assautz quy y ont esté donnez, il a esté contraint de le lever auparavant que l'hiver et l'incommodité du temps augmentast davantaige; et l'autre contrariété qu'il accuse est que jamais ceulx de ce pays et qui en ont ou doibvent avoir bonne et parfaite congnoissance ne l'ont véritablement instruit et imformé de l'assiette d'icelluy, ne des moiens qu'il failloit observer pour venir à une perfection de ceste dite guerre, qui estoit de se rendre maistre par la mer et de serrer les villes le plus près que l'on pourroyt, s'asseurant que s'il l'eust congneu comme il fait, il feust de ceste heure au bout de ses dessings. Ce sont, Sire, de belles couvertures et excuses des faultes qu'il a faites et qu'il recongnoist maintenant estre apparantes à ung chacun, lesquelles en particulier touchent et regardent grandement sa réputation, ainsi que Vostre Ma^té^ peult juger, outre le retardement du service de son maistre. Après que sommairement il m'a eu discouru ce fait et comme il va establir les garnisons et séparer

Digitized by Google

ses forces où il pourra au plat pays de Hollande, il m'a dit que son ennemy s'afoiblissoit aussy, s'estant le filz de Mongonmery avec tous les François et Escossoys retirez de son service et retournez en Angleterre, chose que je l'ay asseuré provenir des rigoureuses deffenses que Vostre Ma^té^ a faites en son royaume à ce que aucun de vos subjetz ne passast pour le troubler, et faisant ce qui se pouvoit pour en retirer ceulx qui y estoient entrez; l'asseurant tousjours de la sincérité et perfection de vostre amytié de laquelle il m'a dit ne faire aucun doubte.

De là il est venu de luy mesmes tomber fort à propos sur le partement et voiaige du Roy de Pollongne et m'en demander des nouvelles : dont luy aiant bien expressément et au long déclairé ce qui est contenu en substance par vostre dite dernière deppesche et le jugement que j'en faisois, le répétant par deux foys pour en sentir son oppinion, il ne m'a jamais respondu ung seul mot, monstrant en son visaige une continuation de ses mauvaises voluntez, desquelles j'ay cy-devant assez amplement adverty Vostre Ma^té^, et say qu'il n'oublie riens pour traverser ce passaige, tenant pour maxime, à ce qu'il m'a dit souvent, que l'on ne peult faillir de donner ordre aux choses nécessaires, quelque tard qu'il soit, principallement en celles qui nous regardent, parce qu'elles sont ordinairement plus longues et beaucoup plus différées que l'on ne sauroit croyre et que l'on ne publie.

Et après, Sire, je luy ay remonstré ce qui est contenu par vostre dite deppesche touchant les plaintes qui vous sont respectivement faites à l'occasion des usurpations et contraventions au traité de paix qui se font sur voz frontières, et principallement au territoire de Thé-

Digitized by Google

rouenne. Venant en fin, après luy avoir desduict ce fait, à luy faire instance de desléguer commissaires pour vuider et termyner lesditz differendz par l'amiable, ainsi que Vostre Ma^té^ avoit volunté de le faire de sa part, dont il a esté très content, me priant que luy arrivé en Anvers où il espère estre le XVme de ce mois, je l'en face souvenir et que nous en accorderons par ensemble ; à quoy je ne feray aucune faulte et advertiray incontinent Vostre Ma^té^ de ce que j'en auray fait, espérant aussi, selon ce qu'il m'a promis, que là je feray une fin des affaires du Roy de Navarre desquelles il vous a pleu m'escripre, qui ont esté sy retardées à l'occasion de la guerre, quelque instance que j'en aye faite.

Quant aux affaires de deçà, Vostre Ma^té^ veoyd en premier lieu la retraite de ce siège et les occasions desquelles je nevous feray autre discours. Desjà a on avec toute difficulté retiré de devant quelques pièces d'artillerie, et travaille on tous les jours aux autres. Puys après don Fadriq et Noircarmes séparent les forces pour s'en venir, à la fin d'octobre ou peu paravant trouver, ledit s^r^ duc en Brabant, où il s'acheminera samedy ou dimenche prochain ; ce pendant il ordonne icy ce qu'il peult pour le renfort et avitaillement de l'armée du s^r^ de Bossu, qui est encore icy, afin qu'elle face voille du costé des ennemys avec les premières commoditez, et face ce qui pourra pour l'ouverture de ce passaige d'Enckuisen. Car sans cela ce pays se trouve la corde au col pour les vivres, et desja ceulx de ceste ville [Amsterdam] en murmurent fort entre eulx, estant bien à craindre que ledit s^r^ duc en estant party, ilz ne facent les folz, voyans que sa venue y a apporté si peu d'effect.

Pour le regard de l'autre armée du s^r^ de Beauvais, elle a encores naguières fait ung petit voiaige jusques en

Digitized by Google

l'isle de Zut Bevelant pour y mectre gens en terre et secourir Goess, où les ennemys debvoient venir ; mais ledit voiaige n'a esté sans perte de quatre vaisseaux qu'il y a laissez : ainsy il se ruyne peu à peu sans faire beaucoup de fruyt, et se remect de nouveau maintenant en equipaige pour Midelbourg, où il est à craindre qu'il fera aussi peu que paravant, chose qui est de la conséquance que vous savez.

Au surplus, Sire, la venue du grand commandeur se continue tousjours pour ce moys prochain, encores qu'en mon advis je veoye parler plus froydement de celluy [le retour] dudit duc que de coustume, se disant à ceste heure par aulcuns que ledit commandeur n'y vient que pour s'indiquer les actions passées et veoyr le scit du pays et des affaires d'icelluy, afin que, selon la comfiance que le Roy Catholique a en luy, il l'en advertisse véritablement et sans aucun respect.

Toutefoys je n'en puys rien croyre, bien ay je entendu pour certain que, quoy que ceste guerre soit aux termes où vous voyez et quant elle seroyt pys, ilz ne veullent prester l'oreille à aucun accord, mesmes il m'a esté dit qu'on y fera venir ung régiment de dix enseignes italiens à ce renouveau ; en quoy je prévoy une terrible désolation, laquelle se trouverra encores plus grande qu'on ne sauroit penser, s'il est vray ce que j'ay appris, qui est que ledit s^r duc estant en Anvers, où tous les Estatz sont convocquez, il leur va remectre en avant que ledit Roy Catholique veult avoir en toutes façons les X^mes et XX^mos qu'il a cy devant demandez, et qui ont amené tant de troubles ; qui est, comme Vostre Ma^té peult trop mieux congnoistre, pour allumer ung plus grand feu, faire révolter toutes les autres villes et pour grandement remforcer le prince d'Orange. Je ne faudray

Digitized by Google

d'advertir ordinairement Vostre Ma^{té} de ce qui succeddera.

Sire, Je vous supplie très humblement m'excuser si je me plainctz à Vostre Ma^{té} de ce que je ne suis aucunement paié des assignations qui m'ont esté baillées sur voz parties casuelles de ceste année, tant pour remboursement de mes fraiz extraordinaires que autres parties dont j'ay infiny besoing, afin de m'ayder à satisfaire aux extrêmes despences qu'il me convient supporter pour vostre service et aux frayz de ceste charge qui sont si grandz à l'occasion de la guerre qui y a tousjours esté depuis, que je y suis ; que s'il ne plaist à Vostre Ma^{té} y avoir esgard et me faire du bien, je me trouve merveilleusement en arrière, vous suppliant très humblement cependant voulloir commander à vostre conseil de me faire paier desdites assignations afin que j'aie moyen de continuer le service que je vous doibz.

D'Anstredan, ce XXIXe septembre, 1573.

FIN DU PREMIER VOLUME.

Digitized by Google

TABLE DES AUTEURS

Pour les Volumes LXXXV et LXXXVI.

Années 1888-1889

CH. CERF.

Discours d'ouverture (Jean Godinot), t. LXXXV, p. 1.
Décollation de saint Jean-Baptiste. — Description d'un bas-relief de la Cathédrale de Reims, t. LXXXV, p. 139.

Dr COLLEVILLE.

Historique de la Croix-Rouge. — La Croix-Rouge à Reims, t. LXXXV, p. 255.

DIDIER.

Rapport sur le Concours d'Histoire et d'Archéologie, t. LXXXV, p. 65.
Lettres et Négociations de Claude de Mondoucet, t. LXXXVI, p. I à XX, 1 à 424.

CH. GIVELET, H. JADART et L. DEMAISON.

Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims (réédition du 1er fascicule), t. LXXXV, 2e partie du volume, p. 1.

Digitized by Google

H. Jadart.

Compte rendu des Travaux de l'année 1888-1889, t. LXXXV, p. 43.
Notice sur la vie et les travaux de F. Lefort, t. LXXXV, p. 113.
Notice sur Bacquenois, le premier imprimeur de Reims, t. LXXXV, p. 179.
L'*Album de Pierre Jacques, sculpteur rémois*, t. LXXXV, p. 249.

H. Paris.

M. l'abbé Philippe-Honoré Deglaire, t. LXXXV, p. 101.

Piéton.

M. Auguste Leseur, t. LXXXV, p. 109.

Plançon.

Rapport sur le Concours de Poésie, t. LXXXV, p. 77.

H. Vincent.

Le Bras-Reliquaire conservé dans l'église de Mairy (Ardennes), t. LXXXV, p. 155.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

HISTOIRE

Pages

Lettres et Négociations de Claude de Mondoucet, par M. L. Didier..... I à XX, 1 à 424

21688 — Imprimerie de l'Académie (N. Monce, dir.), rue Pluche, 24. Reims.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google